BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XXII — Année 1928



PARIS

Chez le Secrétaire général

3, Avenue Victoria, 3



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 février 1928.

Présidence de M. LAIGNEL-LAVASTINE puis de M. SIEUR.

Etaient présents : MM. Audard, Avalon, Bénard, Boulanger, Brodier, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Hervé, Gidon, Guelliot, Lanselle, Mauclaire, Menetrier, Neveu, Semelaigne, Tanon, Terrien, Torkomian, Trenel, Variot, Vinchon, Weisgerber.

M. LAIGNEL-LAVASTINE, président sortant, prononce l'allocation suivante :

MES CHERS COLLÈGUES.

Avant de quitter ce fauteuil, où grâce à vous pendant deux ans j'ai vécu des heures charmantes, souffrez que je souhaite la bienvenue à mon successeur, M. le Pr Sieur, plus avec mon cœur qu'avec mon esprit.

Mon cher grand chef, permettez-moi ce titre en souvenir de notre première rencontre à Couin en Picardie, en octobre 1914 pendant la course à la mer. Détaché d'une ambulance divisionnaire pour organiser avec quelques infirmiers un hôpital temporaire pour empêcher la fuite vers l'arrière des centaines de soldats fatigués qui, légèrement indisposés, auraient pu en imposer pour un début de fièvre typhoïde, j'étais au bord de la bataille dans les lignes du XXe corps.

Cette excellente formation militaire, qui, arrivant en cascade pour soutenir des troupes étonnées de se trouver nez à nez avec la garde prussienne, avait certains médecins remplis de l'importance de leur rôle. Je me rappelle encore un roux, à quatre ou cinq galons, qui vous accompagnait et qui de sa hauteur me toisa, chétif à trois galons et, par surcroît, de complément. Mais vous veniez d'apprendre mon nom, et de votre voix calme comme toujours, malgré l'heure tragique — notre XXe corps

fondant de fièvre typhoïde — vous dites au roux comme à moi et aux figurants du moment : « Quand on a la chance d'avoir sous la main un médecin des hôpitaux de Paris, il faut savoir en profiter. Il restera donc le chef de la formation. »

Plus tard vous m'avez encore soutenu dans des conditions moins dangereuses mais plus délicates. C'était dans le camp retranché de Paris quand à nouveau, le fait de la continuation de la guerre qui passait à l'état chronique, la politique sévissait. J'avais le tort de ne pas reconnaître malades des individus sans signes médicaux mais dont une amitié parlementaire légitimait à leurs yeux les réactions.

Là encore vous fîtes passer le souci de la médecine avant les contingences des circum fusa.

C'est d'ailleurs parce que vous avez su voir et faire ce qu'il fallait, sans vous inquiéter du reste, que votre œuvre d'hygiène de guerre est si considérable.

Outre l'hygiène des cantonnements et des camps, vous avez organisé la désinfection des champs de bataille et des tranchées, la surveillance des denrées alimentaires et des eaux de boisson, la protection contre le froid et les gaz asphyxiants, le dépistage des maladies contagieuses et surtout de lutte contre la fièvre typhoïde, la diphtérie, la méningite cérébrospinale.

Vous avez pris les mesures nécessaires pour la désinfection des prisonniers de guerre, pour le dépistage, l'isolement et l'élimination de l'armée des militaires tuberculeux, pour l'utilisation dans les usines de guerre des travailleurs coloniaux sans danger d'importation des maladies exotiques, pour la création de réfectoires et de lavabos pour les ouvriers d'usines, de dortoirs, bains-douches et cantines pour les permissionnaires, de crèches et de consultations de nourrissons, de services spéciaux pour les paludéens revenant de l'armée d'Orient et pour les éclopés des combats de Vénus.

A cette énumération se lève dans la mémoire toute cette vie de la guerre si imprévue et si compliquée, qu'il faudra des escouades d'historiens pour en démêler tous les facteurs. Mais ce n'est pas pour cette tâche d'historien médical de la guerre que nous vous avons convié à la présidence de notre société. Vous êtes mieux qu'un des historiens de la médecine de la grande guerre ; vous en êtes un des principaux acteurs. On ne pourra en écrire l'évolution sans vous nommer et à votre place qui sera des premières.

Mais vous n'avez pas seulement monté tous les échelons de l'échelle médico-militaire, vous avez fait des recherches scientifiques, méthodiques et suivies.

Depuis votre thèse de doctorat sur la *percussion métallique combinée à l'auscultation dans le diagnostic des épanchements pleuraux* vous avez en chirurgie générale étudiée particulièrement les interventions dans la lithiase biliaire et les contusions de l'abdomen.

Nommé professeur de chirurgie spéciale au Val-de-Grâce en 1905, vous avez avec un succès grandissant enseigné l'oto-rhino-laryngologie. Deux excellents livres en sont le témoignage : *les recherches anatomiques, cliniques et opératoires sur les fosses nasales et leurs virus* en collaboration avec Jacob, beau volume de plus de 500 pages avec 200 figures, et le *traitement chirurgical des artrites frontales*, en collaboration avec notre excellent collègue et ami Rouvillois, que je suis heureux de voir fidèle à nos réunions.

Je ne veux pas vous accabler sous vos travaux ; le poids en est trop lourd et le nombre trop grand.

J'ai désiré seulement saluer votre présidence comme vous le méritez, et vous dire une fois de plus tout le plaisir que nous prenons à vous voir aujourd'hui, comme chaque fois que j'ai été assez heureux pour vous rencontrer.

M. Sieur en prenant le fauteuil de la présidence remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait et associe avec émotion les souvenirs de sa carrière à ceux qu'a bien voulu rappeler si élogieusement son prédécesseur.

Compte-rendu financier.—M. Boulanger, trésorier, donne lecture de son rapport annuel sur les finances de la Société, MM. Brodier et Dardel sont nommés censeurs des comptes et présenteront leurs observations à la prochaine réunion.

Dons. — M. le Dr Hervé au nom de Mme veuve Herrgott, sa parente, fait don à la Société de l'excellente Notice biographique, publiée dans la *Revue Médicale de l'Est* du 15 octobre dernier par le professeur Fruhinsholz, et consacrée à la mémoire du regretté Alphonse Herrgott.

Cet éminent clinicien, né à Belfort, le 22 avril 1849, professeur honoraire de clinique obstétricale à la Faculté de Nancy, associé national de l'Académie de

Médecine, officier de la Légion d'honneur, est mort subitement à Paris, le 20 septembre 1927, dans sa 79e année et dans la plénitude de ses facultés.

Retraçant sa belle carrière, M. Fruhinsholz écrit : « Il y a 38 ans lorsqu'il s'installe dans la chaire d'où descendait son père, auréolé de gloire, et où avait jadis retenti la voix autorisée du « père » Stoltz... Dès lors commença pour lui cette période de 32 ans pendant laquelle se manifesta son activité professorale... Il fut le chef de service le plus courtois et le plus ponctuel ; d'une politesse raffinée, il avait le souci de plaire ; il était d'un commerce exquis avec son personnel, ses élèves, ses malades ; il était naturellement aimable et bon... Il adorait sa clinique, aimait l'enseignement qu'il formait à son image et voulait séduisant. Sa manière n'appartenait qu'à lui, et tous les élèves qui ont passé par son service sont restés sous le charme de ces causeries subtiles ou miroitaient toutes les facettes d'un esprit quelquefois espiègle, jamais méchant, et d'où notre bon maître mettait le meilleur de lui-même.

« La carrière d'Herrgott, commencée en 1870 sur les remparts de Strasbourg assiégé, se termina sur le front de Nancy où il resta, du 1er août 1914 à l'armistice, en assurant son service et son enseignement sous les bombardements ».

Le Dr Variot rappelle que M. le Pr Herrgott (de Nancy) laissera son nom attaché à l'histoire de la puériculture.

Dès 1890, il avait l'heureuse idée de faire revenir les jeunes mères dans le service obstétrical qu'il dirigeait, pour s'assurer que leurs nourrissons recevaient une alimentation et les soins nécessaires. Si le développement des enfants étaient satisfaisant, les mères recevaient une prime en argent.

On peut considérer M. Herrgott comme le précurseur de Budin, qui fonda en 1892 la première consultion de nourrissons, annexée à la Maternité de la Charité à Paris, et suivie, trois mois après, de l'ouverture de la première *Goutte de lait* à Belleville.

M. le Dr Brodier offre divers ouvrages de M. le Dr Balzer.

M. le Dr Menetrier transmet pour le Musée, un reçu de la caisse de l'Université de Padoue, qui a été adressé par M. Castiglioni, auteur d'une histoire de la médecine que présente M. Laignel-Lavastine.

Candidats présentés :

MM. Ozanne (Dr), 144, boulevard Magenta, par MM. Hahn et Fosseyeux.

Terzian (Dr Léon), 13, rue du Faubourg Montmartre, par MM. Dardel et Torkomian.

Vincenzo (Dr Caparello), de Vittorio Veneto (Italie), par MM. Sieur et Fosseyeux.

Communications :

M. le Dr Variot tient la Société au courant des démarches qu'il a faites auprès du Museum pour étudier le *cerveau de Buffon*.

M. le Dr Gidon, professeur à l'Ecole de Médecine de Caen, étudie deux thèses de Caen *sur la méthode de Bernard de Jussieu*, l'une de S. Blot (1747), professeur de botanique dans cette ville, qui possédait alors le jardin des plantes le plus considérable après Paris et Montpellier, et l'autre de Desmouet (1778) successeur du précédent : ces deux thèses traitent du même sujet, à savoir si les plantes d'une même famille ont les mêmes propriétés.



LE PROFESSEUR GILBERT ET L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE.

Collections médicales et legs au Musée de la Faculté.

Par P. MENETRIER.

J'ai connu Gilbert d'abord comme chef de conférence. A peiné arrive lui-même à l'internat, et alors qu'il faisait son volontariat à l'Hôpital militaire, depuis disparu, du Gros-Caillou, il venait le samedi faire Conférence à La Charité avec ses anciens Dérignac et Méricamp. Et c'était à la fois plaisir et profit de l'entendre développer ces merveilleux plans de questions qui vous gravaient pour toujours dans la mémoire les sujets les plus compliqués.

L'année suivante et grâce à son enseignement, devenu son collègue, je le retrouvais à Saint-Antoine où il faisait sa deuxième année d'internat dans le service du professeur Hayem. Puis encore à Tenon où il fut l'interne de Hanot, tandis que je l'étais de Troisier. Et si l'année suivante nous ne fûmes pas ensemble, c'est que nous avions échangé nos services, et que, comme Castor et Pollux, nous ne pouvions être en même temps dans l'Olympe et dans les enfers. Il avait en effet retenu sa quatrième année chez Bouchard, et s'était trouvé *luxé*, comme il était d'usage à l'époque, par l'interne médaille d'or, qui était Chantemesse. Dans l'embarras où il se trouvait, je lui offris de partager l'année que j'avais retenue chez Fournier, à condition qu'il trouvât un service d'enfants. A ce moment, Grancher venait d'être nommé à la chaire de Clinique infantile, et comme les services de clinique n'étaient pas alors recherchés des in-

ternes, Gilbert obtint facilement sa place, que nous partageâmes également. Ainsi nous nous sommes succédés dans les deux services au cours de l'année 1885. Ce qui, je dois le reconnaître, n'était guère à mon avantage, complètement éclipsé auprès des Maîtres, par le brillant compagnon auquel je m'étais associé. Car déjà Gilbert avait sû inspirer aussi bien à ses chefs, qu'à ses camarades et à ses élèves, un respect admiratif et la prévision pour tous évidente de la magnifique carrière qu'il devait parcourir. Il termina d'ailleurs l'année en conquérant la médaille d'or.

Mais bien que travailleur acharné, aussi bien dans le service auprès des malades, qu'au laboratoire où il passait toutes ses journées, il était gai camarade et ne se refusait à aucun des plaisirs, parfois bruyants, auxquels ont coutume de se livrer les jeunes internes. Et je crois bien qu'un certain jour de bal de l'internat, il fit partie avec quelques-uns de ses collègues de l'Hôtel-Dieu, des prisonniers emmenés au poste de la rue Christine, et que les étudiants allèrent bruyamment réclamer en menaçant de prendre d'assaut la préfecture de police.

Esprit cultivé, très lettré, et ne dissimulant pas sa prédilection pour les humanités et les classiques, il ne paraissait à l'époque où nous nous fréquentions ainsi journellement, manifester de goûts artistiques bien prononcés.

Et je ne saurais dire à quel moment et sous quelles influences se développpa cet amour des belles choses et cette passion de les collectionner qui nous ont valu les admirables objets dont une partie et pour nous la plus intéressante va venir enrichir le Musée de la Faculté de Médecine.

Gilbert n'avait pas, à proprement parler le tempérament artiste. Trop intellectuel pour subir les entraînements passionnés qui le caractérisent, c'était un amour raisonné des belles choses qui le guidait.

C'est scientifiquement, en quelque sorte, qu'il se livrait à la recherche des pièces précieuses ; se documentant scrupuleusement avant de se décider ; sans

emballements, mais avec une connaissance aussi approfondie et aussi travaillée des questions artistiques, qu'il l'était de la médecine même.

On en pourra juger par le magnifique catalogue de sa collection artistique mais non médicale, et sur laquelle je n'ai pas à m'étendre. Mais il me paraît intéressant de remarquer le souci qu'il avait pris par avance qu'elle fût après sa mort présentée dans les meilleures conditions ; choisissant lui-même l'expert qui devait être chargé de s'en occuper et prévoyant sans doute l'honneur posthume qui lui en reviendrait.

Il voulait aussi, et c'est ce dont nous devons lui être particulièrement reconnaissants, que les objets, soit les plus précieux, soit les plus intéressants au point de vue de la médecine revinssent à la Faculté qui lui était si chère, l'ayant accueilli jeune encore pour lui confier les enseignemsnts les plus importants et où il avait été pendant de longues années toujours entouré de l'admiration affectueuse de ses pairs, de ses amis, de ses élèves.

C'est de ce legs à la Faculté que je veux maintenant faire un bref exposé. Et commençons par les objets les plus précieux, ses tableaux.

L'un précieux surtout par son sujet, c'est son portrait. Un grand pastel de Pierre Carrier-Belleuse, qui représente Gilbert en costume professoral, assis devant sa table où se voient de çi, de là, quelques-uns des objets d'art dont il aimait à s'entourer. Appuyée sur la main gauche, sa tête est tournée de trois quarts et vous regarde. L'artiste paraît surtout avoir voulu rendre l'apparence d'extrême jeunesse, que Gilbert avait si longtemps conservée et qui contrastait avec l'importance et la gravité de ses fonctions, avec le costume dont il apparaît revêtu et la croix de commandeur qu'il porte à son col.

Ce portrait que nous avons de suite suspendu dans notre Musée, conservera ainsi le souvenir de son bienfaiteur et donnera à la postérité une image sinon très ressemblante, du moins rappelant assez exactement l'impression que le modèle donnait de son vivant.

Nous avons d'ailleurs plusieurs autres portraits de Gilbert, dessins, gravures ou même caricatures ou portraits charges. J'avoue qu'aucun ne me paraît satisfaisant. La physionomie très fine de Gilbert, son regard surtout très particulier, ne me semblent bien rendus que dans quelques-unes de ses photographies. Et je le préfère encore dans les photographies de salle de garde, ou pour les derniers temps de sa vie, dans la grande photographie d'une expression si émouvante que le professeur Carnot a fait mettre dans son amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu.

D'un autre intérêt sont les tableaux que notre Doyen, pour en mieux assurer la garde et la conservation a fait placer dans son cabinet. Ils n'ont à vrai dire rien de spécialement médical, sinon en ce qu'ils rappellent une coutume assez fréquente des maîtres de notre ancienne Faculté, de lui léguer quelques-uns de leurs objets les plus précieux, et qui justement se trouvaient assez souvent des objets religieux.

C'est d'abord et suivant la désignation qu'en a faite Gilbert dans son testament: « le grand triptyque gothique représentant la vie de sainte Anne d'après la légende dorée. Le tableau à maisons brugeoises a été attribué à... ( ), selon moi, il serait attribuable à Van Coninxloo. »

Et dans la note qu'il m'a remise à ce sujet M. Henri Leman, l'expert bien connu que Gilbert avait par son testament chargé de dresser le catalogue de ses collections ajoute : « l'attribution à Van Coninxloo est vraisemblable, mais si une telle attribution peut lui donner plus d'intérêt, elle ne saurait augmenter son mérite artistique, car c'est une magnifique peinture ».

Van Coninxloo appartient à une famille de peintres bruxellois, plus tard établis à Anvers et qui se transmettaient avec l'amour de la peinture de précieuses recettes traditionnelles.

Le deuxième tableau ancien que tous les amis de Gilbert ont pu admirer dans son salon, est ainsi désigné dans son testament : « Le grand tableau renaissance représentant la Sainte Famille est dû au Maître

de la mort de Marie, c'est-à-dire à Josse Van Clèves. Il existe au Musée de Bruxelles un tableau représentant le même sujet, qui se rapproche de celui-ci, qui est évidemment de même main. Il est d'ailleurs attribué à Josse Van Clèves. Mais il lui est très inférieur ».

Et M. Leman ajoute : « L'attribution du tableau de la Sainte Famille au peintre Josse Van des Becke Clèves (1485 1541) est bien plus certaine. ».

Enfin un « tableau Siennois du XIVe siècle, qui représente le Mariage mystique de sainte Catherine. Ce tableau est attribué à Taddeo di Bartoli ».

« Cette attribution à Taddeo di Bartolo ou Bartoli (1362-1422), dit M. Leman, a été confirmée au professeur Gilbert par M. de Nicola, ancien directeur du musée de Florence qui faisait autorité en la matière. Ce tableau a été acheté en 1903. »

Ce sont là des œuvres de tout premier ordre, d'une valeur inestimable et qui témoignent de la sûreté des goûts artistiques de Gilbert. On remarquera la confirmation par les autorités les plus compétentes des attributions qu'il avait su en faire. Mais même sans cela, on pouvait admettre de confiance ses diagnostics artistiques, établis avec la même précision et la même sagacité que ses diagnostics médicaux.

Passons maintenant aux collections proprement médicales.

La plus importante est la collection des médailles. Nous avions pu l'admirer à l'exposition du Congrès international d'histoire de la médecine en 1921, précisément dans la salle du Musée ou elle revient définitivement pour en constituer la partie la plus précieuse et comme documents historiques et comme objets d'art.

En attendant que nous puissions les disposer dans des tablettes vitrines, d'un examen facile, elles reposent au nombre de 2 346 dans les deux petits meubles où Gilbert les conservait soigneusement classées.

D'abord les jetons des doyens de l'ancienne Faculté de Médecine. Il y en a 160. Et c'est là la collection la plus importante qu'il en existe, puisque notre biblio-

thèque n'en possède que 105, et que la bibliothèque nationale, plus riche, n'en a néanmoins que 150. C'est de l'année 1636 à 1793 que les doyens de l'ancienne Faculté firent frapper des jetons, la plupart avec leur effigie. Nous n'avons pu encore faire le recensement de ces médailles et juger de l'importance des lacunes qui peuvent exister dans la série complète, et il doit y en avoir, car les doubles sont assez nombreux. Mais c'est néanmoins une acquisition d'autant plus précieuse pour notre Musée que jusqu'à présent il ne possédait que six de ces jetons de doyens, don du Dr Dorveaux.

Après l'ancienne Faculté, la nouvelle, depuis ses débuts sous le nom d'Ecole de Santé, qui donnait aux lauréats de l'Ecole pratique une médaille avec les figures accolées de Fernel et de Paré, jusqu'aux médailles de thèses de nos contemporains et la médaille commémorative du centenaire.

Puis les Facultés de province et les Ecoles de médecine, les unes et les autres richement représentées, ainsi que les Facultés étrangères.

Viennent ensuite les médailles concernant le Collège et l'Académie de Chirurgie ; médailles commémoratives à l'effigie de Louis XV, à l'occasion de la construction des bâtiments qui sont devenus notre actuelle Faculté ; de Marie-Antoinette protectrice de l'obstétrique, etc.

La Société Royale de Médecine pour le passé, l'Académie de Médecine pour le présent, sont également représentées soit en médailles commémoratives, soit en médailles décernées aux divers mérites qu'elles avaient et ont encore charge de récompenser.

De même pour les Sociétés médicales de Paris, de Province et de l'étranger. Médailles de l'Assistance publique de Paris ; jetons des concours ; médailles décernées aux infirmiers ; aux élèves des écoles d'infirmières, de sages-femmes etc., médailles concernant les hôpitaux français du XVIe au XVIIIe siècle ; de la Révolution ; du XIXe et du XXe siècle, ainsi que les hôpitaux étrangers.

Médailles frappées à l'occasion des épidémies ; du choléra ; de la peste. Il en est une notamment, de grand modèle, représentant la visite de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie à l'Hôtel-Dieu, à l'occasion du choléra en 1865.

Et nous trouvons encore également bien remplies les séries suivantes : Congrès médicaux ; commissions d'hygiène ; médaille de guerre, de 1859 — 1870-71 — 1914-18 ; et de sociétés de secours aux blessés, avec les rubans et insignes ; médailles des Ecoles et Sociétés de pharmacie.

Enfin le lot le plus important est constitué par les médailles et plaquettes de médecins, soit anciens, soit modernes, français et étrangers. Toutes les illustrations médicales y figurent avec nombre d'autres personnages de moindre notoriété.

Et une petite collection de monnaies romaines en or, argent ou bronze, avec sujets et personnages médicaux. J'y remarque un petit Néron en or, admirablement conservé et flanqué au revers d'une divinité médicale.

Dans de grands cartons sont accumulées des gravures, la plupart originales, beaucoup anciennes et de grande valeur, qui concernent la médecine ; portraits de médecins, monuments hospitaliers, écoles, scènes médicales, caricatures, etc.

Mentionnons encore et sans avoir la prétention de tout dire, quelques objets curieux ; instruments chirurgicaux de bronze datant de l'époque romaine ; un scarificateur du XVIII[e] siècle ; une trousse de circoncision de la même époque ; des mortiers de bronze.

Enfin un certain nombre de portraits encadrés ou de grands médaillons.

Par cette énumération sommaire et quelque peu désordonnée on peut juger de l'importance du don posthume fait par Gilbert à la Faculté.

On peut aussi se rendre compte de l'intérêt qu'il portait à l'histoire de la Médecine et de la manière dont il en comprenait l'étude, basée non seulement sur les renseignements livresques, mais aussi sur

une iconographie variée, fournissant des témoignages authentiques sur les hommes et les évènements.

Aussi dans ses publications historiques pouvons-nous constater ce souci constant du document original. Il le trouvait précisément dans ses collections, et nombre des pièces que nous avons énumérées ont servi à illustrer les mémoires qu'il a publiés.

Il n'est que juste de rappeler à ce propos quelques-uns de ses travaux en cette matière.

Quand il prit possession de la chaire de clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, il ne manqua pas d'utiliser les nombreuses gravures originales qu'il possédait sur le vieil hôpital, pour compléter l'étude historique qu'il en fit et qui parut à l'époque dans *Paris Médical.*

C'est dans le même journal que nous le voyons donner : En 1919 une notice sur l'amphithéâtre du collège des chirurgiens de Saint-Côme, aujourd'hui Ecole des Arts décoratifs, menacé de disparaître par le projet de rectification de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Et il donna à ce propos les figures ancienne et moderne du monument et la reproduction d'un jeton frappé à l'effigie de Louis XIV à l'occasion de sa construction.

En 1920, il nous parle de : « la fistule du Grand Roi » et reproduit quelques-unes des médailles frappées à cette occasion ; où l'on voit en 1686 la France à genoux devant un autel, implorant le ciel pour la guérison du roi ; puis en 1687 elle rend grâce pour le résultat obtenu. Et comme il y eût fête à l'Hôtel de Ville, il nous montre d'après les gravures du temps « le dîner du roi à l'Hôtel de Ville ».

Egalement en 1920, c'est « la maladie de Calais » et les manifestations suscitées par la guérison du roi. Une médaille frappée en 1558 en témoigne.

Je rappellerai encore les médailles de Marie-Thérèse d'Autriche et de son médecin Van Swieten, qui accompagnent une notice sur ce dernier dans *Paris Médical* en 1922.

Des souvenirs sur Guy de la Brosse avec la reproduction du frontispice d'un de ses ouvrages.

A propos du Congrès de Monaco, Gilbert exhume un médecin hydrologue du passé, le sire de la Framboisière, dont il nous donne le portrait et dans un autre article rend hommage à Bordeu, dont il reproduit l'*ex-libris*.

Tout ce qui avait rapport à l'histoire de notre ancienne Faculté l'intéressait passionnément et dans le projet que nous avions formé d'un grand traité d'Histoire de la Médecine, il s'était réservé de l'écrire.

Déjà dans sa leçon inaugurale du cours de thérapeutique, il avait longuement expliqué le symbolisme des armes de l'ancienne Faculté, les trois cigognes portant le rameau d'origan.

Plus récemment, en 1923, il publia dans *Paris Médical* et fit éditer en une élégante brochure un commentaire explicatif des statuts de l'Ancienne Faculté et fin latiniste il tint à les présenter sous un titre qu'eussent volontiers accepté nos ancêtres dont la langue latine était le parler officiel : « *De quibusdam minimis libris antiquæ Facultatis medicinæ parisiensis.* »

Ces petits livres sont : 1° *Statuta Facultatis parisiensis.* Avec reproduction des frontispices des éditions de 1660 et de 1751.

2° *Ritus, usus et laudabiles Facultatis medicinæ parisiensis consuetudines.* Avec le frontispice de l'édition de 1702.

3° *Calendarium medicum ad usum Saluberrimæ Facultatis parisiensis.* Avec frontispice de 1778.

Ainsi Gilbert utilisait-il pour la précision et l'illustration de ses travaux historiques les richesses de ses collections. En nous les léguant, il nous fournit à la fois un enseignement de la bonne méthode d'écrire l'histoire et le moyen de l'appliquer. Ce dont nous devons lui être doublement reconnaissants.

L'ÉVOLUTION MÉDICALE DU XVIe AU XXe SIÈCLE

Par le Docteur Paul DELAUNAY.

I

La Renaissance (1).

Le médecin du XVIe siècle — ère de passions déréglées — est aussi instable que la Société dont il fait partie : il pérégrine pour s'instruire, se déplace pour vivre; change pour s'instruire encore; et même se verra contraint de s'exiler pour pouvoir prier à son gré.

C'est l'âge de la science errante (2). A pied s'il est pauvre, un bâton à la main; enfourchant s'il est riche, quelque bidet ou vieille mule, son linge bouclé dans une toile cirée, ses cahiers ficelés en ballot, quelques pièces de monnaie, furtive libéralité maternelle, cousues dans la doublure du pourpoint, voilà notre étudiant parti.

Avides de savoir et de plaisir, tumultueux, curieux, débauchés, gueux souvent, et louant alors leurs services domestiques, ou vendant leur science à des camarades plus fortunés, vivant aussi de ressources moins avouables, aumônes ou rapines, les escholiers affluent dans les universités.

Ils encombrent Paris, où la police a grand peine à mater les rébellions du Pré-aux-Clercs et les rixes du Landit (3).

(1) Cf. E. Wickersheimer, *La médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance*, Paris, Maloine, 1905, in-8°.

(2) Cf. A. Babeau, *Les voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*, Paris, F. Didot, 1885, in-12 ; et les belles études de L. Legré sur *La Botanique en Provence au XVIe siècle*, Marseille, 1899-1904, in-8°.

(3) Cf. Boyer de Choisy, *Les étudiants en médecine de Paris au XVIe siècle, essai historique* (Thèse), Versailles, Impr. Gérardin, 1905, in-8°.

Orléans, Bourges, Poitiers, Toulouse, Montpellier sont pleins d'étrangers. Montpellier voit passer Léonard Fuchs, Lobel, les frères Bauhin, Conrad Gesner, Pierre Pena; Félix Platter y est l'hôte du pharmacien Cathelan, Clusius hébergé chez Rondelet. La France à son tour envoie ses fils de famille achever leurs études au-delà des Alpes et des Pyrénées, à Rome, à Pise, à Padoue, à Salamanque; d'autres à Louvain et en Germanie.

Le Rhin baigne les murailles d'écoles fameuses, Bâle, Mayence, Strasbourg. On étudie encore à Francfort-sur-le-Mein, à l'Université de Marbourg, créée en 1527 par Philippe, landgrave de Hesse; et là, nos aventuriers de lettres s'affrontent, Aristote en poche et dague au poing. Clusius passe à Marbourg, à Wittemberg, à Francfort, à Strasbourg, en Suisse; Bigot à Francfort, à Tubingue, à Mayence, à Bâle; Belon, par la suite, ira ouïr à Wittemberg les leçons de Valerius Cordus; Joseph du Chesne, *Quercetanus*, commencera ses études à Bordeaux, pour prendre finalement le bonnet à Bâle.

Pourquoi cette humeur voyageuse? Il en faut accuser d'abord la dispersion des centres d'études, la dissémination des chaires, pas encore centralisées; le prestige individuel de quelques professeurs, errants eux aussi, et qui, courant de ville en ville en quête de gages plus fructueux, entraînent leur auditoire avec eux; les épidémies massives qui de temps en temps, dépeuplent les cités, vident les écoles et chassent Clusius, et Thomas Rediger, en 1561, de Paris à Orléans. « Il fallait voir alors, écrit ce dernier à Jean Craton de Kraftheim, les professeurs cesser leurs cours, plusieurs gagner la campagne, les lectures s'interrompre, les collèges se fermer, les étudiants fuir en troupes, enfin tout se réduire à ce point que la situation des Ecoles était des plus malheureuses ».

Au reste, nos jeunes gens ont tôt fait d'en prendre leur parti. Imprégnés de culture latine, frappés à la même empreinte scolastique, ne sont-ils pas partout

chez eux ? C'est l'ère de l'internationalisme intellectuel. D'un bout à l'autre de l'Europe, ils peuvent communier dans l'amour des bonnes lettres, et satisfaire leur dromomanie.

Aussi la conquête d'un diplôme ne suffit pas à les retenir. Licence ou doctorat ne sont point pour eux, comme pour nous, prélude de fixation bourgeoise et d'inertie cérébrale. Ils sont de perpétuels étudiants chez qui rien ne saurait assouvir la *libido sciendi;* d'éternels pélerins en quête d'une patrie intellectuelle et cette patrie, c'est la Cité Antique.

Encore convient-il de posséder le rameau d'or qui leur en ouvrira les portes : je veux dire le dialecte. Le médecin se fera philologue pérégrinant, helléniste, orientaliste, hébraïsant. Après avoir écorché le grec en Allemagne, le bâlois Guillaume Cop en reprend l'étude à Paris sous Erasme et Jean Lascaris; puis, entre 1508 et 1514, avec Jérôme Aléandre. En 1530, deux lecteurs royaux pour le grec attireront à Paris, sur les bancs du Collège royal récemment fondé, de nombreux auditeurs.

Nos érudits, dès lors, s'en donnent à cœur joie. Le génie antique, non plus démarqué par les rabâcheurs scolastiques, et frelaté de fatras médiéval, mais restitué dans sa pureté première, resplendit désormais à leurs yeux. Et ne vous étonnez point que leur ivresse d'humanistes les entraîne hors de l'ornière médicale. La médecine déjà n'était qu'une partie de l'encyclopédie scolastique ; mais l'encyclopédie est toute à refaire, et ils la refont. Ils ont, comme disait Pierre de Brach, « plus d'un mestier ».

Les voilà lancés par le monde, à la piste des meilleurs manuscrits. Plançon traduira Philon le Juif, et Synésius Jean Chrysostome; Rabelais déverse tout ce qu'il a retenu de ses classiques dans les truculentes fantaisies de son *Pantagruel.* Guillaume Bigot colporte de Marbourg à Francfort, de Francfort à Tubingue et de Tubingue à Nîmes, ce qu'il sait de philosophie péripatéticienne. Et Jacques Peletier, médecin ambulant, poète errant, tâche à réformer

l'orthographe française, ou traduit Euclide. Mais malgré la dispersion de leur effort, la médecine ne perdra rien.

Dégagés de la scorie arabe, Hippocrate, restitué par Th. Gaza, Leonicenus, Cornaro et Rabelais; Galien par Leonicenus, Linacre, Guillaume Cop et Gonthier d'Andernach; Dioscoride par Jean du Rueil et Matthiole; Paul d'Egine par Guillaume Cop, connaîtront une gloire nouvelle et le prestige d'une autorité sans appel. La Renaissance n'aboutit, provisoirement, qu'à un changement de servitude.

Pourtant la Vérité, peu à peu, secoue la poussière des siècles. A contempler de plus près le legs antique, nos savants ont parfois d'étranges surprises et s'étonnent de ne point trouver la réalité conforme aux écrits des Maîtres. Mais accuser les oracles d'imposture, nul n'y songe.

Solem quis dicere falsum
Audeat ?...

Les Anciens ont bien vu, n'en doutez point. Mais ils n'ont connu de la Nature que ce qui s'épanouit sous le ciel ensoleillé de l'Orient, non pas la maigre faune et la flore avare de notre brumeuse Europe. Les laborieuses compilations d'un Gesner ne suffisent pas à identifier les animaux et les plantes dont parlent Théophraste, Dioscoride et Pline, Elien et Columelle, Varron, Oppien ou Galien. Il faudra les aller retrouver sur place. A la suite de Jean de Cuba, une troupe d'explorateurs, Pierre Belon et Gilles d'Albi, plus tard Guilandinus (Wieland), Rauwolff et Prosper Alpin parcourront les côtes barbaresques, l'Egypte, l'Asie, la Grèce et les Balkans, avec l'idée préconçue de donner raison aux classiques. « On ne se doit trop fier, dit Belon, aux appellations des choses encor qu'elles soyent vulgairement nommées, si elles ne sont bien correspondantes aux descriptions des Anciens (1) ».

(1) P. Belon, *Observations de plusieurs singularitez*, Paris, 1588, ch. II, p. 3.

Mais parfois, à la lumière des faits, leur raison s'insurge, et le tempérament de l'observateur reprend ses droits. Nos gens ont respiré, au cours de leurs voyages, une autre atmosphère que la poussière des Ecoles, et leurs regards, éclaircis au vent du large, se risquent au-delà du mur des in-folios. Encore s'ils ajoutent aux œuvres des Maîtres, n'y biffent-ils rien qu'en rechignant. Ce contrôle encore timide, ne prépare que de loin, la faillite de l'Antiquité. Il tend à ramener le *Credo* scientifique à ses sources ; mais c'est toujours un *Credo* (1).

Le geste de Paracelse brûlant les écrits d'Avicenne et de Galien n'est que la protestation d'un isolé. Et pour avoir voulu dépasser le Maître de Pergame qui n'osait interroger que les dépouilles animales, Vésale fugitif saura ce qu'il en coûte de vouloir arracher aux cadavres violés, leurs secrets.

Le dogmatisme, en matière de foi, n'est pas moins intransigeant : l'Université, fille aînée de l'Eglise, doit être gardienne de l'orthodoxie. Elle exige de ses élèves, comme dit Belon, le serment « qu'ils ne [seront] sectateurs des hérésies nouvelles, ains qu'ils se [tiendront] fermes et stables en l'obéissance de l'ancienne Eglise catholique et universelle ». N'ayant voulu jurer d'assister aux offices religieux, Jean de Gorris est exclu en 1572 de la Faculté de Paris. Et la consigne n'est pas seulement applicable aux étudiants. Le 6 novembre 1568, les régents ont privé Jacques Grévin de ses émoluments et droits doctoraux, sous le prétexte que « *hic abesse videretur quod a vetere religione catholicâ et romanâ ad cujus professionem omnes Regis edicto et Academiæ decretis tum invitabantur, animo abhorreret* » et ce jusqu'à ce que « *conceptis verbis juraret in eam fidei catholicæ et romanæ formulam, quam universa Academia a theologorum ordine acceperat nobisque præscripserat* ». Il est vrai que le doyen est le terrible Charpentier qui fera rayer du tableau, à bref délai, tous les suppôts de l'hérésie.

(1) Cf. P. Delaunay, *Pierre Belon naturaliste*, Le Mans, Monnoyer, 1926, 1 vol. in-8°.

Notez que ces rigueurs sont souvent inopérantes. Là aussi le libre examen réclame ses droits, et la conscience s'insurge. « Chez les jeunes, dit Pinvert, l'ambition, l'amour du nouveau et l'amour de la lutte, une grande indépendance de caractère, l'ascendant de condisciples très instruits, religionnaires très actifs, enfin une âme généreuse et la vue des bûchers qui s'allumaient partout, voilà, sans pénétrer dans le secret des consciences, ce qui pouvait gagner un écolier à la cause évangélique dans les années qui s'écoulent entre l'édit de Châteaubriand et celui de Blois » (1).

Aux débuts de la persécution, les plus faibles se cachent ou s'exilent. Jean I, Bauhin, médecin de Marguerite de Valois, ne s'évade de la prison où on l'a jeté « pour la religion » que grâce à sa protectrice, et gagne en secret Anvers et Bâle (1541). Plus tard, on s'arme : c'est l'ère des instincts débridés, des passions ardentes et des luttes quotidiennes où chacun se fait à coups de gueule, et, s'il le faut, à coups de poing, sa place au soleil et assure sa police personnelle. Tous ces érudits, grands disputeurs, experts aux injures bilingues, allient à leurs enthousiasmes de lettrés des haines de soudards et de fanatiques (2); chacun veut imposer sa croyance au voisin. A bout de syllogismes, il dégaîne.

Vainqueurs et vaincus proclament ou subissent la loi de la force; c'est un incessant chassé-croisé de fugitifs des pays catholiques vers les centres protestants, ou réciproquement. On a perdu, dans ce tumulte, la notion, confuse encore, de la patrie terrestre. La véritable patrie, c'est la patrie spirituelle : *cujus religio*, *ejus regio*, pourrait-on dire en renversant le vieil adage. J. Grévin, après la conjuration d'Amboise, passe la Manche, se gare en Angleterre. Jean II, Bauhin, quittera Lyon pour Genève (1562).

(1) L. Pinvert, *Jacques Grévin (1538-1570). Etude biographique et littéraire*, Paris, Fontemoing, 1899, in-8°, p. 37.

(2) Cf. P. Delaunay, *Un adversaire de la Réforme, Les idées religieuses de Pierre Belon du Mans*, Laval, Goupil, 1922, in-8°.

Jacques Aubert s'exile en Suisse, erre de Genève à Lausanne, à Berne (1571), à Neufchâtel, pour mourir à Lausanne en 1586.

Les médecins français réfugiés sont nombreux à Genève pendant toute la fin du XVIe siècle (1). Mais ni l'infortune ni le nouvel Evangile ne leur ont appris, plus qu'aux autres, la tolérance. Michel Servet n'échappe à la Sainte Inquisition de Vienne que pour tomber dans les griffes de Calvin, qui fera fumer ses os d'hérétique sur le bûcher de Champel. Seul un miracle sauve des flammes le livre maudit — son livre — qui léguait à la science une découverte : celle de la petite circulation (17 juin 1553).

Las des pérégrinations scientifiques et des luttes religieuses, le médecin du XVIe siècle trouvera-t-il du moins dans la vie professionnelle quelque gage de stabilité? Non. Le bas peuple se soigne comme il peut auprès des empiriques ou des barbiers chirurgiens. Il ne reste guère au médecin que les fonctions publiques qui ne peuvent être décemment et légalement remplies que par un docteur en médecine, ou la servitude dorée de la Cour ou de l'entourage des Grands. Mais en pareille occurrence, Hippocrate passe au second plan.

Personnage officiel, le médecin joue le rôle d'un Maître Jacques, bon à toutes fins. Les médecins stipendiés de la ville de Metz « étaient au besoin syndics-orateurs, diplomates, ambassadeurs, et la cité messine où l'on pratiquait mieux le négoce que les harangues, se les attachait comme pensionnaires et les envoyait saluer l'Empereur ou plaider au loin pour les intérêts de la ville. Cornélius Agrippa, Jean Bruno du Pont de Nied, médecins stipendiés, étaient orateurs de la cité. Ce dernier était en même temps agent politique de François Ier et travaillait si bien la ville que Charles Quint fut obligé d'envoyer pour lui

(1) Cf. L. Gautier, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Genève, 1906, in-8°. — P. Delaunay, *Les médecins manceaux en Suisse au XVIe siècle* (Ve Congrès international d'histoire de la médecine), Genève Kündig, 1926, in-8°.

faire pièce un autre médecin d'origine espagnole, André Lacuna. Selon que l'on était partisan de l'aigle ou des fleurs de lys, on confiait sa carcasse à Bruno ou à Lacuna (1) ». Quant à Rabelais, qui fut lui aussi stipendié à Metz (1546-1547), s'il n'a pas la charge d'orateur de la ville, il a du moins de secrètes accointances avec les de Heu, du parti français, et qui sans doute ne sont point inutiles à la diplomatie du Cardinal du Bellay.

Et c'est à quoi j'en veux venir : le *Mécénat*, alors de mise, est encore un des facteurs de l'instabilité médicale à cette époque. Le praticien s'attache à quelque noble protecteur, toujours errant, comme la Cour par monts et par chemins. Il est comme on disait alors, de ses *domestiques* ; il a sa place dans le cercle des érudits, poètes et beaux esprits dont aiment à s'entourer les grands de ce monde et leur demande, en échange, gratifications ou protection : Rabelais vit dans l'ombre de Jean et de Guillaume du Bellay ; Rondelet fréquente chez le cardinal de Tournon ; Belon, tour à tour protégé de Guillaume du Prat, de René du Bellay, du chancelier Olivier, du cardinal de Tournon et des Montmorency, meurt « escholier du Roy » Charles IX ! D'abord attaché à Marguerite de Valois, sœur de François Ier, Louis Demoulins de Rochefort, un Blésois, suivra la fortune d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, qu'il quittera vers 1575 pour aller mourir à Bâle ; Jacques Peletier et Jacques Grévin porteront leurs vers aux pieds de Marguerite de France, duchesse de Savoie.

Notre Esculape n'est pas là seulement pour faire l'agrément du maître, ou lui prescrire la rhubarbe et les saignées. On l'emploie, au petit bonheur, à toutes sortes de missions politiques ou secrètes. Affidé des du Bellay, Guillaume Bigot, pendant son professorat à Tubingue, sera l'utile comparse des négociations poursuivies auprès des luthériens alle-

(1) G. Ducrocq, *Le séjour de Rabelais à Metz*, L'Austrasie, nouvelle série, 1re année, n° 1, juillet 1905, p. 112. — G. Zeller, *Le séjour de Rabelais à Metz*, Revue du XVIe siècle, t. XIV, 1927, p. 141-149.

mands par Guillaume de Langey ; Belon sera envoyé en Suisse en 1543 par le cardinal de Tournon « pour le service du Roy ». Son voyage en Orient en compagnie de l'ambassadeur d'Aramont est, par certains côtés, une mission d'informations économiques et commerciales en même temps que scientifique (1). Par son ami Jean de Boysson, Rabelais joue le rôle d'intermédiaire utile à la cause royale entre le Parlement de Chambéry et le vice-Roi du Piémont, Guillaume de Langey.

On peut dire de ceux là, qu'ils furent Français. Mais combien de médecins, à cette époque, sont citoyens du monde et prennent pour devise : *Ubi bene, ibi patria* ?

De souche française, mais natif d'Arras, et par là même sujet flamand, de l'Escluse, Clusius, passera sa vie à courir l'Europe, jusqu'en Autriche et en Hongrie, pour finir sa carrière à Leyde.

Le gascon Joseph du Chesne s'établit à Genève en 1584 et ne rentre en France qu'en 1593 pour devenir médecin du roi Henri IV et du duc d'Alençon. Et vous connaissez l'odyssée de Jules César Scaliger : de souche esclavonne matinée de sang Souabe, comptant pour ancêtres des mercenaires à la solde de l'Autriche, il n'est, lui aussi, qu'un soudard errant, étudiant d'occasion, passant, avec ses reîtres, de la solde de l'empereur Maximilien à celle du roi de France, courant les aventures et les batailles par les routes d'Italie, de Grèce, de Macédoine, avant de finir, grâce à l'évêque de la Rovère, médecin et bourgeois d'Agen (2).

II

L'ANCIEN RÉGIME (3).

Le XVIIe siècle inaugure le règne de l'ordre. Sous

(1) Cf. P. DELAUNAY, *L'aventureuse existence de Pierre Belon du Mans*, Paris, Champion, 1926, in-8°.

(2) L. DE SANTI, *Le diplôme de Jules César Scaliger*, Mém. de l'Acad. de Sc. Inscr. et B. L. de Toulouse, XIe s., t. IX, 1921, p. 93.113.

(3) Cf. sur cette période : A. FRANKLIN. *La vie privée d'autrefois... Les*

la rude poigne de Richelieu ou le sceptre du Grand Roi, dans la France progressivement pacifiée, unifiée et centralisée, la vie sociale s'organise à demeure, et pour cent cinquante ans. Si l'étudiant continue de voyager (1), si de boutique en boutique, le compagnon chirurgien fait son tour de France, si de Faculté en Faculté le philiâtre fait le tour du programme, le praticien, lui, devient casanier, comme la Société. Or, la Société de l'Ancien Régime est un cadre corporatif, religieux et féodal.

La hiérarchie professionnelle comporte l'unité dogmatique ; la vie religieuse, étroitement liée à l'organisation corporative, exige l'unité morale ; la hiérarchie sociale oppose à la suprématie des deux premiers ordres la tare roturière, et introduit encore, au sein du Tiers Etat, des privilèges de caste. Voyons comment notre homme s'adapte à ces étreintes, ou revendique, non plus avec la violence anarchique du XVIe siècle, mais soit en sourdine, soit légalement, la liberté d'exercer, de penser et d'agir.

Organisés jadis par les autorités locales ou provinciales ; reconstitués depuis le milieu du XVIe siècle, ou au plus tard avant la fin du XVIIe par le pouvoir central, la police et les cadres professionnels sont tels, ou peu s'en faut, qu'ils se maintiendront jusqu'en 1789.

médecins, Paris, Plon, 1892, in-16. — A. CHRISTIAN, *Etudes sur le Paris d'autrefois, les médecins, l'Université*, Paris, Roustan, Champion, 1904, in-12. — E. MINVIELLE, *La médecine au temps d'Henri IV, médecins maladies, autopsie du Roi* (Thèse), Paris, Baillière, 1903, in-8°. — M. RAYNAUD, *Les médecins au temps de Molière*, nouvelle éd.. Paris, Didier, 1863, in-12. — R. FAUVELLE, *Les étudiants en médecine de Paris sous le Grand Roi* (Thèse), Paris, Steinheil, 1899, in-8°. — LEMAGUET, *Le monde médical Parisien sous le Grand Roi* (Thèse), Mâcon, Protat, 1899, in-8°. — P. DELAUNAY, *Le monde médical Parisien au XVIIIe siècle*, (Thèse), Paris, Rousset, 1905, in-8°. — V. DU BLED, *La Société française du XVIe siècle au XXe, VIe série, XVIIIe siècle, Les médecins avant et après 1789*, Paris, Perrin, 1908, in-12.

(1) De même à l'étranger. W. HARWEY, dès l'âge de dix ans, fut mis au collège de Canterbury ; à seize ans, il entrait à l'Université de Cambridge. Ses études générales terminées, le jeune homme déclara qu'il serait médecin. Alors, le voilà en route d'abord pour la France, ensuite pour l'Allemagne, enfin pour l'Italie. Il se fixa pour un temps à Padoue. — Au début de ce même XVIIe siècle, le Hollandais Jean-Isaac PONTANUS commence à Bâle des études médicales qu'il vient continuer à Montpellier, et publie à Leyde en 1606 le récit de son voyage. (*Itinerarium Galliæ Narbonensis*).

Au sommet de la hiérarchie, les médecins, suppôts de l'Université, formés dans les Facultés, et groupés dans les villes universitaires, en Facultés ; dans les villes de moindre importance, en Collèges de médecine ; isolés, livrés à eux-mêmes dans les petites villes, où ils sont trop peu nombreux pour constituer un corps. Au-dessous d'eux, les chirurgiens, constitués dans les villes, en communautés ou corporations ; isolés, dans les campagnes, bien que relevant, en droit, de l'inspection des dignitaires du ressort. En bas de l'échelle, la tourbe des empiriques, spécialistes ambulants, opérateurs, etc.

Cette organisation est donc d'abord essentiellement corporative : le diplôme doctoral ne confère pas de droit individuel à l'exercice de la médecine, pas plus que la lettre de maîtrise celui d'exercer la chirurgie. Docteur ou maître, le praticien ne vit que d'une vie empruntée, et en tant qu'il fait partie de sa Faculté, de son Collège ou de sa communauté. Le monopole est collectif : c'est une garantie quand il s'agit de l'exploiter ; c'en est une aussi quand il le faut défendre. Et on le défend. D'abord contre la concurrence illicite : et les médecins tantôt répriment les prétentions des chirurgiens, et tantôt s'allient avec eux pour réfréner les empiètements des apothicaires ou des empiriques. Mais il vont, parfois, jusqu'à prétendre éliminer des concurrents légaux : et les procès ne sont point exceptionnels où les praticiens nantis, médecins, chirurgiens surtout, s'efforcent d'évincer des candidats qui réclament avec leur droit à l'agrégation ou à la maîtrise, une part du monopole.

Encore si ce monopole, si chèrement acheté, si âprement défendu, était intangible ! Mais les lois et règlements de l'Ancien Régime admettent toujours cette exception : le privilège. Privilège des médecins de la Famille royale et des princes du sang, qui ont le droit d'exercer dans Paris sans s'agréger à la Faculté ; privilège des charlatans à brevet, médecins spagiriques et autres, qui excipent de leurs lettres patentes et débitent publiquement leurs panacées. Et devant tant de

privilèges, les diplômés de province qui n'exercent dans la capitale que par tolérance finissent par en réclamer à leur tour ; on se rappelle la poussée égalitaire qui, partie de Montpellier, dresse les médecins provinciaux contre les « pontifes » parisiens ; lutte ardente qui commence avec Renaudot, crée plus tard dans Paris, avec la *Chambre royale*, une sorte de Faculté rivale, encouragée par les secrètes ambitions de Daquin, qui l'entraînera dans sa chute. Ainsi fut rétablie l'officielle et exclusive suprématie dont se prévalait en son ressort, la très salutaire Faculté de Paris, et qu'elle dut garantir derechef, en 1731, contre les tentatives d'intrusion de la Faculté de Montpellier et les projets dominateurs de l'archiâtre Chirac.

La Faculté ne possède pas seulement un monopole professionnel ; elle a encore un monopole intellectuel. Elle sait que l'enseignement fut, de tout temps l'apanage de l'Eglise qui le délègue à l'université. Elle maintient donc son droit de participation à l'enseignement de ses subalternes, les chirurgiens, et son droit de contrôle sur leur réception. Mais ceux-ci regimbent. Les XVIIe et XVIIIe siècles retentissent des échos tumultueux de ces querelles d'émancipation qui, dressant Saint Côme contre Saint Luc, ne laisseront plus à ce dernier qu'une suzeraineté nominale, pour placer finalement le corps chirurgical sous l'effective autorité de l'un des siens : le premier chirurgien du Roi ; mettront l'enseignement chirurgical hors de l'emprise médicale, et confieront le perfectionnement de cet art aux soins de l'Académie de chirurgie.

De cette suprématie doctrinale, de cette infaillibilité dogmatique que lui contestent ses inférieurs, la Faculté, du moins, se prévaut, dans son enceinte, à l'égard de ses membres. Le médecin ne saurait exercer en dehors de l'Ecole ; mais il n'y peut demeurer qu'au prix d'une entière adhésion aux vérités qu'elle enseigne, et la vérité, c'est l'avis de la majorité. Or, on sait que les majorités vénérables, imbues de conservatisme dogmatique, s'offusquent aisément des nou-

veautés. Vous comprendrez, dès lors, l'opposition acharnée d'un Riolan aux théories de Harvey et de Pecquet ; la condamnation solennelle fulminée en 1566 contre l'antimoine, réitérée en 1615 ; l'expulsion ignominieuse du médecin Jean Chartier, qui a le tort d'être « de la nation antimoniale », les diatribes véhémentes de Guy Patin, tout cela pour aboutir à la rétractation de 1666 qui réhabilite la drogue abhorrhée. Plus tard c'est la querelle de l'inoculation (1763-74) et celle du magnétisme animal, qui se termine (1784) par la radiation des Drs Deslon, Thomas d'Onglée et Varnier.

Et lorsque Vicq d'Azyr et de Lassone arrivent à faire créer, à Paris (1776), sous le nom de Société Royale de médecine, une assemblée scientifique en dehors de la Faculté, celle-ci s'insurge contre le schisme qui attente à son monopole doctrinal, et il ne faut pas moins qu'un arrêt du Conseil d'Etat, des injonctions gouvernementales répétées et une lettre de cachet contre le Docteur Hallot pour briser la résistance de l'Ecole.

Ce sens, — très Ancien Régime, — de l'unité dogmatique, ne s'affirmait pas seulement dans l'ordre scientifique, mais encore dans l'ordre moral. Comme il y a une religion d'Etat pour les sujets du Prince, il y a, si j'ose dire, pour les adeptes de l'art de guérir, une religion professionnelle. Le 9 mars 1707, le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, rappelle aux médecins, au nom des canons des conciles, qu'ils doivent engager les malades gravement atteints à se confesser. Le 9 mars 1712, une déclaration royale généralise ces prescriptions, avec pénalités à l'appui. Les contrevenants se verront, à la troisième incartade, déchus de leurs droits doctoraux. Semblables obligations ne sont donc pas seulement individuelles, mais collectives. La vie corporative est, comme celle de la Société toute entière, essentiellement et obligatoirement religieuse. Là où nos Esculapes sont trop peu nombreux pour former un corps, avec un statut spirituel particulier, on les embrigade d'office, comme à Murat,

dans la confrérie des chirurgiens et apothicaires (1). Les communautés de chirurgiens se doublent d'une Confrérie des SS. Côme et Damien, qui a sa fête patronale, ses pèlerinages, ses messes des morts, ses aumônes réglementaires. Il en va de même au sein des Collèges de médecine ou des Facultés. Non seulement la Faculté exige de ses philiâtres un certificat baptistaire, mais à tous, étudiants et docteurs, elle impose l'assistance aux cérémonies du culte. Le programme scolaire se règle sur le calendrier ecclésiastique et sur le culte Marial. Au terme des études, c'est le chancelier de l'Université, dignitaire ecclésiastique, qui, traçant sur le front des licenciés le geste de la bénédiction apostolique, leur confère le droit d'exercer *hic et ubique terrarum*. Alors que Padoue, université laïque, soucieuse de ménager les croyances diverses d'une clientèle cosmopolite, raye de ses diplômes toute estampille confessionnelle précise, et les délivre simplement *in nomine Christi*, les thèses françaises porteront, à Reims comme à Paris, cet exergue qui est toute une profession de foi catholique : *Deo optimo maximo, uni et trino, Virgini Deiparæ, et Sancto Lucæ, orthodoxorum medicorum patrono.*

Orthodoxes ? Pas tous. L'édit de Nantes a, depuis 1598, accordé la liberté de conscience aux protestants. Tout huguenot qu'il est, Jean de Raffou n'est pas moins reçu docteur, en 1608, par la Faculté de Poitiers ; et mourra dans le sein de la R. P. R. le 7 décembre 1635. Mais à Paris, l'Ecole est sur ce point irréductible.

En 1637, le duc d'Orléans, frère du Roi, ayant voulu faire admettre sur les bancs le jeune Brunier, fils de son premier médecin, et protestant, écrit au doyen Hardouin de Saint-Jacques une lettre persuasive, et d'autant plus qu'elle est accompagnée d'instructions de S. M.. Sourde à cette haute requête, l'Ecole lui envoie une députation pour en faire ses remontrances et tient bon. Si elle se relâche quelque peu de ses

(1) E. Cheylud.— *Corporations et syndicats, les anciennes corporations des médecins, chirurgiens et apothicaires à Murat*, 1630-1776, Paris, Champion, 1896, in-8°, p. 42 et suiv.

rigueurs, — on compte, en 1648, sur la liste des docteurs quatre huguenots, — elle ne tarde pas à y revenir. A partir de 1662, les nouveaux licenciés vont, au sortir de l'Archevêché, s'agenouiller à Notre-Dame et jurer, devant l'autel de Saint-Denis, de défendre la religion catholique, apostolique et romaine *usque ad effusionem sanguinis.* La révocation de l'Edit de Nantes (1685) ne fait qu'accentuer cette intransigeance. Le luthéranisme n'a droit de cité que dans la seule Université de Strasbourg. Ailleurs, les protestants sont contraints de déguerpir ou de se soumettre. Exilé à Limoges lors de la révocation, Ant. Menjot devra abjurer de bouche, sinon de cœur, pour rester en France et mourir à Paris le 30 septembre 1694.

Cependant, la liberté de conscience n'est pas morte et continue de s'affirmer, comme dit Helme, par la bouche de « ces manières de catholiques-huguenots » qu'étaient les jansénistes.

Voyez-vous passer l'humble silhouette de Jean Hamon, qui fut l'un des solitaires de Port-Royal, et qui retiré du monde et longtemps caché, de crainte des sbires, reparut un jour de thèse aux Ecoles où on lui fit une ovation ? Et aussi son élève Louis Morin, le botaniste, un autre ami de Port-Royal, et qui finit ses jours dans l'étude et les austérités, à l'Abbaye Saint-Victor ? Ce sont là, d'ailleurs, les derniers grands chrétiens. Bientôt les offices de la Faculté ne deviendront, comme ceux de Versailles, que pure forme et réglementaire décorum. La Religion d'Etat n'est plus, comme le Régime lui-même, qu'un édifice miné, une antique façade qui masque les corruptions de la Régence, le vice aimable des salons, le matérialisme d'un La Mettrie, l'athéisme des Encyclopédistes, le positivisme d'un Vicq d'Azyr. Notez d'ailleurs qu'on leur passe d'être, en leur privé, irréligieux : l'Eglise est plus clémente à l'athée qu'à l'hérétique qui est, à ce qu'assure Bossuet, un homme « qui a une opinion particulière ». Et pourvu qu'ils se prêtent au cérémonial officiel de la Faculté, ou que le censeur royal ne trouve, en leurs écrits avoués, rien qui blesse la

saine doctrine, ils peuvent, — scandale excepté, — faire profession de « philosophie. »

Notez pourtant que la vie spirituelle n'est pas partout éteinte. On compte encore, en province surtout, des âmes pour lesquelles le flambeau de la Raison n'a point encore éclipsé les lumières de la Foi. Beaucoup de médecins gardent, au milieu du désarroi moral et de l'universelle corruption, les traditions austères du jansénisme. Ils naissent et vivent et prient à l'ombre du clocher paroissial ; et lorsque sonne pour eux l'heure dernière, c'est dans l'église où ils ont connu l'honneur de multiplier les parrainages, signé aux mariages, offert le pain bénit, pris part aux assemblées du général, siégé au banc des marguilliers ; ou dans quelque monastère honoré de leurs aumônes coutumières, que la tombe familiale un instant rouverte, prend leur cendre et la mêle aux cendres des aïeux. Ils aiment qu'après cette vie transitoire, leur souvenir se perpétue sur les lèvres du prêtre ou dans les prières des amis, et surtout dans les lieux qui furent témoins de leur labeur. Il n'est guère de médecin d'hôpital qui ne sollicite de l'établissement un *Memento* posthume, en échange de quelque pieuse donation.

Il s'en trouve d'autres aussi, que l'élan mystique égare jusque dans l'occultisme : et parmi les illuminés d'Avignon, auxquels dom Pernety transmet la Sainte Parole, et le secret du mercure des philosophes, le Dr de la Richardière et son confrère Bouge coudoient Esprit Calvet, professeur vétéran de la Faculté (1).

Suivons maintenant notre médecin dans le milieu social ; et d'abord chez ses pratiques. J'ai dit que la clientèle, comme la Société, s'est stabilisée, surtout depuis la Fronde. Le médecin se fixe, lui aussi. Chez une noblesse assagie, domestiquée, le Mécénat ne le contraint plus, comme jadis, à un rôle perpétuellement ambulant. Les Cureau de la Chambre s'attachent à la

(1) Cf. Joanny Bricaud. *Les illuminés d'Avignon, étude sur Dom Pernety et son groupe*, Paris, Nourry, 1927, in-8°.

fortune des Séguier ; Pecquet, à son dam, à celle de Nicolas Foucquet ; Vallant soigne les vapeurs de Madame de Sablé, Morin les infirmités de M[lle] de Guise. Ami de Pascal et d'Arnauld, Menjot est l'homme des Schomberg. Plus haut, la Faculté du Roi, de palais en palais, séjourne avec la Cour. Bien que ses ordonnances soient archaïques, et sa doctrine surannée, le médecin ne détone point au milieu du Grand Siècle. Il admire, sous Louis XIII, Godeau, Gombaud et Vaugelas ; Cureau de la Chambre, l'un des *Quarante* de l'Académie française, traitera des *Charactères des passions*. Il ne manque point d'émules, prosateurs pompeux, élucubrateurs de *Maximes*, dissertations et réflexions et qui rêvent d'être dans le *Mercure*. Au reste, grands disputeurs des choses de la pensée, gassendistes avec Menjot, cartésiens avec Cureau, à l'affût des nouvelles de la République des lettres et des nouveautés de la Religion, lecteurs infatigables d'in-folios et des nouveautés qu'on se passe sous le manteau dans les ruelles, nos Esculapes font bonne figure dans le cercle des précieuses ; formés à l'Ecole des Anciens, ils ne dédaigneront point de passer, avec Claude Perrault, au parti des Modernes, et se haussent sans peine au rang de beaux-esprits.

Le médecin du XVII[e] siècle était ce qu'on appelait alors un *honnête homme*, doublé, il est vrai, d'un domestique, lequel se muait parfois, si j'ose dire, en *valet de cœur* (1). Au XVIII[e] siècle, il devient un commensal aussi nécessaire au salon que la perruche ou le singe de Madame, interlocuteur indispensable en un temps où le progrès des lumières permet d'attendre de la science et de la philosophie le bonheur prochain de l'humanité. Médecin sans doute, confident des galanteries du marquis, des vapeurs de la marquise, mais aussi convive, homme de compagnie, fécond en menus services. Rappelez-vous Quesnay et la Pompadour, Bordeu et la du Barry, Gatti chez les Choiseul,

(1) Voir sur le rôle du docteur Amonio auprès de M[me] de Sévigné la charmante brochure de SONNIÉ-MORET, *La marquise de Sévigné, une ennemie des médecins*, Paris, Baillière, 1926, in-8°.

à Chanteloup ; et La Mettrie chez Frédéric, aux petits soupers de Sans-Souci ! Encore ne faut-il point préjuger, par leur sort, du sort vulgaire. Au-dessous des courtisans et des parasites, voici le normal praticien. Il garde, lui aussi, l'estampille de l'époque, le goût des bergerades et de la défroque mythologique et, plein de sensiblerie, s'exerce aux anagrammes et rime de petits vers. C'est un poète, mais un poète crotté. Le rêve du XVIIIe siècle s'estompe sur les toiles de Watteau ; la réalité se trahit dans les intérieurs de Chardin. Le médecin de l'époque, c'est parfois le beau buste, en perruque poudrée, que drape d'hermine et de soie le pinceau d'un Rigaud ou d'un Nattier ; mais plus souvent l'habit râpé de cet *Oncle Benjamin* qu'évoqua Claude Tillier. Un petit bourgeois de province, de cette bourgeoisie qui s'avère, plus qu'on ne croit, besoigneuse, et souvent à court d'écus. Quoique fils de famille, maint étudiant connaissait la gêne, empruntait pour ses études et son installation ; il en traînait péniblement l'amortissement aux débuts d'une carrière qui n'apparaît pas comme très rémunératrice ; sans compter des frais généraux aussi lourds qu'obligatoires.

Le médecin doit avoir une mise soignée ; il ne sort qu'en perruque ronde, à deux ou trois rangs de boudins, poudrée à frimas, et tient canne à pomme d'or ; il lui faut un logis de quelque apparence ; il en doit meubler les appartements, la cuisine et la cave ; la cave surtout ; nos prédécesseurs ne négligeaient point ce chapitre en un temps où tout était prétexte à banquets ; il faut un cheval pour courir les chemins impraticables aux voitures ; la *chaise* ne servait guère qu'aux visites de cérémonie, et c'est encore une invention du XIXe siècle que le cabriolet du médecin ; il faut laquais pour la monture et servante pour la maison, en somme, de quoi faire figure dans la bourgeoisie, mais aussi de quoi obérer un budget souvent mal en point. Les revenus professionnels toujours modestes, — 10 à 20 sols la visite en province ; trois livres, à Paris, pour un Bouvart, six livres pour un Portal ; — les honoraires

souvent contestés ou réduits, n'assuraient à eux seuls qu'une médiocrité peu dorée. En sorte que sans l'apport dotal d'un mariage que le prestige du titre rendait généralement avantageux, l'union avec quelque famille de robe, de haut négoce ou de bourgeoisie ; sans les ressources de leur patrimoine, l'aubaine des héritages ou l'obtention de quelque bourse ou bénéfice pour leurs rejetons, en un temps où les ménages se montraient volontiers prolifiques, bon nombre de docteurs auraient eu quelque peine à soutenir leur état.

Aussi nos Esculapes s'avèrent solliciteurs intrépides ; sans cesse ils assaillent leurs protecteurs, leurs clients et leurs amis de demandes de recommandations ; ils accablent l'intendant de requêtes pour obtenir, en raison des services rendus aux maisons de charité, aux pauvres, aux victimes des épidémies, une remise sur leur capitation, quelque taxe d'office ou menue gratification. Nous sommes sous le règne du privilège. C'est dire que du haut en bas de l'échelle sociale, chacun s'évertue à se décharger sur le voisin ou l'inférieur.

Si comme membre du Tiers, le médecin paye la taille, il est comme notable bourgeois, affranchi de la collecte, et aussi de la corvée, « pour la dignité et nécessité de son emploi. »

Soumis à cette autre corvée qu'est le logement des gens de guerre, il s'en montre généralement peu flatté, bien qu'on lui réserve de préférence les officiers supérieurs, et, dès qu'il exerce la charge de médecin du Roi ou de Monsieur, il s'empresse de faire valoir la dispense que ce titre lui confère. Il restreint autant que possible l'hommage d'Esculape au dieu Mars. Il ne fait point la guerre — sauf d'occasion et par brevet temporaire ; il a abandonné de grand cœur, la stratégie à la noblesse, les blessés aux chirurgiens, et l'habit du Roi à la racaille qu'endoctrinent, après boire, les sergents recruteurs, et s'il contribue de sa poche pour « l'ustencille » il rechigne quand il faut, au surplus, donner de sa per-

sonne pour la garde des prisonniers, la faction aux portes ou la surveillance des blés en temps de famine.

Et lorsque l'arrêt du 4 juillet 1750 raye les chirurgiens lettrés du rôle des arts et métiers pour leur conférer le rang de notables bourgeois, les gens de Saint-Côme ne sont pas moins ardents à réclamer leurs nouvelles immunités.

Cependant, nos guérisseurs resteront toujours assez mal partagés dans la distribution des honneurs publics.

Si parfois ils conquièrent, par voie d'élection, les fonctions municipales, le régime de la vénalité des charges, presque partout prédominant, réserve trop souvent la gloire scabinale aux négociants enrichis, voire apothicaires.

Et c'est pourquoi nos gens font, aux dirigeants, des remontrances, et prennent, en censeurs, souci de la prospérité collective.

Censeurs, ils le furent toujours. Guy Patin, frondait avec le Mazarin, les Jésuites ; d'autres se feront, tout exprès, jansénistes, et plus tard philosophes, économistes, agronomes.

Membres éloquents des Académies de province, des Sociétés littéraires et patriotiques, des Bureaux d'agriculture ou de charité, ils proclament que le bonheur de l'humanité n'est pas seulement le but des recherches des savants, mais aussi le devoir de l'autorité.

Ils ont lu Jean-Jacques, et aspirent aux réformes qui ramèneront l'âge d'or et feront fleurir la fraternité universelle, avec l'égalité, sous l'égide du meilleur des rois. Ils partagent les aspirations universelles et ne dédaignent point de publier des vœux, qui sont « les vœux d'un citoyen ». Plus ardents, ils prennent un avant-goût de l'égalité, dans quelque loge maçonnique pas toujours très sérieuse, et dans laquelle après avoir célébré l'amitié, la philosophie et le G.·. A.·. de l'Univers, on ne dédaigne pas d'embrasser les dames et de chanter de galants cou-

plets (1). Il est même assez piquant d'entendre ces gens, que nous avons trouvés si imbus de l'esprit de caste et si fort entichés des immunités professionnelles, se déclarer ennemis du privilège. Il s'agit, il est vrai, du privilège d'autrui.

Non seulement, au début de la Révolution, ils s'associent aux doléances de leurs compatriotes, mais encore ils s'en font les instigateurs et les interprètes. Signataires des cahiers de 89, bon nombre d'entre eux sont déjà promis aux dignités démocratiques, où ils apporteront leurs défauts et leurs qualités ; leurs rancunes de bourgeois longtemps offusqués des dédains de l'aristocratie ; un égalitarisme ombrageux et tracassier pour qui les dépasse ; un attachement non moins ardent aux droits nouvellement conquis, et surtout à ces biens nationaux qu'ils auront achetés à bon compte et régénérés par l'emprise démocratique ; parfois aussi un sincère amour du bien public et de généreuses illusions.

III

La Révolution (2).

La Révolution modifia de fond en comble la condition médicale ; la condition professionnelle d'abord. La Constituante abolit le 16 février 1791 les maîtrises et jurandes ; la Convention supprime, le 8 août 1793, les Académies et Sociétés littéraires patentées par la Nation ; le 15 septembre, les Facultés de médecine. Donc, plus de Facultés ni de Collèges de médecine, ni de corporations chirurgicales. Le praticien, fort de son titre, peut exercer isolément, et comme il lui

(1) Les médecins Grammaignac, Victor de Sèze, de Gantis, Guillotin, Lepreux et Santi furent membres de la L.·. des Neufs-Sœurs. (Cf. L. Amiable, *Une loge maçonnique d'avant 1789, la R.·. L.·. les Neuf Sœurs*, Paris, Alcan, 1897, in-8°, p. 282). — On trouve beaucoup d'autres médecins dans les diverses Loges de Paris et de province. Cf. G. Bord, *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815*, t. I, Paris, Nouvelle Librairie, s. d. (1908), in-8°.

(2) Cf. Dr C. Saucerotte. *Les médecins pendant la Révolution*, 1789-99, Paris. Perrin, 1887, in-8°.

plaît. Le voilà libre ; mais l'empirique aussi, et au même titre : premier inconvénient de la Liberté. La liberté de l'art comporte la liberté de la doctrine : notre homme pourra se dire, à sa guise, magnétiseur, vitaliste, humoriste, iatrochimiste, browniste, sans en rendre compte à personne. Et comme la déclaration des droits de l'homme et la Constitution de 1791 ont proclamé pour commencer avec la liberté de pensée, la liberté des cultes, en attendant qu'on les pourchasse comme vestiges du fanatisme, le formalisme religieux des anciens corps a disparu avant eux : la vie professionnelle est désormais laïcisée.

D'autre part, notre homme est désormais affranchi des inégalités fiscales. Il n'y a plus de privilèges, plus de nobles, plus de bourgeois ; rien que des citoyens, et tous les citoyens, avec les assignats, connaîtront l'égalité dans la banqueroute. Plus d'incapacités de caste : gens de Saint Côme ou de Saint Luc, pourvu que congrûment censitaires, seront électeurs, éligibles ; et ils en profitent. Je les vois rédacteurs des cahiers de 89, présidents d'assemblées électorales, officiers municipaux, juges, maires, membres du district, du canton, du département, des comités, députés à la Constituante, à la Législative, conventionnels, membres des Anciens ou des Cinq-Cents. Mais, à part quelques exceptions (Baudot, Bô, Taillefer), des aliénés comme Marat, des furieux comme Coffinhal, le médecin ne va guère aux partis extrêmes. L'égalité conquise, avec quelques bons biens nationaux, il se tient pour satisfait. Bourgeois il était, bourgeois il reste, et déçu.

Tous ces médecins libéraux et philosophes, qui avaient pensé voir renaître l'âge d'or avec leur arrivée aux affaires, s'aperçoivent bientôt qu'il est plus facile de tirer le diable de sa bouteille que de l'y faire rentrer.

La clientèle ne rend plus : le châtelain est émigré, ou en prison, au surplus ruiné ; la classe moyenne appauvrie par les assignats et l'emprunt forcé ; le négoce et l'industrie périclitent ; le sans-culotte,

gueux, estime que ses opinions lui donnent droit à la gratuité. Allez donc faire payer un savetier qui, demain, sera membre du Comité révolutionnaire de votre section, et mesurera votre civisme au taux de vos générosités!

Tout au plus, la basse classe consent-elle à rétribuer le chirurgien, qui n'est pas cher, fait œuvre apparente de ses doigts, et donne au patient, au lieu d'ordonnance, des produits tangibles, emplâtres ou onguents. Quant à la population rurale, elle se contente du barbier ou de l'empirique de village, réserve son argent pour se payer des biens nationaux, ou le cache par peur des chouans, des *chauffeurs*, des brigands, des volontaires nationaux, et boude, au surplus, la loi du *maximum*! Ajoutez à cela les troubles, les émeutes, la disette, et vous comprendrez ce que fut, pour le praticien de cette époque, la question du pain quotidien.

Et la Terreur venue, les sans-culottes crasseux et les Jacobins énergumènes nantis du pouvoir lâché, de gré ou de force, par les timorés ou les dégoûtés, les regarderont de travers, ou les emprisonneront à l'occasion comme Feuillants, voire aristocrates : songez à Chambon de Montaux, à Gastellier, à Chauvot-Beauchêne, à Roussille-Chamseru, à Saiffert. Et demandez à Vicq-d'Azyr, qui, excédé de tant d'horreurs, mourra en désespéré, ce qu'il pense de la rénovation sociale!

Ainsi les idéologues sont débordés par les hommes d'action. Moins réfréné par une culture générale, plus proche du peuple, et mal content, le chirurgien ira plus volontiers, et d'instinct, aux partis subversifs. N'a-t-il pas déjà, par horreur de la hiérarchie, jeté bas la hiérarchique Académie de chirurgie?

Patriote, il s'engagera en 92, comme Broussais, Citoyen, il lui faudra le pouvoir avec ses ivresses et ses excès. Il sera démocrate, voire démagogue. Officier municipal ou membre des jurys révolutionnaires, il donnera volontiers la chasse aux ci-devant, aux insermentés, aux Vendéens, aux Chouans. C'est avec les terroristes que siégera René Levasseur. Le litho-

tomiste Souberbielle, juré du Tribunal révolutionnaire, fera tomber la tête de Marie-Antoinette ; et Tellot, à Laval, se contente du rôle plus modeste d'empailleur des guillotinés!

Ceux qui n'ont pu arriver au sommet de la Montagne s'en dédommagent, en braillant, dans les Comités et les Clubs. Et j'en vois d'autres, en revanche, qui accompagnent, dans les horreurs de la guerre et de la déroute, les insurgés de la Vendée, cachent les prêtres insermentés, et suivent — ou soignent — les chouans.

Et voilà bien une autre métamorphose qu'il n'avait ni prévue ni demandée : notre praticien, le bourgeois, le civil de jadis, deviendra militaire. Au début, déguisé en soldat, il arbore volontiers un tricorne et un grand sabre aux fêtes civiques et aux fédérations. Mais bientôt il faut guerroyer tout de bon, et suivre le drapeau tricolore ou le drapeau blanc. Quand la Vendée s'insurge, le chirurgien Godelier, de Saint-Lambert qui accompagne les gendarmes, tombe à Mauves, le 9 mars 1793 sous les coups des révoltés. Bousseau, autre patriote, et qui commande les gardes nationaux de Chalonnes, se fait prendre à Jallais par Cathelineau. Par contre, le chirurgien Cady amène à Stofflet les gars de Saint-Laurent-de-la-Plaine et, avec ceux de Cathelineau, débusque de Cholet les républicains. Mais on ne se bat pas qu'à l'intérieur : la guerre est aussi aux frontières, et les anciens n'y suffisent plus. La Révolution, puis les hostilités, ont surpris le service de santé militaire en pleine crise de réorganisation. En 1791, en 1792, les engagements enthousiastes comblent les vides : et des lèvres du chirurgien militaire, Simon Boy, s'envole l'hymne fameux : *Veillons au salut de l'Empire*.

En 93, ce sont au chant du *Ça ira*, les réquisitions successives, et la Terreur. Sur les 2791 condamnations capitales prononcées par le Tribunal révolutionnaire de Paris du 10 mai 1793 au 9 avril 1795, J. Hérissey a relevé les noms de trente-cinq médecins, officiers de santé ou élèves, exécutés en 1793 et 1794.

D'autres, suspectés d'incivisme, coupables, comme Bourdois de la Motte, d'avoir servi les aristocrates et les suppôts des tyrans, sont menacés, ou jetés en prison. Aux cohortes des patriotes se joignent les émigrés de l'intérieur, praticiens compromis, qui, comme le même Bourdois, comme Desgenettes, viennent chercher aux armées, sous l'emblème d'Esculape, un asile contre la proscription. Refuge précaire : les politiciens du dedans ne sont pas moins dangereux que les ennemis du dehors. Compromis avec son chef, Menuret, le médecin de Dumouriez, n'échappe à la mort qu'en passant la frontière. Sous un régime qui déclare exiger pour les grades supérieurs. moins des techniciens que des « prêcheurs de Révolution », énergumènes sectaires et mouchards imbéciles ne manquent ni dans les places ni sur le front. Ci-devant médecin en chef de l'armée du Nord, et révoqué pour propos inciviques, Dufresnoy, réintégré à l'hôpital de Saint-Omer, s'y voit encore surveillé et dénoncé par son subordonné, l'officier de 3e classe Toulotte, fondateur et président de la Société populaire du lieu (1). Il en va de même à l'arrière, où, selon les fluctuations politiques, terroristes, thermidoriennes, fructidoriennes, les médecins civils chargés des salles militaires seront tour à tour nommés, destitués, replacés. Mais comme la Patrie est en danger, et aussi la santé de ses défenseurs, on incorpore à force des officiers de santé. Milieu fort mêlé. Au début, on recrutait des compétences : débris de la Société Royale de Médecine, de l'Académie de chirurgie, jeunes praticiens encore inoccupés. On exigeait des garanties : présentation au ministre par le Conseil de Santé, sur titres scientifiques et pratiques. A la fin, le crible est crevé : ils sont 1400 en 1792, 2570 au début, près de 4000 à la fin de 93, plus de 8000 au commencement, près de 10.000 à la fin de 94, et tout y passe : futurs maîtres comme Laennec et Broussais, mais aussi barbiers, empiriques, appren-

(1) P. Jeunhomme. — *Histoires de quelques officiers de santé de l'armée pendant la Révolution*, Presse médicale, n° 76, 21 septembre 1927, p. 1156.

tis, étudiants, ramas de primaires mal dégrossis, sans éducation, sans instruction, sans orthographe, sans discipline, sans-culottes convaincus, et qui ont mis à tout le moins à profit les leçons d'exaltés comme ce Senaux qui, en 1790, au Collège de Chirurgie de Montpellier, commente aux élèves les Droits de l'Homme et la Constitution! Aux questions probatoires posées par le Conseil de Santé, ils répondent péremptoirement que « le règne de la Liberté diminue les maladies,... que la Liberté influence [sic] sur la beauté physique » et que « le Gouvernement modifie les affections physiques comme il modifie les affections morales » (1). Avec la véhémence que permet l'Egalité, ils n'hésiteront point, lorsque tardent les réponses administratives, à exprimer au citoyen ministre de la guerre, leur surprise « de ce qu'un républicaint ne rend pas de réponse aussi tôt les pièses reçue », à ses « frère et amy » (2). Le Conseil de santé se débrouille comme il peut, harcelé de recommandations, sommé de pourvoir de grades des gens à qui un certificat de civisme ou de fortes opinions jacobines tiennent lieu de connaissances techniques, et d'autre part accablé de reproches par le ministère, les généraux et chefs de service excédés de tant d'incapacités. Et qu'y faire? La suppression des Facultés et des Communautés chirurgicales a entravé la formation professionnelle. Çà et là, sans doute, des initiatives locales en prolongent l'enseignement, que complètent, pour les incorporés, les médecins des hôpitaux militaires; et la Convention vote, le 7 août 1793, l'organisation de cours de perfectionnement dans les hôpitaux de Lille, Metz, Strasbourg et Toulon : mais les maîtres éventuels sont accaparés par les exigences de la guerre, et le décret reste lettre morte (3). Enfin, le péril pressant, la Convention s'em-

(1) P. Jeunhomme. — *Mesure draconienne du Conseil de santé de l'armée*, Presse médicale, n° 66, 17 août 1927, p. 1019.

(2) Jeunhomme. — *Les émotions et perplexités du Conseil de Santé des armées pendant la Révolution, ibid.*, n° 32, 20 avril 1927, p. 507-508.

(3) Cf. L. J. Bégin. — *Etudes sur le service de santé militaire en France, son passé, son présent, son avenir,* Paris, Baillière, 1849, in-8°, Chap. II.

pare en hâte, le 14 frimaire an III, du rapport de Fourcroy, et crée trois Ecoles de Santé : Paris, Strasbourg et Montpellier. Pendant les mois suivants, on épure, on élimine les indésirables, on restreint le nombre excessif des carabins. Mais ils sont désormais unifiés. Plus de médecins ni de chirurgiens : les élèves de la Patrie (1) qu'on instruit rapidement au pied des nouvelles chaires, ne seront plus que des militaires et promèneront le titre d'officiers de santé des champs dévastés de la Vendée, et des côtes de l'Océan ou de Cherbourg jusqu'aux Alpes et au Rhin.

IV

Le régime moderne.

Enfin après l'ère anarchique, s'ouvre avec le Consulat, une phase de réorganisation. La loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) réglemente l'exercice de la médecine, et ne reconnaît plus que deux classes de praticiens : les docteurs en médecine ou en chirurgie, diplômés par les Ecoles de médecine, distincts par le titre, mais égaux en prérogatives, et de semblable formation ; et les officiers de santé, praticiens inférieurs, reçus, à moindres études et à moindres frais, par les jurys médicaux scolaires ou départementaux. Elle réserve d'ailleurs les droits des praticiens brevetés en bonne forme par les institutions disparues. Malheureusement aussi, elle consacre les insuffisantes capacités d'individus qui, sans études régulières ou complètes, avaient exercé à la faveur des troubles, et pour qui présomption valut titre. Et le corps médical, envahi par une tourbe d'intrus ignorants et indignes, connut longtemps cet opprobre : l'officiat de santé.

Au lendemain de la Révolution, le monde médical était donc une troupe disparate où se heurtaient des

(1) Cf. A. Provost. — *Les études médicales sous le Directoire et le Consulat* (Bibliothèque historique de la France médicale, n° 16). Paris, Champion, 1907, 31 p. in-4°.

docteurs issus, avant 1789, des anciennes Facultés; des maîtres en chirurgie, épaves des communautés dissoutes; des officiers de santé, surpris en cours d'études par la Révolution, jetés, pour complément d'apprentissage, sur les champs de bataille, dans les ambulances ou les hôpitaux militaires du Rhin ou de l'Italie, et légitimés, entre deux victoires par la nouvelle loi. Enfin les docteurs en médecine ou en chirurgie des nouvelles Ecoles de santé. De leurs rangs va surgir ce type admirable, immortalisé par Balzac : le médecin de campagne : Benassis. Et aussi, comme repoussoir, le praticien besoigneux, incapable, mais qui trime, nuit et jour, pour rentrer fourbu... et cocu, vous l'avez nommé : Charles Bovary !

Les nouvelles décisions ont donc consacré l'œuvre révolutionnaire.

D'abord le triomphe de l'égalité : sauf l'officier de santé, praticien médiocre à droits restreints, qui ne peut exercer que dans le ressort de son jury, et doit faire appel, en cas opératoire grave, à quelque docteur — rappelez-vous Canivet amputant le stréphopode! (1) — le médecin a partout mêmes droits. Ensuite, la revanche de l'individualisme sur l'oppression corporative. Les Facultés, jadis corps enseignants et pratiquants, ne sont plus que des usines à diplômes et qui se désintéressent du praticien dès qu'il a quitté leurs bancs. Légalement, les médecins sont désormais des isolés. Tous, pourtant, au déclin des troubles ou au retour de ces rudes campagnes, sentaient le besoin de se rallier, dans une commune entente, pour relever le niveau scientifique et moral de la profession. Sous l'empire de la Constitution de l'an III, ils tâchent à relever, de leurs ruines, les Sociétés savantes. Mais ce sont des compagnies scientifiques, non pas des Sociétés professionnelles. En fusionnant en un seul corps les médecins et les chirurgiens de jadis, le nouveau régime leur a bien donné désormais des intérêts communs contre l'empirisme, mais il leur

(1) G. Flaubert, *Madame Bovary*, ch XI.

a refusé le moyen de les défendre par eux-mêmes.

L'exercice illégal n'est qu'un délit de droit public, réprimé par la magistrature ; la faute professionnelle, un cas de responsabilité civile ou pénale dont connaissent seuls les tribunaux. Le corps médical n'a point le droit de faire sa police ; et le pouvoir politique se méfie des groupements.

Les médecins se verront réduits, pour faire entendre leurs revendications, et guérir « les tristes plaies de la profession », à se placer sous l'égide du Congrès scientifique de France ; et dès 1842, la Section de médecine dudit Congrès commence une propagande qui aboutira au Congrès, indépendant, et purement médical, de 1845. Ce furent les Etats Généraux du Corps médical. 2.000 praticiens, rassemblés à l'hôtel de ville de Paris sous la présidence de Serres, formulèrent leurs doléances, et, étudiant le problème professionnel sous toutes ses faces, suggérèrent les réformes utiles, en particulier la création d'un Ordre des médecins. Le Ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, leur prêtait une oreille favorable ; un projet de loi sur l'exercice de la médecine fut porté le 15 février 1847 devant la Chambre des Pairs. Salvandy se proposait de créer des *Conseils médicaux* de discipline, lorsque la Révolution de février renversa le Régime et ajourna, *sine die*, les réformes escomptées.

Malgré cette déconvenue, les médecins n'eurent garde de rompre les rangs. Depuis quelques années, sous l'influence des idées Fouriéristes, la mode était aux Associations.

Dès 1833, Orfila avait créé l'Association des médecins de la Seine. Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Le Mans, Lyon, constituèrent à leur tour des groupements de prévoyance. Mais, isolés, ces derniers étaient impuissants et pauvres, il fallait les fédérer. Après une longue et ardente campagne menée par Amédée Latour, se constitua, en 1858, *l'Association générale des médecins de France* : *Assistance, protection, moralisation*, telle était sa devise. Mais le Pou-

voir veillait et surveillait : les présidents des Sociétés locales devaient, comme dans les autres mutualités, être nommés par l'Empereur ; et un décret du 31 août 1858 mit à la tête de l'Association générale le Dr Rayer, médecin de Sa Majesté ! En un temps où les médecins se targuaient volontiers de libéralisme, ces dispositions n'eurent point l'heur de plaire à tous. Et le vieil instinct particulariste écarta de la Fédération nombre de groupements, faisant ainsi le jeu d'une autorité qui divisait pour régner.

La troisième République ne se montra pas moins soucieuse du péril médical. Lorsque sous l'impulsion des Trade-Unions anglaises, le vieux mode associationniste se mua en syndicalisme, quelques praticiens songèrent à se grouper sous cette nouvelle rubrique. Et, avec Mignen (de Montaigu en Vendée), Treille (de Lavaveix en Corrèze), Noir (de Brioude en Haute-Loire), l'année 1881 vit éclore les premiers syndicats médicaux. Dans son journal, le *Concours Médical*, fondé le 5 juillet 1879, Cézilly sonnait le ralliement, appelait tous les praticiens à la rescousse, et, lorsque fut promulguée la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, il créa l'Union des Syndicats médicaux de France (27 juillet 1884). Mais les tribunaux refusèrent aux disciples d'Esculape l'exercice du droit syndical.

Il ne leur fut accordé que par l'art. 13 de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

Cette loi réorganisa la scolarité ; elle supprima l'officiat de santé et le titre de docteur en chirurgie ; mais elle ne promulguait que les garanties d'ordre public sans instituer une juridiction, une discipline, un statut professionnels. La loi refuse aux médecins ce qu'elle accorde aux notaires et aux avocats ; elle leur impose ou leur permet de vivre sous le régime individualiste. Avantage, si l'on considère que les médecins sont gens généralement fort personnels et se plient mal à une sujétion même confraternelle. Inconvénient à une époque où le droit collectif tend à se substituer de plus en plus au droit individuel. La Révolution avait affranchi l'individu de l'oppres-

sion corporative ; le mouvement social moderne restaure la tyrannie des collectivités. En face des organisations Etatistes, mutualistes, etc., les praticiens n'ont plus qu'à faire bloc à leur tour. Fonctionnarisme syndical par contrat collectif, ou fonctionnarisme étatiste par contrat individuel, sont les deux seules alternatives qui s'offrent désormais à leur choix.

Le vieux médecin de famille, libre de sa clientèle, épris de la dignité et de l'indépendance de son art, arborant, en signe de dignité, le chapeau haut de forme, est un type désormais périmé, de même d'ailleurs, que le praticien, moins archaïque, de l'avant-guerre, qui troqua le gibus contre la casquette de l'automobiliste, et dont Maurice de Fleury nous a croqué la silhouette, et Brouardel narré les tribulations (1). L'exercice se transforme chaque jour et se « délibéralise » notamment, sous l'influence de causes irrésistibles : Directions commerciales de Cliniques, Instituts, Villes d'eaux, Maisons de santé, etc., ou paiement des honoraires médicaux par l'intermédiaire de l'Etat, d'administrateurs, d'assureurs, d'usiniers, etc., réduisant grandement la partie de la clientèle qui constituait, il y a encore peu de temps, le fonds libéral de la profession médicale. Bientôt encore, les assurances sociales vont, si l'on n'y prend garde, inaugurer une médecine asservie, bureaucratique et statistique. L'égalitarisme, la vie chère et la misère, par la suppression de la culture classique et l'abaissement de la moralité, ravaleront le médecin au rang d'un primaire ou d'un manœuvre. Le véritable intellectuel disparaîtra, écrasé par la machine administrative, les trusts capitalistes et les coalitions prolétariennes, inadapté à ces temps futurs que j'imagine brutaux et mornes, au sein d'une barbarie savante et organisée dont on trouve déjà le tableau prophétique au VIII[e] Livre de l'*Ile des Pingouins*.

Tel est donc le praticien : légalement, un isolé ;

(1) Cf. Brouardel. *L'exercice de la médecine et le charlatanisme*, Paris, Baillière, 1899, in-8°. — M. de Fleury. *Les caractères de ce temps, le médecin*, Paris, Hachette, 1927, in-12.

corporativement, un simple engagé volontaire. Suivons-le maintenant au sein de la collectivité sociale, dans son rôle de citoyen.

Du Consulat à la Restauration, il est, pour ainsi dire, citoyen inactif et n'a d'autre droit que celui de passer chez le percepteur. Il murmure contre la patente édictée par le décret du 25 thermidor an XIII, impôt qui offusque la dignité hippocratique en assimilant l'art au négoce, qui épargne l'avocat, mais taxe le médecin, sauf (complément d'inégalité), le médecin fonctionnaire, à savoir le médecin des hôpitaux et le médecin des pauvres. Encore n'ose-t-il, en 1826, en demander l'abolition, de peur d'y perdre quelques droits électoraux. Quant à l'accession aux mandats publics, il n'en est guère question.

La Restauration exige de l'éligible, 1.000 francs de cens ; et le médecin, sauf exception, n'est pas assez riche pour gagner un siège : aucun ne deviendra pair de France ; Dupuytren espéra l'être, et ne le fut point. et le corps médical ne compte guère, à la Chambre, depuis le retour des Lys, que Boin, député du Cher en 1816, et dont le légitimisme sera largement rétribué. Mais ses confrères, moins heureux, supportent malaisément leur *diminutio capitis*, et la morgue des hobereaux. De 1789 à 1815, tous les hommes de cœur ont porté les armes avant de reprendre la pratique civile. De là le caractère spécial de la génération médicale de l'époque. Tous gardent le souvenir de l'épopée révolutionnaire et impériale ; beaucoup conservent des opinions jacobines, ou bonapartistes, ou, à tous le moins libérales, et entendent sauvegarder les conquêtes du Tiers-Etat dont ils sont issus. Je sais bien qu'il en est d'affiliés à la *Congrégation*, cette congrégation qu'avaient fondée en 1801, groupés autour de Bayle sous l'égide du P. Delpuits, cinq étudiants en médecine : Régis Buisson, Frain de la Villegontier, Fizeau, Savary des Brûlons et Laennec. Mais M. de Grandmaison nous assure qu'elle n'avait point d'influence, et que la *Congrégation* était surtout un épouvantail qu'agitait le bonhomme Montlosier.

On ne saurait nier, en tout cas, qu'il y eût un puissant parti de l'autel. A en croire l'anecdote, Dupuytren, lui-même se croyait obligé d'assister aux offices avec un paroissien qu'il laissait choir avec fracas, ce qui fit dire à une femme d'esprit : « M. Dupuytren perd ses heures, mais ne perd pas son temps. » Rayer fut rayé de la liste des candidats à l'agrégation pour avoir épousé une protestante. Et à la suite du « chahut » mémorable que firent à l'abbé Nicolle les carabins, le coup d'Etat Frayssinous ferma pour un temps la Faculté (1822), révoquant, sous couleur d'honorariat, onze professeurs mal notés pour les remplacer par des maîtres bien pensants. Aussi la jeunesse demeure turbulente et frondeuse, et court applaudir Gall et Broussais. Adopter la phrénologie ou la médecine physiologique, c'est une façon de se dire libéral, et de narguer l'évêque d'Hermopolis.

Beaucoup s'affilient aux ventes de la Charbonnerie ou franchissent le seuil des loges maçonniques. Le docteur Verdier-Heurtin, grand commandeur de la L.·. l'Espérance, y préside un convent d'agitateurs internationaux. D'autres vont plus loin : le médecin Grandménil est un des affiliés de la conspiration de Saumur ; plusieurs étudiants en médecine sont impliqués, comme Carbonari, dans l'affaire des Quatre Sergents de la Rochelle. Lorsque la tempête des Trois Glorieuses emporte la monarchie de droit divin, de nombreux suppôts d'Esculape, Raspail en tête, se mêlent au peuple insurgé ; et le myope et paisible Littré lui-même, va canarder les Suisses au Carrousel ! A Strasbourg, Armand de Quatrefages demande à la municipalité d'armer les étudiants pour la défense des libertés publiques et s'enrôle, avec ses condisciples, dans la garde nationale. Duperie ! Car la loi du 19 avril 1831 ne leur confère encore que des droits restreints. Elle exige de l'électeur 200 francs de cens, réduits à 100 francs pour les officiers et les membres de l'Institut. Si bien que dans telle Faculté de province — des lettres, il est vrai — le portier seul, qui paye 200 francs, représente les professeurs ! On voit

cependant siéger, sur les bancs de la Chambre Orléaniste, quelques Esculapes, comme Prunelle de l'Isère et Goupil de la Sarthe, ceux-là, du moins, chez qui l'homme de l'art se double d'un riche propriétaire. Gravier seul, ci-devant député des Basses-Alpes, sera pair de France, et encore à titre administratif!

Honorables exceptions qui ne satisfont point leurs confrères, réduits aux honneurs médiocres de l'édilité ou de la garde nationale, et mal contents de la croix de juillet ou de quelques rubans rouges souvent donnés à l'intrigue, et parcimonieusement distribués. Aussi, bon nombre continuent, contre le régime des bourgeois nantis, le mouvement démocratique; les plus modérés demandant l'amendement de la loi électorale par l'adjonction des capacités, à tout le moins des capacités bourgeoises, les autres poussant à l'extrême les revendications démagogiques: campagne menée avec des tendances diverses par des francs-maçons comme Croserio et Beunaiche La Corbière, d'anciens carbonari comme Buchez et Trélat, des phalanstériens comme Savardan ; brusquée aussi par des conspirateurs plus entreprenants comme Agathon Bressy, qui trempe, en 1834, dans le complot de Lyon, ou Raspail, le héros du procès des Quinze et du procès des Vingt-sept!

Enfin, la République de 1848, proclamée par Raspail, instaure le suffrage universel : voilà le médecin, citoyen actif, électeur, éligible, élu comme Trousseau, ou mieux encore : à Buchez la présidence, à Bixio la vice-présidence de l'Assemblée nationale, à Recurt, Trélat, J.-B. Dumas, des portefeuilles ministériels; Ducou et Gervais sont préfets de police, Thierry dirige l'Assistance publique.

Et le corps médical d'acclamer le nouveau régime : au lendemain de la Révolution de février, une bande d'étudiants, avec fanfare, Ricord en tête, se rendent au ministère des affaires étrangères où Lamartine les harangue au nom du Gouvernement provisoire. Mais, à part quelques théoriciens humanitaires, nos Esculapes ne tardent pas à éprouver inquiétudes et

déceptions. Sous l'empire du suffrage universel, les « capacités » valent tout juste autant que les « incapacités ». A la loi des élites succède la loi du nombre ; au pouvoir constitutionnel, la tyrannie des masses. Chez le Dr La Corbière, apeuré, le vieil idéal démocratique chancelle (1). La lyre d'Orphée-Lamartine est impuissante à charmer les bêtes féroces, et l'on voit bientôt se lever derechef sur les foules, les poings des brigades policières, et briller, au bout des faubourgs, les baïonnettes de la force armée. Raspail est incarcéré à Vincennes, puis à Doullens. La Présidence, puis l'Empire, restaurent, avec ses avantages... et ses inconvénients, le principe d'autorité.

Sous le régime Napoléonien, le corps médical se scinde. Il y a les amis du pouvoir, que le mérite ou la reconnaissance du Prince gratifient, comme Dumas ou Nélaton, d'un fauteuil sénatorial, ou que le suffrage assagi, épuré, surveillé ou « conseillé » par l'Administration délègue aux Assemblées départementales ou au Corps législatif. Les gens paisibles que comprime, mais rassure la férule impériale. Les indépendants, qu'offusque l'obligation d'un serment politique, imposé à tous les praticiens nantis d'un service officiel, y compris les membres des Conseils d'hygiène et médecins des épidémies, et qui regimbent, ou démissionnent. Les opposants à principes, soit fidèles aux régimes déchus, comme Chomel, que le refus de serment fera choir de sa chaire professorale, soit imbus d'idées avancées, comme Th. Roussel, et Veyne, ces « républicains sous l'Empire », que le Pouvoir tolère ou moleste à l'occasion ; et ceux du Quartier Latin, ces étudiants à béret rouge, tapageurs et provocants, qui, ingrats ou injustes, conspuent le doyen Rayer, coupable d'être le médecin de l'Empereur ; Germain Sée, qu'on accuse, à tort, d'avoir dû sa robe rouge à la faveur du Maître ; et applaudissent à tout rompre les facé-

(1) Cf. P Delaunay. *Un médecin broussaisien, le Dr Beunaiche La Corbière*, Bull. de la Société française d'hist. de la médecine, t. XX, novembre, décembre 1926, p. 397-428.

ties frondeuses de Pajot. Enfin, les exaltés que la haute police envoie faire une cure sédative en Afrique ; ou qui, prenant les devants, comme Barbier, vont retrouver, à Jersey, Victor Hugo ; ou qu'on exile en Belgique, tel Raspail, qu'une amnistie, puis une opposition triomphante, ramèneront, en 1869, au Corps législatif !

A côté de l'opposition politique, se manifestait aussi dans le monde médical, un mode d'opposition intellectuelle et morale qui trouva son expression dans la doctrine positiviste. De 1850 à 1875, la science, obstinée et maussade, prétend édifier sur les principes d'Auguste Comte, du Darwinisme et de la physiologie expérimentale, l'anthropologie, la sociologie, la biologie, la psychologie et la morale, labeur énorme, et qui a marqué de son empreinte toute une génération, devenue plus hostile encore ou frondeuse en face des susceptibilités adverses.

On se rappelle la surveillance policière à laquelle fut soumise à ses débuts, la Société d'anthropologie; les accusations fulminées par des prélats à la tribune du Sénat, à l'occasion de la pétition de 1868, contre certains savants : Vulpian, Broca, Naquet, Littré, G. Sée, Axenfeld, Charles Robin, dénoncés comme suppôts du matérialisme et corrupteurs de la jeunesse ; Charcot, Voisin, Cruveilhier, Moreau, Trélat, Delasiauve, Würtz, plaidant à leur tour la cause de leurs collègues; et les étudiants mutinés, en des « chahuts » monstres, acclamant Sainte Beuve et Vulpian, conspuant Dupanloup et Machelard ! Des carabins en dissertent autour des tables du restaurant Laveur, avec les futurs hommes d'État de la République. Gambetta, qui fréquente aussi les salles de garde, proclame que « le corps de l'Internat est un milieu propice pour ensemencer les idées de liberté et de justice. » Et on lisait, en 1869, sur le plafond de la salle de garde de l'ancien Hôtel-Dieu : *Il suffit, pour broyer un trône, qu'un enfant soulève un pavé.*

Ce ne fut point, pour cette fois, sous le feu des

barricades, mais au vent de la catastrophe de Sedan, que le trône impérial s'écroula. Le gouvernement du 4 septembre fit un appel immédiat aux personnalités médicales républicaines : Cornil et Ordinaire sont nommés préfets de la Défense nationale, l'un dans l'Allier, l'autre en Saône-et-Loire; Clémenceau élu maire du XVIIIe arrondissement de Paris. Et quand, aux affres de la guerre et du siège, succèdent les horreurs de la Commune, se dressent, dans les rangs de l'émeute, exaltés, exaspérés, ou sinistres fantoches, l'ancien carabin Paschal Grousset, les Docteurs Parisel, Rastoul, Vaillant, et Goupil, et Bricon, et Regnard, et Rousselle, et Paget-Lucipia, et l'excentrique Tony-Moilin, et le « père Dupré », sorte de bohême, professeur libre d'anatomie, qu'à défaut de l'agrégé Naquet, défaillant, la Commune proclame doyen de la Faculté de médecine, en remplacement de Würtz, destitué. Et je passe sur le monde interlope des révolutionnaires étrangers, Polonais, Allemands, Hongrois, Italiens, etc., galonnés par l'émeute en qualité de chirurgiens-majors de la garde nationale ! (1).

Dans la capitale embrasée, où l'incendie dévore la bibliothèque de Dechambre, les autres, internés, chirurgiens, médecins des hôpitaux font, au chevet des varioleux et des blessés, leur devoir, bombardés tour à tour par les fédérés et les Versaillais; et le 24 mai 1871, les internes de l'Hôtel-Dieu éteignent, au péril de leur vie, l'incendie de Notre-Dame, allumé par les communards (2).

Sous la République conservatrice, le corps médical garde en général les tendances positivistes et républicaines dont il se plaisait à offusquer le Pou-

(1) Cf. A. Guéniot. — *Souvenirs anecdotiques et médicaux (1856-1871)*, Paris, Baillière, 1927, in-16, p. 68-69, 197, 203.

(2) Cf. *L'internat en médecine et en chirurgie des hôpitaux et hospices civils de Paris, Centenaire de l'Internat*, 1802-1902, par R. Durand-Fardel, Paris, Steinheil, grand in-4°, p. 131-134. — Voir aussi sur cette période, P. Le Gendre, *Un médecin philosophe, Charles Bouchard, son œuvre et son temps*, 1837-1915, Paris, Masson, 1924, in-8°.

voir impérial. Tant et si bien que le projet, par ailleurs excellent, du duc de Broglie, incorporant certaines « capacités » aux collèges d'électeurs sénatoriaux, en exclut les médecins, sauf les professeurs de Faculté. Au reste, cette innovation, que réprouvait le parti républicain lui-même, tomba avec son promoteur (1874).

Le mouvement démocratique prenait de l'ampleur, triomphait des résistances et du désaccord des royalistes, et le Dr Théophile Roussel fut de ceux qui, après avoir jeté à bas le ministre de l'*Ordre moral* et son successeur de Cissey, votèrent la Constitution de 1875. Si les étudiants molestaient, comme suspect de réaction, et entaché de vitalisme, le professeur Chauffard, que le ministère de Cissey avait fait inspecteur général, par contre, nombre de ses collègues adhéraient aux institutions nouvelles, soit par rancœur des persécutions de la veille, soit que leur formation intellectuelle et morale liât indissolublement leurs convictions philosophiques à leurs opinions ou à leurs amitiés républicaines. C'étaient Bouchard, Charcot, Lannelongue, familiers de Gambetta; et Paul Bert à qui ce dernier confie en 1881 le portefeuille de l'Instruction publique : « C'est dans le milieu Charcot, où fréquentaient aussi des écrivains comme Taine et Renan, écrit Léon Daudet, qu'est né l'anticléricalisme.., c'est aux campagnes du *Progrès médical* et à l'impulsion de Paul Bert et de Bourneville que furent dus... l'expulsion des sœurs » et la laïcisation hospitalière dont l'instrument fut le Dr Peyron (1).

Un moment menacée par la vague boulangiste, que brisent Constans et Clémenceau, la République opportuniste devient successivement radicale, radicale-socialiste, et, « à mesure que cette évolution vers les partis de gauche se précise, la qualité, le rang social des élus subissent une modification cor-

(1) Léon Daudet. *Etudes et milieux littéraires*, 27e éd., Paris, Grasset, 1927, p. 224.

respondante (1) ». Trop souvent le médecin politicien se réduit au type médiocre du docteur Cotard, qui incarne, en face du château, les appétits, la malveillance réflexe et les rancunes des ruraux de Brécé ! (2).

Cet idéal, cette doctrine morale qu'on ne connaît point au bord des « mares stagnantes », va-t-on, comme jadis, les demander à la Science ? Sur ce point encore, l'opinion a évolué. La science a cessé d'être une doctrine de combat; en face de l'intolérance de droite, du sectarisme de gauche, elle a défini ses positions. En proclamant, dans la haute sérénité de sa foi, la séparation des « deux domaines », Pasteur a revendiqué pour le croyant la liberté de la pensée en matière scientifique Et les semonces de M. Brunetière, en réprimant les prétentions où certains avaient voulu l'entraîner, ont ramené la science à son objet. Mais comme il faut bien une règle de vie, et qu'on ne la saurait découvrir dans le champ du microscope, d'aucuns l'allèrent demander à M. Charles Maurras, aux apôtres du Sillon, aux groupements de renaissance catholique et sociale, aux patronages du Dr Michaux, ou même aux sermons que M. l'abbé Jérôme Coignard prêchait alors sous le porche de Saint-Benoît-le-Bestourné.

Puis, éclata le coup de tonnerre de 1914. Des croyants, des incroyants, des dilettantes, l'appel des armes fit des soldats.

Longtemps — depuis 1815 — on avait vu la scission de la médecine militaire et de la médecine civile.

Dès 1814, le bel enthousiasme de 1792, et celui des débuts de l'Empire était tombé, et le 7 février 1814, dans Paris menacé, les étudiants en médecine, convoqués à l'Ecole pour former des compagnies d'artillerie, avaient nargué le doyen Le Roux et insulté le général de l'Espinasse, venu pour surveiller l'appel.

(1) P. Recouly. *La troisième République*, Paris, Hachette, s. d., in-8°, p. 319.

(2) Anatole France. *L'Anneau d'améthyste*, chap. II.

Ce qui ne les empêche pas, au moment de la bataille sous Paris, d'aller tirer sur les Cosaques ou de courir aux barrières, à la suite de Dupuytren, pour panser les blessés.

A la conscription impériale, de 20 à 25 ans, la loi Gouvion-Saint-Cyr (1818) substitua le service de six ans, allégé, pour ceux que n'avait point favorisés le tirage au sort, par la possibilité de payer un remplaçant. En 1870, les civils n'étaient que des engagés volontaires dans les ambulances, ou incorporés parmi les moblots. Les lois du 27 juillet 1872 et du 31 décembre 1875 instituèrent ensuite le service obligatoire pour tous, de 20 à 45 ans, avec cinq ans de service actif, réduits à un an de volontariat pour les futurs médecins. La loi Barthou établit le service de trois ans, réduit à deux ans pour les carabins (1913). Enfin la Grande Guerre suscita la nation armée ; nos jeunes médecins auxiliaires se retrouvèrent l'âme des volontaires de 1792. Et 1800 cadavres, tombés victimes du devoir, attestent que le corps médical a bien mérité de la Patrie.

De ces vides, partout creusés ; de la crise matérielle où se débat la bourgeoisie d'après-guerre, de la prolétarisation de la classe moyenne, signalons, pour terminer, la répercussion imprévue : l'accession progressive de l'élément féminin, des infirmières d'hier, aux professions libérales : facteur nouveau avec le développement de la *spécialité*, de l'évolution médicale, et qui sera l'histoire de demain.



OPINIONS ET CARACTÈRE DE P.-A. PIORRY

A propos de son poème : « Dieu, l'Ame et la Nature ».

(*Suite et fin*)[1]

Par le Dr Paul LE GENDRE.

L'inventeur, le doctrinaire, le polémiste.

Dans la comédie de Piron intitulée la « Métromanie » se trouve un personnage appelé *M. de l'Empyrée* ; ce surnom conviendrait au versificateur abondant et inégal autant qu'ambitieux, dont je vous ai résumé le poème cosmogonique.

Nous allons le suivre sur les hauteurs de la médecine, où il a défendu ses opinions dans un style qui rappelle celui de sa poésie. Mais il convient de rappeler à ce point de vue que l'emphase n'était pas sans excuse chez un homme qui avait traversé dans sa jeunesse les engouements gréco-romains et ossianiques de l'Empire, le Romantisme de la Restauration et de l'Ère Philippique. Broussais, dont on a vanté l'Eloquence, n'est pas exempt d'emphase.

Quand Piorry prétendait apporter à ses contemporains de nouvelles Tables de la Loi, il se croyait le droit de foudroyer ses contradicteurs, puisqu'il considérait, il nous l'a confié, ses découvertes comme d'inspiration divine.

Les trois révélations qu'il offrait au public médical, c'étaient une invention technique, le *plessimétrisme*, une doctrine pathologique, les *états organopathiques*, et une réforme de la nomenclature, l'*onoma-pathologie* ou *pathonomisme.*

(1) Voir *Bulletin* nos 11-12, 1927, pp. 436-459.

Piorry inventeur.

Le plessimétrisme et l'organographisme.

Dans la brillante improvisation par laquelle notre collègue Menetrier nous a charmés à la suite de ma précédente communication, en nous prouvant une fois de plus qu'il est aussi lettré qu'érudit, il a signalé l'existence de deux ouvrages dans lesquels, à 40 ans d'intervalle, Piorry a exposé son invention de la méthode plessimétrique. Frappé de la différence qui existe entre ces deux livres, le premier étant d'une clarté et d'une sobriété vraiment scientifiques et le second, un fatras presque illisible, le fin critique qu'est notre professeur d'Histoire a rappelé la jolie nouvelle de Balzac : *Un chef d'Œuvre inconnu*. Le Prince des Romanciers y expose le cas d'un peintre qui, après avoir produit une admirable ébauche, voulant faire de mieux en mieux et atteindre une perfection au-dessus de ses forces, finit par couvrir sa toile d'un amas incompréhensible de couleurs, d'où émerge pourtant, à la stupéfaction des visiteurs (dont l'un est Nicolas Poussin encore apprenti), un pied d'un modelé merveilleux, seul vestige de l'ébauche primitive. Le rapprochement est charmant et j'ai tenu à le relever.

C'est en 1826 que Piorry fit sa découverte du Plessimètre et c'est en 1828 que parut un volume de 300 et quelques pages intitulé : De la percussion médiate *et des signes obtenus à l'aide de ce nouveau moyen d'exploration dans les maladies des organes thoraciques et abdominaux.*

C'est incontestablement un livre remarquable, non seulement par la nouveauté du sujet, mais par la clarté, la sobriété et une modestie relative. La note emphatique n'apparaît guère que dans la dédicace: *Aux Mânes d'Avenbrugger, de Corvisart et de Laennec* et la note vaniteuse dans l'énumération des titres et qualités de l'auteur (qui n'a pas dépassé de beaucoup la trentaine).

Docteur en Médecine, Agrégé près la faculté de Médecine de Paris, professeur de physiologie et de pathologie, Médecin

du Bureau Central d'admission dans les hôpitaux, Membre de l'Académie royale de Médecine, du Cercle médical, de la Société médicale de Tours, de l'Académie royale de médecine de Madrid, Médecin du Bureau de Charité du 4e arrondissement, etc., etc... (*sic*).

Il a pris pour épigraphe : « Un organe étant donné, chercher à déterminer pendant la vie sa disposition physique » ; en effet son invention consiste à substituer à la percussion directe usitée jusqu'alors, et dont il montre les inconvénients et l'insuffisance, la percussion médiate, ou *médiatisée*, la *médio-percussion*, en interposant entre le corps et le doigt qui percute un instrument, le *plessimètre* : celui-ci permettra de déceler l'état matériel (étendue, consistance) de la plupart des organes. L'inventeur ne propose pas d'ailleurs d'employer ce mode d'exploration à l'exclusion des autres, « ce serait faire preuve d'un mauvais esprit ». Il veut seulement, à l'exemple de Laennec, rapprochant sans cesse les résultats de la percussion de ceux auxquels le conduisait l'auscultation, tirer de ce parallèle les plus heureuses conséquences.— Le volume se termine par deux planches, montrant l'une le plessimètre et le « cylindre de Laennec », modifié par lui, qu'on peut y adapter; l'autre, le tableau des sons obtenus par la percussion médiate : il critique non sans raison le vague des dénominations : plein, vide, sourd, appliquées aux sons par Skoda et Aran, et propose : ostéal, fémoral, jecoral, stomacal, intestinal, cardial, pulmonal et humorique, suivant les régions et les organes ou tissus sous-jacents.

40 ans après, en 1866, paraissait le TRAITÉ DE PLESSIMÉTRISME ET D'ORGANOGRAPHISME (*anatomie des organes sains et malades établie pendant la vie, au moyen de la percussion médiate et du dessin, à l'effet d'éclairer le Diagnostic*) par P. A. Piorry,— dont les titres étaient augmentés non seulement par ses qualités de Professeur de clinique médicale, chevalier de la Légion d'honneur et médecin de l'Hôtel-Dieu, mais aussi ses honneurs académiques puisque, outre les

Académies de Paris et de Madrid, il était membre des Sociétés médicales de Poitiers, Tours, Boulogne, Alger, Gœttingen, Suède, Athènes, Vienne, Moscou, Kharkoff, etc., etc... (*sic*).

Ce volume de 750 pages, imprimé en partie en caractères très fins et illustré de 91 fig., résumait des ouvrages publiés en 1833 : Procédé opératoire de la percussion et Atlas de plessimétrisme de 1851, de nombreuses communications et mémoires aux Académies des Sciences et de Médecine, publications dans les journaux, d'innombrables observations recueillies dans les hôpitaux, dans la clientèle, dans des consultations avec des confrères, et des recherches expérimentales ; or, tout cet entassement aboutit à la conclusion qu'il n'y a aucun changement, presque aucune modification à apporter à ses propositions primitives. La percussion ou *plessisme* ne donne tous les résultats qu'on en doit attendre que si elle est exécutée au moyen de la plaque même, dite plessimètre, tenue de la main gauche et convenablement appliquée, et avec un doigt de la main droite. Après avoir essayé pour la matière de la plaque sonore diverses sortes de bois (sapin, peuplier, noyer, etc...), l'os, la baleine, le caoutchouc, l'or, le plomb, le fer, le zinc, il a donné la préférence à l'ivoire. On a proposé diverses sortes de marteaux percuteurs ; il les repousse, pour cette raison que le doigt perçoit des sensations tactiles — esthéso-plessisme ou aphé-plessisme — correspondant à celles qui, dans le même temps, sont perçues par l'ouie (acouplessisme). Le tact peut parfois corriger l'insuffisance de l'ouie « et un sourd pourrait se donner une idée des variations de sonorité des corps solides, s'il était entraîné à la médio-percussion ». Tout le monde peut acquérir l'adresse nécessaire, à condition de s'exercer patiemment. « Paganini n'est arrivé à son immense talent que par un exercice continu ».

L'utilité de la percussion a été connue de tout temps, mais on n'en a pas tiré tout le parti possible. « Laocoon, lançant un javelot sur le cheval des Grecs et faisant ainsi retentir un frémissement d'airain,

aurait pu sauver Troie, si la prévention et la superstition n'eussent pas aveuglé les hommes de ce temps reculé, comme elles obscurcissent encore aujourd'hui la raison humaine. »

Au cours de ses recherches sur les conditions physiques du retentissement des sons, Piorry constata que des lames de sapin ou de tout autre bois mince et sonore, disposées de manière à être libres dans une grande partie de leur étendue, augmentent beaucoup l'intensité des sons produits par des corps que l'on percute non loin d'elles. Il utilisa, pour augmenter la sonorité musicale d'un salon, un appareil composé de planchettes minces, larges, placées au-dessus des enfoncements de plusieurs portes, remplissant l'office des tables d'harmonie dans les instruments à cordes. Peut-être, ajoute-t-il, pourrait-on utiliser ce fait dans la construction des salles de spectacle. Que n'a-t-il vécu jusqu'à nos jours, pour améliorer l'acoustique déplorable de notre Académie de la rue Bonaparte ?

Le public médical s'intéressa immédiatement à l'invention de Piorry et, à ce point de vue, l'inventeur ne pouvait dire qu'on l'eût méconnu ; mais un grand nombre de médecins, en tous les pays, et ses propres élèves proposèrent des modifications à son instrument et à sa technique ; ce n'est pas le lieu de les énumérer, mais il se refusa toujours à les approuver. La plus simple est celle qui a prévalu, c'est la substitution d'un ou plusieurs doigts de la main gauche à la plaque d'ivoire. Mais, bien que cette simplification pût se justifier par ce qu'il avait dit lui-même de l'utilité d'associer les sensations tactiles aux auditives, il n'a jamais voulu admettre la suppression de la plaque sonore.

Le principal grief qu'il a contre ses contemporains, c'est leur résistance à admettre la possibilité de déceler, avec une précision mathématique, non seulement la configuration et le volume de presque tous les organes, mais de distinguer les uns des autres la plupart des tissus normaux et pathologiques, la sérosité, le pus, le sang, etc...

Les contours des organes délimités étaient dessinés sur la peau avec un crayon de couleur ou du nitrate d'argent.

C'est contre l'extension abusive des conclusions de Piorry que ses contemporains ont protesté et cette protestation suffisait à le rendre furieux.

La postérité n'a pas méconnu son vrai titre à la renommée, puisque la percussion médiate au bout d'un siècle est toujours en usage et, pas plus que l'auscultation, n'a été rendue inutile par la radioscopie.

Mais, si l'Ombre toujours jeune de l'octogénaire irritable revient errer dans ce service de clinique de la Charité où il enseigna si longtemps à manier la plaque d'ivoire, elle ne doit pas se consoler de voir le professeur Emile Sergent exercer avec patience et succès ses élèves en Propédeutique à percuter sur leurs doigts — et d'être réduite à ne revoir son plessimètre que dans une vitrine de Musée. — Cet homme, « qui n'avait jamais ri », dit Guardia, n'entendait pas la plaisanterie et il était particulièrement sensible à certaines légendes qui prenaient peut-être naissance dans les salles de garde des internes : on disait qu'il avait méconnu une transposition des viscères et qu'en décelant des organes absents, il s'était grossièrement *mépris*. « Ce dernier mot, écrit-il, me rappelle ce que méritent ceux qui ont inventé cette fable. »

Piorry polémiste.

Doctrines pathologiques et Nomenclature.

Parmi les avantages qu'on pouvait tirer de la médio-percussion, Piorry rangeait non seulement une diagnose plus précise, mais des notions pathogéniques et des indications pour le «thérapisme». L'exemple le plus intéressant qu'il citait était celui de la percussion de la rate. Il avait constaté une *splénomégalie* chez tous les malades atteints de « fièvres d'accès », qu'il s'agît de l'*éliose* ou fièvre des marais, ou d'une autre

septiosémie d'Europe, d'une *Indoiosie* ou *Niloiosie* (choléra) et l'administration d'une dose suffisante de sulfate de quinine solubilisé (il le maniait sans ménagement 2, 3 et 5 gr. pro die) ou même de teinture de Berberis (épine-vinette) était suivie invariablement d'une décroissance rapide de la rate.

Il en déduisait que la rate jouait vis-à-vis du sang le même rôle qu'un ganglion sur le trajet des lymphatiques enflammés, un rôle d'arrêt contre des poisons septiques (ou miasmes) ou ceux du pus portés dans le sang. Aux critiques qui lui faisaient observer que cette contraction de la rate devait faire refluer dans le sang les produits septiques et l'empoisonner, il répliquait : « L'agent délétère, séjournant dans les vacuoles de la rate, s'y modifie, et devient à la longue innocent ; d'ailleurs le sel du quinquina pourrait à la rigueur exercer une action chimique spéciale sur les miasmes et leurs produits, propre à détruire leurs propriétés délétères. »

Ces vues relatives aux fièvres par toxémie, au rôle protecteur de la rate contre les infections et à l'action antiseptique de la quinine lui font honneur et nous conduisent à l'examen de ses doctrines pathogéniques, la conception des *états organopathiques*, pour la défense desquels il a si énergiquement bataillé à l'Académie (1).

L'Académie de médecine n'était pas, comme de nos jours, un lieu paisible où la Salle des Pas-Perdus est un salon de conversation toujours amicale, et la Tribune, un bureau d'Enregistrement où sont exposées sans éclat de voix les nouveautés médicales, au milieu d'un doux murmure de causeries pouvant faire croire à une indifférence qui n'est qu'apparente. On attend de lire la communication au *Bulletin* pour protester, si on croit devoir le faire, et d'ailleurs rarement, à l'occasion du Procès-verbal suivant.

(1) Piorry était un des doyens par l'ancienneté, ayant été élu « adjoint-résident » le 3 juin 1823.

Mais, au milieu du siècle dernier, la Salle des Séances était une arène, un champ clos où se heurtaient des passions, souvent plus métaphysiques que scientifiques, mais aussi excitantes que les politiques. Les voix éloquentes n'étaient pas rares, mais les aigles académiques, non contents de planer tour à tour dans les hauteurs sereines de ce qu'on nommait alors la « philosophie médicale », se livraient à ce que je suis tenté d'appeler irrévérencieusement des... prises de bec. Piorry n'était pas un des becs les moins acérés ; il avait bec et ongles même. Pourtant un de ses biographes, Dominique Richet, nous dit : « Les personnes qui ne l'avaient pas approché pouvaient croire qu'il n'était pas d'un commerce facile, parce qu'il s'exprimait parfois avec une certaine liberté de langage sur les hommes et les choses. Au fond, c'était un homme bon et *sans fiel*, comme il se plaisait à le répéter. Tout prêt à tendre la main à ceux qu'il regardait cependant comme ses plus cruels ennemis ».

Le public était en général séduit par les tournois académiques, si on en juge par la majorité des comptes-rendus de la Presse ; cependant une réaction s'esquissait contre l'abus des phrases sonores et creuses, et dans certains journaux médicaux commençaient à s'élever quelques murmures : plus d'un aurait applaudi celui qui aurait parlé dans le sens du futur vers de Verlaine :

Prends l'Eloquence et tords-lui son cou !

En tout cas le « principe vital » et le « génie épidémique » se heurtaient à l'organicisme et aux « Etats organopathiques » ; cette locution était un des chevaux de bataille de Piorry. Mais son enfant de prédilection était l'« onomapathologie ».

Pour rendre sensible l'ardeur des luttes doctrinales de ce temps et l'attitude de Piorry, je ne puis mieux faire que d'évoquer la série des séances dans lesquelles, en 1855, il exposa et défendit à propos de la variole les idées qui lui étaient chères.

Piorry reproche à ses contemporains la conception

qu'ils ont de la « maladie unitaire », en vertu de laquelle on devra opposer un remède spécial à chaque maladie, tandis que la complexité de chaque cas, qui se compose d'une collection de phénomènes symptomatiques liés à des modifications anatomo-pathologiques des organes (états organo-pathiques), exige des médications appropriées à chacun de ces états.

La *variole* par exemple est causée par un virus spécial, la *variose*. (Dans sa classification, sur laquelle nous reviendrons, la terminaison *iose* implique l'idée de virus ou de miasme).

Si l'on se borne à cette conception, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un remède spécifique contre ce virus la seule indication thérapeutique générale sera le lavage de l'organisme par des boissons abondantes, comme il convient de le faire dans la plupart des *toxémies* (altérations du sang par les poisons ou *toxines* — termes qui sont restés dans la nomenclature actuelle).

On concevra bien d'autres indications thérapeutiques utiles, si on analyse le processus des lésions et des symptômes qui résultent de l'envahissement des organes par le virus-variose.

La pénétration de la variose dans l'organisme a pour premier effet la *variosémie*; les symptômes prééruptifs sont imputables à l'*hémite*, fièvre infectieuse, qui diffère d'autres fièvres en ce que le sang n'est pas couenneux. La *lumbalgie* résulte probablement de troubles médullaires, puisque la percussion directe des seules épines lombaires est douloureuse.

Puis, survient la *variodermite*; elle aboutit à la formation des boutons (*variocélies*) et des *pyolites*, qui doivent être traités comme des abcès. On peut utilement cautériser les pustules au nitrate d'argent, on doit le faire pour celles du pharynx (*vario-pharyngie*), pour prévenir leur extension au larynx. Quand celui-ci est envahi (comme l'indiquent l'enrouement, la dyspnée, la spume broncho-laryngée), il faut faire la trachéotomie : Piorry ne l'a pratiquée qu'une fois lui-même après refus des chirurgiens, et le malade, qui a survécu 36 heures à la menace d'asphyxie, n'aurait

peut-être pas succombé si le déplacement de la canule mal surveillée n'avait amené la mort subite.

La variole noire (*variodermite hémorrhéique*) s'explique par un état scorbutique (*hypoplastémie*), qu'Andral attribue à la diminution de la fibrine ; on lui oppose les sucs d'herbes (laitue, cerfeuil, chicorée).

Les localisations de l'éruption pustuleuse sont la *variostomatite* (qui, par oblitération des conduits de Sténon et de Wharton, produit une stase salivaire et la gêne de la déglutition), la *variobronchite*, la *vario-pneumonie*, d'où découlent l'*hypoxémie* et l'*anoxémie*, causes de la terminaison fatale. — Piorry dit avec raison que ces mots sont préférables à celui d'asphyxie, qui ne vise que la suppression du pouls, signe accessoire et non pathognomonique de la désoxygénation du sang.

La *varioencéphalite* est caractérisée par le délire, la stupeur pseudo-typhoïde. C'est toujours la variosémie, toxémie spéciale sans hémite, qui engendre l'hypoxémie cérébrale comme la pyoémie dermique; la pyoémie peut se produire, mais en est distincte. Piorry combat la localisation encéphalique par les saignées, la réfrigération du crâne, la compression des carotides (?).

La *varioblépharite* et la *variophtalmie* lui paraissent pouvoir être traitées par un moyen qu'il employait, jeune aide-major pendant l'expédition d'Espagne, contre les blépharites causées par les mouches : injection de décoction de rhubarbe ou d'huile, comme on le fait avec succès contre les oxyures (qu'il appelle *trichurides*) du rectum et les pucerons des rosiers.

Cet aperçu analytique sur le processus de la variole lui permet de conclure que « toutes les collections phénoménales des maladies doivent être ainsi considérées. « *Il faut créer des mots nouveaux pour des états non encore dénommés. Si nous voulons être intelligibles et marcher avec notre temps, il faut adopter un langage précis, dérivé de la langue scientifique, c'est-à-dire du grec; généraliser et systématiser ce*

langage, qui serait facilement compris à l'Etranger comme en France. Qu'on substitue ou non des mots plus expressifs et plus euphoniques à ceux que j'ai proposés, j'espère avoir fait un travail utile pour l'humanité et pour la science ».

— Aussitôt s'engage une de ces mêlées oratoires, comme notre époque n'en connaît plus.

Le premier assaillant fut Bousquet : il était chargé du service de la vaccine et se jugeait ainsi plus autorisé que quiconque à prendre la parole à propos de la variole. Il était vitaliste déterminé : le « principe vital » était alors le « tarte à la crème » de tous ceux qui protestaient contre les progrès de l'anatomie pathologique et de la physiologie expérimentale.

Il cherche à mettre Piorry en contradiction avec lui-même, en opposant ses opinions philosophiques à sa confiance dans l'anatomie pathologique. « Vous êtes spiritualiste en physiologie, lui dit-il, puisque, suivant vous, l'âme est le point de départ de l'organisation et détermine les phénomènes qu'on a coutume de rapporter au principe vital. Et vous êtes matérialiste en pathologie, puisque vous ne prenez comme base de classification des maladies et des indications thérapeutiques que les lésions des organes.

« D'ailleurs vous n'admettez pas de maladies, vous ne voyez que des malades; suivant vous, l'art de décomposer les maladies en leurs éléments constitutifs, les états organopathiques, voilà la clef de toute bonne médecine. Bordeu avait, bien avant vous, conseillé de s'attaquer aux éléments des maladies. »

Bousquet critique ensuite âprement la nomenclature de Piorry et cherche à la ridiculiser en prononçant avec emphase les mots créés par lui. « Quelles complications ! Dans une seule maladie, la fièvre typhoïde, vous dites qu'il y a septicémie, panhypémie, entérite, pneumonémie hypostatique, hypoxémie par angioéraphrosie ou par épiaphrotopie, cysturasie, parotidite, etc. — Dans la fièvre intermittente pour vous, l'origine est la splénomacrosie ou hémosplénomacrosie.....,

« Pourquoi appeler la constipation *scorentérectasie ?* Qui êtes-vous pour imposer votre langue ? Tant d'autres ont péri à la tâche que je suis étonné que leur exemple ne vous ait pas arrêté ! Que sont devenues les nomenclatures de Baumes. de Pinel, de Brown et de Broussais lui-même ? Appeler le vaccin *Boosiose !* M. Piorry tombera dans la confusion des langues, la pire de toutes. C'est presque un étranger parmi nous : s'il nous parle, il est obligé de se traduire pour se faire comprendre. Il n'y a pas de mérite à faire des mots nouveaux ; il y en a bien plus à faire usage des anciens. L'imperfection même d'une langue n'est pas une raison d'y toucher, Voltaire l'a dit. Réservez les noms nouveaux pour des idées nouvelles. Hors de là, conformez-vous à l'usage, votre maître et le mien ; laissez ce détestable néologisme qui, s'il pouvait se répandre, rendrait inutiles les livres des plus grands maîtres ».

— A ces attaques furibondes sur plusieurs points de sa doctrine, Piorry riposte avec habileté, victorieusement sur certains points.

Oui, il croit que l'âme, sous l'influence divine, est le promoteur de la formation organique; mais en physiologie et en pathologie la fonction ou l'action n'est pas primitive à l'organe. Qui dit organe, dit instrument; qui parle de fonctions parle d'actes accomplis par les organes. On n'agit pas plus sur l'âme par les aliments ou l'oxygène que par l'éther ou le musc ; on ne peut influencer des propriétés vitales que par la médication organique, comme on n'a modifié les résultats de la pesanteur, de l'électricité et de la lumiére qu'en agissant sur des corps plus matériels que ces agents impondérables.

On lui reproche d'avoir abandonné le vitalisme et l'hippocratisme, mais que les défenseurs du premier le définissent. Quant au grand auteur (qui n'est peut-être que la réunion de médecins nombreux), s'il ressuscitait, il dirait : « Observez les malades comme je faisais, mais expérimentez comme la science de votre temps... Mon mot φυσις évoquait l'idée toute simple

de l'organisation en action et développant des phénomènes dont la succession, souvent utile, est trop fréquemment nuisible ».

D'ailleurs, c'était sous des inspirations vitalistes que Piorry avait commencé ses travaux ; l'expérience, les échecs thérapeutiques et « un peu de courage » l'ont amené à remplacer l'idée de la « maladie unitaire » par la doctrine des « états organopathiques ».

Il y avait autant de définitions des maladies que d'écrivains : il a été impossible à ceux qui ont voulu les classer de circonscrire chacune dans un cadre symptomatique ; avec quelques phénomènes en plus ou en moins on constituait une maladie différente. Que représentent les mots rhumatisme, épilepsie, fièvre typhoïde ? Quelle logomachie que les classifications des fièvres, aux noms divers et barbares (synoca putris et imputris ?) !

De ce chaos il fallait sortir. Les 2000 maladies de Sauvages ont été déjà réduites infiniment par Cullen et Pinel. Ce sont les progrès de l'anatomie pathologique qui ont montré que les maladies se confondent de plus en plus avec les lésions : la collection des symptômes dite apoplexie par les anciens s'est résolue pour les modernes en une hémorrhagie cérébrale. — Quel bon sens dans les réflexions suivantes ! « En clinique on constate que les accidents et circonstances organiques qui menacent la vie et sont la source des indications dans les maladies les plus différentes ne sont pas spécialement liés à telle ou telle maladie, à la maladie dont l'étiquette figure sur la feuille de diagnostic. Le progrès véritable exige qu'en pratique on oublie la maladie pour s'occuper des altérations organiques qui existent, des causes plus ou moins directes qui les ont produites ou qui les entretiennent, de leurs corrélations, des modifications journalières qu'elles peuvent présenter, en un mot des *indications* diverses qui résultent de cette étude complète.

Bousquet l'avait accusé d'avoir fait un larcin à Bordeu qui voulait qu'on s'attaquât aux éléments des

maladies. Mais Piorry affirme qu'il ne l'avait pas lu quand il a conçu sa propre méthode. D'ailleurs, les éléments que Bordeu citait, étaient certaines collections de symptômes très vagues (états inflammatoire, bilieux, catarrhal, nerveux). Piorry s'est attaché à un *positivisme* pathologique : altérations appréciables par des moyens physiques (situation, volumes d'organes, composition de liquides). Les Gaspard, Magendie, Ollivier, Bouillaud, Andral et Gavarret ont accepté la *panhyperémie*, l'*hypémie,* l'*hydrémie*, la *pyémie*, la *septicémie.*

Ingénieusement, il compare les états organopathiques à des *lettres* pathologiques destinées à former des *mots*, mais ces mots (qui sont les maladies) lui paraissent être très rarement semblables, parce que les lettres qui les forment varient pour chacun d'eux et pour chaque individu en nombre, en espèces, en degré et en importance. « Ma synthèse est physiologique et non nosographique, elle n'arrive pas à former une « Unité-maladie ».

Abordant la question de la nomenclature, « il n'eut pas de mal à démontrer l'inconvénient » – chaque jour grandissant, nous le voyons bien au xxe siècle,— « de la désignation des maladies par des noms d'auteurs ».

« L'expression *goître exophtalmique*, en partie populaire, en partie grecque, est mauvaise. Le goître est une *thyro-mégalie* ; le mot exophtalmique semblerait donner à entendre qu'un goître a porté l'œil en dehors. C'est aussi peut-être par une horreur native contre les nomenclatures scientifiques, et surtout contre celle que j'ai proposée, que l'on a voulu substituer, comme épithètes, les noms de Basedow et de Graves. Mais quels inconvénients immenses à se servir du nom d'un auteur comme épithète d'un mal ! Pour désigner ainsi ce mal, il faudrait qu'il fût bien tel que le médecin qui en a parlé a cru le voir. Le plus souvent, ce mal qu'il croyait unique est composé d'un grand nombre d'affections. Le mal de Pott se rapporte tantôt à des rachisocélies, tantôt à des phymies ou à des abcès de la colonne vertébrale.

« La maladie de Bright n'est plus qu'une albuminurrhée. M. Bouillaud n'aurait pas consenti sans doute à ce qu'on appelât l'endocardite, le mal de M. Bouillaud, ne fût-ce que pour éviter que d'après la signification française on ne vînt à penser que M. Bouillaud fut atteint lui-même d'endocardite.

« Quand on a donné au son tympanique exagéré du poumon, ailleurs comprimé, le nom de Skoda, quand on a admis un son *skodique*, on s'est bien donné garde de prendre de préférence le nom du médecin français qui en avait parlé le premier et dont M. Skoda avait suivi les leçons de plessimétrisme ; or, dans notre vieille Gaule, on est assez peu partisan des découvertes des nationaux, mais on aime infiniment faire parade des noms d'étrangers, plus difficiles à prononcer que ceux de la nomenclature organo-pathologique.

« L'inconvénient des nombreux synonymes dont les livres médicaux sont pleins est évident ; ils viennent d'auteurs anciens et de modernes, de pays divers, de diverses écoles ; ils ont pour conséquence la confusion dans les idées et par suite dans la pratique ; ils obscurcissent les questions les plus claires. Il ne suffit pas qu'un mot soit court et mieux sonnant pour être préféré par des savants : émétique est plus agréable que tartrate de potasse antimonié ; mais la raison veut qu'on abandonne le premier pour désigner une substance qui ne fait pas toujours vomir et qui n'a pas cette propriété plus que l'ipécacuanha, le sel marin et d'autres poisons. »

Piorry se déclare tout disposé à adopter d'autres dénominations quand on lui en proposera d'aussi expressives et plus courtes. Le jour où l'Académie aura fixé son nouveau langage, il fera le sacrifice de tous ses mots à ceux qu'elle adoptera.

Alors, il expose avec ampleur l'*esprit de sa nomenclature* et sa genèse. « J'ai emprunté beaucoup d'expressions aux anciens (Hippocrate, Arétée, Celse), aux modernes (Sauvages, Barbier d'Amiens, Alibert, Andral et Bouillaud), aux ophtalmologistes, chimistes,

minéralogistes, botanistes, aux auteurs du calcul décimal. Toutes les sciences ont utilisé *les ressources prodigieuses qu'offre le grec pour former avec peu de lettres des termes exprimant des idées complexes*, et la médecine qui est pratiquée par des lettrés ferait seule exception ! — Andral a imaginé hypertrophie, hyperémite, hypercrinie, Moi, j'ai utilisé hypo pour les contraires. — Bouillaud a dénommé l'endocardite ; Rayer, la pyélite. — Velpeau a formé arthropathies et tokologie ; Orfila, toxicologie. — Bretonneau, diphtérite et dothiénentérie (pour la fièvre entéromésentérique de Petit et Serres) ; — Léveillé, encéphalopathie ; — Breschet, phlebectasie. — Pinel, pour les fièvres les qualificatifs angioténique, méningo-gastrique, adéno-méningée, adynamique, ataxique. — Broussais et Gasc ont créé péritonite... C'est l'esprit du temps, et non pas une idée mienne, qui m'a conduit à la *nomenclature organo-pathologique.* Chargé par Mérat de rédiger pour le Directeur des Sciences Médicales l'article Ostéomalaxie, j'étais amené naturellement à généraliser à tous les ramollissements la même terminaison : gastro, entéro, dermo-malaxie. Avant moi, on avait ajouté algie à névro, gastro, entéro, coxo ; ne devais-je pas faire de même pour le derme, les muscles, les tissus blancs, en prenant au grec les noms de ces organes ? Ne voyant pas l'inflammation partout, j'ai rejeté la désinence *ite* ; j'ai pris à divers auteurs diverses terminaisons de mots. Enfin, plus médecin qu'helléniste et beaucoup plus soucieux de faciliter la médecine que de m'arrêter à la construction des mots, j'ai pris pour principe de mettre au devant d'un nom d'organe une racine qui indiquât soit la cause, soit le caractère, soit le degré de la lésion. La désinence a particularisé en quoi cette lésion consistait.

« L'idée principale du « pathonomisme » est de placer *le nom de l'organe au milieu du mot, celui de la lésion à la fin du mot et de faire précéder celui-ci d'une particule initiale qui désigne le degré, le siège, la marche, la cause, l'agent provocateur de la lésion*, etc.

« Lorsque l'euphonie le demande et que *le sens n'en est pas altéré*, il est bon de supprimer une voyelle ou une syllabe. Ex. : gastrentérite pour gastro-entérite; sialadénie pour sialoadénie.

« Tout le monde a collaboré à la langue dont je me sers. La seule chose qui m'appartiendrait, si la nomenclature de Linné et de Guyton de Morveau ne m'avait pas servi d'exemple, ce serait la systémalisation générale de ce langage et sa coordination si utile.

« On a critiqué l'imprécision de *pathie*, *mégalie* ; mais elles ont l'avantage de ne rien préjuger et permettront des modifications avec les perfectionnements de la connaissance. Comme la chimie compte vingt fois plus de mots qu'au temps de Lavoisier, la médecine doit en créer pour les découvertes nouvelles. On critique la longueur des mots : la chimie n'en a-t-elle pas admis de plus longs que les miens ?

A propos de scorentérectasie, comme dénomination de la constipation, que Bousquet avait cherché à ridiculiser, Piorry riposte : « Prononcer en riant, en hésitant à dessein, un mot assez long et l'épeler d'une façon ridicule est imiter ces gens qui cherchent sur les places publiques à divertir d'autres gens inoccupés. Molière avait peut-être le droit de rire des consonnances propres à des mots grecs usités par les médecins de son temps, mais un Académicien ne l'a pas, car il n'est pas sur des tréteaux et son auditoire est respectable.

Molière, qui s'égayait de grands mots en *psie,* le pourrait maintenant à propos des termes de la chimie (palladéthyldiamine, paracacodyle).

Et que dirait-il au xxe siècle ? Comment railler aujourd'hui les grands mots de Piorry, quand nos contemporains se satisfont de *adiadococinésie*, *cyclothymie*, etc. ?

A propos de l'allusion à la célèbre tirade de M. Purgon, dans le Malade imaginaire, un de mes maîtres contait qu'un médecin, habitué des coulisses de la Comédie Française et ami de l'artiste chargé du

rôle, avait suggéré à celui-ci d'intercaler ou de substituer aux termes classiques, bradypepsie, lientérie, apepsie, etc., un ou deux des vocables lancés par Piorry, un soir où il savait que le père de ces néologismes assistait à la représentation. Quelques vieux habitués s'en égayèrent ou froncèrent les sourcils, supposant que le comédien tenait une gageure faite après de joyeuses agapes. Mais « l'homme sérieux » ne sourcilla pas et annonça le lendemain sans rire à ses élèves cette preuve d'adhésion des laïques mêmes à ses néologismes médicaux.

— Son tableau de nomenclature est une classification d'un mécanisme très simple. Commencer par l'exposition des faits physiques et matériels, en quelque sorte mécaniques (altérations de siège, de volume, etc.), puis les congestions, hémorrhagies, phlegmasies, production de pus, écoulements variés, productions anormales, enfin, troubles dans l'action nerveuse.

Pour caractériser la nature et la cause de l'état organique, Piorry met en tête des mots *aéro*, *hydro*, *oxy*, *toxi*, *vario*, *rubro*, *névro*, il emploie *gastrïe* par abréviation de gastropathie.

Comme désinences : *topie*, *morphie*, *traumie*, *stasie*, *ectasie* (par abrév. *asie*) indiquent siège ou modifications de forme, ou lésions ; pour les troubles circulatoires ou sécrétoires : *émie*, *rhémie*, *rhée*.

En créant *syphiose*, *phymie*, *carcinie*, il a modifié à peine des expressions anciennes.

Pour indiquer les troubles des nerfs, de la sensibilité, des muscles : *névrie*, *esthésie*, *myosie*. Pour caractériser l'état des forces : *sthénie*, *dynamie* ; les troubles de la pensée : *psychie*, *psychisme*.

Nécrosie représente mieux l'absence de vie que gangrène.

Il appelle *névraxe* le système nerveux central, ce qui permet névraxémie, névraxite, qu'on peut faire précéder de tox, septi, pyémo pour préciser la nature et les indications du traitement.

Il faut bien qu'il n'ait pas trahi la langue grecque,

puisqu'une société scientifique d'Athènes lui a offert une médaille d'or et 1.200 francs.

— Gerdy, intervenant dans la discussion, admet le droit aux néologismes (il a employé lui-même des mots terminés en ite mais il préfère qu'on les emprunte à la langue maternelle (il a créé moëllite) ou au latin, dont la connaissance est plus répandue que celle du grec et internationale.

« Il est absurde en tout cas, dit Piorry, de mêler grec et latin (hydropisie cérébrale, entérite saturnine, arthrite purulente), absurde aussi de faire « un chaos logomachique de grec, latin, français, celte, danois, allemand et de noms de maladies empruntés aux peuples sauvages. (Bériberi, pian). »

Grâce à son système, chaque médecin pourra construire autant de mots qu'il en faudra pour désigner des faits nouveaux.

Les avantages du positivisme du langage, de la propriété, de l'expression, de la concision qui en résulte, seront d'avoir des livres moins longs, pouvant être compris des étrangers lettrés, d'être uniforme pour tous les spécialistes.

Piorry n'a pas entrepris de changer les mots qui désignent des entités vagues : typhoïde, rhumatisme, scrofule. Sa nomenclature ne prétend qu'à désigner des états précis. Elle vise aussi les états non dénommés : les virus ? Il a pris *iose* pour désigner les causes physiques des maladies virulentes, en les faisant précéder du terme qui en fixe le caractère ; — *septi*, pour les maladies putrides. Booiose, qu'on critique, est plus logique étymologiquement que vacciniose.

Il a écarté des mots dont la signification est contraire au fait (asphyxie, alors que le pouls est perceptible, ne vaut pas anoxémie) ou inintelligibles (ictère, qui fait allusion aux yeux jaunes de la belette).

Ayant recherché la clarté, il est convaincu que Voltaire l'eût approuvé. Il termina sa défense par une péroraison qui ne fit peut-être pas grande impression sur ses collègues, parmi lesquels il comptait peu de sympathies, à cause de son caractère irritable et vani-

teux, mais qu'à distance on ne peut s'empêcher de trouver empreinte de noblesse.

« M. Bousquet me demande qui je suis pour réformer le langage scientifique. Comme lui docteur en médecine et membre de cette savante compagnie, pendant 30 ans j'ai étudié dans les amphithéâtres, hôpitaux et laboratoires, expérimenté sans cesse, observé constamment et beaucoup médité ; des luttes publiques m'ont donné la mission d'instruire les élèves et de soigner les malades : neuf concours en physiologie, hygiène, chirurgie, pathologie, clinique, m'ont forcé à lire l'Antiquité et les temps modernes ; j'ai soutenu et jugé nombre de thèses où l'on faisait valoir toutes les doctrines depuis les plus fantastiques jusqu'aux plus positives, j'ai examiné attentivement les raisons pour et contre.

« Indépendant par caractère, jamais frondeur sans raison, guidé par ma conviction, j'ai enseigné 30 ans, publié plus de 20 volumes in-8° et écouté toujours, sans en concevoir de haine, les méchancetés qu'on a pu me dire. J'ai soutenu ce qui m'a toujours paru bon et utile ; je le fais encore en ce moment et je soutiendrai, parce que ma conscience le veut, devant vous et devant d'autres, la nomenclature organo-pathologique, la doctrine des états pathologiques dont elle est l'expression et le langage, le plessimétrisme qui m'a conduit à l'une et à l'autre, et les vérités thérapeutiques que je viens d'avoir l'honneur de lire devant l'Académie sur le traitement de la variole ou variose. »

La discussion ayant continué et d'autres orateurs s'étant acharnés contre sa nomenclature, la déclarant inutile ou n'en comprenant pas plus le but que la cause, Piorry riposte.

Il a tenté de suivre les auteurs du calcul décimal, qui ont créé dans notre pays l'unité des poids et mesures, destinée à se répandre tôt ou tard dans l'univers. « Au moment où la langue française, à la suite de nos victoires et plus encore à la suite de nos sciences et de nos arts, se propageait dans le monde, j'ai cherché

à donner plus d'homogénéité au langage des médecins de tous les pays et cela par l'emploi de mots tirés des ouvrages anciens et modernes. J'ai tenté de faire que nous nous accordassions sur la valeur des mots en attendant que nous nous entendissions sur les choses... Les idées qui m'ont guidé quand j'ai proposé une nomenclature médicale sont nées d'un grand événement dans l'histoire de l'esprit humain : *l'apparition de la langue scientifique générale que les méditations de Linné, de Guyton de Morveau et de l'Assemblée constituante* ont heureusement créée pour le progrès des connaissances humaines et pour le bonheur des hommes.

« La nomenclature d'Alibert était un des degrés par lesquels il a fallu passer pour arriver à mieux ; son tort est d'avoir plutôt visé l'harmonie poétique que les termes utilement scientifiques. Pinel l'a critiquée ; ce respectable médecin, excellent homme, qui a été mon maître et dont je vénère la mémoire, était lui-même l'auteur d'une nosographie. L'onomopathologisme est un degré de plus dans le progrès. »

Bouillaud, auteur lui aussi d'une nosographie, avait, dans ses ouvrages, reproché à Piorry de n'avoir pas pris pour fondement la nature des maladies. Mais celle-ci est souvent ignorée; Bouillaud lui-même fonde sa classification « en grande partie sur des hypothèses comme l'irritation et l'inflammation.

Or, les abstractions en médecine sont presque toujours matérialisées et individualisées, — comme chez les Anciens l'Amour devenait Cupidon; la Beauté, Vénus, et la Paix une déesse à laquelle on élevait un temple ». Quand on individualise abstractivement la fièvre, le rhumatisme, la scrofule, le vice dartreux, le génie hémorrhoïdal, on cherche bientôt à combattre l'être imaginaire qu'on a créé, comme Don Quichotte; on finit par faire de la thérapeutique dans le pays des Chimères... L'unité morbide n'est pas comme une nation un assemblage de gens ; c'est une collection de symptômes variables. Les seules choses fixes en pathologie sont les lésions et leurs symptômes

propres. Le principe vital, les propriétés vitales, les forces de Barthez, Bichat, Chaussier, ne sont pas seulement des abstractions, mais des choses supposées, voisines du monde métaphysique. »

— Alors BOUILLAUD descendit aussi dans la lice, après avoir, dit-il « essayé de faire le mort et guère moins troublé que César un moment où il franchit le Rubicon. » Auteur lui-même d'une classification, il accepte, comme Condillac, que les sciences se réduisent à une langue bien faite et il s'en faut que la langue médicale usuelle soit satisfaisante et scientifique.

Pour ce qui est de la conception doctrinale de la variole, les mots nouveaux proposés par Piorry n'indiquent pas une conception nouvelle. Les auteurs des classifications antérieures n'avaient pas toutes pour base, comme il le croit, les symptômes, et aussi parfois sans le savoir la nature des maladies. Les unités ou individualités morbides ne sont plus dans l'esprit des contemporains des entités symptomatiques, mais l'ensemble des lésions d'organes ; ce sont précisément les états organopathiques que réclame Piorry, qui enfonce une porte ouverte, en pourfendant l'ontologie dont Broussais a fait justice. Bouillaud reconnaît que le temps est venu de réformer la langue médicale ; mais il redit en 1855 ce qu'il avait déjà écrit en 1830 : une entreprise si importante exige la réunion d'hommes d'une haute instruction, d'un jugement sévère, d'un esprit philosophique et dégagé de tout esprit de secte ou de système ; c'est dire qu'une telle œuvre n'est pas sur le point de s'accomplir. En retournant la pensée de Condillac, on peut dire que les sciences ne peuvent avoir une langue bien faite qu'au moment où les principaux faits dont elles se composent sont bien connus.

Le premier principe d'une nomenclature médicale devrait être la nature de la maladie révélée par la cause, en tenant compte aussi des altérations anatomiques et des troubles fonctionnels. Il faudrait retrancher les mots à double sens ou à sens indéterminé qui sont si propres à perpétuer les disputes.

L'écueil est dans la transformation des idées des gènérations successives, quand elles continuent à employer les mots anciens et à mettre du vin nouveau dans de vieilles outres ; mais, s'il est facile de dénommer des maladies simples, pour les maladies compliquées la longueur des mots, si on veut y faire entrer les différents éléments de leurs complications, sera telle qu'il faudrait imaginer des artifices. Une telle nomenclature prépare de véritables tortures à quiconque voudra s'en occuper sérieusement. Pour en revenir à la tentative de Piorry, pourquoi a-t-il grécisé même des mots anciens suffisamment clairs ? Pourquoi ces sesquipedalia verba d'Horace, euroleionévraxite, myosclérosthénie, dyspsychismie, etc. — « ces mots longs d'une toise » de Boileau.» — Ici Piorry s'empressa de relever le lapsus de son contradicteur, en lui rappelant que cet hémistiche est de Racine dans les Plaideurs.

Il y avait bien du bon sens dans les réflexions de Bouillaud. Les difficultés qu'il signale n'ont pas encore permis d'édifier une nomenclature médicale internationale et, pour marcher avec les idées du jour, on peut être tenté de saisir du problème la Société de Nations ou du moins l'Institut international de coopération intellectuelle.

Quant à notre Réformateur radical, auquel Bouillaud avait, en terminant sa mercuriale, conseillé d'observer la loi du Juste Milieu : Inter utrumque vola, — cet Icare aux ailes de cire n'était pas d'un tempérament à s'y résigner et il persévéra dans sa dangereuse ascension vers l'Idéal. Il termina la discussion par cette péroraison.

« Soyez donc justes, si c'est possible à l'homme ! On ne cesse de parler en phrases banales de vues générales. Moi, j'ai cherché à systématiser en grand d'une manière utile, qui ne soit pas dangereuse. Vous n'ébranlerez pas mon œuvre ».

Mais une critique lui pesait encore : certains l'avaient accusé d'avoir été infidèle à ses principes de précision organique, en employant les termes

de Psyché, l'intelligence et de psychisme; d'autres lui ont reproché de rapprocher l'homme de l'animal en invoquant les expériences sur celui-ci.

Certes il se refuse à matérialiser la pensée. « Mais, vous qui voyez les animaux si inférieurs à l'homme, distinguez donc l'homme physique, que vous êtes surtout appelés à soulager, de l'homme moral dont vous êtes rarement le médecin. Or cet homme physique ne diffère presque pas de l'animal et votre indignation, illustrée par de telles phrases, n'a pas de fondement : l'homme moral domine l'animal de toute la hauteur de la conscience et du sentiment de Dieu. »

Conclusion.

Cette explosion finale d'affirmation spiritualiste et déiste nous ramène à l'inspiration fondamentale du poème, par l'analyse du quel débute cette étude.

Laennec, Pasteur, catholiques fervents, poursuivaient leurs travaux sans faire intervenir leurs croyances religieuses dans le domaine scientifique. Piorry ne résiste pas au besoin de citer Dieu comme l'inspirateur de ses recherches anatomiques et cliniques. Il s'est ainsi fait critiquer par les positivistes comme par les spiritualistes. Mais il a continué à marcher les yeux au ciel, « perdu dans son rêve étoilé », prêtant cependant une oreille attentive aux voix railleuses de la terre et y répondant sans douceur. « Sa vie, dit Tillaux dans une Notice nécrologique, n'a guère été qu'une longue lutte pour le triomphe des idées qu'il a défendues jusqu'au bout avec une indomptable énergie et une conviction profonde. »

Tillaux concluait qu'il laissait un nom impérissable et l'un des plus considérés de la médecine française. Entre ce jugement, qui sent trop le « style d'épitaphe » — dont s'égayait l'humoriste Rodolphe Tœpffer — et le mépris où le tenait Guardia, il y a place, je crois, pour une plus juste appréciation.

Passionné pour les progrès de la Médecine et brû-

lant d'y contribuer, plus imaginatif qu'observateur, mais inventif, réformateur d'un radicalisme impatient et intransigeant, unissant l'ardent enthousiasme d'un apôtre à l'intolérance agressive d'un prophète, féru jusqu'au pédantisme du besoin d'enseigner et poussant la vanité jusqu'à la plus naïve inconscience du ridicule, honnête homme d'ailleurs et respectable médecin, désintéressé et presque sans clientèle, tel me paraît avoir été Pierre Adolphe Piorry. Figure complexe et curieuse, à ce qu'il me semble.

« Soyez justes ! », demandait-il. Je crois l'avoir été à son égard plus qu'on ne l'avait été jusqu'ici, en extrayant de la gangue de ses exagérations et de ses ridicules les idées justes et utiles qui honorent sa mémoire.

Outre son mérite d'avoir compris l'importance des nuances dans la percussion et d'avoir inventé pour les mettre en évidence une méthode qui sauvera son nom de l'oubli, il a insisté avec raison sur l'utilité de réformer la langue médicale, et, s'il n'y a pas réussi à son gré, il a créé un nombre important de mots que nous avons conservés, parce qu'ils étaient bien composés et commodes : toxine, toxémie, pyohémie, septicémie, etc. Il a compris le mécanisme de la production des fièvres par infection, et du rôle défensif de la rate.

Nous pouvons le qualifier sans calomnie de mégalomane dans tous les sens ; les témoignages abondent de sa vanité puérile (1). Il voyait grand, trop

(1) Je rapporterai certaines particularités amusantes, dont je dois la connaissance à notre collègue L. Brodier, conservateur de la Bibliothèque Henri Feulard à l'hôpital Saint-Louis, et à mon ami le professeur P. Teissier, tous deux élèves de Potain. Celui-ci avait été interne provisoire six mois dans le service de Piorry ; il n'éprouva pas l'envie d'y revenir comme titulaire et, sur les conseils de Barth père, qui était alors son chef, il lui écrivit, alléguant l'état de sa santé et affirmant ses vifs regrets. Il craignait même d'avoir exagéré ces derniers et de passer pour ironiste ; mais Piorry, tout en le traitant d'ingrat, reconnut que sa lettre était très délicate.

Potain avait gardé un mauvais souvenir d'un jour où Piorry, le voyant vêtu d'un imperméable, lui avait demandé de percuter la rate d'un malade pendant qu'on lui donchait la région splénique. Potain,

grand en matière de réforme linguistique comme en poésie. Sa Muse eût gagné à ne fréquenter que les coteaux modérés, sans prétendre escalader la cime du Parnasse.

De même pour sa réforme, si logique en principe : au lieu de submerger les chemins battus du langage médical usuel, familiers à ses contemporains, sous un flot torrentueux qui charriait des vocables pesants comme des rocs, au risque de faire crier « sauve qui peut » aux promeneurs, il eût mieux fait sans doute pour régénérer la nomenclature, après avoir sélectionné les produits de sa fécondité philhellénique, de ne les y instiller, — comme le lui conseillait gentiment au cours de la discussion académique le sage Gerdy, — qu' « *au compte-gouttes* ».

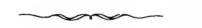
qui n'avait qu'un pauvre petit veston, n'ose refuser et sort de la séance les vêtements trempés.

Piorry n'avait aucune clientèle ; il pria Potain de le suppléer dans son cabinet pendant une absence ; celui-ci dut avouer au retour de son maître qu'il n'avait vu aucun client. « C'est étonnant, répond Piorry, comme je suis connu à Paris ! Dès que je m'absente, cela se sait tout de suite et personne ne vient. »

C'est probablement pendant ce remplacement que Potain, voyant tout un rayon de la Bibliothèque occupé par des volumes nombreux sur lesquels se trouvait le nom de Piorry, en prit un au hasard et constata que c'était un carton vide, Vide ? Non, il s'y trouvait une feuille de papier sur laquelle était écrit : Irisalgie. Observation de M. Piorry.

En 1848, Piorry dit à Potain : « Tous ces gens n'y entendent rien, ils devraient mettre la Présidence de la République au Concours : je serais nommé. »

Grand et maigre, portant perruque et favoris noirs qui contrastaient avec les rides de son visage, on lui rendait à son entrée et à la sortie de l'Hôtel-Dieu, des honneurs exagérés. Et quand il avait rejoint la voiture découverte à deux chevaux qui stationnait sur le Parvis Notre-Dame, debout dans son véhicule, il saluait d'un geste large, majestueusement ». A M. Bloch (Souvenirs d'un Vieux médecin, Tribune médicale 1912).



BIBLIOGRAPHIE

Comptes-Rendus

Dr E. Verut, *Jesus devant la science*, 1 vol. in-18°, Paris, Maloine, 1928.

Chaque génération examine le problème religieux sous un angle qui lui est propre,et les arguments des rationalistes pour saper les bases des croyances traditionnelles, se modifient à mesure que s'élargit le domaine de la science. Nier le miracle, ainsi que le montre le Dr Verut, c'était l'arme de combat essentielle de Voltaire. Renan la reprit avec plus d'adresse ; elle fonde de nos jours son appui sur des données médicales ; Jules Soury fait de Jésus un paralytique général, et Binet-Sanglé entasse quatre volumes cousus de citations pour conclure à sa folie. Après avoir exposé ces entreprises, suivies d'une réfutation sommaire, le DrVérut, dans une seconde partie de son livre s'efforce de démontrer que les miracles apportés par les récits évangéliques sont bien des faits surnaturels, et scientifiquement inexplicables : entreprise d'une belle audace, nous dit son préfacier, M. Louis Bertrand, et qui se distingue en tout cas par une remarquable combativité. Mais ne croyons pas que ce débat soit clos ; nous verrons encore bien des champions se mesurer dans l'un et l'autre camp.

M. Fosseyeux.

Professeur Arturo Castiglioni, *Storia della Medicina*, in-8° de 1000 pages très richement illustré de 400 gravures.

Ce superbe ouvrage, sorti des presses d'*Unitas* à Milan, fait le plus grand honneur à notre collègue, car il ne s'agit pas d'un simple compendium mais d'une large fresque, dont les divers motifs obéissent à une idée directrice générale, comme l'indique nettement sa contribution sur l'évolution historique de la pensée médicale. En feuilletant l'ouvrage on voit successivement revivre les diverses époques médicales de la préhistoire au xxe siècle, en passant par les vieilles médecines de Mésopotamie, d'Egypte, d'Israël, de la Perse et de l'Inde, de l'Amérique pré-colombienne et de la Grèce antique. Quatre chapitres classiques sur Hippocrate, Galien, l'Ecole de Salerne, la médecine arabe, la médecine conventuelle du moyen âge,

la Renaissance, les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sont renouvelés par une documentation précise et une iconographie bien choisie qui parle vraiment aux yeux. Le XIXe siècle, qui vit un épanouissement sans précédent de la médecine scientifique, est largement traité en près de 300 pages et c'est justice, car maintenant un quart de siècle de recul permet d'établir des perspectives et de hiérarchiser les découvertes non seulement dans les diverses spécialisations médicales, mais aussi dans toutes les autres sciences, dont l'avancement retentit si vite et si profondément sur l'évolution théorique et pratique des grandes disciplines médicales. Je suis sûr d'être votre interprète en félicitant à nouveau le Professeur Castiglioni de l'importance et de la solidité du magistral monument qu'il vient d'élever à l'histoire de la médecine. Dr LAIGNEL-LEVASTINE.

F. GIEDROYC, *Le service de santé dans l'ancienne Armée polonaise.* (Sluzba zdrowiaw dawnem Wojsku polskiem). Varsovie 1927.

Notre infatigable confrère polonais, François Giedroyc, professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Varsovie, a de nouveau enrichi notre science d'un imposant volume. Sur 550 pages d'un grand in-octavo, il traite du service de santé dans l'armée polonaise depuis le moyen âge jusqu'à 1831, époque à laquelle disparut le « Royaume congressiste de Pologne »,c'est-à-dire la continuation du Grand Duché deVarsovie créé en 1807 par Napoléon Ier et nommé « congressiste », parce qu'il fut formé au Congrès de Vienne de 1815.

L'ouvrage en question est composé de sept chapitres. Le premier traite de l'organisation du service de santé polonais en général, le deuxième de ce service pendant les marches, le troisième pendant le combat, le quatrième est consacré aux hôpitaux militaires, le cinquième aux pharmacies, le sixième aux invalides, le septième au corps médical.

Ces chapitres abondent en matériaux. L'auteur a une façon d'écrire très concise, aussi pas une ligne n'est superflue dans ce magnifique ouvrage.

Il nous semble toutefois que le livre aurait gagné en clarté s'il avait été divisé préalablement en deux parties ; l'époque antérieure au XVIIIe siècle, puis le XVIIIe et le XIXe siècle, pris ensemble. Car à partir de 1700 les données deviennent beaucoup plus nombreuses et en outre l'intérêt de la société et du gouvernement polonais pour le service sanitaire de l'armée s'accroît d'une manière intensive pour aboutir à un vaste ensemble de lois et règlements.

Une annexe contenant sur 188 pages indique les noms de plusieurs médecins et chirurgiens de l'armée polonaise depuis la Renaissance jusqu'à 1831. Il y a là aussi une quantité de noms français.

Nous reviendrons dans des communications séparées aussi à plusieurs autres questions soulevées par cet ouvrage monumental qui est une chef-d'œuvre de patience et d'érudition et dont on ne saurait jamais faire un trop grand éloge.

D[r] V. Bugiel.

Jean Bonnerot, *La Bibliothèque centrale et les archives du Service de santé au Musée du Val-de-Grâce*. Ext. de la *Revue des Bibliothèques* n[os] 1-6 (janvier-juin 1918). Paris, Champion, 1918, 164 pp. in-8°.

Au moment où M. le médecin inspecteur principal C. Sieur prend la présidence de notre Société, et où nous accueillons parmi nos membres, M. Vergne, conservateur du Musée de l'Ecole d'Application, il n'est pas sans intérêt de rappeler cette publication. Elle date déjà de 10 ans et promettait d'ouvrir la voie à de nombreuses études qui ne paraissent pas encore s'affirmer. Sans doute ce dépôt est trop peu connu même du public chercheur et érudit, et peut-être les archives du Musée de la Guerre de Vincennes qui ont bénéficié d'une bruyante publicité ont-elle fait tort à celle du Val-de-Grâce, qui concernent d'ailleurs uniquement l'histoire du service de santé.

Le catalogue des cartons dressé par M. Bonnerot permet de signaler de précieux documents sur le fonctionnement des services de santé depuis 1777 jusqu'à nos jours, sur l'histoire des hôpitaux d'instruction et du conseil de santé, sur l'organisation des évacuations et des ambulances aux armées de la Moselle, des Ardennes, de Sambre-et-Meuse. Certains dossiers concernant les expéditions de la Guadeloupe ou de Saint-Dominique (au x[e] et au xii[e] siècle), la campagne d'Egypte (1800), la guerre de Crimée (1854-1856), celle d'Italie (1859-1866), celle du Mexique (1858 1860), et surtout les longues campagnes pour la colonisation de l'Algérie et de la Tunisie (1859-1880) : il y a là un champ déjà exploré mais qui permet encore d'utiles découvertes ; une table alphabétique permet d'ailleurs l'utilisation parfaite de ces documents. M. Bonnerot a complété son travail par un inventaire sommaire de la bibliothèque, de la collection iconographique donnée par Poncet (de Cluny) ancien médecin chef du Val-de-Grâce (1885-1889) et par la description de quelques livres curieux richement reliés.

M. Fosseyeux.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques.

P. Delaunay. *L'évolution philosophique et médicale du biomécanicisme. De Descartes à Boerhaave ; de Leibnitz à Cabanis* Communication faite au 6e Congrès international d'histoire de la médecine, Leyde, juillet 1927. — Progrès médical, n° 34, 20 août 1927, p. 1291-1293 ; n° 35, 27 août, p. 1337-1352 ; n° 36, 3 septembre, p. 1369-1384.

A. B. Marfan, *Antoine Florand* (1857-1927), Presse médicale, n° 69, 27 août, p. 1061-1062. — Le front chauve, la face adipeuse et barbue, scandant d'un verbe lent des propos sentencieux, grand, gros, gras, lourd et traînant la jambe, tel m'apparut Florand, jadis, dans les couloirs de Tenon; on eût dit quelque Silène fatigué, tombé d'une toile de Rubens et ce Silène n'était point un dieu déchu, mais un homme excellent. Originaire de la Creuse, interne en 1882 ; élève préféré de Raymond, qui mourut dans ses bras; docteur en 1887, il eut tout de suite une nombreuse clientèle, fut reçu, néanmoins, médecin des hôpitaux en 1896, et partagea sa carrière nosocomiale entre Tenon (1902-12) et Lariboisière (1912-22.) Des deuils nombreux, en particulier la perte d'un fils tué à Vauquois, et les angoisses de la guerre attristèrent la fin de sa vie. Tout en continuant ses fonctions hospitalières, il voulut reprendre du service, comme simple aide-major, à l'hôpital du Val-de-Grâce. De ces fatigues, une mutilation grave fut la conséquence ; elle augmenta son impotence sans diminuer son énergie. Il continua la vie professionnelle, toujours serviable à ses clients, dont un des plus marquants fut Clémenceau, et il est mort, frappé dans son cabinet en pleine consultation.

De Metz. *La chirurgie de Jehan Yperman*, Bull. de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme, Saint-Damien, juillet, août 1927, p. 214-219. — Il y a 600 ans, dans la ville d'Ypres, pratiquait un chirurgien du nom de Jehan Yperman. Il était fils d'un bourgeois d'Ypres ; sa mère, Catherine, et sa sœur, aussi nommée Catherine, soignaient les pauvres malades à « l'hopital sous le marchiet », comme en font foi les comptes nosocomiaux. Etudiant vers 1297-99, Yperman était maître dès 1304, et on lui confia le service de l'hospice de Belle, qu'il accomplit jusqu'en 1329, ce qui permet de fixer la date de sa mort aux environs de 1330. Il accompagna en outre, en 1325,

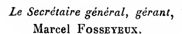
l'armée Yproise, pendant la guerre des Brugeois contre Louis de Crécy, comte de Flandre. Il écrivit en langue flamande vulgaire, à l'usage des aspirants chirurgiens un traité médico-chirurgical, inspiré de Lanfranc, et qui est un document philologique intéressant. Cet ouvrage, longtemps ignoré, fut découvert à Londres en 1818, dans un vieux manuscrit flamand, par le bibliophile gantois Vannelthen, décrit par Willems traduit en 1854, en français, par le Dr Carolus, de Gand, et publié en texte original d'après la copie de Cambridge, par Brœckx, en 1863. Il a été étudié et commenté par Galdhof, Snellaert et Digerickx.

Peltereau, *Notice sur Lespleigney, apothicaire à Tours, natif de Vendôme*, (1496-1550), Gazette médicale du Centre, 32e année, n° 10, 15 Octobre 1927, p. 639-643. — Né à Vendôme en 1496, Lespleigney fut, vers 1524, ravitailleur des armées de François Ier en Italie, exerça la pharmacie à Tours, et d'abord catholique fervent passa sur le tard à la Réforme, et se vit contraint d'émigrer. Reçu habitant de Genève en avril 1549, il y mourut le 26 août 1550. Une de ses filles, Jeanne, épousa vers 1565 le médecin René Bretonnayau, de Beaulieu-les-Loches, protestant, et auteur d'un poème connu sur la génération de l'homme. Lespleigney a écrit le *Promptuaire des médecines simples en rithmes joyeuses* (Tours 1533). un *Dispensarium médicinarum*, publié à Tours en 1538, maintes fois réimprimé, et qui, après avoir détrôné le fameux *Antidotarium-Nicolaï*, fut à son tour supplanté par le *Dispensarium* ou *Guidon des apothicaires* de Valériùs Cordus.— La *Décoration du pays et duché de Touraine*, dont il n'existe plus que l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale — et le *Traité du boys de l'esquine*, Tours, 1545. — Cet article ajoute peu aux recherches de Dorveaux sur les Lespleigney, sauf rectification de la date du décès de notre apothicaire : 26 août 1550, au lieu de 1 juillet 1555.

S. Abbatucci. *Quelques détails sur la mort de la mère de l'impératrice Joséphine, et le procès-verbal d'autopsie du Comité de Santé de la Martinique*, Presse médicale, n° 72, 7 septembre 1927, p. 1097. — Rose Claire de Tascher de la Pagerie; née Sanois, mourut, âgée de 70 ans le 2 juin 1807 en son habitation des Trois-Ilets, à la Martinique. A la requête du capitaine général Villaret de Joyeuse, les membres du Comité de Santé, le médecin en chef Peyré, le chirurgien major Champion, le chirurgien de 2e classe Broc et le pharmacien Viala, procédèrent à l'autopsie de la défunte et trouvèrent les viscères

« sains, mais dans un état d'altération occasionné par l'âge et par le degré de consomption dans lequel Madame Tascher de la Pagerie vivait depuis lontemps. » Ces organes furent déposés dans un vase, et le reste du corps et le cœur embaumés, inclus dans un cercueil de plomb. Le tout fut remis au curé Véranay, qui, escorté des autorités civiles et militaires et d'un bataillon du 82e, procéda en grande pompe, avec l'aide du préfet apostolique, à l'inhumation à Fort-de-France. L'empereur cacha d'abord la triste nouvelle à l'impératrice Joséphine, et ordonna un deuil de cour de six semaines.

E. Leclair, *Essai historique sur les Formulaires des Hôpitaux Militaires Français*, Extrait du Journal des Sociétés médicales de Lille, Lille, Société anonyme d'Imprimerie, 1927, 15 p. in-8°. — Les Hôpitaux militaires utilisèrent d'abord les pharmacopées régionales, tant celle de Paris dont la première édition date de 1628, que celles des provinces, encore nombreuses au XVIIe siècle. Le premier formulaire militaire connu est un manuscrit rédigé par Cl. Rochard, chirurgien des hôpitaux militaires d'Italie et de Flandre, au début du XVIIIe siècle. Le premier formulaire imprimé en Europe fut celui que rédigèrent, par ordre du Roi, le chirurgien Morand et l'apothicaire Geoffroy, et qui sortit en 1747 à Paris, de l'Imprimerie Royale. Il souleva les critiques intéressées de J. C. A. Helvétius, et celles de la Faculté. En 1761, l'inspecteur général Richard de Hautesierck en publia un nouveau, en latin, qui eut six éditions (1761-66,) et que le ministre Choiseul rendit officiel. En l'an II, le Gouvernement révolutionnaire fit éditer un *Formulaire* pour les hôpitaux militaires de la République dans lequel la Potion de Rivière figure pour la première fois. Il fut adopté par le Comité de salubrité navale. En 1804, parut le Formulaire de Parmentier, réédité en 1812, critiqué par Trommsdorf et par Virey. Enfin, du fameux *Codex* de 1818, s'inspira le Formulaire de 1821, renouvelé et augmenté en 1839, 1857 (apparition du chloroforme). Adjonction d'un guide d'analyses et expertises,) 1870 (radiation de la Thériaque, introduction de l'ergot, de l'acide phénique,) 1885, 1890, 1909 1917.



Le Secrétaire général, gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 *mars* 1928.

Présidence de M. le Pr SIEUR.

Etaient présents : Mlle Howyan, MM. Avalon, Barbillion, Boulanger, Brodier, Colin, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Le Gendre, Mauclaire, Menetrier, Neveu, Nicaise, Récamier, Rouvillois, de Saint-Périer, Tersian, Torkomian, Tricot-Royer, Variot, Vinchon.
Excusés : MM. Hervé, Laignel-Lavastine, Molinéry.

Comptes. — M. Brodier désigné comme censenr des comptes présente son rapport sur l'examen qu'il a fait des livres de comptabilité. Des félicitations unanimes sont votées à M. Boulanger, trésorier, qui remplit sa mission avec un zèle et une conscience parfaite.

Dons. — M. Menetrier fait don de son article sur *Claude Bernard*, paru dans le « Progrès Médical ».

Communications :

M. le Dr NICAISE brosse à grands traits *une histoire de l'anatomie depuis ses débuts jusqu'à la fin du moyen âge.* M. Menetrier fait observer que cette histoire commence non avec l'école d'Alexandrie, mais avec les Chaldéens, les Egyptiens, comme le prouve le papyrus d'Ebers, et même les rites en honneur chez les anciens Germains ? Les découvertes modernes ont reculé les horizons de la science et le miracle grec est plutôt un mirage.

M. Tricot-Royer s'élève contre l'assertion que Guy de Chauliac disséquait sur le cadavre humain, et s'associe aux remarques qui ont été faites à ce sujet par M. Wickersheimer, dans la Préface des *Commentaires de la Faculté.*

M. le Pr Sieur lit le début de son étude sur les *tribulations de l'histoire du service de santé militaire depuis sa création jusqu'à notre époque.* Dans une large synthèse qui s'attache aux institutions et non aux hommes, il rappelle quelles furent les principales mesures administratives prises pour donner à ce service un statut et une autonomie : édit de 1708 créant des médecins et chirurgiens militaires, ordonnance de 1717 organisant un personnel subalterne, ordonnance de 1775 ouvrant « trois amphithéâtres » ou écoles du Service de santé à Lille, Metz, Strasbourg, supprimés, puis rétablis. Les conflits entre le commandement et le corps de santé n'étaient pas rares. Végèce en signalait déja à l'époque gréco-romaine, ainsi que le rappelle M. le Dr Neveu.

M. le Dr Variot continuant ses recherches sur *les restes de Buffon*, entretient la Société des avatars subis par sa sépulture à Montbard ; le cercueil en plomb fut utilisé au moment de la Révolution, toutefois la tombe ne fut pas profanée ; au cours d'une visite récente du caveau, on a retrouvé au milieu d'ossements informes un crâne portant les marques d'un trait de scie, ce qui permet de l'identifier avec celui du grand naturaliste. Cette marque provient de l'autopsie pratiquée par le chirugien Girardot et dont Portal a relaté les détails dans son *Traité des hydropisies.* M. le Dr Variot présente une curieuse photographie de ce crâne, lequel était de dimensions modestes.

Séance du 31 mars 1928.

Présidence de M. le Pr SIEUR.

Etaient présents : MM. Barbillion, Brodier, Dorveaux, Fosseyeux, Laignel-Lavastine, H. Leclerc, Mauclaire, Menetrier, Neveu, E. Olivier, Papillault, Tersian, Trenel, Torkomian, Tricot-Royer, Vergne, Weisgerber.

Communications :

M. le Dr TRICOT-ROYER qui a assisté aux fouilles de Glozel du 5 au 7 novembre 1927, et ne fut pas un des croyants de la première heure, expose, dans un récit savoureux intitulé *Pour et contre Glozel*, les circonstances qui ont amené sa conversion, et l'ont rendu un glozélien fervent.

M. le Pr SIEUR continue la lecture de son travail sur *les tribulations du service de santé militaire*. Il aborde la période du Directoire, du Consulat et de l'Empire. Le décret de l'an VII désorganisa le corps de santé et amena la retraite de Percy. Puis un décret de l'an IX licencia les officiers de ce corps après dix ans de guerre. Percy demeura impuissant à faire reconstituer par Napoléon un service spécialisé de chirurgiens militaires qui aurait si heureusement secondé ses géniales entreprises.

N.B. — Nous avons reçu de notre éminent collègue M. le Pr Marfan, la lettre suivante :

Dans la « Presse Médicale » du 27 août 1927, j'ai publié une notice sur le Dr Antoine Florand. Le Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, dans son fascicule de janvier-février 1928 (p. 86), a bien voulu en donner une analyse. Celle-ci débute par un portrait peu flatté de Florand, et à la manière dont elle est rédigée, on pourrait croire que ce portrait est extrait de mon article. Il est au contraire en opposition avec l'esprit qui a inspiré les quelques lignes que j'ai consacrées à la mémoire de mon ami.

Je vous serai obligé de faire paraître cette mise au point dans le Bulletin de la Société.

HISTOIRE DES TRIBULATIONS DU CORPS DE SANTÉ MILITAIRE DEPUIS SA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS[1]

Par le Médecin Inspecteur Général SIEUR,
du cadre de Réserve.

I. Création d'un Corps de Santé Militaire.

Edit du 17 janvier 1708 créant des *offices* de médecins et de chirurgiens d'armée. — Nécessité d'abroger ces offices pour assurer le recrutement des officiers de Santé. — Création de 50 hôpitaux royaux sur les frontières. — Création de trois Hôpitaux d'Instruction à Lille, Metz et Strasbourg. — Situation mal définie du nouveau corps des Officiers de Santé.

Depuis longtemps, on a dit avec raison : « que le degré de perfection du Service de Santé Militaire donne la mesure de l'importance attachée à la conservation du soldat. »

Pendant toute la période grecque et romaine, c'est à peine si l'on trouve mentionnée dans les auteurs la présence de médecins accompagnant les armées en campagne. Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, et alors qu'elles étaient devenues permanentes, les armées furent dépourvues de Service de Santé, dans l'accep-

(1) Cet historique du Corps de santé n'a d'autre but que celui de montrer combien de vies humaines ont été, à toutes les époques, sacrifiées en pure perte, en raison de la situation inférieure, subalterne qui lui a été faite dans l'armée. Nos critiques ne visent donc pas les personnes, mais les institutions dont, inconsciemment parfois, elles sont les prisonnières.

Alors que dans toutes les armées étrangères, le Service de santé jouit, depuis longtemps, d'une large et loyale autonomie, seule, l'armée française en est encore à lui accorder un statut dont le décret du 11 juin 1917, imposé par les évènements d'alors, a si manifestement démontré l'utilité.

(1) Nous nous sommes inspirés, pour écrire cet historique du Corps de Santé, des mémoires de Percy et de Larrey, des études de Bégin, Gama, Delorme, Brice et Bottet et des notes manuscrites de notre regretté camarade et ami le médecin Inspecteur Dupard et de notre dévoué collaborateur, le docteur René Martial.

tion actuelle du mot. Les grands seigneurs, qui les commandaient, se faisaient accompagner par des chirurgiens attachés à leur personne, et ces chirurgiens secouraient bénévolement ceux des blessés qui réclamaient leurs soins.

Les régiments avaient des chirurgiens-majors, choisis par les Colonels ou Mestres de Camp, et ces chirurgiens passaient des abonnements avec les corps d'officiers pour les traitements qu'ils étaient dans le cas d'administrer.

Enfin l'armée entière était suivie, en campagne, par une nuée de médicastres empiriques et d'avides charlatans, attirés par l'appât du lucre et qui distribuaient à haut prix les élixirs, les baumes et même les enchantements dont ils s'attribuaient le secret (1).

La découverte de la poudre et l'apparition, sur les champs de bataille, d'engins qui frappaient indifféremment nobles et vilains, fut une des raisons majeures qui firent songer aux blessés, sous peine de voir fondre, à très bref délai, les armées les plus nombreuses et de compromettre dans l'avenir leur recrutement.

Arrivé à la fin de son règne et en raison des nombreuses guerres qu'il avait eu à soutenir, Louis XIV devait, mieux que personne, être à même d'apprécier les services rendus sur les champs de bataille et dans les hôpitaux par les médecins et chirurgiens servant aux armées. Aussi, un Edit du 17 janvier 1708 pose les premières bases de la création d'un *Corps des Officiers de santé*, en termes que nous croyons devoir rapporter, « parce qu'ils expriment, nous dit Bégin, avec autant de précision que de noblesse le but de l'institution ».

« Les services importants que nos troupes nous rendent, nous engageant de veiller à leur conservation et soulagement dans leurs maladies et blessures, nous avons cru ne le pouvoir faire d'une manière plus avantageuse qu'en établissant *pour toujours*, à la

(1) **Bégin. — Etude sur le Service de Santé en France.**

suite de nos armées et dans les hôpitaux et nos places de guerre, des médecins généraux et particuliers, à titre d'officiers et soldats qui sont malades ou blessés, et de n'en admettre aucun que ceux qui auraient été approuvés par nos premiers médecins et chirurgiens ; l'emploi desquels étant certain et leur service *continuel* auprès de ces mêmes corps de troupe ou dans un même hôpital, ils seront plus en état de secourir utilement les malades et blessés que ceux qui servent par commission, lesquels ne peuvent pas acquérir la même expérience et capacité et ne servent pas avec autant d'affection qu'ils feraient si leur service était continuel et assuré. »

Mais cet édit, qui créait ainsi des médecins et des chirurgiens militaires de carrière, n'était que l'ébauche d'une organisation qui, malgré les multiples modifications qu'elle devait subir par la suite, *n'a pas encore reçu son statut définitif.*

En réalité, ce que l'on cherchait, c'était à recruter pour les hôpitaux et les régiments, un personnel stable, offrant, au point de vue moral et professionnel, des garanties sérieuses.

Or, dès le début de son application, on s'aperçut que l'édit de 1708 ne remplissait qu'imparfaitement le but pour lequel il avait été créé. Les charges et les offices se vendaient, suivant la coutume de l'époque. Si cette mesure était avantageuse pour les finances royales, elle était préjudiciable au service, parce que certains acquéreurs d'offices n'offraient pas de garanties suffisantes de savoir et de moralité, tandis que des médecins « qui s'étaient acquis beaucoup d'expérience dans le service des armées et des hôpitaux ne pouvaient, faute de ressources personnelles, faire l'acquisition des dites charges ».

Le même édit avait encore un autre défaut : il était muet concernant le personnel subalterne, qui était inexistant ou du moins très médiocre et dont il était indispensable d'assurer le recrutement et l'instruction.

L'ordonnance de 1717 supprima donc les charges

et les offices et confia à un conseil, composé de quatre conseillers médecins Inspecteurs généraux et de quatre conseillers chirurgiens inspecteurs généraux, le soin de recruter le personnel des hôpitaux. Quant à celui des régiments, son recrutement restait l'apanage des chefs de corps. Il n'est pas encore question de recrutement ni d'instruction du personnel, mais cette lacune va être en partie comblée par l'ordonnance de 1725. Celle-ci, en effet, confie au chirurgien-major de chaque hôpital le soin de visiter et d'examiner, au point de vue de leur instruction, les candidats garçons-chirurgiens et elle lui prescrit de faire « autant qu'il se pourra » un cours d'opérations de chirurgie et d'anatomie auquel les chirurgiens de l'Hôpital seront obligés d'assister « pour s'entretenir et se fortifier dans l'exercice de leur art et pour y former des élèves qui pourraient devenir utiles à leur tour ».

C'était un progrès, mais bien minime, car, que pouvait donner un enseignement réparti entre lês 50 hôpitanx militaires royaux qui, depuis l'édit de 1708, jalonnaient les marches de la France royale, véritable ceinture hospitalière doublant celle des forteresses de Vauban ? En cas de guerre, l'enseignement, commencé dans les hôpitaux, se continuait aux armées et, bien qu'à cette époqne, tous ceux qui, portaient un nom au point de vue chirurgical servissent dans les camps, l'instruction technique des médecins et des chirurgiens militaires ne pouvait qu'être très incomplète, faite dans des conditions aussi disparates que décousues. Et cependant, ce n'est que 50 ans plus tard, après des essais multiples et une avalanche de règlements s'annulant ou se contredisant les uns les autres, que l'ordonnance du 23 décembre 1775 crée dans les hôpitaux de Lille, Metz et Strashourg, sous le nom d'*amphithéâtres*, de véritables écoles d'instruction.

Le personnel enseignant de chaque amphithéâtre se composait du premier et du second médecin, du chirurgien-major et de l'aide-major. Ce dernier, sous

le nom de *démonstrateur*, faisait, en hiver, un cours d'anatomie et, en été, de concert avec le chirurgien-major, un cours d'opérations et de bandages.

Un apothicaire-major était chargé de faire un cours de plantes usuelles auquel tous les élèves médecins, chirurgiens et apothicaires devaient assister.

Quatre médecins et quatre chirurgiens surnuméraires avaient, dans chaque hôpital-Ecole, mission de suivre les cours, y compris celui d'opérations, et les visites des chefs de service.

Un programme d'enseignement fort bien conçu, et qui n'avait pas son analogue dans l'enseignement officiel, était réparti sur une période de trois années et complèté, chaque année, par « un cours de pratique et clinique des principales maladies qui règnent parmi les troupes dans les armées et les garnisons, en rapport avec le genre de vie des soldats, leurs travaux et leurs régimes. » Un chirurgien-major professait enfin, un cours de maladies vénériennes.

C'était, pour l'époque, un enseignement parfait. C'est sans doute pour ce motif qu'il ne devait pas tarder à s'attirer les foudres de l'*Administration de la Guerre*, alors toute puissante, comme nous le verrons plus loin. L'ordonnance du 1er janvier 1780, qui le supprimait, mérite à cet égard d'être textuellement rapportée.

« Considérant que les trois amphithéâtres créés, par le règlement du 23 décembre 1775, dans les hôpitaux de Lille, Metz et Strasbourg sont *des objets de dépense superflue* (1), sa Majesté supprime les dits amphithéâtres. Elle veut qu'à l'avenir, dans *tous* les hôpitaux, le médecin fasse tous les ans un cours de médecine pratique, le chirurgien-major un cours d'anatomie et d'opérations pendant l'hiver et un cours d'ostéologie et de bandages pendant l'été, pour y former des élèves. Veut pareillement sa Majesté que

(1) Retenons, en passant, cette *raison d'économie* mise en avant par l'Administration de la Guerre à propos dn fonctionnement du Service de Santé. Nous allons la retronver et en constater les funestes effets à toutes les périodes de son histoire.

les apothicaires-majors fassent, chaque année, un cours de botanique, sous la direction du médecin en chef. »

Cependant, le coup porté était trop brutal et la mesure trop en désaccord avec l'expérience du passé pour ne pas provoquer une réaction immédiate. Seize mois plus tard, le 2 mai 1781, une nouvelle ordonnance royale rétablissait les amphithéâtres et en créait même deux nouveaux, à Brest et à Toulon. Ils devaient rester en fonction jusqu'au milieu du siècle dernier, c'est-à-dire jusqu'à la création de l'Ecole de Strasbourg.

A quoi était due cette hostilité qui pesait ainsi sur le Corps de Santé ? Il faut, pour la comprendre, se représenter la mentalité de cette époque. L'Infanterie et la Cavalerie régnaient en maîtresses et ce n'est qu'après 200 ans de lutte et vers la fin du règne de Louis XIV que les « Commissaires d'Artillerie » deviendront officiers. A leur tour, les artilleurs, auxquels sont subordonnés « les Ingénieurs militaires » s'opposeront de toutes leurs forces, jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle, à ce que le Génie devienne, comme l'Artillerie, une arme spéciale (1).

N'oublions pas non plus qu'à l'époque où fut créé le Corps de Santé, l'esprit de Caste et le régime des privilèges régnaient alors sans partage dans l'Armée et s'opposaient, par conséquent, à ce qu'on témoignât à ses membres, appartenant pour la plupart au tiers état, les égards qu'ils méritaient. « Ce sont des hommes nouveaux, d'esprit critique et de libre examen » ; quant au rôle sacré qui leur est dévolu, celui de protéger et de sauver la vie des soldats, c'est une notion étrangère à la plupart des contemporains et c'est à peine si, parmi les grands hommes de guerre, l'histoire fait mention d'un Turenne et d'un Catinat pour qui « la santé du soldat constitue le bien le plus précieux. »

(1) C'est le même état d'esprit qui, depuis 150 ans, s'oppose à l'autonomie du Corps de Santé.

II. Fonctionnement du Service de Santé dans les Hôpitaux Militaires.

Absence de personnel subalterne. Suprématie des Médecins sur les Chirurgiens et finalement remise de l'autorité suprême aux Commissaires des Guerres.

Création temporaire, par Sully, d'hôpitaux ambulants et d'hôpitaux fixes. Organisation reprise par Richelieu et rendue définitive par Louis XIV en ce qui concerne les hôpitaux fixes. Les hôpitaux ambulants, laissés à l'initiative des médecins et du commandement et par suite dépourvus de toute réglementation, ne peuvent rendre aucun des services qu'on était en droit d'attendre d'eux.

L'édit de 1708 était muet sur la composition du personnel subalterne des hôpitaux. Suivant les ressources locales, beaucoup d'entre eux utilisèrent comme infirmiers, jusqu'à la Révolution, des congrégations d'hommes, alors que la cuisine et la pharmacie étaient confiées à des filles de Charité. Quant à la gestion, elle était donnée à l'entreprise, à des directeurs surveillés par les contrôleurs royaux. Malgré cette surveillance, la comptabilité donna lieu à de tels abus que l'ordonnance du 20 avril 1717 confia aux Commissaires des guerres le soin de compter les hommes et de s'assurer si l'état des journées était conforme à la présence réelle des malades.

A cette époque donc, les fonctions dans les hôpitaux militaires étaient bien définies : les médecins et les chirurgiens, secondés par les apothicaires, étaient responsables, au point de vue professionnel, tandis que les entrepreneurs, surveillés par les commissaires des guerres, l'étaient au point de vue administratif. Il n'était pas encore question de la suprématie des uns sur les autres.

Des médecins inspecteurs devaient visiter les hôpitaux ; les médecins et chirurgiens de ces hôpitaux devaient signaler aux Commissaires des guerres les abus venus à leur connaissance et, tous les mois, dans chaque garnison, une assemblée générale réu-

nissait le commissaire des guerres et tous les officiers de Santé de l'hôpital. « L'entrepreneur fournissait ses registres qui étaient vérifiés, arrêtés et présentés à la signature de l'assemblée ».

Cette organisation, qui mettait chacun à la place qui lui était due, ne pouvait évidemment pas se prolonger. L'administration, toujours désireuse d'augmenter ses prérogatives, allait commencer par « diviser pour régner ».

Au début, ce n'est qu'une différence d'appointements qui est établie entre les membres du Corps de Santé. La solde du médecin major est de 500 livres et de dix rations de pain, tandis que celle du chirurgien-major n'est que de 370 livres et de six rations. Seul, le chirurgien consultant est appointé comme le médecin-major. Quant à l'apothicaire-major, dont le rôle est considéré comme secondaire, on ne lui alloue que 120 livres par mois et quatre rations de pain. Mais bientôt le médecin est placé à la tête de tous les officiers de santé et, quand plus tard on créera le *Conseil de Santé*, celui-ci comprendra, sous la présidence d'un médecin-inspecteur général, cinq médecins et seulement deux chirurgiens-inspecteurs.

Sans doute faut-il voir, dans cette situation subalterne de la Chirurgie par rapport à la Médecine, la conséquence de son origine encore récente dans l'humble boutique d'un barbier! Elle n'en fut pas moins la cause de conflits dont surent habilement profiter les commissaires des guerres. Dès 1747 « tous les officiers du Corps de Santé furent placés sous leurs ordres, mais c'est en 1781, à la suite d'une refonte générale de toutes les ordonnances concernant les hôpitaux militaires, que parut le règlement qui ne devait être modifié qu'un siècle plus tard, en 1882, par la première loi visant l'autonomie du Service de Santé. En voici les principaux passages :

L'article premier dit que « tous les officiers et employés de chaque hôpital, *sans aucune exception*, seront aux ordres du Commissaire des guerres, auquel ils rendront compte de leur conduite et seront tenus de

présenter leurs registres toutes les fois qu'il les requerra, à peine de *désobéissance* ».

L'article III enjoint au Commissaire « de tenir la main » à ce que les officiers et employés de l'hôpital exécutent à la lettre les prescriptions de l'ordonnance. En cas de négligence, fraudes ou autres délits, il leur applique les sanctions prévues et peut même les suspendre en cas de faute grave et en rend compte à l'Intendant du département.

« Tout soldat malade ou blessé sera pareillement soumis aux ordres et à la Juridiction du Commissaire des guerres dans tous les cas qui intéressent le service et la police de l'Hôpital ».

Par l'article VII, le Commissaire des guerres doit veiller particulièrement sur les aides-majors, sous-aides-majors, élèves pharmaciens et apothicaires.

Il aura soin de se faire remettre, tous les six mois, par les officiers de santé en chef, un état où sera consigné le jugement qu'ils en portent, pour adresser le dit état avec *ses observations* au Sous-Secrétaire d'Etat, ministre de la guerre, et copie à l'Intendant de la Province.

Enfin l'article X lui prescrit de faire dans les salles, offices et magasins de l'hôpital, outre les visites journalières, des visites extraordinaires de jour et de nuit et au moment *où il sera le moins attendu,* pour s'assurer de la régularité du service.

S'il n'a pas à s'immiscer dans le service *spécial* des officiers de santé en ce qui concerne l'art de guérir, si sa surveillance est bornée aux aides et sous-aides-majors, il n'en est pas moins le chef absolu dans l'hôpital. Nous verrons par la suite à quels abus de pouvoir devait donner lieu une semblable réglementation et combien de malades et blessés en ont été les innocentes victimes !

C'est Sully, en 1597, à l'occasion du siège d'Amiens, qui eût le premier l'idée de créer des hôpitaux destinés à recevoir les soldats malades et blessés. Il les

divisa en *hôpitaux ambulants* (d'où est venu le terme d'ambulance) et *hôpitaux fixes* (1).

Les premiers étaient destinés à suivre les mouvements des troupes, à donner les premiers secours aux malades et aux blessés et à diriger ensuite ces derniers sur les hôpitaux fixes.

Cette organisation disparut avec les circonstances qui l'avaient fait naître, mais fut reprise par Richelieu. « Il reconstitua les hôpitaux de Sully, nous dit Bégin, et s'il ne les rendit pas permanents à l'intérieur, il les établit du moins pour toute la durée de la guerre dans les pays qui en étaient le théâtre ».

Il nous faut donc arriver à Louis XIV pour assister à une organisation définitive.

Déjà, en créant l'hôtel des Invalides, le Grand Roi avait voulu se montrer reconnaissant à l'égard de ceux qui avaient versé leur sang sur tous les champs de bataille et s'étaient usés à son service. Mais en raison des nombreuses guerres qu'il eût à soutenir et de la difficulté de plus en plus grande qu'éprouvaient les sergents raccoleurs à recruter d'assez nombreux soldats pour compenser les pertes des armées, il comprit que le meilleur moyen de conserver les effectifs était d'assurer des soins aux soldats malades et blessés. De là, l'établissement, à proximité des frontières, de 50 hôpitaux permanents qui, placés au voisinage des territoires sur lesquels, de temps immémorial, s'étaient livrés les combats que la France avait dû soutenir contre ses ennemis, devaient suffire, aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, aux besoins des armées évoluant ou cantonnant auprès d'eux. De là, sans doute aussi, l'absence de toute organisation d'assistance sur le champ de bataille lui-même.

Néanmoins l'idée qu'avaient eue Sully et Richelieu d'organiser des hôpitaux ambulants n'était point tombée dans l'oubli, puisque Bagieu, chirurgien-major de la Compagnie des Gendarmes de la Maison du

(1) Toutefois, une ordonnance de Henri II aurait, en 1550, décidé la création d'un hôpital *ambulant* pour secourir les blessés et les malades de l'armée.

Roi, nous donne, dans son traité de chirurgie, d'intéressants détails sur leur fonctionnement dans les armées royales en campagne.

« Dans les batailles, il y a un hôpital ambulant, plus ou moins à la portée du lieu où se passe l'action. C'est le premier entrepôt où les blessés sont rassemblés pour être, de là, transportés dans les hôpitaux des villes les plus proches et ensuite les plus éloignées.

« Rarement opère-t-on les blessés sur le champ de bataille proprement dit ; plus rarement encore y fait-on des amputations. Les moins blessés se rendent au dépôt (hôpital ambulant), ceux qui le sont davantage, y sont transportés sur des chariots ».

Cet hôpital ambulant est « parfois, comme à Fontenoy, en rase campagne. Communément, il est installé dans quelque village, plus rarement dans une ville et presque toujours assez éloigné du lieu où se passe l'action ».

Dans la description de Bagieu, il n'est pas fait allusion à un personnel spécial. chargé de la recherche et de la relève des blessés. Quant au transport, il se faisait, comme il nous l'indique, à l'aide de chariots munis d'un aménagement de fortune, ou par eau, si les ressources locales s'y prêtaient. Cette situation, jointe à l'absence de toute réglementation officielle, n'était pas faite pour faciliter le fonctionnement de l'hôpital ambulant. Un passage de la correspondance inédite de l'Intendant Guyot va nous en donner la preuve.

En 1757, l'Hôpital ambulant, qui accompagnait l'armée de Soubise, et devait fonctionner à la bataille de Rosbach, dut, faute de moyens de transport suffisants, laisser en cours de route une partie de son matériel à Fulda. Nouvel abandon d'ustensiles en quittant Burg-Thona, près de Langensalza. A Erfürt, nouvelle station et abandon de matériel: on. y laissa presque tous les matelas et les sacs à paille. Enfin, il finit par rejoindre péniblement l'armée la veille de la bataille. Il y fut immédiatement encombré d'une telle quantité

de malades qu'on dût former d'urgence un convoi. Le commissaire de surveillance, qui était le véritable chef de l'ambulance, ne disposant pas de moyens de transport, eût l'idée d'utiliser les quinze caissons de l'ambulance après avoir enlevé une partie seulement du matériel technique dont ils étaient chargés. « Il en résulta que les chirurgiens manquèrent de quantités de choses qui leur étaient indispensables pour les pansements et que les blessés perdirent ainsi tout le bénéfice qu'ils étaient en droit d'attendre de la présence de l'hôpital ambulant ».

D'un autre côté, les fourgons dont étaient munis les hôpitaux ambulants avaient été construits sans tenir aucun compte des nécessités du service auxquels ils étaient destinés. Les objets y étaient arrimés sans aucun ordre, si bien que le service de la pharmacie était toujours en retard par suite des difficultés du déchargement. Enfin, les moyens d'abri pour une installation en plein air faisaient défaut. Aussi, lorsque l'ambulance ne trouvait pas un local approprié, il lui était impossible, en raison de ses déplacements journaliers, d'organiser ses secours avant la chute du jour. Aux pertes de matériel s'ajoutaient donc des pertes en vies humaines!

Cette situation était si précaire qu'en 1758, Ravaton, chirurgien-major de Landau, demandait, dans « sa chirurgie d'armée ou traité des plaies d'armes à feu », que l'on créât des *brigades sanitaires*, destinées à suivre les gros détachements de l'armée. Elles seraient composées : d'un chirurgien aide-major, de cinq élèves, d'un aumônier, d'un apothicaire, de cinq infirmiers, d'un commis de la direction et d'un caisson contenant : des instruments de chirurgie, des appareils, des draps, une boîte de pharmacie, des médicaments, du vin, du pain frais, etc., etc.

C'était, en germe, la *légion* dont Larrey, 50 ans plus tard, dotera la Garde Impériale.

Au seuil de la Révolution, la situation du Corps de Santé peut se résumer ainsi :

Organisation incomplète, changeant au gré de chaque ministre ;

Absence de toute hiérarchie par rapport aux officiers des autres armes et subordination du personnel technique à une administration incompétente, souvent hostile et toujours prête, sous le couvert d'économies que rien ne justifie, à procéder à des licenciements de personnel et à des suppressions d'hôpitaux ;

Service de santé en campagne dépourvu ou presque de moyens d'action, notamment quand les armées opèrent loin de centres hospitaliers importants ;

Pas de personnel spécialisé, destiné à assurer la recherche et la relève des blessés ;

Moyens de transport réduits à quelques caissons, servant, en temps ordinaire, au transport du matériel, ou empruntés à des moyens de fortune réquisitionnés sur place.

Ce ne sont, cependant, pas les hommes de valeur qui manquent au Corps de Santé. Depuis Ambroise Paré et jusqu'à la période révolutionnaire, les médecins et les chirurgiens les plus éminents ont mené une vie mi-partie civile, mi-partie militaire. Lors de sa fondation, en 1731, l'Académie Royale de Chirurgie fut, en majeure partie, composée de chirurgiens militaires. Beaucoup d'entre eux avaient acquis le titre de *démonstrateurs royaux* et professaient à la faculté de médecine ou exerçaient leur art soit à la Salpêtrière, soit à la Charité, qui étaient alors les hôpitaux les plus réputés au point de vue chirurgical.

Ce n'est donc pas étonnant si, comme le rapporte Bégin, les officiers du Corps de santé « conservaient dans l'Armée quelque chose d'indécis et d'incomplet qui constituait pour eux un état mixte, associant à leur uniforme une partie de la condition civile ». Aussi, ces êtres hybrides, amphibies, sans situation hiérarchique déterminée, dont les pouvoirs étaient inexistants et l'autorité contestée, ne pouvaient qu'être annihilés par les Commissaires ordonnateurs des guerres sous les ordres, ou plutôt sous la férule desquels ils allaient être progressivement placés.

III. Le Corps de Santé sous la Révolution et l'Empire. Situation morale et matérielle. Recrutement.

Conflit entre le législatif et l'exécutif au sujet de l'autonomie du Corps de santé. — Brimades infligées par le pouvoir exécutif : refus de la solde et des indemnités, licenciements injustifiés. — Reprise de l'autorité par les commissaires des guerres. — Création des directoires centraux ou Conseils d'administration des hôpitaux. — Pertes considérables du Corps de Santé qui obligent à réquisitionner les médecins et les pharmaciens du 18 à 40 ans.

Sous l'Empire, aucune mesure n'est prise par l'Empereur dans le but d'organiser le Service de Santé de l'Armée. Echec des propositions réitérées de Percy. — Brimades de l'Administration.

Avec la Révolution, nous assistons à une transformation complète de la composition des armées. Les privilèges sont abolis et, au lieu d'une armée de mercenaires, les réquisitions d'abord et la conscription ensuite font entrer dans ses rangs tous les sujets reconnus physiquement aptes à servir.

Devenu, désormais, *le citoyen armé pour la défense de ses foyers*, le soldat mérite que « la *République n'épargne rien pour le rétablissement de sa santé, aussi désire-t-elle que le personnel des officiers de santé soit composé des hommes les plus éclairés et les plus dignes de confiance que le pays puisse fournir.* »

La Convention décide alors, *contrairement à l'avis du Ministre de la Guerre*, « que les officiers de santé, attachés par brevet ou Commission au service des armées, *font partie* de ces dernières et sont dans une activité de service dont les corps administratifs ne peuvent les faire sortir. » Allant plus loin, elle spécifie « que les officiers de santé des armées, pour les rations, les fourrages, les logements et autres accessoires de traitement seront assimilés aux officiers dont ils ont la correspondance de grades. » Et pour compléter cette assimilation, le décret ajoute :

« Les veuves et les enfants des officiers de santé

qui seront morts en remplissant leurs fonctions à l'armée, ont droit à la reconnaissance et aux récompenses de la République. Le mode de ces récompenses sera le même que celui des militaires auxquels leurs grades correspondent. »

Malheureusement, ces décisions prises, avons-nous dit, à l'encontre du Pouvoir exécutif, vont rester lettre morte. Des circulaires du Ministre de la Guerre laissent même entendre que la Convention n'a voulu faire au Corps de Santé qu'une faveur *momentanée* et qu'il demeure loisible au Pouvoir exécutif de prendre *telles mesures qu'il lui plaira* (1).

De la lecture des multiples décrets qui se succèdent au cours de la période républicaine et impériale, il résulte que les officiers de santé sont considérés par les divers ministres de la guerre comme de simples employés militaires, sans statuts ni situation officielle et licenciables à merci. L'administration, successivement représentée au ministère de la guerre par Pache, ordonnateur civil de la marine, par Pétiet, commissaire ordonateur des guerres et par Daru, Intendant en chef, ne désarme pas à leur égard et tout prétexte lui est bon pour les brimer.

Elle refuse de leur mandater les indemnités attribuées aux officiers dont les équipages sont pris par l'ennemi. La Convention est obligée d'intervenir pour leur faire rendre justice.

Une loi du 28 fructidor, an III, avait accordé un supplément de solde de 8 livres par mois aux officiers de troupe de terre et de mer. Cet avantage est refusé aux officiers de santé pour ce motif qu'ils ne sont pas *nominativement* désignés par la loi. Il faut une décision du Conseil des Cinq Cents pour les faire comprendre dans la loi.

A la fin de l'an VII, on suspend, sans les licencier, le traitement des officiers de santé des armées. Au bout de quatre mois, Percy dut écrire à Berthier pour lui signaler le fait. Il obtint satisfaction, mais

(1) DEJEAN. — Circul. du 12 frimaire et du 27 vendémiaire an XI.

après Marengo et Hohenlinden, on licencia la plupart d'entre eux.

La situation morale n'était pas plus enviable que la situation pécuniaire. La loi du 7 août 1793 avait bien aboli l'ordonnance du 2 mai 1781 qui subordonnait le Service de Santé aux Commissaires des guerres ; elle avait bien rétabli le Conseil de Santé pour lui confier « la direction et la surveillance générale de tout ce qui était relatif à la santé des troupes et à l'art de guérir dans les hôpitaux militaires », mais ce ne devait être qu'une courte trêve dans la lutte engagée avec l'Administration. Bientôt, dans les hôpitaux militaires, les officiers de Santé furent, de nouveau, placés graduellement sous les ordres des Commissaires des guerres. Les officiers en chef des armées n'eurent plus réglementairement de rapport avec les Généraux commandant en chef ; ils furent à la disposition des ordonnateurs.

Le Conseil de Santé fut remplacé par un inspecteur qui n'inspecta pas et les Ecoles du Service de Santé furent supprimées.

Ces mesures, surtout la dernière, étaient d'autant plus regrettables et inopportunes que les pertes du Corps de santé étaient considérables. Le 7 frimaire, au III, Fourcroy signalait à la Convention que « plus de 600 officiers de Santé avaient péri depuis 18 mois au milieu ou à la suite des fonctions même qu'ils exerçaient. » Comme les hôpitaux d'instruction de Lille, Metz et Strasbourg, ne pouvaient plus compenser ces pertes puisqu'ils étaient supprimés, la Convention décréta que tous les médecins, chirurgiens et pharmaciens de 18 à 40 ans seraient requis suivant les besoins et autorisa les municipalités et les Représentants aux Armées à délivrer des *Commissions d'officiers de Santé*(1).

Le Corps de Santé se trouva dès lors, nous dit Percy, composé d'hommes de toute origine, de tous âges et de toute valeur. Dès l'an II, il fallut faire un

(1) Jeunhomme.— *Presse Médicale*, 1927, nos 32, 66 et 76.

choix parmi eux. Ceux qui servaient à l'intérieur durent envoyer trois mémoires écrits sous la surveillance des municipalités et pratiquer une opération devant un Jury médical. Dans les Armées en cours d'opérations, on dût s'en rapporter à l'avis des officiers de santé en chef.

Ceux qui refusèrent de se plier à ces mesures furent destitués, les incapables furent rétrogradés. Mais afin de remédier au défaut d'instruction que présentaient la plupart des Officiers de Santé, le Ministre de la guerre ordonna, le 5 Vendémiaire, an V, l'établissement de cours spéciaux dans les anciens hôpitaux d'Instruction de Lille, Metz et Strasbourg, auxquels on ajouta ceux de Toulon et du Val-de-Grâce. Les professeurs de ces établissements furent nommés au concours et les élèves y furent admis pour 3 ans. Ils devaient être âgés de moins de 25 ans, avoir servi pendant 2 ans dans les hôpitaux militaires et subi avec succès un examen d'entrée.

Ces sages mesures devaient, comme tant d'autres qui les avaient précédées, n'avoir qu'une durée éphémère. En l'an VIII, le gouvernement Consulaire réduit, par *mesure économique*, les officiers de santé à l'état de *Commissionnés temporaires*. Tout pouvoir administratif leur est enlevé. Les hôpitaux de l'intérieur sont administrés par un *directoire* ou Conseil d'administration composé d'un ancien général, d'un commissaire ordonateur réformé et d'un agent de l'ancienne administration.

Auprès du Ministre de la guerre est placé un *directoire central*, composé de cinq membres étrangers au Corps de santé : un général sans commandement, un Commissaire ordonnateur sans emploi, et trois administrateurs ou agents en chef des hôpitaux aux armées. Quant au Conseil de Santé, réduit à un médecin, un chirurgien et un pharmacien, il n'avait d'avis à émettre que lorsque le directoire central *jugeait convenable* de le consulter !

Aux Armées, un directoire particulier, composé comme celui des hôpitaux permanents, administre et

dirige les établissements destinés à recevoir les malades et les blessés.

Percy fut si indigné d'une organisation qui livrait le Service de Santé non seulement à des officiers usés et incompétents, mais à tous les anciens agents des hôpitaux militaires, qu'il demanda sa retraite, le 27 vendémiaire, an IX. Le Ministre de la guerre la lui refusa et le nomma même Inspecteur Général.

On ne devait pas s'arrêter en une aussi mauvaise voie. Sous le prétexte d'assurer, conformément au réglement du 24 thermidor, an VIII, le passage du Corps de Santé du pied de guerre au pied de paix, on licencia brutalement des officiers qui avaient pris part à toutes les guerres de la Révolution, et cela sans autre dédommagement qu'un traitement dérisoire. Ceux qui n'avaient que 10 ans de service reçurent une année de traitement, les autres se virent attribuer un trentième de la retraite pour chaque année en plus des 10 ans.

Ce qui ajoute encore à l'odieux de semblables mesures, ce sont les considérants émis par ordre, pour Justifier la décisioù du Ministre, par les trois Inspecteurs qui composaient alors le Conseil de Santé. « Le Service de Santé aux armées ne repose que sur une *Commission temporaire*. A la signature de la paix, l'officier de santé, qui n'est pas placé comme titulaire dans un hôpital militaire, *ne tient plus au service* ; les titres de ceux que le gouvernement conserve sont purement individuels. *En un mot, il n'y a pas, à proprement parler, de corps de santé.* »

On devine les colères que suscita une pareille note, émanant de ceux qui auraient dû, vu leur haute situation, se faire les ardents défenseurs d'hommes qui, sur tous les champs de bataille, avaient fait preuve du plus grand dévouement et largement contribué à assurer une paix que tout le monde espérait définitive.

Il était, cependant, réservé à l'Empire d'aggraver encore la situation du Corps de Santé. C'est, de beaucoup, la période la plus sombre de son histoire.

Si Napoléon a admis parmi les membres de sa noblesse Percy, Larrey, Desgenettes, Heurteloup et quelques autres médecins ou chirurgiens attachés à sa Garde, si, sur les conseils de Larrey, il a doté cette dernière d'un service d'ambulances qui, pour l'époque, atteignait presque la perfection, il ne voulut ou ne put réaliser pour le reste de l'armée cette *chirurgie de bataille* que Percy réclamait avec tant d'insistance.

Depuis la suppression *des hôpitaux d'Instruction,* le recrutement est tari. D'autre part, les licenciements, appliqués sans discernement après chaque campagne, ont mécontenté, et à juste titre, les meilleurs serviteurs, si bien qu'ils se refusent à reprendre du service. Force est donc, au début d'une campagne nouvelle, de délivrer des Commissions à des sujets requis, jeunes et souvent sans instruction et dont l'ensemble constituera ce que Percy appelle avec mépris *des chirurgiens de pacotille.*

« La plupart des jeunes chirurgiens, écrit-il dans ses mémoires, envoyés de Paris depuis douze mois, sont tombés malades. Ce sont des enfants de 19 ans, qui n'ont d'autre vocation que celle de se dérober à la conscription. Aussi parlent-ils déjà presque tous de retourner chez eux (1) ». D'autres, animés du désir de servir quand même, et voulant éviter le licenciement, prenaient du service comme officiers et échangeaient leurs broderies contre des épaulettes.

Et cependant, en Allemagne, en Pologne, en Espagne, en Russie, le dévouement des médecins est tel que l'Empereur, touché des soins qu'ils donnent à leurs blessés et les voyant se multiplier pour compenser la pénurie des moyens dont ils disposent, s'écriera à plusieurs reprises « Ah ! mes braves chirurgiens. » A cela se bornera, du reste, tout l'intérêt qu'il leur portera !

(1) Beaucoup de jeunes gens, en effet, pour éviter la conscription, surtout au moment de la guerre d'Espagne, demandaient à entrer dans le Corps de Santé. La pénurie en officiers de Santé était telle qu'on les prenait sans exiger d'eux un examen.

C'est en vain que Percy, après son entrevue d'Eylau, lui soumet un projet d'organisation d'un *Corps de Chirurgiens des armées*, entièrement militaire et établi sur le modèle du génie. Le Major Général Berthier, peu suspect de sympathie à l'égard du Corps de Santé, fait échouer le projet. Une nouvelle tentative, renouvelée en Espagne, subira le même sort et quand Percy, voulant tout au moins récompenser moralement les services et le dévouement de ses collaborateurs auxquels l'administration de la guerre refuse toute gratification et qu'elle met même dans l'obligation de s'équiper et de se monter à leurs frais, demande « qu'on veuille bien leur accorder le port de l'épaulette du grade auquel la loi les a assimilés », il lui sera répondu : que sa demande ne peut recevoir satisfaction, parce qu'il faudrait qu'un décret de sa Majesté déclarât *officiers* les chirurgiens de la chirurgie d'élite, *ce qui ne pouvait avoir lieu* ».

Cette sorte d'*impuissance voulue*, dans laquelle se cantonna l'Empereur, à l'égard d'un Corps qui, bien secondé, lui eût conservé plus d'effectifs que ne lui en donnèrent ses conscriptions répétées, fut mise à profit par l'Administration pour brimer les officiers de santé, les humilier et même les outrager dans de multiples circulaires.

Percy, dans ses mémoires, a pu écrire ces lignes qui n'ont pas été démenties et qui se passent de tout commentaire : « 64 de mes collaborateurs demandent à se retirer, parce qu'en leur absence et quoiqu'ils aient fait cinq à six campagnes, on a tiré pour eux à la conscription qui en a frappé plus des deux tiers. 18 ou 20 ont été condamnés, par contumace, comme réfractaires ou déserteurs et les parents ont payé 1.500 fr. d'amende pour ces jeunes gens dans le moment même où ils se sacrifiaient aux armées et y perdaient leur vie ».

Et Bégin qui, jeune encore, avait été mêlé aux événements de cette époque si troublée et avait ainsi été à même d'apprécier la somme de dévouement dépensée par les officiers de santé sur tous les champs

de bataille et les services qu'ils avaient rendus à tous les degrés de la hiérarchie, écrit mélancoliquement dans son beau livre : « Cette oppression d'un corps éminemment utile s'est poursuivie sans qu'une voix amie ou reconnaissante se soit élevée en sa faveur au sein de l'armée ».

IV.— Fonctionnement du Service de Santé pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

En 1788, création d'hôpitaux régimentaires, auxiliaires, ambulants et sédentaires. — En 1792, premier essai de réglementation des hôpitaux sédentaires et ambulants. — Ambulances volantes : ambulance volante ou *Légion* de Larrey, *Wurst* de Percy. — Projet de neutralisation de Percy.

En l'an IX, désorganisation des hôpitaux permanents et en l'an XII, suppression des hôpitaux d'Instruction. — Organisation du Service de Santé dans les Corps de troupe. — Tentative infructueuse de Percy pour organiser dans toute l'armée des ambulances fonctionnant comme celles de la Garde. — En 1809, création de dix compagnies d'infirmiers, mais échec de Percy dans sa tentative de création de compagnies de brancardiers ou *despotats*.

Au moment où vont commencer les guerres de la Révolution, seuls quelques hôpitaux permanents sont organisés et, comme le fait remarquer Percy, la *Chirurgie de Bataille* n'existe pas ou est à peine ébauchée.

En effet, deux ans auparavant, le règlement de 1788, dans un but de décentralisation et d'économie mal comprise, avait bouleversé l'organisation hospitalière existante pour créer, à l'intérieur, des hôpitaux *régimentaires* et des hôpitaux *auxiliaires* avec *amphithéâtres* et, aux armées, des hôpitaux *ambulants*.

Dans l'esprit du ministre de la guerre, les hôpitaux régimentaires n'étaient qu'une extension des infirmeries. Le soin de traiter les malades et d'en acquitter les dépenses, était confié aux conseils d'administration et aux chirurgiens-majors des régiments. Ces der-

niers remplaçaient ainsi les médecins et chirurgiens-majors des hôpitaux, mais ils étaient loin d'en avoir l'expérience et la valeur technique. Le seul avantage que pouvait présenter, au premier abord, le nouvel ordre de choses était de séparer les malades militaires des indigents. Encore fallait-il trouver des locaux convenables. On dut, à cet effet, conserver 10 hôpitaux anciens, s'entendre avec l'administration de 20 hôpitaux de charité et en installer 30 autres dans des casernements ou des locaux loués à cet effet.

Comme hôpitaux auxiliaires, les anciens hôpitaux de Lille, Metz, Strasbourg, Toulon et Brest étaient maintenus: on leur adjoignit même ceux de Caen, Saint-Brieuc et Saint-Jean-d'Angély. Ils avaient un triple but à remplir, suppléer à l'insuffisance des hôpitaux régimentaires, recevoir les évacués des hôpitaux des armées et assurer le recrutement du Corps de santé.

Quant aux hôpitaux des armées, dont nous avons montré plus loin l'insuffisance, c'est la première fois qu'on essaie de leur attribuer une réglementation officielle. Les uns sont dits *ambulants* et placés à la suite des armées ; les autres, sous la dénomination de *sédentaires*, sont appelés à s'établir dans les villes désignées à cet effet par le général en chef et destinés à servir de premier échelon au moment des évacuations des malades et des blessés. Les uns et les autres devaient être dirigés par un conseil d'administration composé de l'intendant de l'armée, de trois officiers d'état-major, d'un commissaire ordonateur, d'un régisseur général, d'un trésorier, du médecin et du chirurgien en chef de l'armée, le tout placé sous la présidence d'un lieutenant-général. C'était, on en conviendra, beaucoup de monde pour des formations de campagne !

Il fallait du temps et aussi beaucoup d'argent pour parachever une pareille organisation. Il ne faut donc pas s'étonner si la Révolution, survenant deux ans plus tard, se trouva en présence d'un service de santé complètement désorganisé.

En 1792, l'Assemblée Nationale crée, à son tour, des hôpitaux militaires *sédentaires* et *ambulants*.

Les édifices publics, les couvents, les châteaux sont transformés en hôpitaux ; mais comme on se plaint que les malades y sont mal nourris et mal couchés et que les moyens de transport font défaut, la Convention décrète, le 17 novembre 1792 :

1° Que toutes les municipalités, dans l'étendue desquelles se trouveront établis des hôpitaux ambulants, ou les municipalités voisines, seront tenues de fournir aux officiers de Santé autant de matelas qu'il y aura de blessés ;

2° Qu'il sera établi à la diligence du ministère de la guerre, le plus tôt possible à la suite des armées, des *chariots suspendus* et *couverts* pour transporter les blessés aux hôpitaux ;

3° Que le Ministre de la guerre rendra compte « sous trois jours, des abus qui ont eu lieu dans l'administration des hôpitaux et des mesures qu'il a prises pour en punir les auteurs ».

A ces hôpitaux, il convient d'ajouter, à l'intérieur, des hôpitaux *thermaux* et, aux armées, des hôpitaux spéciaux pour vénériens et galeux.

Quant à l'hôpital *ambulant* établi à la suite de chaque armée, il est destiné à se fractionner en autant de détachements que le comporteront les forces de l'armée, sa position, la saison, la configuration du pays et les circonstances de guerre.

Le règlement de floréal, an IV, tenant compte de l'expérience acquise au cours des précédentes guerres, accentue cette réglementation en spécifiant que « les hôpitaux ambulants sont uniquement destinés à l'administration des premiers secours. Malades et blessés ainsi secourus sont ensuite dirigés sur les hôpitaux sédentaires de première et de seconde ligne ».

Pour la première fois, on voit donc s'organiser des secours sur le champ de bataille et des évacuations par échelons d'après une réglementation précise et rationelle. C'est ainsi que le corps principal de l'Hôpital ambulant, qui va dorénavant s'appeler *am-*

bulance, suivra le quartier général de l'armée, tandis que chaque division ou colonne d'armée sera, suivant sa force, accompagnée d'un ou deux détachements d'ambulance.

« Les divisions d'ambulance destinées à suivre les différentes colonnes de l'armée seront organisées sur le pied d'*hôpitaux provisoires* dans la proportion de soixante jusqu'à cent cinquante demi-fournitures et réuniront, tant en personnel qu'en matériel, tous les moyens nécessaires pour former sur-le-champ un ou deux hôpitaux de premier secours, même sous la tente, à défaut de bâtiments. »

Des subdivisions d'ambulance, sous le nom d'*ambulances volantes*, « destinées à être réparties sur les différents points où l'on peut prévoir quelques chocs partiels, contiendront dans un ou deux caissons, outre six demi-fournitures et effets accessoires, tous les moyens de pansements, tels que : caisses d'instruments, bandes, charpie, compresses, pain, vin, etc. Cette ambulance volante sera attachée à l'avant-garde et, pendant le combat, elle se portera sur tous les points où l'action sera la plus vive, afin d'y donner les secours d'urgence. Chirurgiens et employés seront montés sur des chevaux équipés légèrement, et un caisson, attelé de quatre chevaux, portera six couvertures, deux brancards, une caisse d'instruments de chirurgie et divers objets ».

Réparties au centre et sur les ailes de l'armée, les subdivisions d'ambulance devaient pouvoir se replier les unes sur les autres, de manière à se réunir suivant les besoins et d'après les ordres du commissaire ordonnateur chargé de l'hôpital ambulant.

Le *corps principal* de l'ambulance devait être placé, le jour d'une bataille, « en arrière du centre de l'armée et aussi près qu'il sera possible, sans en compromettre la sûreté. Dès que les premiers secours auront été administrés, les blessés seront dirigés sur les hôpitaux de première et deuxième ligne ».

Toutes ces formations devaient être pourvues d'un nombre suffisant de brancards pour recueillir les

blessés et de voitures toujours garnies de paille, de cerceaux et de toiles pour les transporter au dépôt ou à l'hôpital le plus voisin. Les hommes et les chevaux nécessaires au transport devaient être fournis par l'entrepreneur des charrois ou par la régie et demeuraient exclusivement affectés à ce service. Un coutetelier ambulant, un chaudronnier-ferblantier, un tonnelier et le personnel nécessaire à la buanderie et à la boulangerie, figuraient au nombre du personnel de l'hôpital ambulant, dont toutes les caisses étaient numérotées.

C'était en somme une réglementation nettement définie de ce que l'on appelait alors la chirurgie du champ de bataille.

Dans la réalité, les choses allaient moins bien. Au lieu de soustraire le Corps de Santé militaire, comme l'avait décrété la Convention, à l'emprise de l'Administration et de lui reconnaître une véritable autonomie, le nouveau réglement plaçait les hôpitaux ambulants et leurs détachements sous l'autorité des Commissaires ordonnateurs. Ceux-ci en avaient la surveillance et présidaient à tous leurs mouvements et au choix de leurs emplacements. Scrupuleux observateur de l'ordonnance, le commissaire, chargé des avant-postes, tenait l'ambulance loin du champ de bataille et lorsqu'après le combat on voulait la porter en avant, elle se heurtait à mille difficultés et n'entrait le plus souvent en fonction qu'au bout de 24, de 36 heures et même davantage(1).

Lors de la prise de Spire, Larrey se plaint que les blessés soient restés sans soins pendant tout un jour « parce que la quantité d'équipages interposés entre l'armée et l'ambulance et d'autres conditions encore s'opposèrent au déplacement de celle-ci ». Il eût ainsi

(1) « On ne se doute pas aujourd'hui de ce qu'étaient les ambulances dans les armées de la République. A vrai dire, elles n'étaient que fictives ; elles ne possédaient ni tentes, ni matériel de couchage, ni aliments, ni médicaments. Les plaintes des médecins et en particulier celles de Percy contre les Commissaires des guerres, auteurs responsables de cette lamentable incurie, restaient sans effet et la plupart du temps se retournaient contre eux. » (Triaire, *Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire*).

la douleur de voir périr de nombreux blessés faute de secours. C'est alors que l'idée lui vint « de proposer au Général en chef et au commissaire-général Villemanzy l'établissement d'une ambulance capable de suivre tous les mouvements à l'instar de l'artillerie volante ». Sa proposition ayant été agréée, il imagina tout d'abord « de faire porter les blessés sur des chevaux garnis de bâts et de paniers », mais il y renonça à la pratique et conçut un système de voitures joignant à la solidité, la célérité et la légèreté. Cependant ce n'est que cinq ans plus tard, en 1797, à l'armée d'Italie, que, soutenu par Bonaparte et par le Commissaire-général Villemanzy, il donne à son ambulance volante, qu'il appelle *légion*, une composition définitive.

La légion se divisait en trois *centuries*, composées chacune comme suit :

1 chirurgien-major *Commandant*; — 2 chirurgiens aides-majors; — 12 sous-aides (2 remplissant les fonctions de pharmacien); — 1 lieutenant-économe; — 1 sous-lieutenant, inspecteur de police, sous économe; — 1 maréchal des logis chef, commis de 1re classe; — 2 brigadiers, commis de 3e classe; — 1 trompette, porteur d'instruments de chirurgie; — 12 infirmiers à cheval, parmi lesquels se trouvaient : 1 maréchal ferrant, 1 bottier et 1 sellier; — 1 sergent-major, commis de 1re classe; — 2 fourriers, commis de 2e classe; — 3 caporaux, sous-commis; — 1 tambour, garçon d'appareils.

Les transports étaient assurés par douze voitures légères et quatre pesantes, conduites par 20 soldats du train sous les ordres d'un maréchal des logis chef, d'un maréchal des logis, sous-chef, de 2 brigadiers (dont un maréchal ferrant) et d'un trompette.

En résumé, le personnel de chaque centurie s'élevait à 113 personnes; soit, pour la légion entière, un total de 340 hommes, en y comprenant le chirurgien en chef *commandant*.

Les voitures pour blessés, construites d'après les indications même de Larrey, se composaient de voi-

tures légères à deux roues, et de voitures à quatre roues. Leur caisse, dont les quatre angles inférieurs étaient suspendus par de fortes courroies à quatre ressorts de fer, formait un cube allongé, bombé à sa partie supérieure, percé sur chaque côté de deux petites fenêtres et fermé en avant et en arrière par une porte de deux battants.

Un cadre mobile, garni d'un matelas de crin avec son traversin et recouvert en cuir, formait le plancher. Il glissait sur deux supports au moyen de quatre roulettes et était armé de quatre poignées de fer permettant de porter les blessés sur le cadre comme sur un brancard.

En pays de montagne, on utilisait, pour le transport du matériel et des médicaments, des mulets ou des chevaux porteurs de paniers à compartiments.

Les petites voitures étaient attelées de deux chevaux et avaient un peu plus de 1 m. 10 de large, si bien que deux blessés y étaient commodément couchés. Les bouteilles et objets nécessaires aux malades étaient placés dans des poches spéciales.

Les grandes voitures à quatre roues étaient également bien suspendues. Leur caisse, plus longue et plus large, permettait d'y coucher quatre blessés. Le plancher était fixe, mais le côté gauche, s'ouvrant à glissière, permettait d'y introduire les blessés couchés. Quant aux chariots d'équipages, ils étaient aussi montés sur quatre roues et ne différaient pas des fourgons utilisés dans l'armée.

Régie par un règlement particulier, la légion d'ambulance était *sous les ordres immédiats du chirurgien en chef de l'armée* et chaque division *sous les ordres d'un chirurgien major de 2e classe*. Composée, d'autre part, d'éléments judicieusement choisis et *tous militarisés*, elle a rendu à la Garde Impériale, qui, seule, en a été dotée, les plus grands services. Son rôle essentiel était d'enlever les blessés du champ de bataille après leur avoir donné les premiers secours et de les faire transporter aux hôpitaux de 1re ligne. Son détachement d'infirmiers à pied était plus spé-

cialement affecté à la recherche et à l'ensevelissement des morts et l'Inspecteur de police, qui le commandait, pouvait requérir chez les habitants les hommes de corvée destinés à lui venir en aide.

Ses ambulances volantes ne l'ayant pas suivi en Égypte et le bateau transportant le matériel du service de santé étant tombé aux mains des Anglais, Larrey eut recours au chameau. « Je fis construire, dit-il dans ses Mémoires, cent paniers, deux par chameau, disposés en forme de berceau que l'animal portait de chaque côté de sa bosse, suspendus par des courroies élastiques. Au moyen d'une prolonge à bascule, ils pouvaient porter un blessé couché dans toute sa longueur. Un cadre recouvert de toile protégeait le malade contre les ardeurs du soleil. »

En 1789, Percy, aux prises avec les mêmes difficultés que Larrey, eut l'idée de recourir à l'emploi d'un petit caisson allongé, appelé *Wurst*, utilisé dans l'artillerie volante. Le corps du caisson était supendu, le dessus couvert de cuir et arrondi pour servir de monture aux canonniers placés dessus à califourchon. Une tablette en bois court des deux côtés dans toute la longueur pour passer les pieds, servant en quelque sorte d'étriers.

Percy remplissait le caisson d'objets de pansements et d'instruments de chirurgie et faisait monter dessus aides-chirurgiens et infirmiers. On l'utilisait également pour ramener sur l'arrière les blessés non couchés. Mais alors que les généraux avaient accueilli favorablement ses propositions, notamment pour le transport du matériel et des médecins des divisions d'avant-garde, l'Administration multiplia « les entraves, les prétextes, les défaites, quand il s'agit de fournir les chevaux. Si bien que les Wurtz, tirés de l'arsenal de Strasbourg pour le soulagement des chirurgiens et le bien être des blessés, y rentrèrent, parce que c'eût été un exemple dangereux à donner que celui d'officiers de santé en voitures. On veut qu'ils aillent à pied et qu'ils soient malheureux : autrement,

disait quelque administrateur, ils deviendraient trop insolents (1). »

Néanmoins à force de lutter et fort de l'appui de Jourdan, de Moreau et de Masséna, Percy eût ses Wurtz attelés de quatre chevaux pendant les campagnes du Danube, d'Allemagne et de Suisse.

Il fit mieux. Alors qu'il était à l'armée du Rhin, il fit accepter par le général autrichien, Kray et par Moreau une convention aux termes de laquelle les hôpitaux militaires étaient considérés comme des *asiles inviolables*, quels que fussent l'armée et le territoire sur lequel ils étaient établis.

Chaque armée restait chargée de l'entretien de ses hôpitaux, même après avoir perdu le terrain sur lequel ils étaient établis et elle était tenue de rembourser à l'armée ennemie les dépenses faites par celle-ci pour assurer le traitement des hospitalisés.

Des poteaux indicateurs devaient signaler la présence des hôpitaux pour inciter les troupes de passage à s'en éloigner le plus possible et à s'abstenir de tout bruit afin de ne pas troubler le repos des malades. Quand ces derniers étaient guéris de leurs blessures, ils étaient renvoyés à leur armée respective avec une escorte qui devait, en chemin, leur fournir des vivres et des voitures et les accompagner jusqu'aux avant-postes.

L'application de cette Convention n'eût qu'une durée éphémère, elle n'en est pas moins tout à l'honneur de celui qui l'avait conçue. Cinquante ans plus tard, la Convention de Genève ne fera pas mieux.

Au lieu de régulariser ce que la grande expérience et la légitime autorité de Larrey et de Percy avaient permis de réaliser aux armées d'Italie et du Rhin, le gouvernement consulaire, dominé par des idées de

(1) Percy. Mémoires. — Beaucoup de Généraux n'étaient, cependant pas de cet avis, témoin cette boutade du maréchal Lefebvre, rapportée par Percy. « Je voudrais être comme le diable qui transporta Jésus-Christ sur la montagne. Oui, si j'avais la vertu d'Astaroth, j'irais sur le champ chercher tout le conseil de santé et je lui dirais : « Vois, malheureux, « si un chirurgien, ayant un sac snr le dos, peut, après avoir fait six « lieues, secourir les blessés avec tranquillité et aisance ! »

paix et d'économie, licencie une partie des officiers de santé et réduit les autres à l'état de *commissionnés temporaires.*

Les hôpitaux sont ramenés à 30 et l'on a recours aux hospices civils pour suppléer aux besoins du service. Quant aux hôpitaux d'Instruction, on n'en conserve que 4 : Lille, Metz, Strasbourg et Rennes, avec deux professeurs seulement pour chaque profession. De même, le nombre des élèves boursiers est diminué et on remplace les partants par des surnuméraires salariés.

Là ne devait pas s'arrêter la désorganisation. Un nouvel arrêté du 16 frimaire an IX, réduit les hôpitaux permanents à 16 et, comme conséquence, à la date du 18 vendémiaire an X, on ne conserve que 844 officiers du corps de santé. Ce nombre dût paraître encore excessif, puisque, un an plus tard, le 20 vendémiaire an XI, on n'en comptait plus que 553, auxquels il convient d'ajouter les 112 employés en Italie et un nombre indéterminé aux colonies.

Cependant, l'œuvre de destruction n'était pas encore complète. Il était réservé à l'arrêté du 9 frimaire, an XII, de la parachever.

Par cet arrêté, portant la signature du premier Consul, *les hôpitaux d'instruction étaient supprimés.* Désormais, le personnel d'un hôpital ne comprendra qu'un seul médecin, un seul chirurgien et un seul pharmacien. Il sera secondé par les chirurgiens des corps en garnison dans la ville où se trouve l'hôpital et si le nombre en est insuffisant, on réquisitionnera ceux des corps les plus voisins. Dans les garnisons dépourvues d'un hôpital militaire, les chirurgiens des corps de troupe seront chargés du service des salles militaires de l'hospice civil, à l'exclusion, cependant, des salles réservées aux fiévreux dont le traitement restera confié aux médecins civils attachés à l'établissement.

La dotation en médecins des corps de troupe justifiait à la rigueur ces dernières mesures.

L'article 13 de l'arrêté prévoyait, en effet, 2 chirur-

giens par bataillon sur le pied de guerre et 1 à chaque escadron. Un seul de ces chirurgiens aura, par régiment, le grade de chirurgien-major, les autres seront divisés en aides-majors et sous aides-majors à raison de :

3 aides-majors et 4 sous-aides sur le pied de guerre, réduits à 1 aide-major et 2 sous-aides sur le pied de paix, pour un régiment à quatre bataillons ;

2 aides-majors et 3 sous-aides (pied de guerre) ; — 1 aide-major et 1 sous-aide (pied de paix) pour un régiment à trois bataillons ;

1 aide-major et 2 sous-aides (pied de guerre) ; — 1 sous-aide (pied de paix) pour un régiment à quatre escadrons.

Chaque chirurgien-major disposait d'une somme de 1000 francs pour acheter et entretenir les bandages herniaires, le linge, la charpie et les médicaments nécessaires au traitement des malades soignés hors des hôpitaux.

En cas de départ à l'armée, *chaque bataillon* recevra un caisson d'ambulance disposé de façon à porter les objets nécessaires pour donner les premiers soins sur le champ de bataille. Un ou deux soldats seront mis par le chef de corps à la disposition du chirurgien-major pour faire le service d'élèves chirurgiens.

Enfin, tous les officiers de santé devaient être montés en campagne, mais cette prescription ne devait point être remplie durant les guerres de l'Empire, au cours desquelles il ne fut pas rare de voir des divisions d'ambulance traînées par des bœufs et suivies de leurs médecins allant à pied.

A la veille d'Austerlitz, un décret de fructidor, an XIII, n'accorde plus *qu'un caisson d'ambulance par régiment*, au lieu d'un caisson par bataillon. Une somme de 2300 francs est allouée à chaque corps moyennant quoi il devra se pourvoir de suite d'un caisson à quatre roues, attelé de quatre chevaux et aménagé de façon à contenir : 2 matelas, — 6 brancards. — une caisse d'instruments de chirurgie, — 50 kilogs de charpie, — 100 kilogs de linge à pan-

sements et une caisse de pharmacie. Mais il n'est nullement question d'une organisation générale soit en personnel, soit en matériel.

L'Empereur qui, au dire de Larrey, s'était, pendant la campagne d'Italie, « montré satisfait de la forme des voitures suspendues utilisées par la légion chirurgicale et de l'organisation *militaire* du personnel qui composait celle-ci », dotera sa Garde d'ambulances volantes analogues, mais restera sourd à toutes les demandes verbales ou écrites de Percy, lui demandant d'en étendre le bénéfice à toute l'armée. Jusqu'en 1814, en Allemagne, en Pologne, en Espagne ou en Russie, le corps de santé n'aura à sa disposition, que quelques caissons d'ambulance, des voitures de réquisition (qu'on ne trouve pas toujours), des hôpitaux improvisés et les hôpitaux de charité des régions envahies. « Les jours de bataille, *on se débrouille*, grâce aux vieux chirurgiens de carrière. On installe, comme on peut, à proximité du terrain de la lutte, des abris et des dépôts où l'on opère séance tenante. Et les évacuations se font lamentablement avec les moyens de transport trouvés sur place, en charrettes plus ou moins mal suspendues, tellement qu'il n'est plus même question de *conserver*, qu'on ampute ou qu'on désarticule. »

On comprend que, dans ces conditions, on ne puisse, faute de moyens, procéder à des évacuations par échelons; on se borne à occuper les hôpitaux des territoires voisins de la lutte et à en improviser d'autres, si les ressources locales le permettent. Tant que l'armée est victorieuse, les choses se passent à peu près normalement, mais vienne l'heure de la défaite, tous les malades et les blessés seront abandonnés aux mains de l'ennemi.

Les mémoires de Percy, de Larrey et ceux de leurs contemporains sont remplis de critiques aussi acerbes que méritées à l'égard de l'administration chargée de fournir au Service de Santé les moyens de nourrir, de panser et d'évacuer ses blessés.

Comme chaque armée devait vivre sur les ressour-

ces du pays où elle opérait, il en résultait que, tout ayant été pillé par les troupes combattantes, les blessés manquaient souvent d'abris, de paillasses, de couvertures et d'aliments. Quant aux matières de pansements, on était forcé de se contenter d'eau, de toile grossière, bien souvent de lambeaux de chemises, de mousse, de feuilles et autres corps faciles à se procurer en tout lieu. Une cravate, une courroie maintenait le tout et quand la plaie était compliquée de fracture, si, par exception, l'amputation du membre n'était pas pratiquée immédiatement, on prenait pour atteles les objets les plus hétéroclites.

Si l'on ajoute à ces conditions si défavorables celles qui, durant les guerres d'Allemagne, de Pologne, d'Espagne et de Russie, ont eu pour facteurs l'acharnement de la lutte, la rigueur du climat, la Jeunesse et le manque d'entraînement des soldats de la fin de l'épopée napoléonienne, on s'explique sans peine l'énormité des pertes de nos armées, décimées en tout temps par le paludisme, la dysenterie et surtout le typhus.

Cependant, en novembre 1908, Percy, effrayé par le taux de la mortalité observée dans les hôpitaux de la péninsule, écrit au major général Berthier pour la lui signaler et ne craint pas de l'attribuer, d'une part, à l'encombrement sans exemple, et de l'autre, *au manque de fournitures d'aliments et de médicaments.* Et comme « il n'y a pas un seul infirmier français dans toute l'armée, les blessés et les malades y sont extrêmement malheureux et mal soignés. » Et il conclut :

« Il est temps, monseigneur, qu'on mette à notre disposition 400 de ces soldats mutilés volontairement ou par accident, de ces hommes qui suivent de loin l'armée sans jamais la joindre, pour en faire des infirmièrs qui auraient un costume distinctif, un enrôlement particulier, de bons officiers pour les commander et qui, distribués par escouades dans les hôpitaux les plus proches de l'armée et à la suite de la chirurgie dite de la bataille, y rendraient des services dont nous sommes généralement privés. »

Cette fois, Percy fut écouté. L'Empereur prit un arrêté par lequel un *bataillon de soldats d'ambulance* était créé suivant les indications de Percy. De son côté, le ministre de la guerre recevait l'ordre d'enrôler, à l'avenir, comme infirmiers tous les conscrits mutilés. Un décret du 10 avril 1809 créait même 10 compagnies d'infirmiers de 125 hommes chacune, mais ce n'est qu'au 1er septembre que 5 compagnies furent organisées à Vienne, 2 en Italie et 3 en Espagne. Une onzième fut créée plus tard et le dépôt général chargé d'assurer le recrutement de l'ensemble fut établi à Paris.

Le rôle de ces infirmiers était de relever les blessés sur le champ de bataille, de les accompagner au dépôt d'ambulance d'armée et, pendant les évacuations en pays ennemi, de les soigner dans les hôpitaux ambulances et de les protéger quand ils étaient trop éloignés des troupes (1).

En attendant, en Espagne, Percy dut, *à ses frais*, habiller ses infirmiers, les enrégimenter et les faire commander par des caporaux, des sergents et des adjudants. Du fait de leur présence, le service des malades se trouva très amélioré, mais les bureaux, mécontents de ce que Percy s'était passé de leur concours, lui infligèrent un blâme sévère et refusèrent de continuer à payer son corps d'infirmiers qui, faute de moyens d'existence, se dispersa.

Aux compagnies d'infirmiers créées l'année suivante par le ministre, Percy eût voulu ajouter des *brancadiers* ou *despotats*.

Chaque homme, armé d'une pique, eût porté sur son sac une traverse percée de deux trous et munie de deux pieds. Deux hommes, deux piques, deux traverses et une toile à brancard formaient une *civière*.

(1) Cette dernière prescription était motivée par les faits révoltants qui se passaient en Espagne. La lutte y était si sauvage que « des bandes attaquaient les évacuations trop faiblement escortées, assaillaient les hôpitaux établis dans les endroits trop écartés et massacraient malades, blessés et ceux qui leur donnaient des soins, se glorifiant d'un exploit qui avait pour trophées des monceaux de cadavres. » Gama.

Les despostats auraient été accompagnés de porte-sacs régimentaires ou *porteballes*, chargés de porter les instruments et les objets nécessaires aux premiers pansements.

Percy estimait que chaque compagnie d'ambulance devait avoir 32 despotats, 8 à 10 porte-balles, ces derniers remplacés dans la cavalerie par un cheval de bât pour deux escadrons.

Ces idées de Percy ne furent jamais mises en pratique. Il en fut ainsi, du reste, de l'ordre donné par Napoléon, le 28 mai 1813, à l'intendant général Daru. Ce dernier devait organiser :

« Un bataillon d'équipages d'ambulances composé de 12 compagnies, ayant chacune 60 hommes, 50 voitures analogues à celles des ambulances de la Garde, une forge et 120 chevaux.

« Chaque voiture, destinée à retirer les blessés du champ de bataille, pourra porter quatre hommes et un coffret spécial contenant du linge à pansements, un peu de charpie, un peu d'eau-de-vie.

« Le bataillon sera *sous les ordres des chirurgiens de l'armée* et chaque Corps d'armée recevra une compagnie, de sorte qu'il en restera six en réserve pour le quartier général. »

Mais le décret venait trop tard. La funeste campagne de 1812 avait épuisé les ressources en personnel et en matériel sanitaires. D'ailleurs, aucun essai d'organisation ne fut même esquissé par l'Administration, si bien qu'aux pertes résultant des combats meurtriers de Bautzen, de Lutzen, et surtout de Leipzig, vinrent s'ajouter celles causées par l'insuffisance de soins donnés aux malades et aux blessés, par leur entassement dans des locaux trop étroits et surtout par les maladies.

Le typhus qui avait fait son apparition dès Austerlitz et avait accompagné la grande Armée dans toutes ses campagnes, trouvant un terrain éminemment favorable chez des contingents jeunes et par suite peu résistants, sévit avec une effrayante intensité à Kœnigsberg, à Dantzig, à Dresde, à Mayence, partout

en un mot où malades et blessés avaient pu être transportés.

Ce n'est donc pas sans raison que Brice et Bottet écrivent, à propos de la mortalité des troupes sous l'Empire, les lignes suivantes :

« Quoiqu'il soit impossible de l'évaluer, lorsqu'on applique sa pensée à cette hécatombe de vies humaines par laquelle se régla l'Epopée, on se sent saisi d'effroi et l'on trouve chère la gloire napoléonienne qui a fleuri sur tant de cimetières ! » (1)

V. Le Service de Santé sous la Restauration, 1814-1831.

Désorganisation du Corps de Santé par licenciement exagéré du personnel. — Obligation, quelques mois plus tard, de rétablir les hôpitaux d'instruction et, en 1820, de réquisitionner des médecins commissionnés. — Création, en 1824, d'un cadre permanent d'officiers de santé brevetés, d'officiers d'administration des hôpitaux et de compagnies d'infirmiers. — Maintien de la suprématie de l'Intendance.
Mesures prises lors de l'expédition d'Alger.

L'Empire disparu, le Corps de Santé eût, lui aussi, ses demi-soldes, du fait du licenciement de la plupart des Commissionnés. Il en résulta une telle désorganisation que le nouveau Régime dût procédér au plus vite à une véritable reconstitution.

Une première ordonnance, du 25 novembre 1814, rétablit les hôpitaux militaires dans les grandes villes de garnison et principalement dans les places frontières. Un mois plus tard, c'était le rétablissement des hôpitaux d'instruction du Val-de-Grâce, de Lille, Metz et Strasbourg destinés, comme par le passé, à assurer un recrutement judicieux. La nouvelle organisation fonctionnait à peine, quand survint la campagne de 1823 qui, en raison de la pénurie des officiers de

(1) Brice et Bottet. — *Le Corps de Santé militaire en France, son évolution ses campagnes 1708-1882*, chez Berger Levrault, 1907.

Santé, mit l'administration dans l'obligation de réquisitionner un certain nombre de médecins commissionnés.

La leçon ne fut pas perdue, et le 18 septembre 1824, une ordonnance créait un *cadre permanent* d'officiers de santé *brevetés*, ayant des garanties solides d'existence et en même temps un cadre d'officiers de Santé *commissionnés* dont les conditions d'avancement et de renvoi étaient réglementairement déterminées.

Une hiérarchie propre était attribuée aux trois ordres : médecins, chirurgiens et pharmaciens et un cadre d'*officiers d'administration des hôpitaux* leur était adjoint.

Au cours de la campagne de 1823, on avait aussi créé quatre compagnies de soldats d'ambulance qui rendirent les plus grands services. L'ordonnance de 1824 prescrivit le maintien permanent de 150 infirmiers-majors et de 400 infirmiers ordinaires, tous militarisés.

Quant à la situation des officiers de santé dans les hôpitaux, elle était loin de réaliser un progrès, attendu que l'article 58 spécifiait que « dans ce qui était relatif à l'exécution du service et à celle des règlements dans l'intérieur des hôpitaux et des autres établissements militaires, les officiers de santé étaient sous les ordres des intendants et des sous-intendants militaires. » Peu à peu on verra ces derniers étendre leur emprise jusqu'à s'immiscer dans l'enseignement technique des élèves et ne laisser au Corps enseignant et au Conseil de Santé, rètabli en 1816, aucune initiative.

Le fonctionnement du Service de Santé pendant la Restauration présente peu d'intérêt. Lors de la campagne de 1823, l'organisation hospitalière fut très complète et, vu le faible effectif des troupes engagées, ne donna lieu à aucune critique.

Vint ensuite l'expédition de Morée qui eût plus à lutter contre la dysentérie, le paludisme et la fièvre

typhoïde que contre les ennemis, ce qui obligea à aménager des transports en hôpitaux.

L'expédition d'Alger fut l'objet de mesures préparatoires auxquelles on n'était pas habitué. Les hommes devant prendre part à l'expédition furent choisis avec soin ; on modifia une partie de l'habillement dans le but de l'adapter au climat africain ; une base d'hospitalisation et d'évacuation fut installée à Mahon et, sitôt après le débarquement à Sidi-Ferruch, des baraques démontables y furent élevées pour abriter les malades et les blessés. Nul doute que bien des vies humaines eussent été conservées si ces mesures, si judicieuses, avaient été maintenues pendant toute la durée de la conquête algérienne.

VI. — Le Service de Santé de 1831 à 1848.

Situation subalterne imposée aux officiers de Santé par le règlement de 1831. — Nouvelle règlementation concernant les infirmiers.

A la demande des Chambres, l'état d'officiers est reconnu aux membres du Corps de Santé par la loi du 19 mai 1834, mais le Ministère refuse de leur accorder l'assimilation aux grades de la hiérarchie militaire, alors qu'il l'accorde aux fonctionnaires de l'Intendance. — Conditions d'avancement particulièrement désavantageuses par rapport à celles des autres armes, d'où nombreuses démissions et retraites anticipées.

Bien que pendant toute la durée du règne de la Monarchie de juillet, le Service de Santé ait eu à faire face aux multiples obligations de la conquête de l'Algérie, le nouveau régime n'a point amélioré sa situation dans l'armée.

C'est ainsi que, si le règlement de 1831 accorde aux médecins et aux pharmaciens le droit au salut, il réduit ce droit au salut des officiers subalternes et il en dispense les officiers supérieurs.

Dans les hôpitaux, les officiers de santé, quels que soient leur grade et leur fonction, ne peuvent s'im-

miscer dans les détails du service administratif, ni donner aucun ordre aux agents de ce service, autre que les infirmiers. Encore n'ont-ils d'ordre à donner à ces derniers qu'en ce qui concerne le service particulier des malades. Dans le cas où ils ont des plaintes à porter contre eux, il les font connaître à l'officier comptable et, si ce dernier n'y fait pas droit, ils ont recours au Sous-Intendant (1).

Le règlement de 1824 avait créé des infirmiers-majors et des infirmiers ordinaires ; l'ordonnance du 24 février 1830 rendit permanente cette création. On forma un bataillon composé de cinq compagnies avec un dépôt. Chaque compagnie comprenait, outre les ouvriers de dirérses professions, 72 infirmiers-majors et 68 infirmiers ordinaires. Ces hommes étaient répartis par escouades dans les divers hôpitaux et chaque escouade comptant 3 infirmiers-majors et 17 infirmiers ordinaires placés sous les ordres des adjudants et des officiers comptables (2).

Le règlement du 2 novembre 1833 sur le service intérieur des Corps de troupes, qui devait rester en vigueur jusqu'en 1884, ne s'occupait que des médecins de régiments auxquels, pour la première fois, il reconnaissait l'*état d'officiers*. Cette reconnaissance devait être confirmée, l'année suivante, par la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers. Encore convient-il de faire remarquer qu'ils avaient été omis par le

(1) Cette situation, si contraire aux règles de la hiérarchie militaire, ne pouvait qu'être préjudiciable aux malades et aux blessés. Baudens, après la prise de Constantine, ayant perdu deuxde ses opérés d'hémorragie parce que, pendant la nuit, l'infirmier de garde avait eu la paresse de le prévenir, ne put faire passer le coupable en conseil de guerre, personne n'ayant compris ou voulu comprendre l'énormité de la faute commise.

(2) Le recrutement de ces infirmiers laissait fort à désirer, si l'on en croit ce qu'écrit Baudens dans sa relation de la prise de Constantine. « Nous eûmes le rebut de l'armée, appelés infirmiers, soldats indisciplinés, paresseux et sans entrailles. Je n'ai jamais pu confier à l'un d'eux les potages que je faisais préparer pour mes amputés par les gens de Monseigneur de Nemours sans qu'en route ils les mangeassent eux-mêmes ». Ses blessés manquant de matelas et de couvertures, il obtint l'autorisation d'utiliser les matelas et les riches tapis du palais beylical, le lendemain les riches tapis avaient disparu, *volés par les infirmiers* !

Ministre de la guerre lors de la préparation du projet de loi et que cette omission fut réparée par la Chambre, à la demande du député Echassériaux.

Par cette reconnaissance, le Corps de Santé obtenait, et cette fois à titre définitif, le caractère militaire que la Convention lui avait formellement, mais inutilement, accordé à plusieurs reprises.

La loi avait encore comme conséquence la suppression des Commissionnés créés par l'ordonnance du 18 septembre 1824. Mais elle était muette quant à l'assimilation des grades à ceux de la hiérarchie militaire, également décrétée par la Convention. En 1835, cette assimilation fut accordée aux fonctionnaires de l'Intendance, aux *médecins de l'armée de mer*, mais, malgré un avis favorable émis par les comités de l'infanterie et de la cavalerie, elle fut refusée aux officiers du Corps de santé de l'armée de terre.

Ce refus allait se trouver aggravé par l'ordonnance du 12 août 1836 qui restreignit singulièrement les prérogatives du Conseil de Santé relatives à l'avancement et au placement des officiers de santé dans les régiments et dans les hôpitaux. « L'avis du Conseil de Santé, disait l'ordonnance, *n'est point obligatoire* pour le choix des candidats. Il n'est qu'une *indication* des sujets qui, dans l'opinion du Conseil, sont les plus méritants. »

Or, la question d'avancement était loin d'être négligeable à cette époque, puisque, si l'on prend comme base, l'avancement des médecins qui était *trois fois* plus rapide que celui des chirurgiens, on trouve que cet avancement des médecins était lui-même *quatre fois* moins rapide que celui des capitaines d'infanterie ; — *huit fois* moins que celui des capitaines d'artillerie et *dix fois* moins que celui des officiers d'Etat-major. Si bien qu'en 1839, une lettre anonyme, adressée au Ministre de la Guerre, pouvait lui signaler la présence, dans le Corps de Santé, d'aides-majors pourvus de leur grade en 1813 et de chirurgiens-majors promus en 1823.

La conséquence d'un pareil état de choses est

facile à deviner : les démissions étaient si nombreuses que, dans une seule année, elles atteignaient le douzième de l'effectif et que le Val-de-grâce, qui avait été élevé au rôle d'hôpital de perfectionnement, ne pouvait recruter que 30 candidats pour 80 places. Les sous-aides et chirurgiens-élèves, répartis dans les troupes en campagne et tenus éloignés de tout centre d'instruction, ne pouvaient se faire recevoir docteurs en médecine, malgré leur bonne volonté. Certains d'entre eux étaient depuis 8 ans en Algérie et il fallait avoir servi trois ans comme sous-aide et obtenu le diplôme de docteur pour être admis à concourir au grade d'aide-major.

C'est alors que l'Intendance eût la fâcheuse idée de remplacer les étudiants en médecine défaillants par des élèves en pharmacie, rééditant « la pacotille » si justement fustigée jadis par Percy. De plus, pour accentuer l'inégalité qui existait déjà entre les médecins adjoints et les chirurgiens aides-majors, elle exigea de ces derniers trois ans d'études, un an de stage dans un hôpital de perfectionnement, le diplôme de docteur en médecine et une aptitude dûment cons tatée pour le Service de Santé.

Enfin une mesure, qui n'était pas faite pour atténuer le fâcheux effet moral produit par les précédentes, donnait aux Intendants Inspecteurs le droit d'infliger aux officiers de santé jusqu'à 30 jours d'arrêt de rigueur, alors que les médecins Inspecteurs ne pouvaient en infliger que 15.

Telle fut, durant cette période de 16 années, la situation effacée et précaire d'un corps qui, pendant le même intervalle, a jalonné la terre d'Afrique de ses morts et, à force de science et de dévouement, s'est rendu maître du paludisme et a conservé ainsi à la mère patrie cette magnifique colonie dont l'abandon avait été envisagé par les Chambres et l'opinion publique, justement alarmées.

VII. — Fonctionnement du Service de Santé pendant la Conquête de l'Algérie.

Difficultés dues au climat, au mode de combattre imposé par l'ennemi, à l'absence de routes. — Gravité spéciale des maladies observées : typhus, fièvre typhoïde, paludisme, etc.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, la première campagne avait été bien préparée. Mais par suite des fatigues et de l'insouciance des hommes à se protéger contre le refroidissement nocturne de la température, à peine s'était-on emparé de la ville d'Alger que les hôpitaux furent encombrés par les malades atteints d'abord de dysenterie et peu après de paludisme.

La maladie devait, en effet, pendant toute la durée de la conquête algérienne, prendre une importance capitale et cela en raison du mode de combattre auquel il fallut avoir recours dans un pays accidenté aride, dépourvu de routes, au climat changeant, soumis, pendant la saison chaude, à un soleil torride et pendant les mois d'hiver, à des pluies torrentielles et parfois à des vagues de froid accompagnées de tourmentes de neige qui devaient causer bien des victimes.

Quant à l'ennemi, s'il était, en général, peu nombreux, il était courageux, d'une mobilité extrême et passé maître dans l'art d'organiser des surprises et des coups de mains. Il fallut donc, pour l'atteindre et le vaincre, recourir à l'emploi de colonnes, elles-mêmes très mobiles et de ce fait composées de troupes de toutes armes, mais à effectifs restreints. Dans ces conditions, le service de santé, attaché à une colonne mobile, ne disposait que du service régimentaire normal et d'une ou deux ambulances d'un type spécial, dont les moyens de transport se bornaient à quelques voitures légères dites *arabas* et à des mulets de bâts pourvus de litières et de cacolets. Ce sont ces moyens de transport qui vont, la plupart du temps, se trouver insuffisants soit pour faire sui-

vre en temps utile le matériel technique, soit pour enlever rapidement malades et blessés, afin de ne pas les laisser tomber aux mains d'un adversaire sans pitié. L'expédition qui, à ce double point de vue, a laissé le plus mauvais souvenir est celle de la prise de Constantine.

Une première expédition, faite en 1836, ayant échoué, la retraite s'opéra sur Bône, dans des conditions désastreuses, sous les attaques incessantes des Arabes et les rafales de neige. Baudens dut faire le coup de feu à l'arrière-garde pour protéger les blessés qu'il avait pu relever. La colonne rentrée à Bône, malades et blessés encombrèrent les hôpitaux à un point tel que l'on évalue à 2000 les pertes totales d'un corps expéditionnaire qui comptait à peine 6000 hommes.

La seconde offensive eut lieu, elle aussi, en octobre, pendant la saison des pluies particulièrement favorable à l'évolution du paludisme qui faisait tant de ravages à Bône, qu'on avait dû évacuer la ville et rassembler le corps expéditionnaire au camp de Medjez-Amar.

Arrivées, après trois jours de marche, sous les murs de Constantine, les troupes sont surprises par une pluie glaciale et continue. « La nuit du 8 au 9 (octobre 1837), écrit Baudens, fut affreuse ; une pluie battante tombait sans interruption par un froid rigoureux. Réduits au biscuit pour toute nourriture, nous manquions de feu et d'abri. On ne voyait partout que malades et mourants. » *Comme tout le matériel des ambulances avait été laissé au camp de Medjez-Amar par l'intendance, et ne devait parvenir que trois jours après la prise de la ville*, 3 à 400 dysentériques ou fiévreux durent être abrités sous les caissons et les voitures ! La ville prise, ce sont les matelas et les couvertures qui font défaut. Aux réclamations de Baudens, on répond : « demain, tout cela se débrouillera » et comme il insiste, on ajoute : « mais chacun plaide pour son saint, comment faisait-on sous l'Empire quand il y avait 15 000 blessés sur le champ de bataille ? ».

Les pertes par blessures n'étaient rien à côté de celles causées par maladies.

Pendant plusieurs années, le choléra, importé de France, fait de nombreuses victimes et, en 1835, tue 19 médecins sur 23 atteints.

La fièvre typhoïde fut d'abord confondue avec le typhus et le paludisme; elle devait former avec ce dernier une association particulièrement dangereuse connue sous le nom caractéristique de *fièvre typho-malarienne*. Quant au typhus et au paludisme, on peut dire qu'ils ont sévi en permanence sur le corps expéditionaire.

La fièvre intermittente n'était pas tout à fait une inconnue pour l'armée française, puisqu'elle en avait jadis éprouvé les terribles effets à Rome, à Mantoue, dans les Pays-Bas et même dans quelques garnisons de France. Mais les pertes en hommes, pendant les premières années de la conquête, furent si élevées que l'Armée d'Algérie s'émiettait et se réduisait avec une rapidité effrayante par la mortalité et les évacuations. Plusieurs fois par année, il fallait demander à la mère patrie des renforts en proportion considérable pour remplacer les morts, les mourants et les infirmes. L'opinion publique et les Chambres s'émurent: on agita la question de l'abandon de l'Algérie.

C'est alors que Maillot arrive dans la garnison de Bône, qui venait de perdre en une année 1100 officiers ou soldats sur un effectif de 5500 hommes. Grâce à la quinine, dont il réglemente l'emploi, il fait tomber la mortalité de 25 à 5 %. Quelques années plus tard, Laveran complétera son œuvre en découvrant l'hématozoaire et, par suite, en permettant d'en établir le traitement et la prophylaxie sur des données scientifiques (1).

(1) La thérapeutique intronisée par Maillot était si opposée à la doctrine officielle d'alors qu'il fut, par mesure disciplinaire, mis quelque temps en non activité et qu'il dut attendre d'être arrivé à l'âge de 84 ans pour se voir décerner, à titre de récompense nationale, une rente de 6000 francs.

VIII. — Le Service de Santé sous la Révolution de 1848 et le Second Empire.

Par décret, en date du 3 mai 1848, le Gouvernement Provisoire accorde au Service de Santé une autonomie complète, mais le décret devient caduc en l'absence d'un réglement d'administration publique.

L'Empire établi, suppression des hôpitaux d'instruction et licenciement des élèves. — Une commission fusionne les deux professions de médecin et de chirurgiens et considère comme *révolutionnaires* les tendances émancipatrices du corps de Santé. Nouveau refus de l'assimilation des grades et subordination absolue des officiers de Santé aux intendants. — Création de l'Ecole du Service de Santé militaire de Strasbourg. — Attribution de l'assimilation des grades.

Les pertes éprouvées par le corps de Santé en Algérie, le malaise dont il souffrait en raison de la situation mal définie qu'il occupait dans l'armée et qui se traduisait d'une part par des démissions et d'autre part par une insuffisance de recrutement, finirent par émouvoir l'opinion publique. Le ministre de la guerre chargea une commission de se livrer à une enquête à ce sujet.

La Révolution du 24 février 1848 vint réduire à néant cette décision, mais, dès le 3 mars suivant, le nouveau ministre de la guerre nommait, à son tour, une commission présidée par le général Schram et la chargeait d'étudier un projet de réorganisation du service de Santé. Deux mois plus tard, le ministre, dûment éclairé et fort de l'assentiment de tous les membres du Gouvernement Provisoire, signait un décret qui créait:

Un corps d'officiers de Santé militaire fonctionnant par *l'action de ses chefs directs*, suivant l'ordre hiérarchique des grades, sous l'autorité du ministre et des officiers investis du Commandement et soumis au contrôle administratif de l'Intendance militaire comme les autres corps de l'armée.

« La hiérarchie allait du rang d'élève sous-aide

(sous-lieutenant) jusqu'au grade d'Inspecteur général (général de brigade).

« Les attributions du Conseil de Santé étaient analogues à celles des comités consultatifs permanents des autres armes. »

Un réglement sur l'exécution du Service de Santé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, devait permettre l'application de ce décret. Mais le conseil d'Etat, auquel il fut soumis, ne mit aucune hâte à en examiner la teneur et, malgré un vote de l'Assemblée nationale, en date du 17 février 1849, tendant à rendre exécutoire le décret du 3 mai 1848, ce dernier devait rester à l'état de lettre morte. L'indicible satisfaction avec laquelle le corps des officiers de santé avait accueilli le décret allait se transformer une fois de plus en un dépit profond.

La véritable cause de ce retour en arrière était une cause politique. Lors de la proclamation de la République, les élèves des écoles du Val-de-Grâce et de Strasbourg, emportés par leur ardeur juvénile, avaient formulé les revendications du Service de Santé dans des termes tels qu'ils s'étaient attirés l'antipathie de l'Intendance et du Haut Commandement. Leur agitation s'était continuée pendant l'année 1849 et était entretenue par deux journaux intitulés : l'*Echo du Val-de-Grâce* et les *Médecins militaires*.

Le général d'Haupoul, ministre de la guerre, qui tenait en médiocre estime les médecins militaires, profita de ces circonstances pour supprimer, par décret en date du 9 août 1850, les hôpitaux d'instruction, licencier leurs élèves et répartir ceux-ci entre les facultés de médecine pour y achever leurs études. « Ces hôpitaux, disait le ministre, *occasionnent une dépense fort élevée* et ne répondent pas au but de leur institution quant au niveau des études et quant à la pratique de la discipline militaire. » D'autre part, il était convaincu que « les Facultés étaient en mesure, par le nombre et par l'instruction de leurs élèves reçus docteurs, de combler les vides qui pourraient se former dans le personnel de Santé militaire. »

Dorénavant, en effet, les médecins et les pharmaciens militaires devaient se recruter parmi les élèves civils reçus docteurs en médecine ou en pharmacie, et pour les préparer à leur rôle dans l'armée, ils étaient tenus de faire, après réception, un stage d'un an au Val-de-Grâce qui, de ce fait, devenait l'*Ecole d'application* de la médecine militaire. Quant aux Commissionnés, on les mettait en demeure d'avoir à justifier de leur réception au doctorat avant le premier janvier 1852, sous peine d'être licenciés et remplacés dans leur service.

Pour coordonner tous ces changements, le général de Saint-Arnaud, qui avait succédé au général d'Hautpoul, confia à une Commission, présidée par le maréchal Vaillant, le soin de se prononcer sur les points suivants :

1° Fusion des professions de médecin et de chirurgien ;

2° Hiérarchie des officiers de santé et assimilation de leurs grades à ceux des autres corps et services ;

3° Subordination ;

4° Effectif des divers grades.

Rendant compte de ses travaux, la Commission, tout en se déclarant « pleine des plus cordiales sympathies pour le corps des officiers de santé, dont elle appréciait le dévouement et qui étaient, dans sa pensée, membres essentiels de la famille militaire » estimait :

« Que l'indépendance réclamée par le corps de santé vis-à-vis du corps de contrôle qui, seul, possède les moyens matériels, financiers et administratifs à l'aide desquels les services administratifs s'organisent et fonctionnent sur le champ de bataille, était le contraire du vrai. »

« Dans l'opinion de la Commission, le décret du 3 mai 1848, qui avait surexcité au plus haut dégré dans le corps des officiers de santé, les tendances vers son émancipation absolue, était d'*origine révolutionnaire*, c'est-à-dire qu'il appartenait à une de ces époques où le trouble entre dans les esprits, dans

les faits, dans les institutions et où le principe d'autorité se fausse et s'énerve. » De l'intérêt des malades et des blessés tant de fois méconnu ou négligé dans les campagnes précédentes, il n'en est pas question!

Le 23 août 1852, un décret rendait exécutoires les propositions de la Commission. La fusion des deux professions de médecin et de chirurgien était proclamée; la hiérarchie allait du grade d'aide-major de 2e classe à celui d'inspecteur principal de 1re classe, *sans aucune assimilation avec les grades militaires correspondants*. En cas d'insuffisance des cadres, on prévoyait encore la possibilité de recourir à des commissionnés. Enfin au point de vue de la subordination, les officiers de santé des places et des corps de troupe étaient soumis aux commandants de place et aux chefs de corps; ceux des hôpitaux, aux officiers de l'intendance militaire pour tout ce qui avait trait à l'exactitude dans les visites, pansements, distributions, à la propreté des salles et des cours, au bon ordre parmi les officiers de santé et les officiers d'administration.

Loin d'atténuer la rigueur de ces mesures, les éloges de la Commission, auxquels s'associait le ministre lui-même, lorsque, dans son rapport au Prince Président, il qualifiait les médecins militaires d'*auxiliaires précieux de l'armée combattante*, semblaient revêtir un caractère ironique qui exaspéra les officiers de santé et aggrava le découragement qui régnait parmi eux. On le vit bien au résultat des concours qui eurent lieu de 1853 à 1855. Au lieu de 80 élèves dont on avait besoin chaque année, on put en recruter à peine 15 et le concours de 1856 ne donna lieu qu'à 4 admissions. Cette fois la faillite du système était complète.

Il était d'autant plus urgent d'aviser qu'il avait fallu, en 1854, accroître le cadre des officiers de santé pour le mettre en harmonie avec l'augmentation de l'armée due à la création de 10 bataillons de chasseurs à pied, à la réorganisation de l'artillerie, à l'augmentation de la cavalerie et à la création de la Garde Impériale.

D'un autre côté, la guerre de Crimée venait de creuser un grand vide parmi les médecins du corps expé ditionnaire, puisque 83 sur 550, soit 1 sur 6, avaient payé de leur vie leur participation à la Campagne.

Sur la proposition de Michel Lévy, le maréchal Vaillant fit signer par l'Empereur, le 12 juin 1856, un décret créant, près la Faculté de médecine de Strasbourg, une *Ecole impériale du Service de Santé militaire*. Y étaient admis les élèves pourvus de 8 inscriptions et ayant subi avec succès les deux premiers examens de fin d'année. Après avoir suivi, pendant deux ans, les cours de cette Faculté et obtenu le diplôme de docteur, ils étaient appelés à faire un stage d'un an à l'Ecole Impériale d'application du Val-de-Grâce.

Mais les pertes dues aux retraites, aux démissions et à l'insuffisance prolongée du recrutement étaient si élevées que la nouvelle école ne put les combler que très lentement. Lors de la guerre d'Italie, il fallut donc recruter 200 sous-aides, pris parmi les étudiants en médecine n'offrant, pour la plupart, d'autres garanties professionnelles que leur bonne volonté. Encore eut-il fallu en commissionner davantage.

La situation parut si grave au Maréchal Vaillant, devenu à son tour ministre de la guerre, qu'il proposa à l'Empereur la nomination d'une nouvelle Commission, chargée de préciser les devoirs et les prérogatives des officiers de santé (1). Retardé par la Campagne d'Italie, le travail de la Commission donna lieu au décret impérial du 18 juin 1860.

(1) « Sire, écrivait le maréchal Vaillant. — Depuis plusieurs années, le Corps de Santé militaire voit ses rangs s'éclaircir par des retraites multipliées, par des démissions de plus en plus nombreuses et par l'insuffisance de son recrutement annuel. Cette situation trahit dans le Corps de santé un sentiment de malaise et de découragement doat j'ai dû chercher les causes. J'ai écouté, j'ai provoqué les plaintes des médecins. J'ai reconnu qu'ils sont mal satisfaits de la position qui leur est faite dans l'armée. Ils savent à peine à quelle table d'officiers ils doivent s'asseoir, qui leur doit le salut et à qui ils le doivent. Quand ils sont engagés dans un conflit d'honneur et de préséance, il faut d'ordinaire une décision ministérielle pour le trancher. Ce n'est pas là une situation normale ; il importe que les devoirs et les prérogatives du Corps de santé soient nettement précisés et j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ce soin à une Commission que présiderait un Maréchal de France et que je composerais d'Officiers généraux, d'Intendants militaires et d'Inspecteurs du Service de Santé. »

En dehors de quelques satisfactions, telles que : une augmentation des grades supérieurs et une majoration de solde, ce décret n'accordait aux médecins et aux pharmaciens que l'assimilation de leurs grades aux grades correspondants de la hiérarchie militaire. Au lieu de la *large réorganisation* qu'avait fait prévoir la lettre du Maréchal Vaillant, ils restaient subordonnés à l'Intendance. Si l'assimilation relevait aux yeux de tous leur situation morale, leur *rôle technique* dans l'armée restait aussi effacé que par le passé. Et cependant, après les graves mécomptes des campagnes de Crimée et d'Italie, il y avait mieux à faire que de s'en tenir à quelques satisfactions d'amour-propre. L'opinion anglaise s'était montrée plus exigeante au cours de la guerre de Crimée et les conséquences de l'autonomie, accordée au Corps de santé anglais, avaient été si heureuses pour tous que cet exemple eût mérité d'être suivi en France.

IX. — Fonctionnement du Service de Santé pendant les Guerres du Second Empire.

Résultats désastreux de la guerre de Crimée dus à la méconnaissance de toutes les règles de l'hygiène concernant le choix des troupes, leur alimentation, leurs vêtements, les moyens d'abri, etc., etc. — Insuffisance numérique du personnel médical. — Rôle effacé des médecins-chefs par suite de leur absence d'assimilation. — Conséquences de l'autonomie accordée au Corps de Santé anglais, au point de vue de la morbidité et de la mortalité dans l'armée anglaise.

En Italie, même insuffisance numérique du personnel médical. — Défaut de matériel technique dû au manque de prévision et à l'incompétence de l'Intendance.

Création de la Convention de Genève.

Conséquences, au point de vue sanitaire, du défaut d'organisation du Service de Santé pendant la Campagne de 1870-71.

Malgré la proclamation fameuse « l'Empire c'est la paix », le règne de Napoléon III a vu se succéder une série de guerres qui, TOUTES, victorieuses ou non, ont été de *véritables désastres sanitaires.*

La première en date est la guerre de Crimée. Elle eut lieu ou moment où, comme nous venons de le voir, le Corps de santé, désorganisé par le décret de 1852 qui avait supprimé l'assimilation des grades et l'avait replacé sous les ordres de l'Intendance, se trouvait être abaissé au point de vue moral, impuissant au point de vue technique et numériquement insuffisant.

La guerre déclarée, on ne put désigner, pour faire partie du Corps expéditionnaire, un nombre suffisant de médecins. Or, les troupes allaient se trouver aux prises avec les fatigues et les dangers d'un long siège, les rigueurs d'un climat particulièrement dur et des épidémies meurtrières. « Toutes proportions gardées, écrit Scrive, il y avait moins de médecins que de vétérinaires (1). »

Les médecins avaient dans l'armée une situation si mal définie, qu'en débarquant à Gallipoli, où avait lieu la concentration d'une partie des troupes, le médecin en chef trouva 27 médecins entassés dans un local trop étroit, sans ordonnances et réduits à faire eux-mêmes leur ménage, leur cuisine et à étriller leurs chevaux. Ce n'est qu'à grand peine qu'il pût faire cesser une aussi fâcheuse situation.

Pour la même raison, le médecin-inspecteur Michel Lévy, membre de l'Académie de médecine, envoyé en mission officielle, va s'épuiser en efforts absolument stériles et se verra dans l'obligation de demander son rapatriement (2).

Remplacé en juillet 1855, par le médecin-inspecteur

(1) Scrive. — *Relation médico-chirurgicale de la Campagne d'Orient.*

(2) Voici la lettre qu'il écrivait au ministre de la Guerre, quatre mois après son arrivée en Crimée :

« Tant que les circonstances ont commandé l'abnégation, je me suis tu ; j'ai subi, au grand détriment de l'autorité qui est la base nécessaire de toutes les hiérarchies ; toutes les conséquences de la *non assimilation* et de ma relégation *hors du cadre des chefs de service*.

« Qu'il me soit permis d'exposer à votre excellence l'état de ma santé qui ne me laisse pas la force de continuer une sorte d'expérience où j'ai épuisé, sons les enseignes d'une direction purement nominale, ce que j'ai de prudence, de réserve et d'humilité. » (Chenu. Statist. médico-chirurg. de la campagne de Crimée 1854-1856.

Quelque temps après, il écrit encore : « M. l'Intendant m'a en outre signifié sa supériorité de grade, à moi fonctionnaire sans grade assimilé et notifié très explicitement ses prétentions disciplinaires. »

Baudens (1), ce dernier eût les plus grandes difficultés à faire adopter des mesures destinées à mettre fin à l'épidémie de typhus qui, la guerre finie, menaçait non seulement d'anéantir le corps expéditionnaire, mais encore de se propager à la métropole, grâce à des évacuations intempestives sur Toulon et Marseille. Il devait épuiser sa santé dans cette lutte de tous les jours et ce n'est pas sans mélancolie qu'il écrit, dans ses souvenirs d'une mission à l'armée d'Orient, ces vérités auxquelles les mesures prises pendant la dernière guerre devaient donner une si éclatante confirmation.

« On ne se fera jamais une trop haute idée des services que la science médicale peut rendre à une armée en campagne, de l'influence qu'elle peut exercer sur les vicissitudes d'une guerre. Ses conseils, *qui ne sont pas toujours demandés, ni écoutés tant que la souffrance et la mort n'en font pas cruellement sentir l'utilité*, sauveraient bien des hommes qui perdent ou compromettent par imprudence une vie dont le pays a besoin... Les maladies tuent plus d'hommes que le fer et la poudre, et il est facile de les prévenir par de simples précautions hygiéniques. »

Les conséquences de l'impuissance technique dans laquelle était tenu le Corps de santé allaient se trouver encore aggravées par les événements eux-mêmes.

Une épidémie de choléra sévissait alors dans le midi de la France et notamment à Toulon et à Marseille où s'embarquaient les troupes prenant part à l'expédition. Aucune mesure ne fut prise pour éviter la contamination de ces troupes et aucune visite ne leur fut passée avant l'embarquement. Aussi, tous les transports eurent, pendant la traversée, des cas à bord et déposèrent des malades dans les Echelles du Levant. Il en fut de même, dès l'arrivée aux centres de débarquement : Gallipoli et Varna.

Trois divisions étaient réunies dans cette dernière

(1) Baudens. Rev. des Deux Mondes : 5 février, 1er avril et 1er juin 1857.

ville, quand le maréchal de Saint-Arnaud, désireux d'opérer une puissante diversion morale chez ses troupes et de les tirer d'une inaction fatale, donna l'ordre à une colonne de 10.000 hommes de s'engager dans la Dobrutcha, région éminemment insalubre, longue de 200 kilomètres, dépouillée de toute végétation arborescente et couverte de lacs et de marais.

Partis sans préparatifs suffisants, sans que le médecin en chef de l'armée eût été consulté, les hommes durent marcher, lourdement chargés, sous un soleil de feu, camper dans des régions malsaines et faire usage d'eaux impures, puisées à des lacs, à des citernes ou à des puits depuis longtemps abandonnés. Dès la première étape, 4 cas de choléra se déclarent. Six jours plus tard, le corps du général Yussuf, composé du 1er zouaves et de 2 à 3000 spahis d'Orient, avait perdu la *moitié* de son effectif et était obligé de rétrograder,

La deuxième colonne, commandée par le général Bosquet fut, elle aussi, frappée sans merci par la maladie. A chaque bivouac, elle dut creuser de grandes fosses pour enterrer ses morts et, pour transporter ses malades, elle dut recourir à tous les chevaux disponibles, aux prolonges d'artillerie et aux arabas du pays traînés par des bœufs.

N'étant pas combattue par des mesures d'ensemble, l'épidémie se propagea à toutes les unités, à tous les hôpitaux et même à l'escadre. Quelques jours après la victoire de l'Alma, elle frappait le général en chef lui-même, victime, pourrait-on dire, de son imprévoyance au point de vue sanitaire.

La même imprévoyance se retrouvait d'ailleurs partout. Comme on ne s'attendait pas à une résistance aussi vive de la part de l'ennemi, rien n'avait été préparé en vue d'une campagne d'hiver. Vivres, vêtements, matériel de campement firent défaut ou se montrèrent insuffisants. Malgré les avertissements et les conseils de Michel Lévy, le choléra, les congélations, les affections pulmonaires et intestinales, le scorbut, le typhus sévirent avec une intensité causant

un nombre de victimes infiniment supérieur à celui résultant du feu de l'ennemi.

Par une coïncidence bien surprenante et qui n'eût pas de lendemain, l'armée anglaise était aussi démunie que la nôtre de moyens matériels. Moins entraînées que nos vieux soldats d'Afrique, ses troupes furent plus atteintes ainsi que le montrent les chiffres suivants:

Alors que l'armée française, qui comptait 75.000 hommes, enregistrait 10,934 décès ; l'armée anglaise en enregistrait 10.989 pour un effectif moyen de 31.000 hommes.

A l'annonce de ces pertes, l'opinion publique anglaise fut si émue que le ministère, rendu responsable de l'impréparation militaire qui en était la cause, dut se retirer. Dès lors, tout change de face : le Corps de santé anglais reçoit la *direction absolue* du service de santé de l'armée, c'est-à-dire l'*indépendance* par rapport au service administratif, l'*autorité*, l'*initiative* et *la responsabilité*. Comparé à l'effectif des troupes, il est trois fois plus nombreux que le Corps médical français et, grâce à son action, combattants, malades et blessés, vont désormais disposer d'un confort qui leur avait fait défaut l'année précédente. Les vivres sont abondants, des tonneaux de jus de citron servent à combattre le scorbut; des vêtements chauds sont distribués aux hommes qui, au lieu de tentes, logent dans des baraquements spacieux et bien chauffés.

Des dames anglaises, ayant à leur tête miss Nightingale, à laquelle on donne le *grade de général de brigade*, viennent apporter leur concours au corps médical et soigner les malades dans les hôpitaux.

Dans l'armée française, rien de semblable n'eût lieu. Les hommes continuèrent à consommer une alimentation défectueuse, manquant de variété et par trop dépourvue de pain frais, de viande fraîche et de légumes verts. Les troupes n'ont pour s'abriter que des tentes ou des huttes improvisées, insuffisantes pour les protéger contre le froid et l'humidité. Quant à leurs vêtements, si la capote criméenne fut assez rapidement distribuée, les chemises et les ceintures

de flanelle firent défaut, d'où le chiffre élevé des affections pulmonaires et intestinales. Nombreux aussi furent les cas de congélation des pieds parce que les hommes, étant dépourvus de chaussures de repos et de rechange, ne pouvaient faire sécher les chaussures qu'ils portaient aux pieds.

Sébastopol avait été pris le 9 septembre ; malgré la diminution de dangers et de fatigues qui devait en résulter pour les troupes, l'état sanitaire ne s'améliora pas. C'est qu'en raison des pertes subies pendant la première année de la campagne, les vieilles troupes d'Afrique avaient été en partie remplacées par des contingents métropolitains plus jeunes et, de ce fait, moins résistants. De son côté, l'hiver 1855-1856 se montra plus rigoureux que le précédent, si bien que les affections saisonnières et épidémiques sévirent cruellement. Le scorbut et le typhus, notamment, prirent une extension considérable et causèrent un nombre élevé de victimes.

Si l'on compare, comme nous l'avons fait pour la première année de la guerre, la mortalité des deux armées britannique et française, soumises aux mêmes influences climatiques et aux mêmes fatigues, mais pourvues d'une organisation matérielle et hygiénique bien différente, nous arrivons au résultat suivant, d'une singulière éloquence :

L'armée française, sur un effectif moyen de 130.000 hommes, compte 21.191 décès, dont *10.278 dus au typhus* ;

L'armée anglaise, sur un effectif moyen de 50.000 hommes, n'enregistre que *606* décès, dont *16* seulement par le typhus.

De même, en ce qui concerne le scorbut, alors qu'au moment de la signature de la paix, il y avait plus de 6.000 scorbutiques dans les hôpitaux français, *aucun cas de scorbut* n'avait été observé dans l'armée anglaise.

Qui oserait prétendre qu'avec une organisation administrative plus avisée, on n'eût pu éviter au corps expéditionnaire français de pareilles hécatombes ? A

quoi tient cette façon si différente de faire la guerre chez deux peuples qu'une entente cordiale a, depuis cette époque, maintenus unis ? Nous en trouvons l'explication dans l'idée que les Anglais se font de la *valeur économique* de chaque sujet. Pour eux, chaque soldat anglais représente un capital dont il convient d'assurer la conservation en lui procurant le bien être auquel il a droit. Le jour où en France, le gouvernement, le commandement et l'opinion publique auront acquis pareille conviction que le soldat français représente, lui aussi, un capital précieux à conserver, notre pays aura, de ce fait, récupéré en milliads une somme supérieure à celle que lui a coûté la dernière guerre.

A la fin de sa belle relation médico-chirurgicale de la guerre de Crimée, au cours de laquelle il avait rempli les fonctions de médecin en chef, Scrive émet l'opinion que « *ne pas profiter des enseignements que donne cette guerre, ce serait un crime de lèse-humanité* ». La guerre d'Italie, survenue trois ans plus tard, en rééditant, sinon en aggravant les mêmes erreurs, allait montrer que, contrairement à ce qui s'était produit en Angleterre, ni le gouvernement, ni les Chambres, ni l'opinion publique française n'avaient rien appris et étaient demeurés sourds à l'avertissement de Scrive.

Le médecin en chef de l'armée d'Italie était le barron H. Larrey, héritier d'un des plus grands noms de la médecine militaire, médecin-inspecteur, membre de l'Académie de médecine et médecin de l'Empereur. Malgré tous ces titres et la bienveillance que lui témoignait habituellement l'Empereur, sa situation dans l'armée était si peu considérée que, quelques jours après la concentration des troupes, il se voyait contraint d'écrire à l'intendant en chef, sous les ordres duquel il était placé : « Je n'ai personne auprès de moi et je suis obligé de suffire *seul* à l'expédition des dépêches que je fais passer par un domestique civil ».

Dès l'entrée en campagne, les médecins font défaut à un point tel que le personnel des ambulances est réduit à quatre médecins pour une division et que, parmi les régiments qui débarquent en Italie, quelques-uns n'ont qu'un médecin, tandis que d'autres en sont totalement dépourvus. Au lieu des 150 médecins et des 150 sous-aides que réclame le baron Larrey, on se contente d'envoyer 200 étudiants n'ayant, pour la plupart, qu'une instruction professionnelle à peine ébauchée.

Le matériel des ambulances est à l'avenant. Comme il avait été débarqué à Gênes, une partie y reste emmagasinée jusqu'après la cessation des hostilités, faute de moyens de transport. Il en résulta que certains chirurgiens en furent réduits à leur trousse personnelle pour opérer les blessés et « qu'après le combat de Montebello, 800 blessés transportés à Alexandrie furent nourris pendant quatre jours par la charité publique et que, pour économiser le peu de linge dont il disposait, Larrey dut faire requérir chez les habitants une certaine quantité de mousse destinée aux fomentations d'eau froide. »

Bien que courte et victorieuse, la campagne d'Italie se soldait par 2536 morts sur le champ de bataille, 17.054 blessés dont 325 succombèrent dans les ambulances et 2.040 décès dus à des infections internes. Celles-ci furent causées surtout par une nourriture insuffisante et le défaut de moyens de campement. Que serait-il advenu si, au lieu d'avoir pour théâtre un pays riche et ami, les événements s étaient déroulés, comme en Crimée, dans un pays pauvre et ennemi ?

Nous ne ferons que mentionner les campagnes de Chine, de Cochinchine et du Mexique qui, en raison des effectifs restreints qui y prirent part, ne se prêtent à aucune conclusion d'ensemble relative au fonctionnement du service de santé. Au Mexique, nos troupes eurent à se protéger contre la fièvre jaune qui, là comme jadis à Saint-Domingue, fut particulièrement sévère pour le Corps de santé. 18 % des

médecins prenant part à l'expédition en furent victimes, alors qu'elle n'atteignait que 4 °/₀ des autres armes ou services.

Le champ de carnage de Solférino où tout avait fait défaut : médecins, infirmiers, instruments de chirurgie, objets de pansements, alimentation et moyens de transport, devait faire l'objet d'un récit retentissant dû à la plume d'un témoin oculaire, le pasteur Dunan, de Genève. L'émotion soulevée par la lecture de son livre fut telle que l'auteur obtenait, le 26 octobre 1863, la réunion, à Genève, d'une conférence internationale qui devait aboutir à la signature, par les grandes puissances européennes, d'une *Convention* qui peut se résumer ainsi :

« Organisation, dans tous les pays adhérents, de comités chargés de venir en aide, en temps de guerre, au service de santé des armées belligérantes ;

« Neutralisation des ambulances, des hôpitaux et du personnel sanitaire ;

« Adoption, comme signes distinctifs, de drapeaux et de brassards portant une croix rouge sur fond blanc. »

Signée le 22 août 1864, la Convention n'eût, en France, d'autre résultat que la création d'une *Société de Secours aux blessés militaires*. Mais, à l'étranger, il n'en fut pas de même.

Nous avons vu qu'en pleine guerre de Crimée, l'Angleterre avait accordé au service de santé militaire une autonomie complète.

En 1861, les Etats-Unis avaient adopté une mesure analogue, ce qui leur avait permis d'obtenir dans leurs hôpitaux des résultats inconnus jusqu'alors.

L'Autriche, puis la Prusse, après les deux campagnes de 1864 et de 1866, consacrent à leur tour l'autonomie de leur service sanitaire.

La déclaration de guerre de 1870 trouve chaque soldat prussien pourvu d'un paquet individuel de pansement ; chaque régiment possède ses brancardiers et des compagnies de brancardiers sont chargées d'aider et de suppléer les brancardiers régimentaires.

Les ambulances sont nombreuses, légères et bien dotées en personnel et en matériel. A l'arrière, un service de santé des étapes a pour mission d'établir la liaison entre les formations de l'avant et les hôpitaux de l'intérieur et d'assurer l'évacuation et le traitement des malades et des blessés. Chaque corps d'armée dispose d'une réserve de personnel et de matériel sanitaire et 200 wagons à voyageurs, aménagés en wagons-lits, servent aux évacuations à longue distance.

Grâce à cette organisation, l'armée prussienne voit, pour la première fois, le nombre des décès par maladies rester inférieur à celui des pertes par le feu. Sur une mortalité totale de 46.589 décès, 12.261 seulement relèvent de la première cause.

En France, rien n'a pu secouer la torpeur de l'opinion publique, ni mettre fin à l'indifférence du Commandement, à l'hostilité et à l'incompétence de l'Administration. Au moment où s'engagent les hostilités, le paquet individuel de pansement fait défaut; régiments et ambulances n'ont pas de brancardiers; les ambulances sont peu nombreuses, très lourdes, sans unité technique ni ressources suffisantes.

A l'arrière, aucune organisation n'est prévue; le service de santé se termine à l'ambulance du quartier général, et tout ce qui a trait à l'évacuation et au traitement des malades et des blessés est livré au hasard. Il n'y a pas de réserve de personnel. Comment aurait-on pu la constituer, puisque le service de l'avant n'a lui-même qu'une dotation insuffisante? Quant aux magasins de réapprovisionnement en matériel et objets de pansements, ils sont très éloignés du théâtre des opérations et si pauvrement dotés qu'ils seront vite épuisés.

Il ne faut donc pas s'étonner si la mortalité, pour des effectifs légèrement inférieurs à ceux de l'armée allemande, a atteint le chiffre de 138.871 décès. La variole seule a causé 23.470 décès et 200.000 malades, tandis que l'armée prussienne, chez laquelle la vaccination était obligatoire, n'a eu de ce fait que quelques indisponibles et pas un seul décès!

« La période de la guerre 1870-1871 restera donc, ainsi que l'écrit Levasseur au cours de ses travaux de démographie, comme l'une des plus douloureuses de l'histoire de la démographie française au XIX[e] siècle.»

X. — Le Service de Santé sous la Troisième République.

Congrès international de médecine militaire de 1878. — Demi-autonomie accordée par la loi du 11 mars 1882. — Création de directions du Service de santé. — Autonomie complète accordée par la loi du 1[er] juillet 1889, mais limitation des droits et prérogatives des officiers du Corps de santé tenant à leur situation d'*assimilés*. — Résultats fâcheux de cette limitation observés pendant la campagne de Madagascar et pendant les premières années de la guerre 1914-1918.

Pendant les hostilités de 1870-1871, la Société française de secours aux blessés militaires n'était pas restée inactive. Elle avait organisé des ambulances et des hôpitaux auxiliaires et en avait confié la direction à des chirurgiens distingués. Mais les médecins-chefs d'ambulance n'ayant reçu du Commandement ni de l'intendance aucune directive, furent, la plupart du temps, condamnés à errer à l'aventure sans pouvoir rendre aux blessés les services qu'on pouvait, à bon droit, attendre d'eux.

La guerre finie, les plus éminents d'entre eux : Léon Lefort, Trélat, Lucas-Championnière, Doyon et, dans le Corps de santé militaire lui-même, Chenu, Beaunis, Sarrazin, Lereboullet, soit dans leurs rapports de campagne, soit dans des ouvrages spéciaux, se firent un devoir de montrer, par des exemples, empruntés aux derniers événements, les lacunes du Service de Santé et conclurent à la nécessité de lui accorder son autonomie.

Les fautes matérielles avaient été telles qu'un écrivain militaire, qui faisait alors autorité, le Colonel Lewal, se fit lui aussi le défenseur de l'autonomie du Corps de Santé.

Les travaux présentés au Congrès international de médecine militaire, réuni à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1878, allaient, une fois de plus, en montrer la nécessité. Lefort, qui en était le secrétaire général, se vit contraint d'écrire dans son rapport ces lignes qui firent sensation : « Notre situation, à nous médecins français, fut des plus pénibles, car, tandis que nos collègues étrangers : Allemands, Russes, Autrichiens, Anglais, pouvaient nous montrer, par leur propre expérience des « guerres récentes, combien de progrès avaient été réalisés, nous ne pouvions que baisser la tête et décliner la responsabilité de l'infériorité de notre organisation. »

Le Congrès se sépara en émettant à l'unanimité un vœu en faveur de l'autonomie du Service de Santé, sous la haute autorité du Commandement. On eût alors recours au procédé habituel. Une Commission fut nommée pour préparer un projet de règlement sur le Service de Santé en campagne. Après un an d'efforts, elle dût se séparer sans avoir abouti à une solution, car, ainsi que le fit remarquer son président, le général Castelnau : « Un bon règlement pour le temps de guerre n'était pas possible sans l'autonomie préalable du Service de Santé. »

Il fallut donc dix ans d'une campagne de presse parfois vive et aussi l'impressionnant tableau de la morbidité et de la mortalité des campagnes de Tunisie et du Sud-Oranais pour amener le Parlement à voter la loi sur l'administration de l'armée du 11 mars 1882, qui accordait au Service de Santé une *demi-autonomie*. Celle-ci, en effet, était loin d'être complète, puisque l'intendance conservait :

L'autorité supérieure sur les affaires d'administration du Service de Santé et les infirmiers militaires;

L'ordonnancement des dépenses et la fourniture du matériel et des approvisionnements nécessaires aux établissements et formations sanitaires.

Néanmoins, la nouvelle loi réalisait un progrès appréciable en créant :

1° Au Ministère de la Guerre, une direction supé-

rieure du Service de Santé établie « sur des bases analogues à celles des directions des autres services, c'est-à-dire qu'elle devait centraliser tous les moyens d'action, tant en personnel du Service de Santé qu'en matériel nécessaire à l'accomplissement du service. »

2° Dans chaque corps d'armée, une direction du Service de Santé dont le titulaire a l'autorité d'un chef de corps sur tout le personnel concourant à l'exécution du Service de Santé dans les établissements hospitaliers de la région du corps d'armée et une action simplement technique sur les médecins attachés aux corps de troupe.

3° Dans chaque hôpital et dans chaque ambulance, un médecin-chef qui a autorité, en ce qui concerne l'exécution du service et la police de l'hôpital, sur tout le personnel militaire ou civil attaché à l'établissement d'une manière permanente ou temporaire. Mais la police et la discipline générale, ainsi que l'administration intérieure des sections d'infirmiers relèvent de l'intendance, qui ordonnance les dépenses. L'intendant ordonnateur s'assure de la régularité de ces dernières et procède à toute vérification périodique et inopinée qu'il juge utile.

En réalité, la loi du 11 mars 1882, en maintenant dans les sections d'infirmiers et les hôpitaux une dualité de commandement, n'accordait aux membres du corps de santé qu'une autorité fictive sur le *personnel d'exécution*, puisque l'intendance, en se réservant le droit de *noter* les officiers d'administration et de *vérifier* leur gestion en matières et en deniers, ainsi que celle des pharmaciens, annihilait, pour ainsi dire, aux yeux de ces officiers, l'autorité des médecins-chefs.

D'ailleurs, il faut bien le dire, beaucoup de médecins haut gradés de cette époque, courbés depuis de longues années sous le joug de l'intendance, ne surent que faire de leur autorité et, peu au courant des règlements administratifs, ils laissèrent libre carrière à leurs officiers d'administration.

De leur côté, les pharmaciens, mécontents de ce qu'ils considéraient comme une déchéance, n'obéis-

saient qu'avec peine aux ordres des médecins-chefs et certains mêmes préférèrent prendre leur retraite plutôt que de continuer à servir dans de pareilles conditions. On se trouvait, en somme, reporté dans les hôpitaux, aux plus mauvais jours du siècle précédent, à l'époque où les commissaires des guerres savaient habilement entretenir la lutte entre le médecin, le chirurgien et l'apothicaire!

Cette situation fausse, aussi nuisible au Service de Santé que préjudiciable aux intérêts de l'armée, ne pouvait se prolonger. Le 1er juillet 1889 était promulguée la loi portant *autonomie complète du Service de Santé* et suppression des restrictions de la loi de 1882.

L'ordonnancement des dépenses était attribué aux directeurs du Service de Santé, ainsi que la vérification de la gestion en deniers et en matières des pharmaciens et des officiers d'administration placés sous leurs ordres.

Le Service de Santé était également chargé, sous l'autorité du Commandement, d'assurer la fourniture du matériel et des approvisionnements nécessaires aux hôpitaux et aux ambulances.

Aucun changement n'était apporté aux cadres des médecins et des pharmaciens laissés dans la situation d'*officiers assimilés*. Quant au personnel des officiers d'administration du service des hôpitaux, il formait un corps distinct, ayant ses cadres, sa hiérarchie propre et un recrutement analogue à celui des autres officiers d'administration.

Les sections d'infirmiers, au nombre de 25, commandées et administrées par des officiers d'administration du Service de Santé, étaient placées, en ce qui concerne la police et la discipline intérieure, sous l'autorité des médecins militaires, chefs du Service de Santé.

Six mois auparavant, la loi du 14 décembre 1888, suivie du décret du 25 décembre de la même année, avait créé à Lyon, près de la Faculté de Médecine, une école du Service de Santé militaire. Cette école avait pour objet d'assurer le recrutement des médecins de

l'armée, de seconder les études universitaires des élèves et de donner à ces élèves l'éducation militaire, jusqu'à leur passage à l'Ecole du Val-de-Grâce, maintenue en qualité d'école d'application de médecine et de pharmacie militaires.

C'était, après dix-huit ans d'attente, le rétablissement de l'Ecole de Strasbourg. Désormais, assuré de son recrutement et pourvu de son autonomie, le corps de santé allait, semblait-il, pouvoir se consacrer à l'accomplissement de sa tâche toute d'humanité. Il n'en fut rien. Le législateur, en effet, en accordant l'autonomie au Service de Santé, avait oublié que ses membres n'étaient, dans l'armée, que des *assimilés*, ne jouissant comme tels que de prérogatives *limitées* et placés sous l'*entière dépendance* du Commandement.

Dans un corps de troupe, le médecin a bien sous ses ordres les infirmiers régimentaires et les malades en traitement à l'infirmerie, mais il est sans action sur les militaires du dehors. Dans toutes les réunions officielles et quelle que soit son ancienneté, il prend la gauche des officiers de son grade.

Dans un Corps d'armée, le directeur dirige le service de santé du Corps d'armée, mais il *ne le Commande pas*. C'est un conseiller dont on demande quelquefois les avis, mais non un *collaborateur* appelé, en toutes circonstances, à prendre sa part de collaboration dans la préparation des opérations militaires, alors que le directeur du génie, par exemple, a un état-major et commande son service. Evidemment, ce commandement s'exerce sous l'autorité du Général en chef, mais son initiative et ses pouvoirs s'exercent dans la plénitude des droits attribués par la loi aux officiers de son grade et à ses fonctions tant à l'égard des troupes du génie qu'à l'égard de celles mises momentanément à sa disposition.

Le directeur du Service de Santé doit se borner à établir des propositions et à les soumettre au Général en chef soit directement, soit par l'intermédiaire du Chef d'Etat-major, et c'est le Général en chef qui peut les transformer en ordres exécutoires par tous.

En campagne, qu'il soit directeur du service de santé d'armée, de Corps d'armée, de division, d'étapes ou de place de guerre, il est bien *responsable* vis-à-vis du Commandement pour tout ce qui concerne l'exécution du service de santé, mais il n'est pas libre de disposer des ressources mises à sa disposition et c'est le Général, commandant l'unité à laquelle il est attaché qui donne les ordres concernant :

a) L'hygiène et l'état sanitaire des troupes ;

b) Les mesures à prendre en vue des épidémies et des maladies contagieuses ;

c) L'installation, le fonctionnement et la relève des formations sanitaires ;

d) La formation, la mise en route et la destination des convois.

Lui seul a qualité pour relever les infractions aux ordres donnés et pour appliquer, s'il y a lieu, les sanctions disciplinaires.

Une telle subordination, sans son correctif naturel la *collaboration,* ne pouvait que perpétuer les errements du passé.

En 1872, les précautions hygiéniques, prises par l'armée anglaise dans sa lutte contre les Ashantis, avaient donné des résultats si favorables au point de vue de la morbidité et de la mortalité du Corps expéditionnaire, que cette campagne est connue sous le nom caractéristique de *guerre des médecins*. Aussi, quand, en 1895, l'expédition de Madagascar fut décidée, la Presse française eût-elle soin de réclamer l'application à notre armée des mesures qui avaient si bien réussi à l'armée anglaise.

Si l'on en croit les dires de ceux qui ont pris part à la campagne de Madagascar, le Commandemennt se montra froissé de cette immixtion de la Presse et ne tint aucun compte des propositions faites par le Service de Santé. Le directeur ne fut pas autorisé à accompagner le gros du Corps expéditionnaire dans ses évolutions, les ressources en matériel sanitaire furent très réduites et, alors que le paludisme était le véritable ennemi, aucun des moyens prophylac-

tiques proposés ne fut employé pour s'en préserver.

Le résultat fut un véritable désastre au point de vue sanitaire. Alors que les pertes par le feu se réduisent à quelques tués et blessés, celles par maladies dépassent de près de moitié les pertes de la Campagne de Crimée. Notre Corps expéditionnaire d'Orient, en effet, avait vu mourir par maladies 25 % de son effectif. A Madagascar, sur 15.000 hommes prenant part à l'expédition, il y eût 6000 décès (suit 40 % de l'effectif), provoqués, la plupart, par le paludisme.

En 1914, au moment où va s'engager la plus formidable des guerres, le service de Santé en est toujours réduit à vivre d'emprunt et n'a aucune autorité sur les moyens d'action dont il est le détenteur momentané. Un exemple, pris parmi beaucoup d'autres, va nous le montrer.

Le médecin d'armée, au lieu d'être auprès du Général commandant l'armée, est affecté au second groupe de l'état-major, ordinairement séparé du premier par une distance de 20 à 30 kilomètres. Placé sous les ordres directs du Général commandant les Etapes et les services et recevant de ce dernier seul les instructions et les renseignements qui concernent le service de santé, il lui est difficile, pour ne pas dire impossible, d'être renseigné en temps utile sur les mouvements des troupes et de prendre ses dispositions en conséquence. Aussi voit-on, au cours des premières offensives, des Corps d'armée recevoir l'ordre d'évacuer leurs blessés sur des gares dépourvues de tout matériel sanitaire et n'ayant même pas à leur disposition une section d'hôpital d'évacuation. C'est qu'à cette époque, la *liaison* entre le Commandement et les Services était particulièrement mal assurée et que la plupart des officiers d'Etat-major ignoraient le temps que demandaient la transmission et l'exécution des ordres qu'ils élaboraient.

Mal renseigné et par suite dans l'impossibilité de *prévoir*, le médecin d'armée n'avait, pour le seconder, qu'un médecin adjoint et un officier d'administration;

il était, en outre, dépourvu, au début du moins, de moyens de transport rapide et par suite incapable de surveiller le fonctionnement du service de santé d'une armée opérant sur un front de 30 à 40 kilomètres et une profondeur de 100 kilomètres. Mais ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est qu'au lieu de disposer de son matériel et de son personnel, comme le Général d'artillerie était maître de ses canons, de ses munitions et de ses artilleurs, il devait faire passer toutes ses requêtes d'outillage, toutes ses demandes de renfort en personnel et en formations sanitaires par les bureaux de l'état-major dirigés par un personnel complètement étranger à la manœuvre des rouages sanitaires. De là, dans le fonctionnement du service, des retards aussi gênants pour le Commandement que préjudiciables aux malades et aux blessés.

Enfin, les moyens matériels dont disposait alors le service de santé en général étaient loin de répondre aux obligations auxquelles il allait avoir à faire face. En maintes circonstances, des économies avaient été faites à son détriment sur le budget de la guerre. C'est ainsi que, bien que commencée en 1910, la transformation du matériel chirurgical des ambulances n'existait que dans dix corps d'armée.

Il en était de même des *sections sanitaires automobiles* dont une circulaire ministérielle de 1913 avait arrêté la composition et la répartition. Faute d'allocations budgétaires suffisantes, la plupart des corps d'armée en étaient dépourvus et il fallut que l'initiative privée suppléât momentanément à cette carence du budget.

Quant aux trains d'évacuation, ils étaient tous d'un modèle désuet. Mettant à profit les leçons de la dernière guerre balkanique, la 7[e] direction avait demandé la formation de *trains à intercommunication* en utilisant les nouvelles voitures à boggies et provoqué, à cet effet, à la gare des Batignolles, la réunion d'une Commission composée d'Ingénieurs des diverses Compagnies et d'officiers du 4[e] bureau. Or, les agents techniques furent unanimes à déclarer sinon impos-

sible, du moins *très onéreux* et susceptible de nuire à leur solidité l'aménagement des wagons nouveau-modèle. Quelques mois plus tard, les Anglais après les Serbes devaient nous montrer que cette transformation n'avait rien d'irréalisable. Faut-il rappeler que la marche de ces trains, leur parcours et leur destination étaient réglés par la *direction de l'Arrière* et ses représentants sans que le médecin de l'armée fut consulté ? Le rôle de ce dernier se bornait au contrôle de l'embarquement dans les hôpitaux d'évacuation et à se rendre compte si, en cours de route, les blessés étaient alimentés et pansés. Un médecin d'armée, ayant prescrit aux médecins chefs des hôpitaux d'évacuation de l'armée de ne pas attendre, pour renvoyer les trains, que toutes les places fussent occupées, s'attira cette note du Général des Etapes et des Services :

« Il m'est rendu Compte que certains trains d'évacuation sont partis avec un chargement incomplet : il est indispensable de les *utiliser à fond* et de les *maintenir*, si c'est nécessaire, durant une plus longue durée dans les gares d'évacuation. *Seul le Général des Etapes et des Services peut prescrire* le *retour vers l'arrière* d'un train sanitaire *qui ne serait pas complet.* »

Fait tout aussi grave, les différentes troupes, mises à la disposition des directeurs du Service de Santé de Corps d'armée ou d'armée, continuaient à relever de leur chef de Corps pour la police, la discipline et l'administration. Les détachements du train des équipages, affectés aux ambulances et aux groupes de brancardiers, restaient soumis à l'autorité de l'officier du train attaché à la formation et non à celle du médecin-chef.

De même l'utilisation des sections sanitaires automobiles ne fut pas sans soulever, au début, d'assez grandes difficultés. Placées sous l'autorité du Général commandant l'armée ou le Corps d'armée, le directeur du Service de santé ne pouvait en disposer sans l'autorisation de ce dernier. Il était interdit, notamment,

de les envoyer jusqu'aux postes de secours, ce qui retardait singulièrement les évacuations. Ce n'est qu'en juin 1915 qu'une circulaire permit aux directeurs du Service de santé des Corps d'armée de donner des ordres de mouvement et de pousser les voitures jusqu'aux postes de secours. C'est également à cette époque que la direction de l'Arrière mit, sur demande, à la disposition des armées, des sections sanitaires de réserves appelées, au moment d'une offensive, à suppléer les sections des divisions d'infanterie et des Corps d'armée débordées par l'affluence des blessés.

Ayant, en prévision d'une offensive, demandé, en ma qualité de chef supérieur du service de santé de l'armée, à utiliser ces sections de réserve sans être obligé d'en référer au Général des Etapes et des services et cela, non pour me soustraire à son autorité, mais pour éviter tout retard dans l'évacuation des blessés, je m'attirai cette réponse :

« Laisser le Service de Santé avoir la libre disposition des sections sanitaires, organes d'armée, aurait pour *grave* inconvénient de créer un organisme à part, *indépendant* du Commandement, ce qui serait contraire au *principe absolu* de la *subordination des services* au commandement. »

Quand nous aurons ajouté que le Service du génie était le seul maître de la construction des hôpitaux, nous aurons suffisamment mis en évidence les causes qui, jusqu'à l'application du décret du 11 juin 1917, ont paralysé l'action du Service de santé de l'avant et l'ont empêché, dans bien des circonstances, de faire face aux exigences de la lutte effroyable qui se déroulait.

A l'intérieur, les difficultés n'étaient pas moindres.

Dès le début de la mobilisation, les directeurs eurent à se plaindre de la *pénurie* de personnel médical et souvent aussi de son insuffisance technique. C'est que beaucoup de médecins, ayant accompli, alors qu'ils étaient étudiants, leur année de service dans une arme combattante et désireux de se sous-

traire en temps de paix aux périodes d'instruction auxquelles les officiers de réserve sont tenus d'assister, avaient omis de signaler au directeur du Service de Santé de leur région qu'ils étaient en possession de leur diplôme et qu'ils se livraient à la pratique de la médecine générale, de la chirurgie ou à celle d'une spécialité. Lors de la mobilisation, il fallut donc procéder à leur recherche, les faire affecter au Service de Santé et leur donner des fonctions et même des grades en rapport avec leurs titres scientifiques et leurs aptitudes professionnelles. Il y eut de ce fait des retards regrettables dans l'organisation et le fonctionnement régulier de nombreux centres hospitaliers, dont pâtirent bien des malades et des blessés (1).

Plus tard, la pratique de la *relève*, jointe à l'obligation de combler les pertes faites par les armées, fut une cause d'instabilité très nuisible à la bonne exécution du service en général et à l'application des règles d'hygiène et de prophylaxie en particulier. Quel intérêt un médecin pouvait-il prendre à un service qu'il était exposé à quitter d'un moment à l'autre? Il n'avait ni le temps ni le goût de s'y adapter et ses chefs techniques n'avaient pas le loisir de le former. De là des lacunes regrettables dans le fonctionnement de tous les services.

C'est ainsi que jusqu'à la création des adjoints techniques, les Conseils de révision, l'incorporation, les vaccinations ne furent qu'imparfaitement assurés, malgré l'abondance et la précision des circulaires.

De son côté, le Commandement, impressionné par le taux élevé des pertes et pressé de reconstituer ses effectifs, se pliait difficilement à l'application de mesures d'hygiène dont il ne comprenait pas toujours l'utilité. Et cependant ces mesures allaient prendre

(1) C'est à ce propos que de violentes critiques furent adressées au Service de Santé pour ne pas avoir tenu suffisamment compte des *Compétences* dans la répartition de son personnel médico-chirurgical. Nous venons de voir qu'il n'était qu'en partie responsable, puisque plus de la moitié des médecins et des chirurgiens mobilisables avaient préféré ne pas briguer la situation d'officier et ne figuraient pas, de ce fait, sur les contrôles du Corps de Santé. (TROUSSAINT, loc. cit. p. 70.)

une importance capitale dans les Régions appelées à recevoir les *contingents coloniaux* ou dans les centres industriels obligés, aux aussi, de faire appel au concours de la main-d'œuvre étrangère. Les représentants du Service de Santé devront donc, bien souvent, faire intervenir l'autorité du Haut Commandement ou celle du Sous-Secrétariat d'Etat du Service de Santé pour faire exécuter les circulaires visant l'hygiène du casernement, du cantonnement, l'alimentation, l'entraînement, etc...

Dans les usines, ce furent les chefs d'entreprise ou, chose plus grave, les contrôleurs de la main-d'œuvre qui se mirent en travers des mesures d'hygiène les plus indispensables, dans la crainte de diminuer le rendement des ateliers dont ils avaient la charge. Or, la venue en France de coloniaux nombreux et de toutes origines (soudanais, marocains, africains du nord, malgaches, annamites), embarqués sans avoir été soumis au préalable à une période d'isolement et d'observation, ni à un examen médical sérieux, exigeait impérieusement qu'on prît des précautions contre la propagation du typhus, de la lèpre et de la peste et qu'on examinât les sujets suspects de trépanosomiase et de parasites intestinaux. Venant de pays chauds, soumis pendant la traversée à des conditions de vie le plus souvent défectueuses et envoyés en plein hiver dans des localités froides, ces hommes furent victimes d'une morbidité et d'une mortalité effrayantes par pneumonie. Il fallût, en hâte, installer des camps d'acclimatation dans les Pyrénées orientales, à Hyères, à Fréjus, etc...

Mais ces installations, réclamées par le Service de Santé, ne pouvaient se faire sans l'assentiment du Commandement et sans la collaboration du Service du génie. Or, cette dernière collaboration a laissé beaucoup à désirer dans presque toutes les régions, à tel point que certains directeurs durent recourir à la formation d'équipes mobiles d'ouvriers du Service de Santé. Il est juste de reconnaître qu'à cette époque du début de la guerre, où les prévisions les plus

larges se trouvaient en défaut, le Service du génie était lui-même débordé et manquait souvent de matériaux et d'une main-d'œuvre spécialisée. Mais, alors qu'il importait de réaliser au plus tôt les aménagements qui lui étaient demandés, il perdait un temps précieux à prendre l'avis de Commissions incompétentes, au lieu de se rendre compte sur place des besoins et de s'en rapporter aux demandes qui lui étaient exposées par les intéressés (1).

Or, il fallait doubler à la hâte les ressources hospitalières qu'avait prévues l'instruction ministérielle du 21 mai 1913 et qui se trouvaient insuffisantes en raison du nombre élevé des blessés et des pertes hospitalières résultant de l'occupation des zones territoriales envahies.

Il fallait créer des magasins pour ravitailler en denrées alimentaires, en objets de pansements, en médicaments, en vêtements, etc., cet énorme afflux de malades. Les ressources locales n'étaient pas toujours en rapport avec les besoins ; d'autre part, les moyens de transport faisaient défaut ou n'étaient fournis qu'avec parcimonie et le Service de santé ne rencontrait pas toujours auprès des municipalités et de l'autorité préfectorale les concours qui lui étaient nécessaires et sur lesquels il était en droit de compter.

« J'eus à lutter par contre, écrit un directeur de cette époque, contre l'affreux système de protection et de recommandations sans lesquelles rien ne devait aboutir, ainsi qu'il était entré dans l'esprit de la masse de la population et avec une certaine apparence. *Que de temps perdu, que d'efforts souvent stériles pour tâcher de faire simplement son devoir !* ».

(1) Le directeur du Service de Santé du Gouvernement militaire de Paris ayant demandé qu'un officier du génie fut chargé de centraliser à la direction du Service de Santé l'étude de tous les travaux concernant le Service de Santé, vit sa demande repoussée avec fracas par le Général, directeur du Génie, qui considérait cette demande comme une atteinte portée à ses prérogatives !

BIBLIOGRAPHIE

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

ABBATUCCI. *Les observations du Dr Bennet sur le paludisme en Corse en* 1862, Presse médicale, n° 73, 10 septembre 1927, p. 1116. — Ce médecin anglais, qui fut docteur de la Faculté de Paris, et que le soin de sa santé retint longtemps à Menton fit, au cours d'un voyage en Corse, quelques observations sur la Malaria.

H. LECLERC, *Les remèdes des champs et des bois, la Bardane, Aretium lappa, L. et Lappa minor D. C., ibid.*, p. 1116-1117. — Employée comme topique par les anciens, comme antisyphilitique au XVIe siècle par Pena, qui en prescrivit à Henri III, comme détersif par Boerhaave, comme antigoutteux par Hill, comme dépuratif par Alibert, la bardane, qui recèle, entre autres principes actifs un alcaloïde, la *lappine*, a une action abortive incontestable sur les furoncles, figure dans les tisanes antieczémateuses, et serait même, d'après Brissemoret un topique utile contre les morsures de vipères.

P. JEUNHOMME, *Histoire de quelques officiers de santé de l'armée pendant la Révolution*, Presse médicale, n° 76, 21 septembre 1927, p. 1156. — Ou comme quoi, en fait de sottise, le bolchevisme n'a rien inventé. Ménuret, médecin de Dumouriez, l'ayant engagé à mater les énergumènes de la Convention, vit sa lettre saisie avec les papiers du général, et, compromis par ces propos, n'échappa à la mort qu'en passant la frontière, comme son chef. Dufresnoy, médecin en chef de l'armée du Nord, s'étant attendri sur le sort de son collègue, dans une missive également interceptée, fut révoqué par le ministre de la guerre ; réintégré à grand peine à l'Hôpital militaire de Rennes ; condamné à subir des examens probatoires écrits, que le secrétaire du Conseil de Santé, décidé à « l'exécuter », trouva, — bien à tort — insuffisants ; et finalement proposé pour un petit hôpital de seconde ligne, les fonctions de médecin en chef réclamant surtout « un prêcheur de Révolution ! « Dufresnoy fut envoyé à l'hôpital Saint-Bertin, à Saint-Omer où il oublia les jacobins en s'occupant de bota-

nique, et en cultivant des Sumacs (*Rhus*). Mais le malheureux trouva dans son hôpital, un officier de santé de 3e classe, le citoyen Toulotte, fondateur président de la Société révolutionnaire de Saint-Omer, mouchard et politicien enragé, qui dénonçait, dénonçait, dénonçait; Dufresnoy ayant transmis à un correspondant des vœux pour la réussite des *Rhus*, se vit accusé de connivence avec les Russes, ennemis de la République, et, sans le 9 thermidor, y eût perdu la vie. Cependant Robespierre tombé, les Audomarois voulurent se débarrasser du terroriste Toulotte. A la demande de la municipalité et du Conseil de Santé, le comité de salut public le destitua (8 prairial an III). Les Jacobins, encore puissants, intervinrent, si bien qu'Aubert-Dubayet, passant outre à la décision du Conseil de Santé nomma Toulotte à l'hôpital du Gros-Caillou à Paris. Le Conseil protesta, les inspecteurs généraux demandèrent au ministre d'expédier à tout le moins l'encombrant personnage à l'Armée d'Italie; mais Toulotte peu pressé d'aller guerroyer outre-monts, obtint un poste à l'armée du Rhin-et Moselle, après quoi l'on n'entendit plus parler de lui.

.Edm. Leclair. *Histoire de la pharmacie à Dunkerque de 1631 à l'an XI* (1803), Société d'études de la province de Cambrai, Recueil 23, Dunkerque, Imprimerie Michel, 1927. — Jusqu'en 1692, médecins, chirurgiens et apothicaires Dunkerquois ne formaient qu'une seule corporation. A cette époque, le Magistrat obligea les pharmaciens à se constituer en une communauté indépendante, qui fonctionna jusqu'en 1791. Elle rendit alors ses comptes aux commissaires de la municipalité, qui confisquèrent le reliquat de son avoir. — L'apprentissage durait trois ans. En 1631, l'autorisation d'exercer était accordée, après un examen de pure forme, par le doyen de la corporation qui constituait à lui seul le jury. A partir de 1693, l'aréopage fut composé du doyen, des assistants de la corporation, des anciens doyens et médecins pensionnés de la ville, en présence du Grand Bailli et des commissaires du Magistrat En 1743, le Conseiller médecin du Roi remplaça le médecin de la ville. Le mode d'examen fut amélioré en 1786. L'auteur étudie ensuite les vicissitudes de l'exercice professionnel, de l'inspection des officines, confiée, sur mandat du Magistrat, aux médecins pensionnés, et qui aboutit en 1752 à l'adoption de la Pharmacopée de Paris, à l'exclusion de celles de Lille, Douai, Bruxelles, Londres, pharmacopée codifiée dans un *Codiculum Dunkercœ* introuvable aujourd'hui. Enfin vient un curieux chapitre sur les apothicaires des pauvres, et ceux de

l'hôpital, lorsque le legs de Nicolas Balthazar, administrateur de cette maison, eut permis de créer une pharmacie nosocomiale (1744). Une partie documentaire, établie avec tout le soin qu'apporte à ses travaux notre érudit collègue, termine ce volumineux et intéressant mémoire.

J. L. Faure, *Edouard Kirmisson*, 1848-1927. Presse médicale, n° 86, 26 septembre 1927, p. 1309. — Professeur agrégé, puis professeur de clinique chirurgicale infantile, chirurgien des hôpitaux (Trousseau d'abord, puis des Enfants malades), Kirmisson était breton, honnête homme, et d'abord redoutable. Ses clients et ses élèves ont gardé le souvenir de ses colères terribles, et de ses boutades grincheuses, qui lui attirèrent parfois des ripostes, du tac au tac. Un jour qu'aux Enfants malades, il examinait un petit consultant, le marmot se mit à hurler, et Kirmisson encore plus: « Quel idiot! Mais c'est un idiot, Messieurs; d'ailleurs il suffit de regarder la mère. » Mais la bonne femme qui présentait le patient, l'interrompit: « J'suis pas sa mère, Monsieur, j'suis sa concierge ! » Opérateur médiocre, Kirmisson préférait, aux interventions chirurgicales, l'orthopédie, et y devint maître. Il avait aussi le don de l'enseignement, tant oral qu'écrit. Son premier titre de gloire fut le fameux *Manuel* des quatre agrégés, rédigé en collaboration avec Reclus, Peyrot et Bouilly. Il écrivit encore sur les malformations congénitales, *les difformités acquises de l'appareil locomoteur* de l'enfance, rédigea un *Précis de chirurgie infantile*, etc. La Grande Guerre le ramena à la chirurgie des adultes; puis, l'âge venu, il se retira dans sa Bretagne natale, pour y mourir.

Menetrier, *Davaine*, 1812-1882. Progrès médical, n° 44, 29 novembre 1927, p. 1698-1707. — Casimir Joseph Davaine né le 19 mars 1912 à Saint-Amand-les-Eaux (Nord) d'une famille peu fortunée, commença ses études médicales à Paris en 1830, devint, en 1835, externe de Rayer, qui devait exercer sûr lui une grande influence, et, pressé de gagner sa vie, renonça au concours de l'internat et se fit recevoir docteur en 1837. Lorsque Rayer fonda en 1848 la Société de biologie, Davaine en fut un des premiers adhérents et des plus actifs. Décoré en 1855, membre de l'Académie de médecine en 1868, médecin d'ambulance en 1870, lauréat de l'Académie des Sciences en 1879, il échoua dans sa candidature à cette dernière contre Paul Bert, et mourut le 14 novembre 1882. Davaine s'est adonné surtout à la parasitologie; son *Traité des Entozoaires*, paru en 1860, fut longtemps classique. Et ces

investigations l'amenèrent à la découverte de la bactéridie charbonneuse (1850), dont il vérifia plus tard le rôle pathogène par l'inoculation au lapin. Ainsi fut-il un précurseur des théories pastoriennes : « Je me félicite, lui écrivait Pasteur en 1879, d'avoir été si souvent le continuateur de vos savantes recherches. »

M. Genty, *Au Pays de Charles Robin*, *ibid.* Supplément illustré n° 9, 1927, p. 66-68. — Robin, né auprès de Bourg, à Jasscron (Ain), le 4 juin 1821, y passa ses jeunes années, ct plus tard, une fois reçu docteur, aimait à s'y retremper dans l'air natal, chassant le gibier, et les vipères, herborisant, cueillant des champignons, et poursuivant dans la paix des champs ses travaux de micrographic. C'est dans sa maison natale, au moment de rentrer à Paris, qu'il tomba d'apoplexie le 6 novembre 1885. Ses amis Pouchet, Reliquct, Magitot, Retterer, accoururent, et libre-penseurs et croyants se disputèrent lc cadavre du vieux mécréant. La famille l'emporta et lui fit faire des funérailles religieuses, tandis que les autres restaient sur le parvis. La grande rue de Jasseron porte aujourd'hui le nom de Ch. Robin.

M. Genty, *Un contemporain d'hier, Georges Camuset*, 1840-1885, *ibid.*, p. 71-72. — Né le 29 juin 1840 à Lons-le-Saulnier, Camuset commença ses études au Collège de Lons, les termina à Vendôme, s'y révéla passionné de musique, de poésie, de dessin, et fut, en 1860, admissible du même coup à l'Ecole Polytechnique, à l'Ecole Centrale, à l'Ecole des Beaux-Arts, et à l'Ecole des Mines ! Sous l'influence de son compatriote Pidoux et de son cousin Charles Robin, il lâcha la géologie pour faire sa médecine, soutint sa thèse inaugurale en 1868, et ouvrit à Paris un cabinet d'ophtalmologie. Il publia même un *Manuel d'ophtalmologie* (1877), ce qui ne l'empêchait pas de mener joyeuse vie en compagnie de son beau-frère le Dr Onimus de fréquenter le logis de Monselet, l'atelier de Gustave Doré, voire les loges maçonniques, et de faire de longues randonnées à travers l'Europe. Brusquement, il quitta Paris et s'établit à Dijon. Il y exerça l'ophtalmologie, fit de la botanique, donna des coursde médecine, et... publia ces fameux *Sonnets du Docteur*, qui sont encore dans toutes les mémoires. Attaqué d'un mal inourable, il revint mourir à Paris, en 1885, chez Onimus.

J. Rieux, *La vie et l'œuvre de Villemin*, Presse médicale, n° 84, 19 octobre 1927, pp. 1273-1275. — Né à Prey (Vosges), le 25 janvier 1827, d'une famille de petits cultivateurs, orphe-

lin à 13 ans, Villemin fut recueilli par un oncle qui voulut en faire un instituteur. Après quelques études au Collège de Bruyères, il fut accaparé par le service militaire (1848), et l'idée vint, à ce simple soldat, de se destiner à la médecine. Son colonel, bienveillant, le fit transférer dans un régiment de Strasbourg où il put suivre quelques cours, et entrer à l'hôpital militaire d'instruction (1849). Il passa ensuite au Val-de-Grâce, fut reçu docteur en 1853, connut la médecine régimentaire, qu'il abandonna en 1863, grâce à la conquête du titre d'agrégé à l'École du Val-de-Grâce. Médecin-inspecteur en 1885, professeur d'hygiène et de médecine légale en 1867, membre de l'Académie de médecine en 1874, il en fut vice-président en 1891 et mourut le 6 octobre 1892. « Dans l'histoire en raccourci de la tuberculose, trois étapes fondamentales ont été fixées par trois hommes de génie : Laennec qui proclama son unicité ; Villemin, qui en démontra la nature virulente ; R. Koch qui découvrit et identifia son agent pathogène. »

F. Bezançon, *Villemin et la notion de contagion dans l'infection tuberculeuse*, La vie médicale, 8e année, n° 27, 31 octobre 1927, pp. 1429-1439 — Avant Villemin, la phtisiologie demeurait incertaine : l'unicité de la phtisie, proclamée par Laennec, était contestée par Reinhardt et Virchow. Les notions de diathèse et d'hérédité primaient la notion de contagion, à laquelle Laennec lui-même ne croyait pas. En 1861, Villemin, abordant l'étude histologique du tubercule, réhabilita l'unicité de la tuberculose. Ses recherches sur l'anatomie pathologique et la pathologie comparée lui ayant montré la parenté de la tuberculose avec la morve et la syphilis, il se vit amené à écarter le rôle des diathèses, de l'hérédité, du froid, de la profession, du tempérament, pour incriminer particulièrement la contagion, contagion favorisée par l'atmosphère confinée et la cohabitation. La tuberculose est la maladie des agglomérations. Cette théorie contagionniste rencontra une vive opposition chez les médecins civils et militaires. Restait à la démontrer.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 5 mai 1928.

Présidence de M. le Pr Sieur.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbillion, Basmadjian, Brodier, Delaunay, Dorveaux, D'Irsay, Laignel-Lavastine, Le Gendre, Menetrier, Molinéry, Neveu, Récamier, Regnault, Sevilla, Tersian, Torkomian, Vergne, Vinchon.
Excusé : M. Hervé.

Décès. — M. le Président annonce en ces termes la mort de M. le Dr Cumston :

« J'ai le regret de vous faire part de la mort de notre distingué collègue, le docteur Charles Green Cumston, privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de Genève.

« Né à Boston en 1868, il vient faire ses études en Suisse et fut pendant quelque temps l'assistant du Dr Kummer ; Docteur en 1893 et bien que marié à une Genevoise, il retourne dans son pays et s'établit dans sa ville natale, où il ne tarde pas à voir affluer la clientèle. Apprécié de ses confrères, il est nommé Vice-président de l'Association américaine d'obstétrique et de gynécologie.

« Mais après une pratique de plus de vingt ans à Boston, il est pris de la nostalgie de Genève et revient s'y fixer peu avant la grande guerre. Nommé membre titulaire de la Société médicale de Genève et privat-docent à la Faculté de Médecine, il se voue entièrement au travail du cabinet.

« Appartenant à notre Société depuis sa fondation, très ami de notre pays et de la science française, il a fait de nombreuses conférences sur l'histoire de la mé-

decine, en particulier sur notre *sympathique confrère Rabelais*. Ceux d'entre nous qui ont assisté au Ve congrès international de l'histoire de la médecine, tenu à Genève en juillet 1925, savent avec quelle autorité et quelle amabilité il a présidé et dirigé les séances.

« Je crois donc être l'interprète de la Société en adressant mes bien sincères condoléances à la famille de notre regretté collègue ».

Dons.— M. Laignel-Lavastine offre à la bibliothèque de la Société d'histoire de la médecine de la part de leurs auteurs *la Medecina Popular-Pernana,* par MM. Hermilio Valdizan et Angel Maldonado, Lima, 1922. Ce superbe ouvrage de 3 vol. in-8 formant un ensemble de plus de 1600 pages avec de très nombreuses figures en noir et en couleur est une remarquable étude, très documentée, du Folklore médical du Pérou. Sont passés en revue les mythes médicaux primitifs, les cures mystiques, les pratiques populaires relatives aux diverses affections, le second volume est consacré aux plantes et aux animaux employés dans la pharmacopée populaire ; le troisième volume contient des listes de médicaments et de recettes qui se perpétuent dans les familles.

M. Laignel-Lavastine offre ensuite de la part de son auteur Hermilio Valdizan l'Histoire de la Faculté de médecine de Lima en deux volumes in-8, 1927, le premier volume est consacré à l'histoire de la Faculté et le second à Hipolyte Unanne, le père de la médecine peruvienne (1755-1833).

Pour montrer la très grande activité de son collègue Hermilio Valdizan, M. Laignel-Lavastine offre encore le premier volume du Viccionario de Medecina Permana par H. Valdizan et le premier volume des *Anales de la Facultad de Medicine de l'Universitad de Lima*, dont Hermilio Valdizan est le secrétaire de la rédaction.

Enfin il rappelle que M. Hermilio Valdizan, grand admirateur — à juste titre — de notre collègue le Pr Georges Dumas, lui a consacré en 1927, une élogieuse plaquette.

Candidats présentés :

MM. les Drs Boquel (André), directeur de l'Ecole de Médecine, 27, rue Saint-Martin, à Angers, par MM. Menetrier et Laignel-Lavastine;

Boyer (Charles), 55 *bis*, rue Victor-Hugo, Carcassonne, par MM. Sérieux et Goulard;

Morel, à Mende, par MM. Rouvière et Laignel-Lavastine;

Sarafidi (Hector), à Constantza (Roumanie), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux;

Zilboorg (Dr Gregory), Bloomingdale hospital, White Plains, N.Y. (U.S.A.), par M. le lieutenant-colonel Garrisson et Fosseyeux.

Communications :

M. le Dr Paul Delaunay étudie avec sa science et son art coutumiers *la vie du Dr René François Judel*, maire de Chartres pendant la Révolution ; né à Vivoin (Haut-Maine) le 17 août 1739, mort à Versailles le 22 octobre 1828, sa carrière fut surtout celle d'un politicien s'adaptant à tous les régimes ; son intérêt est surtout faite des qualités de l'historien qui la relate.

M. le Dr Variot termine ses travaux sur *Buffon*, par une étude détaillée de sa constitution, de ses habitudes d'hygiène, de ses maladies, enfin de sa mort, à 81 ans. Il relate le procès-verbal officiel de l'autopsie signé de Portal, Retz et Girardeau, enfin fait le récit de la profanation de sa sépulture en 1794, et de la découverte de son crâne en 1927, lors d'une ouverture du caveau de la chapelle seigneuriale de Montbard.

M. le Secrétaire Général présente un travail de M. le Dr Alexandre Lenghel sur des *anciens pessaires* trouvés en Hongrie et en Transylvanie, travail de l'Institut d'histoire de la Médecine de l'Université de Cluj, dont le directeur est M. le Professeur Guiart, de Lyon.

Séance du 2 juin 1928.

Présidence de M. le Pr Sieur.

Etaient présents : Mlle Howyan, MM. Audard, Avalon, Barbillion, Brodier, Boulanger, Dorveaux, Fosseyeux, d'Irsay, Leclerc, Mauclaire, Menetrier, Neveu, Papillault, Torkomian, Tersian, Trénel.

M. le Président adresse ses bien vives condoléances à deux collègues cruellement atteints dans leurs affections, M. le doyen Roger, et M. le Dr Laignel-Lavastine.

Communications :

M. le Dr d'Irsay lit un travail sur *La position de Hugues de Saint-Victor dans l'Histoire des Sciences*, qu'il dépeint comme le type de l'érudit mystique. M. le Dr Papillault souligne l'union chez ce savant du mysticisme et de la raison, que l'on se plaît parfois à opposer ; on doit surtout admirer en lui la profondeur de l'intuition qui l'a conduit à de remarquables notions psychologiques, notamment sur les croyances, et à une classification des sciences qui devance celle d'Auguste Comte.

M. le Dr Torkomian esquisse la biographie et les travaux du *Dr Beyran*, arménien, élève de Ricord, auteur de travaux sur la vénéréologie.

M. le Dr Trenel présente une *interprétation clinique de la mentalité de Louis XIII* ; il étudie sa crise convulsive, ses vertiges de forme syncopale (petit mal) son caractère épileptique, son hérédité similaire d'après le récit du Journal d'Héroard, dont les éditeurs ont laissé de côté la plupart des faits médicaux. Ce diagnostic rétrospectif est l'objet d'une intéressante discussion à laquelle prennent part MM. Barbillion, Papillault, Hervé, notamment à propos de l'autopsie du jeune frère du roi, mort à trois ans, révélatrice d'une hypertrophie des os du crâne, considérée par M. Trénel comme une manifestation épileptique.

DANS L'INTIMITÉ D'UN MAITRE-CHIRURGIEN BRIARD DU XVII[e] SIECLE.

Par le D[r] Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

Au XVII[e] siècle, vivait, à Brie-Comte-Robert, un maître-chirurgien, nommé Claude Terrier. On sait peu de chose de sa vie professionnelle. Le fait le plus saillant de son existence fut, sans doute, qu'en 1676, il accusa publiquement — et semble-t-il, faussement — son confrère Antoine Gilles, d'avoir, en l'année 1652, lors des troubles de la Fronde, livré la ville de Brie aux ennemis du Roi (1).

Claude Terrier, qui avait été nommé chirurgien-juré du Roy, à Brie, le 18 avril 1674, par Daquin, premier médecin de Sa Majesté, mourut, le 9 août 1679, à l'âge de 60 ans, sans laisser d'enfants, bien qu'il eût été marié deux fois. Quelques heures après son décès, Charles Lesné, bailli de Brie, vint poser les scellés sur « les meubles, coffres, vaisseaux, titres et papiers délaissez par le deffunt ». Un procès-verbal sommaire fut dressé de cette opération (2). Le 28 septembre suivant, Denis Berthod, tabellion royal à Brie, en la présence de Tessier, procureur du Roi au bailliage, procéda à un inventaire détaillé des biens de Claude Terrier (3).

Guidés par les précieux renseignements que nous

(1) Cf. : D[r] GOULARD.— Un maître-chirurgien accusé de trahison (Episode des guerres de la Fronde dans la Brie), in *France médicale*, 25 décembre 1911.

(2) Cf. : D[r] GOULARD. — Inventaire des biens d'un maître-chirurgien briard, d'après les Archives départementales de Seine-et-Marne (1679) in *France médicale*, 25 février 1913.

(3) Archives notariales de M[e] Roger Liébard, notaire à Coubert, près Brie-Comte-Robert (Minutes de Berthod, tabellion royal à Brie).

fournissent ces deux documents, dont le second, le plus important, est *inédit*, nous pouvons pénétrer dans l'intimité d'un maître-chirurgien briard du XVIIe siècle, savoir dans quel milieu et de quelle manière il vivait.

Claude Terrier habitait près l'Eglise de Brie, au coin Quantin, carrefour de rues qui existe encore, mais qui a perdu son ancienne dénomination. Au *rez-de-chaussée*, se trouvaient la boutique, la cuisine et une chambre. Dans *la boutique*, qui ouvrait naturellement sur la rue, il y avait un lit de repos, deux chaises, un fauteuil, une petite table, deux planches servant de tablettes, un chandelier de boutique en bois, une armoire fermant à deux guichets et une autre petite armoire.

Peu de drogues furent trouvées chez Claude Terrier, car il y avait une officine d'apothicaire à Brie. Seulement du *sirop violat*, du *sirop de nénuphat*, du *sirop de cogricot*, de la poix résine, du suif de bouc, des emplâtres, de l'huile de lin et de l'*huile rozat*.

Comme ustensiles : deux seringues, deux pots à lavements, deux bassins d'étain à faire le poil, un coquemar, deux gobelets, un bassin à passer des médecines, un mortier de marbre et un autre de fonte, un miroir, des pots et des boîtes de faïence, un alambic de cuivre garni de ses ustensiles, un tamis de crin.

Enfin, quelques instruments de chirurgie : plusieurs pièces servant au trépan, savoir une couronne, un élévatoire, une pyramide et autres parties d'un trépan non entier, deux spatules, trois daviers, deux pélicans, un bistouri, onze lancettes, deux repoussoirs, une paire de ciseaux à faire incision, deux instruments servant à disséquer, et quelques autres instruments dans un étui de chirurgien : une canule d'argent, un cathéter, une paire de ciseaux, un rasoir, et enfin, une vieille trousse avec cinq rasoirs.

Dans le cabinet ou arrière-boutique, il y avait sur cinq tablettes de bois, de vieux livres couverts de parchemin tout déchirés, et qui furent estimés sans valeur.

La chambre où était mort Claude Terrier était *la*

salle des demeures d'autrefois, c'est-à-dire la pièce principale, celle où l'on se tenait habituellement où l'on mangeait et où l'on couchait. Elle avait une cheminée garnie d'une paire de chenets de cuivre avec pommes, et était tendue d'une vieille tapisserie de Bergame, sur laquelle se détachaient six vieux tableaux, tous sur toile et à cadre noir ou verni. Au fond d'une encoignure, se trouvait une couche à hauts piliers de noyer, garnie de son enfonçure, d'une paillasse, d'un lit, d'un traversin de plume, d'un vieux matelas, d'une couverture de Catalogne couleur minime, de deux draps et d'un tour de lit de grosse toile.

Dans la chambre, étaient dispersées sept chaises recouvertes de vieille tapisserie, un fauteuil recouvert de drap gris garni de franges, un escabeau et une petite chaise de paille. Il y avait aussi deux tables de bois avec tapis de Bergame, sur l'une desquelles, était « un vieil livre intitulé : Ambroise Paré » et, enfin, une grande armoire de noyer et une petite armoire de chêne, contenant des vêtements, du linge et de l'argenterie.

A côté de la salle, était *la cuisine*. Sur la tablette de la vaste cheminée, on voyait briller cinq chandeliers de cuivre jaune, deux flambeaux d'étain sonnant, et un coquemar de cuivre rouge. Dans l'âtre, se trouvaient une pelle, des pincettes et deux petits chenets de fer. A une crémaillère, était pendue une marmite de cuivre rouge avec son couvercle. Le long des murs, étaient accrochés un gril, trois broches à rôtir la viande, deux lèchefrites, des poêles et poêlons, des marmites, une passoire, une écumoire et une bassinoire. Sur une planchette, étaient posés des pots à vin, une chopine et un demi-setier, un moutardier et une salière. Il y avait aussi une couchette garnie (sans doute, destinée à Marie Richer, servante du défunt), une armoire à trois guichets servant à mettre le pain et la viande, une huche de bois, un vieux bahut et un saloir.

Autour d'une petite table pliante, étaient rangés deux escabelles, une chaise de bois et quatre de paille.

Enfin, sur un dressoir à mettre la vaisselle, s'alignaient treize plats grands et petits, deux douzaines d'assiettes, une écuelle d'étain et deux tasses d'argent.

Au *premier étage*, se trouvaient trois grandes chambres. D'abord, juste au-dessus de la boutique, *une chambre* ainsi meublée : couche à hauts piliers de noyer garnie, cinq chaises couvertes de moquette, une autre couverte de drap gris, trois de paille à bois tourné, trois vieux tableaux, deux coffres-bahuts de noyer et une cassette de bois blanc. Dans une *deuxième chambre*, qui servait de débarras, il y avait deux setiers de blé, une table d'érable, un rouet, un dévidoir, un demi-muid contenant de la farine. Dans la *troisième chambre* : une couche à hauts piliers, un bois de lit non monté, un vieux buffet de bois, une bancelle, une chaise de bois blanc et un petit lit de sangle.

Au-dessus du premier étage, s'étendait *le grenier* où étaient remisés quatre futailles vides, six boisseaux de charbon de bois, une hotte, un panier d'osier, plusieurs tas de linge très usagé, et deux cents bottes de sainfoin.

Dans *la cave*, reposaient sur un chantier de bois deux demi-queues de vin et deux demi-muids de vin clairet « du cru de Brie ». Il y avait, aussi, un cuvier à lessive et le quart d'une corde de bois.

— Telle était la demeure d'un maître-chirurgien briard au XVIIe siècle. Pour aller visiter ses malades, qui étaient nombreux, car, dit le procureur du Roy, « le deffunt travaillait beaucoup de chirurgie », Claude Terrier avait, dans une *écurie*, un cheval sous poil bai clair, un licol, une selle et une bride. Les chemins n'étant pas très sûrs, il emportait, dans ses courses nocturnes, un grand pistolet d'arçon et quelquefois, une épée avec ceinturon de cuir ou un fusil.

Comme presque toujours dans l'ancien temps, même dans les plus humbles ménages, le *linge* était en abondance. Je trouve : seize draps de chanvre de deux lés chacun et trois draps de chanvre d'un lé chacun, trois douzaines de serviettes de chanvre, trois serviettes

à mains, une douzaine de serviettes de lin, sept nappes de chanvre, six napperons de chanvre, quatre tabliers. Quant au linge de corps, je note : vingt-quatre chemises d'homme, trois caleçons, un paquet de chaussettes et de chaussons; dix-sept chemises de femme, plusieurs chemisettes de futaine, deux paires de bas de laine blanche. D'autre part, la veuve de Claude Terrier déclara qu'elle avait envoyé récemment à Coulommiers trente-six aunes de toile de chanvre pour être blanchie, et l'on trouva encore chez elle dix livres de filasse de chanvre prête à être filée, et neuf écheveaux de fil pesant une livre et demie.

L'inventaire de la *garde-robe* du défunt nous permet de nous représenter comment il s'habillait : chapeaux de laine, justaucorps, culottes de droguet, manteau de bouracan et manteau de drap gris, haut de chausse de drap, habit d'étamine buratée, paires de poignets de toile blanche, et — pour les grands froids — manchon de peau de renard.

Par les *papiers* trouvés dans une armoire, nous apprenons que Claude Terrier avait été marguillier de l'Eglise et fabrique Saint-Etienne de Brie et échevin de la ville. En effet, il y avait, dans une cassette, quarante-un papiers, mémoires, quittances, etc., se rapportant à l'exercice que le défunt avait fait de la charge de marguillier, et, sur une planchette, étaient placés une tavaïolle à pain bénit et un petit paquet de menus linges, comme collets, cornettes et rabats. Dans la même cassette, était un arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté, en date du 14 mai 1667, qui ordonnait que ledit Terrier, étant échevin, ne pouvait être imposé de la taille pendant son échevinage.

Comme la plupart de ses confrères, les maîtres-chirurgiens, Claude Terrier avait eu, à son service, des *compagnons-chirurgiens*, appelés aussi *garçons de boutique*. Les deux documents que j'ai découverts nous révèlent les noms de trois de ces apprentis-chirurgiens. De Jean Bellefin, mort en juin 1679, on trouva chez Claude Terrier, « un boistier de fer blanc, une trousse avec neuf vieils razoirs, quatre paires de ci-

zeaux, trois peignes dont un de buis et deux de corne, une paire de bas d'estame minime, un sacq de cuir et un petit manuscrit de chirurgie ». Mourier, naguère aussi garçon de boutique, avait laissé chez Terrier une petite cassette qui fut ouverte, mais qui ne contenait rien. Enfin, Isaac Boysse, encore au service de Terrier, quand celui-ci mourut, signa le procès-verbal d'inventaire, du 28 septembre.

Avant de terminer, je voudrais essayer de dire quelle était la situation de fortune du maître-chirurgien. Elle était des plus modestes. Les instruments furent estimés la somme de soixante-deux livres ; les ustensiles et les meubles de la boutique, treize livres — prisée faite par Antoine Gilles, maître-chirurgien à Brie. L'ensemble du mobilier, du linge, etc., valait huit cent vingt-cinq livres. Le cheval fut vendu par la veuve cent livres.

Chez Claude Terrier, qui ne laissait que d'insignifiantes dettes actives et passives, on ne trouva que deux écus d'or et deux pièces d'argent de trente sols. Le procureur du Roi fit cette remarque légitime qu'il pouvait bien avoir « esté diverty et détourné de l'argent comptant de la communauté ». Sur-le-champ, la veuve déclara, sous serment, que rien n'avait été soustrait des biens du défunt. Peut-être ; mais, sans doute, déjà sous le Grand Roi, l'impôt rapace se dévorait luimême.

DEUX THÈSES DE CAEN SUR LA MÉTHODE DE BERNARD DE JUSSIEU

(1747 et 1778)

Par F. GIDON, professeur à l'Ecole de médecine de Caen.

L'intérêt de ces deux pièces vient de ce que Bernard de Jussieu n'a pas laissé de renseignements sur l'élaboration de sa Méthode avant l'année 1759 (plantation du Jardin de Trianon) ni même plus tard (plantation du Jardin de Paris, par Antoine Laurent en 1772) ni jusqu'à sa mort (1777).

Or Linné, déjà auteur de son Système sexuel (1737) donna successivement deux aperçus d'une Méthode naturelle analogue au Système de Trianon (*Classes plantarum*, 1738 et *Philosophia botanica*, 1751), et fut en correspondance suivie avec Bernard de Jussieu à partir de 1738, date du voyage de Linné à Paris. On s'est donc parfois demandé (en particulier Jessen 1864) si les idées de Bernard de Jussieu (1759) avaient été en réalité autre chose qu'un reflet de celles de Linné (1738 et 1751) complétées par sa correspondance. Mais il semble que d'autres historiens (en particulier Kurt Sprengel, 1818, plus près de la tradition orale) aient mieux distingué, d'une part l'influence sur Bernard de Jussieu des principes *théoriques* de Linné, et, d'autre part, en *pratique*, dans la réalisation de Trianon, l'influence d'autres botanistes.

L'auteur de la thèse de Caen de 1747 (26 janvier) est Noël Sébastien Blot, déjà à cette époque *horti academici Cadomensis culturae praefectus*, et plus tard pro-

fesseur royal de médecine et de botanique à l'ancienne Faculté de médecine de Caen. C'est sous sa direction, puis sous celle de Desmoueux, que ce jardin s'enrichit (grâce à Bernard de Jussieu et à des sources anglaises) au point de devenir (Adanson, Buchoz) « le troisième des plus considérables du royaume, ne le cédant qu'à ceux de Paris et de Montpellier.» Le successeur de Blot fut son élève Desmoueux, auteur véritable de la thèse de 1778, qu'il fit soutenir par un étudiant. Après cette thèse, le jardin de Caen fut replanté selon le Système de Trianon, comme le désirait Desmoueux. Mais la thèse et la replantation fournirent un nouvel aliment à une vieille polémique qui, ainsi rajeunie, se poursuivait encore, en l'an IV, dans les feuilles publiques, mêlée de chimie, de botanique, d'injures et de questions sur la bile : *An bilis sit sapo?* Une lettre fut adressée à Linné (par Desmoueux) « dans la Lune ». Linné lui répondit « des Champs Elysées », etc., etc.

Le témoignage de Blot sur l'enseignement de Bernard de Jussieu (1747) peut être considéré comme renseigné et véridique. Dans la dédicace de sa thèse (à B. de J.) ,Blot rappelle qu'il a vécu quatre années entières dans sa familiarité quotidienne, qu'il a habité dans sa maison au jardin du Roi, qu'il l'a accompagné *unus ex multis* dans ses voyages aux régions littorales de la France (sans doute en 1741) que Jussieu lui a donné beaucoup de plantes pour le Jardin de Caen et pour ses amis (les possesseurs de « jardins de curieux » des environs de Caen). Or cette thèse Blot nous apprend qu'à cette époque (début de 1747), longtemps par conséquent avant la plantation de Trianon, la « Méthode » de Bernard de Jussieu était considérée comme mise au point et prête à être publiée d'un jour à l'autre : *omni puncto absolutam Methodum expectat in dies orbis botanicus.* Conformément à l'enseignement même de son maître, Blot nous présente Bernard de Jussieu comme un simple continuateur de l'essai tenté par Linné dans les *classes*, mais qu'il n'avait pu mener à bien, s'y trouvant pour ce moment *impar:*

Methodum perficere non potui, continuaturus dum vixero (*Classes, fragmenta* § 4). Mais nous voyons que Bernard de Jussieu citait aussi van Royen au nombre de ses précurseurs : *Linnaei vestigiis insistens naturalem Methodum aggressus est Royenus, quam neque perfecit ille, ...Soli datum est oculatissimo aevi nostri botanico* (*D.* Bernard de Jussieu) *ultimam tanto operi manum admovere.*

Prise à la lettre, la thèse de Blot semble tout entière d'inspiration purement linnéenne. Des textes empruntés à Linné sont partout cités comme autorités. Mais, tout en croyant s'y conformer, Blot et Bernard de Jussieu s'en écartaient sur des points essentiels. Evidemment la modestie obstinée de Bernard de Jussieu, en ce qui concerne sa situation véritable vis-à-vis de Linné, complique la tâche de la critique. Les différences entre les points de vue des deux botanistes apparaissent cependant. La modestie de Bernard de Jussieu devient abusive dans la thèse de 1778, parue après sa mort, mais composée plusieurs années auparavant, la question de la replantation du Jardin de Caen étant restée longtemps pendante. Dans cette thèse on trouve cités comme précurseurs de Bernard de Jussieu qui avait planté Trianon en 1759, Adanson paru en 1763 et Gesner, bien plus ancien, mais qui ne devint accessible qu'entre 1750 et 1770.

Les deux thèses ont le même sujet, qui est médical. Il s'agit de savoir si les plantes d'une même famille ont les mêmes propriétés : *An ut naturali cuique plantarum classi, idem vegetativus character, sic eadem medica facultas?* (*Ergo... eadem*). Comme autorité, Blot cite Linné (*Fundamenta* § 336-337, en 1736) qui avait dit : *Vires desumat botanicus a fructificatione...* Linné entend ici par *fructificatio* tout l'appareil reproducteur, fleur, fruit, graine, embryon. Dès 1699 du reste, cette question avait été traitée en détail (Rud. Jac. Camerarius, Petiver). Jessen fait remarquer que, pour certains, c'était la continuation de la doctrine des « signatures » de Paracelse.

Mais, en réalité, ici déjà, l'enseignement de Ber-

nard de Jussieu sur les vertus des plantes, dans cette thèse Blot, s'écarte de l'enseignement linnéen. Linné croyait (*Fundamenta* § 337) que l'analogie des *vires* se continuait au-delà de *nos* familles actuelles (*ordines naturales* de Linné) et s'étendait aux classes et même plus loin, point de vue dont on trouve encore la trace dans Aug. Pyrame de Candolle en 1816. Au contraire, les exemples qu'on trouve dans la thèse de Blot limitent l'analogie des *vires* au cadre de familles naturelles étroites. La thèse de 1778, encore plus catégorique, fait remarquer expressément qu'il ne peut s'agir que de ces familles extrêmement naturelles qu'on trouve constituées même dans les systèmes artificiels les plus divers. En ce qui concerne l'analyse chimique des drogues selon le programme de Dodard, nous voyons qu'à cette même époque l'enseignement de Linné (cf. Hasselquist, 1749, tome IX des *Amoenitates academicae*) la récuse et que l'enseignement de Bernard de Jussieu (Blot), au contraire, continue d'en attendre de bons résultats.

Au point de vue botanique, l'enseignement de Bernard de Jussieu est également, en réalité, assez éloigné des formules linnéennes dont il se réclame. Blot transcrit sommairement (trop sommairement hélas!) d'après Bernard de Jussieu, les caractères de quelques familles : *exempla ex illius ore accepta.* Ces exemples nous montrent que, pour Bernard de Jussieu, les coupes *naturelles* sont bien *nos* familles naturelles, tandis que pour Linné (*Fundamenta* § 160-161) les coupes naturelles sont les *classes* définies *a fructificatione*, les coupes moindres n'étant là que pour aider la mémoire. Nous voyons aussi qu'en 1747 Bernard de Jussieu définissait certaines familles par la *fructificatio* seulement, ce qui est le point de vue linnéen. Mais il en définit aussi d'autres à la fois par la fleur et le *character vegetativus*, Blot insiste d'un seul mot, mais expressément, sur ce fait. Enfin Jussieu à cette époque ne donne nullement aux caractères tirés de l'embryon l'importance de première ligne que leur accorde Linné :

sciant nullam partem universam magis valere quam illam a situ, praesertim seminis, in semine punctum vegetans, etc. (*Classes* § 13). Dans la thèse de Blot, ces caractères figurent au même rang que les autres. Dans la thèse de 1778, ils sont subordonnés à l'insertion des étamines, ce qui est en contradiction avec le texte linnéen. S'il fallait conclure quelque chose de ces deux pièces (1747-1778), ce serait donc que les idées de Bernard de Jussieu se sont graduellement écartées de celles de Linné bien loin de s'en être inspirées, comme on l'a parfois supposé. D'ailleurs la thèse de 1778 n'est pas moins remplie de citations linnéennes que celle de 1747.

Mais le Système de Trianon est comparé à Césalpin, non à l'essai des *Classes* de Linné : .....*ea dispositio quam Clarissimo Jussiaeo debemus etsi Caesalpinio non penitus ignota foret*.

Bien que la *Methodus* soit présentée comme *omni puncto absolutam* au début de la thèse de 1747, il n'en est plus question dans le reste du texte, non plus que de l'insertion des étamines. Parler de l'insertion eût été, en effet, révéler la mystérieuse « clé de la *Methodus* ». Or on sait que Bernard de Jussieu ne s'y résigna jamais, même après l'avoir, en quelque sorte exposée à tous les yeux en 1753 sur les terrains de Trianon. Buchoz, en 1770, se plaignait encore de ne pas la connaître. C'est Antoine Laurent de Jussieu qui la révéla en 1773, lorsque le Jardin de Paris eut été planté, sur un plan déjà modifié, acheminement vers le *Genera* de 1789. L'obstination de Bernard de Jussieu en ce qui concerne le secret de la clé de la Méthode (le principe de la sériation des familles), fut vraiment extraordinaire. Lorsque Desmoueux, pourtant élève et protégé de Bernard de Jussieu, comme l'avait été Blot, voulut replanter le Jardin de Caen suivant le Système de Trianon, il eut besoin de la fameuse clé. Des documents que nous avons à Caen (en particulier Lange) constatent qu'il dût aller la relever lui-même. Mal lui en prit. Ses adversaires prétendirent, par la suite, qu'arrivé sur le terrain il

s'en trouva incapable, ou que, Bernard de Jussieu « l'avait déjà changée ». Les copies du Système que nous avons à Caen diffèrent en effet de certaines autres (Cf. Kurt Sprengel) au moins sur un point : les Fougères sont les premières des Monocotylédones. Gärtner les a ainsi placées. Il est probable qu'à une certaine époque Bernard de Jussieu en fit autant. C'est ainsi qu'on les plaça au jardin de Caen.

Il est extrêmement vraisemblable, du reste, que Bernard de Jussieu était fort sceptique à l'égard de tout système, sans en excepter le sien. Sur ce point encore son enseignement, tel que nous le révèle la thèse Blot, diffère profondément de l'enseignement linnéen. Linné était beaucoup plus scholastique. J. von Sachs, il y a longtemps, l'a fait remarquer. Linné, dans la préface de ses *Classes*, demande que les débutants commencent par s'assimiler une « Méthode » parce que, plus tard, ils ne le pourraient peut-être plus : *si enim non a teneris methodo assuescunt, nec facile dein eo ducuntur*. Au contraire Bernard de Jussieu apprenait à ses élèves à se servir de leurs yeux : *sub te didici oculis meis vere uti*, dit Blot, dans la dédicace. On sait que Jean Jacques Rousseau lui fit demander un jour quelle méthode il devait suivre dans ses recherches botaniques. « Aucune, répondit Bernard de Jussieu, qu'il étudie « les plantes dans l'ordre où la nature les lui offrira. « Qu'il les classe d'après les rapports que ses obser- « vations lui feront apercevoir. Il est impossible « qu'un homme d'autant d'esprit s'occupe de bota- « nique et ne nous apprenne pas quelque chose ».

Linné et Bernard de Jussieu furent probablement trop dissemblables pour que, malgré leur admiration mutuelle, l'un ait véritablement pu continuer et achever la tâche de l'autre sans en transformer absolument l'esprit.



ANCIENS PESSAIRES TROUVÉS EN HONGRIE ET EN TRANSYLVANIE.

Par le Dr Alexandre LENGHEL (de Cluj).

Les pessaires étaient déjà en usage à la période romaine, comme l'ont montré les fouilles de Pompei. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que leur usage se soit étendu aux provinces périphériques de l'Empire, comme la Dacie et la Pannonie, où régna justement une vie médicale intense. Le hasard a fait que jusqu'à présent on n'avait pas encore trouvé en Roumanie d'anneau métallique que par sa position dans un bassin féminin on ait pu déterminer comme étant certainement un pessaire. En effet un anneau de bronze trouvé à Gherla (Transylvanie) en même temps qu'une pince médicale, mais en l'absence de tout squelette, n'offrait pas de certitude. Mais on a trouvé depuis en Hongrie et en Transylvanie, des pessaires caractéristiques dans les bassins de squelettes féminins de l'époque des migrations et du commencement du moyen âge ; c'est l'indice que les peuples barbares et demi-barbares, qui ont pénétré dans ces parties de l'Empire romain, avaient adopté leur usage. On imagine en effet difficilement que des tribus primitives aient pu inventer de pareils instruments, supposant des connaissances anatomiques qu'elles ne possédaient certainement pas.

Un certain nombre de pessaires ont été trouvés dans les tombeaux Iazyges de la plaine hongroise. Ces Iazyges étaient des peuples asiatiques, qui étaient venues s'établir au premier siècle après J.-C. entre la Theiss et le Danube. Après la conquête de la Dacie par Trajan ils reconnurent la suprématie de l'Empire

romain, ce qui ne les empêchait pas d'ailleurs de se battre constamment avec les légions romaines. C'était en somme des demi-civilisés, en contact avec la civilisation romaine. Ce peuple disparut lors de l'apparition des Huns. Or dans leurs tombeaux, qui présentaient la particularité d'être groupés, on a trouvé plusieurs squelettes féminins dans le bassin desquels se trouvait un anneau ; tous les auteurs, qui ont décrit ces anneaux, inclinent à croire que ce sont des pessaires.

A Ocsöd, près de Szarvas (Hongrie), au niveau du confluent du Crish, dans la Theiss, on a découvert un tombeau du III[e] siècle après J.-C. renfermant un squelette féminin avec un pessaire de bronze dans le bassin (*a*, grandeur naturelle); dans le voisinage étaient des anneaux de bronze plus petits ayant probablement servi de bagues (1).

Le pessaire de Borjas, près de Szeged, est aussi en bronze et se trouve au musée de Szeged (*b*, réduit). A Szözegh, dans la même région, on a trouvé également, dans un tombeau Iazyge situé au voisinage de l'ancienne voie romaine, un pessaire de bronze mesurant 5 centimètres de diamètre (*c*).

On a trouvé des pessaires jusque dans la Hongrie occidentale : c'est ainsi qu'à Bezenye (2), comté de Moson et à Ordas, comté de Pest, on a trouvé aussi deux pessaires de bronze (*d* et *e*, réduction des deux tiers).

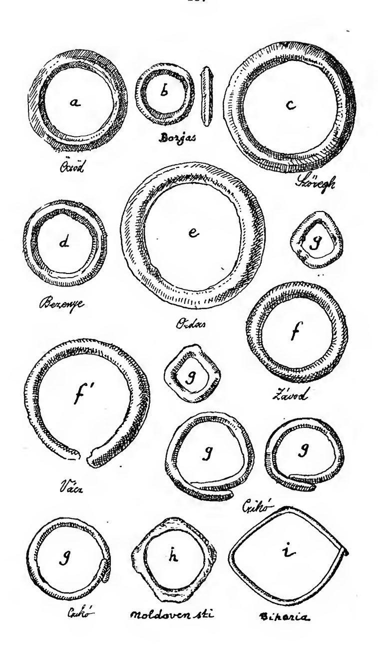
A Zàvod et à Vacz, comté de Pest, on a trouvé, dans des tombeaux, des anneaux métalliques, qui sont aussi très probablement des pessaires (*f* et *f'*). La grandeur de tous ces pessaires Iazyges correspond à celle des pessaires romains.

Après l'époque Iazyge on ne trouve plus de pessaires jusqu'aux XI[e] et XII[e] siècles.

Dans un tombeau du XII[e] siècle, découvert à Cziko,

(1) Csallay GABOR. — Le cimetière romain d'Ocsöd. *Archeologiai Ertesitö*, Budapest, 1899.

(2) J. HAMPEL. — *Allerthümer des frühen Mittelalters in Mugaon*. Budapest, 1903, vol. II et III.


a
b
Borjas
c
Ócsöd
Szöregh
d
e
g
Berenye
Oродas
f
f'
g
Závod
g
g
Vácz
Czikó
g
h
i
Czikó
moldovenesti
Biharia

comté de Tolna, on a trouvé plusieurs pessaires d'argent et de bronze (*g*, réduction des deux tiers).

Tout récemment on a trouvé également des pessaires en Transylvanie. C'est ainsi que peu de temps avant la guerre, le D[r] M. Roska, de Cluj, préhistorien et archéologue distingué, a découvert à Moldovenesti, département de Turda, un cimetière de l'époque de la dynastie d'Arpad (XI[e] et XII[e] siècles) en un point de la terrase de l'Aries, où se trouvent également les traces d'un camp romain. Or, dans le tombeau n° 13 (1), il a trouvé, dans le bassin d'une femme. un pessaire en argent massif, présentant quatre renflements (*h*).

Enfin tout récemment le D[r] Roska, en 1927, a encore trouvé, à Biharia, département du Bihor, un pessaire d'argent fin dans le bassin d'un squelette féminin du XII[e] siècle : c'est un anneau ouvert quadrangulaire (*i*). Je tiens à remercier M. le D[r] Roska de la bienveillance avec laquelle il a bien voulu m'autoriser à publier ce cas encore inédit.

Ces derniers squelettes ayant été étudiés par des archéologues, nous n'avons pas de renseignements anthropologiques les concernant; nous ignorons donc quelle est la race ou la population, qui a utilisé ces pessaires. En tout cas il s'agit vraisemblablement de squelettes roumains, slaves ou magyars, car c'étaient là les seuls peuples habitant alors le pays.

Il est du moins intéressant de remarquer que tandis que les pessaires Iazyges étaient parfaitement utilisables, les trois pessaires médiévaux de Cziko, Moldovenesti et Biharia, paraissent au contraire beaucoup trop petits pour avoir pu servir au soulèvement de l'utérus. Peut-être le pessaire est-il devenu avec le temps un instrument purement symbolique, ne pouvant plus être utilisé dans un but thérapeuthique.

Quant aux pessaires Iazyges il ne paraît pas douteux qu'ils dérivent des pessaires romains.

(*Travail de l'Institut d'Histoire de la Médecine de l'Université de Cluj.* **Directeur : prof. J. Guiart**).

(1) M. Roska, Cluj, 1913.

DOCUMENTS

Croyances et Coutumes populaires en Roumanie.

Par le Dr Charles Laugier.

I. — A l'occasion de la naissance.

Quoique dans la majorité des villages roumains il existe au moins une sage-femme officielle ayant tout le nécessaire pour assister convenablement une accouchée, les femmes du peuple préfèrent avoir recours aux sages-femmes empiriques. Cela n'est pas dû, comme on serait tenté de le croire, à un manque de confiance, mais au fait, que la sage-femme empirique prodigue non seulement ses soins au moment de l'accouchement proprement dit, mais encore pendant tout le temps que dure les relevailles. Ce ne sont pas des soins médicaux qui lui sont réclamés, loin de là, ce sont au contraire des soins intimes de ménage. C'est la sage-femme qui fait le ménage, qui a soin du nouveau-né tout aussi bien que des autres enfants s'il y en a; qui tient nuit et jour compagnie à l'accouchée et qui, pratiquant toutes les coutumes superstitieuses, conserve et transmet la tradition. La sage-femme qui assiste le premier né devient la sage-femme de la famille. Il s'établit entre elle et la famille plus qu'une amitié durable, un vrai lien de parenté; tous les enfants assistés par elle deviennent par le fait de leur avoir sectionné le cordon ses « nepoti », ses petits fils. La sage-femme est considérée parente au même titre que parrain et marraine. Les sentiments d'affection sont renouvelés à toute occasion par la remise de petits cadeaux en nature sur tout.

Il est intéressant de noter que le rôle de sectionner le cordon est parfois réservé à un parent âgé de la famille, ou bien à un enfant qui deviendra le « mos », l'aïeul, le protecteur de ses petits fils.

Pour faciliter l'accouchement, la sage-femme empirique conseille généralement à la paysanne enceinte de se promener de long en large dans la maison et de fermer les portes à grands coups de talon. Si la délivrance se fait attendre, on fait boire à la femme un verre d'eau dans lequel on aurait ouvert trois cadenas, ou bien de l'eau dans laquelle on a fait tremper quelques fleurs d'accacia ou de tilleul pour que la

femme puisse rejeter le fruit de ses entrailles comme l'arbre secoue ses fleurs embaumées. Ailleurs on fait passer entre les seins de la femme enceinte un œuf qu'on laisse glisser et se casser ou bien un outil : une cognée, une fourche, pour que la délivrance soit aussi active que ces instruments le sont entre les mains des hommes. On fait encore dans la chambre de la malade des fumigations de piment séché et pulvérisé dans le but de provoquer des éternuements et partant des contractions. Ailleurs, on administre l'eau dans laquelle on a laissé tremper un champignon (une espèce de morille) appelé en roumain la « Cuiller de la Vierge ».

Une fois la poche amniotique engagée et le liquide écoulé, la femme soutenue par la sage-femme continue à être promenée dans la chambre en lui faisant prendre de temps en temps des bains partiels de vapeur d'eau dans laquelle on a fait bouillir du sainfoin.

La femme dévêtue, la tête couverte, les jambes écartées est placé sur un chaudron plein d'eau en ébullition de façon à ce que les vapeurs qui s'en échappent échauffent ses organes génitaux. Un verre de vin chaud complète ce traitement.

Si malgré tous ces moyens l'accouchement tarde encore, on a alors recours aux grands moyens : effrayer la malade en tirant des coups de fusil sur le toit, ou même en déchargeant un revolver sous ses bras sans l'en avertir.

Façon d'accoucher. — Les paysannes accouchent soit debout, les mains entourant le cou de leur mari, soit couchées, se cramponnant aux personnes et objets qui les entourent; mais de quelque façon que ce soit il est d'usage de mettre sous les draps, la couverture ou la natte qui recouvre le lit, une botte de paille ou de foin. C'est sur de la paille, dans une étable que la Sainte Vierge a accouchée. Se placer plus haut que celle, que l'on invoque dans les douleurs de l'enfantement serait chose inconcevable. Celles qui le feraient ne tarderaient d'ailleurs pas d'être punies pour ce manque d'humilité.

Ligature et section du cordon ombilical. — La ligature du cordon est faite généralement à l'aide d'un lacet formé d'un des cordons servant à lier le col de chemise du père (dans la chemise roumaine les cordons remplacent les boutons) et de quelques cheveux de la mère tressés ensemble pour que l'enfant tienne autant du père que de la mère. On lie le cordon à trois doigts de l'abdomen de l'enfant. La sage-femme empirique le sectionne ensuite sur un objet dur avec un instrument tranchant. L'objet sur lequel on appuie le cordon est souvent un éclat de bois, pour que l'enfant ne s'éloigne pas plus loin

de la maison que l'éclat du bois qu'on a fendu. D'autres fois c'est une monnaie en argent afin que l'enfant prospère, devienne vif, agile et propre comme ce métal. Si la monnaie est une pièce trouvée c'est mieux encore l'enfant aura la chance d'en trouver à son tour. Par ailleurs, c'est sur la cheville d'un joug, qu'on sectionne le cordon ombilical pour rendre l'enfant fort comme un bœuf, et un laboureur infatigable. Ou bien encore sur le manche d'une hache, afin qu'il en ait la vigueur; sur un fuseau si c'est une fille, afin qu'elle soit bonne ménagère et adroite dans ses travaux domestiques.

Pour couper le cordon les sages-femmes se servent aussi d'une quantité d'instruments de tous genres; chacun d'eux ayant une signification différente. C'est ainsi qu'on emploie une lame de couteau, un coquillage, un morceau de jonc, un débris de faucille, qui assurerait à l'enfant de belles récoltes, des ciseaux à tondre les moutons, qui lui procurerait de la chance dans l'élevage de ces animaux, etc.

Tout ces objets portent plus de chance s'ils ont été trouvés.

Expulsion de l'arrière-faix. — Si l'expulsion du placenta tarde trop, la sage-femme fait souffler l'accouchée dans une bouteille, dans une bobine, ou bien on lui fait passer sous le nez une tasse contenant du piment brûlé.

Le placenta est enterré pas trop loin, généralement dans la cour, au pied d'un arbre.

La femme qui vient d'accoucher est considérée comme impure; les trois premiers jours personne ne touche la femme, c'est tout juste si elle se lave un peu avec de l'eau bénite que la sage-femme va quérir à l'église la plus proche dès qu'elle a fait la toilette de l'enfant.

Les personnes qui ont assisté aux couches ne se livrent non plus à aucun travail dans la maison, avant que la sage-femme n'arrive avec cette eau bénite et ce n'est qu'après que tous les assistants y ont trempé les mains qu'on se met à table, on boit et on mange à satiété. C'est le « Repas de la Vierge ».

Cinq jours durant après les couches, la sage-femme ne quitte pas l'accouchée. Si par hasard elle était forcée de s'absenter, elle ne le ferait pas sans laisser au chevet de la malade sa quenouille ou son bâton, afin de lui tenir compagnie, pour qu'elle ne s'ennuie pas pendant son absence.

Après le troisième jour la femme peut changer de linge, faire sa toilette, prendre un bain et retourner dans son lit avec le nouveau-né, mais elle continue à être considéré comme impure pendant six semaines. Durant cette période, elle n'a pas la permission de se rendre à l'église, d'y porter des offran-

des ou assister aux cérémonies ; elle ne peut que vaquer aux soins du ménage. Durant six semaines l'accouchée ne doit passer aucune eau courante, ni franchir une barrière quelconque.

Après ce temps révolu, elle fait venir un prêtre pour lui réciter les prières des relevailles.

Soins donnés au nouveau-né. — Après la naissance on présente d'abord l'enfant au père. Il est ensuite aspergé au-dessus de l'âtre avec un peu d'eau froide, apporté dans une cruche toute neuve, afin qu'il ait une voix pure et belle comme le son d'une cruche neuve, qu'il chante, comme chante le pot rempli d'eau sur le feu et que l'esprit malin s'éloigne de lui, comme cet esprit s'éloigne du feu.

On administre au nouveau-né son premier bain quelques heures après sa naissance généralement avec de l'eau très chaude. Il est ordinairement d'usage de laisser tomber dans le premier bain une pièce d'argent, qui revient à la sage-femme. On y met aussi des grains d'orge, pour que l'enfant soit favorisé dans ses récoltes, une plume d'oiseau, pour qu'il soit léger comme la plume et agile comme l'oiseau, des plumes de canard, pour qu'il sache nager, etc.

Pendant la première semaine on fait prendre à l'enfant deux bains par jour, matin et soir. Le premier bain ne se fait qu'à l'eau savonnée. Une onction de beurre frais, de beurre fondu ou de saindoux complète le bain.

Après le bain le petit être est emmailloté dans des linges fins et moelleux, puis enveloppé dans une couche que l'on entoure d'une bande assez serrée. La bande est composée de de deux cordons, l'un rouge, l'autre blanc, tordus ensemble, ayant un gland à chaque bout. A l'une des extrémités de la bande on met un grain d'encens, un brin de basilic, une monnaie d'argent.

Après la chute du cordon ombilical, la cicatrice laissée par ce dernier est pansée avec des chiffons brûlés. La sage-femme soigne la mère et l'enfant jusqu'à ce que l'accouchée se lève. Dans certains villages elle lui apporte même pendant une semaine la nourriture.

Le paysan roumain fataliste et superstitieux craint surtout l'esprit-malin qui pourrait approcher du nouveau-né avant les Elfes. Pour conjurer ce maléfice la sage-femme dépose près du nouveau-né un objet en fer, tel qu'un couteau ou un canif. Ailleurs on fait dans le même but des croix avec du goudron sur les murs, car si l'esprit malin s'approchait de nuit avant l'heureuse apparition du bon génie, il pourrait réussir à tuer

l'enfant en le piqûant aux gencives. Cette superstition est facilement explicable. Vu les conditions peu hygiéniques dans lesquelles accouchent les paysannes, il se produit de nombreux cas de tétanos chez les nouveau-nés. Le trismus, symptôme prédominant de la maladie, fait croire aux paysans que l'enfant a été piqué par l'esprit malin aux gencives.

Les Elfes. Jeteuses de sorts. — Les jeteuses de sorts sont trois fées invisibles, qui parcourent le monde, présidant à la naissance des nouveau-nés, et fixent de leur baguette magique à chacun son sort. Cette croyance est profondément enracinée dans l'esprit du peuple.

Pour se rendre les Elfes favorables il est l'usage de leur offrir un repas. Le soir du troisième jour après la naissance de l'enfant, avant le coucher du soleil, on dispose sur une table dans la chambre de l'accouchée, un morceau de pain, un verre de vin, du sucre, une pièce d'or ou d'argent, du sel, une plume, de l'encre, un livre et si le nouveau-né est une fille, une aiguille ou un crochet. On fait la toilette de la mère et de l'enfant, on nettoie la maison qui revêt un air de fête, d'attente, pour le passage mystérieux des fées invisibles. La sage-femme passe la nuit avec l'accouchée, toutes deux la tête près de la table, pour voir en songe la révélation du destin de l'enfant.

Si le lendemain on observe que le vin a diminué dans le verre (ce qui arrive généralement par évaporation du liquide) c'est signe que les fées sont venues.

Des objets posés sur la table, les jeteuses de sorts choisissent ceux d'entre eux qu'elles destinent comme dons au petit nouveau-né. Si leur choix tombe sur le pain, l'enfant deviendra grand, bon et aura du pain en abondance dans sa demeure. Si elles choisissent l'aiguille ou le crochet, la fille sera habile aux travaux à l'aiguille et bonne ménagère.

Le lendemain, le pain est distribué aux enfants, le vin bu par la sage-femme, qui n'oublie pas de prendre aussi la monnaie d'or ou d'argent.

Depuis la naissance du nouveau-né jusqu'à son baptême, chaque personne venant en visite à la maison, doit déposer un petit souvenir près de l'enfant, ne fût-ce qu'un morceau d'étoffe pour le vêtir, une pièce de monnaie, de n'importe quoi, pour lui éviter de tomber sous les maléfices de l'esprit malin, qui cette fois est représenté sous la forme d'une mauvaise fée appelée « Mama pădurei », « la Mère des Forêts » qui s'embusque au coin des bois, le soir, pour jeter des sorts aux passants.

Lorsqu'une mère a perdu son premier né et qu'elle a un

second enfant, si c'est un garçon, on lui perce l'oreille avec une aiguille enfilée d'un fil de soie. Cette coutume s'appelle « după pierit » qui peut se traduire : « après disparition » « en souvenir du disparu ».

Si une mère, après avoir perdu tous ses enfants en met au monde encore un autre, on fait passer ce derniers trois fois à travers une couronne d'églantine, trois fois sous l'anse d'un seau, on le fait sauter trois fois au-dessus de l'âtre de la cuisine, puis on le met dans un sac et on fait avec lui trois fois le tour de l'intérieur de la maison. Quand la bonne femme qui le porte arrive devant la porte d'entrée, une femme se trouvant comme par hasard sur le seuil de cette porte lui demande :

— Qu'as-tu dans ton sac vieille femme ?

Cette dernière répond :

— Aussi vite que tu me l'as demandé.

Le mal doit être réparé.

J'ai dans mon sac un tronc de vigne.

Ce qui a été, ne doit plus être.

Des fois si le petit enfant « după pierit » — venu après le disparu — tombe malade, on lui change de nom pour que le mauvais esprit ne le reconnaisse plus.

On inscrit son nouveau nom sur une boucle d'oreille qu'on lui passe à l'oreille, tandis que son premier nom est inscrit sur une brique que l'on jette à la rivière. Dans certains cas on va même jusqu'à baptiser l'enfant une seconde fois, mais sans cérémonie et de nuit.

Si malgré tous ces moyens l'enfant ne guérit pas, on le met « sous la garde de Dieu », Bogda Proster (expression slave).

Mettre un enfant « sous la garde de Dieu » comprend une cérémonie très singulière. Le prêtre appelé par la famille, célèbre un office au-dessus de la tombe d'un inconnu ; une des personnes présentes reçoit des mains du prêtre par dessus cette tombe l'enfant, en murmurant ces paroles «BogdaProste».

De cette façon l'esprit démoniaque qui torturait l'enfant l'abandonne pour passer dans l'âme de cet inconnu.

Le berceau de l'enfant est un auget en bois dans lequel est disposé pour le recevoir du linge fin et chaud. Le fond de ce rustique berceau étant arrondi, il oscille des deux côtés. Par une légère pression de main sur l'un des bords, on peut facilement bercer le petit enfant.

Afin de faciliter le bercement du poupon, on suspend parfois l'auget au plafond par des cordons fixés à un anneau.

Un autre genre de berceau, plus moelleux encore pour le petit être, est une simple couverture de laine ordinaire fixée

au plafond comme le précédent, par quatre cordes attachées à chaque coin.

Manière de porter l'enfant. — Les mères portent généralement leur petit aux bras, mais, pour avoir les mains libres, il leur arrive souvent de le porter sur leur tête dans un auget ou sur leur dos (région montagneuse) dans un panier ad-hoc.

Le Baptême. — L'enfant est baptisé le premier ou le deuxième dimanche qui suit sa naissance, mais s'il est faible et délicat, de crainte qu'il meure, on le baptise aussitôt né. Dans ce cas, le baptême se fait à la maison. Si l'enfant laisse prévoir une bonne constitution on ajourne au contraire la cérémonie, jusqu'à quatre à six semaines. Pendant ce temps les parents préparent le petit festin, qu'il est d'usage de donner en pareille occasion.

L'enfant est porté à l'église par la sage-femme, accompagnée du parrain, de la marraine et de quelques membres de la famille, du père ou des proches parents. La mère ne sortant pas de la maison avant six semaines, ne peut assister au baptême, sa présence a l'eglise avant les quarante jours révolus, lui étant interdite.

La religion orthodoxe a conservé les traditions anciennes du baptême ; ce mot signifiant immersion, le prêtre orthodoxe prend l'enfant des bras de la sage-femme, lui bouche de ses doigts le nez et les oreilles et le plonge trois fois dans l'eau préparée pour la cérémonie, en prononçant les paroles sacramentales : « Sois baptisé serviteur de Dieu (un tel) au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Amen ». Après immersion, l'enfant est posé sur une toile neuve et rémise dans les bras du parrain ou de la marraine, qui le tient pendant que le prêtre prie Dieu d'éloigner Satan du nouveau-né.

Après le baptême on enveloppe l'enfant en ayant soin que sa tête soit tournée du côté du levant.

On emploie pour le baptême de l'eau à la température extérieure ; tout au plus si en hiver on approche les fonds baptismaux du feu. On croit que plus l'eau est froide, plus l'enfant sera fort et saura supporter les températures les plus rigoureuses, quand il sera grand.

En hiver on jette dans les fonds baptismaux quelques brins de basilic, en été quelques fleurs. Si une de ces fleurs reste collée au corps de l'enfant quand on le sort de l'eau c'est signe qu'il sera beau et charmant comme elles.

Le prêtre coupe à l'enfant trois petites mèches de cheveux, qu'il laisse dans l'eau du récipient où on a plongé le nouveau petit chrétien.

Le baptême terminé, la sage-femme reprend l'enfant et le remet à la marraine à la sortie de l'église, pour qu'elle le porte à ses parents et formule son souhait par ces simples paroles : « Sa traiasca » (Que Dieu lui prête vie). Dans quelques localités elle dépose la petite créature à la sortie de l'église, sur le sol, sur l'herbe en été, sur la neige en hiver, d'où la marraine doit le reprendre.

Dans la majorité des cas, ce sont les parents qui choisissent le nom du nouveau-né, mais si le parrain et la marraine sont riches et influents, il portera les leurs. Les enfants qui viennent au monde après plusieurs années de mariage, prennent le nom du saint dont l'anniversaire coïncide avec le jour de leur naissance.

Quand les parents perdent un ou deux enfants, ils sont persuadés que le parrain leur a porté malheur. Si après ces décès ils ont la joie d'avoir encore un enfant, ils lui choisissent un « parrain de hasard », un parrain « à la grâce de Dieu ».

Pour cela on enveloppe bien l'enfant dans des linges chauds, et on l'abandonne à un carrefour. Une vieille femme, ordinairement la sage-femme, se tient cachée derrière une clôture et guette. Le premier passant qui se dirige vers l'enfant est accosté par la personne au guet, qui lui dit :

Sois béni parrain ou bien : *Qu'il vive par toi parrain*. Le passant accepte toujours d'être ce « parrain de hasard », et donne son nom à l'enfant, sachant que les frais de la cérémonie du baptême tant à la maison qu'à l'église, regardent les parents du nouveau-né.

Le repas du baptême a lieu chez les parents de l'enfant. Dans ce but, le père invite avec le parrain et la marraine, ses parents les plus proches. Le festin du baptême se compose de trois ou quatre mets ; on boit de l'eau-de-vie et du vin pendant que les tziganes jouent du violon. Pendant le repas, après le rôti, l'accouchée distribue comme cadeaux aux invités, des serviettes (ces serviettes tissées par les paysannes sont très jolies et originales), à la sage-femme elle donne une chemise, aux parrain et marraine des essuie-mains brodés à jour.

La sage-femme fait ensuite une quête avec une soucoupe sur laquelle on met un peu de sel et de pain. On enferme le produit de la quête dans un mouchoir que l'on met dans le petit auget où repose l'enfant.

Pendant la période de trois mois qui suit l'accouchement, la paysanne n'a aucune relation avec son mari pour éviter disent-ils au nouveau-né un maléfice ; car sans cela il serait rempli de boutons et sa peau serait toute écorchée.

Soins à donner à l'enfant. — Afin que le petit enfant ne soit pas victime du mauvais œil, la mère lui passe au cou ou au poignet un fil en soie ou en laine rouge. Cet usage est général même dans la bourgeoisie, dans les villes comme à la campagne. On met aussi au cou du bébé une monnaie d'argent, attachée, toujours, par un fil rouge. Lorsque la mère sort avec son enfant, elle lui fait au front un petit signe avec de la suie, toujours dans le même but, afin d'éloigner de lui les maléfices.

Si le nouveau-né souffre d'insomnie, on lui suspend au cou une petite branche de pommier sur laquelle le *Bombyx* des pommiers a déposé ses œufs en anneau. Ils accordent à ces œufs nommés « somn » (sommeil), probablement à cause de la similitude de nom, une action calmante sur l'enfant.

Si l'enfant ne parle que tardivement c'est que le frein de la langue est trop court. Sa mère le lui fait couper avec un picot d'osier par une vieille femme, experte dans cette sorte d'opération. Quand l'enfant commence à se tenir debout, la mère pour lui faciliter la marche soutient l'enfant droit sur le lit, simule avec un couteau de trancher un obstacle imaginaire, en le poussant en avant pour qu'il marche. Cela s'appelle : tailler l'entrave « taie piedica ».

Si l'enfant est faible et ne grandit pas, les paysans croient qu'il a été conçu un jour de fête, aussi les paysans s'abstiennent-ils ces jours-là de toutes relations corporelles.

La sagesse de cette coutume est remarquable. Les jours fériés étant en général jours de repas, de bombance et d'abus de boissons alcooliques ont sous doute une influence néfaste sur le produit de la conception.

II. — A l'occasion du mariage.

Les paysans célèbrent le mariage avec un certain faste. Quel grand nombre de coutumes à rapporter, intéressantes toujours par leur simplicité et leur fond de poésie primitive, leur originalité surtout.

Les fiançailles entre jeunes gens se font très curieusement. La fiancée mande au père de la jeune fille un parent avec une gourde remplie de vin ou d'eau-de-vie ; si le père reçoit l'envoyé et boit à la gourde cela signifie que les parents du jeune homme peuvent se présenter pour se mettre d'accord sur les conditions du mariage. Si le messager n'est pas accueilli, c'est un refus en règle à la demande en mariage.

Dans la soirée, le jeune homme et un ou deux de ses proches parents se rendent chez le père de la jeune fille pour

faire les accordailles ; un dîner est préparé pour le fiancé et sa famille.

Après le repas on traite la question de la dot. Après avoir énuméré tout ce qui doit la composer : objets de ménage, terrain, argent, bétail, on prépare la pièce légale, l'acte dotal. Le document rédigé par un lettré du village : instituteur, secrétaire de la mairie ou autre, est lue à haute voix par le promis.

Si le père du fiancé est satisfait de la dote, on fixe le jour du mariage qui est généralement un dimanche ou un jour de fête. Après les fiançailles, les deux jeunes gens peuvent se voir, rester seuls et avoir des entretiens particuliers.

Les invitations pour le mariage sont faites soit par le futur gendre, accompagné de son beau frère et de ménétriers (musiciens), soit par trois jeunes gens, nommés « alergatori » (messagers ou envoyés) qui vont de maison en maison avec une gourde d'eau-de-vie, à laquelle tous les invités doivent boire. Si les invitations sont faites avant midi, la gourde doit contenir de l'eau-de-vie ; l'après-midi, elle doit être remplie de vin.

La veille du mariage, les jeunes filles et les jeunes gens du village se réunissent respectivement chez le fiancé ou la fiancée, on danse la traditionnelle « hora » (ronde nationale du pays) aux sons de la musique si originale des tziganes. Les proches parents du fiancé prennent part à cette joyeuse réunion, afin d'organiser la fête du lendemain.

Le jour de la noce tous les invités arrivent chez le promis, soit à cheval, soit en charrettes.

Après dîner, le cortège de noce se forme pour se rendre chez la mariée. Rien de plus plaisant à l'œil que ce petit convoi tout bariolé. Les femmes et les jeunes filles fleuries, ces dernières les cheveux bien lissés et nattés autour de la tête, entrelacés de rubans de toutes couleurs, faisant tinter en marchant leurs colliers de pièces d'or enroulés autour du cou. Rien de plus gracieux encore, que le long voile scintillant enveloppant les femmes presque entièrement. Le gendre qui dans la soirée du samedi s'était fait raser et attifer au chant des « lautari » (tziganes) pique à sa boutonnière et à son bonnet (caciula) la fleur du marié et part en tête de ses cavaliers, suivi du convoi des charrettes et voitures contenant les parents, amis, musiciens et se dirige vers la maison de la jeune épousée.

L'habitation des parents est décorée de branches de sapin, s'enroulant gracieusement autour des poutres qui soutiennent les vérandas en bois (prispa) des maisons paysannes. Ces

guirlandes vertes montent jusqu'au toit, où se trouve fixée une longue perche surmontée aussi d'un sapin auquel est accrochée une serviette dont l'un des coins noué renferme une pièce d'argent.

A l'arrivée des invités, les portes de la maison de la mariée se ferment, les jeunes gens de son village ne laissent point passer le futur époux, avant d'avoir obtenu de lui un cadeau, généralement de l'eau-de-vie.

Après que les invités ont pénétré dans la cour, l'un d'eux prend la parole et récite un poème ou un conte où il expose d'une façon allégorique (Colaceri) l'histoire d'un prince parti à la chasse et qui suivit la piste d'une biche jusqu'aux portes... des beaux parents.

Après un second repas chez la mariée, les invités l'emmènent en prenant avec eux la malle « lada » qui renferme la dot (costumes, tapis, lingerie, etc.). On se rend en cortège à l'église où le prêtre célèbre le mariage religieux.

Avant que la noce ne quitte la maison que la jeune fille va abandonner pour suivre son époux et après qu'elle est installée dans la voiture, on rompt un pain au-dessus de sa tête et on en jette les morceaux aux jeunes filles et aux jeunes gens qui l'entourent; les jeunes gens qui goûteront à ce pain se marieront dans l'année ou très prochainement.

Assez souvent la jeune fille cache dans son sein le jour de ses noces, un couteau, du sucre ou du pain et une corde de violon; le couteau pour empêcher ses ennemies de la faire souffrir (couteau est synonyme de souffrance aiguë) le pain et le sucre, pour que son mari soit doux, bon et aimable, la corde de violon pour qu'il plaise et enchante.

Lorsque le prêtre et le parrain ou la marraine posent sur la tête des jeunes mariés la couronne, la mariée cherche à poser son pied sur celui du marié, afin de lui faire sentir que c'est elle qui doit commander dans sa nouvelle demeure et que son mari devra se soumettre à ses volontés.

Quand la jeune femme arrive à son domicile au bras de son mari, sa belle-mère se tient cachée jusqu'à ce qu'elle y soit entrée, puis sortant d'un autre côté elle demande ou est sa bru ? La mariée demande à son tour aux personnes qui l'attendent où est sa belle-mère ? Elles se rencontrent ensuite comme par hasard, se complimentent et se font des politesses.

Durant le trajet de l'église à la maison de son mari, la jeune épousée tient parfois sur ses genoux un jeune enfant à qui elle fait un cadeau — presque toujours une ceinture — pour avoir la chance d'avoir beaucoup d'enfants.

Ailleurs, c'est à son arrivée dans sa nouvelle demeure qu'elle doit soulever trois fois un petit enfant.

Dès la réception faite à la maison de son mari, on se met à table, l'été dans la cour, l'hiver dans la maison.

Pendant le repas, on distribue en guise de cadeaux aux invités, des serviettes et des essuie-mains brodés ; après le rôti, ce sont les invités qui commencent à offrir des cadeaux. La mariée conduite par son beau-frère, ou par le garçon d'honneur, prend une assiette sur laquelle elle met un pain et un peu de sel et la présente au parrain. Le parrain fait un trou au milieu du pain en forme de croix, à l'aide d'un canif et y dépose son offrande qui consiste en une ou plusieurs pièces d'or. L'assiette est ensuite présentée successivement à chacun des convives pour qu'ils y mettent leurs dons, suivant leurs moyens. La mariée remercie et baise la main à tous ceux qui lui font un cadeau.

La nuit venue les jeunes mariés se retirent discrètement dans leur chambre, ce qui n'empêche pas les invités de continuer à boire, chanter et danser toujours au son de la musique si entraînante des « lautari ».

Il est d'usage dans quelques villages que la marraine, que les paysans appellent la grande belle-mère, entre le lendemain matin dans la chambre des époux et examine la chemise tachée de la jeune femme. Si l'épousée a été vierge, elle rejoint les gens de la noce qui l'acclament et danse la chemise en main, devant tout le monde, une joyeuse « hora ». Ailleurs la marraine s'entoure le cou d'un collier de piments rouges et abordant chaque convive, elle l'égaie par différentes plaisanteries équivoques.

A la première visite que le gendre rend à ses beaux parents, il leur apporte une cruche remplie d'eau-de-vie rougie ou de vin rouge, signe de virginité de leur fille. Ailleurs le gendre se rend chez sa belle-mère, lui détache le col de sa chemise et laisse tomber dans son sein une pièce d'argent. Ce geste est un témoignage que la jeune fille était pure comme l'argent. Si si fille n'était plus vierge, on lui présente un verre dont le fond est brisé et dans lequel on l'invite à boire.

Ailleurs si l'épousée n'est plus vierge elle est ramenée à ses parents sur une herse traînée par quatre bœufs. Cette coutume autrefois répandue, tend à disparaître.

La première visite que font les jeunes mariés à leurs beaux parents, ou à leurs amis, se fait généralement le lendemain soir ou trois jours après leur union, si la jeune femme est d'un autre village.

Les frais qu'occasionne un mariage chez un paysan de moyenne aisance sont très élevés. C'est pourquoi un grand nombre de jeunes gens simulent l'enlèvement de la fiancée de leur choix. Ces couples vivent maritalement, jusqu'à ce qu'ils puissent réunir la somme nécessaire à la célébration de leurs épousailles.

Après le tapage de la noce, le désordre occasionné dans la vie si calme, si uniforme des paysans, la jeune épouse prend courageusement la direction de son nouveau ménage. L'usage demande à ce qu'elle soit accompagnée d'un jeune garçon la première fois qu'elle va chercher de l'eau à la fontaine. Elle y va avec un chaudron qu'ils portent sur la cheville d'un joug. Elle puise trois seaux d'eau qu'elle verse dans le chaudron ; le jeune gars renverse ce dernier d'un coup de pied, à chaque tournée d'eau. L'eau du quatrième seau est enfin rapportée à la maison. La jeune femme fait boire à son mari, le premier, un peu d'eau de ce récipient.

III. — A l'occasion de la mort.

Une croyance populaire générale est que le mort comparaît dans l'autre monde, dans l'état où il quitte le nôtre ; c'est pour cela que, lorsque le malade entre en agonie, ceux qui l'entourent cherche à le vêtir de ce qu'il a de plus beau. Le paysan est certain que le mort « se réveille dans l'au-dela, comme il a quitté la terre ».

Chaque vieille femme pensant à sa mort prochaine, se pourvoit de tout le nécessaire pour être vêtue à son heure dernière. Plusieurs d'entre elles conservent précieusement dans un coffre les vêtements qu'elles avaient portés comme jeunes mariées ; les parents ou amis entourant la mourante, sortent ces reliques de leur cachette pour l'en revêtir à son agonie. Il faut pourtant faire attention de ne jamais laisser au mort des clous de fer à ses chaussures ; le mort ne doit pas avoir du fer aux pieds pour traverser les sentiers ardents de l'autre monde, il risquerait d'avoir les pieds brûlés. Il est encore d'usage de mettre entre les mains du mourant dès qu'il commence à râler, un cierge allumé.

Le malade qui expirerait sans cierge, trouverait dans l'Eternité une si profonde obscurité qu'il maudirait ceux qui ont négligé de l'éclairer au moment de sa mort. Cette coutume est très rigoureusement respectée. Mourir « sans cierge » — fara luminare — est un blasphème ; aussi, chaque fois qu'un paysan est gravement malade, on le veille « à la lueur d'un cierge ».

Si un malade meurt sans cierge — ce qui arrive parfois en cas de mort subite — ses plus proches parents doivent jeûner pendant quarante jours, pour racheter ce péché.

Une fois mort on procède à la dernière toilette du défunt qui consiste en un grand bain d'eau et de savon. Dans quelques villages la veuve se baigne dans l'eau dans laquelle a été lavé son mari. Elle croit prouver au défunt par cette action, qui demande un certain courage, l'amour et le respect qu'elle avait pour lui.

L'eau du bain est jeté loin de l'habitation sur un terrain vague car celui qui passerait sur cette eau mourrait dans l'année.

Le défunt est ensuite rehabillé et laissé sur le lit où il a expiré, recouvert d'un drap de toile blanche, bordé de noir, avec une croix au milieu. On pose sur la poitrine du mort un petit cierge enroulé en forme d'anneau qui se déroule à mesure qu'il brûle. Trois jours durant jusqu'à l'inhumation, ce cierge doit brûler nuit et jour sans interruption sur la poitrine du mort.

On met aussi dans la main du mort, une pièce de cuivre ou d'argent, pour qu'il puisse payer le droit d'entrée aux frontières de l'infini.

La toilette du trépassé entièrement terminée, les parents et les voisines ou simplement des pleureuses engagées à cet effet se réunissent dans la maison mortuaire où elles se lamentent et pleurent le disparu. Dans leurs plaintes exhalées d'un ton monotone, traînant comme un chant d'église, elles cherchent à faire ressortir les vertus et les qualités du trépassé. A force de pleurer sur le défunt présent, les voisines se rappellent aussi leurs morts; nouveaux cris, nouvelles lamentations adressées au trépassé d'hier afin qu'il soit leur interprète dans l'autre monde auprès des êtres chers perdus; elles le supplient dans leur âme simple et crédule de leur dire combien elles les ont pleurés; la vie sévère qu'elles se sont imposée et combien cette vie leur pèse loin d'eux.

Si le défunt est jeune, on lui apporte des fleurs. Si c'est un petit enfant, on met près de lui des fruits : pommes, poires, noix, figues, qu'on distribue ensuite aux enfants du voisinage.

La première nuit qui suit le décès, les parents et les amis veillent le mort. Cette veillée a surtout pour but d'empêcher qu'un chat ou qu'un chien ne passe sur ou sous le mort. Si cela arrivait, le diable entrerait dans le corps de ce défunt et en ferait un esprit malfaisant (moroi).

Après avoir obtenu l'autorisation d'inhumer, on commence

les préparatifs de la cérémonie funèbre. Le mort mis dans sa bière est enveloppé dans un linceul; la toile ou le drap qui se trouvait sur sa couche mortuaire. Dans certains endroits on ferme de suite la bière. On dépose des offrandes sur le couvercle du cercueil. Ces dons consistent en un gâteau de blé, découpé en neuf morceaux, avec neuf petits cierges, puis une ou deux sortes de mets.

Tant que le défunt se trouve dans la maison, il est d'usage de ne pas nettoyer ou balayer la demeure en deuil.

Si le mort a un frère ou un parent né le même mois que lui, et appelé pour cela lunatique, pour éviter qu'il ne soit entraîné par le mort, on lie avant d'accompagner le défunt au cimetière, un pied de ce frère ou parent à l'aide d'une chaîne à celui du mort. Un enfant ayant père et mère vivants doit défaire ce lien, et poser par trois fois la question « Renonces-tu au mort, et veux-tu être mon frère jusqu'à la mort? » — « J'y renonce ».

Si le défunt était méchant de son vivant, sans cœur, s'il a trahi ses parents ou s'il s'est comporté durement à leur égard, il deviendra un revenant, un esprit malin, un *moroi* qui les entraînera tous après lui. Afin de prévenir ce danger, lorsqu'on enlève le cercueil de la maison, la famille du mort simule un arrêt, puis feignant un mouvement de recul de la bière, elle prononce mentalement ces paroles « Nous te tirons à nous, ne nous tire pas à toi ».

Le transport du cercueil s'effectue sur une civière portée par quatre ou huit hommes ou sur un chariot à bœufs. Les parents, amis, voisins et connaissances du mort l'accompagnent jusqu'au lieu du repos. Les pleureuses et les femmes suivent le défunt en le pleurant, les hommes marchent derrière le corps, tête nue, ou en hiver la tête recouverte d'une serviette.

Si le mort est transporté sur un chariot, les femmes y montent aussi en se lamentant et en gémissant. Dès que le convoi se met en marche, on casse un pot en terre dans la maison mortuaire.

De la maison au cimetière, la bière reste ouverte. L'usage de promener le mort dans les rues principales du village, est générale ; le convoi s'arrête aux carrefours et tandis que le prêtre récite des prières, la famille du défunt jette de la menue monnaie à ceux qui l'entoure. Après avoir parcouru le village, le convoi s'arrête à l'église, puis après l'office on se rend au cimetière.

A la tête du cortège funèbre marche un homme portant une

croix. Parfois cette croix est revêtue des habits du mort qui constituent l'aumône faite à l'homme qui porte la croix.

Avant de fermer la bière, on y met généralement pour être enterrés avec le défunt, un couteau, un pistolet, si c'est un jeune homme; une quenouille ou d'autres objets féminins si c'est une jeune fille.

Après la cérémonie on tue une poule ou un agneau sur le tombeau et on y brise un vase rempli d'eau.

On a souvent l'habitude quand il s'agit de jeunes gens de planter sur leur fosse un sapin à côté de la croix. On décore ce sapin de fleurs piquées dans des incisions faites sur son écorce et de foulards en couleur attachés à ses branches. Cet arbre est porté en tête du cortège, jusqu'au cimetière.

Tous ceux qui ont accompagné le mort jusqu'à sa dernière dernière demeure, se lavent les mains au-dessus de la tombe. De retour à la maison ou en passant à la première fontaine, ils jettent de l'eau par dessus l'épaule, signe d'irresponsabilité de la mort de leur parent, comme Ponce Pilate déclinait la sienne pour Jésus-Christ. A la maison la famille du défunt offre un repas à tous ceux qui ont assisté à l'enterrement.

Les parents du défunt ne couchent pas chez eux, pendant les trois premières nuits mais chez des voisins, parents ou amis et dans trois endroits différents, pour que l'âme du trépassé, qui rôde autour de la maison pendant ces trois jours, la trouve vide et se sentant abandonnée retourne dans l'autre monde.

En signe de deuil les hommes vont trois jours la tête découverte; les femmes portent généralement une écharpe noire sur la tête, mais souvent les parents (femmes et jeunes filles) du premier degré de parenté, remplacent le fichu noir par un blanc. Elles ne se peignent pas durant trois jours. Un petit drapeau noir est mis et laissé à la porte de la maison mortuaire pendant quarante jours.

Beaucoup d'usages anciens sont rigoureusement respectés pour les morts. Chaque matin on brûle de l'encens sur leur tombe. Chaque samedi pendant six semaines et puis au bout d'un an on distribue des dons *pomana* pour l'âme du défunt. Le plus pauvre, le plus misérable des paysans ne laisserait passer ces anniversaires sans faire au moins aumône de blé — coliva — et de cierges, car les personnes aisées préparent et distribuent à cette ocasion des quantités de mets. Pour que le défunt ait l'eau nécessaire dans l'autre monde, une personne choisie par la famille du défunt (sa sœur ou sa belle-sœur généralement) doit apporter tant à la famille du mort, qu'aux voisins l'eau *du mort* pendant quarante jours.

Après ces quarante jours « on offre la source » (ce sloboada isvorul) au défunt. La personne chargée de remplir cette tâche prend un petit auget ou l'écorce d'une demi-citrouille au fond de laquelle elle colle deux bouts de cierge en croix, dont elle allume les quatre bouts et la dépose ainsi qu'un morceau de toile blanche sur une eau courante. L'eau entraîne ce frêle esquif. S'il ne chavire pas, la source est acceptée et le mort aura dans son parvis céleste l'eau nécessaire.

Cette pratique comme tant d'autres captive par son côté sentimental et prouve les sentiments généreux du peuple roumain.

A partir de cette époque on ne fait plus dire qu'une messe la semaine qui suit les fêtes de Pâques. A l'occasion de ce requiem on partage de nouveau des offrandes, des pains ronds (colaci), des gâteaux de blé (coliva), des cierges et des œufs rouges. Ces offrandes sont renouvelées chaque année.

Une croyance sur laquelle il est utile d'insister encore est celle des revenants. Le diable, dit-on, s'introduit dans le corps de ceux qui ont été méchants sur terre. Le démon, prend l'image du défunt et sort la nuit de sa tombe pour dévorer ses parents et les attirer avec lui dans sa couche funèbre; il leur mange le cœur. C'est ainsi que les paysans expliquent les grandes mortalités causées de temps à autre par les épidémies.

Pour s'assurer que le mort ne s'est pas transformé en revenant ils se procurent un étalon noir, qu'ils font passer par dessus la fosse. Si le mort est devenu « moroi » — ce redoutable esprit malin, le cheval s'arrête brusquement, si non il franchit d'un bond la tombe. Si la mortalité persiste, on fait passer l'étalon sur toutes les tombes récentes. A la moindre résistance au moindre tressaillement de sa part en franchissant une de ces tombes, les paysans sont convaincus que le trépassé est devenu « moroi ».

Pour conjurer le mauvais sort on enfonce dans la terre de la tombe du mort qui est soupçonné de s'être transformé en esprit malfaisant, trois fuseaux, l'un au niveau de la tête l'autre au nombril et le troisième aux pieds.

Documents sur la peste de 1596 à Saint-Omer.

Par MM. J. DE PAS et M. LANSELLE.

La fin de l'année 1596 fut marquée par une de ces violentes épidémies qui, sous le nom générique de peste ont décimé nos agglomérations au moyen âge.

Plusieurs études ont paru dans le Bulletin des Antiquaires de la Morinie sur d'autres crises analogues : celles de 1604 (1) et de 1625 (2) : enfin la trop célèbre épidémie de 1636 sur laquelle les chroniques locales contemporaines ont laissé de terrifiants détails (3).

Le fléau fut également terrible en 1596-1597, puisque à en croire le *Diarium* des Pères Jésuites, il ne fit pas moins de neuf mille victimes (4).

M. le Chanoine Bled a donné sur cette peste dans l'Histoire des Evêques de Saint-Omer (tome I, p. 310) des renseignements extraits de la chronique d'Endricq et du *Diarium* des Jésuites Wallons. Ceux qui suivent sont tirés des Archives Municipales de la Ville de Saint-Omer et ne font aucunement double emploi avec ceux qui ont déjà été publiés.

Comme elle l'a fait également dans les autres circonstances, la ville de Saint-Omer commença par solliciter du corps des médecins et chirurgiens une consultation sur les mesures les plus urgentes qu'il y aurait lieu de prendre. Cette consultation ne nous révèle rien de précis tant sur les symptômes du mal que sur les remèdes employés. Elle se borne à des avis généraux sur la nécessité de s'en remettre à l'avis de personnes compétentes et à quelques conseils d'hygiène qui d'ailleurs paraissent bien ne pas être superflus.

Il fallut aussi s'assurer le concours de médecins habiles. L'Echevinage eut-il des raisons de se méfier de ceux de la ville : ou sont-ce ceux-ci eux-mêmes qui se récusèrent ou demandèrent la collaboration de confrères plus initiés à cette maladie ? Toujours est-il que les Archives Audomaroises nous ont

(1) Bulletin Soc. Antiq. de la Morinie, t. XII, p. 361 et sq. *Le médecin Robert Pelet et la Peste de 1604 à Saint-Omer* par M. Pagart d'Hermansart.

(2) *Ibid.* tome IX, 166e livraison, pp. 218 et sq.: *Organisation du service des Pestiférés à Saint-Omer en 1625*, par M. PAGART D'HERMANSART.

(3) *Cf.* O. BLED. *Histoire des Evêques de Saint-Omer*, tome II (Mém. S. A. M. Tome 29), p. 128.

(4) D'autres chroniques disent même dix mille.

conservé les témoignages des démarches qui ont été multipliées dans le début du mois d'octobre 1596.

C'est d'abord aux plus proches voisins, aux Echevins d'Aire-sur-la-Lys que l'on demande assistance.

Le Magistrat d'Aire commence par répondre que les chirurgiens de cette ville se dérobent aux sollicitations qui leur sont faites à cet effet. Mais, il se repent aussitôt d'avoir dû répondre aux Audomarois en détresse par une simple fin de non recevoir et le lendemain de la première missive, c'est-à-dire le 5 octobre 1596, il leur en adresse une nouvelle, leur recommandant un praticien réputé fort expert « en l'assistance des povres malades infectez de maladie contagieuse ». Il s'appelle Me Marcq Boulenghier et a exercé son talent en la ville de Béthune à la satisfaction des habitants, paraît-il.

Seulement, il y a une ombre au tableau : le personnage a tout simplement tué sa femme, dans un accès de jalousie, il est vrai. Mais inquiété pour ce meurtre, il a été contraint de quitter sa résidence qui était Menneville et de fuir ! En conséquence, il demande pour venir, la garantie d'un sauf conduit qui lui permette de circuler en sécurité.

On trouvera aux pièces justificatives les deux lettres du Magistrat d'Aire.

Sur ces entrefaites, l'échevinage de Saint-Omer reçoit des Echevins de Killem une réponse à l'appel qu'il leur avait adressé aux mêmes fins. Ils lui vantent un guérisseur qui a opéré des merveilles aux environs d'Hondschoote. La ville de Saint-Omer a donc l'occasion de se procurer de ce côté un praticien des plus habiles et experts. Mais ici encore le beau tableau s'estompe d'une ombre. Michel Lux (c'est son nom) est enclin à la boisson ! A vrai dire « ceulx qui l'ont cognu disent n'avoir aultre vice que cestuy là ». Mais néanmoins ainsi que le recommandent expressément ceux de Killem « il faut prendre regard et faire commandement exprès qu'il ne boive point ».

Voici donc le Magistrat de Saint-Omer en présence de deux candidats peu ordinaires, un meurtrier en rupture de ban et un buveur invétéré. Néanmoins il ne paraît pas s'être laissé séduire. Il poursuit ses recherches et ce n'est que le 19 octobre qu'elles aboutissent. C'est en effet à cette date que les délibérations Echevinales enregistrent un accord conclu avec Me Jehan le Mosnier, natif de Béthune.

Les détails contenus dans cet acte sont intéressants, mais leur contexte n'est pas nouveau pour nous. Ce sont à peu de chose près les mêmes clauses et les même formules que nous retrouvons dans les conventions analogues passées par l Ma-

gistrat dans les épidémies postérieures de 1604 et de 1625 et qui ont été reproduites dans les études citées plus haut (1), seul le taux des honoraires varie. Ici il paraît très élevé par rapport à ceux que l'on trouve sur les autres actes : 100 florins pour vin à son entrée; une indemnité journalière de 5 florins, 40 patars pour saignées aux bourgeois et habitants notables, 20 patars pour saignées « aux habitants médiocres » et artisans, 10 patars enfin quand il s'agira de pauvres.

Mais le fléau continua ses ravages malgré l'hiver, et voilà que les services de Me Jehan Le Mosnier cessent de donner satisfaction. Deux mois et demi se sont écoulés et l'on se préoccupe de le remplacer « actendu les doléances qu'il y a de luy ». C'est le sieur de Lianne, échevin, que ses collègues chargent de faire examiner les titres d'un remplaçant et de licencier Le Mosnier.

« Le septiesme jour de janvier XVe IIII xx dix sept...

« Le maistre qui s'est présenté pour la maladie contagieuse sera examiné par le docteur Jolly et, s'il est trouvé ydoine, le sieur de Lianne est auctorisé de traicter avecq luy pour, ce faict, licencier Me Jehan Le Mosnier, actendu les doléances qu'il y a de luy...

« Le Xe jour de janvier 1597...

« Le Magistrat régnant est auctorisé de licentier le mre de peste, actendu ses non debvoirs et prendre ung aultre par provision... »

(Registre M. fos 221 *bis* et 222 ro)

C'est seulement le 15 janvier que l'échevin de Lianne peut annoncer le succès de ses démarches, mais nous voyons en même temps que Jehan Le Mosnier n'a pas survécu à sa déchéance et qu'il trépassa le 12 de ce mois.

« Le mercredi XVe de janvier XVe IIII xx XVII par devant Messieurs de l'an présent, le sieur de Lianne a déclaré que, pour le trespas de Me Jehan Le Mosnier advenu le XIIe de ce mois, il est convenu et accordé avecq Mres Aleame Ogier et Guillaume van Harlem pour solliciter les infectez et pestiferez, moyennant quarante-cinq solz par jour à chascun ».

(*Ibid.* fo 222 vo).

Les textes ne nous apprennent pas dans quelles circonstances se produisit la mort de ce Jehan Le Mosnier, mais

(1) Pour la convention de 1604 cf. *Bull. Antiq. Mor.*, XII p. 383, pour celle de 1625 cf. ibid. IX p. 234.

n'est-il pas permis de supposer que l'état de sa santé avait influé sur ses facultés et par suite sur la façon dont il remplissait les services que l'on attendait de lui?

En tout cas, il ne paraît vraiment pas exagéré de dire que la Ville jouait de malheur avec ses engagements de médecins étrangers? Et voilà encore que ce Guillaume van Harlem, nouvellement engagé à son service, ne donne pas davantage satisfaction et se fait licencier après un mois d'essai!

« Le XV[e] dudit mois de febvricr le sieur de Lianne commis d'avoir regard sur les pestiférez a déclaré l'un des maistres, nommé Guillaume s'estre rethiré selon qu'il avoit esté licentié, et que M[e] Aleame Ogier at emprins seul d'adsister lesdis infectez moyennant soixantc-dix sols par jour pour luy et son serviteur, ce qui at cste aggréé... »

(*Ibid.* f° 223 v°).

Après tant d'expériences infructueuses et coûteuses la Ville en arrivc donc à recourir tout simplcment à un de ses bourgeois qui finit non sans peine par s'imposer et faire mentir le proverbe: « Nul n'est prophète dans son pays! » C'était d'ailleurs un membre d'une famille des plus notables et des plus estimées de la Ville.

L'Echevinage dut cette fois être satisfait de ses services, car, lors de l'épidémie qui de nouveau décima la ville en 1604, ce fut encore à Aléaume Ogier qu'il eut recours. Un traité analogue à celui qui fut accordé le 19 octobre 1596, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avec Jehan Le Mosnier est passé le 11 juin 1604 avec lui. Rappelons que ce document a été publié dans le tome XII du Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie (p. 383) par M. Pagart d'Hermansart à propos de l'intervention du médecin Robert Pelet appelé d'Hesdin (1) pour donner concurrement avec lui ses soins aux pestiférés, Ogier comme chirurgien, et Pelet, comme docteur en médecine.

En tout cas le narré des vicissitudes qui marquèrent l'épidémie de 1596-97 serait vraiment piqnant si on ne songeait pas avec amertume que ces expériences aient dû se faire au prix de tant de vies humaines.

(1) Dans le registre anx Bourgeois d'Hesdin, on trouve à l'année 1582 que M[e] Robert Pelet a été reçu bourgeois après une résidence de six ans était alors âgé de 37 ans. Il avait donc 59 ans en 1604, ce qui corrobore l'hypothèse émise par M. d'Hermansart (loc. cit. p. 368) qni n'avait pas en connaissance de ce document précis. Il n'est pas hors de propos d'ajouter qu'avant de venir à Saint-Omer, Robert Pelet occupa à Hesdin à plusieurs reprises des fonctious échevinales et qu'il fut même mayeur à la fin de 1593, en place de François Andrieu, décédé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1596 (s. d.) Consultation. Conseils d'hygiène donnés par le corps des médecins et chirurgiens à MM. du Magistrat de Saint-Omer.

« Les médecins et chirurgiens d'un commun accord ont attesté qu'il n'est point possible à eulx deschargier de la demande et requeste que Messieurs leur ont faict, n'est que préalablement ils ayent cognoissance de la maladie pour le povoir garir et davantage préserver ; ce que ne se poeult faire par en avoir donné la cognoissance aux Relligieuses ou aultres gens de peu d'expérience sans le communiquier ausdicts Médecins et Chirurgiens.

« Et pour à ce parvenir, ont esté d'advis qu'il estoit besoing de trouver un homme assermenté et assez expert lequel auroit charge de mecdictz S. S. d'aller visiter tous les corps desquels l'on auroit quelque suspicion : et, la visitation fecte, seroit tenu d'en faire rapport à tels Docteurs et Chirurgiens qu'il plaira à Messieurs de commectre pour en résoudre et définir fidélement et absolument et poinct sy légierement et téméairement aus jugemens de gens ignares et de sy peu de cognoissance considérant le difficile jugement d'icelle maladie.

« Quant au remède de ceulx quy sont frappés Messieurs s'offrent de composer ung remède géneralle duquel en poldront user tous ceulx quy seront attainctz, lequel sera mys es mains de quelque apothicaire fidel et assermenté pour en distribuer à ceulx quy en auront affaire.

« Au surplus sont d'advis que ce n'est assez de guérir, ains préserver la République. Et pour ce faire ont trouvé expédient de composer une conserve, laquelle servirà de préservatif pour en user ainsy comme le curatif.

« Davantaige ont esté d'advis que toutes les immondices tant des rues que toute aultre place soient ostées avant ladite ville, plaches et esgouts aussy net qu'il sera possible. Et comme c'est une chose nécessaire pour éviter cette maladie d'avoir esgard au boire et mangier que les personnes doivent tenir, lesdicts médecins et chirurgiens ont esté d'un commun accord et advis que la bière soit mieux cuite qu'elle n'at esté, sans y mesler aultre chose que bon grains et houblon.

« Et par dessus ce, il sera besoing d'adviser que les Taverniers et tous débiteurs de vin n'ayent à couller, mesler, ny meslangier leurs vins de touttes choses que ce soit, ains à le

vendre claire et pure ainsy que nature l'a produit pour estre prouffictable à gens dispos et malades.

« Et pour conclusion, Messieurs les docteurs et chirurgiens prient très affectueusement pour la santé de toutte la Ville qu'il leur plaise qu'une fois le mois se face visitation des poincts et deffenses dessus mentionnées, se recommandant à la bonne grâce de Messeigneurs ».

(Correspondance du Magistrat, 1596, n° 119).

II

Lettre des Mayeur et Echevins de Saint-Omer à ceux d'Aire pour leur demander leur concours pour leur procurer un chirurgien capable de soigner les pestiférés.

Saint-Omer, 3 octobre 1596.

« Messieurs,

« Comme la maladie contagieuse est survenue en ceste ville où ne trouvons chirurgien ydoine pour emprendre la sollicitude des malades, vous prions mander vers vous les chirurgiens de vre ville pour scavoir sy aulcun d'eulx expert et ydoine vouldroit emprendre ladite charge. Auquel cas qu'il veulle incontinent s'acheminer en ceste ville pour commencher traicter avecq luy de ses gaiges et sallaires, et ly sera en tout cas payé les frais de son voyage.

« Et comme ceste affaire requiert célérité prions derechef nous voulloir en cest endroict gratiffier promptement, desirans en tout aultre endroict vous grattifier en ce que sera de nre povoir... »

(Correspondance du Magistrat, 1596, n° 205).

III

Lettre de MM. les Mayeur et Echevins d'Aire à ceux de Saint-Omer qui leur avaient demandé de leur procurer un ou des chirurgiens pour venir à Saint-Omer soigner les pestiférés.

Aire, 4 octobre 1596,

Messieurs,

« En conformité de voz lettres du III[e] de ce mois, nous avons aussy tost mandé les chirurgiens de ceste ville, et les induict aultant qu'il nous at esté possible à se transporter chez vous pour faire le service que désirez par icelles, à la conservation et assistence des povres malades de la maladie contagieuse et aultrement. Ce qu'ilz n'ont vollut emprendre, nonobstant les suasions que ayons peu faire, disans avoir icy

à négocier asses au tamps présent pour subvenir à la néçessité des povres malades agitez en ceste ville et allenviron tant estrangicrs ou bien réfugiez que privez.

« Dont en sommes bien marris et dolens, bien congnoissans que tel faict requiert toutte deue assistence.

« Et sy en aultre endroict, vous poons servir et gratifier, le erons de meisme volunté que supplions au Créateur vous conserver en ses divines grâces. »

(Correspondance du Magistrat, 1596, n° 127.)

IV

Autre lettre de MM. du Magistrat d'Aire à ceux de Saint-Omer leur recommandant certain chirurgien renommé.

Aire, 5 octobre 1596.

MESSIEURS,

« Depuis nos dernières du jour d'hier, nous avons csté adverty qu'il y at certain chirurgien du bas pays qui at réputation d'estre fort expert en son art et bien capable pour vous servir à l'assistence des povres malades infectez de maladie contagieuse, si comme de peste et aultrement : suyvant quoy avons mandé le personaige qu'il at emploiet auquel avons faict entendre la nécessité qu'aviez pour le tamps présent d'ung tel chirurgien et médecin comme luy nommé Me Marcq Boulenghier et que luy donneriez bon payement et pension pour son entretenement. Lequel entendons s'est laissiet persuader et induire de vous aller servir en tout ce que aurcs de besoing touchant sond art, selon qn'il at faict cy devant en meisme occurence et acces de maladies semblables en la ville de Béthune où il a fect fort bons debvoirs comme il nous at faict déclarer. Renvoiant ad cest effect de sa part ce porteur exprès pour scavoir quelz gaiges luy accorderez.

« Mais comme on le vœult accuser d'avoir bleschiet sa femme par quelque jalousie au aultrement dont elle seroit décédée et pour quoy il a esté constrainct soy rethirer et absenter de sa résidence ordinaire qui estoit à Mennéville, il nous a faict requerre de vous en faire advertence, affin qu'il n'en soit remerchiet et que luy baillies saulf conduict d'aller et venir, sy desires qu'il vous fache service : aultrement il ne s'y présenteroit, nous ayant esté mis es mains par quelque bon personaige de ceste ville quy nous at certifiet de sa capacité et bonne expérience. Quy est l'endroict où finerons la présente, etc.

(Correspondance du Magistrat 1596, n° 128)

V

Lettre d'un sieur Eloy Masin représentant l'échevinage de Killem à MM. du Magistrat de Saint-Omer qui lui avaient écrit au sujet d'un certain guérisseur renommé sur qui ils demandent des renseignements.

De Killem, 7 octobre 1596.

MESSIEURS,

« J'ay rccheu que m'aves escript et suyvant le contenu d'icelle, j'ay demandé le maistre de la malladie contagieuse, lequel est venu parler à moy le jour d'hicr après la messe et ay tant fait avecq nre Pasteur qu'il iroit aveeq ee porteur et me disoit qu'il at aydé plus de eincq eens personnes avee l'ayde de Dieu. Sy es-ce touttes fois un homme simple à veoir, mais à ee que j'entens homme asses expert en faiet de peste, et il y at plusieurs personnes, tant en notre villaige que en Honsehoote, eomme il vous dira, l'ayant usé l'espasse de eincq ans, Mais surtout Messieurs il faut prendre regard et sy Messieurs l'aeceptent, faire eommandement exprès qu'il ne boive poinct, ear il est enelin à eela, ear eeulx qui l'ont cognu disent n'avoir aultre vice que eestuy-là.

« Mais il at promis à nre Pasteur et à aultres paroehiens que, s'il entreprendt la eherge, qu'il s'en gardera et qu'il quictera en tout sa conscience.

« Sur espoir que Messieurs auront tout eontentement de luy en ee je prie à Dieu, vous, Messieurs, eonserver en longue et heureuse vie, pour attendre l'éternelle, etc. »

En post-date (billet inelus en la preeédente lettre) :

« Depuis la date de ceste Miehiel Lux aiant trouvé un fidel compagnon aultant ou plus expert que luy signament en l'art de serugien, l'a mené avec luy pour estre employé au service de vres Signories avecq le salaire et eondition dont Icelles se poldront par ensemble adviser. »

(Correspondance du Magistrat 1596, n°s 120-121).
Extraits des Délibérations Echevinales.

VI

« Lediet XXe d'octobre XV^{c} IIII^{xx} XVI en lad^{e} assemblée de messieurs des deux années et dix jurez at esté communicqué l'aceord faiet avecq Me Jehan le Mosnier ehirurgien des pestiférez lequel a esté advoé et ordonné luy en despescher retenue en la forme que s'enssieult.

« Comme pour remedier à la maladie contagieuse présen-

tement régnant et qui va augmentant de jour à aultre en ceste ville de Saint-Omer et adsister les bourgeois et habitans d'icelle, ayt esté trouvé convenir et de nécessité d'appeler en ceste ville ung mre chirurgien pour accomoder les malades et tous aultres quy se trouvent en quelque dangier, Messieurs Maieur et eschevins de ladicte ville, aprez avoir sur ce oy à diverses fois mre Jehan le Mosnier chirurgien natif de Béthume ont par l'advys du Magistrat de l'an passé et les dix Jurez pour la communauté traicté et convenu avecq led. mre Jehan le Mosnier à l'effect susdict soubz les pention cherges et conditions cy aprez déclarées, le tout par provision et tant que aultrement en sera trouvé convenir.

« Primes, que ledict mre Jehan sera logé en certaine maison scituée prez le jardin de St Adrien pour en joyr sy longtemps qu'il sera en infection à la cherge de lad^{e} ville.

« Ont aussy accordé audict mre Jehan pour le vin de son entrée la somme de cent florins une fois.

« Item pour retenue et gaiges journailliers cincq florins par jour de quoy il sera payé de quinzaine à aultre par l'argentier de ceste ville. Laquelle pention luy sera continué quarante jours après qu'il sera deschergé par le Magistrat de la sollicitude desdicts infectez.

« Sy aura pour chascune signée (saignée) qu'il fera estant requis de quelque bourgeois où habitant notable et ayant moyen : quarante pattartz.

« Des saignées de bourgeois ou habitans médiocres gens mécaniques vivans de leur travail et manœuvre aura vingt pattartz.

« Et pour la signée des pauvres entretenus des tables parochiales, bourse commune et hospitaulx aura à la cherge de la ville dix pattartz.

« Sera tenu moyennant la retenue et pention cy dessus faire visitation des corps mortz suspectz estre decedez de mal contagieux, touttes les fois que requis en sera et sans pour ce povoir prétendre aulcun sallaire.

« Au regard des emplastres, cataplasmes, applicatz et aultres médicamens qu'il conviendra pour la guérison des infectez, sy avant que led. mre Jehan les applicque de son industrie et à ses despens, il en sera payé raisonnablement et à cognoissance de la valeur desdicts médicamens sans par luy se povoir faire payer a discrétion et seront les malades libres de faire prendre lesdicts médicamens à leurs despens es maisons de telz apothicaires que bon leur semblera.

« Et pour continuation des cures, sollicitudes et diligence

qu'il fera ausdis infectez jusqu'à plaine guerrison ou aultrement, sera ordonné de ses sallaires et mérites par Messieurs du Magistrat à la charge des dis malades et selon les qualitez d'iceulx.

« Sera ledict mre Jehan tenu de visiter oculairement traicter et penser par ses mains tous malades infectez tant pauvres que riches, touttesfois qu'il en sera requis, sans povoir convenir ni traicter au précédent de ses sallaires qui luy seront payez à cognoissance de cause comme dict est cy dessus. Soubz lesquelles conditions est ledict mre Jehan entré en service le mardi quinzième jour de ce présent mois d'octobre.

« Plus, soubz espoir que led. mre Jehan le Mosnier fera ses extremes debvoirs à l'adsistence desdis malades et afflîgez, messrs luy ont des maintenant et pour l'advenir permis que estant hors de l'infection et la maladie contagieuse estaincte il porra demeurer en ceste ville y exercer l'art et mestier de chirurgien en payant seullement les drois deubz à la chandelle et service divin de la chapelle dud. mestier sans estre tenu à aulcun bancquet ni aultre despence à ceulx dud. mestier. Faict et resolut en assemblée de mesdis sgrs des deux années et dix jurez le XIXe jour d'octobre MVc IIIIxx et seize. »

Registre des délibérations échevinales M. f° 214 r° et v°.

« Le septiesme de Janvier XVc IIIIxx dix-sept...

« Les commis aux ouvrages ont esté auctorisez pour au plus tost faire ayrier (aérer) le corps de garde soubz la chapelle, les édifices et demeures à la porte de Lizele, et faire incontinent emmener par belneaux tous les immondices avant ceste ville affin purifier l'air et les rues et obvier à plusieurs causes de contagion.»

« Le Xe jour de janvier 1597...

« Et comme la maladie augmente journellement estant l'attre ou cymentière de Saint-Adrien grandement remply de corps mortz qui ne sont enterrez de telle profondeur qu'il est bien requis at esté advisé que ceulx qui mourront dorénavant à Saint-Adrien y seront enterrez, faisant les fosses plus profondz que du passé.

« Et ceulx qui mourront en aultres maisons avant la ville seront conduictz et enterrez en l'attre de Sainte-Croix ou à Saint-Sébastien hors la ville et sera commis un homme pour y faire les fosses de quatre à cinq piedz de profond et avoir tousiours quelque nombre prestes de provision et seront les porteurs des corps mortz accommodez sy besoing est d'ung cheval et charette avec ung drap pour couvrir lesd. corps.

« Seront commis deux hommes pour faire contenir les infectez en leurs maisons ou demeures sans les laisser aller avant la ville synon aux heures édictées assavoir es iours de marché, depuis deux heures jusques à quatre, et les autres jours depuis douze heures jusques à deux, saulf que les dimenches et festes, ilz polront estre sur le cymentière pour oyr messe, à payne : contre les contrevenans ayant moyen deulx s. d'amende, le double s'ilz récidivent et, les aultres, d'estre expulsez de la ville ; et se feront deffences à tous de ne rien vendre ou distribuer ausdis infectez synon esdictes heures edictées à pareille payne. »

(Reg. M. f°s 221 *bis* et 222).

Jean-Jacques Paulet, praticien parisien.

(1740-1826).

Par le Dr G. RIVIER, de la Croix (Var).

Des hasards de succession m'ont mis en possession de quelques papiers ayant appartenu à un médecin parisien de la fin du XVIIIe siècle, Jean-Jacques Paulet.

Le *Dechambre* qui lui consacre une page en fait notamment ce bel éloge : « Un des médecins français qui, par l'amour du travail, par leur passion du bien, et par une inaltérable droiture, ont fait honneur à leur profession, et que le biographe est heureux de rencontrer sous sa plume. »

Né à Anduze (Gard), le 27 avril 1740, il fit ses études au collège d'Alais, étudia la médecine à Montpellier et s'y fit recevoir docteur le 1er mars 1764. Son diplôme en poche il prit la diligence de Paris, Il devait exercer avec succès dans la capitale jusque en 1802. Retiré à cette date à Fontainebleau, il se contenta du titre de médecin du Palais. C'est dans ce poste de repos qu'il vécut ses dernières années. Il est mort en octobre 1826, à l'âge respectable de 86 ans.

Il a beaucoup écrit et dans des genres assez divers. Il s'est, par exemple, essayé au magnétisme dans le même temps qu'il présentait à la Société Royale de Médecine des *Recherches sur le feu de Saint-Antoine*. Mais son sujet de prédilection a été la variole : de 1768 à 1776 il n'a pas écrit moins de six ouvrages dont plusieurs en deux volumes concernant cette maladie. Il en démontrait le caractère épidémique et préconisait comme moyen prophylactique la promulgation d'une loi sévère contre

la contagion. Il fut si pressant et si hardi que, pour se débarrasser de lui, on le menaça, paraît-il, de la Bastille,

Fut-ce cette crainte qui l'inclina à l'étude plus innocente de la botanique ? Toujours est-il que cette science occupe la deuxième partie de son œuvre : *Tabulæ plantarum fongosorum. De la mycetologie ou Traité historique, graphique, culinaire et médical des champignons* et enfin son *Traité complet sur les champignons* en deux gros volumes accompagnés de nombreuses planches en couleurs Il poussa même la recherche jusqu'à s'inspirer de la botanique dans des travaux littéraires à la vieille mode classique. C'est ainsi qu'en 1816 il exerçait son violon d'Ingres avec les *Genres de plantes de Théophraste* et en 1824 avec la *Flore et faune de Virgile*. Mentionnons pour être complet un *Traité de la Morsure de la vipère aspie de Fontainebleau* paru en 1805.

L'éditeur Panckouke dénombrant en 1826 cette bibliographie ajoutait : « Les héritiers de Paulet trouveront dans ses papiers les Aphorismes d'Hippocrate en vers français. » Ce n'est pas à nous qu'est échue cette bonne fortune et les documents qui nous occupent aujourd'hui sont d'un caractère plus intime.

Ce sont d'abord deux cahiers intitulés, l'un *Notes recueillies dans l'Esprit des Lois* et le second *Notes recueillies dans divers auteurs,* ce dernier malgré son titre ne renfermant à peu près que des pensées de l'Abbé Raynal. Le choix des auteurs comme celui des citations nous apprend que les sympathies de Paulet étaient acquises à l'esprit philosophique : ce n'est pas en vain que son père l'avait prénommé Jean-Jacques.

Inspiré de la même sensibilité, le troisième cahier renferme une *Comédie en trois actes tirée des contes moraux de M. de Marmontel, l'Amitié à l'Epreuve*. On ne peut prouver de plus charmante façon qu'on est bien de son temps !

Mais j'ai hâte d'arriver au dernier manuscrit, le plus intéressant de beaucoup pour les historiens de la médecine, le *Journal de mes visites et consultations contenant ce que j'ai reçu et ce qui m'est dû depuis le 1er janvier* 1786 *jusqu'au 1er janvier* 1792. Ces dernières lignes ont été rayées et civiquement remplacées par : *à dater du mois nivôse, au 3e de la République* 1794-1795.

Ce petit carnet, sous sa couverture de chagrin empruntée à un tome d'une *Philosophia*, renferme toute la vie d'un praticien parisien aux époques troubles de la fin du XVIIIe siècle.

La clientèle est, comme toujours, empruntée aux milieux les plus divers : Bon-Air serrurier, le charcutier de la Grand

Rue, le cordonnier de la Rue de France y voisinent avec la Supérieure des Sœurs Grises, Mme d'Albon, le curé de la paroisse de Glatigny et M. de Castelane « demeurant avec sa famille rue Saint-Louis ».

On trouve même au hasard des feuillets des clients de choix, le général Kellermann, « comte de Valmy », un M. de la Coste, qualifié d'ancien ministre, le marquis du Puget-Barbentane, le cardinal Pignatelli, Milady Rodney (probablement la femme de l'amiral anglais refugiée en France pour échapper à ses créanciers). Nous apprenons parmi d'autres détails que la citoyenne Mac-Donald, veuve du général, habitait rue des Sablons. M. de Miromesnil (c'est sans doute l'ancien Garde des Sceaux de Louis XVI) était partisan du forfait : il est convenu avec le médecin d'un abonnement de 150 francs l'an.

Paulet consignait dans le même cachet ses comptes de perruquier et de pension, ses prêts de livres, ses contrats de domestique : *La citoyenne Louisette est entrée chez moi du 19 germinal sur le pied de 100 livres et je me suis chargé de la nourriture de son enfant.*

Les annotations consacrées au règlement des honoraires sont pleines de saveur. Si certaines fois le médecin a été *payé fort bien, payé très bien et honnestement, payé noblement, payé et remercié convenablement*, il ne manque pas d'appréciations moins favorables : *payé assez mal, payé enfin, payé et mesquinement, non payé, mal payé, donné au commissionnaire ce qu'il m'apportait. C'est un fripon*, dit-il d'un ingrat, *ancien fripier de Paris qui bien loin de me payer a fait courir des bruits qui n'avaient ni queue ni tête,* Un autre *m'a escamoté le payement qui a passé dans la poche de Cotteau chirurgien sans pudeur* (O. invidia).

A travers certaines pages se devine la rigueur du temps des assignats. Le médecin touche ses honoraires en nature : *mal payé en pommes, reçu du pain, reçu un bonnet de vigogne, reçu une livre de tabac.* On échange : *le peintre a travaillé pour moi, quittes.* On reçoit ce que l'on trouve : *le citoyen Henri, rue Basse, en face la rue des trois pucelles, donné en acompte une pelle à feu.*

Ne pensez-vous pas que cet humble journal intime, semblable au livre de raison familial, constitue une page d'histoire de de la médecine prise sur le vif. C'est dans cette pensée que j'offre ces documents au musée de notre Société. Puissent-ils, modestes matériaux, être de quelque intérêt pour les chercheurs de demain !

Deux contrats d'apprentissage de compagnon-chirurgien[1].

(1628-1660)

Par devant le notaire du Roy nostre Sire en la ville, bailliage et chastellenie de Brye-Conte-Robert soubzsigné fut présent en sa personne Jehan Jallery chirurgien demeurant à Ferrolles lequel a recognu et confessé avoir baillé et délaissé à tiltre d'apprentissage au mestier et art de barbier et chirurgien pour le temps de deulx ans commençant le premier jour du présent mois d'aoust et finissant à pareil jour de l'année que l'on comptera mil six cens trente à Hélie Régnier maistre barbier et chirurgien demeurant audict Brye présent preneur ledit temps, c'est assavoir François Jallery fils dudit bailleur aagé de dix sept ans ou environ à ce présent, qui a promis servir et obéir ledit Régnier son maistre en touttes choses licittes et honnestes, et icelluy Régnier de luy monstrer et enseigner ledict mestier et art de chirurgien et le rendre ouvrier capable dudict art dans ledict temps sy audict apprentif ne tient, mesme de le nourrir et coucher bien et duement selon sa condition. Le présent bail fait aux dictes charges et que ledict Jallery bailleur a promis et sera tenu d'entretenir son dict fils d'habitz honnestes et autres choses nécessaires pendant les dictes deulx années et de le représenter au cas qu'il s'en aille auparavant la fin d'icelluy. En outre, moyennant le prix et somme de cent livres tournois pour lesdictes deux années, sur laquelle ledict bailleur a présentement payé audict preneur moitié montant cinquante livres tournois dont il s'est tenu contant et l'a quitté et quitte et quant au surplus montant pareille somme de cinquante livres tournois ledict bailleur a promis et sera tenu le payer audict preneur dans la fin de la première année et luy mettre le présent bail en ses mains sans diminution.

Car ainsy a esté accordé entre lesdictes partyes sy comme promettans, obligeans l'ung envers l'autre corps et biens et renonçans. Faict et passé en l'étude dudict notaire royal soubzsigné le vingt troisiesme jour d'aoust mil six cens vingt huit avant midy, en présence de Louis Jablier charron, demeurant

(1) Archives de Me Roger Liébard, notaire à Coubert, canton de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

audict Brye et de Denis Berthod cler demeurant audict lieu tesmoings.

Lesdictes partyes et tesmoings ont signé la minutte des présentes avec ledict notaire qui a esté scellée ledict jour et an.

BERTHOD (notaire).

BERTHOD (clerc) JALLERY JABLIER

*
* *

Fut présent en sa personne François Doguet, maistre barbier et chirurgien demeurant à Brye-Conte-Robert, lequel a volontairement recognu et confessé audict notaire soubzigné, s'est obligé et s'oblige par ces présentes de monstrer et enseigner à Claude Ormont, dict La Forest, vallet de Charles Canis, de Servon, à ce présent ce quy ensuit. C'est assavoir de bien razer, tailler la moustache, mettre proprement les cheveux dans le bonnet et saigner, dans douze mois prochains à commencer au premier jour de juin prochain et le rendre capable dans ledict temps sy audict Ormont ne tient, de le nourrir, chauffer, coucher et blanchir et de luy donner sa chopine de vin blanc, et ledict Ormont de servir bien et docilement et de s'habiller d'habits et linges honestes selon sa condition. Et outre moïennant le prix et somme de soixante livres quy seront payés par ledict Ormont audict Doguet, la première moitié en automne et l'autre moitié en sortant. Est comparu Hector Gangneux, vigneron, demeurant à Servon lequel a promis, s'est obligé et s'oblige solidairement avec ledict Ormont de payer audict Doguet la somme de trente livres en sortant dudict apprentissage. Comme ainsy, promettant et renonçant.

Faict et passé en l'estude dudict notaire royal soubzsigné le vingt huitiesme jour de mai mil six cens soixante après midy, en présence de Messire Canis procureur fiscal de la prévosté de Servon y demeurant et Messire Estienne Nouette greffier de la justice de Servon soubzsignez.

DOGUET — Claude ORMONT
Hector GANGNEUX — CANIS
NOUETTE — BERTHOD (notaire)

Communiqué par le Dr Roger GOULARD, *de Brie-Comte-Robert.*



BIBLIOGRAPHIE

Comptes-Rendus

Henri Leclerc. — *Les légumes de France.* Leur histoire, leurs usages alimentaires, leurs vertus thérapeutiques. 1 vol. Masson, 1928, in-8° de 217 p.

Beaucoup plus que les fruits, les légumes ont quelque chose de grotesquement bourgeois. Leur défilé est classique dans les ballets du Châtelet.

Mon ami Leclerc a mis à leur service la même aménité érudite qu'a celui des fleurs et des fruits de France. Napoléon faisait ses délices des haricots à l'huile que Brillat-Savarin exècre à cause de ses propriétés « obésigènes ».

Catherine de Médicis adorait les fonds d'artichauts au point dit L'Estoile, qu'elle « cuida crever » au repas d'honneur de Mlle d'Artigues ; et bientôt Ronsard dira :

L'artichaut et la salade
L'asperge et la pastenade
Et les pompons tourangeaux
Me sont herbes plus friandes
Que les royales viandes
Qui se servent à monceaux.

Voilà à mettre en exergue sur un menu de banquet végétarien.

L'asperge aussi incita au lyrisme Monselet dans ses sonnets gastronomiques :

Oui, faisons lui fête :
Légume prudent
C'est la note honnête
D'un festin ardent
J'aime que sa tête
Croque sous la dent,
Pas trop, cependant !
Enorme, elle est bête ;
Fluette, il lui faut,
Plier ce défaut
Au rôle d'adjointe,
Et souffrir, mêlé
Au vert de sa pointe
L'or de l'œuf brouillé.

Je ne peux saluer d'une note littéraire, historique ou culinaire chaque légume présenté par Leclerc : pomme de terre ou topinambour, ail ou oignon, aubergine ou tomate, scorsonère ou tétragone, mâche ou raiponce, pissenlit ou pourpier.

Je citerai seulement ce passage d'une vieille traduction de Galien : « J'avais tant appris de veiller et d'estudier en ma jeunesse que, venant sur l'âge, auquel temps on ne dort si bien qu'en jeunesse, j'estois fort fasché de ne pouvoir dormir. Contre laquelle fascherie je n'ay trouvé autre remède plus singulier que de manger de la laitue le soir. » Sans doute ne mangeait-il que de la laitue, c'est-à-dire peu.

On voit que les légumes de France valent les fruits. C'est que si la Touraine est le jardin de la France, la France est le jardin le plus divers d'Europe. Dr Laignel-Lavastine.

Guéniot (A.) — *Souvenirs parisiens de la guerre de 1870 et de la Commune.* — Baillière, 1928, in-18° de 118 p.

Cette plaquette fait suite aux souvenirs précédents. On y trouve les mêmes qualités de clarté, de véracité et de bonté. L'affreuse période de la Commune est contée avec objectivité: simplement. après le récit du 29 mai 1871 : « Ah! quelle joie s'ensuivit dans tous les rangs de la population ! Des personnes, sans se connaître, s'abordaient dans la rue pour se congratuler. C'était comme une résurrection : Lazare sortait du tombeau !»

M. Guéniot nous annonce un 3e volume de souvenirs. Nous l'attendons avec confiance, sûr que sa vitalité lui permettra de le polir ad unguem. Dr Laignel-Lavastine.

Henri Leclerc. — *Les Fruits de France.* Historique, diététique et thérapeutique. 1 vol. in-8°, Masson, 1925, de 274 p.

J'avais pris le plus grand plaisir à la lecture du Précis de Phytothérapie de mon ami Leclerc. Ce précis est aujourd'hui un livre classique, mieux que le Jardin des racines grecques et l'on y goûte des plantes les odeurs de fleurs qui ne sont pas de rhétorique.

Les fruits de France ont le même charme, mais plus de consistance et de saveur encore. Chaque fruit est une occasion de festons historiques et d'astragales littéraires.

« Fruits arrondis
De Cérasonte
Vous faites honte
Au vif rubis. »
Voilà les cerises.

Les groseilles me rappellent la dictée du groseillier donnée par Mérimée à Compiègne.

Le melon fait penser non plus au paranoiaque Bernardin mais au quatrain de Claude Mermet d'un pessimisme un peu outré :

Les amis de l'heure présente
Ont le naturel du mclon :
Il faut en essayer cinquante
Avant que d'en trouver un bon.

Le raisin, la pomme, la poire ont une noblesse qui remonte bien au-delà des Croisades. Pomme et raisin ont les honneurs des premiers chapitres de la Genèse. Le poirier est plus jeune, mais Homère le cite dans les jardins de Laërte et d'Alcinous. L'arbouse est bien déchue depuis Vigile. L'azerole, la corme, l'allekenge, la cornouille, la myrtille, le brimbelle, le cynorrhodon peuvent se féliciter de la publicité de bon aloi que leur fait M. Leclerc. J'avoue dans mes ordonnances, sauf la myrtille en souvenir de la Suisse, les employer rarement. Avec l'olive chère à Pallas, la figuc maniée par Caton comme un instrument de guerre, le citron et l'orange si démocratisés depuis la captivité de Babylone et le Jardin des Hespérides, avec la grenade enfin qu'Hippocrate employait comme pessaire nous unissons l'histoire à la pratique. On voit par ces exemples que les fruits de France agrémentent la plus savoureuse des promenades littéraires. D[r] LAIGNEL-LAVASTINE.

GUÉNIOT (A.). — *Souvenirs anecdotiques et médicaux* (1856-1871). Baillière, 1927, in-18, de 220 p.

Les anciens avaient raison de priser le commerce des vieillards. La lecture attachante des souvenirs très vivants de M. Guéniot en est une nouvelle preuve. On retrouve dans ce volume l'indulgente bonhomie et la philosophie souriante du maître qu'on a plaisir à saluer le mardi à l'Académie de médecine. Et l'on y trouve maint détail dont saura profiter qui écrira, à la manière de Lenôtre « la petite histoire » de la médecine. Malgaigne et les greniers de Charrière, le marchand d'instruments ; Natalis Guillot et ses graffitti stéréotypés ; le tutoiement de Mounet-Sully à Chevreul lors de son Centenaire et l'exclamation du chimiste « Monsieur, on ne m'a jamais tutoyé ! » Ricard reconnaissant la contagiosité de la syphilis secondaire ; le « père Dupré » bohême, anatomiste, opérateur, poète, philosophe et professeur, comme chantait Farabeuf ; Fauvel, initiateur des fresques de la Charité ; le décanat de Rayer ; la Faculté sous la

Commune avec le père Dupré doyen, autant de petits tableautins qui sont comme les Guardi de la vie médicale parisienne sous le Second Empire.

Et M. Guéniot y met sa note personnelle neurologique en rappelant qu'il a décrit sous le nom d'hétérotopie subjective chez quelques amputés du bras la sensation d'un acheminement graduel de la main toujours perçue vers la racine du membre. Il a décrit aussi sous le nom de délire des opérateurs, quelques cas de désordres mentaux chez des chirurgiens ou des accoucheurs en train d'opérer. Le plus curieux est la méprise d'un interne, Deaurobe, prenant, au cours d'un accouchement, pour le cordon ombilical, le pénis de l'enfant ! Dr Laignel-Lavastine.

E. Bertrand R. Bouillerot et E. Socley. — *Le Mont Afrique et ses origines préhistoriques.* — *Mém. de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, janv.-mars 1926.

Comptes-rendus très détaillé et très circonstancié d'une exploration de cette montagne de 580 mètres d'altitude, située à 10 kilomètres sud-ouest de Dijon, et entreprise depuis 1912 sous les auspices de M. A. Blanchet, membre de l'Institut, et qui fait honneur aux publications de cette académie dont l'érudition et les initiatives sont particulièrement remarquables.

M. Fosseyeux.

Dr Henri Fleurent, *l'art et la médecine au Musée de Colmar*, Colmar, Société Schongauer et Librairie Huffel, 1928, in-8°, 32 p., 13 fig. hors texte.

Très intéressante étude que consulteront avec fruit les visiteurs du Musée de Colmar qui ont du goût pour l'histoire de la médecine ou pour l'histoire tout court. Historien de la médecine et amateur d'art, notre confrère colmarien était doublement qualifié pour l'écrire.

A tout seigneur tout honneur ! Voici le joyau du Musée, le fameux retable peint aux environs de 1500 par Mathias Grünewald. Ce retable provient du couvent des Antonins d'Isenheim, c'est-à-dire d'une maison où étaient reçus les malades atteints du feu sacré. Excellente occasion de retracer l'histoire de ce mal qui n'était autre que l'ergotisme, de l'ordre religieux qui s'était donné pour mission de le combattre. Description des attributs de saint Antoine, souvent rapproché de saint Sébastien, le saint anti-pesteux ; discussion serrée des divers diagnostics émis à propos du malade de la tentation, dont on a fait tour à tour un lépreux, un syphilitique, un pestiféré et qui était vraisemblablement un ergotique.

Le terrible réalisme de Mathias Grünewald, qui avait si vivement frappé Huysmans, se retrouve dans le Christ crucifié, dans la mise au tombeau, dans l'attitude de la Vierge se pâmant au pied de la Croix; ce réalisme, le Dr Fleurent a su l'analyser en médecin.

D'autres œuvres du Musée méritent de retenir l'attention de l'historien de la médecine. C'est un plaisir de suivre notre guide devant les criminels-nés figurés par Schongauer dans les scènes de la Passion, devant les lépreux, les monstres, les saints guérisseurs, la fontaine de Jouvence ou à l'intérieur d'une chambre d'accouchée du xve siècle, de l'entendre commenter l'idéal de la beauté féminine au moyen âge et la façon dont les artistes de ce temps cherchaient à représenter l'âme du chrétien. Dr Ernest WICKERSHEIMER.

A. VAN SCHEVENSTEEN. *Les chirurgiens de l'hôpital Sainte-Elisabeth à Anvers, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.* Extr. du *Recueil des mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale de médecine de Belgique*, tome XXIII, Bruxelles, imprimerie l'Avenir, 1927, in-8°, 46 p.

Excellente étude basée sur des documents originaux tels que les comptes de l'hôpital Sainte-Elisabeth, conservés depuis 1427 et que les comptes de la ville d'Anvers dont il n'existe malheureusement plus pour la période antérieure à la Furie espagnole (4 novembre 1576) que des fragments du xive et du xve siècle et une série de onze volumes allant de 1530 à 1559.

Malgré le petit nombre des documents anciens, l'auteur a pu établir que dès 1427 un chirurgien était désigné pour visiter les malades de l'hôpital. Preuve de plus que l'institution d'un service de santé hospitalier n'est pas une nouveauté au temps de la Renaissance (Cf. *Janus*, 1928, XXXII, p. 1-11.)

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

THE EMERALD TABLE. — *By Robert Steele and Dorothea Waley Singer in Proceedings of the Royal Society of medicine, January 1928.*

Dans ce travail fort intéressant notre distinguée collègue, Mme Dorothée Singer et M. Robert Steele apportent une contribution à l'étude de la fameuse table d'émeraude.

Comme le disent avec juste raison les auteurs, « la transmission de la science du monde d'écriture arabe au monde d'écriture latine est la plus importante partie de l'histoire de la science! Elle doit donc être abordée par des savants habiles non seulement dans les connaissances orientales mais aussi

dans les connaissances médiévales. En réalité, la liste des premières traductions d'arabe connues actuellement n'est pas tellement considérable qu'elle doive écarter le travail des critiques. Le sujet de la communication est une traduction faite sans doute au XIIe siècle d'une collection de commentaires sur la table d'émeraude d'Hermès. Elle est par cela même une sorte de complément à la magistrale étude de la table d'émeraude dans sa forme arabe et latine publiée récemment par le Pr Ruska.

Mme Dorothée Singer et M. Robert Steele analysent d'abord le texte du prologue et des commentaires où nous voyons que les précieuses sentences d'Hermès furent trouvées par Galien Alfachim (ou le medeum) sur une plaque d'émeraude tenue dans les mains du cadavre d'Hermès le trois fois grand, Hermès Trismegistus. Ensuite, les auteurs étudient minutieusement les sources du texte puis les manuscrits. Le texte que présentent Mme Dorothée Singer et M. Steele est établi sur un manuscrit plutôt tardif de la collection Arundel au Bristish Museum. C'est un texte anonyme mais que les auteurs attribuent, non sans quelque hésitation, à Platon de Tivoli. Ce Platon de Tivoli fut un des premiers traducteurs des ouvrages arabes et ses travaux faisaient autorité au début du XIIe siècle.

Ce travail d'une documentation parfaite montre la très grande érudition de notre distinguée collègue. C'est un document de tout premier ordre. Dr Raymond Neveu.

Dr J. G. de Lint. — *De Bezwering in de geneeskunde van Het oude Egypte Door*, S'Gravenhage, 1927.

Notre ami, M. J. G. de Lint vient de publier dans le Journal Néerlandais de médecine (Nederl. Tijdschrift woor geneeskunde), une étude fort intéressante sur les exorcismes dans l'ancienne Egypte. M. de Lint après avoir rappelé que les Egyptiens divisaient les maladies en deux groupes très nets, celles dont les causes étaient connues, et celles dont les causes étaient inconnues, montre que ce sont ces dernières surtout que les Egyptiens chassaient à force d'exorcismes. On invoquait l'aide de toutes les divinités.

Pour un accouchement, par exemple, voici quelle était l'invocation : « O Râ, oh Bonté du ciel, dieux qui êtes dans les cieux, dieux qui habitez le pays de l'Est et de l'Ouest, régnant sur tout ce pays, venez ! voyez Isis est à la fin de la grossesse.; ces mois pendant lesquels elle a porté dans sou corps son fils Horus, le défenseur de son père, touchent à leur fin ; venez parce qu'on complote contre elle. Si elle n'accouche pas, votre ruine en résultera, oh neuf dieux !...

Il nous est malheureusement impossible de reproduire toutes les citations si intéressantes de notre collègue. Disons simplement que M. de Lint a traduit avec soin, en véritable médecin, les papyrus qu'il étudie.

M. le Pr Menetrier dans son cours sur la médecine Egyptienne et Chaldéo-Balylonienne disait dernièrement que le gros écueil de l'interprétation des papyrus et des tablettes d'argile réside surtout dans ce fait que les traducteurs n'étant pas le plus souvent des médecins, des erreurs certaines se glissent dans le nom des maladies... Il faut donc savoir gré à M. de Lint d'avoir osé affronter les papyrus médicaux. Nous espérons que d'autres études suivront et cela pour le plus grand bien de l'histoire de la médecine. Dr R. Neveu.

Dr Herminie Howyan. — *Un médecin poète et philosophe le docteur Henri Cazalis* (*Jean Lahor*), Jouve et Cie, Paris, 1928.

Henri Cazalis est né à Cormeille-en-Parisis le 3 mars 1860. Par ses parents Henri Cazalis était d'origine méridionale, mais son grand-père avait épousé une Danoise et sa grand-mère maternelle était Hollandaise. Comme le dit fort justement Mlle Herminie Howyan « Jean Lahor tenait ainsi du Nord et du Midi des dons très différents et des influences ataviques aussi complètes devaient se manifester plus tard dans sa personnalité, expliquant un peu sa prodigieuse diversité et son évolution depuis la mélancolie jusqu'à l'éblouissement... Son enfance fut très comprimée. Il fit de très bonnes études au Lycée Henri IV. Son père le destina au Droit. Il alla préparer son doctorat à Strasbourg. C'est là qu'il apprit à connaître et à aimer l'Alsace. De sa chambre d'étudiant. il avait sans cesse devant les yeux la merveilleuse flèche de la Cathédrale qui, les jours d'été, semble une grande fleur rouge montant vers le ciel bleu. »

Puis il revint à Paris et commença ses études de médecine. C'est à ce moment qu'il écrivit les poèmes de « l'Illusion ».

Il fut parmi les élèves préférés de Peter et de Vulpian, à Versailles pendant l'année terrible, il eut une conduite digne de tous éloges. C'est à partir de ce moment que sa pensée évolua vers l'action sociale. « L'homme est dupe de la vie qui est illusoire, écrit-il, mais la souffrance, mais le mal est une réalité, la sympathie humaine est une certitude. Par dessus toutes ces misères plane une idée de relèvement possible et de progrès déjà accompli, de progrès plus grand encore promis par la Science ! »

Toute sa vie, Cazalis fut un travailleur acharné. Ni la fortune,

ni le succès, ni les joies de son foyer, rien ne parvint à le distraire de son labeur. Il exerça pendant près de trente ans à Paris, puis à Aix-les-Bains. C'est là qu'il tomba malade en 1907

Il mourut à Genève le 1er juillet 1907, après dix-huit mois de souffrance.

Il fut enterré à Ferney, non loin de Voltaire.

Comme le dit Mlle Hermine Howyan, Jean Lahor fut un merveilleux poète non pas *quoique* médecin, mais *parce que* médecin.

Toute sa vie il eut la joie de lutter contre le mal. « C'est parce que j'ai le sentiment de la lutte nécessaire contre la nature, écrivait-il, que je me suis fait médecin. »

Au point de vue médical, ses travaux sont encore d'actualité. Tout récemment, M. Couvelaire à la Sorbonne citait le nom de Cazalis à propos de l'examen prénuptial. Cazalis, en effet, réclamait cet examen il y a vingt-huit ans, dans son livre Science et Mariage !

En résumé, cette thèse qui vient d'être passée sous la présidence de M. le Pr Ménétrier, est un travail très consciencieux, d'une documentation parfaite et dont la lecture est fort attrayante. On ne saurait trop en féliciter notre collègue.

Dr Raymond Neveu.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques.

P. Jeunhomme, *Mesure draconienne du Conseil de Santé de l'armée*, Presse médicale, n° 66, 17 août 1927, p. 1019. — Pendant la Révolution, le Conseil de Santé des armées de la République imagina de soumettre à des examens probatoires tous les membres du Corps de santé, du haut en bas de la hiérarchie. Le nombre des épreuves était en raison directe du grade ; le patient était enfermé sous clef, pendant la rédaction des compositions, et l'on vit Percy lui-même, contraint de répondre à une vingtaine de questions, mis en chartre à l'hôpital de Thionville et même oublié dans le local disciplinaire par le Commissaire des guerres, qui était allé déguster, pendant ce temps, sous prétexte de réquisition, des vins de la Moselle ! Le pensum de Percy a été publié sous le titre : *Réponses du C. Percy aux questions épuratoires qui lui ont été proposées par la Commission de Santé séante à Paris*, 1795, 64 p. in-12, avec planche. Les sujets donnés aux candidats

étaient à tout le moins saugrenus : « Le règne de la Liberté diminuera-t-il les maladies? — Le règne de la Liberté influence-t-il sur la beauté physique? — Le Gouvernement modifie-t-il les affections physiques comme il modifie les affections morales? — On présume quelles réponses y pouvait faire un candidat arriviste et jacobin, et M. Jeunhomme nous en donne des extraits savoureux.

J. Decourt, *Visite et évocation d'Epidaure*, *ibid.*, 20 août 1927, p. 1312-1321.

Mabin, *Les manifestations du culte des saints guérisseurs de Bretagne*, Gazette médicale du Centre, 32e année, nº 8, 15 août 1927, supplément littéraire, p. 225-233. — Dans cet article curieux, et documenté *de visu*, l'auteur étudie les gestes, les prières, les offrandes des pélerins, tous ces vieux saints grotesques et touchants que l'on invoque à Notre-Dame du Haut près de Moncontour, à Saint-Jean du Doigt, à Montertelot, à Pluneret, à Saint-Gildas en Carnoët, etc., ces dévotions issues du vieux fonds de l'âme populaire, et qui gardent encore, à côté du clergé, leurs officiants rustiques, à demi-chrétiens, à demi-sorciers, comme ce père Chocho et ce père Gustau, improvisateurs d'oraisons bizarres, et dont M. Mabin évoque la pittoresque silhouette.

V. Dauphin, *Contribution à l'histoire de la médecine en Anjou, le corps médical de l'Anjou (médecins et chirurgiens) en 1784, d'après une enquête administrative*, Archives médicales d'Angers, 31e année, nos 8-9, août-septembre 1927, p. 147-150 et 155-160. — Au début de l'année 1784, fut ouverte, par toute la France, en exécution des ordres du Contrôleur général, par les soins des Intendants et de leurs subdélégués, une sorte d'enquête administrative sur le corps médical, et il semble que des instructions secrètes aient en outre réclamé, sur chacun de ses membres, une sorte de cote scientifique et morale. Les résultats de ces investigations, pour l'Anjou, sont consignés aux archives départementales d'Indre-et-Loire, série C 354, et permettent d'apprécier la constitution du corps hippocratique à cette époque : docteurs du ressort de la Faculté de médecine d'Angers, corporations chirurgicales d'Angers ; de Saumur (avec juridiction sur Montreuil-Bellay); de Baugé ; de Beaufort-en-Vallée ; enfin empiriques mâles et femelles qui bénéficiaient trop souvent, sur la recommandation de leur curé ou de leurs dupes, de la tolérance, et même d'une sorte

d'investiture administrative ! — La ville d'Angers comptait alors treize médecins, seize chirurgiens et un dentiste.

P. EMARD, *Jacques Amyot, grand aumônier de France, supérieur des Quinze-vingts pauvres aveugles du Roi*, 1560-1593, Revue du XVIe siècle, T. XIV, 1927, fasc. 1-2, pp. 77-115. — En sa qualité de grand aumônier de France, Jacques Amyot fut pourvu du gouvernement des Quinze-Vingts. Peu soucieux de résider au Louvre, où Catherine de Médicis lui manifestait une malveillance non dissimulée, il préférait habiter dans l'Enclos des Aveugles, et y montra d'ailleurs un sentiment très vif des devoirs de sa charge. Le dénuement du trésor royal, la situation stratégique de la maison, exposée aux attaques des huguenots, sa détresse accrue par la misère publique, qui mit à néant les dons et legs, rendit la gestion très difficile. Il fallut vendre des biens-fonds. D'autre part, les pensionnaires, voire les clercs, se montraient enclins à de fâcheux désordres : ivrognerie, blasphèmes, indiscipline. On surprit même chez un des chapelains, Christophe de la Vésine, une femme cachée dans un coffre. Le vicaire prétendit, pour sa justification, qu'elle avait dépassé l'âge canonique, lequel fut toutefois ramené, après enquête, à 40 ans ! Enfin, le mariage étant autorisé entre aveugles et voyants, à qui cette union rapportait le bénéfice de la fraternité, il s'ensuivait de nombreuses difficultés réglementaires, juridiques et canoniques que la science avisée de Me AMYOT ne résolvait pas toujours sans peine.

G. ZELLER, *Le séjour de Rabelais à Metz*, *ibid.*, pp. 141-149. — Rabelais se trouvait, et depuis peu de temps, en mars 1546, dans la ville de Metz, où l'avait sans doute attiré son ami, le sieur de Saint Ayl. Il y fut stipendié, les uns disent comme médecin, les autres comme conseiller ou orateur de la cité, poste souvent confié à des médecins, et qu'occupèrent en effet Jean Gonthier d'Andernach et Jean Bruno, dit de Niedbruck. Rabelais touchait, d'après l'état des comptes de 1546-47, 120 # par an. On a prétendu qu'il quitta Metz pour Paris vers la Saint-Jean de 1547. M. Zeller estime qu'il resta en Lorraine jusqu'aux environs de Pâques 1548, date à laquelle il partit rejoindre à Rome le cardinal Jean du Bellay.

E. ROLANTS, *Notes sur l'histoire médicale de Lille et de sa région, maladies qui ont régné à Lille au XVIIIe siècle*, Lille, Impr. centrale du Nord, 1927, 47 pp. in-8°. — Le Dr Boucher,

médecin des épidémies, et chargé des hôpitaux Comtesse et Saint-Sauveur de Lille, envoya régulièrement au *Journal de médecine* de Vandermonde, de 1757 à 1793, un relevé mensuel des maladies régnantes : fièvres catarrheuses, synoques putrides, intermittentes et rémittentes, pulmonies, petite vérole, affections scorbutiques, vermineuses, dysenterie, etc... Le tout entretenu et propagé par l'insalubrité d'un climat humide, et d'une ville surpeuplée, la misère (on cite un ménage de six personnes réduit à vivre avec un liard par jour), les famines qui, sous Louis XV, se répétèrent presque tous les sept ans en moyenne. Il est curieux que Boucher ne cite aucun cas de rage. Cette maladie existait, cependant, au début du XVIIIe siècle, Thérèse Parmentier, qui jouissait, en sa qualité de descendante de Saint Hubert, du privilège miraculeux de guérir les hydrophobes, recevait du Magistrat de Lille une pension de 80 florins, qui passa en 1713 à son fils Louis Martin, et en 1735 à Anne Martin-Brigotte, laquelle ne touchait plus que 30 florins. — A noter encore l'effroyable mortalité par fièvre typhoïde (2520 morts en 1771, 2651 en 1773), par fièvre puerpérale ; deux épidémies de typhus (1758 et 1790) ; et de curieux détails sur le siège de 1793.

Debré et Joannon, *Recherches anciennes et récentes sur l'immunisation active contre la rougeole*, Progrès médical, 15 octobre 1927, pp, 1601-1610. — Étude des procédés anciens et récents d'immunisation anti-morbilleuse. De même qu'on pratiqua, contre la variole, l'inoculation, Alexandre Monro suggéra, en 1757, d'inoculer la rougeole aux enfants, méthode que Francis Home, d'Edimbourg, appliqua à partir de 1758 ; que prônèrent J. Cook (1767), Spry (1768), Nils Rosen (1798), et qui fut reprise sur une grande échelle en 1842, en Hongrie, par Mihaly, de Katona. Ces tentatives ont retrouvé de nos jours, avec Nicolle (1923), Savini (1923), Debré et ses collaborateurs, un regain d'actualité.

Menetrier, *Trousseau*, 1801-1867, *ibid.*, supplément illustré, no 8, pp. 57-63.

Achard, *Villemin et sa découverte de la virulence de la tuberculose*, Clinique et Laboratoire, 6e année, no 9, 20 septembre 1927, pp. 161-166. — C'est le 5 décembre 1865 que Villemin, dans une note à l'Académie de médecine, annonça qu'il avait provoqué la formation de tubercules, notamment dans le poumon, par l'inoculation sous-cutanée de matière tubercu-

leuse à des lapins. L'Académie en discuta d'octobre 1867 à août 1868, et les objections ne manquèrent point. Chauveau lui-même, partisan de la doctrine contagionniste, refusait de reconnaître, en l'espèce, un microorganisme, et localisait le virus dans des particules protoplasmiques des cellules. La découverte, par Koch, du bacille qui porte son nom, mit fin aux controverses.

Dr Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, gérant,
Marcel FOSSEYEUX.

Un médecin maire de Chartres sous la Révolution

RENÉ-FRANÇOIS JUDEL[1]

Par le Dr Paul DELAUNAY.

Petite ville de jadis, mais déchue depuis des siècles, gardant de son ancienne splendeur, avec le portail roman de sa Maison-Dieu, l'église et les débris de son prieuré, Vivoin n'est plus qu'un pauvre bourg, perdu dans la campagne Sarthoise (2). Là naquit, le 17 août 1739, René-François Judel. Son père, Gilles Judel, époux de Françoise Duterte (ou Dutertre), était alors fermier général du prieuré de Saint-Hippolyte, que les abus de la commande et le relâchement de la discipline avaient vidé de ses moines. Il n'en restait guère qu'un, pour la garde du monastère, et le prieur se déchargeait, moyennant finance, sur un des vicaires de la paroisse, du soin de célébrer les offices de fondation. Le commandataire n'y paraissait guère que pour toucher les revenus, assez ronds pour sa peine, et qui, évalués officiellement à 8000 #, dont 5000 # pour le prieur et 3000 # pour les religieux, étaient affermés 22000 # en 1789 par le dernier fermier général, Dutertre des Aigremonts.

On ne peut croire que ces souvenirs, peu édifiants, ne furent point sans influence sur les convictions politiques que devait afficher, plus tard, René Judel.

Ayant décidé de sacrifier, comme on disait alors,

(1) Nous devons de nombreux renseignements à l'obligeance de M. Jusselin, archiviste d'Eure-et-Loir, à qui nous exprimons ici nos très vifs remerciements.

(2) Vivoin, auj. canton de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers (Sarthe).

au Dieu d'Epidaure, il se fit immatriculer à la Faculté de Montpellier : « *Ego, Renatus Judel, e loco Vivonio apud Cenomanenses, diocesis Cenomanensis, pollicitus sum me quamprimum exhibiturum litteras testimoniales peracti per biennium cursus philosophici, et magisterii artium, ea lege inscriptus fui albo studiosorum medicinæ Monspelliensium, die vigesima octava mensis februarii anni 1759, solito prius jure Universitatis, et prestito juramento solito. Judel.*»

Le 9 mai 1761, il était promu, sous la présidence de de la Mure, bachelier en médecine, et fit son premier cours sous Haguenot le 23 juillet 1761, son deuxième sous Fizes le 24 juillet, son troisième sous Boissier de Sauvages le 25 juillet. Les 12, 14, 20 et 22 août 1761, il passait ses quatre examens par devant Imbert, Haguenot, Fizes et de Sauvages ; le 30 novembre, ses première et deuxième triduanes sous Haguenot et Fizes, le 1er décembre, les troisième et quatrième sous de Sauvages et de la Mure, le 2 décembre ses cinquième et sixième sous Venel et Ch. Le Roy. Il subit encore le *point rigoureux* le 7 janvier 1762, et le surlendemain se voyait conférer licence, en compagnie de son camarade Gabriel, par M. de Saint-Bonnet, grand vicaire de l'évêque de Maguelonne, en présence des professeurs de la Mure et Venel. Le 29 janvier 1762, *in Hippocratis Sacro*, il revêtait la robe de Rabelais, et recevait le bonnet doctoral des mains du Pr Le Roy (1).

Judel s'établit à Chartres. Quelque temps après, il prit femme, et non sans difficultés; la belle-mère, Jeanne Charlotte Rasle, veuve de Gabriel Alexandre Goislard, répugnait à cette union, et ce n'est qu'après sommations respectueuses signifiées à ladite dame les 18, 19 et 20 février 1767 par sa fille Jeanne Gabrielle, en présence de Me Daupeley de Bonval, notaire à Nogent-le-Rotrou que le contrat fut signé, par le même tabellion, le 25 février 1767. La cérémonie

(1) Renseignements dus à l'obligeance de M. le Pr Paul Delmas et de M. le Bibliothécaire de l'Université de Montpellier.

nuptiale fut célébrée à Nogent, en l'église Saint-Hilaire, le 3 mars 1767.

Le Dr Judel n'exerça point seulement la médecine hippocratique, à vingt sols la visite. Il donnait dans les nouveautés et se proclamait partisan du magnétisme animal.

Aux scrupules de certains docteurs qui n'y voulaient voir que jonglerie, il objectait : « L'insurrection des médecins contre les manières nouvelles de guérir est dans l'ordre : placés par leur état entre le public et les charlatans, ils doivent signaler et démasquer ces derniers.

Mais il faut être en garde contre le zèle le plus pur et l'intention la plus droite : l'émétique et le kinkina n'ont obtenu la place distinguée qu'ils occupent dans l'arcenal [*sic*] médical qu'après de longs débats. » Il en allait de même du magnétisme : il « est, disait notre homme, non pas un remède universel et infaillible, mais un moyen de plus pour guérir ». Et lorsque Mesmer, à l'instigation de Bergasse et de Kornmann, promit d'initier, pour cent louis par tête, cent auditeurs aux secrets du magnétisme animal, Judel se fit inscrire parmi les membres de la *Loge de l'Harmonie*, ainsi nommée sans doute parce que l'harmonie n'y régna pas longtemps. D'abord associé, puis brouillé, puis réconcilié avec son collaborateur Deslon, Mesmer rompit définitivement avec lui au début de 1784, et les adeptes se partagèrent entre le temple mesmérien de la rue Coq Héron, et le sanctuaire de la rue Montmartre où officiait Deslon. Judel demeura fidèle au Viennois.

En 1784, un partisan de Deslon, et qui prétendait que son maître n'était point inférieur à Mesmer, publia un opuscule intitulé : *Examen sérieux et impartial du magnétisme animal* (1). Cette brochure essayait de faire œuvre critique, de déterminer les

(1) A Londres, et se trouve à Paris, du 26 juillet 1784, 2-43 p. in-8° (par P. A. O. Mahon, d'après le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de A. A. Barbier. T. II, 2e p., Paris, Daffis, 1874, in-8°, col. 363).

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE JUDEL

(D'après des documents obligeamment communiqués par M. Ch. Monnoyer).

Michel Duterte des Aigremonts, marchand († 1790)
époux de Françoise Poslin.

Françoise épouse Gilles Judel.

Gabrielle
épouse de
Louis Brin
Malherbe.

René-François
né le 17 août 1739
à Vivoin
docteur en médecine.

Françoise
née à Vivoin le 17 juin 1741
† le 4 juillet 1759,
épouse à Vivoin le 9 janv.
1758
René Héliant.

Marie-Françoise
née à Vivoin le 3 mars
1744
épouse à Vivoin le
24 nov. 1767
Pierre Fouchard.

Jean-Paul
né à Vivoin
le 11 avril
1749.

Enfants de Marie-Françoise et Pierre Fouchard :

Pierre
† 1824.

Marie,
femme Martineau.

Françoise-Etienne
(1770-1832).

Jacques Chauvin
épouse
Marie-Charlotte Rose.

Jacques

Gabrielle-Louise,
épouse le 23 juillet 1787
Jean-Baptiste Beunaiche
cultivateur à Bargé,
en Ballon.

Françoise-Etienne épouse (31 août 1798) (14 mess. an VI) Jacques

Eugénie
(1799-1827)
épouse de René Pelouas.

Jacques-Ferdinand
né en 1804.

Elisa
épouse de Charles-Nicolas
Monnoyer.

Alphonse
(1809-54).

Félicie
(1808-78).

Jean-Baptiste,
né le 24 germinal
an IX (14 avril 1801),
à Ballon,
Docteur en médecine.

Marie-Elisa
(1824-74)
épouse de Hippolyte
Boutroux.

Edmond
(1829-99).

Camille
(1834-99).

indications et contre-indications précises du procédé, et sans nier l'utilité du magnétisme en certains cas,



René-François JUDEL
(1739-1828)
Portrait à l'huile conservé au Musée archéologique du Mans
(N° 600 du catalogue).

A ce schismatique, Judel riposta dans le n° 15 du supplément des « Affiches du pays chartrain ». Tout en reconnaissant que l'auteur y montrait de la logique et des intentions vraisemblablement pures, il fit observer que son contradicteur ne connaissait « sûrement point la doctrine de M. Mesmer »; que même il n'avait « jetté qu'un coup d'œil rapide sur le traitement de M. d'Eslon, » de sorte qu'il « ne réuni[ssait] pas toutes les connoissances et les données qui pouvoient éclairer son examen et son jugement. Cette considération balance un peu la confiance qu'inspire d'abord le ton raisonnable et méthodique qui règne dans ce petit Ecrit dont toutes les propositions d'ailleurs ne sont pas également solides et fondées. Par exemple le vœu qui termine cette brochure n'est conséquente que chez ceux qui pensent que le Magnétisme animal est innocent dans tous les cas possibles. Dès qu'on croit comme l'Auteur et qu'on avance qu'il peut devenir préjudiciable dans beaucoup de cas, il n'est pas prudent de vouloir que son application soit confiée à tout le monde: le poids et la vérité de cette réflexion sont si palpables qu'il seroit superflu de la motiver. Il est bien vrai, comme l'insinue l'auteur, que tout le monde connoît le Tartre stibié et l'opium; mais il n'y a guère que les gens de l'art qui osent manier ces redoutables agents (1). »

En réponse aux attaques de Judel, on vit paraître une « *Lettre de l'auteur de l'examen sérieux et impartial du magnétisme animal à M. Judel, médecin, membre de la Société de l'Harmonie, où en répondant à la critique qu'en a faite ce Docteur et qu'il a insérée dans les Affiches du pays Chartrain, on fait voir que les disciples de M. d'Eslon peuvent être aussi instruits de la doctrine du magnétisme animal que ceux de M. Mesmer, et quelquefois mieux* (2). »

(1) Judel, Médecine, Lettre au rédacteur de ces feuilles, Chartres ce 2 août 1784, *in Supplément aux Affiches du Pays Chartain*, suppl. n° 15, 1784, p. 67-68.

(2) A Philadelphie, et se trouve à Paris chez tous les marchands de nouveautés, 1784, 16 p. in-8° (Bibl. nat., T. b^{64}, 35).

Ainsi le génie du Dr Judel s'exerçait à la polémique. Encore comptait-il des adversaires plus dangereux en la personne des chirurgiens chartrains, qui ne se faisaient point faute d'empiéter sur le terrain médical. Et il fallut que le Collège des médecins de la ville de Chartres leur rappelât les limites de leur compétence. Ce fut, il est vrai, par l'organe du Dr Mahon, lequel, joignant au titre de médecin celui d'avocat, rédigea trois volumineux mémoires in-8°, évoquant les prohibitions de l'ordonnance de Blois et de l'édit de 1707. Au surplus, protestait-il véhémentement contre le ramas « d'assertions fausses et de calomnies atroces » accumulées par l'avocat des chirurgiens, Me Janvier de Flainville, qui avait osé mettre, au frontispice d'un factum contradictoire, cette parole de Sénèque : « *Gravissima infamia est medici opus quœrere* (1). »

Le Dr Judel trouvait encore dans la médiocrité de son état d'autres sujets de souci. Il était bourgeois, payait la taille, et souffrait des dédains de l'aristocratie ; et il appelait de tous ses vœux la Convocation des Etats généraux, dont il attendait le retour de l'âge d'or et le règne de l'égalité. En décembre 1788, les avocats Chartrains ayant demandé que le Tiers-Etat disposât d'un nombre de voix égal à celui des deux autres ordres réunis, les médecins, Judel, Bouvart, Lesage et Mahon crurent devoir appuyer d'un placet cette motion égalitaire. Lorsqu'il fallut élaborer le cahier de doléances du Tiers-Etat de Chartres, les Drs Lesage et Mahon furent délégués par leur Collège pour élire, le 26 février 1789, les sept commissaires rédacteurs ; et nos Esculapes, réunis le 25 mars suivant chez leur doyen Bouvart, décidèrent de divulguer *urbi et orbi* des vœux auxquels ils estimaient n'avoir donné qu'une insuffisante publicité. Ainsi parut, en avril 1789, le *cahier du Collège des médecins de Chartres, lequel a pour objet de fixer les pouvoirs de ceux de leur bailliage qui seront députés*

(1) Voir ces mémoires à la Bibliothèque municipale de Chartres, nos 25507, 25535, 25538.

aux Etats Généraux dont l'assemblée doit s'ouvrir à Versailles, le 27 avril 1789 et de leur donner les instructions convenables pour remplir les intentions de leurs commettants. Pour servir de supplément aux cahiers du clergé et de la noblesse qui ont été imprimés, et pour tenir lieu de celui du Tiers-Etat qui ne l'a pas été, avec des notes de l'éditeur (1).

Entre autres revendications, la Faculté demandait le vote par tête et non par ordre ; un mode de représentation aux Etats basé non plus sur les bailliages, trop disparates, mais sur une répartition numérique des citoyens par districts aussi égaux que possible ; « la liberté des personnes, celle de la conscience, celle de la presse, et la sûreté des propriétés » ; la convocation à date fixe, au moins tous les deux ans, des Etats ; leur représentation permanente ; le consentement préalable de la Nation à tout impôt, et la restriction des subsides à ceux-là seuls qui seraient régulièrement accordés. Elle consentait cependant à ratifier les dettes antérieures de l'Etat, en considération du désir qu'avait la Nation « de donner à un si bon Roi les plus grandes preuves de son tendre attachement », quitte à en alléger le fardeau par un examen scrupuleux, confié aux Etats, des dépenses des divers départements, et par la création d'un papier-monnaie jusqu'à concurrence d'une certaine somme. Ainsi, dans sa maison de la rue du Heaume, le Dr Judel rêvait d'établir d'une manière claire et précise, les droits de la Nation française » et d'empêcher le « triomphe du despotisme ».

Notre homme espérait bien que la faveur populaire le porterait quelque jour au même rang que son compatriote et allié le constituant Héliand (2) et il se mit en situation de gravir les échelons du pouvoir.

(1) S. L., avril 1789, 16 p. in-8°. — Bibl. municipale de Chartres, 21300, 36 D, 1213.

(2) René Gilles Héliand, baptisé à Vivoin, le 8 octobre 1736, époux (contrat du 20 janvier 1762) de Louise Poslin, changeur du Roi au Mans rue de la Barillerie, conseiller du Roi, député du Maine aux Etats généraux, mort à Versailles, le 7 mai 1789, honoré de l'estime et des regrets de ses collègues et de ses concitoyens.

La liste des citoyens actifs de la ville de Chartres imprimée en 1790 confère au Dr Judel, habitant de la paroisse Saint-Martin-le-Viandier, les qualités d'électeur et d'éligible, comme payant au moins 10 # d'impôts directs. Dans le cas présent, éligible ne signifia point élu. Lorsqu'en février 1790, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789 sur la nouvelle organisation des corps de ville, les Chartrains nommèrent leurs édiles, Judel n'obtint, et seulement au premier tour, que 64 suffrages sur 928 votants, et se vit distancé par l'avocat Janvier de Flainville, qui d'abord officier municipal, devint maire après la mort d'Asselin. Il eut plus de chance quelques mois après, et fut porté par 29 voix sur la liste des 14 notables élus le 16 novembre 1790; et pour assurer, à ses ambitions ultérieures, des appuis politiques, il se fit admettre, le 27 décembre 1790 dans la *Société Chartraine des Amis de la Constitution*. Cette dernière fit pression sur les électeurs en conférant, le 13 novembre 1791, au grand scandale des aristocrates, une sorte d'investiture aux citoyens qu'elle jugeait dignes de l'édilité, si bien que, le 15, lors des élections qui donnèrent la mairie à Chevard, Judel fut nommé en tête de liste, par 70 voix, officier municipal. Mais il se récusa le lendemain, accaparé par la double et inverse tâche d'arracher à la mort l'humanité souffrante, et d'expédier aux bords du Styx, ou à tout le moins en prison, ceux qui n'étaient pas de son opinion : il figure, sous le n° 4, sur la « liste des deux cents citoyens qui doivent servir de jurés de jugement auprès du Tribunal criminel du département d'Eure-et-Loir » pendant les trois premiers mois de 1792, en exécution de l'art. VI du titre II de la loi du 29 septembre 1791.

Il se tint coi, derechef, lors des élections du 3 décembre 1792, et ne parut pas davantage en septembre 1793 dans le corps municipal que venait d'épurer Thirion, se tenant sans doute pour satisfait de la présidence du Directoire départemental qu'il occupait dès le 29 novembre 1792. Mais l'article 6 du décret

de la Convention du 14 frimaire an II ayant supprimé les Conseils généraux des départements, et édicté que la présidence serait désormais exercée alternativement, pour un mois, par les membres du Diréctoire, Judel qui s'était fait suppléer depuis le 26 brumaire par le vice-président Georges, lui céda le fauteuil — devenu fauteuil roulant — dès le 22 frimaire, an II. Il venait d'ailleurs de trouver une compensation : sous prétexte de santé, mais à vrai dire excédé de l'imbécile tyrannie de la Société populaire, Jolly venait de rendre (le 14 frimaire), son écharpe municipale. C'était l'heure où le proconsul Lebon déférait au tribunal révolutionnaire tous les gens « distingués par leurs talents ou leurs richesses ». Notre homme offrait sans doute toutes garanties inverses. Le 19 frimaire an II (9 décembre 1793), le procureur de la commune annonçait au Conseil général, « aux aplaudissemens du public et du conseil », que le conventionnel Thirion confiait le mandat au citoyen Judel (1). Le 22, le nouveau maire prêtait le serment de « maintenir de tout [son] pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, et de mourir à [son] poste », ce dont il se garda bien (2), préférant justifier autrement l'honneur dont il était investi. Il avait lu Jean-Jacques : il fut un maire sentimental et théâtral. Le 26 frimaire an II, il demanda que dans la ci-devant cathédrale, devenue le Temple de la Raison, on édifiât « trois tribunes : l'une pour placer les vieillards, l'autre les femmes enceintes, et la troisième les mères qui alaitent leurs enfants. » Ainsi ces trois estrades « présente[raient] le respect dû à la vieillesse, l'intérêt que l'on doit à la maternité, et le spectacle attendrissant des premiers soins que l'on prend de l'enfance (3) ». La proposition fut renvoyée au citoyen Sergent, qui en fit son rapport au Conseil général le 4 nivôse an II.

(1) Archives munic. de Chartres, 3e Reg. des Délib. du Conseil Général de la Commune, 19 frimaire an II. f° 182, r°.

(2) *Ibid*, 22 frimaire, f° 186, v°.

(3) Délib du Conseil général de la Commune, Reg. 3, fos 194 v° 195 r°.

Il y développa copieusement un projet d'aménagements et d'embellissements qui devaient désormais, dans cet antre du Fanatisme, attester la victoire de la Raison. Mais craignant sans doute que les cris des marmots n'offusquassent la majesté du sanctuaire des lois, il ne maintint que deux amphithéâtres, l'un affecté aux vieillards, l'autre aux femmes enceintes, et surmontés des figures en albâtre de la Sagesse et de la Fécondité. L'assemblée acquiesça.

Encore fallait-il nourrir ces mères et ces vieillards : et l'on vivait alors sous la menace de la disette. Après avoir véhémentement dénoncé les méfaits de la superstition, Barère, le voluptueux convive des petits soupers de chez Méot, prêchait, aux affamés de l'an II, la nécessité du Carême civique, seul capable de fonder, « en même temps que les mœurs républicaines, celles de la tempérance et de l'égalité ! »

Soucieux de concilier les exigences des appétits beaucerons avec les préceptes de la frugalité démocratique, le citoyen Bataille adressa à la Société populaire de Chartres une pétition demandant qu'aucun pâté de Chartres ne fût exporté, même à Paris, et, un délégué de la Société apporta cette requête à la municipalité. Un membre du Conseil proposa d'adopter la mesure, tout en en laissant la responsabilité à la Société populaire. Mais l'agent national, rendant hommage aux intentions des protestataires, objecta la nécessité de ne point mécontenter les « frères de Paris », rappela les plaintes formulées par le Comité des subsistances au sujet de l'obstruction apportée au ravitaillement de la capitale par des municipalités trop zélées, et finalement proposa d'ajourner la décision (9 ventôse an II, 27 février 1794). Le citoyen Judel, maire de Chartres, fut chargé d'en référer préalablement au citoyen Pache, maire de Paris, ce qu'il fit en ces termes :

« La Société populaire des sans-culottes de Chartres réclame contre l'envoi des pâtés de cette ville à Paris pour trois raisons :

1° Les pâtés ne sont qu'à l'usage des riches.

2° Ils enlèvent aux habitants de Chartres la meilleure farine, et en assez grande quantité.

3° Les malveillants peuvent se servir de ce moyen pour correspondre entre eux ou faire parvenir de l'argent où ils veulent.

On croit que les pâtés ont servi à ce double usage ».

Au reçu de cette missive, les Parisiens protestèrent, considérant qu'un estomac jacobin a bien le droit d'être gourmet. Le Conseil général de la Commune de Paris maintint le droit de ses concitoyens à déguster des pâtés de Chartres ; et consentit seulement à ce que les croûtes fussent faites de farine ordinaire, aux termes de la loi.

Au reste, on avait autre chose à faire que de s'occuper de petits pâtés : si les hommes avaient faim, les dieux avaient soif. On était en pleine Terreur, et chacun de surveiller, de soupçonner, de dénoncer son voisin : un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure ! Le 9 thermidor, le citoyen Guillard, ci-devant procureur de la Commune, demande à la municipalité un certificat attestant sa bonne conduite depuis le début de la Révolution. Le maire Judel et l'agent national Hoyau, favorables, proposent toutefois de restreindre les termes, à la période de ses fonctions. Sur quoi, des contradicteurs protestent sur divers bancs du conseil général : les uns l'accusent de relations suspectes, et même de dîner quelquefois à des tables d'aristocrates. D'autres ajoutent qu'il vide parfois plus de verres qu'il ne sied. A quoi le citoyen Doullay riposte que si Guillard a pu paraître pris de vin devant le conseil, « la manière dont il s'est exprimé a fait l'admiration de l'assemblée ». et qu'il n'a « jamais mieux parlé que dans cette occasion » (1). La majorité convient donc, et Judel avec elle, d'octroyer à cet ivrogne éloquent le certificat qu'il sollicite. Le 10, le 11 thermidor, nouvelles disputes à propos de patriotes suspects.

(1) **Délib. du Conseil Général de la commune de Chartres, Reg. 4, 9 therm. an II, f° 207, v°.**

A Paris, pendant ce temps, Tallien, Barras et consorts sont en train d'abattre Robespierre ; le « tyran » tombé, le terrorisme s'effondre. Et dans les officines politiques, ramas de primaires illuminés, de vaniteux médiocres et de boutiquiers sectaires, sélectionnés par la crise démagogique, imposés au dégoût des votants qui s'abstiennent, ou regimbent, par des élections frelatées, un vent de panique sème le désarroi. Le 4 brumaire an III (25 octobre 1794), le citoyen Judel abandonne l'écharpe au citoyen Semen, qui la repasse à Perrier, qui la repasse à Sainsot, qui la repasse à Jolly-Deshayes, qui la refuse. Une furieuse réaction va balayer les Jacobins. Le 17 ventôse an III (7 mars 1795), le conventionnel Bernier arrive à Chartres pour épurer la municipalité, et donne la mairie à Masson. Judel a disparu ; mais comme il s'est borné à hurler avec les loups sans dévorer personne, il ne figure point au nombre des suppôts du terrorisme auxquels — encore exaspérée par l'insurrection de prairial — la réaction thermidorienne donne la chasse. Il se console de sa disgrâce devant les embarras du maire Masson, harcelé par les foules affamées, dont l'émeute arrachera, le 17 septembre 1795, au conventionnel Tellier, un arrêté taxant le pain à vil prix! Il a repris, sans bruit, ses occupations médicales, prodigue, en qualité de médecin-chef de l'hôpital militaire, ses soins aux défenseurs de la Patrie. Et comme les empiriques, enhardis par l'anarchie et l'impunité, pullulent, et commettent quelques méfaits, l'administration décide que tout citoyen exerçant dans la commune une des trois branches de l'art de guérir devra présenter ses titres et brevets dans la huitaine, ou subir les épreuves requises devant un jury médico-pharmaceutique, qu'on charge aussi d'inspecter les médicaments et officines. De cet aréopage, le Dr Judel fait partie.

Cependant, la réaction anti-jacobine s'accentuait. Vers la fin de l'an V, l'administration municipale présidée par Richer, affichait son incivisme en recommandant la substitution, aux dénominations révolu-

tionnaires des rues et places de Chartrès, des « anciens noms réveillant la plupart des idées de féodalité. » Par sa négligence et le « désordre le plus coupable », elle s'était laissé surprendre de faux passeports par des suppôts de l'aristocratie. Enfin, elle n'hésitait point à « abreuver de dégoûts » et à « noircir auprès du Corps législatif » les fonctionnaires publics coupables de sévir contre « les ennemis de la tranquillité sociale et du gouvernement républicain ». Aussi, le 10 fructidor an V, le citoyen Guillard, commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale de Chartres, suppliait le ministre de la Police générale de « rendre à l'opinion la direction républicaine qu'elle a [voit] perdue », et pour remplacer une édilité « animée du plus mauvais esprit », proposait les citoyens Judel, Blonnié, orfèvre, Montéage, Durand-Claye, le chirurgien Compain, l'apothicaire Delacroix et le marchand de bas Boutroüe, ci-devant juge au Tribunal de commerce (1).

Brisant la réaction royaliste, le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) donna satisfaction au citoyen Guillard : on épura. Dès le 23, le Commissaire du Directoire exécutif donna lecture des « mesures de Salut public, prises relativement à la conspiration royale » par la loi du 19 fructidor, laquelle annulait les opérations des assemblées primaires ayant élu, au mois de germinal précédent, les citoyens Charles, Dumus, Leblanc-Boisfricheux, Lamolère et Jacques Montéage. On les remplaça incontinent par Blonnié, Judel, Boutrouë, L. A. Supersac et Montéage qui fut maintenu, et confirmé dans sa charge d'officier public. Le 24 fructidor, les nouveaux élus

(1) Arch. nat., F 1 B II, Eure-et-Loir, 8. — Ce Boutrouë avait, comme Judel, des attaches sarthoises : Laurent-Martial-Stanislas Boutrouë, né à Chartres le 11 mars 1757, notaire à Gréez-sur-Roc (Sarthe), conventionnel et régicide, mort à Gréez le 12 janvier 1816. Jules-Alexandre-Léger Boutrouë, frère cadet du précédent, mourut à Vérone, le 4 décembre, 1805, colonel du 56e de ligne, des blessures reçues au combat de Caldiero. (Cf. A. d'Hauterive, *1793-1805, Lettres d'un chef de brigade...*, Paris, Baudoin, 1891, in-8°.)

furent installés, après qu'ils eurent certifié, conformément à l'art. 6 de la loi du 3 brumaire an IV, n'avoir « signé ni provoqué aucun arrêté séditieux et contraire aux lois », n'être point parents d'émigrés; et prêté le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et de fidélité à la Constitution de l'an III. Le 28 fructidor an V, on frappe à la tête : le Directoire exécutif destitue le président de l'administration municipale Richer, et le reste de ses comparses, et impose à la ville une édilité nouvelle qui comprend l'ex-maire Judel ; Fourré et Compain, ci-devant membres du Conseil général de la commune; les anciens officiers municipaux Jeoliet, Blonnié, Montéage et Pâris-Mainvilliers. Le 4e jour complémentaire an V, le Commissaire du Directoire les installe, le serment ci-dessus réitéré, et le lendemain, quand il s'agit de désigner le président de la municipalité, Judel est élu par deux voix ! (1) Peu flatté de ce triomphe médiocre, Judel céda tôt après la place à Jacques Montéage qui, le 2 brumaire an VI, fut élu à l'unanimité (23 octobre 1797). Pour lui, il se fit nommer membre de l'administration départementale qui, le 3 brumaire, lui conféra la présidence. Il allait bien vite troquer ces fonctions contre un mandat législatif.

Le 20 germinal, an VI (9 avril 1798), l'assemblée électorale d'Eure-et-Loir se réunit au ci-devant Palais, sous la présidence de Charles Dyot, agent de la commune d'Aunai, doyen d'âge. La soirée du 20, et les jours suivants furent consacrés à la nomination du président définitif (Maras, commissaire du pouvoir exécutif près le département), des scrutateurs, et aux opérations électorales. Le 25 germinal, an VI (14 avril 1798), au troisième tour de scrutin, par 112 voix contre 98 données à Biard, Judel fut élu membre du Conseil des Anciens, et accepta par lettre le mandat qui lui était confié (2).

Le 1er prairial, an VI (20 mai 1798), il prêtait le

(1) Délib. de l'Administration municipale de Chartres, 6e Rég., fo 143, ro.
(2) Arch. nationales, C531 — CvB-19-36-2.

serment de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité à la République et à la constitution de l'an III ; et le 1er brumaire, an VII (22 octobre 1798), il était nommé avec Vimar, Lemercier et Depeyre, secrétaire du Conseil, que présidait Pérès, de la Haute-Garonne. Il ne joua d'ailleurs dans l'assemblée qu'un rôle fort effacé, et à part quelques rapports fournis aux commissions sur des questions d'intérêt local (1) ne proféra que deux discours.

Les maladresses du Directoire en politique extérieure avaient de nouveau jeté l'alarme en Europe, et provoqué la seconde coalition (1798). Pour y faire face, les Conseils promulguèrent (septembre 1798), la loi de conscription astreignant au service militaire tous les citoyens de vingt à vingt-cinq ans. L'Eure-et-Loir fournit son contingent, et le 1er nivôse, an VII (21 décembre 1798), Judel rendit hommage en ces termes à l'héroïsme des conscrits de son département :

Citoyens représentants,

Ces beaux mouvements et cet élan sublime que la patrie en danger excita chez tous les Français dans les beaux jours de la Révolution semblent renaître en ce moment chez la jeunesse française surtout, dont la fatale réaction avait paru engourdir l'enthousiasme guerrier. En effet, elle se précipite vers nos frontières avec cet air d'assurance et de satisfaction qui présage les succès ; la confiance sans doute triple les forces et devient par conséquent le gage et la cause des triomphes : c'est cette confiance qui a fait attaquer et vaincre cette fameuse.

(1) Réunion de la commune de Viel-Morlin à celle du Grand Sennecey (Saône-et-Loire), 7 fruct., an VI. — De la commune d'Abrechviler au canton de Valscheid (Moselle), 8 niv., an VII. — Echange au profit de l'hospice civil de Châteauneuf (Eure-et-Loir), 11 niv., an VII. — Vente de biens communaux par la commune du Buis (Drôme), 22 pluv., an VII. — Aliénation de terrains par la commune de Salies (Haute-Garonne), 8 germ., an VII. — Etablissement d'un tribunal de police correctionnelle au Grand Andely (Eure), 6 floréal, an VII. — D'un tribunal de commerce à Dreux, 21 plairial, an VII. — Transfert de la municipalité de Saint-Lubin-des-Joncherets, à Laons (Eure-et-Loir), 19 mess., an VII. — Nouveaux impôts communaux à Nouvelle-Eglise et Oge (Pas-de-Calais), 21 therm., an VII. — Aliénation d'un bien communal à Annecy-la-Côte (Yonne), 28 fruct., an VII. (Procès-verbaux du Conseil des Anciens.)

armée napolitaine par une poignée de Français. Les défenseurs de trônes doivent toujours fuir devant les républicains parce qu'on doit mieux défendre sa patrie qu'un maître.

Le département d'Eure-et-Loir, quoiqu'un des moins populeux de la République vient de fournir douze cents conscrits qui paraissent disposés à soutenir la réputation des bataillons qui les ont devancé dans la carrière des combats et de la gloire. L'amour de la patrie et de la liberté paraissait primer chez cette intéressante jeunesse cette espèce d'instinct, ce sentiment si doux qui enchaîne aux foyers paternels.

« Ombre généreuse de Marceau, tu as sans doute tressailli en voyant tes jeunes concitoyens s'avancer vers des périls glorieux ! Pour t'imiter et te venger, on verra toujours leurs panaches, j'ose le prédire, dans le chemin de l'honneur comme celui de cet autre brave dont le seul défaut peut-être fut d'être couronné. Marceau, l'émule de Turenne, méritait de terminer sa glorieuse carrière comme lui et de périr sur le terrain qui sans doute serait devenu sans le coup fatal le théâtre d'une victoire qui aurait encore agrandi sa réputation. Mais dans quel instant la Parque trancha-t-elle le fil de ses belles destinées ? Ce fut celui où une beauté touchante et jeune allait unir une couronne de myrthe aux palmes qui ombrageaient sa tête, et... Mais pardon si je vous entretiens si longtemps d'un jeune guerrier que j'avais vu naître, que j'aimais, et qui est mort en faisant de son corps un rempart à la patrie. J'ai cru que je pouvais, que je devais même jeter quelques fleurs sur sa tombe. Au reste, je demande la mention au procès-verbal et de l'ardeur avec laquelle les jeunes conscrits du département d'Eure-et-Loir se sont portés vers nos frontières et du zèle que les administrations municipales, surtout celle de Chartres, ont déployé dans cette intéressante occasion » (1).

A en croire un de ses biographes, Judel prit encore une fois la parole. La tempête avait jeté sur la côte du Pas-de-Calais un bateau chargé de 52 émigrés. C'était au lendemain de fructidor, et des mesures

(1) Corps législatif, Conseil des Anciens, discours de Judel d'Eure-et-Loir sur le départ des conscrits de ce département, séance du 1er nivôse, an VII, Paris, imprimerie nationale, nivôse, an VII, 3 p., in-8°, et Arch. nationales, AD XVIII A40.

draconiennes menaçaient tout émigré ou déporté politique surpris en rupture de ban. Le Directoire soumit le cas des naufragés d'abord aux Cinq-Cents, puis aux Anciens, qui n'en discutèrent qu'en thermidor et fructidor, an VII ! D'aucuns opinaient pour la déportation, d'autres pour le renvoi à une Commission militaire, d'autres pour la mort. Judel, escaladant la tribune, prit la défense de ces malheureux : — « Représentants, s'écria-t-il, les flots les ont épargnés. Serez-vous plus cruels que les flots ? » L'assemblée, entraînée, se résolut pour la clémence, et les malheureux furent autorisés à se rembarquer (1).

En dehors de ces manifestations oratoires, Judel ne joua au Conseil des Anciens qu'un rôle très effacé. Il ne figure ni parmi les protagonistes, ni parmi les bénéficiaires des journées des 18-19 brumaire an VIII (9-10 novembre 1799.) On ne le trouve pas davantage au nombre des protestataires, et « des individus » que les nouveaux Consuls de la République jugèrent bon de faire interner ou déporter dans l'intérêt de « la tranquillité intérieure. » Bien plus, le 24 floréal an VIII (14 mai 1800), un arrêté du premier Consul nommait maire de Chartres le citoyen Masson ; adjoints les citoyens Judel et Montéage. Notre homme accepta « avec empressement » le 4 prairial an VIII (24 mai 1800), en se félicitant de donner ainsi au nouveau Pouvoir « une preuve d'attachement et de dévouement. »

Le 3 messidor an VIII (22 juin 1800), le préfet procéda à l'installation solennelle de la municipalité, dirigée par le notaire Chevard, proclamé maire à défaut de Masson qui avait décliné cet honneur ; et la cérémonie coïncida avec la proclamation de la victoire de Marengo. Judel ne remplit d'ailleurs que peu de temps ses fonctions édilitaires : le 21 pluviôse an XI, le préfet d'Eure-et-Loir avisait le ministre de l'Intérieur que l'adjoint Judel avait quitté sa maison de la rue du

(1) Ce trait, attribué à Judel par une pancarte annexée à son portrait, au musée archéologique du Mans, n'est pas mentionné dans le C. R. des débats parlementaires inséré dans la réimpression de l'Ancien Moniteur.

Heaume (1), et (2) donné sa démission pour aller se fixer à Versailles. Ce qui ne l'empêcha point de pâtir, à quelque temps de là, d'une fâcheuse mésaventure.

La conspiration de Georges Cadoudal et de Pichegru (1804), venait de mettre en émoi les policiers, qui en recherchaient activement les complices, et sollicitaient des dénonciations. Il y avait alors à Villeneuve-de-Berg un sieur François Braveix, jadis administrateur du département de l'Ardèche qui l'avait député, le 24 germinal an VII, au Conseil des Anciens. Son mandat expiré, il avait repris, avec ses fonctions d'homme de loi, celles de suppléant du juge de paix de son canton. Et ce politicien déchu gardait l'âme d'un mouchard bénévole et d'un délateur obséquieux. Il crut se concilier la bienveillance du gouvernement en signalant, le 20 ventôse an XII (11 mars 1804), au citoyen Grand Juge, ministre de la Justice, quelques propos suspects tenus par un ecclésiastique d'Aubenas, et recueillis par un ingénieur des Travaux publics. Et il ajouta qu'au début de pluviôse an VIII, son collègue Judel le rencontrant aux Tuileries, l'avait entraîné dans un bosquet solitaire, et averti mystérieusement « qu'il alloit au Luxembourg pour poignarder Bonaparte, qui avait renversé la République. Je lui observai, continue Braveix, que nous avions dans sa personne une garantie qui nous était à tous bien connue, que la journée du 13 vendémiaire nous rassuroit sur son opinion et que s'il commetoit un pareil crime, il porteroit lui-même un coup mortel à la République. Ce raisonnement ne l'ayant pas frapé, je lui dis que s'il persistoit dans son affreux projet, je le dénoncerais de suitte à la police. Cette menace que j'accompagnay de toute la fermeté dont j'étois capable lui fit prendre une attitude taciturne. Je renouvellai mes observations auxquelles il se rendit, et je m'aperçus que son retour était de bonne foi, ce qui fit que je lui

(1) Rue du Heaume, plus tard rue de Chuisnes, auj. rue Noël Parfait.

(2) Arch. Nationales, F 1 B II, Eure-et-Loir 8.

promis le secret. Depuis, il me parut être revenu de son égarement » (1).

Au reçu de cette lettre, le Grand Juge demanda à Braveix des éclaircissements; et aux préfets d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise des renseignements confidentiels sur la conduite et les sentiments du citoyen Judel. Chartres répondit, le 20 floréal an XII, qu' « estimable sous quelques rapports [cet individu avait] une tête très foible, et... la manie de vouloir passer pour un démagogue prononcé. C'est, ajoutait le préfet, un espèce de folie dont il est atteint, et dans ses accès il est extrêmement inconsidéré dans ses propos. » Quant à Montalivet, préfet de Seine-et-Oise, il transmit le 6 prairial an XII (26 mai 1804) au terrible Réal, alors chargé de la Sûreté générale, la *fiche* suivante sur le sieur Judel.

« Ce citoyen qui passe pour avoir de l'esprit est très âgé; il s'est remarié depuis peu avec une jeune et jolie femme (2); il voit peu de monde à Versailles; sa société habituelle est celle de M. de Perceval, de M. et Mme Santeuil qu'il a connus à Chartres, où lui-même a longtemps demeuré et où il a marqué par des opinions républicaines très exaltées. A son arrivée à Versailles, il a fait beaucoup de visites, nulle part il n'a tenu de propos inconvenants. Comme il est jaloux, sa retraite est chaque jour plus sévère. Il vient d'acheter une maison qu'il a payée comptant. On m'assure qu'il n'est pas dangereux, cependant je le fais exactement surveiller. »

Le pis est que, suspecté par Réal d'avoir voulu assassiner Napoléon, Judel passa, la Restauration proclamée, pour un « ennemi du gouvernement », « un enragé bonapartiste, quoique sa femme [fût] royaliste. » Le docteur avait pour servante une fille Marie Pasdelou, laquelle avait eu, de 1812 à 1815, des relations avec un sieur Jean Abraham Noverraz, d'origine suisse, d'abord élève-cocher aux Ecuries de l'Empereur, puis valet de

(1) A. N., F. 7 — 6420 - N° 8450.

(2) Adelaïde-Aimable Loyac.

pied chez le Grand Ecuyer, enfin valet de chambre de Napoléon.

Or, en janvier 1816, Marie Pasdelou se vanta, paraît-il, d'avoir reçu, par voie secrète, de son ami Noverraz, une lettre datée de Gibraltar, et annonçant « le retour de Bonaparte pour le printemps prochain. » Le 22 janvier, le commissaire de police de Versailles, averti par la Sûreté générale et le préfet, manda et interrogea la fille, qui nia les faits et remit au magistrat la dernière lettre qu'elle eût reçue de Noverraz, le 8 mai 1815. — « Comment, dit une note annexée au dossier, le médecin Judelle n'empêche-t-il pas sa servante de colporter d'aussi grossières sottises qui n'en font pas moins un grand mal ? »

Quelques années plus tard, Noverraz, qui avait suivi l'Empereur à Sainte-Hélène, puis regagné l'Europe, retint encore l'attention de la police. Rentrant en Suisse après un voyage à Paris, il fut arrêté aux Rousses par un inspecteur des douanes, se vit dépouiller de quelques lettres qui furent d'ailleurs jugées sans intérêt, et rentra dans son pays sans plus d'encombre. Judel, cette fois, ne fut point inquiété (1).

Il mourut à Versailles, au n° 7 de la rue de Provence, le 22 octobre 1828, âgé de 89 ans. Le 23, discourant sur sa tombe, le Dr Beunaiche-La Corbière, son petit-neveu, rendit hommage à ses vertus. Pour nous, qui mesurons sa carrière avec d'autres yeux, il reste le type du bourgeois démagogue. Ambitieux médiocre, esprit fort et tête faible, imbu des utopies de ces Sociétés de pensée qui deviendront bientôt des officines électorales ; mandataire interchangeable imposé, sans vergogne, sous l'imbécile tyrannie des minorités d'énergumènes, aux heures troubles des coups de force et des scrutins frelatés, aux places qu'écœurés, emprisonnés ou chassés, les honnêtes gens ont délaissées ; et qui, dès que possible, s'esquive, loin des foules grondantes et des ventres affamés, vers les fauteuils mieux rembourrés des administrations

(1) Arch Nat., F. 7, 6986, dossier Noverraz.

supérieures ou des assemblées délibérantes. Puis, la tempête passée, l'atmosphère assainie, c'est l'éclipse brusque, le plongeon définitif dans le pot-au-feu conjugal, la retraite ombrageuse et jalouse du vieil époux d'une jeune femme, et le silence de l'oubli...

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

BEUNAICHE LA CORBIÈRE. Eloge funèbre de René-François Judel, docteur en médecine, ex-législateur, sur sa tombe, le 23 octobre 1828, Le Mans, 1828, 7 p. in-4°.

ROBERT, BOURLOTON, COUGNY. *Dictionnaire des parlementaires français,* III, Paris, Bourloton, 1890, in-8°, p. 443.

Miquel DALTON. *Les médecins des assemblées du Directoire*, chronique médicale, 15 septembre 1904, p. 600.

A. BETHOUARD. *1789-1900*, *Histoire de Chartres*, Chartres, chez l'auteur, 1903, 2 vol. in-8°, t. I, *passim.*

ICONOGRAPHIE

Portrait à l'huile, conservé au Musée archéologique du Mans (N° 600 du Catalogue).

Portrait de face dessiné par Pelletier, lithographié par Monnoyer. — Souscription : *René Judel, médecin et député.* (*In* série de portraits annexée à la *Biographie et Bibliographie du Maine et du dép. de la Sarthe*, par Pesche et Desportes, Le Mans et Paris, 1828, in-8°).

IL Y A CENT ANS

PARIS MÉDICAL EN 1830

Par Marcel FOSSEYEUX,
docteur ès lettres.

Il y a cent ans, à l'aube du romantisme, quand nos pères voulaient faire un bon repas, nous savons qu'ils allaient *Au Rocher de Cancale*, rue Montorgueil, chez Véry ou chez Chevet, au Palais Royal, au *Cadran bleu* au Marais, à *la Chaumière*, au Montparnasse, ou encore chez les frères Provençaux qui servaient leur fameuse morue à la provençale; quand ils avaient à offrir un cadeau de prix, ils trouvaient chez Odiot, ou chez Thoumyre, orfèvres, l'objet de leur choix; les élégantes, désireuses d'un cachemire ou d'un châle, prenaient le chemin de la *Petite Jeannette*, ou de Mme Victorine, 1 rue du Hasard, près de la rue de Richelieu. Mais, tombaient-ils malades, à quel praticien s'adressaient-ils ? dans quelle maison de santé étaient-ils dirigés ? on s'en souvient beaucoup moins bien et c'est ce qui nous engage à esquisser la topographie médicale du Paris d'alors, dont les mœurs et les coutumes nous paraissent si lointaines et si archaïques. Nos recherches seront grandement facilitées par un petit opuscule, in-32° que l'on vendait 0 fr. 75 chez les marchands de nouveautés au Palais Royal. Il est intitulé : *Biographie des médecins français vivans et des professeurs des écoles, par un de leur confrère*, et fait partie d'une collection — la mode n'en est pas d'aujourd'hui — qui comprenait la biographie des quarante de l'Académie, celle des acteurs et actrices, des chansonniers et vaudevillistes, celle des pairs France, celle des conventionnels avec leur

vote dans le procès de Louis XVI, sans oublier celle des « nymphes » du Palais Royal, qui ne coûtait que 0 fr. 60 au lieu de 0 fr. 75 (peut être parce qu'il était le plus demandé).

Cette biographie, parue sans nom d'auteur, est en réalité, d'après le dictionnaire des anonymes de Barbier, l'œuvre de Morel de Rubempré, dont le nom balzacien tire son origine de la localité de la Somme où il était né. Ce Morel habitait, le passage Jabach, qui donnait à la fois 56, rue Saint-Martin et 46, rue Neuve-Saint-Merry. Il s'était fait une spécialité d'ouvrages populaires édités au Palais Royal dont l'un portait le titre significatif de *Médecin de Vénus*. N'avait-il pas fait tracer dans son cabinet en gros caractères ces deux vers d'Ovide :

Principium dulce est sed finis amoris amarus,
Læta venire Venus, tristis abire solet ?

Ses notices épigrammatiques, qui vont nous servir de guide, sont en même temps un pamphlet politique contre le ministère Villèle ; elles furent rédigées avant que les élections de novembre 1827 aient envoyé à la Chambre une majorité libérale, que M. de Martignac prenne le pouvoir, et que Mgr de Frayssinous soit remplacé par M. de Vatimesnil à l'Instruction publique.

La situation sanitaire de Paris ne présentait aucun symptôme inquiétant, nous sommes dans une année normale. Il fallait remonter à 1825 pour trouver trace d'une épidémie un peu sérieuse, celle de petite vérole, pour laquelle on en était alors à la période des statistiques rétrospectives.

D'après les tableaux dressés par le Dr Brunet, sur 713.967 habitants que comptaient les douze arrondissements parisiens, il en était mort 2.115, soit un sur 337. Vingt-deux seulement avaient été enlevés après inoculation, ce qui achevait de donner à cette méthode, longtemps combattue, tout son crédit.

Il y avait en moyenne à Paris 20.000 morts et 20.000 naissances. On avait remarqué depuis long-

temps que le maximum de la mortalité avait lieu en mars et le minimum en août. Un certain Chaponnier, qui s'intitule « démonstrateur d'anatomie à l'usage des peintres », dans un ouvrage publié chez Didot en 1829, sous le titre de *Physiologie des gens du monde pour servir de complément à l'éducation*, et dont chaque chapitre est précédé d'une citation de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, alors à la mode, donne la liste des centenaires ; il ajoute qu'à Sainte Pélagie, la fameuse prison pour dettes, il n'y a pas dix bilieux sur cent et pas un mélancolique; c'était, il faut le croire, une prison pour bons vivants.

Villermé dans son troisième volume de *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*, fruit de recherches particulièrement patientes si l'on songe qu'elles portaient sur les rapports de naissances et de mariages pendant une période de 74 ans, de 1713 à 1787, constate qu'au total c'est en février qu'il y a le plus de naissances et en décembre qu'il y en a le moins ; de plus la fécondité a diminué continuellement dans Paris, elle est tombée de 4,8 à 2,4. Il examine également les faits relatifs aux levées militaires pour la période de 1816 à 1823, et en tire des conclusions diverses, notamment sur les causes de réforme.

Mais arrivons aux médecins.

Deux d'entre eux, que la mort a grandis, l'un surtout, ont disparu, on peut presque dire dans l'indifférence générale ; il est vrai qu'ils avaient quitté la capitale. Théophile Laennec est allé s'éteindre à Ploaré en Kerlouarnec, près de Douarnenez à 45 ans, le 13 août 1826, presque pauvre ; l'autre Philippe Pinel, est mort à la Salpêtrière, à 77 ans, le 25 octobre 1826. Sa fameuse *Nosographie* était déjà un manuel oublié ; il a voulu rendre le dernier soupir dans une maison où se sont écoulés ses jours de labeur et de dévouement; mais depuis de longues années, il s'était retiré à Torfou, dans le Hurepoix, où il se livrait à l'élevage des moutons mérinos, dans une propriété encore existante, et dont le décor a peu changé.

Ses élèves et amis, Bricheteau, Ferrus, Rostan, Esquirol, Pariset, y trouvaient la plus accueillante hospitalité. Son fils, Scipion, demeure rue Portefoin 10; continuant les traditions familiales, il publia, en 1833, sa *Physiologie de l'homme aliéné* et son *Manuel des établissements qui sont consacrés aux aliénés*, documents précieux pour l'histoire de Bicêtre et de la Salpêtrière.

Quant à Laennec ses cours n'avaient jamais été très suivis, alors que ceux de Broussais attiraient tous les étudiants ; il était apparu déjà à ses contemporains avec l'image inoubliable qu'il a laissée pour la postérité : « Taille moitié moins grande que l'ordinaire, corps grêle et délabré, jambes flutées et tremblantes, figure raccourcie, joues creuses et ternes, yeux caves, cernés et baissés, physionomie toute mystique » ; il aurait fallu ajouter un seul mot : l'empreinte du génie.

Aujourd'hui les grands médecins, ou ceux qu'il est convenu d'appeler ainsi par opposition aux médecins de quartier astreints à la résidence dans un îlot de la capitale, doivent graviter autour de l'Arc de Triomphe, dans un rayon de moins en moins limité; les princes de la médecine habitaient, il y a cent ans, le faubourg Saint-Germain, tout autour, ou le plus près possible, de la Faculté, circonférence dont la rue Tournon pouvait être prise pour le centre. Je suppose que ce n'était pas à cause de la présence, au 5 de cette rue, de Mlle Lenormand qui avait tiré les cartes à tous les grands personnages de l'Empire ; c'est d'ailleurs encore aujourd'hui une rue du Faubourg Saint-Germain, la rue de Villersexel, qui détient, paraît-il, le record des praticiens; longue de 100 mètres elle ne compte que neuf maisons qui abritent neuf médecins dont quatre dans le même immeuble, plus un dentiste. Un volume, qui eut du succès vers 1833, sous le titre de *Cent-et-un*, nous donne quelques détails sur l'installation du médecin ; « lorsqu'un jeune médecin qui a quelque mérite et n'est protégé par personne, veut exercer à Paris, il commence par faire choix d'un quartier où il suppose trouver le plus

de chances, c'est ordinairement un quartier populeux qu'il préfère, voilà pourquoi il y a encombrement de médecins dans certaines parties de la capitale.

« Le choix d'un logement n'est pas moins essentiel ; l'appartement doit avoir au moins trois pièces, une antichambre convenablement meublée, une pièce servant de cabinet de consultations, c'est la pièce la plus importante, elle doit être meublée avec goût, avec recherche, avec luxe même, sans pourtant sortir de la gravité, qui cadre si bien avec la profession du médecin ; un bureau, une bibliothèque, et des fauteuils en acajou, quelquefois même un canapé, sur la cheminée des vases antiques, des flambeaux et surtout la pendule surmontée du buste en bronze du père de la médecine ; quelques gravures, celles qui représentent Hypocrate refusant les présents d'Artaxercès, et la mort de Socrate sont de fondation dans les cabinets des médecins, les rideaux des fenêtres sont doubles, l'un de couleur et l'autre blanc, artistement drapés et croisés de manière à ne laisser percer qu'un demi jour dans le petit boudoir où le pauvre comme le riche aiment à trouver un certain air d'aisance en venant consulter leur médecin ». Suit une description de la chambre à coucher, qui nous entraînerait trop loin.

A la Faculté de Paris, le nombre de thèses soutenues, en 1829, fut de 274, plus élevé que celui de la moyenne des quinze dernières années, soit 246, (auparavant il n'était que 146). La *Gazette médicale* les apprécie ainsi : 38 bonnes, 82 passables, 72 médiocres, 82 mauvaises. Parmi ces dernières sont rangées les thèses copiées sur d'autres, ou dans les dictionnaires. Les 72 médiocres sont également un plagiat continuel mais avec quelques signes d'existence intellectuelle de la part du candidat. En réalité il n'y en a que 38 qui répondent aux conditions voulues, c'est-à-dire un travail résultant d'observations recueillies, au moins en partie, par l'auteur. Ajoutons qu'au concours d'agrégation l'argumentation a lieu encore en latin ; aussi les *Archives de médecine*, rendant compte des

épreuves,ne se privent pas de citer quelques exemples de phrases entendues qui ne dépareraient pas une scène molièresque.

Le doyen, médecin consultant du roi, est Landré-Beauvais, auteur d'un *Traité de Séméiotique* estimé.

L'ex-doyen Leroux, disgracié, avec Dubois, Chaussier, et autres, est allé demeurer 7, rue de Sèvres, où il achève un *Traité sur la Philosophie de la médecine.* Il ne faut pas le confondre avec Leroux, 22, rue de la Vieille-Monnaie, digne citoyen, qui prend une part active aux malheurs de la Grèce, et Leroux, chirurgien, 11, rue Saint-Avoie.

Rue de Condé habitent deux médecins du roi; au 20, François Guéneau de Mussy, et au 12, Portal, Président de l'Académie de Médecine. Ce dernier avait eu des débuts difficiles ; parmi les moyens employés, pour attirer la clientèle,on nous rapporte les suivants: il faisait réveiller les habitants de son quartier par des compères qui demandaient partout la demeure du médecin Portal pour la duchesse de X... On le réclamait dans les cercles les plus brillants. Des salariés, revêtus d'habits à livrée, venaient à chaque instant le chercher chez lui pour des marquises, comtesses, duchesses imaginaires. Médecin de Necker, qu'il avait soigné pour une maladie de foie, il avait retrouvé chez sa fille les mêmes symptômes, et lui avait appliqué à son retour à Paris un traitement à peu près identique, d'accord avec Lucas, médecin de Vichy. Il a laissé une notice sur la maladie et la mort de M. de Staël. Frappée de paralysie au mois de février 1817 au sortir d'un bal chez le duc Decazes, elle fut soignée pendant cinq mois dans un hôtel de la rue des Mathurins entouré d'un grand jardin. Portal suit les différentes phases de son affection qui devait se terminer par sa mort, le 14 juillet 1817. Joubert put écrire : « sans les journaux, la fin d'une vie tumultueuse n'aurait pas fait le moindre bruit (1) ».

(1) La tombe de Portal qui se trouve dans le petit cimetière entourant l'église Saint-Pierre à Montmartre est aujourd'hui dans un état de délabrement regrettable.

Rue de l'Odéon nous rencontrons les deux Cullerier, le fils au 29, le neveu au 11. Ils sont attachés à l'hospice des Vénériens que dirigeait le père, mort en 1826; ce dernier avait retracé l'histoire de l'établissement dans ses *Notes historiques sur les hôpitaux établis à Paris pour traiter de la maladie vénérienne*. Les bâtiments, devenus hôpital Ricord, puis englobés dans l'hôpital Cochin, n'ont été démolis qu'en 1927. On y faisait une consommation énorme de sangsues, au point que celles de l'espèce dite médicinale étant en nombre insuffisant, on en employait d'autres, parfois venimeuses.

Rue de l'Observance n° 3 exerce Amussat, professeur « particulier » d'anatomie à qui l'on prête cette annonce : « M. Amussat a l'honneur de prier les nombreuses personnes qui lui écrivent de la province, relativement à ses moyens curatifs du rétrécissement du canal de l'urètre, de vouloir bien affranchir leurs lettres ». Il s'était consacré au traitement des maladies des voies urinaires. Ses *tables synoptiques de la lithotrithie*, et de la *cystotomie hypogastrique*, soulèveront d'âpres discussions à l'Académie ; plus tard il s'attaquera au bégaiement et au strabisme avec moindre succès. Son nom reste attaché au souvenir de Berlioz ; destiné à la médecine par son père, le Dr Louis-Joseph Berlioz, il était arrivé à Paris en 1821, à 18 ans ; il commença par prendre des inscriptions et à suivre les cours, nous dit-il dans ses *Mémoires*, avec une froide résignation : « Etre médecin ! étudier l'anatomie ! disséquer, assister à d'horribles opérations au lieu de me livrer corps et âme à la musique, cet art sublime dont je concevais déjà la grandeur, quitter l'empirée pour les plus tristes séjours de la terre ! les anges immortels de la poésie et de l'amour et leurs chants inspirés pour de sales infirmiers, d'affreux garçons d'amphithéâtre, des cadavres hideux ». Il s'intéresse pourtant, nous dit-il, aux cours d'Amussat.

Rue de l'Eperon, 8, habite Jules-Germain Cloquet, chirurgien-adjoint à Saint-Louis, pourvu, déjà, mal-

gré son jeune âge, d'une clientèle fortunée, faisant à l'école pratique le meilleur cour de pathologie chirurgicale ; il est l'auteur d'une *Anatomie* avec figures, dont les cinq tomes s'échelonnent entre 1821 et 1831, et publiée en collaboration avec de Lasteyrie. Médecin de Lafayette lequel partageait son temps entre son château de Lagrange-Bleneau, entre Melun et Meaux, et son hôtel du 6, de la rue d'Anjou, Cloquet a laissé sur la vie privée de son illustre ami des *Souvenirs* parus peu de temps après sa mort en 1836. Lorsque Lafayette tomba gravement malade en 1834, il appela en consultation Fouquier, Marjolin, Andral, Royer-Collard. Dans ces *Souvenirs* rédigés en forme de lettres, il décrit en détail la chambre où mourut son célèbre client, avec ses meubles et tableaux ; Cloquet avait un frère qui venait d'être nommé agrégé par le Ministère.

La chaire d'anatomie, à la mort de Béclard, avait été attribuée à Cruveilhier, protégé de Frayssinous ; c'était un choix heureux (1).

Venu de Limoges, Cruveilhier se remit à l'étude de l'anatomie comme s'il ne l'eut jamais apprise, il s'ensevelit, pour ainsi dire, dans les amphithéâtres, ne vivant qu'avec les cadavres, reconstitue en janvier 1826 l'ancienne Société d'anatomie, à laquelle il appelle sans distinction d'âge et de titres tous ceux qui, dans les hôpitaux, ou à l'école pratique, s'étaient fait remarquer par leur goût pour les dissections. Son cours ne fut imprimé que de 1834 à 1838 en quatre volumes, mais dès 1829 commençait à paraître la première livraison de son *Anatomie pathologique du corps humain* ou descriptions, avec figures lithographiées et coloriées, des diverses altérations morbides de l'organisme. Il en avait recueilli les matériaux pendant son séjour à la Salpêtrière ; il devait devenir le maître de l'anatomie pathologique pendant la première moitié du XIXe siècle, grâce, il est vrai, aux

(1) *Cf.* P. MENETRIER. Cruveilhier (1791-1874), in *Æsculape*, juillet-août 1927.

leçons de Dupuytren auquel il adresse dans son traité une dédicace latine : « Ad quem opus hocce meliöri jure offerem, illustrissime professor, quam ad te cujus ope atque consilio susceptum locupletatum que libenter fateor ». Cruveilhier se souvient d'avoir



Cliché Æsculape

passé par Saint-Sulpice. Il eût plus tard pour client notable Talleyrand, après avoir soigné A. de Vigny, qui mourut d'un cancer à l'estomac. Cruveilhier vécut jusqu'en 1874.

Quant à Matheo Orfila, il professe le cours de chimie

médicale ; il est arrivé en troubadour des états de Ferdinand VII ; il était né en effet en 1787 à Mahon, dans l'île de Minorque, mais était naturalisé français ; il ne sera doyen qu'en 1831 ; il a déjà publié son *Traité des poisons* en deux volumes, qui en 1826 atteint la troisième édition, et son *Traité de médecine légale* dont les trois tomes s'échelonnent de 1821 à 1823. Ses dons d'administrateur firent de lui un doyen remarquable ; son souci de la mise en scène, en particulier dans le fameux procès Lafarge, lui attirèrent une notoriété qui n'est pas encore éteinte.

La rue du Four-Saint-Germain tenait son nom du four banal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et ne doit pas être confondue avec la rue du Four-Saint-Honoré, devenue la rue Vauvilliers, et la rue du Four-Saint-Jacques ou Saint-Hilaire. Elle gardait encore ses enseignes du Soleil-d'Or, des Trois-Rois, de la Nativité, du Pavé-Rompu, du Roi François. Elle avait abrité autrefois des célébrités pharmaceutiques, comme Bayen, apothicaire major des camps d'armées nationales sous la Constituante et la Convention, et, plus anciennement, Habert, syndic des apothicaires des maisons royales, sous Louis XIV.

Au 47 habite Nicolas-Philibert Adelon, professeur de médecine légale, auteur d'un *Traité de Physiologie* qui, nous dit-on, est plus que pâle auprès de celui de Richerand, et J.-Fr. Baron, médecin en chef des Enfants-Trouvés, médecin des Enfants de France, fils d'un menuisier de la rue de l'Echaudé « à la figure presque toujours rubiconde et animée. »

Rue de Varenne n° 4 a élu domicile J.-A. Alibert, professeur de matière médicale à la Faculté, et premier médecin ordinaire du roi. On lui décoche ce trait cruel : « Il a la douleur de voir l'immense majorité des élèves et des médecins préférer la matière médicale de M. Barbier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Amiens à la sienne, dont il parle cependant avec beaucoup de complaisance », et celui-ci : « nous souhaitons à M. le Dr Alibert pour sa plus haute perfection : 1° un peu moins d'emphase dans ses leçons ;

2° moins de prétention dans la société ; 3° moins de honte de la pauvreté de sa modeste et honnête famille gasconne ».

C'est sur les hauteurs de Belleville, à l'hôpital Saint-Louis, qu'il faut monter, pour apprécier dans son ambiance le maître dont la vogue est à son déclin. Dans le jardin attenant au pavillon Gabrielle, une estrade improvisée en planches lui sert de chaise ; au bas sont rangés les malades destinés à sa leçon ; ils portent sur la poitrine un écriteau indiquant en lettres hautes de 5 centimètres l'affection dont ils sont atteints. Près du professeur, un grand tableau colorié représente l'arbre des dermatoses. Derrière lui, deux ficelles tendues entre les tilleuls, soutiennent 12 à 15 tableaux peints reproduisant des cas typiques ou des maladies rares.

La mise en scène est toute romantique. Les contemporains ne s'y sont pas trompés : « Tous les ans à pareille époque, lit-on dans la *Lancette française*, du 8 juin 1830, l'hôpital Saint-Louis devient le rendez-vous matinal des amis de la science et de la nature ; comme Platon jadis, sous le beau ciel du cap Sunium, charmait et instruisait ses auditeurs au murmure des flots paisibles de l'Archipel, M. Alibert charme et distrait les siens sous les frais ombrages où s'élève sa modeste tribune environnée de bancs rustiques. C'est là que mollement apporté par un brillant équipage, il vient réjouir l'assemblée de son docte badinage et de ses récits *romantiques*, heureux de pouvoir déguiser sous le vernis de ses discours fleuris et animés, les tristes tableaux des infirmités les plus dégoûtantes ». Il y avait là des étudiants, des médecins étrangers, des praticiens de la capitale, des confrères des hôpitaux, comme Gendrin, Lisfranc, Lugol, des naturalistes comme Geoffroy Saint-Hilaire (1).

Ces leçons du mercredi, qui avaient lieu à 9 h. 1/2 du matin, ont laissé une impression qui ne s'est pas

(1) La meilleure biographie d'Alibert est celle de M. le Dr Brodier, parue en 1925.

effacée de sitôt, même lorsque les théories d'Alibert succombèrent sous les critiques de ses élèves et de ses rivaux. On trouve encore des traces de cet enseignement dans le *traité pratique des maladies de la peau*, de Gibert (1860, 3 éd.), dans les souvenirs de Hardy, Alfred (1) ou ceux de Dauvergne.

« En culotte courte et bas de soie blancs, le chapeau mal planté sur la tête, l'air un peu débraillé malgré l'élégance des vêtements, la physionomie toujours en mouvement, il ne cessait en parlant de chiffonner son col, sa cravate ou sa chemise, il s'exprimait facilement et avec un accent méridional qui avait quelque chose de piquant. Il émaillait son discours de brillantes métaphores, de vieux adages, de citations variées, de souvenirs empruntés aux Grecs et aux Latins ». Ainsi nous le décrit le Dr Poumiès de la Siboutie, dans ses *Souvenirs d'un médecin de Paris.*

Toute dissertation sur les maladies était le prétexte de nombreuses citations tirées des *Satires* de Juvenal, des *Epigrammes* de Martial, d'autres encore.

Dans un article consacré à Pariset, à ses *Eloges* comparés à ceux de Fontenelle et de Vicq-d'Azir, au tome premier des *Causeries du Lundi*, Sainte-Beuve a parlé de cette école de médecins, gens d'esprit et littérateurs, qui peuvent disserter des choses avec plus ou moins d'éloquence et d'agrément, qui obtiennent de la faveur auprès des gens du monde, mais qui n'acquièrent jamais beaucoup d'autorité parmi leurs pairs.

« Je ne dirai point que Cabanis était le maître de cette école : Cabanis était trop consciencieux et trop réellement savant pour mériter d'être classé ainsi, il ne saurait figurer en tête de ce groupe que par son talent d'écrivain et de peintre physiologiste. Le médecin Roussel qui a écrit *sur la Femme* serait plutôt le type de cette classe d'écrivains mixtes ; Alibert lui-

(1) Documents pour servir à l'histoire de l'hôpital Saint-Louis au commencement de ce siècle (Annales de dermatologie, 1885). Nomenclatures et classifications dermatologiques, Ann. de derm. et syphil., VI, 1874-75, p. 35.

même, malgré l'appareil spécieux de ses ouvrages aurait pu s'y rapporter, Richerand, bien que chirurgien (ce qui semble impliquer l'obligation d'être positif), y tenait essentiellement. Ils eurent tous plus ou moins la prétention d'avoir un pinceau dans des sujets qui exigent avant tout exactitude et observation.»

Les remarques de Sainte-Beuve peuvent s'appliquer en particulier à l'étude d'Alibert intitulée : *le Pouvoir des consolations sur l'homme souffrant* ; on pourrait suivre les traces du romantisme dans toutes ses communications à la *Société médicale d'émulation*: Le Pouvoir de l'habitude, la pathogénie de la Vieillesse, les Rapports de la médecine avec les sciences physiques et morales, et surtout dans sa *Physiologie des passions* ou nouvelles doctrines des sentiments moraux, où il présente à la fin un Banquet de Plutarque avec sa famille, révélateur de certaines préoccupations de l'époque. Michelet n'avait-il pas pris, en 1819, pour thèse de doctorat les *Vies* de Plutarque? Une nouvelle édition de la traduction d'Amyot n'avait-elle pas paru en 1820? et Desgenettes n'écrivait-il pas en 1829, dans le *Journal complémentaire des Sciences Médicales*, des études sur le genre de mort des hommes illustres de Plutarque? Ne nous étonnons pas de voir l'Académie Française décerner à l'ouvrage d'Alibert, en 1827, un prix Montyon de quatre mille francs, qu'il partageait avec Madame Guizot pour son livre sur l'*Economie domestique*.

Alibert avait soigné des malades célèbres, André Chénier, Bernardin de Saint Pierre, lequel était catharreux, l'abbé Morellet atteint, à quatre-vingt ans, d'un prurit tenace ; il recevait dans son salon de la rue de Varenne, à la fin de sa carrière, les muses romantiques, Amable Tastu, Elisa Mercœur, Louise Revoil, Louise Colet, Marceline Desborde Valmore ; cette dernière avait une santé précaire : comme moyen de guérison, il lui conseilla d'écrire, il la mit même en relations avec un libraire pour la publication de ses poésies ; dans ses œuvres, elle lui adresse ce touchant souvenir :

Votre main bienfaisante et sûre
A fermé plus d'une blessure,
Partout votre art consolateur
Semble porter la vie et chasser la douleur
Hélas! il en est une à vos secours rebelle
Et je dois mourir avec elle.
Je n'ai pas d'autre mal mais il fera mon sort
Jugez si ce mal est extrême ;
Je le crois pour votre art lui-même
Plus invincible que la mort ;
Son empire est au cœur, ses tourments sont à l'âme
Ses effets sont des pleurs, sa cause est une flamme
Que dévore en secret l'espoir de l'avenir
Et ce mal est un souvenir.

Alibert avait été aussi l'ami dévoué de Mme de Genlis, qui lui avait laissé dans son testament, hélas! un exemplaire complet et relié de ses œuvres. Il mourut en 1837, à 69 ans, d'un cancer à l'estomac, laissant une fortune d'environ 700.000 fr., chiffre qui pour l'époque peut se comparer aux 2.500.000 fr. réalisés par la vente récente des objets d'art de M. le Pr Gilbert.

Rue des Saints-Pères, 37, habite A. François Chomel, médecin de la Charité, descendant d'une longue lignée de praticiens réputés ; Parisien de Paris, né rue des Tournelles, ayant une propriété familiale à Savigny-sur-Orge, ancien élève de l'Institution Savouré, rue de la Clef, une de ces nombreuses institutions qui florissaient alors dans le quartier de la Montagne Sainte-Geneviève, c'est un beau talent, nous dit-on, mais dont les élèves ne veulent point lire les ouvrages pour la seule raison qu'ils ne les croient point au niveau des connaissances actuelles répandues par la doctrine physiologique. A la vérité les étudiants avaient raison : il remplace Laennec, mais ne possède ni son érudition ni sa clairvoyance.

Trousseau, dans une lettre à Bretonneau, exécute ainsi l'œuvre de Chomel. « Dire que vous voulez lire Chomel : son rhumatisme aigu, tartine décolorée et insipide où il n'y a d'idées nouvelles que

celle-ci, à savoir que goutte et rhumatisme sont identiques. Cette tartine a été graissée par Requin, son autre tartine concernant la fièvre typhoïde, l'a été par Genest, plat sur plat, c'est inlisable. Il y a bien un gros volume qu'il a cuisiné lui-même, cela s'appelle Pathologie générale. Je ne puis rien vous en dire, je m'y suis pris dans le temps, j'étais embourbé au 4e chapitre. J'ai attendu un moment où j'aurais le cœur virginal au travail et le vouloir bien lire, j'ai tendu l'épaule et arcbouté la jambe, j'en ai arraché quelques pages encore, mais le jarret a molli et l'épaule a ployé, mon pharynx se serrait de dégoût, lisez, lisez, je parie pour vingt bonnets par chapitre si vous lisez près de la chandelle ».

La clinique de Chomel se trouvait au-dessus de l'ancienne chapelle des pères de la Charité, comme du temps de Corvisart, et ce service, au dire de son contemporain, le Dr Ratier, qui faisait alors des articles sur les cliniques médicales dans les *Archives de médecine*, laissait fort à désirer. Elle se composait de 40 lits, 26 pour les hommes, 14 pour les femmes ; les salles étaient mal chauffées par de petits poêles en faïence, les infirmiers occupés à frotter les parquets plus qu'à soigner les malades.

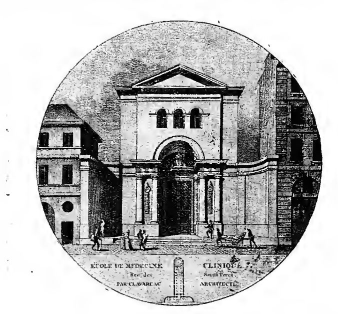
Tout près, au 22 rue des Saints-Pères, chez Deneux, bien connu comme accoucheur de la duchesse de Berry, logeait Baudelocque gros et gras, bien chauffé, bien nourri, n'ayant rien de commun pour le talent avec son célèbre homonyme.

Rue de Sèvres 23, on rencontre Evrat, accoucheur de S. A. R. la duchesse d'Orléans, membre de l'Académie ; malgré ses 50 ans, il opère avec la dextérité d'un homme de 25 ; il loge son gendre Moreau, chirurgien du roi par quartier.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, 9, se trouve l'hôtel du gras et bon Alexis Boyer, baron de l'Empire, chirurgien en chef de la Charité ; il avait débuté par raser en ville ; Morel lui reproche, bien à tort, d'avoir épousé une blanchisseuse, ce qui fut un acte de reconnaissance pour une personne qui l'avait ser-

vie avec un dévouement remarquable ; il le qualifie ainsi : « comme professeur il s'exprime mal, comme auteur il est assommant, comme citoyen c'est la palme des vertus, comme politique c'est un digne libéral. »

Il avait acheté, en 1825, un établissement orthopédique où l'on redressait la colonne vertébrale, suivant la méthode de l'extension, grâce à un lit mécanique importé d'Allemagne. Son fils Philippe passa, en 1830, sa thèse d'agrégation en latin, intitulée : *De Fistulis vesio-vaginalibus earumque medela.*



A côté, au 8, habite Boirot-Desserviers, inspecteur de l'établissement thermal de Néris, qui avait épousé la fille du célèbre comédien Fleury, dont il était séparé de biens.

La rue Taranne tenait son nom de Jean Christophe, Charles et Simon Taranne, argentiers de Charles VI, Charles VII, Louis XI ; le débit de l'eau de mélisse des Carmes s'y faisait depuis 1630 et Diderot y habita, Diderot que Mme d'Epinay surnomme dans ses *Mémoires* « le

philosophe de la rue Taranne ». Au 7, demeure Fouquier, médecin de la Charité, membre de l'Académie, « froid et glacial, mais doué de vastes connaissances ». Il avait débuté par une traduction de l'Exposé de la doctrine de Brown, suivie en 1824, par celle des huit livres de la médecine de Celse. Devenu premier médecin du roi, il devait être désigné pour se rendre à Blaye pour constater la grossesse de la duchesse de Berry.

Un autre médecin de la Charité, Lerminier, était



allé se loger près de la Madeleine, rue Basse du Rempart, aujourd'hui disparue, mais le chirurgien de l'établissement Roux, fidèle à sa rive gauche, était resté tout près, 33, rue de l'Université. « Ses yeux louches n'ont jamais pu voir son beau-père Boyer que de travers ». Il devait fournir une remarquable carrière chirurgicale. A 23 ans, il avait secondé Bichat dans la rédaction de son *Anatomie descriptive* et dès 1815, à la suite d'un voyage fait à Londres en 1814,

il avait publié un parallèle remarqué de la chirurgie anglaise avec la chirurgie française. Opérateur de talent il eut la malchance d'être le contemporain de Dupuytren qui éclipsait tous ses rivaux.

Rue Saint-André-des-Arts, 58, habite Capuron, agrégé, disciple de Broussais, de Pelletan et d'Orfila, auteur d'un *Traité théorique et pratique des accouchements*, rempli de citations aphoristiques, ce qui n'a rien d'étonnant sous la plume d'un ancien oratorien, qui avait publié en 1818, chez Croullebois, un volume en latin : *Methodica chirurgiæ instituta*.

Rue Pavée-Saint-André-des-Arts, nous rencontrons Jean Bruno Cayol, médecin de l'Infirmerie Marie-Thérèse et professeur de clinique interne à la Charité. C'était l'ami et le collaborateur de Bayle, de Laennec, de Nysten ; il avait été un des principaux rédacteurs de la *Bibliothèque médicale* de 1809 à 1816, et, depuis, de la *Revue médicale*.

Il a laissé des observations météréologiques sur son service de la Charité, pendant le semestre 1828-1829, où il se préoccupe des conditions atmosphériques des hospitalisés, et relate une maladie singulière, qu'il appelle épidémie de Paris, et que Bally avait qualifiée de chiropodalgie, car elle affectait douloureusement les mains et les pieds, il l'attribue à la mauvaise qualité du pain consommé par la classe ouvrière. Elle sévit surtout sur la rive gauche.

Rue Pierre-Sarrasin n° 12, on peut sonner chez Bertin, médecin de l'hospice des Vénériens, dont les étudiants respectaient peu la perruque. Quinze ans plus tard une autre génération s'enthousiasmera pour les leçons de Ricord qui, à l'instar d'Alibert sous les ormes de Saint-Louis, enseignera sous les tilleuls de l'ancien couvent des Capucins.

Rue des Fossés-Monsieur-le-Prince 123, Antoine Dubois, célèbre depuis qu'il avait accouché l'Impératrice, s'était fait construire une maison sur un terrain acquis en 1817 au coin de la rue Casimir Delavigne. Il a été après vingt-neuf ans arraché à sa chirurgie et à son hospice des Cliniques. Son fils Paul demeurait avec

lui et venait d'être reçu agrégé. Il a fondé la Maison royale de santé au faubourg Saint-Denis, qui perpétue son nom. Les malades payaient alors 2 fr. 50 dans les salles communes, 3 fr. 50 et 5 fr. en chambres particulières. C'est là que Desplein en 1821 fait transporter un pauvre porteur d'eau du quartier Saint-Jacques, en souvenir de son bienfaiteur Bourgeat, et que Bianchon, en 1828, conduit la Rabouilleuse. Dubois est la bête noire de Dupuytren, si l'on en croit la comtesse de Bassanville. Il jouit d'une brillante clientèle. Pendant l'été 1824 il faisait quotidiennement en moyenne dix-huit consultations ou visites. Son biographe, le Dr A. Dupic, a retrouvé le curieux petit carnet où il notait chaque jour ses diverses occupations. Il n'inscrivait pas le nom du malade, mais la particularité qui devait le lui rappeler, ainsi la « dame ennuyeuse et flatteuse », « le malheureux réfugié espagnol », « un beau garçon, homme d'affaires, qui a une gonorrhée.. », le « frère de Gudin du tableau, lui conduit une femme qui a la gale qu'elle a prise avec le chien que Gudin lui avait donné à garder » ; « une belle dame qui a un mari militaire et un écoulement » etc. Comme on le voit par ces exemples, il y a très peu de consultations d'obstétrique. Souvent il y a des consultations par lettre ou avec un confrère, ainsi : « J'ai vu M. Peters, un ami du duc Decazes, pour gastro entérite fort ancienne. Il a une consultation de Broussais. Je l'ai trouvé fort sage, fort raisonnable. » Le prix de ses visites est fixé à 20 fr. Il a des clients dans tous les mondes, les humbles et les grands. Il fréquente le duc de la Rochefoucauld, le duc Decazes, le baron Louis, et soigne encore la famille impériale; il a conservé son titre de chirurgien consultant de l'Empereur.

Antoine Dubois qui était entré à l'Académie de médecine à 65 ans, en 1827, présida les assemblées générales, puis cessa après 1832 de venir aux séances. Son éloge ne fut fait que onze ans après sa mort, le 11 décembre 1849, par Frédéric Dubois (d'Amiens). Dubois, à 44 ans, avait épousé une veuve

de 23 ans, Mme de Foissy, née de Corancez, dont la sœur était devenue Mme Cavaignac, femme du conventionnel, et qui avait été courtisée par Lagrange, par Laharpe, par Chasles. Après avoir divorcé en 1803 avec Mme de Foissy, il s'était en 1810 remarié pour la quatrième fois avec une autre veuve, Mme Oyon, qui mourut en 1816. Avec quatre épouses successives, il avait été marié à peine 12 ans.

Impasse Saint-Dominique-d'Enfer n° 6, habite Chaussier, rendu illustre par quarante années de pratique. Le Dr Guillaume Tell Doin, dans les notices de sa *Galerie médicale* accompagnant les lithographies de Vigneron, raconte que, dans ses cours, lorsqu'il prononçait le nom de Stahl, sa main s'élevait; elle se portait à la toque, au nom de Boerhave ; et il se découvrait en prononçant le nom d'Hippocrate. L'éditeur Eberhardt venait justement de publier une nouvelle édition des Aphorismes et des pronostics « du père de la médecine » avec le texte grec, latin, français ; mais le texte grec était fort fautif, et Mercey dans une lettre à son maître Chaussier intitulée *De l'éducation classique des jeunes médecins*, en avait fait une critique serrée en se plaignant — déjà — de l'abandon des humanités. Paralysé, il s'éteignit, le 19 juin 1828, après avoir dicté un discours pour la distribution des prix aux élèves sages-femmes de la Maternité, dont il était médecin en chef. Un millier d'étudiants suivirent son convoi jusqu'au Père-Lachaise, honorant dignement l'un des fondateurs de la médecine légale. Il n'est pas sans intérêt de feuilleter son *Recueil de planches anatomiques*, destinées aux futurs peintres et sculpteurs, superbement éditées par Panckoucke, 14 rue des Poitevins (1823, 2e éd.); et dessinées par du Tertre, qui s'intitule « coopérateur du voyage d'Egypte » ; mais il est bien plus émouvant de parcourir les feuilles jaunies, en caractères si fins et si serrés de ce petit in-16 de la collection des Manuels Roret, 10 *bis*, rue Hautefeuille, publié, vendu et indiqué comme ouvrage posthume de Lavater et de Chaussier, mis au niveau de la science

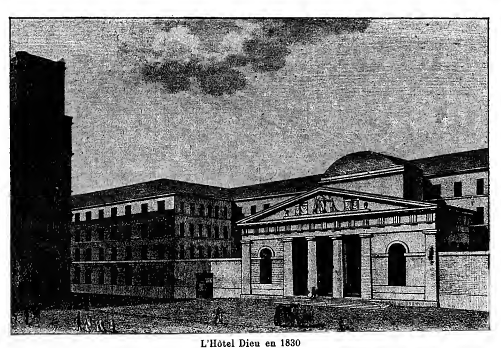
par son fils, et où l'un de principaux chapitres est consacré à la manière de dessiner les passions.

Rue de Seine, 30, demeure Magendie, dont le musée d'histoire de la Médecine de la Faculté de Paris a acquis récemment les innombrables diplômes et brevets. Il appartient déjà à presque toutes les sociétés savantes de France et d'étranger.

La Société philomatique de Paris l'a reçu le 20 avril 1813, la Philosophical Society de Londres le 3 avril 1816; la Societas medicorum Vilnensis, fondée sous la protection de l'Empereur Alexandre, le 12 décembre 1816 ; l'Académie des Sciences arts et belles lettres de Caen en 1817, ainsi que la Societas medica Philadelphiensis fondée en 1789; puis en 1823 la société linnéenne du Calvados, la société royale de médecine d'Edimbourg, fondée en 1737, à laquelle appartient Guillaume Bell le frère de Charles Bell avec lequel il est en polémique au sujet de sa découverte des propriétés motrices sensitives des racines des nerfs spinaux. Il n'est encore que médecin suppléant à la Salpêtrière, en remplacement du Dr Ferrus. En 1830 un arrêté du préfet de la Seine, Odilon Barrot, le nomme à l'Hôtel-Dieu, et deux ans plus tard il sera promu à la chaire de médecine du Collège de France où il utilisait pour les montrer à ses élèves les pièces anatomiques provenant de l'hôpital. A l'aurore de la physiologie expérimentale, nous dit le Dr Triaire, ses expériences étaient discutées et attaquées. Ses vivisections étaient considérées comme suspectes. Dubois (d'Amiens) alla même jusqu'à prétendre qu'il avait fait des expériences sur l'homme vivant. Il appartenait à ce monde libéral qui préparait l'avènement du gouvernement de Juillet, et qui avait de profondes racines dans les milieux universitaires.

Rue de Seine-Saint-Victor 35, loge Desfontaines, membre de l'Académie, professeur de botanique au Jardin des Plantes, qui, à 70 ans, venait d'être père en collaboration avec une jeune éplucheuse de jardin.

Une autre célébrité du Museum est le « cumulard » Duméril, professeur de physiologie à la Faculté, mé-



L'Hôtel Dieu en 1830

decin à la maison royale de santé, soignant la clientèle de son beau père Delaroche, et par surcroit successeur de Lacépède dans la chaire d'erpétologie et d'ichthyologie. Il imite, paraît-il, avec art, les cris et les gestes des animaux. Un portrait charge du *Charivari*, lithographie de Traviès, paru en 1839, le montre en chaire dans le grand amphithéâtre, qui peut contenir 1500 élèves, professant devant une moyenne de 7 auditeurs: *rari nantes in gurgite vasto*, cherchant à attirer à lui d'une main crochue tous les postes vacants.

Rue de la Harpe 45, Aimé Grimaud, rédacteur du *Propagateur des Sciences médicales*, passe pour un écrivain distingué; dans sa jeunesse il avait été professeur de belles lettres au lycée d'Angers, et on lui doit une grammaire latine de Lhomond, complète et simplifiée.

Rue Saint-Jacques 71, habite avec son fils Broussais, qui avait dû fermer son amphithéâtre de la rue des Grès, sur l'ordre de Frayssinous, Broussais romantique égaré dans la médecine, ainsi qu'on l'a défini. Dans les *Annales de Médecine physiologique*, il répond avec ardeur aux critiques acerbes de la *Gazette médicale de Paris*. Parmi ses ennemis se distinguent le directeur d'une maison de santé de Versailles, Lesage, dans un libellé intitulé : *Dangers et absurdité de la doctrine physiologique*, et le Dr P. A. Surun, dans un opuscule de 1824, *Coup d'œil sur l'état actuel de la médecine*, dédié aux Grecs et vendu à leur profit.

Rue Saint-Jacques 234, Jean Marc Gaspard Itard, membre de l'Académie de Médecine, s'occupe des maladies de l'oreille, après s'être acquis une certaine notoriété par ses rapports sur l'homme sauvage de l'Aveyron.

Rue des Fossés-Saint-Jacques 12, loge Nicolas Gerdy, reçu récemment au concours d'agrégé ; il devait devenir chirurgien de Saint-Louis puis de la Charité ; il préludait à son importante *Physiologie médicale* par un *Traité de l'anatomie des formes*

appliquées aux beaux arts et à la chirurgie paru en 1826, accompagné d'un grand atlas in-folio, édité chez Béchet, éditeur officiel de la Faculté.

Rue Saint-André-des-Arts 41, se trouve Philippe-Jean Pelletan, le chirurgien qui avait pratiqué l'autopsie de Louis XVII, et fut destitué en 1823 ; il mourut le 26 septembre 1829 à Bourg-la-Reine. Rue de Condé 11, habite son fils Pierre Pelletan qui fait un cours de physique médicale très suivi.

Rue des Noyers 29, habite Velpeau, élève de Bretonneau, arrivé de Tours très modestement, qui a suivi les cours de Béclard et de Cloquet, puis créé lui même des cours payants. Reçu agrégé brillamment, il venait de publier en deux volumes son traité d'*Anatomie chirurgicale*.

Rue des Petits Augustins 14, on rencontre Jacques-Pierre Maygrier, ancien chirurgien de la marine, qui a une belle clientèle comme accoucheur : les 80 planches de ses démonstrations d'accouchements passaient pour remarquables.

Rue du Regard 1, habite Récamier ; on raille « son imagination vive et vagabonde, son âme contemplative et rieuse, ses idées systématiques et fugaces ». A cette époque, il traite à l'Hôtel-Dieu le cancer par la méthode de compression, en attendant de pratiquer le 23 juillet 1829, la première hystérectomie, dont ses contemporains méconnaissent la portée. Opération condamnée par l'Académie de médecine, après les insuccès de Roux, Dubled, Delpech, en 1830, discréditée, jusqu'au jour où, en 1882, elle reviendra de l'étranger, et où Péan la reprendra avec les succès que l'on sait. Récamier était particulièrement attaqué dans les *Archives de Médecine* de Raige-Delorme [tome XIV, p. 539], par Ratier qui partageait toutes les passions politiques de son temps. Faisant le calcul des heures de professorat de Récamier il trouve qu'il n'a pas donné plus de 102 leçons de 25 minutes chacune soit 42 heures. « Ce médecin ajoute-t-il, tutoie presque toujours ses malades, et les traite avec une brusquerie qui, en général, est bienveillante, car il

est humain et charitable. Il parle d'une voix haute et retentissante et appelle d'un bout de la salle à l'autre ceux à qui il veut s'adresser. Ses prescriptions sont énoncées d'une manière souvent vague et bizarre ». Il nous parle de son style métaphorique et dramatique, de ses éclats de voix, de ses gestes énergiques et bruyants, mais le critique rend justice à son « instinct » de diagnostic, à ses dons brillants, à son caractère. La candidature de Récamier à la chaire du Collège de France laissée vacante par Laennec en 1826, avait donné lieu à une lutte très vive, il avait pour concurrent Pariset poussé par la Cour, et Magendie, favori de l'Institut : il avait l'appui de la Faculté et de l'Académie. La presse politique libérale prit parti pour Magendie ; Raige-Delorme, fidèle à l'opposition contre le gouvernement, combattit les candidatures de Récamier et Pariset ; malgré une campagne d'articles et de pamphlets, le premier fut nommé, ce qui ne désarma pas ses adversaires, car on protesta auprès du procureur du roi, sous prétexte qu'il ne savait pas le grec, et que le grec était de rigueur au Collège de France, depuis l'édit de François Ier, non abrogé, instituant une chaire de médecine grecque. Des scènes de désordre eurent lieu à ses premiers cours, puis tout ce bruit peu à peu s'apaisa. Quant à Magendie, il devait être son successeur. Reprenant les théories de Bordeu et de Stahl, Récamier défendit dans sa chaire le vitalisme spiritualiste.

Avec Récamier une des gloires de l'époque est Desgenettes, premier médecin des armées, inspecteur du service de santé, célèbre par sa vivacité, sa pétulance, son imagination exaltée, son âme de feu, sa tête superbement dressée, qui faisait penser à un conspirateur contre la vie de César ou de Tarquin. M. de Corbière venait de le remplacer dans sa chaire de physique médicale et l'hygiène par son ami Bertier ; Desgenettes publia quelques notices sans grande envergure, souvenirs mêlés de lectures. Il commença même des Mémoires, à l'instar de son amie Mme d'Abrantès, qui ne furent jamais terminés.

Il vécut jusqu'en 1837 obtenant encore, après la Révolution de 1830, quelques honneurs supplémentaires comme le poste de maire du 10e arrondissement, puis celui de médecin des Invalides. Pariset, dans son *Eloge des membres de l'Académie de médecine*, le caractérise ainsi : « Homme toujours entraîné par des idées latérales et tellement ouvert aux impressions un peu vives qu'à l'aspect des objets extérieurs il se remplissait d'images, pour ainsi dire, et ces images, s'insinuant dans tout son être et pénétrant dans ses chairs autant que dans son esprit, devenaient en lui des puissances motrices qui se faisaient jour de partout, dans ses regards, dans ses traits, ses accents, ses attitudes et ses moindres gestes. Or qui ne saisit que des images saisit peu de rapport et a peu d'ordre et d'ensemble ».

Rue du Bac 104, habite Falret, l'aliéniste, élève d'Esquirol ; il avait publié en 1822 un *Traité de l'hypochondrie et du suicide*, dont une 2e édition venait de paraître augmentée d'une statistique des suicides dans le département de la Seine de 1794 à 1827 ; il est à Bicêtre le collègue de Ferrus, nommé en 1826 chef de la division des aliénés ; cherchant dans les travaux de l'agriculture un dérivatif aux maladies mentales, il fait créer à leur intention la ferme Sainte-Anne. De ses études et de ses voyages sortiront en 1834, son travail sur: *Les Aliénés, considérations* sur *l'état des maisons qui leur sont destinées*, *sur le régime hygiénique et moral*. Originaire du Lot il a laissé une notice sur Marcillac, intitulée « Mon Village ».

Rue de Poitiers 8, dans les bâtiments de l'Académie de Médecine, est logé le Secrétaire perpétuel de l'Assemblée depuis 1822, Etienne Pariset, médecin de Bicêtre, désigné en 1819 avec Bally pour faire des recherches sur les origines de la fièvre jaune qui sévissait en Catalogne ; il fut chargé en 1828 d'une nouvelle mission en Egypte pour rechercher l'origine de la peste. Il a donné une édition des *Rapports du physique et du moral* de Cabanis, écrivant un peu partout, au *Moniteur*, au *Journal des débats* ; il est de plus cen-

seur des journaux, ce que d'aucuns ne lui pardonnent pas. Il tenait ses aptitudes littéraires de ses fortes études grecques et latines chez les Oratoriens. Il avait traduit trois ouvrages d'Hippocrate [les aphorismes en 1813, les Pronostics et Prorrhétiques en 1817, la lettre II à Damaxète en 1825]. Son érudition lui avait ouvert la porte du salon de Mme Helve-



DUPUYTREN *Cliché Æsculape*

tius que fréquentait aussi Richerand. En qualité de Secrétaire perpétuel il prononce les *Eloges historiques* bien oubliés aujourd'hui, mais qui avaient vivement frappé ses contemporains. On cite volontiers comme des modèles, la description de l'incendie de Moscou et de la retraite de la Grande Armée dans son

Eloge de Larrey, le récit de la conquête d'Egypte dans celui de Desgenettes.

Mais nous voici à l'extrémité du faubourg Saint-Germain ; le fleuve seul nous sépare de la rive droite, qu'il s'agit maintenant d'explorer.

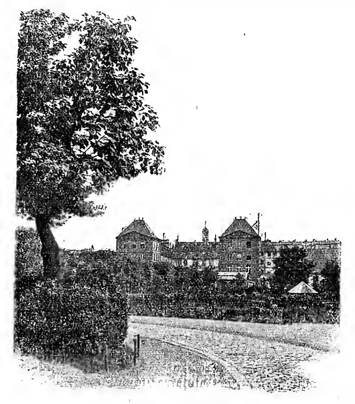
Place du Louvre 4, habite Dupuytren, l'honneur de la chirurgie française, qui porte le titre d'Inspecteur général des Etudes. Ses leçons cliniques attiraient la foule des étudiants et des médecins venus de toutes les parties de la France et du monde pour l'entendre et excitaient parmi eux un enthousiasme dont les témoins nous ont transmis les échos. Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, maître absolu d'un service de 300 lits, il ne souffre ni égaux, ni rivaux, ni émules, ni aucune supériorité. On lui a reproché ses défauts, sa hauteur, ses dédains, son orgueil, mais il faut mettre en balance son talent de diagnostic, la hardiesse de ses décisions, la sûreté de sa méthode opératoire. Et ceci nous fait oublier la tyrannie que ses contemporains supportaient mal ; au surplus il a peu écrit et il faut aller chercher la substance de ses leçons dans les publications de ses élèves, Brierre de Boismont, Buet, Paillart, Marx.

Quai de l'Ecole 90, demeure Bernard-Raymond Fabré-Palaprat, désigné comme personnage d'un mérite éminent. Arrivé de Marseille où son père était chirurgien de la Charité, il dirigeait la *Clinique des Hôpitaux*, qu'il abandonna pour fonder en 1828, la *Gazette des hôpitaux* ou *Lancette française*.

Il est l'auteur de rapports techniques sur le microscope achromatique de l'ingénieur Chevalier, dont les magasins sont alors tour de l'Horloge, en face du marché aux fleurs, et qui a été le clou des produits de l'industrie française exposés au Louvre en 1827, et sur l'établissement des eaux clarifiées et dépurées par le charbon, que leur fondateur Happey a transféré de la porte Orientale de la Cité au 24 du quai des Célestins, mais il s'occupe surtout à restaurer l'Ordre des Templiers, mis à la mode par Raynouard, qui s'appellent alors chrétiens primitifs, et dont il est le grand-maître.

Quant à Francesco Antonmarchi, ex-chirurgien de l'Empereur, qui fut professeur d'anatomie à Florence, il végète 32 rue de Rivoli ; il est plus lu, nous dit-on, par les peintres et les politiques, que par les médecins.

Après 1830 il éditera le fameux masque de Napoléon ; il se contente alors, de publier des grandes



L'Hôpital Trousseau
(ancien hospice des Enfants-Trouvés, aujourd'hui démoli).

planches d'anatomie alors à la mode, en collaboration avec le Comte Charles Philibert de Lasteyrie, qui, non content de mettre à la mode l'enseignement mutuel, dépensait son activité en élaborant des monographies de tous les animaux domestiques sous le titre d'*histoire naturelle et économique.*

Rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie 251, Fournier était annoncé par un superbe tableau lisible de la place du Châtelet, et même de la rue de la Barillerie; il se proposait d'écrire un livre démontrant que le génie se trouve dans les grosses cervelles.

Rue Neuve-des-Bons-Enfants 17, habite Desruelles, venu de Lille pour s'établir à Paris, après avoir épousé une boulangère de son pays; il est auteur d'une thèse sur la Campagne de Russie.

Rue Coq Héron 5, nous rencontrons Biett, médecin de l'hôpital Saint-Louis, « savoyard fort poli, qui est auprès d'Alibert ce que la lune est au soleil »; ses pilules asiatiques composées de poivre et d'arsenic étaient célèbres. Il avait, à la séance du 12 décembre 1826, de l'Académie de Médecine, lu un mémoire sur la maladie de Talma, qui nécessitait l'usage fréquent de lavements; le célèbre acteur malgré le traitement tardif suivi à Enghien, mourut d'une oblitération de l'intestin.

Dans le même quartier habite Piorry qui a quitté le 7 de la rue Montesquieu pour la galerie Véro-Dodat, alors dans toute sa fraîcheur, et de ce fait a porté ses consultations de 3 à 5 francs.

Jetons en passant un coup d'œil sur le Palais Royal; galerie de pierre nº 135, trône le dentiste Désirabode dont le nom était écrit avec de superbes dents artificielles et la profession annoncée en anglais, latin, grec, allemand, hébreu. L'enseigne habituelle des dentistes se composait d'une dent fourchue qui représentait, nous dit Balzac, dans son *Dictionnaire des enseignes*, paru en 1826, aussi bien un réchaud de cassolette qu'une dent molaire; toutefois les dentistes en renom, comme Delabarre, 19, rue de la Paix et Dubois, 2 rue Caumartin, s'abstenaient de toute indication. Déjà les rues s'ornaient du phénix des compagnies d'assurances : dans le quartier Poissonnière, une enseigne « au bon pêcheur de sangsues » rappelait la thérapeutique du temps; Parisot, marchand de draps, 162, rue Saint-Martin, arborait une firme « aux médecins français », commémorant le souvenir du dévouement des médecins envoyés à Barcelone

en 1822; déjà la Civette, la Belle Jardinière, les Forges de Vulcain, le Mortier d'Or, le Petit Matelot, Pygmalion, le Soldat laboureur, présidaient à la destinée de magasins qui devaient se transformer plus vite que leur enseigne.

Rue Saint-Honoré 383, Gondret annonce qu'il guérit la cataracte sans opération, et les succès, qu'il obtient sont assez impressionnants, pour qu'on lui confie pendant trois années, de 1831 à 1833, dans une salle de l'Hôtel Dieu, un service spécial pour les maladies des yeux; il n'en fut privé que sur la réclamation du chirurgien de l'établissement.

Rue du faubourg Saint-Honoré 19, habite Marc, membre de l'Académie, rédacteur du *Dictionnaire des Sciences médicales* et médecin du duc d'Orléans.

Rue de la Michodière 2, demeure Guillée, oculiste de S. A. R. Madame la Dauphine, gascon qui, pour gagner un cabriolet et des domestiques en livrée, a épousé une sotte riche, et fabriqué un élixir anti-glaireux, qui fait une concurrence acharnée au purgatif Leroy et aux pilules Morisson.

Rue de Richelieu 89, on peut sonner chez Marjolin. professeur à l'Ecole de Médecine, persécuté par Dupuytren qui le jalouse ; il devait devenir chirurgien en chef de Beaujon, et acquérir une fortune enviable estimée à 50.000 fr. de rentes ; n'arrivera-il pas à gagner, somme énorme sous Louis-Philippe, jusqu'à 80 à 100.000 fr. par an? Aussi il alla choisir rue Neuve-d'Antin un nouveau domicile avec un jardin magnifique où il cultiva le Dahlia Marjolin.

Rue Beauregard 24, demeure François, médecin de la Pitié, membre de l'Académie, représenté « comme dévot et médiocre ».

Rue Saint-Martin 149, loge J. Lisfranc un des plus habiles opérateurs de la capitale. Il a fait la campagne de Dresde en 1812 ; il est chirurgien en chef de la Pitié depuis la mort de Béclard; ses leçons cliniques sont suivies par une foule d'élèves. Parmi eux se trouve le fils d'un armateur marseillais, né à Baltimore en 1800, son père ayant émigré en Amérique

pendant la Révolution ; il avait d'abord essayé du Droit, de la Pharmacie ; il s'appelle Philippe Ricord ; avant d'acquérir la célébrité, il dut s'exiler à Saint-Martin-d'Olivet et à Crouy-sur-Ourcq, et donner des leçons d'anglais, d'italien et d'espagnol pour parfaire ses études, ce qui plus tard faisait dire au *Tintamarre* : « Ricord dans sa jeunesse a enseigné beaucoup de langues, mais depuis il s'en est fait montrer davantage. » Son hôtel du 6 de la rue de Tournon devint pendant plus de trente ans un des rendez-vous médicaux les mieux achalandés.

Foissac, originaire du Lot, surnommé le magico-magnétiseur, d'abord logé rue de Seine dans un hôtel à 16 fr. par mois, avait débuté 8, rue des Prouvaires. Il écrit diverses tragédies toutes refusées, après avoir tergiversé, nous dit-on, un certain temps entre les bosses et le somnambulisme, pencha vers ce dernier genre et s'adjoignit une femme somnambule pour ses manipulations magiques.

En 1825, il avait proposé à l'Académie de soumettre le magnétisme à un nouvel examen, et Renaudin avait répondu « que le magnétisme était une bêtise morte et enterrée depuis longtemps, — il faisait allusion à la condamnation de 1784 — et que ce n'était pas à l'Académie de l'exhumer. ».

Foissac ne s'était pas découragé. Il avait fait en 1826 des expériences sur les épileptiques de la Salpêtrière, mais Magendie avait prévenu le Conseil Général des Hospices pour qu'il les empêchât ; alors il avait repris ses essais à la Charité, mais l'Administration lui refusa la permission de continuer son traitement sur un paralytique incurable, toujours à la suggestion de l'Académie. Alors il fit sortir le malade de l'hôpital et le guérit. Au surplus, l'opinion publique était saisie, et l'Académie, moins catégorique cette fois, s'associa aux déclarations de son rapporteur Husson, le 28 juin 1831, « que le magnétisme et tous ses phénomènes étaient réels, utiles, et qu'on devait encourager les recherches sur cette branche très curieuse de psychologie et d'histoire naturelle ».

Les deux Andral, père et fils demeuraient 11, rue des Saussaies; le père était médecin consultant du roi, après avoir été médecin en chef de l'Armée d'Italie et de Murat, le fils, Gabriel, avait passé brillamment le concours d'agrégation en 1823, et remplacé Bertin dans la chaire d'hygiène, en 1828, préludant



Cliché Æsculape

Broussais sur sou lit de mort.

à une carrière rapide et aux honneurs les plus élevés auxquels sa qualité de gendre de Royer-Collard, soupçonnaient les contemporains, ne furent pas étrangers. Sa *Clinique médicale*, publiée de 1824 à 1827, d'après les observations recueillies dans le service

de Lerminier à la Charité, venait de le mettre en vue par la position prise dans les conflits qui divisaient ses contemporains ; il complète et vulgarise l'œuvre de Laennec. Ses efforts pour propager la découverte de l'auscultation médiate lui valent les invectives de Broussais lequel appelait Laennec le sophiste ou le devin, et partait en guerre contre l'éclectisme dans sa préface du *Nouvel examen des doctrines médicales*. C'est en vain ; bientôt l'article *Auscultation*, paru sous la plume d'Andral dans le *Dictionnaire de Médecine et de chirurgie pratique* en 1829, allait initier toute une jeune génération de médecins aux géniales découvertes de Laennec. Andral rend justice aux travaux de Broussais, mais combat ses exagérations et son esprit de système, car son idée dominante, c'est que dans toute doctrine il y a une part de vérité, que la science a plusieurs faces et qu'en se plaçant à divers points de vue, on saisit mieux les détails et l'ensemble. Il aboutit à cet éclectisme qu'à la Sorbonne professait son ami Cousin. « La philosophie du du XVIIIe siècle a produit Locke et Condillac, et Locke et Condillac ont produit Bichat et Broussais. Broussais est donc le dernier terme de cette réaction générale d'une force centrale, transcendante, universelle. Mais cette force n'a eu qu'un temps, celui de son énergie propre, elle s'est épuisée. D'autres éléments ont succédé à ceux qui l'avaient fait naître, et avec eux une philosophie nouvelle est née, cette philosophie c'est l'éclectisme » écrit Jules Guérin dans le premier numéro de la *Gazette Médicale* de 1830. Et dans son esprit il ne s'agit pas de ressusciter l'éclectisme de Boerhave, de Stahl, de Pinel ou de Barth, qui n'étaient que de l'humorisme, de l'empirisme, du vitalisme dogmatique, mais de perfectionner la méthode expérimentale de Bacon, en choisissant ce que chaque système contient de vrai ; et, revenant sur ce sujet dans des articles ultérieurs, il précisait que l'éclectisme, en présence des faits particuliers, les observe sans rien préjuger de leur systématisation générale ; il met à profit des lumières de chaque

méthode partielle, et c'est ainsi que dominant toute l'étendue et tous les instants d'une maladie, il est seul capable d'embrasser complètement les éléments dont elle se compose. L'exposé de cette doctrine dans les articles de la *Gazette médicale de Paris*,s'accompagne d'une critique très acérée des *Doctrines médicales* et des *systèmes de nosologie* de Broussais.

J. Guérin présenta d'ailleurs à l'Académie de Médecine un rapport sur le sujet ; une commission composée de Coutanceau, Louyer-Villermay, Itard, Ribes et Double, président de l'Académie, fut chargée d'en rendre compte ; « l'éclectisme, écrivit Double dans son rapport entièrement favorable, est une méthode de haute intelligence, essentiellement vivifiante, qui révèle la doctrine et ne la prescrit point. C'est au plus haut degré une méthode de recherches, d'examen, de critique tout à la fois, méthode éminemment progressive, toute de raison profonde et de franc arbitre. Elle répond à une nécessité des temps actuels de la science ; de même qu'elle a déjà été à plusieurs reprises une conséquence explicite de circonstances scientifiques à peu près semblables. Dans ses leçons d'histoire de la Médecine, que le Dr Tartivel devait reproduire en 1853 dans l'*Union Médicale*, Andral précisait ainsi ses idées et sa méthode :

« C'est l'éclectisme qui, lorsqu'une idée longtemps dominante, minée par ses doutes, par ses investigations, ébranlée par ses critiques, s'est écroulée enfin sous ses coups ; c'est l'éclectisme qui après avoir renversé et détruit, relève et reconstitue la science. Il recueille les débris du passé, et choisissant parmi eux ceux que les siècles n'ont pu détruire, mais sur lesquels ils ont passé en leur communiquant un degré de plus de grandeur, de solidité et de résistance, il les cimente, et sur cette base plus ferme, élève un nouvel édifice, ce n'est plus alors la science telle que l'avait faite une idée exclusive, c'est la science composée de toutes les idées, de toutes les vérités, de toutes les découvertes, dont le génie fécond des grands hommes a successivement enrichi l'humanité. »

Rue Vieille-du-Temple végète Andry, « médecin aux idées sombres et mélancoliques » ; ses essais sur la matière médicale, la rage, les maladies vénériennes, la mélancolie, n'ont eu aucun succès; et pourtant nous sommes à l'aurore du romantisme.

Rue Saint-Avoie, 39, habite Nacquart, « une des nullités » de l'Académie, nous dit-on. Ce n'est plus qu'un nom aujourd'hui, mais il est le médecin de Balzac, et pour qui sait quelle importance la médecine tient dans la *Comédie Humaine*, quels horizons s'ouvrent immédiatement ? Balzac n'a pas encore rencontré à Voreppe le Dr Romme, modèle de son immortel médecin de campagne, le Dr Bienassis, mais l'étude de la physiologie l'a déjà tenté. Ne vient-il pas d'écrire en 1827, cette *Physiologie du Mariage*, publiée en 1829, et qui continue la collection des Physiologies alors à la mode, celle du goût par Brillat-Savarin, celle des passions par Alibert. Dans le salon de Gérard, 6, rue St-Germain-des-Prés, Balzac rencontre à cette époque deux jeunes médecins, venus de Montpellier, qui vont verser tous deux dans la littérature, Amédée Pichot, futur fondateur de la *Revue Britannique*, et Eusèbe de Salles, qui, après maints avatars, deviendra interprète et professeur d'arabe (1). Ce dernier se contente pour l'instant de suivre les cours de Broussais et de mystifier ses contemporains en faisant paraître une brochure intitulée : « Paris ou Montpellier ou tableau de la médecine de ces deux écoles », prétendue traduite de l'anglais, mais dont Pichot connaît le secret, et un ouvrage intitulé : Irner, donné comme une œuvre posthume de Byron. Balzac rencontre aussi chez Gérard un troisième personnage dont la vie aventureuse défrayera longtemps la chronique scandaleuse de la capitale, le Dr Koreef (2); celui-ci habite Paris depuis 1822; on nous le représente « comme une sorte de sapajou subtil, et insinuant à la verve conteuse

(1) Cf. André Julien. Un médecin romantique interprète et professeur d'arabe, Eusèbe de Salles, *Revue africaine*, 1924-25.

(2) Cf. Marietta Martin. Un aventurier intellectuel sous la Restauration et la monarchie de juillet, le Dr Koref (1783-1851). Paris, 1925, in-12.

et mordante racontant lestement avec un accent germanique des drôleries où la saillie ne manque pas, viveur, effronté, sceptique et bas sur jambes ». Il fut un des introducteurs en France des œuvres d'Hoffmann, dont l'éditeur Renduel publie en 1829 les Contes fantastiques. Balzac connaît d'ailleurs bien d'autres médecins contemporains, et ne craindra pas de les introduire dans ses œuvres, sous un nom plus ou moins déguisé, Caméristus est Récamier, Brissel Broussais, Maugredie Magendie ; quant à Bianchon, c'est Bouillaud, et Desplein c'est Dupuytren (1).

Nacquart est l'auteur d'une exposition de la doctrine de Gall, et par lui sans doute Balzac est devenu familier avec ses théories comme avec tout ce qui est subtil ou merveilleux. Son père, administrateur de l'hôpital général de Tours, de 1804 à 1812, avait écrit une *Histoire de la rage et des moyens d'en préserver les hommes*, parue chez Mame en 1809, et sa mère, fille d'un directeur des hôpitaux de Paris, Laure Sallembier (il y a à l'Hôtel-Dieu une salle Sallembier) avait réuni une bibliothèque d'œuvres mystiques, notamment celles de Saint-Martin, Boehm, Swedenborg. Lui-même s'occupe d'occultisme, de magnétisme. Ne s'offre-t-il pas à Mme Hanska comme magnétiseur, dans une lettre du 24 avril 1834 où il affirme : « Je puis guérir les personnes qui me sont chères » ? Ne conseille-t-il pas le magnétisme à Mme Carraud pour son enfant ? Il n'hésite pas à aller consulter pour sa mère le prince de Hohenlohe, ce curieux personnage qui fit des séjours à Paris de 1821 à 1829, et obtenait des prétendues guérisons au moyen des prières et par imposition des mains, le tout d'ailleurs gratuitement, ne réclamant qu'aux riches certaines sommes destinées aux hôpitaux. Balzac habitait alors rue de Tournon 2, dans une maison qu'il devait bientôt quitter, selon sa manie ambulatoire, pour le pavillon de la rue Cassini, décrit dans

(1) Dr A. Lutaud. *Bul. de la Soc. d'hist. de la méd.*, 1920, p. 379 et 1925, p. 145.

Ferragus. Paul Bourget dans sa préface au *Répertoire de la Comédie Humaine* a écrit : « il connaît ses personnages physiologiquement, l'histoire de leur machine corporelle n'a pas de secrets pour lui. Sur la goutte de Birotteau, sur la névrose de M. de Morsauf, sur la maladie de peau de Fraisier, sur les causes profondes de la possession de Roujel par Flore, sur la catalepsie de Louis Lambert, il est informé comme un médecin. » Il est vrai que cette opinion vient d'être contredite en partie dans un ouvrage récent de Pierre Abraham : *Balzac et la figure humaine* (1927), ce dernier prétend que malgré ses citations de Gall et de Lavater, Balzac n'utilisa pas leur donnée en matière de physiognomonie, pour l'établissement de ses figures et portraits, et que si sa morphologie est cohérente, homogène, sa société est fictive, et ne correspond pas à la réalité. C'est très probablement J. B. Nacquart qui avait initié Balzac aux mystères de la Phrénologie. Il avait publié en 1808 un traité sur la *Nouvelle Physiologique du cerveau*, avant même que Gall et son collaborateur Spurzheim aient fait paraître, de 1810 à 1818, le grand ouvrage résumant leur travaux et leurs cours [en 4 volumes in-4°, avec planches gravées, sous le titre d'*Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*, suivi en 1825 *des Fonctions du cerveau*, où était donné le détail des signes phrénologiques à la portée des amateurs et des curieux]. Il se peut aussi que Balzac ait suivi le cours de phrénologie, que Gall donnait en 1823 dans son vaste appartement de la rue de Grenelle-Saint Germain, n° 50, tous les soirs à 8 heures, devant un auditoire hétéroclite : « Je crois voir encore, écrira dix ans plus tard un des assistants, la grande table de noyer autour de laquelle nous nous pressions attentifs et avides, et où venait prendre place notre respectable maître. Comme le plus grand nombre des auditeurs était composé d'élèves en médecine, presque tous admis dans les divers hôpitaux de Paris, il arrivait souvent qu'on apportait au Dr Gall des crânes de toutes les quali-

tés, de toutes les dimensions ; aussitôt que la mort avait fait tomber une tête qui paraissait remarquable, elle allait enrichir la collection de notre digne docteur... Dans la doctrine que nous ne jugeons pas ici, il tenait pour principe constant et certain qu'on ne peut dire à l'inspection de la tête d'un homme, ni ce qu'il a fait ni ce qu'il fera, que l'homme n'est pas assujetti comme sous une main de fer, sous le despotisme irréductible de son organisation ». En tout cas Balzac était très au courant du développement de la doctrine phrénologique, et il ne faut pas s'étonner de voir Rastignac conseiller à Bianchon d'appliquer le système de Gall au cas de Goriot, et de lui tâter la tête plutôt que de le disséquer.

« J'ai acheté, faisait savoir Balzac à sa sœur, le 29 août 1822, un superbe Lavater qu'on me relie » (c'était sans doute la réédition par Mayer en 1820 de celle de 1807 par Moreau de la Sarthe). Il en est si pénétré qu'il écrit dans Ursule Mirouet : « la phrénologie et la physiognomonie, la science de Gall, et de Lavater, qui sont jumelles, démontrent aux yeux de plus d'un physiologiste les traces du fluide insaisissable basé sur des phénomènes de la volonté humaine, d'où résultent les passions, les habitudes, les formes du visage et celles du crâne ».

On se moquait ouvertement de Gall, dès 1827, et le libelle que nous suivons se contente au mot Gall, de ces deux lignes révélatrices : « fameux par ses bosses et jouissant d'une grande influence sur les esprits faibles en grand nombre à Paris », Balzac ne l'ignorait pas ; il écrit dans les *Souvenirs d'un paria* : « On se rit maintenant de ses bosses et des organes auxquels elles correspondent, mais ses idées ne sont peut-être pas aussi extravagantes que le prétendent ses adversaires.» Gall fit, encore quelques mois avant sa mort, un cours à l'Athénée sur la physiologie du cerveau. Il s'éteignit le 22 août 1826 à Montrouge ; on transporta le corps à son appartement à Paris alors 4, rue Saint-Florentin. Sa tête fut moulée par Foyatier qui fit de lui un buste dont une réplique se trouve

sur sa tombe au Père La Chaise. On possède également de lui une médaille, œuvre de Barré. N'oublions pas que cet allemand, d'ailleurs naturalisé français en 1819, avait été le médecin du Duc Decazes, et l'ami de Geoffroy Saint-Hilaire. Les polémiques en France et à l'étranger ne cessèrent pas avec sa mort. Balzac continue à exploiter cette veine pseudo-scientifique ; il n'oublie pas d'attirer l'attention sur le front de ses divers personnages ; les intelligences remarquables, Louis Lambert, Z. Marcas, et B. Claès, ont des protubérances symptomatiques, tandis que les faibles et les débiles ont des crânes étroits, et pour lui, si le front est trop cambré, c'est signe de folie : ne dit-il pas, en 1845, que Hugo a le crâne d'un fou (1).

Un des zélateurs de Gall, Fossati, médecin du théâtre royal italien, venu de Lombardie, fixé en France depuis 1820, autorisé à exercer en 1829, continuait à répandre sa doctrine. Il avait prononcé un discours fort élogieux aux funérailles de son maître qui parut quelques années plus tard dans une brochure intitulée, *De la mission de la philosophie au XIXe siècle et du caractère qui lui est nécessaire*. Il avait publié successivement (2) : *De la nécessité d'étudier une nouvelle doctrine avant de la juger, application de ce principe à la physiologie intellectuelle* (1827) et *de l'influence de la physiologie intellectuelle sur les sciences, la littérature et les arts* (1828). Ces questions suscitaient un tel intérêt chez les contemporains que le Palais même en était saisi : Dans la *Gazette des Tribunaux* de 1835, on trouvera une série d'articles intitulés de la *Phrénologie dans ses rapports avec la justice criminelle*, où l'on étudie en particulier le degré de fatalité qu'implique une organisation qui, trahie par les indices extérieurs, pourrait signifier un penchant inéluctable à la criminalité.

(1) A propos de l'influence de Lavater sur Balzac voir Baldensperger. *Orientations étrangères chez H. de Balzac*, 1927.

(2) La plupart de ces opuscules se trouvent réunis dans son ouvrage paru en 1869. Questions philosophiques sociales et politiques, traitées d'après les principes de la physiologie du cerveau.

Nous arrivons maintenant dans des nouveaux quartiers où trône le médecin à la mode, tel que le décrit l'avocat Jouhaud dans un livre du temps, *Paris dans le XIXe siècle*.

« Voyez notre esculape sortir de son élégant cabriolet, et entrer chez cette petite maîtresse de la Chaussée-d'Antin, qui, effrayée à son lever d'une légère altération dans ses traits, a déjà envoyé dix fois demander l'homme unique, l'homme par excellence : il entre dans le boudoir de notre belle, salue avec gravité, est désespéré d'avoir été si longtemps retenu, il s'étonne de l'inquiétude qui paraît l'agiter, lui proteste qu'elle se porte bien, qu'elle ne doit pas s'effrayer de cette pâleur mélancolique qui la rend plus séduisante encore, il parle de la chute de la pièce jouée la veille, de la mode nouvelle, jette sur l'écran un rapide coup d'œil, conseille de prendre un verre d'eau sucrée à la fleur d'orange, salue légèrement et disparaît ».

A côté du médecin à la mode, n'oublions pas le thaumaturge qui est également de tous les temps, il se présente alors sous l'aspect du prince de Hohenlohe, dont un petit opuscule paru en 1827 relate les principaux miracles. En 1821 après une semaine sainte prêchée à Cobourg, il avait fait connaissance d'un paysan Martin Michel qui lui avait parlé de guérisons obtenues par la prière ; il avait la même année guéri la princesse Mathilde de Schwartzenberg, puis d'autres malades d'un rang moins élevé ; mais cela avait suffi pour éveiller la susceptibilité de la police qui lui défendit d'opérer d'autres guérisons sans la présence d'un de ses agents ; il avait alors demandé des conseils au pape Pie VII qui lui avait répondu d'agir avec circonspection, et de n'opérer des guérisons que par correspondance.

C'est ainsi qu'il avait opéré vis-à-vis d'un certain nombre de clientes, par exemple Mme de Goyon, guérie d'un anévrisme, et qui était allée faire un pèlerinage d'action de grâces au Mont Valérien, et diverses personnes de province et d'étranger. On devait

écrire d'ailleurs, non pas à lui personnellement, mais à M. Forster, curé à Huttenheim, poste restante, près Wurtzbourg, Bavière. Le prince abbé publia en 1835 à Toulouse, une petite *Vie de Saint-Roch*, de 24 pages avec des méditations spirituelles. Ne croyait-il pas voir dans la vie de ce saint, dont la famille appartenait à la noblesse, une analogie avec son propre destin ?

Rue de la Chaussée-d'Antin, 10, Audin-Rouvière attire une clientèle mélangée ; il est qualifié « de drogueur à outrance, semi-médecin, semi-apothicaire, auteur d'une *Médecine populaire*, qui, heureusement pour l'humanité, n'est comprise de personne ». Une de ses brochures avait été l'objet d'un procès pour diffamation terminé par sa condamnation à 100 fr. d'amende, et la suppression du libelle en question. Il avait prétendu qu'un de ses confrères, Frappart, qui s'était pourvu en justice, avait, pendant le cours d'une seule maladie, fait poser à un seul individu 1800 sangsues, et qu'il en était résulté la mort du patient. Le même médecin aurait ordonné 500 sangsues pour guérir de la goutte les mains de M. Martainville, et fait apposer 100 sangsues au général Foy, mort d'une hypertrophie du cœur le 28 novembre 1825, et dont les funérailles, de son hôtel de la rue Chaussée-d'Antin au Père Lachaise, sont restées célèbres. Nous sommes à l'époque où la thérapeutique broussaisienne, la saignée, et les sangsues, atteignent leur apogée. Dans une thèse, parue en 1829, le Dr Poulain, ancien aide au Val de Grâce, raconte que dans les hôpitaux militaires on préparait à l'avance le nombre des sangsues ; combien d'entrants, demandait-on à la visite du soir ? 30 répondait-on ; cela fait 300 sangsues, 30 pour chacun, fixait le chef de service, qui délivrait les bons tout préparés. On y ajoutait pour complément la diète rigoureuse, et c'était tout.

Rue Neuve-Saint-Laurent 3, loge Victor Bally, médecin de la Pitié, ainsi dépeint « personnage à la figure de sapajou et aux cheveux rouges, lequel se charge le premier de faire sur ses malades de

nombreuses. expériences sur les propriétés thérapeutiques des poisons végétaux? Sa notoriété datait de sa participation à l'expédition de Saint-Domingue, en 1802, où la fièvre jaune avait enlevé 40.000 français. C'est ce qui l'avait fait choisir par le Gouvernement pour une mission à Barcelone, en 1821, avec François et Pariset, lors des ravages de la fièvre jaune qui menaçait le sud-est de la France. Il s'agissait d'identifier cette épidémie avec celle de Saint-Domingue; Mazet, un jeune élève de Paris, mourut; Bally lui-même fut atteint; le dévouement des praticiens français, aidés par deux sœurs de l'ordre de Sainte-Camille, fit impression sur les contemporains; le sujet fut mis au concours de poésie de l'Académie Française; le prix fut attribué à Edouard Alletz et une mention à Delphine Gay, âgée de 17 ans, la future muse romantique. Bally était un des collaborateurs de la *Revue médicale historique et philosophique*, dont la 1re livraison avait paru en 1820, et où il donnait libre cours à son style grandiloquent.

Rue Pigalle 31, habite Lebreton, médecin du banquier Lafitte, « vraie commère, babillard éternel ».

Rue Chantereine 12, demeure Lugol, médecin de Saint-Louis, dont les cours gratuits sont depuis longtemps abandonnés : il a suivi le sort des doctrines de son maître Alibert.

Rue du Paradis 16, habite J. B. Guersant, médecin de l'hôpital des Enfants Malades, membre de l'Académie, « assez bon écrivain quoique non lu », affirme notre auteur; son gendre le Dr Blache a donné en septembre 1827 des observations sur la clinique de cet hôpital dans les *Archives générales de médecine*. L'hôpital des Enfants malades comptait alors 150 lits répartis entre deux services de médecine, ceux de Guersant et de Jadelot ; la chirurgie était assurée par Baffos, médecin de l'hôpital. Necker. La mortalité y était alors effrayante. Pastoret, dans son rapport sur le fonctionnement des hôpitaux de 1804 à 1814, écrit que plus d'un cinquième des malades amenés mouraient dans les six premiers jours de leur arrivée.

Rue de Bondi 44, nous rencontrons Richerand, médecin de l'hôpital Saint-Louis, professeur, et membre de l'Académie. Sa réputation est immense, sa *Physiologie*, sa *Nosographie chirurgicale*, ses *Erreurs populaires* sont lus de tous. Son style plait par son élégance et sa précision, mais nommé à la chaire de pathologie chirurgicale, il se montre mauvais professeur et s'attaque à tous ses rivaux. Il ne pardonne pas à Dupuytren sa suprématie chirurgicale. Ses critiques prennent toutes les formes, et même celle d'un ouvrage entier, car son *Histoire des progrès récents de la chirurgie*, parue en 1825, n'est qu'une longue agression contre Dupuytren; ce dernier lui oppose un silence méprisant.

Nous avons atteint les limites de la capitale. Tout autour de Paris se trouvent des maisons de santé achalandées.

A Charonne, le Dr Belhomme, dirige l'établissement fondé par son père, en 1768, sous les auspices de Pinel (1).

A Vanves s'étend, au milieu de jardins, l'établissement agencé en 1822 par Falret et Voisin.

A Ivry, Esquirol, médecin de la Salpêtrière, observateur profond, mais d'un abord sévère, a ouvert, avec la collaboration de son neveu Métivié, une maison de santé modèle, où il introduira plus tard ses élèves, Baillarger et Moreau arrivés à Paris en 1826, après deux ans d'études à l'hospice général de Tours sous l'illustre Bretonneau.

A Montmartre, 2, rue Traînée, se trouve la maison du Dr Blanche. Joseph Arago en parle ainsi dans le livre des *Cent-Un*. « M. Blanche a trente-cinq ans. Sa taille est moyenne, son embonpoint atteste un corps robuste, il a le verbe bref, rapide, acide; il produit sur moi une impression fâcheuse : au haut de la butte Montmartre sur un terrain dominé par les bras gigantesques de plusieurs moulins à vent, est un édifice irrégulier de quelque apparence. Deux petites

(1) Cf. LENOTRE. *Vieilles maisons, vieux papiers*, 3e série.

ailes latérales, dont celle de gauche, est habitée par le Docteur et sa famille, semblent ajoutées au principal corps de logis... Le derrière de la maison a également deux étages et donne sur un jardin à l'anglaise, petit, mais agréable. Les malades, les idiots, les fous s'y promènent à volonté... on déjeune à dix, on dîne à cinq. »

Par contre, Mme Blanche jouissait de toutes les sympathies : « Elle est grande, svelte, blonde, un peu pâle. Son regard est plein de bienveillance, il rassure. Le son de sa voix console : il y a de la poésie dans son langage. Elle a vu tant de misères, elle a entendu tant de gémissements, elle sait plaindre ». Et quand en 1832, elle dut délaisser les pensionnaires, Antony Deschamps, commensal du logis, ainsi que Gérard de Nerval, écrivait :

Madame Blanche, hélas ! cette femme de cœur,
Depuis huit jours est là sur son lit de douleur
Et des êtres mourants et tombés en demence
Ont rompu ce matin leur stupide silence
Et retrouvant soudain un éclair de raison
Ont dit : qu'est devenu l'ange de la maison ?

Le traitement consistait à créer auprès du malade une véritable famille et à l'entourer des soins, des attentions et des prévenances qu'il était en droit d'attendre des siens.

L'établissement transféré à Passy en 1846, dans l'ancienne propriété de la princesse de Lamballe, fut repris par son fils Emile-Antoine. C'est là qu'Antony Deschamps mourut en 1869.

Rue de Chaillot 76, Casimir Pinel, neveu de Philippe, ayant dû renoncer à la médecine militaire, loue le 13 décembre 1829 au Comte d'Aramon une maison avec grand jardin, où il hospitalise non seulement des névrosés et des psychiques, mais encore un certain nombre de détenus qui s'accommodaient mal du régime de la Conciergerie, de Sainte-Pélagie ou de la Force. C'est ainsi que fut admis le 3 avril 1830, Paul

François Dubois, gérant du « Globe », condamné à 4 mois de prison et 15.000 fr. d'amende pour incitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi. Plus tard, il reçut Marrast en 1832, Charles Philippon en 1833, et son ami Daumier. En 1844, la maison fut transférée à Neuilly, près du Bois de Boulogne.

Une dernière question reste à nous poser :

Où allait-on aux Eaux ?

Musset va nous répondre :

> Les Dames de Paris savent par la gazette
> Que l'air de Bade est noble et parfaitement sain,
> Comme on va chez Herbault faire un peu de toilette,
> On fait de la santé là-bas, c'est une emplette.

Plombières était en vogue dès l'époque romaine : Joachim Camerarius en avait chanté les vertus, et affirmé que l'étymologie venait du plomb contenu dans ses eaux : « Plumbi nomine quos solent vocari. » Bien que le Roi de Pologne Stanislas eut réparé les désastres de l'incendie de 1771, l'état des bains était alors dans un véritable « état de barbarie », d'après Alibert qui vante d'ailleurs le pittoresque de la contrée. Les bains de Luxeuil, dirigés par le Dr Leclerc, ajoutaient aussi de précieux souvenirs historiques à leur excellente organisation. Bourbon-Lancy était administré par M. de Verchère « médecin savant autant que philanthrope ». Bourbonne-les-Bains possédait un hôpital militaire.

On essayait de remettre en honneur les eaux de Chaudesaigues, alors délaissées, bien que Sidoine Apollinaire leur eut attribué des propriétés remarquables : « Calentes nunc te Baiœ et scabris cavernatim ructata pumicibus aqua sulfuris atque jecorosis ac phthisiscentibus languidis medicabiles piscina delectat. »

Dans l'Hérault, c'est Avène, et Balaruc surtout, que le Préfet, baron Creuzé de Lesser, cherche à maintenir dans leur ancienne réputation.

Quant à Bagnoles, c'était un établissement récent,

mais desservi par des routes commodes et bien entretenues, à soixante lieues de poste de Paris ; le médecin, le Dr Piette, lui faisait une savante réclame en rappelant que, d'après les vieilles chroniques de la Normandie, les dames de cette province y allaient chercher un remède à la stérilité.

On ne parle plus guère aujourd'hui de Saint-Laurent, dans l'Ardèche, d'Andabre et de Sylvanès dans l'Aveyron, d'Encausse dans la Haute-Garonne, de Pouillon dans les Landes, d'Audinac dans l'Ariège, de Saint-Mart dans le Puy-de-Dôme, de Rennes dans l'Aude, de La Chapelle-Godefroi dans l'Aube, de Saint-Gondon et de Noyers dans le Loiret, de Gréouls dans les Basses-Alpes. Bagnères-de-Bigorre était à l'aurore de son apogée. La Dauphine avait en Juillet 1825 posé la première pierre du nouvel établissement, qui devait s'appeler : thermes de Marie-Thérèse, et où 8 sources différentes, depuis 24 jusqu'à 40 degrés, alimentaient 28 baignoires, 4 douches et un bain de vapeur. Le Dr Ganderax, médecin inspecteur, voulait en faire la métropole des cités minérales. « Ramond ne chantait-il pas ce lieu charmant où le plaisir a ses autels à côté d'Esculape, séjour délicieux placé entre les champs de Bigorre et les prairies de Campan, comme entre la richesse et le bonheur ? »

Le Mont-Dore n'était encore qu'un petit village, mais Vichy avait reçu du séjour de la Duchesse d'Angoulême en 1814 un regain de succès qui ne devait plus s'arrêter, favorisé à cette époque par le Comte de Chabrol-Crouzol, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, puis Ministre de la Marine » et aussi par les travaux chimiques de Vauquelin et d'Arcet.

Ceux qu'un voyage coûteux pouvait effrayer, trouvaient à proximité de la capitale, dans le parc de Benjamin Delessert à Passy trois sources préconisées depuis plus de cent ans, et qu'au XVIIIe siècle, à l'Académie des Sciences, Lemery, Cadet de Gassicourt entre autres, avaient contribué à faire connaître.

Peu éloignées étaient aussi celles d'Enghien. Alibert en était inspecteur. Il avait publié en 1827 un

Précis historique sur les eaux minérales, dédié au « savant illustre qui n'a pas seulement agrandi le champ des sciences chimiques, mais qui lui a fait porter les plus heureux fruits, au philanthrope par excellence qui a appliqué ses importantes découvertes au bonheur et la prospérité de ses semblables », à M. le Comte Chaptal, pair de France, ancien Président de la Commission des Eaux Minérales. Si les prolégomènes ouvrant le volume paraissent démodés, la psychologie du malade qui se rend aux eaux est à retenir : « quand vous arrivez aux Eaux minérales, faites comme si vous entriez dans le Temple d'Esculape. Laissez à la porte toutes les passions qui ont agité votre âme ; toutes les affaires qui ont si longtemps tourmenté votre esprit ». Il s'appuie sur les travaux antérieurs de Théophile de Bordeu, dont Richerand avait publié en 1818 les *Œuvres complètes*, et il ne manque pas de rappeler que les eaux minérales sont particulièrement utiles aux travailleurs intellectuels; depuis Montaigne jusqu'à Voltaire, que de charmantes lettres datées de Vichy par Mme de Sévigné, de Spa par Mme de Genlis, de Bade par Mme de Staël, de Forges par Mme de Chasteney, de Bagnoles par Mme de Pisieux; ces deux dernières malades étaient ses clientes fidèles. D'ailleurs Alibert, dans son travail, s'occupe de toutes les stations du monde, jusqu'à celles de Sumatra inclusivement.

Mais revenons à Enghien. C'est là que chaque jour Fabre et Metgès, pharmaciens de Louis XVIII, étaient chargés d'aller puiser l'eau dont le royal goutteux devait user le lendemain. Nul remède ne devait être pris sans l'examen du premier médecin du roi, Alibert se trouva tout désigné pour obtenir le poste d'inspecteur en chef de ces eaux, qu'il transmit bientôt à des adjoints, son élève Biett, et le Dr Damien, de Montmorency. Tandis que le chimiste Caventou s'inquiétait de leur nature, un autre élève d'Alibert, le Dr Doin, s'occupait spécialement de recherches sur l'état des établissements thermaux et leurs ressources, questions considérées à bon droit comme une branche de

l'économie politique, puisqu'elles sont une partie de la richesse publique.

Alibert va jusqu'à penser que l'action des sources thermales développe un état fébrile favorable aux conceptions de l'esprit; c'est ainsi qu'à Pirmont (1) et à Carlsbad les hommes qui pensent et qui font autorité dans les connaissances diplomatiques viennent souvent se rencontrer pour agrandir certaines vues, ou échanger des communications; on préfère aujourd'hui Thoiry ou Locarno.

Ferrus dans un rapport sur les eaux minérales à l'Académie de médecine, regrette l'état d'abandon de beaucoup de stations; il signale en passant que Bussang pourrait remplacer Seltz, afin que la France ne soit plus tributaire du duché de Nassau.

Il serait injuste d'oublier deux établissements qui faisaient partie de la physionomie de Paris à l'époque, Tivoli et les Néothermes.

A Tivoli, créé en 1800, rue Saint-Lazare, par Tryaire et Jurine, et dirigé par Audouet, on donnait des bains de vapeur à l'orientale, puis des bains d'ondée ou par arrosement, les personnes les mieux portantes disputent souvent aux malades les logements dans cette maison où l'on trouve, aux moins de frais possible, tous les secours, toutes les douceurs de la société la plus agréable et tous les agréments de la ville et de la campagne.

Le Préfet de la Seine avait obtenu de cet établissement un traitement gratuit en faveur de dix malades pauvres.

Les Néothermes furent installés en 1831, rue Chantereine n° 48, par Bouland, qui avait déjà monté un établissement analogue à Montpellier. Dans un rapport à l'Académie de Médecine, Pariset (28 mai 1832) écrivait : Barèges est aujourd'hui aux Néothermes, et M. Bouland pourrait presque dire « il n'y a plus de Pyrénées ».

Quant aux bains Montesquieu, aux bains de la rue

(1) En Westphalie, à l'Ouest du Weser.

des Colonnes, aux bains Tivoli, nous y sommes introduits par un petit livre de Cuisin édité en 1822, chez Verdière, libraire quai des Augustins, 25, et intitulé : *Les bains de Paris et des principales villes des quatre parties du monde ou le Neptune des dames*, avec ce sous-titre suggestif : « Description hydrographique des thermes, bains, étuves, eaux et fontaines les plus célèbres du globe, renfermant les leçons d'hygiène précieuses pour la beauté des femmes et la santé des hommes, ainsi que des vers, des anecdotes, des tableaux instructifs et amusants de mœurs des divers peuples, des galanteries décentes et des folies de bon ton ». Consultez ce petit volume, vous y verrez deux aimables frontispices de Choquet et vous pourrez faire le tour du monde, jusqu'en Otahiti, comme on disait alors.

Les médecins qui ne faisaient pas partie de l'Académie se retrouvaient dans d'autres sociétés savantes qui ne manquaient pas d'intérêt, par exemple la Société médicale d'émulation créée par Bichat en 1796 et qui avait eu pour premier secrétaire Alibert, et pour second Récamier. Son but était, suivant le style du temps, « l'instruction mutuelle de ses membres, la propagation des vérités qui composent le domaine des sciences médicales et la recherche de celles qui se sont dérobées jusqu'ici à l'observation. Son principal objet est d'établir parmi toutes les personnes livrées à l'étude de l'homme et à la pratique de l'art de guérir, une émulation qui tourne à l'avantage de l'humanité. » Les séances avaient lieu le premier samedi de chaque mois à 3 heures, et les présents touchaient un jeton de 3 fr. Elle avait pour rivale la Société de médecine de Paris, dont Desgenettes avait dressé le plan de travail ; après avoir tenu ses séances à l'Oratoire, elle se réunissait à l'Hôtel de Ville où le préfet Frochot l'avait accueillie.

Où achetait-on les livres de médecine ? Le libraire officiel de la Faculté était Béchet, qui publia à partir de 1830 un *Annuaire médical,* avec des indications d'ordre pratique, comme l'itinéraire des omnibus et

le prix des tilburys. Boisjolin, 3, rue de l'Ecole-de-Médecine, éditait la *Nouvelle bibliothèque médicale*, et la *Biographie universelle des contemporains* ; une gravure d'un de ses fascicules nous montre l'aspect extérieur de sa boutique, avec la date de 1829 ; les montants sont ornés du nom des célébrités de l'époque : Portal, Alibert, Cuvier, Thénard, Fouquet, Broussais, Richerand, G. Saint-Hilaire, Orfila, Cruveilhier.

Compère jeune, également rue de l'Ecole-de-Médecine, faisait paraître depuis 1826, les premiers fascicules d'une *Bibliothèque classique médicale*, elle devait comprendre cent volumes ; les premiers comportent le texte latin de Cœlius Aurelianus, de Galien, de Celse ; les principaux annotateurs sont être Adelon, Bally, Chaussier, Cloquet, Marc, Descuret.

Retenons ce dernier nom. Descuret a déjà publié quelques volumes qui n'ont rien de médical, un supplément au cours de la Harpe en 1822, un répertoire de littérature ancienne et moderne en 1824. Il est en effet docteur ès lettres en même temps que docteur en médecine. Ce croyant zélé qui attire la clientèle du monde catholique a deux amis, le matérialiste Broussais et l'archevêque de Paris, Monseigneur de Quelen. Il publiera une *Médecine des passions* en 1842, une *Théorie morale du goût* en 1847, qui n'auraient point tiré son nom de l'oubli s'il n'avait été le médecin du pensionnat où professait Henriette Renan, et s'il n'avait été en 1838 le protecteur du jeune Ernest, dont il favorisa l'entrée à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Le *Traité d'hygiène* de Rostan paru en 1822 est entre les mains de tous les étudiants ; il passe pour une compilation. Rostan a d'ailleurs cité les 42 auteurs chez lesquels il a puisé, non compris les dictionnaires et les périodiques. Mais il se pique en même temps de bien écrire, il annonce qu'il s'est pénétré des préceptes d'Horace, de Cicéron, de Quintilien, de Rollin, et de Laharpe (*sic*). A vrai dire il est aujourd'hui illisible.

Daumier n'avait pas encore produit sa célèbre série

des Robert Macaire, où la gent médicale n'était pas épargnée, mais Aubry, Pigal, Hippolyte Bellangé, Colin, Chazal, avaient trouvé en Langlumé un lithographe de talent pour reproduire leurs dessins dans l'*Album comique de pathologie pittoresque*, paru en 1823, chez Ambroise Tardieu. La préface dit assez l'esprit de ces caricatures : « la pathologie pittoresque, est un bon et véritable médecin qui ne se présente ni en habit noir ni sous une physionomie grave et sinistre, un peu de gaieté et de malice réussissent mieux dans beaucoup de cas que l'émétique et l'ipecacuanha. Nous ne donnons pas notre pathologie comme un remède à tous les maux, mais nous sommes certains qu'elle préviendra beaucoup d'indigestions, si l'on a soin d'en lire les passages après dîner. Il faut en prendre quelques chapitres au coin du feu, les pieds chauds, entouré d'un petit nombre de personnes aimant le mot pour rire, croquer, par là-dessus une demi douzaine de diablotins assaisonnés de tout ce que les jours d'étrennes produisent de douceurs et de sucreries. Les migraines, les maux de nerfs et d'estomac ne résisteront pas à cela ».

C'est l'époque où l'on célèbre les vertus des pilules végétales de Morisson, président du collège de santé de Londres, et où la pâte pectorale balsamique de Regnault aîné, 45, rue Caumartin, pharmacien du duc d'Angoulême, jouit d'une réputation sans mélange. Elle est composée avec les extraits des plantes qu'une longue pratique a fait juger les meilleures dans les maladies de poitrine, « sans échauffer elle facilite l'expectoration, calme l'inflammation chronique ou aiguë des organes pulmonaires, fait cesser la toux la plus opiniâtre. Son usage est encore fort utile aux personnes qui sans avoir la poitrine affectée sont forcées par état de parler et de chanter longtemps en public ».

Enfin l'idée de l'huile céphalique, ce produit qui avait défier toute concurrence, germe déjà dans le cerveau de fécond l'illustre Gaudissart.

BIBLIOGRAPHIE

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

Menetrier. *Dupuytren*, 1777-1835, Progrès médical, n° 49, 30 novembre 1927, p. 1945-1951.

M. Letulle. *Madame Déjerine*, Presse médicale, n° 96, 30 novembre 1927, p. 1468. — D'origine nord américaine, Augusta Klumpke connut, dans le service de Hardy où elle était stagiaire, celui dont elle devait devenir l'épouse et la collaboratrice scientifique. Elle fut la première femme qui, dans la promotion du 28 janvier 1887, força les portes du concours de l'Internat des hôpitaux de Paris. Pendant 7 ans à Bicêtre, pendant 23 ans à la Salpêtrière, elle partagea les travaux du prof. Déjerine, et, pendant la Grande Guerre, elle se dépensa, à l'ambulance des Invalides, au chevet des blessés de la moelle épinière. Devenue veuve, elle rassembla, pour le Musée Déjerine, offert à la Faculté de Paris, les coupes histologiques et autres précieux documents neuropathologiques réunis par son époux, et sa pieuse tâche terminée, s'éteignit

A. Debeyre. *G. E. Laguesse* 1861-1927, *ibid.*, n° 97, 3 décembre 1927, p. 1485. — Notice sur le laborieux histologiste de la Faculté de Lille, mort à Dijon, créateur du vocable *endocrine*, et bien connu par ses travaux sur l'histologie du pancréas, de la rate, et de l'acinus pulmonaire.

Tillon. *Saint-Luc, patron des médecins*, Bull. de la Soc. médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, 34e année, mars 1928, p. 65-89. — Etude biographique sur Luc, qui fut le compagnon de l'apôtre Paul, *Lucas, medicus carissimus* (Col. IV, 14). L'auteur relève les divers passages de l'Evangile et des Actes qui révèlent l'homme de métier, et les termes techniques caractéristiques qu'il emploie, et qu'on retrouve dans le vocabulaire de Galien.

A. Chaussade. *Ambroise Paré et Charles IX*, 1561-1574, Revue historique, 52e année, t. CLVI, novembre-décembre

1927, p. 294-323. — Où l'auteur expose les relations amicales de Charles IX avec son premier chirurgien ; les conditions dans lesquelles le bonhomme Paré, fin matois, sut conquérir et conserver la faveur royale ; et enfin le tableau des périls encourus, lors de la Saint-Barthélemy, par le huguenot Lavallois. Bien que, récemment mon ami Louis Sauvé (*Bull. de la Soc. médicale de Saint-Luc*, mai 1926), et Guermonprez (*Journal des Sc. médicales de Lille*, 1624) aient voulu conclure au catholicisme de Paré, les arguments mis en valeur une fois de plus par Chaussade ne laissent guère douter que notre homme ait appartenu à la religion réformée, ainsi que l'affirmait déjà D. Giordano en 1915. (*Ambrogio Paré ugonotto*, Grottaferratta, 1915, 31 p. in-8°).

Pozerski. *Jean Danysz*, 1860-1928, Presse médicale, n° 10, 4 février 1928, p. 158. — Né en Pologne en 1860, Danysz, à 19 ans, vint se fixer en France, fit ses études scientifiques aux Facultés des Sciences de Paris et de Caen, travailla la zoologie au Muséum dans le laboratoire de Pouchet, puis devint chef de service à l'Institut Pasteur. Ses travaux ont porté sur la zoologie, la parasitologie, les ennemis de l'agriculture, en particulier les rats, contre lesquels il préconisa un virus microbien. Bactériologiste, il alla régler au Transvaal la prophylaxie de la peste bovine. Thérapeute, il a créé le luargol, étudié l'action des antigènes non spécifiques dans les affections chroniques et anaphylactiques. Biologiste, il a approfondi les réactions des antitoxines sur les toxines (phénomène de Danysz).

R. Legendre. *L. Félix Henneguy*, 1850-1928, Presse médicale, n° 11, 8 février 1928, p. 173-174. — Né à Paris le 18 mars 1850, Henneguy passa une partie de sa jeunesse en Italie, fit ses études médicales à Montpellier, où il étudia la physiologie avec Rouget, entra en 1876 dans le laboratoire de Cl. Bernard au Muséum, puis au Collège de France, dans celui de Balbiani auquel il succéda en 1900. Il fut élu en 1907 membre de l'Académie de médecine, en 1908, membre de l'Académie des Sciences, dont il était au moment de sa mort, vice-président. Ses travaux innombrables ont été consacrés à la biologie, à la cytologie, à l'embryologie, à l'entomologie. Citons les *Leçons sur la cellule* (1896), *Les insectes* (1904), *La vie cellulaire* (1923). Il avait épousé la fille de Proudhon.

Menetrier. *Claude Bernard*, 1813-1878, Progrès médical, n° 6, 11 février 1928, p. 210-231. Bon résumé de la vie et de l'œuvre du physiologiste.

G. Roussy. *Johannes Fibiger*, 1867-1928, Presse médicale, n° 12, 11 février 1928, p. 190-191. — Bactériologiste et histologiste, professeur à l'Institut anatomo-pathologique de Copenhague, récemment promu docteur *honoris causa* de l'Université de Paris, et lauréat du prix Nobel de médecine, Fibiger laisse d'importants travaux, en particulier sur le cancer expérimental.

E. Wickersheimer. *La question du judéo-arabisme à Montpellier*, Janus, 31e année, 1927, et tiré à part., Leyde, Brill., s. d. (1927), paginé 465-473. — C'est une tradition, encore propagée par les écrits de P. Delmas, que le « rôle prépondérant des fils de l'Islam et des enfants d'Israël dans le développement de l'hippocratisme montpelliérain. » Or, s'il est vrai que jusqu'à l'expulsion des Juifs en 1094 Montpellier posséda une riche et nombreuse colonie israëlite, où l'on travaillait beaucoup, où l'on donnait un enseignement médical privé, dont les membres traitaient même, en sus de leurs coreligionnaires, des chrétiens, si bien qu'en 1362 le roi Jean dut leur imposer un examen probatoire par devant le sénéchal ou ses gens, il faut bien dire qu'il n'y avait point de rapport entre ces guérisseurs et l'Université, corps ecclésiastique, recruté au début parmi les clercs, et qui n'admettait que des chrétiens ou des convertis. « L'abîme » qui sépare « la méthode hippocratique de l'arabisme « ne fut comblé que plus tard. L'invasion de l'arabisme dans la médecine occidentale n'est pas due aux Juifs montpelliérains, mais à Constantin l'Africain qui fit pénétrer à Salerne les œuvres d'Isaac et d'Ali ibn abbas (1080-1200); plus tard à Gérard de Crémone, qui divulgua la doctrine de Rhazès et d'Avicenne. Et c'est au XIIIe siècle, que la science arabe, après avoir triomphé à Bologne, gagne Montpellier avec Arnaud de Villeneuve (vers 1290) pour y demeurer florissante jusqu'à la fin du XVe siècle. C'est maintenir une erreur que d'inscrire parmi les maîtres des premières écoles montpelliéraines divers rabbins des XIe et XIIe siècles, comme il est dit sur l'une des plaques commémoratives apposées dans le vestibule de la Faculté.

E. Wickersheimer. *Le tableau des sutures chirurgicales du Musée alsacien de Strasbourg*. Extr. de Strasbourg médical, 85e année, t. I, fasc. 11, n° 21, 5 novembre 1927. — Curieux tableau, de provenance inconnue, composé au XVIIIe siècle pour l'instruction des élèves en chirurgie, et montrant les sutures incarnatives, restrictives (celles-ci correspondant à nos surjets) et les divers nœuds des ligatures chirurgicales.

Th. Morison. *Un Français à la cour du Grand Mogol*, Revue historique, t. CLVI, septembre-octobre 1927, p. 89-97. — Relation du voyage que fit aux Indes le médecin François Bernier, docteur de Montpellier, lequel, débarqué à la fin de 1658 ou au début de 1659, assista au sanglant avénement d'Aurangzeb.

F. Bezançon. *S. I. de Jong*. 1878-1928, Presse médicale, 21 janvier 1928, p. 94-95. — D'origine néerlandaise, Samuel Israëls de Jong, né en 1878, promu interne le 7 avril 1903, fut élève de Jeanselme, Netter, Lion et Bezançon, et soutint sa thèse, en 1907, sur l'étude cytologique et histologique des expectorations. Après la Grande Guerre, où il gagna la croix de guerre et le ruban de la Légion d'honneur, il fut nommé médecin des hôpitaux, et, en 1923, agrégé d'anatomie pathologique à la Faculté de Paris. On lui doit de nombreux travaux d'histopathologie, et de pathologie de l'appareil respiratoire, en particulier sur l'éosinophilie des voies aériènnes dans l'asthme.

R. Boissier. *Voltaire et ses médecins*, I, *Voltaire et Tronchin*, Progrès médical, n° 51, 10 décembre 1927, p. 2031-2040. — Où Voltaire passe un mauvais quart d'heure, et Tronchin avec lui : « Un convaincu, ignorant et borné, infatué de son système, lui qui les dénigrait tous. Paresseux, ennemi de l'effort, ayant la crainte et l'horreur des responsabilités, âpre au gain, mauvais confrère, inhabile clinicien ! Il restera le type parfait du médecin des dames, dont le seul titre de gloire sera de leur avoir peu nui. Et rien n'est plus philosophiquement plaisant que d'imaginer les plus sévères beautés de la cour en proie à des vapeurs. . psychiques sautant à la corde, ou sciant du bois avant d'ingurgiter pieusement une pilule *mica panis*. »

M. Genty. *Gustave Doré et Charles Robin. Ibid.*, Supplément illustré n° 12, 1927, p. 89-95. — Il y avait deux hommes en Charles Robin : l'histologiste à lunettes, examinateur maussade doublé du matérialiste positiviste que dénonçait véhémentement Mgr Dupanloup ; et le petit vieux égrillard qui fréquentait les artistes et ne dédaignait point les joyeux soupers. Jean-Louis Faure nous a conté comme quoi, certain jour où le Dr Onimus recevait quelques amis, dont Camuset et Lannelongue, Robin fit son entrée drapé dans une toge à la romaine, et le front couronné de roses. De rire, Lannelongue tomba de son haut et se cassa le nez ! C'est par Robin que Gustave Doré fut admis à La Charité dont il décora la salle de garde, et y fit la connaissance d'Armand Desprès. Mais c'est aussi dans le

salon de G. Doré que Robin se lia avec About, Taine et Dumas fils ; et lorsqu'en janvier 1866, Robin fut nommé membre de l'Institut, Ernest Doré, frère de l'artiste, convoqua ses amis et connaissances à un grand dîner de réjouissance où Gustave apporta une ballade : *Le docteur et les nymphes*, et une féeric-poème en 300 vers hexamètres, intitulée : *Le lit et le fauteuil, ou le clystère de l'incarnation*. Robin soignait, au reste, toute la famille Doré, et c'est lui qui donna les derniers soins à son ami Gustave, frappé d'apoplexie le 20 janvier 1883.

J. Guiart. *La médecine n'est pas née dans les temples d'Esculape*, Biologie médicale, 25e année, nos 9-10, novembre-décembre 1927, p. 397-435 et 465-470. — De cet article intéressant et bien documenté, sur les sanctuaires d'Esculape (Epidaure, Athènes, Rome), leur architecture, leur personnel, leur fonctionnement, et les *ex-voto* commémoratifs des miracles opérés, l'auteur conclut : « Les temples d'Esculape furent avant tout des lieux de pèlerinage, où se produisaient non pas des guérisons, mais des miracles. Ils furent par là sans aucune influence sur le développement de la médecine, et si on fit aussi de la médecine dans les temples, ce fut à la période romaine, où la médecine civile était arrivé depuis longtemps à un très haut degré de développement avec Hippocrate, Celse et Galien. C'est bien au contraire la médecine qui influa sur les temples, et non les temples sur la médecine ».

Ch. Lenormant. *Auguste Broca*, 1859-1924, Presse médicale, no 7, 25 janvier 1928, p. 108-111 et Progrès médical, 28 janvier 1928. p. 129-147. — Fils du grand Broca, l'anthropologiste, et, par sa mère, petit-fils de Lugol, Auguste Broca naquit à Paris le 5 décembre 1859. Et l'on peut dire que toute sa vie, à l'Hôpital, à la Faculté, sans souci du décorum, il demeura gamin de Paris. Gouailleur, sceptique, il lançait des réparties terribles qui désarçonnaient l'interlocuteur, l'élève, ou le candidat. Il rabrouait vertement les parents maladroits qui lui amenaient leur braillarde progéniture ; tapait, à tour de bras, sur l'ad-mi-nis-tra-tion ; secouait rudement la quiétude des plumitifs ; et, même à l'égard de ses pairs, avait parfois la critique acerbe, et le verbe agresif. Il en cuisit à Poncet, avec sa *tuberculose inflammatoire* ; et Broca ne recula que devant Félizet, escrimeur redoutable et tireur émérite, lequel lui proposa aimablement, à plusieurs reprises, de lui loger, au choix, cinq pouces de fer ou quelques balles dans le thorax. Broca déclina toujours l'invitation, encore que Felizet le guettât, pour la réitérer, dans les couloirs de Tenon. A l'aspect du

vieil adversaire en embuscade, Broca tournait bride, et l'autre s'en allait triomphant. Sans doute la tradition veut-elle, comme il appert par l'exemple de Saint-Germain, de Kirmisson, dudit Félizet, et *tutti quanti*, que les chirurgiens pédiâtres soient mal embouchés. Quoi qu'il en soit, interne (1881), docteur (1886), chirurgien des hôpitaux (1890), agrégé (1895), professeur d'opérations et d'appareils (1913), puis de clinique chirurgicale infantile (1919), Broca déploya, dans son enseignement magistral et hospitalier, une activité prodigieuse, agrémentée de pantomimes et secouée de furibondes explosions. Pendant la Grande Guerre, il demanda à rentrer dans les cadres, coiffa son vieux képi de moblot, passa son pantalon rouge défraîchi, et cumula la besogne écrasante de son service nosocomial et dediverses ambulances parisiennes. Il laisse, en matière de pathologie chirurgicale infantile, une œuvre écrite considérable, en particulier sur les mastoïdites et les suppurations de l'oreille moyenne, les hernies, l'orthopédie, la tuberculose ostéo-articulaire; et sa *Chirurgie infantile* (1914), où il a condensé les résultats de sa longue pratique, rendra longtemps encore, de grands services aux praticiens.

J. Rouillard, *Albert Leblanc* (1887-1928). Presse médicale, nº 16, 25 février 1928, p. 254. — Et la mort continue de faucher les jeunes ! Fils de l'illustre ingénieur Maurice Leblanc, membre de l'Institut, Albert Leblanc disparaît à 40 ans, deux ans après avoir conquis le titre de médecin des hôpitaux de Paris, laissant quelques travaux sur la physiopathologie rénale : exploration clinique de la fonction rénale, azotémie, et autres syndromes d'insuffisance rénale.

De Ribier. *Médecins et chirurgiens anoblis par Napoléon*, Progrès médical, 10 mars 1924 et Suppl. illustré nº 3, p. 17-24. Auvity, Bertholet, Bourdois de la Mothe, Bousquet, Barailon, Boyer, Boysset. Boussonnet, Cabanis, Cadet de Gassicourt.

P. Descomps. *Le troisième centenaire du Mémoire de W. Harvey*, 1628-1928. Revue médicale française, 9e année, nº 2, février 1928, p. 99-112. — Excellente étude sur l'évolution des doctrines physiologiques relatives à la circulation humorale.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 13 octobre 1928.

Présidence de M. C. SIEUR.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbillion, Basmadjian, R. Benard, Beaupin, Brodier, Bugiel, Delaunay, Dorveaux, Forgue, Fosseyeux, C. Grimbert, Giordano, Hahn, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Menetrier, Neveu, Sevilla, Trénel, Tersian, Variot, Vinchon.

M. le Président annonce le décès de M. le Dr Rivier, depuis longtemps retiré dans le Var.

Il souhaite la bienvenue à M. le Dr Giordano et à M. le Pr Forgue, que leur éloignement écarte le plus souvent des séances.

La Société décide ensuite de se faire représenter, le 7 décembre, au jubilé de M. le Pr Neuburger, de Vienne, par M. le Dr Wickersheimer.

Candidats présentés :

MM. ARNOUX, (M.), 6, rue des Cristalleries, à Baccarat, par MM. Avalon et Fosseyeux;

MM. BARKER (Beeson), professeur de dermatologie et de syphiligraphie à l'Université Loyola, 55, East Washington street, Chicago, Illinois (U. S. A.), par MM. Jeanselme et Brodier;

FINLAY (T.-Y.), 9, Hermitage Gardens, Edinburgh, par MM. Variot et Sieur;

GENOT, 27, avenue Ledru-Rollin (XIe), par MM. Boulanger et Fosseyeux:

LINON (Gaston), vétérinaire à Castelnau-Montratier (Lot), par MM. Sevilla et Fosseyeux.

Dons.— M. le P[r] Menetrier annonce que M. le D[r] Hervé offre au musée d'histoire de la médecine un *buste en bronze* du P[r] Gaucher. Œuvre du sculpteur Legoffin, commandée par la princesse Mathilde, ce buste n'est pas une simple réplique de celui qui figure dans les collections de la Faculté ; il avait été refusé par l'intéressé parce que le sculpteur n'avait pas voulu y apporter les retouches demandées, et c'est ainsi qu'à la mort de Legoffin, il s'est trouvé en possession du D[r] Hervé.

Communications :

Le D[r] Delaunay présente les papiers d'un médecin sarthois, *le D[r] Drouard* (1772-1825) : thèse de maître ès-arts de 1790 où se font jour déjà et en latin, les préoccupations politiques de l'ère révolutionnaire, feuilles de route pour les armées de la République, attestations des professeurs de l'Ecole de santé de Paris (dont un bel autographe de Dupuytren) certifiant de son assiduité aux cours et cliniques. D'autres documents nous le montrent praticien établi au Mans, membre du jury médical du département, médecin-expert chargé de l'examen des conscrits récalcitrants et retraités militaires ; médecin du dépôt départemental de mendicité ; enfin membre du Comité de vaccine de son chef-lieu, propageant et appliquant la découverte de Jenner en dépit des partisans attardés de l'inoculation et des préjugés populaires.

M. le D[r] Laignel-Lavastine rend compte du *Congrès international des sciences historiques* qui a eu lieu au mois d'août à Oslo, et où il a représenté la *Société Française d'Histoire de la Médecine.* Il annonce que la prochaine réunion du Comité de la *Société internationale d'histoire de la médecine* est fixée au 5 janvier 1929.

Deux Professeurs en médecine de l'Université de Cahors condamnés comme faux monnayeurs au XVIIe siècle

GUILLAUME GALTIER & BERNARD DOUVRIER

Par le Dr J. BERGOUNIOUX.

I.— Guillaume Galtier.

« Le nombre des faux monnoyeurs et des rogneurs de pistoles était grand sous Louis XIII. On en trouvait parmi la haute noblesse et même dans la famille royale ».

Cette indication de Hanotaux, tirée de son *Histoire de Richelieu*, est confirmée et développée dans un travail de Grellet-Dumazeau, paru dans la *Revue de Paris*, en 1912, dans lequel nous relevons les phrases suivantes :

« Bien des gens pratiquaient alors le billonnage, la fabrication des monnaies de bon aloi... c'était surtout la noblesse et la bourgeoisie. »

Les commérages de Tallemant des Reaux en accusant le comte d'Angoulême, bâtard de Charles IX et de Marie Touchet; le comte de Pardailhan; le comte de Montsoreau, fils de celui qui tua Bussy d'Amboise; le surintendant des finances, M. de la Neuville lui-même; des fermiers des impôts du roi, Jean Grave, sieur de Launay; Puget de Montauron, parent de Tallemant, le fameux financier et mécène de François Maynard, et de Pierre Corneille qui lui dédia son *Cinna*. Tout receveur de Guyenne qu'il était, il fit un parti de faux monnoyeurs et de rogneurs, ce qui ne l'empêcha pas de se ruiner.

« Dans cette course à la fortune le Languedoc, le

Quercy, le Bearn, l'Agenais, arrivaient en bon rang, mais la Guyenne l'emportait sur tous les pays limitrophes. »

En Quercy, en particulier en 1617-1618, il existait un atelier monétaire clandestin au château de Saint-Sulpice, dans la vallée du Célé (1). Il appartenait aux ducs d'Uzès, qui n'y venaient jamais. Les faux monnoyeurs étaient vraisemblablement les serviteurs, abrités dans cette demeure d'une puissante famille, qui leur servait d'asyle. On fabriquait aussi, dans la province, de faux liards, dits « Pieds-guailloux » du nom de leur fabricateur.

En mai 1639, le Parlement de Toulouse, duquel ressortissait le Quercy jusqu'à la Dordogne (au-delà de cette rivière le pays en appelait au Parlement de Bordeaux), rendait un arrêt « portant enquête au sujet du crime de fausse monnaie dans les villes du ressort. Il y avait fort peu d'espèces d'or et d'argent qui ne fussent rognées ou fausses...» Tallemand prétend qu'il y avait tant de rogneurs « que toute la corde du royaume n'aurait pas suffi pour les pendre » ; on rognait alors comme aujourd'hui on dissimule sur les droits de succession, sur le chiffre d'affaires ou l'impôt sur le revenu.

Et on s'explique alors que, par acte du 5 janvier 1639, passé par Issala, notaire à Cahors, un créancier refuse de prendre la somme qu'on lui rend, comptée en espèces, pistoles ou demi pistoles d'Espagne, doubles ducats, écus sols, reaux, quart d'écus et testons doubles, parce que l'or n'est pas trébuchant « et que la plus grande part de la monoye est ronhée et fort courte, et d'aultant qu'il doibt bailher lad somme au sieur Lefranc, president au presidial et qu'il ne la luy vouldroit recepvoir en espèces si ronhées et courtes, telles qu'on les luy exibe ».

Il y avait tant de monde compromis et de si grands personnages que, le 18 mai 1640, Richelieu faisait paraître une ordonnance portant lettre de rémission.

(1) Saint-Sulpice, commune du canton de Carjac, arrondissement de Figeac (Lot).

L'indulgence de Richelieu ne mit pas un terme aux pratiques des faux monnoyeurs du moins dans le Quercy, car de 1640 à 1676 deux professeurs de médecine de l'Université de Cahors, furent condamnés comme tels. C'étaient Guillaume Galtier, docteur régent de 1623 à 1648 et son remplaçant Bernard Ouvrier ou Douvrier, professeur de 1648 à 1676.

Le premier des deux, personnage énigmatique et fort original, attire l'attention bien plus que son successeur par la singularité de ses aventures et la complication de sa vie. Leur récit jette un jour imprévu sur le fonctionnement de la faculté de médecine de Cahors, au moins sur sa vie professionnelle, car au point de vue scientifique, en fille sage, elle n'a jamais fait parler d'elle.

Guillaume Galtier naquit à Saint-Affrique, diocèse de Vabres-en-Rouergue, vers l'an 1600 (1). Il appartenait à cette bourgeoisie qui essayait de se hausser à la noblesse, car il prend souvent la qualification de seigneur de Malleville ou Malevielle, près de Clermond-Lodève, et son père se laisse qualifier de noble dans les actes de notaire.

D'après un acte de donation passé en 1637 à Cahors (Estève n^re 24 février) et dans lequel son père faisait le partage de ses biens entre ses deux fils, Guillaume Galtier, conseiller du roi et docteur régent en médecine à l'Université de Cahors, et Louis, docteur en médecine à Saint-Affrique, il était le fils aîné du premier mariage de noble Grégoire de Galtier et de Jeanne de Bernac.

Né à la fin des guerres de religion du XVIe siècle, que le traité de Vervins de mai 1598 avait officiellement apaisées, il grandit dans un pays rude, voisin des causses de Saint-Affrique et du Larzac. Adolescent et jeune homme, il vit éclater les guerres poli-

(1) La date de naissance de Galtier n'a pu être exactement déterminée ; les registres les plus anciens qui se trouvent à la mairie de Saint-Affrique remontent à l'année 1651 seulement.
(Lettre du 22 septembre 1921 de Monsieur le secrétaire de la mairie de cette ville).

tiques et se ranimer les guerres religieuses que la main de fer de Richelieu mit dix ans à réprimer de 1620 à 1629, guerres religieuses qui sévirent, sur la Guienne, le Languedoc, le Quercy et le Rouergue, et dont les grands événements dans ces régions furent l'échec de Louis XIII devant Montauban en 1621; et la prise de Montpellier en 1623. La paix d'Uzès y mit fin en 1629.

Ces événements étaient faits pour développer l'énergie, la vigueur jusqu'à la violence parfois, l'esprit de décision et d'intrigue, l'audace et la résolution chez les hommes doués d'un caractère fier et ambitieux, avides de richesses et d'influences, surtout s'ils étaient besoigneux par suite des charges qui leur incombaient.

On sait d'ailleurs que cette époque de Louis XIII fut très favorable au développement des caractères et des types originaux et à la réussite des aventuriers.

Dans la littérature, les *Grotesques* de Théophile Gautier : Scarron, Saint-Amand, Théophile de Viau, Colletet, nous en fournissent maints exemples ; dans la politique et la guerre, l'ascension des cadets et surtout des cadets de Gascogne, qui se poussèrent à la suite d'Henri IV, le premier d'entre eux, est très fréquente. Citons Mazarin, le maréchal de Gassion, Concini, de Luynes, Fouquet. Et la légende nous a donné le d'Artagnan de Dumas père, et le Cyrano de Bergerac de Rostand.

La première fois que nous rencontrons Galtier à Cahors, c'est le 5 avril 1622, jour de sa réception au grade de licencié en médecine (1). Cinq jours après, le 10 avril, il s'inscrit en se qualifiant de docteur en médecine, comme candidat à la dispute qui allait avoir lieu pour le remplacement dans leurs chaires de deux professeurs de médecine morts depuis peu : Guillaume Pujol et Pierre Barre.

Il était peut-être docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, où il se faisait immatriculer,

(1) G. Galtier, villa Saint-Affricani, dioecesis Vabrensis, licentiatus in medicina die 5ᵉ mensis aprilis 1622.

le 21 mars 1618, c'est-à-dire en notre langage qu'il y prenait sa première inscription (1). Il avait alors probablement de 15 à 18 ans, âge auquel la plupart des étudiants commençaient leurs études au sortir de la philosophie et de la réception comme maîtres ès Arts.

Il est à Cahors le premier inscrit pour prendre part à la dispute, annoncée déjà depuis six mois par affiches spéciales dans l'Université de Cahors et autres universités fameuses.

En a-t-il eu connaissance à Montpellier et peu de temps après sa réception au doctorat ?

A sa suite et successivement, demandent à prendre part à ce concours les docteurs en médecine dont les noms suivent :

Le 16 avril, Me Pierre Bayle, de Monfaucon en Quercy ;

Le 18 avril, Me Melchior Cartier, de Draguignan ;

Le 13 mai, Me Jean Pujol, de Cahors ;

Le 24 mai, Me Antoine Cantal, de Gourdon en Quercy ;

Tous docteurs de Cahors d'avant 1617.

26 mai, Me François Durrieu, docteur de Toulouse du 2 mars 1619.

Galtier semble être le plus jeune de tous les concurrents.

Le 26 novembre 1622, après que les candidats eurent terminé leurs preleçons, qui duraient un mois pour chacun, l'Université se réunit en Jury comprenant tous les professeurs de Théologie, de Droit et des Arts, sans aucun médecin par conséquent, pour servir de juges à la dispute. Ils étaient tout juste capa-

(1) Archives de l'Université de Montpellier. *Registre des immatriculations.*

Ego Guillelmus Galterius Sanctaffricanus, vabrensis, artium magister et medicinœ candidatus interrogatus fui a Reverendis dominis procuratoribus et a Reverendissimo D. Cancellario, relatus in numerum studiosorum, soluto prius jure Universitatis et prœstito juramento de servandis statutis. Datum vigesima prima die mensis martis anni Domini 1618.

G. Galterius.

Il n'y a pas d'autre mention de Galtier.

(Communication de M. Girard, conservateur de la bibliothèque universitaire de Montpellier.)

bles d'apprécier la façon d'exposer ou d'argumenter, en latin d'école, des candidats. Des magistrats du presidial et des consuls assistaient régulièrement aux épreuves.

Conformément aux ordonnances du Roy et aux arrêts du parlement de Toulouse, l'Université commence à donner aux « contendants », par rang d'ancienneté dans le doctorat, les « points » sur lesquels ils devront disputer avec leurs concurrents, chacun pendant trois jours : le « Triduum ».

Ces points consistent en une question inscrite sur un papier, tirée au sort dans un chapeau, parmi un certain nombre d'autres, que le chancelier soumet aux magistrats et consuls pour s'assurer qu'elles sont « disputables publiquement » ; et en un aphorisme d'Hippocrate, tiré au sort pareillement en ouvrant, à l'aide d'un stylet, un livre des aphorismes en grec et en latin, et à prendre sur une des deux pages exposées. Ces questions feront l'objet de deux thèses.

Ce jour du 26 novembre, c'est le jour de Jean Pujol; le 17 décembre d'Antoine Cantal; le 14 janvier 1623 de François Durrieu ; le 4 février de Pierre Bayle ; le 4 mars de Guillaume Galtier.

Il n'y a pas le bail des points de Cartier de Draguignan.

Guillaume Galtier avait eu à traiter dans ses thèses et à soutenir :

La question : *De elephantiasi ejusque causis signis et curatione*;

Et l'aphorisne 17, Section V : *Frigidum vero convulsiones, nervorum distensiones, denigrationes et rigores febriles (affert).*

Le 22 avril, il y a environ un mois que les « contendants » ont achevé leur dispute, aussi y a-t-il lieu de procéder à l'élection pour les deux régences vacantes. Elle se fera dans trois semaines. Tous les docteurs régents devront être présents « et ce sur peine d'estre privés, ceux qui ne se trouveront aud temps, des esmoluments de lad chancelerie pour six mois et de plus grandes peynes. Il est ainsi ordonné par la dite

Université contre les deffaillants et affin qu'ils ne prétendent cause d'ignorance le présent décret sera signiffié à leur domicile ».

Et le 15 may 1623, tous les membres de l'Université étant présents, sauf un professeur de Théologie, retenu par des affaires importantes concernant son couvent ; Guillaume Galtier est élu à l'unanimité régent de la première chaire de médecine, et Jean Pujol de la seconde, à l'unanimité moins une voix donnée à Cantal.

Les élus se mettent à genoux et prêtent sur les saints Evangiles, entre les mains du Chancelier et du Recteur, le serment de bien exercer leurs charges et de garder inviolablement les statuts et ordonnances de l'Université. A ces conditions, ils jouiront de « tous les droits, fruicts, proffitz et esmoluments » de leurs régences. On les fait asseoir aux places précédemment occupées par feus Guillaume Pujol et Pierre Barre, après que le chancelier leur a mis le chaperon sur l'épaule et a ordonné aux secrétaires de leur expédier les lettres de provision pour leur servir en temps et lieu.

Peut-être sa nomination en premier lieu lui fit-elle dès l'abord un ennemi de son nouveau collègue, Jean Pujol, fils du défunt professeur Guillaume Pujol qui, comme on le verra, fut son constant adversaire dans l'Université ? Galtier se conduisit d'ailleurs de façon à le justifier de cette antipathie.

Galtier avait encore l'inconvénient d'être un étranger, et non un cadurcien ou un quercynois ; or, toute l'histoire de l'Université de Cahors pendant les xvii[e] et xviii[e] siècles, sinon au xvi[e], montre que les gens du Quercy considéraient les chaires, au moins de droit et de médecine, comme réservées aux autochtones. Celles de Théologie et des Arts destinées ordinairement à des religieux étaient plus souvent accordées à des étrangers.

Notre nouveau professeur d'ailleurs, n'attendait que cette nomination pour s'établir dans le pays par un bon mariage.

Le 25 juin, cinq semaines après sa promotion, se passait son contrat de mariage avec Paule de Bousquet, sœur de Raymond, conseiller au presidial. Il entrait de ce fait dans les meilleures familles de la ville.

Sa femme et son beau-frère appartenaient à une famille ancienne, alliée aux Deslacs, sieurs de Pern, du Bousquet et d'Arcambal, dont on retrouve la trace jusqu'en 1433. La femme de Raymond Bousquet, qui devenait sa belle-sœur, était la fille de Géraud de Vaxis, doyen de tous les régents de l'Université, professeur de droit civil et jurisconsulte estimé. Il avait cinq filles : 1° Bernade mariée à Bousquet; 2° Antoinette, mariée à Guillaume de Regourd, conseiller au présidial (ces Regourd donnent au XVII[e] siècle plusieurs juges-mages, lieutenants généraux nés du sénéchal du Quercy) ; 3° Marie, femme d'Antoine Lefranc, professeur de Droit civil comme son beau-père (cet Antoine fut la tige d'une lignée remarquable de professeurs à la Faculté de Droit de Cahors, de présidents au présidial ; et de présidents à la Cour des aides de Cahors, en 1642, puis de Montauban où elle fut transférée en 1662) (1); 4° Jaquette, qui veuve de Gaspard Darnis, riche avocat de la ville, épousera en 1632, Jean Dadine, seigneur d'Auteserre, et de Salvezou, lieutenant-criminel au présidial et puis conseiller à la Cour des aides à sa création; 5° Anne, femme de Armand de Molières, docteur et avocat.

Ces alliances nous expliqueront comment Galtier put se tirer d'affaire, au milieu de toutes les complications volontaires de son existence et des accusations justifiées, dont il fut souvent l'objet.

Cinq jours après son contrat de mariage, le 28 juin, il prenait, pour s'y faire agréger, le bonnet de Docteur en médecine à l'Université de Cahors (2), où il venait d'être nommé professeur.

Lorsque le pape Jean XXII, originaire de Cahors,

(1) Le dernier des professeurs de cette famille, Jean Lefranc, seigneur de Cayx, était le grand-père de Lefranc de Pompignan.

(2) Galtier, santaffricanus, diocœsis vabrensis, doctor in medicina, die vigesima octava mensis junii 1623.

avait, en 1331, institué l'Université, il l'avait dotée d'une Faculté de médecine, avec deux professeurs qui devaient alternativement commenter Hippocrate et Galien. Cette prescription n'était plus absolue au XVII[e] siècle, comme on peut s'en assurer en consultant les registres des Délibérations de l'Université. Comme tous les jeunes, Galtier sacrifiait à la nouveauté. Son premier cours en effet dont il donna le sujet le 1[er] octobre 1623, à la rentrée de l'Université, le lendemain de la saint Luc, était consacré à la physiologie de Fernel, de *Ferneli physiologiâ* et son collègue Pujol devait traiter de la Pathologie de Fernel, de *Ferneli Pathologiâ*.

En 1624-1625, il traitera de *Spiritibus* et de *calido innato*.

Dans les premiers temps de son mariage, il habitait la paroisse Saint-Pierre, et le 7 janvier 1625, il passait un acte dans lequel on trouve la première indication des discussions et des procès qui encombrèrent son existence.

En 1624, Jeanne de Pons, « veuve de M[re] Pierre de Canceris, vivant advocat du roy au presidial de Caors, baillait à M[r] M[e] Guillaume de Galtier, docteur regent en medecine à l'Université de Caors, certaines chambres de la maison dud feu Canceris, pour le loyer, jusqu'à ce que eust trouvé comodité de ce pourvoir de maison ». De plus Guillaume Canceris, chanoine théologal de Rodez, oncle et tuteur des enfants de Canceris, y ajoutait un grenier et une cave. Au bout d'un an environ, le chanoine réclamait les termes échus et pensait qu'il y avait lieu de faire faire l'estimation du prix de la location par des experts. Galtier était d'un avis contraire. Cette expertise était inutile, d'autant plus qu'il disoit « n'avoir jouy de ses chambres qu'avec incommodité comme n'y ayant aucun meuble ».

Pour éviter tout procès, sur le conseil de leurs bons amis, les parties prennent la résolution de liquider la dette à 33 livres, jusqu'au neuf novembre 1624, et ils passent à ce sujet un contrat d'accord.

Mais le chanoine s'avise pour recouvrer cette créance, et comme tuteur des mineurs Canceris, de donner sur Galtier un mandat de 22 livres, à un maçon, Etienne Bonnet, qu'il a chargé par contrat de faire certaines réparations nécessaires dans la maison habitée par le médecin. Bonnet a acheté les matériaux à ce destinés. Pour les payer, il s'adresse à Galtier. Il lui présente souvent son mandat. On lui promet bien de le régler, mais la promesse n'est jamais tenue. Bonnet a perdu trois jours en allées et venues pour trouver Galtier. La chaux et le sable qu'il a mis dans la basse-cour s'abîment et se perdent. Pour tous ces motifs, Bonnet adresse une réquisition au débiteur récalcitrant. Celui-ci réclame, pour y répondre, une copie de l'acte, qu'il refuse de signer comme étant inutile.

Evidemment notre jeune docteur n'est pas à son aise. Il a le mal d'impécuniosité de Panurge et surtout à ce moment, car il a dû faire des frais pour son établissement.

Il vient en outre de régler des dépenses assez importantes : 281 livres 18 sols; pour acquitter les frais des obsèques et de la succession, d'un oncle de sa femme et de sa belle-sœur Marie, Raymond du Bousquet. Il a fait deux voyages à Toulouse, pour aller consulter des avocats et soutenir des procès à la suite de contestations soulevées par des tiers au sujet de l'héritage, procès qu'en vertu de son droit de *Committimus*, comme professeur de l'Université, il soutenait, non devant le présidial de Cahors, mais devant le Parlement de Toulouse. Nous savons quelles dépenses de bouche il a faites et ce que lui ont coûté les locations de chevaux qu'il montait et des palefreniers qui les accompagnaient. Il est resté en voyage une première fois, huit jours, une deuxième trente-quatre jours, dans lesquels il dépense pour lui « deux quarts d'escus (1) » par jour, sept sous pour le louage du cheval et quatre sous pour le garçon. Il prodigue

(1) Ecus de trois livres.

les pourboires aux clercs des avocats, des procureurs, des notaires, des conseillers rapporteurs, des huissiers. Il devait marcher avec activité, car il ne met que deux jours pour aller ou revenir de Toulouse, c'est-à-dire qu'il fait 60 kilomètres par jour, la distance étant de 120 kilom., et par les chemins de cette époque. Il marchait sans doute au pas et à 4 ou 5 kilom. par heure, en moyenne, il devait rester au moins de 12 à 15 heures en selle quotidiennement.

Le piquant est que dans un de ces voyages il fut chargé, lui, tout nouveau professeur, âgé de 24 à 25 ans d'une mission disciplinaire et de confiance par l'Université.

A la date du 14 février 1625, les Délibérations portent qu'une chaire de Théologie, appartenant à l'ordre des Carmes est vacante. On avait nommé le père Jean Sains, qui s'est conduit comme son prédécesseur, le père Lacouture. Celui-ci ne faisait pas de leçons et ne résidait même pas. Sains en fait autant. Il s'est fait inscrire pour disputer une chaire de Théologie à Toulouse, ne voulant pas de celle de Cahors. L'Université lui a envoyé pour le « semonçer » le sieur Galtier, docteur-régent en médecine, qui d'ailleurs, comme la suite de son histoire nous l'apprendra bientôt, passa le tiers de sa vie absent de Cahors et se fit attribuer une chaire de chirurgie et de pharmacie à Toulouse, tout en conservant sa chaire de Cahors.

Pour pourvoir aux dépenses dont on vient de parler, il a bien ses gages de professeur, mais quelque valeur qu'ait alors l'argent, ils ne s'élèvent annuellement qu'à 150 livres. Il a encore les droit prélevés, au moment des examens sur les étudiants en médecine. Mais ceux-ci sont peu nombreux. On fait seulement :

En 1623 : 7 docteurs ou licenciés.
En 1624 : 4 — —
En 1625 : 3 — bacheliers.
En 1626 : 4 —

Même avec les droits acquittés, lors des baccalauréats, et des licences, avant les doctorats, cela ne doit pas donner une bien forte somme.

Les médecins ont aussi leur clientèle, que pouvait-elle lui rapporter à sa naissance ? Sans doute Galtier peut donner ses soins à ses parents, magistrats riches ou aisés. Mais on sait comment paient les clients de cette sorte : en invitations, en cadeaux, en remerciements, peut-être moins bien ; quelquefois, heureusement, en services rendus.

Il est très honorable, mais pas rémunérateur, au contraire, d'être le parrain d'un petit neveu de sa femme, d'un fils du conseiller Bousquet, et le compère d'une marraine riche, ayant une belle situation, la sœur de sa belle-sœur, Marie de Vaxis, damoiselle Antoine Lefranc, a laquelle plus de soixante personnes en deux ou trois ans, font autant et plus d'obligations notariées.

Aussi ne s'étonne-t-on pas de voir, le 14 mai 1626, Paule du Bousquet, damoiselle Guillaume Galtier louer à Antoine Jaumon, de Loupiac, près Gourdon, une boutique avec du mobilier, au-dessous de la maison de Canceris. Elle fait des avances pour acheter du blé, du vin et du lard que Jaumon mettra en vente. Le profit sera partagé entre eux. On fera un inventaire tous les six mois. En somme elle se fait commanditaire pour un commerce de regratterie.

Puis les enfants vont venir. En 1626, un fils Pierre, dont un frère du médecin est parrain ; en 1627, le 15 octobre un autre, Antoine, que nous retrouverons plus tard et que tiennent sur les fonds baptismaux son beau-frère et une noble dame, Marie de Pinquier, dame de Montamel, la mère ou la sœur de son grand ami l'avocat Antoine de Pinquier.

Comme sa sœur Marie, d^lle^ Antoine Lefranc, la belle-sœur de Galtier, Bernade de Vaxis, prête beaucoup d'argent en peu de mois, à nombre bourgeois; avocats et paysans qui contractent des obligations en sa faveur. Le jeune ménage pourrait profiter de cette aisance, mais en 1626 Galtier est en froid avec son beau-frère.

Par son contrat de mariage, du 25 juin 1623, la dot de sa femme fut fixée à 2298 livres 7 sols. Elle devait

être payée, les père et mère de la mariée étant morts, par le frère Raymond du Bousquet, qui comptait pour cela sur des rentrées, provenant de l'héritage recueilli par sa femme Bernade, à la mort de son père Géraud de Vaxis, décédé en 1630. Il y avait des difficultés du côté des cohéritiers, Antoinette, mariée à Guillaume Regourd, et Anne mariée à Arnaud Molières. Il y eut procès, comme il y en avait toujours au XVIIe siècle, entre parents au règlement des hoiries, à l'epoque où vivaient le Chicaneau et la comtesse de Pimbèche, des *Plaideurs*. Le 22 janvier 1626, près de quatre ans après le mariage, le parlement de Toulouse rendait un arrêt à propos de ces litiges. L'argent devait être par les Regourd remis entre les mains de Raymond du Bousquet et de sa femme. Ceux-ci les devaient eux-mêmes placer entre celles d'un bourgeois, un marchand de préférence, honorable, solvable et responsable, qui devait en être dépositaire jusqu'à ce que Galtier les retirât après qu'il aurait fait le placement de ces biens « dotaux », en fonds et en biens solides, comme le recommandaient le contrat et l'arrêt de la Cour de Toulouse.

Du 30 janvier 1626 au mois de mai 1627, il ne passe pas moins de 21 actes à ce sujet, auxquels viennent se mêler le règlement de dettes entre Galtier et les Regourd, et de contestations au sujet des gages de régent entre lui et le secrétaire de l'Université, Hélie Planihol, notaire de son métier. Entre janvier et mai 1626, il n'y en a pas moins de 16 chez le même notaire, Richard. Il semble que personne ne veut mettre les fonds à la disposition de Galtier parce qu'on a peur que ce jeune homme aventureux les place mal, c'est-à-dire, sans la sécurité nécessaire.

Enfin le 9 août, chez Dupont notaire, Raymond du Bousquet fait faire par voie d'huissier à son beau-frère une réquisition et protestation. Il lui rappelle que par un arrêt tout récent du Parlement, la dot de sa sœur devra être remise du consentement des deux parties entre les mains de Me Antoine de Pinquier, docteur et avocat, un bon ami de tous les deux, et que

lui, du Bousquet, doit donner l'indication de son emploi. Il lui signale l'achat possible de deux métairies près de Cahors et l'invite à choisir entre elles. A cela Galtier répond que ces métairies sont de peu de revenu ; du reste, l'une appartient à une veuve qui ne la possède que par décret provisoire et non définitivement, et l'autre est à des mineurs. Il a l'intention, avec la dot d'acheter un office « ce qui est un fond plus revenant assuré et certain. » Du Bousquet le nie ; en outre Galtier ne lui disant pas quel office il veut acheter, il persiste dans son idée de l'acquisition d'une métairie et rend son beau-frère responsable des pertes qui pourraient advenir.

Mais ce n'est pas du Bousquet qui l'emporta dans cette contestation, car Galtier acheta peu de temps après l'office d'avocat du roi à l'Election, tribunal administratif qui jugeait les procès concernant les impositions avec possibilité d'appel devant la Cour des Aides de Montpellier de laquelle l'élection de Cahors ressortissait alors (1).

Cette acquisition faite entre le mois d'août 1626 et le mois de février 1628, lui attira bientôt des ennuis, car le 28 de ce dernier mois devant l'Université assemblée dans la chancellerie et en présence de Galtier, son collègue médecin, Jean Pujol, prononçait contre lui le réquisitoire suivant :

« Despuis qu'il est reçu advocat du Roy en l'eslection de Quercy, il ne faict, ni ne peult faire les fonctions de ladite régence, estant presque toujours à la Cour de Montpelier (2), a requisition et commission pour son office d'esleu ; et, d'ailhieur, quoy qu'il soit dans la ville, il est perpetuellement occupé aux affaires de lad eslection ; d'où resulte qu'il luy est impossible de s'acquiter dignement de ses deux charges ; sy bien que lorsqu'il se présente quelqu'ung pour estre gra-

(1) Cf. Dr J. Bergounioux. — Coup d'œil sur la vie de la cour des aides à Cahors de 1642 à 1662.
Bulletin de la Société des études artistiques littéraires et scientifiques du Lot, à Cahors, t. 46, 1925.

(2) Il avait encore un motif pour y aller. Son père Grégoire Galtier habitait alors Montpellier.

dué en lad faculté de medecine, ainsy qu'il est arrivé souvent despuis, il (Pujol) est constamment [obligé] de faire seul toute l'action, à cause de l'absence ou occupation dud Sr Galtier : ce qui faict preiudice à l'honneur et reputation de lad Université et académie. Tellement qu'attendu qu'ils ne sont que deux professeurs de lad Faculté de medecine, il faut quils soint assidus aux actes publiques, aultrement les absents ne doibvent participer aux droicts de ceulx qui sont gradués en leur absence. De quoy il proteste par exprès et qu'il n'entend à l'advenir que led Sr Galtier participe aux esmolumens, provenant de ceux qu'il graduera à l'absence dud. sieur Galtier. Comme aussy, il consent luy estre faict de mesme par led Sr Galtier, en pareille occasion : alleguant ces moïens, pour estre obligés tous deux à ce tenir au debvoir de leur profession en medecine, avec la decence et honneur requis dans lad Université. De quoy à la requisition dud. Sr Pujol a esté rettenu le present acte par moy, secretaire de lad Université soubsigné.

Pujol requerant ».

On ne peut s'empêcher de donner raison à Pujol, en ces contestations, dont ce n'est ici que le début et que nous verrons se continuer encore longtemps.

Au moment où était inscrite sur le Registre des Délibérations de l'Université, cette vigoureuse protestation de Pujol, la peste qui avait paru à Saint-Flour d'Auvergne en septembre 1627, avait atteint Figeac et ses environs, Fons, Capdenac, Cajarc, au commencement de 1628. Elle y sévissait avec rage et il était à craindre qu'elle ne vint frapper bientôt la ville de Cahors. Elle y apparut en juin, pour y exercer ses ravages pendant plus d'un an.

Galtier, qui avait le sens de l'actualité, saisit l'occasion avec intelligence et décision. En mai, au moment ou tout faisait craindre l'apparition de la peste dans la ville, il faisait paraître « un curieux petit ouvrage : *Sommaire abrégé contenant les moyens faciles et vulgaires pour se guarir de la Peste : A Caors chez la veuve de Claude Rousseau*, 1628, petit vol. in-12°, au

bas de la dédicace en date du 10 mai 1628, il signe Guillaume de Galtier » (1).

Entre le 15 octobre 1627, jour du baptême de son fils Antoine et le 28 mai 1628, Galtier avait cessé d'habiter la paroisse Saint-Pierre, car c'est à l'église de la paroisse Saint-Maurice qu'est baptisé le 28 mai son fils, Pierre, dont le parrain n'était autre que « le Reverendissime Pierre Habert (2), Evesque baron et comte de Caors et grand aumônier de Monsieur, le frère du roi ». La marraine était sa belle-sœur, Bernade de Vaxis, avec laquelle, si elles avaient été un moment altérées, les relations étaient redevenues amicales. C'était un grand honneur, en ce temps, que d'avoir pour parrain d'un de ses enfants, le premier personnage de Quercy, après le sénéchal de la province.

Nous ne savons pas quel fut pendant la peste de 1628, la conduite de Galtier. Il resta, sans doute, à Cahors comme ses confrères et ne suivit pas l'exemple de l'Evêque, du chapitre, de l'Université, de certains magistrats et de bien des personnages notables, qui quittèrent la ville, pour se réfugier à la campagne dans des lieux isolés on non encore atteints.

Nellan Glacan (3) nous a laissé dans son petit livre si intéressant: *Tractatus de peste*, paru à Toulouse à la fin de 1628, une relation un peu rapide d'ailleurs, car médecin spécialiste de la peste il avait assez d'occupations actives, de cette maladie contagieuse à Figeac, à Cahors et dans diverses localités voisines

(1) Cet ouvrage n'est ni à la Bibliothèque universitaire, ni à la Bibliothèque municipale de Toulouse, ni à celle de Cahors. Il ne figure pas au catalogue nouveau des imprimés de la Bibliothèque nationale ni au catalogue ancien de ses ouvrages de médecine, qui date de 1857-1873.

M. J. Barbot, ouvrage cité, ne donne aucune indication sur le dépôt où il a pu consulter ce livre. Le 31 mai 1919, nous lui avions écrit à Mende, où il exerçait la médecine, pour nous renseigner à ce sujet. Le 6 juin, nous apprenions avec peine que M. Barbot était mort le 17 mars 1918.

(2) Habert de Montmort, évêque de Cahors de 1626 à 1636, de grande famille de robe, prélat de cour, instruit et érudit, dont la sœur avait épousé le maréchal de Thémines, sénéchal du Quercy. Ses frères, Philippe et Germain, abbé de Cerisy, furent avec Conrart parmi les fondateurs de l'académie privée, qui devint en 1635 l'Académie française, sous la protection de Richelieu.

(3) Cf. *Biog. med.* de Bayle et Thillaye. *Dict. hist. de la méd.* de Dezeimeris, et *Dict. Encycl. des Sc. méd.* de Dechambre.

de ces villes. Il parle à deux ou trois reprises de la collaboration de son confrère Pujol, mais ne cite point Galtier. Les relations avec l'un devaient-elles supprimer les relations avec l'autre ?

Peut-être est-ce pendant cette épidémie, qui dura de juin 1628 à juin 1629, et donna quelques cas encore les années suivantes, qu'il perdit sa femme Paule du Bousquet, car nous le verrons se remarier le 28 janvier 1631. On ne trouve, du reste, de 1628 à 1631 aucune mention de la sépulture de Paule du Bousquet dans les registres des actes civils des diverses paroisses de Cahors, qui furent tenus très irrégulièrement et même pas du tout pendant ces années de peste. Les Registres des graduations de l'Université n'ont pas été non plus tenus de juin 1628 à 1629 et ceux des Délibérations de février 1628 à novembre 1629, si bien qu'on perd un moment la trace de Galtier jusqu'à cette dernière époque, où il assiste aux réunions de la compagnie.

Nous le retrouvons à Cahors le 6 avril 1630, où il promet, chez Dupon n[re], a des marchands de la ville de prendre fait et cause pour eux au cas ou Guillaume de Canceris, theologal de Rodez se pourvoirait contre le jugement mentionné dans une quittance qu'il vient de leur faire. Il semble donc que la contestation entre le chanoine et le médecin au sujet du loyer de la maison Canceris n'était pas complètement terminée. Galtier aime à vivre, et nous le verrons plus tard encore au milieu de ces complications juridiques.

D'après Baudel et Malinowski il fut suspendu de ses fonctions. Mais un arrêt du parlement de Toulouse du mois d'août ordonnait « qu'il serait rétabli dans sa regence à condition de se démettre de l'office d'avocat du roi en l'élection du Quercy ». Et le 17 octobre de la même année devant l'Université assemblée, le chancelier fait connaître que le parlement vient de faire injonction « audit S[r] Galtier de faire obtion de la régence en la Faculté de médecine qu'il a dans ladite Université ou de son office d'avocat du roy en l'eslection de ceste ville, autrement à faulte de ce faire,

lad régence est déclarée vacante ». Ce jour même il leur a été signifiée (aux régents), une autre décision leur faisant commandement de mettre la régence au concours. Ils n'ont pas encore répondu à ce sujet car Galtier, étant absent, ils ne pouvaient savoir quelle était son intention.

Galtier veut obéir à ces arrêts. Depuis que le dernier a été rendu, il a commencé à traiter de la vente de son office d'avocat du roi. Dores et déjà, il opte pour la régence. Il désire seulement retirer de cette vente le prix d'achat de sa charge, et aussitôt que la rentrée des cours de l'Université, auxquelles les statuts l'obligent d'assister, aura eu lieu, il se rendra devant le Parlement de Toulouse, pour y faire cette déclaration devant un commissaire par lui désigné.

Le 23 janvier 1631, Galtier professeur à l'Université de Cahors, seigneur de Mallevielle près Clermont-Lodève, épousait Raymonde de Queyratz, fille de Jean de Queyratz, régent à la Faculté de Médecine de Toulouse, qui passait pour fort riche.

Il revient s'établir à Cahors et pour installer son nouveau ménage, il change de logis, et le 10 septembre, devant Estève notaire, il loue à Me Jean de Trumas « mestre apoticaire de Cahors une partie de sa maison, située sur la grand'rue, ou rue droite, entre l'Eglise Saint-Maurice et le grand hôpital municipal, confrontant au Sud avec une ruelle, et qui devait se trouver au coin sud-est de la place Galdemar actuelle. La location est faite pour un an au prix de 60 livres. Il a avec lui un fils, Antoine, de son premier mariage. Il lui faut de la place. Son appartement comprenait, la salle (la grande salle), trois chambres, un cabinet, la cuisine, un galetas, un grenier, un cellier, une écurie, une cave, une boutique. C'était un bel appartement pour l'époque et la maison de Trumas, dont notre régent n'occupait qu'une portion devait être grande.

Le 5 octobre, on le voit faire les entrées pour la médecine, c'est-à-dire prononcer au nom de sa faculté, le discours d'apparat de la réouverture des

cours. Il traitera même dans l'année *de humoribus*. Il n'aura bientôt plus les bénéfices que lui rapportait sa charge d'avocat du roi. Mais s'il n'est plus mêlé officiellement au recouvrement des impôts, dont les rôles étaient établis par les élus, il recherchera des ressources dans « les partis » faits par les financiers qui n'ont pas encore la facilité de jouer à la Bourse. Les bénéfices des grands traitants, des Particelli d'Emery, des Puget de Montauron, des Tallemand, des Bossuet de Villiers, et de beaucoup d'autres l'empêchent de dormir.

Il passe (Estève notaire à Cahors) le 13 mars 1632 un accord avec les consuls de Monclar (1), en Bas Quercy « pour avoir payement des sommes à luy deues par la communaulté de ce bourg, comme ayant droit et cause de M. Jehan de Colom, receveur des talhes du Quercy, au bureau de Montauban ». Il fait donc métier de lever comme fermier des fonctionnaires des finances les impositions dues par les communes. Taxes communales, provinciales, gouvernementales, décimes du clergé, redevances des abbayes sont comme on sait, levées ainsi par toute la France, laissant aux doigts des intermédiaires une poussière d'or. Suivant l'usage des partisans et fermiers, il n'est pas tendre pour les consuls collecteurs responsables, qu'il a fait emprisonner sur jugement des élus de Montauban. Plutôt que de supporter un procès ruineux les infortunés magistrats municipaux de Monclar font avec lui un accord, promettant de lui payer en un an, et par termes, les six cens livres qu'ils lui doivent depuis 1628, sans compter les intérêts, et les intérêts des intérêts.

S'il a l'emprisonnement facile, et il l'avait déjà montré dès 1624, à l'égard de créanciers de sa femme et de sa belle-sœur, qu'il fait enfermer à Toulouse et à Cahors, et nous verrons du reste qu'il ne perdra pas cette habitude et fait saisir sans retard ses débiteurs quand ils ne paient pas à la date fixée ; en cela, d'ail-

(1) Monclar, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne).

leurs, prison ou saisie, semblable à tous les bourgeois de son temps, dignes héritiers des bourgeois de la Rome primitive si impitoyable à l'égard des mauvais payeurs.

Le 20 août 1632, il avait vendu devant Laborie, notaire, à Peyrilhes, à Me Raymond Teissier, docteur et avocat son office d'avocat du roi en l'élection, au prix de 5.548 livres. Il devait être payé entièrement trois ans après et dans l'intervalle à différentes dates, par à comptes successifs; aux termes échus les paiements ne se font pas : Instance au parlement de Toulouse, arrêt, saisie à la date du 13 février 1634, de tous les biens de son débiteur, situés dans la juridiction de Saint-Germain (1) ou aux environs, y compris sa maison d'habitation et le 21 septembre 1635, a lieu un nouvel accord avec Me Raymond Teissier, qui ne peut décidemment pas payer. Il donne encore en gage sa métairie de Lamothe Cassel (2). Pour se rembourser, Galtier exploitera, tous ces biens, à son profit pendant cinq ans, délai à l'expiration duquel il pense être définitivement payé de sa créance, qui s'élève alors à 6.248 livres.

A la fin de l'année 1632, il se rend à Paris, on verra bientôt pourquoi. Il est revenu à Cahors le 15 janvier 1633, jour où il passe divers actes chez Estève notaire, — quittances, réglement de comptes, — et il donne une procuration, à son secrétaire, Jean Masmejan, praticien de Toulouse, qu'il institue « son procureur general et special, pour en son nom lever et exiger les sommes qui pourroint luy estre deues dans Caors, donner quittance, plaider, constituer des procureurs autant que besoin sera, trouvant bon ce qu'il pourra faire ».

Il semble que Galtier veut rendre nette et liquide sa situation à Cahors. Et voici le mot de l'énigme. Par lettres-patentes du 12 avril 1638, un arrêt du conseil privé du Roi lui octroyait avec 400 livres de gages la régence de chirurgie et de pharmacie, créée une première fois à Toulouse et donnée en août 1604, par

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gourdon.
(2) Commune du canton de Saint-Germain.

Henri IV, à son futur beau-père Jean de Queyratz. Elle avait été supprimée en 1612 par le parlement de Toulouse, sur l'opposition irréductible de l'Université de cette ville.

On peut croire qu'en bon père de famille, Queyratz, désirant fixer auprès de lui sa fille et son gendre, fit donner à ce dernier ou lui aida à se procurer la chaire qu'il avait abandonnée, pour occuper une régence régulière de médecine, obtenue après dispute. A peine nommé, Galtier fut en butte à l'opposition de la Faculté de médecine. Elle lui faisait interdire de prendre possession de cette place. Pour parer le coup, il avait dû se rendre à Paris où nous le trouvons en juillet, comme il ressort d'un acte passé chez Estève à Cahors le 25 septembre 1633. « Jean Masmejan, praticien habitant de Toulouse, son secrétaire, le représente en qualité de chargé de procuration de Me Guillaume de Galtier, docteur régent en médecine de l'Université de Thle. [Tholose, *il y avait dans l'acte primitivement. Caors, mais ce mot a été rayé, et surchargé par l'abréviation Thle*], procuration recue par de Tronson et Saint-Vabre, notaires au Chatellet de Paris, en datte du doutzieme jour de Julhet dernier passé. »

Il s'agissait d'une protestation contre un jugement du parlement de Toulouse obtenu dans un procès par un bourgeois de Cahors nommé de Bisme, contre Galtier qui trouvait excessive la taxe des dépens, auxquels il était condamné.

« Grâce à l'appui du chancelier de l'Université de Toulouse, de Ciron » (représentant du pouvoir épiscopal et central, celui-ci ne pouvait que faire exécuter les arrêts du conseil), Galtier, « avait pu occuper sa chaire le 21 novembre 1633. Mais le lendemain le parlement lui faisait inhibition et défense de s'ingérer de ladite charge à peine de 4.000 livres et autre arbitraire. »

Nouvel arrêt le 26 novembre contre lui, pour n'avoir pas exécuté le premier. Défense était faite « aux recteur et docteurs regens de le souffrir et aux

suppôts de l'Université de le recognoistre sous même peine et suspension de leurs charges ».

Des protecteurs influents agissent. Le 27 janvier 1634 un arrêt du conseil ordonne qu'il sera installé dans sa chaire et que les opposants seront assignés au conseil.

Entre ces arrêts contradictoires la faculté de médecine reste hésitante et Galtier conserve sa chaire. Le Parlement ne veut pas en avoir le démenti et le 18 février prescrit au régent récalcitrant « de laisser sa charge sous peine de punition pécuniaire et autre ».

Le 19 mai encore un arrêt du conseil en faveur de Galtier. « L'Université fait alors cause commune avec le parlement. » Le recteur l'assigne devant le conseil de l'Université pour « y produire le brevet lui octroyant une regence et les arrets ordonnant son installation », à quoy il répond par une contre-assignation aux docteurs-regents. En novembre 1634, meurt un professeur de médecine, Reyd, remplacé le 30 décembre avec l'approbation du parlement, par Pierre du Chasteau.

Galtier aurait bien désiré changer sa chaire de chirurgie et de pharmacie contre une chaire de médecine. Il fait opposition à cette nomination devant le conseil privé du roi, qui maintient dans sa régence du Chasteau pour ne pas priver les étudiants des leçons qu'on devait leur faire, tout en renvoyant les deux parties devant sa majesté (Janvier, juin 1635).

Pendant l'année 1634 les embarras de notre professeur à Toulouse ne l'ont pas empêché de s'en créer d'autres à Cahors.

Et ici se placerait une interminable histoire d'une pièce de drap écarlate du Berry, réclamée à un certain Courtois, marchand de Cahors, qui provoque l'établissement d'une demi-douzaine d'actes notariés, sans compter les exploits d'huissier, les contraintes, par corps, les saisies, et qui continue la série des procédés énergiques dont Galtier se sert contre des débiteurs récalcitrants. Ainsi le 1er mars 1634 Jean Masmejan, praticien habitant de Toulouse, et secrétaire

de celui-ci, parti de Toulouse avec deux archers pour poursuivre Courtois, évadé de la prison toulousaine où on l'avait enfermé, réclame la fameuse pièce et des indemnités pour son voyage et le séjour que font à Cahors lui et les archers. Courtois a remis la pièce à un autre marchand. Il paie enfin le prix qu'elle a été vendue et veut le remettre au secrétaire de l'Université Planihol. Celui-ci veut bien la prendre mais il devra d'abord se payer de certaine somme à lui due par Galtier.

Apparaît au mois de juillet, un nouvel agent de Galtier, Esquinier praticien de Toulouse, qui semble arriver à terminer l'affaire par la consignation de 54 livres, — que le Secrétaire de l'Université se refuse à garder, — entre les mains d'un ami personnel de Galtier, le pharmacien Louis Guyot, déjà chargé par lui de louer une métairie qu'il a à Goût, paroisse de la Bastide Marnhac.

Le procès rebondira d'ailleurs et ne se terminera qu'en 1636. Toutes proportions gardées, il y a là de quoi faire un poème héroï-comique à la façon du « Seau enlevé » de Tassoni ou du « Lutrin » de Boileau.

L'année 1635 retrouve Galtier à Cahors, d'où il part pourToulouse et où il revient pendant ces deux dernières années avec autant de facilité et aussi souvent que s'il n'avait qu'à prendre le rapide Paris-Port de-Bouc.

Le 21 juin, chez Estève, il renouvelle pour trois ans à raison de 75 livres par an, son loyer de la maison de l'apothicaire, Trumas, qu'il prend cette fois toute entière et où il laisse sa femme Raymonde Queyratz et ses petits enfants.

C'est aussi au mois de septembre qu'il règle définivement la question de la vente de son office d'avocat du Roi, dont il a déjà été parlé. Il stipule avec soin que s'il n'est pas payé au terme fixé, les biens qu'il a saisis et dont il a la jouissance, deviendront sa propriété, que son acquéreur paiera annuellement l'impôt de la paulette et qu'il conserve intacte son hypothèque entière et première en vertu du contrat de vente de l'office.

A la réouverture d'octobre de l'Université, c'est Galtier qui « fait les entrées » pour la médecine et les arts et il donne comme sujet de ses « lectures » pendant l'année scolaire 1635-36: *De curandis febribus cartanis.*

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans toute cette histoire de Galtier, c'est que ni dans les actes officiels faits pour ou contre lui dans les deux Universités de Cahors et de Toulouse, ni dans les arrêts du Parlement et du Conseil, il n'est fait allusion à cette occupation simultanée d'une chaire dans deux facultés différentes par un même personnage. Trois fois seulement dans des actes notariés, deux fois à Toulouse ; et une fois à Cahors où l'on a effacé ce nom pour le remplacer par l'abréviation « Th^{le} », on a donné à Galtier sa qualité de professeur en médecine de l'université de la capitale du Languedoc. Dans des actes postérieurs à sa mort, passé par ses héritiers et où il est question de lui, il n'est jamais parlé que de sa régence à Cahors. Si bien qu'il y avait lieu de se demander s'il ne s'agissait pas de deux homonymes. Mais le doute est levé par ces trois actes et par le titre de sieur ou seigneur de Malleville ou Malevielle qu'on lui donne, et la signature Galtier-Maleville, qu'il appose à la fin des délibérations des deux Universités et des actes rédigés par les notaires soit à Cahors soit à Toulouse.

A Cahors cette année là, outre l'affaire de la pièce d'écarlate, il en poursuit ou achève quelques autres.

Ainsi le 2 juillet, et on se demande à quel titre, il arrente à Jean Pomié, marchand de Toulouse, le greffe de Tresouls juridiction de Montcuq (1), pour une durée de quatre ans.

Le même jour ce Jean Pomyé procureur et agent de MM. de Poussoy frères, bourgeois banquiers de Tholose, requiert Galtier docteur regent en l'Université de Cahors de lui payer 618 livres contenues en trois lettres d'eschange et appointements de MM. les prieur et consuls de la bourse de Thl^{e}, a défaut « il

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cahors.

proteste contre luy du principal, change, et des frais de son voyage et séjour, comme estant venu exprès dans la presente ville ».

Galtier « sans approbaon des susdites parties a respondeu qu'il sera [à Toulouse] pour payer et arrester son compte avec lesdits sieurs du Poussoy ».

Il n'y reste pas longtemps, puisque le 18 août 1636, devant Estève notaire « avant midi », il se débarrasse avec désinvolture du loyer de la maison qu'il occupe chez Trumas et dont il avait passé le bail en juin 1635, pour trois ans.

Il prétend ne plus habiter dans cette maison, dont il veut rendre les clefs « offrant d'en venir à compte pour le reste de son afferme, en reffus de ce, il consigne ses clefs entre les mains de Louis Guyot maître apothicaire, duquel Trumas pourra les retirer comme bon lui semblera ».

Celui-ci répond qu'il y a un contrat de trois ans, qu'il veut que son contrat tienne, et qu'il n'empêche pas que son locataire en jouisse aux conditions acceptées antérieurement.

Galtier réplique que, depuis le contrat, Trumas l'a fait assigner devant le sénéchal de cette ville à vuider la maison « ce qui a été cause qu'il en a tiré ses meubles et s'est pourveu ailleurs ». Trumas a même essayé de la louer à plusieurs personnes « partant, il ne luy fait pas de tort de le prendre au mot et luy quitter sa maison ». Immédiatement après, Galtier confie à Guyot, 13 clefs, que, le 17 octobre, Trumas vient d'ailleurs retirer ; pas content sans doute du sans gêne de son ancien locataire, si difficile par ailleurs à l'égard de ses débiteurs.

Quatre jours après, le vieil et cher ami du professeur en médecine, l'avocat Antoine de Pinquier, loue à Galtier par l'intermédiaire de sa femme Raymonde de Queyratz, sa maison qu'il a entre les fossés (1) et la rue de la Fondue (2) pour un an, à raison de 50 livres

(1) Ce fossé longeait les vieux remparts à l'Ouest de la Cité ; progressivement comblé au XVIII[e] siècle, il est devenu le boulevard Gambetta actuel.

(2) Cette rue existe toujours sous le même nom.

par an. Il y laisse un certain nombre de meubles ni neufs ni en très bon état, dont il fait un inventaire avec la demoiselle de Galtier.

La maison en dehors du vestibule, de la cuisine, de la cave, du galetas, a sur la rue, une salle basse, une salle haute, une chambre ordinaire ; sur le fossé, une petite chambre et une salle haute. Parmi les meubles il y a quatre grands chalits avec leurs fonds de bois et leur surciel de toile, un petit chalit, une couchette ; tous garnis de paillasses, de couettes et de couvertures ; une table rectangulaire et « deux bancs de menuzerie » pour garnir, et « sept chaires garnies trois de drap rouge et les autres de carrabas ». La damoiselle a promis de les rendre en bon état à la fin du terme.

Si Galtier faisait des leçons à Cahors — ce dont nous ne sommes pas toujours sûr, car il pouvait bien donner un sujet de cours et ne pas le traiter — il n'oubliait pas de se faire payer ses gages à Toulouse. Le 21 juillet 1636, son beau-père Jean Queyratz requérait le Trésorier de l'Université de lui en assurer le paiement depuis le 19 novembre 1633.

Pendant les années 1636 et 1637 on ne voit pas son nom figurer sur le tableau dressé au début de chaque année scolaire, des sujets à traiter à Cahors par les professeurs des quatre facultés. A Toulouse, le 21 octobre de la présente année, il se prend de querelle avec du Chasteau pour la préseance au banc de l'Université dans l'église des frères prêcheurs, arguant qu'il était docteur régent à Toulouse trois ans avant la nomination de ce dernier.

Pendant qu'il est absent de Cahors, occupé à ces contestations, sa femme passe, chez Estève, un acte des plus importants pour l'histoire de notre personnage, et qui nous apprend que le Docteur régent avait obtenu que dorénavant tous les procès qu'il aurait, seraient plaidés, non devant le parlement de Toulouse mais devant celui de Bordeaux.

Voici la teneur de cet acte qui montre de quels appuis sérieux il pouvait disposer à la Cour du roi.

« S'estant presantée en personne demoiselle Raymonde Cayras femme à M. Guillaume de Galtier, sieur de Malleviellie et docteur régent en médecine, laquelle pour et au nom de sondit mary, dressant ces parolles à M. Helye Planihol, secretere de l'Université dudit Caors, parlant à demoiselle Antoinette de Magny sa femme, luy a dict que à cause des violences et oppressions exercées contreluy en sa fortune et biens par la cour du parlement de Thl^{e}, en hayne des arrests qu'il avait obtenus au privé conceil du roy et ayant fait apparoir d'icelles aud con^{el} par arrest d'icell [uy] du dix huitie^{e} mars der^{er} ; sadite majesté, en confirmant divers arrests interveneus, donnes audit con^{el}, qui portent interdiction audit parlemt de cognoistre des affaires dudit Galtier, auroit entre aues choses evoqué dudit parlement de Thl^{e} tous les procès et differants dudit Galtier et iceulx renvoyés au parlement de Bordeaux, auquel sa majesté en auroit attribué toute jurisdiction et cognoissance et icelle interdicte audit parlement de Thl^{e} ». C'est pourquoi Galtier fait savoir à Hélie Planihol et à Jean Colonges sergent à Toulouse, qui poursuivent contre lui un procès, devant le parlement de cette ville ; qu'ils devront s'adresser maintenant au parlement de Bordeaux pour tous les litiges, depuis l'année 1633 inclusivement ; puisque « sa majesté informée des oppressions par luy souffertes [à Toulouse] lui accordait des juges non suspects ».

A quoy la demoiselle de Magny, à qui on vient de débiter ce grimoire, répond avec bon sens « qu'elle ne sait ce que c'est, qu'on se doit adresser à son mari, et qu'on lui laisse copie de l'acte pour le lui communiquer ».

Ainsi, depuis le mois de septembre 1633 où le parlement de Toulouse a interdit à Galtier d'occuper la chaire de chirurgie et de pharmacie de la faculté de médecine de cette ville, à lui octroyée par lettres du roi, il a continué à Paris la lutte contre le grand corps, et est finalement venu à bout, grâce à ses protecteurs, de faire renvoyer ses procès de toutes sortes, et ils sont nombreux devant une autre juridiction,

celle de Bordeaux, où se trouvent près de l'Intendance de Guyenne, Puget de Montauron le financier, et son gendre Gédéon Tallemant, qui y ont une banque et sont fermiers des impôts de Guyenne et avec lesquels il a des relations de partisans, sinon déjà de faux monnoyeurs.

M. Barbot, dans sa chronique de la faculté de médecine de Toulouse, s'est demandé jusqu'à quelle époque Galtier conserva sa chaire de Toulouse et s'il l'occupa jamais régulièrement. Peut-être l'a-t-il abandonnée vers la fin de 1636 désespérant de jamais pouvoir en remplir les charges. Et cela expliquerait peut-être pourquoi dans les délibérations des Universités de Cahors et de Toulouse on ne fait jamais allusion à ses deux chaires à la fois. On l'a toujours considéré comme étant de Cahors, et n'appartenant pas à Toulouse ; ce qui ne l'a pas mis dans l'obligation d'opter entre ces deux places. M. Barbot lui donne comme successeur à Toulouse Nellan Glacan vers 1641-1642. C'est l'époque de l'accusation de fausse monnaie portée contre lui, qui n'était pas faite pour lui conserver sa chaire de Toulouse, alors qu'elle a failli lui faire perdre celle de Cahors. C'est ce qui explique peut-être encore qu'il ait réclamé ses gages de Toulouse depuis 1633, à la date des 13 et 17 décembre 1636. Transportant ses procès à Bordeaux, essayant de liquider sa situation à Toulouse, il n'avait plus qu'à secouer la poussière de ses bottes sur la porte de cette cité inhospitalière et rentrer à Cahors, au moins pour longtemps.

Le 24 février 1637, il est revenu à Cahors où, devant Estève notaire, il assiste au partage que fait son père de ses biens du Rouergue entre ses deux fils, Guillaume le professeur et Louis, médecin à Saint Affrique.

« Noble Grégoire de Galtier, de la ville de Saint-Affrique en Rouergue, à présant residant dans Cahors, considère que son fils puiné, Louis, médecin « de son consentement et par son industrie a négotié et profité, et d'ailleurs s'est marié, ayant femme et enfants, et

qu'il est équitable que tout ce qu'il peut avoir acquis par son travail, et que ce qu'il pourra acquérir à l'avenir lui soit propre ». Il a résolu de l'émanciper.

Louis Galtier se met à genoux devant son père « teste nud avec instantes supplications que luy auroict faicte de le vouloir emanciper et tirer hors de sa puissance et de luy donner permission de traiter gerer et negotier tout ce qu'un père de famille peult faire. Obtempérant à laquelle supplication, ledit noble Gregoire de Galtier, comme l'ayant recogneu juste et raisonnable, auroit prins ledit Louis Galtier son fils par la main droicte et levé droict, luy faict mestre le chapeau sur la teste « l'émancipe et le déclare hors de sa puissance ». Cette prose solennelle du tabellion cadurcien nous donne une idée de la grandeur encore au xvii[e] siècle de la puissance paternelle et nous change un peu du grand Seigneur méchant homme, de Don Juan, priant son père de s'asseoir, car il en sera mieux pour lui faire ses observations, et du jeune Cléante, le fils d'Harpagon, qui a avec son père l'édifiante conversation que l'on sait.

Cette cérémonie terminée, Grégoire Galtier donne a chacun de ses fils la moitié de ses biens, et leur restitue l'hérédité de leur mère, feu damoiselle Jeanne de Bernac et de leur tante Suzanne de Bernac. Il se réserve tout ce qui peut lui appartenir tant de son chef que comme mari de damoiselle Isabeau de Santoul sa seconde femme « ès villes de Montpellier et jurisdiction de Giniac, Béziers et Montpellier ». Il est à remarquer que cet acte ne fait aucune mention d'un Etienne Galtier apothicaire, frère de Guillaume et de Louis que nous avons vu agir plusieurs fois comme charge de procuration du professeur, avant 1628. Aurait-il comme Paule du Bousquet la femme du Docteur régent disparu pendant la peste de 1628-1630?

On retrouve encore à Cahors, le 8 avril 1638, Galtier le père qui « malade et couché dans un lit de la maison de MM. Antoine de Pinquier, docteur et advocat » qu'occupe son fils, fait son testament dans lesquels il confirme les termes de sa donation de 1637, et où

après avoir fait à son fils Louis une légitime convenable, il institue son héritier général, son légataire universel, son fils aîné, Guillaume Galtier, sieur de Malleville, conseiller du roi et son professeur en médecine à l'Université de Cahors ; quant à son corps, il désire qu'il soit inhumé après son décès, en l'église Saint-Maurice de la présente ville, sa paroisse, dans laquelle il sait que son fils et héritier général a élu sa sépulture et de ses enfants. Il se faisait des illusions sur la fixité des volontés de son fils, qui depuis changea plusieurs fois de domicile et cette année même 1638.

D'un autre côté, jusqu'en 1648, il est perpétuellement question de lui à l'Université et dans de très nombreux actes de notaire.

Comme on l'a vu déjà, il s'est toujours, en dehors de la médecine, occupé avec prédilection de questions financières. Nous le verrons mêlé très activement et souvent à la perception des gages des professeurs de l'Université, qui n'eût jamais certainement de membre plus remuant, et ajoutons même plus intrigant.

Le 9 février 1638, chez Dupont, notaire royal de la ville et cité de Cahors, se trouve en personne monsieur Mre Guille de Galtie, sieur de Malevielhe, docteur régent en l'Université de la présente ville » et il adresse à Me Etienne Filhol, docteur et avocat, et consul pour la présente année, les réquisitions et déclarations suivantes, qu'il serait bien dommage de ne pas copier en entier, car elles éclairent bien la physionomie de notre personnage.

« Il luy a représenté qu'à suite de la Délibération prinse par les trante deux députés pour l'audition et révision des comptes de la maison de ville, les sieurs consuls de l'année mil six cens trante cinq auroint, au mois de novembre de ladite année, faicte une délibération, pourtant que, pour les causes y conteneues, le Seigneur Evesque seroit supplié de balher, toutes les années, audit sieur Galtier mandement de quatre cens livres sur le recepveur des deniers de ladite Université pour les gaiges de sa régence ; de laquelle

somme ledit sieur ne prandroict que troys cens livres, fairoict quittance de quatre cens et les autres cens viendroint au proffit de la ville ; et bien que ladite délibération soict advantageuses pour ladite ville, neantmoings, ayant ledit sieur Galtier formé instance devant les esleus contre Mre François Saulx, consul borcier en l'année mil six cens trente six, en condempnation de la somme de six cens livres, à luy deue pour les années mil six cens trante cinq et mil six cens trante six ; comme ledit Saux ayant reçeu les deniers qui s'imposent sur le pays de Quercy pour l'entretenement de l'Université ès deux années : certains mal intentionnés audit sieur requérant, pour favoriser ledit Saulx, à l'injuste détention qu'il faict desdits gaiges, firent entandre aux consuls de l'année passée et à sept à huict des habitans choisis à leur posté [postulation, demande] que ledit acte du moys de novembre mil six cens trante cinq estait grandement prejudiciable à la ville : soubz pretexte qu'au moyen d'icelluy, ledit Galtier prethandoit obliger la ville au payement de ses gaiges. Et d'aultant que cella n'a jamais esté sa pansée et que c'est une pure imagination, forgée par ses ennemis, pour colorer ladite délibération du troysiesme febvrier mil six cens trante sept, par laquelle ils prethandent faire prandre le faict et cause au scindic de la ville pour ledit Saulx, et révoquer ledit acte du moys de novembre mil six cens trante cinq, quoyque faict par une assemblée plus nombreux et plus autantique ; ledit sieur de Galtier désirant informer lesdits sieurs consulz et scindic de la vérité et sincérité de ses intantions, a déclairé et déclaire que par ledit acte du moys de novambre mil six cens trante cinq ni autre précédant, il n'a jamais prethandeu ny ne prethand obliger ladite ville, ny lesdits consuls et scindic, en ladite qualité, à luy faire le payement desdits troys cens livres des esmolumens et deniers appartenant à ladite ville ; ormis sulement celluy d'entre eulx, qui fera le recouvrement des deniers du pays destinés à l'entretenement de ladite Université, contre lequel soit consul ou autre par

eulx comis, ledit sieur Galtier prethand avoir son action ; et que l'instance qu'il a formée contre ledit Saulx n'a esté qu'en ceste qualité de recepveur des deniers de ladite Université, renonçeant à toutes les clauses, si point y en a aucune, en ladite délibération de ladite année mil six cens trante cinq et autres, qui obligeassent ladite ville en son nom au payement desdits gaiges ; offrant de constituer, comme il constitue presantement, en cas lesdits consuls accepteront la déclaration, touts procureurs postulants devant lesdits sieurs esleus, et chacun d'eulx en seul, espetialement M[re]... procureur au Sénéchal de Montauban (1), pour faire la susdite déclaration et jugement ; et partout où il appartiendra ; et consantir audit cas que ledit scindic de la ville soit tiré hors d'instance sans qu'il prethande aucuns despans contre luy pour raison de ladite somption (2) de cause, vers laquelle déclaration, ledit sieur Galtier a sommé et requis lesdits sieurs consuls, de luy dire et déclairer s'ils entandent adhérer à ladite somption de cause ; auquel cas proteste contre eulx de touts despans domaiges et intherests, et de tout ce qu'il peut et doibt protester ; pour, veu leur responce, qu'il pourvoit ainsi qu'il appartiendra ».

Le consul Filhol réclame une copie de cet acte, pour la présenter à ses collègues et faire la réponse nécessaire lors de la première réunion du bureau de la ville.

Il nous semble que Galtier a dû lui-même rédiger, en son style d'avocat du roi en l'élection, l'acte précédent que le notaire n'a eu qu'à transcrire. Si, pendant les années 1635 et 1636, il défendait ses intérêts et ses droits de préséance à Toulouse, il n'oubliait pas ceux qu'il avait à Cahors. Il y avait des partisans et des amis, qui provoquaient de la part des consuls et des notables des résolutions favorables à ses prétentions.

Quatre jours après, le 13 février, le conseil de la communauté délibérait sur l'acte de réquisition et lui

(1) Galtier ne trouvait-il pas à Cahors de procureur pour le représenter ?
(2) Extinction.

faisait la réponse suivante, transcrite à la suite de la minute du notaire sous le titre « d'Extraict du registre du conseil de la maison commune de la ville de Cahors ».

Le conseil arrête que le syndic de la ville se désistera de l'instance engagée contre Galtier et ne lui demandera aucuns dépens, dommages et intérêts. Mais il ne s'engage nullement à supplier l'Evêque de lui donner mandement de ses gages, dans les conditions qu'il désire.

Ce n'est pas seulement avec les consuls qu'il a un procès au sujet de cette affaire des gages. Dans ce même mois, le 14, sont assemblés plusieurs professeurs dont quelques uns ne sont pas de ses amis, loin de là : Jean Pujol, de la médecine, Louis Meslède, Justin Rieusal de la théologie, François Durrieu, des arts. Les régents des diverses facultés, sauf de celle du droit, se sont constitués en un syndicat et ont nommé Pujol syndic, Pujol dont ils connaissent les dissentiments avec Galtier. Ils sont en instance contre ce dernier. Et celui-ci « leur représente qu'il demeure averti, que Monseigneur de Cahors leur a donné à tous un mandat à la suite de la répartition des gages de 1635, 1636, 1637 — (Comme d'habitude ils étaient largement en retard) » —. Sachant que Galtier a un procès, à la cour des aides de Montpellier, de laquelle ressortissait, a-t-on déjà dit, l'élection de Cahors, avec les consuls de la ville pour le paiement de ses appointements personnels, ils sont intervenus dans l'instance pour assurer la conservation des sommes qui leur sont dues, dans la crainte que les consuls ne paient à Galtier tout ce qu'il réclame, auquel cas ils pourraient bien ne pas toucher en entier ce qui leur est dû ; la somme demandée écornait sensiblement le total.

Galtier déclare, pour éviter tout prétexte de plaidoirie : qu'il n'entend pas les empêcher de toucher leurs gages, comme ils l'entendront, soit des mains des consuls, soit de celles d'un certain Moncoutié, qui serait dépositaire de fonds fournis par le secré-

taire de la mairie, Saulx, quoiqu'il soupçonne que ce dépôt est feint et simulé. Il n'a jamais fait faire aucune saisie sur les gages et s'il en existait une, il entend bien qu'elle soit comme non advenue. Il proteste contre eux de ce qu'ils sont plaideurs volontaires en cette affaire, dans laquelle ils n'ont aucun intérêt personnel, ni aucun motif de troubler le requérant dans la jouissance des siens.

Il les « embobine » si bien qu'ils déclarent qu'ils trouvent bonnes ses raisons et qu'ils ne voient aucun inconvénient à ce qu'il poursuive son procès. Le syndic Pujol désigne un procureur auprès de la cour des aides, pour y faire cette déclaration.

Réellement Galtier est surprenant.

Mesplède et Rieusal ont déjà apposé leur signature au bas de l'acte, quand survient, accompagné de son collègue Uneault, le Père J. Gratias, doyen de la Faculté de Théologie et vice chancelier, qui désapprouve la dernière résolution des syndiqués, et rappelle que par sa procuration, Pujol avait charge de poursuivre et non de traiter et de transiger avec Galtier. Mesplède et Rieusal retirent leurs signatures ; tous se rangent à l'avis de Gratias, et l'acte reste non signé de Pujol, de Galtier et du notaire.

Cette affaire se termine le 18 juin par une quittance que Galtier fait à François Saulx, secrétaire et à Benoit Frachet (1), consul receveur de la ville pour les années 1636 et 1637. Il touche 750 livres : représentées par 300 livres en espèces, une quittance de 300 autres livres faite par Galtier au receveur de Montauban le 18 janvier 1636, 120 livres, qu'il devait à Saulx par une obligation faite antérieurement et qui se trouve ainsi réglée, et par 30 livres, donnés par ce dernier sur son ordre à son collègue le professeur en médecine Pujol.

Notre régent n'en fait pas moins une réserve, ce qui n'étonne point étant donné le personnage. Il signe, mais sans préjudice du recouvrement de 150 livres,

(1) Maitre chirurgien.

restant des gages des trois années qui ont été retenues par les consuls de ces périodes pour les frais, « prethendus » allègue-t-il, du recouvrement des deniers. « Il poursuivra ainsi qu'il appartiendra. » Il est prêt a entreprendre un nouveau procès.

Il est étonnant ; et on ne s'explique pas que Galtier ait proposé à l'autorité municipale de demander à l'Evêque qui présidait le comité de répartition des gages entre les professeurs, de mandater en sa faveur, une somme de 400 livres annuelle, dont il ne toucherait que 300, abandonnant les 100 autres au profit de la ville, si nous nous reportons à la répartition des gages annuels faite par le comité, pour les années 1639 et 1640.

Des quatre professeurs de droit, deux en civil, deux en canon, le doyen touche 500 livres, et les trois autres 400. Les quatre professeurs de Théologie recevaient chacun 125 livres ; les deux de médecine chacun 150 livres et les professeurs en arts chacun 125 livres.

Et encore pour chacun d'eux cette somme est réduite en 1639, le consul boursier de Cahors, qui ramasse les fonds, n'ayant pu lever cette année que 2066 livres, au lieu de 2700 livres annuelles; le receveur de Montauban s'étant refusé à payer les 633 livres, dues par cette élection, sous prétexte que la somme n'a pas été imposée dans son ressort, « en deffault par MM. de l'Université d'avoir fait enregistrer au bureau de l'élection de Montauban, l'arrest du conseil portant injonction d'imposer ladite somme ».

Les Etats du Quercy et l'Université se débattent pendant tout le XVIIe siècle et même au XVIIIe au milieu de difficultés financières, qui paraissent être de tous les temps.

Bientôt d'ailleurs en 1641 l'imagination et l'initiative de Galtier en matière de gages se donneront libre carrière pour tenter de résoudre cette éternelle question.

Il n'en continue pas moins à s'occuper de la levée des impôts ; c'est ce qui ressort d'un acte du 16 août 1638 (Dupon n^re^ à Cahors). Un avocat à la Cour prési-

diale de la sénéchaussée du Quercy à Cahors, Marc Antoine Dominicy (1), en son nom et au nom de noble François Lefranc, seigneur de l'Isle, officier dans le régiment du comte de Cabrerets « prêt a sen aler servir le roy dans l'armée de M. le prince (de Condé) » adresse une protestation à M. Me Guillaume de Galtier, docteur régent en l'Université de la présente ville et Antoine Delpech sergent royal de Castelnau (2). Ceux-ci agissant pour messire Henry de Guénégaud, trésorier de l'épargne et pour M. de Colomb receveur des tailles du Quercy, ont fait séquestrer les biens des protestataires, sans doute à la suite du non paiement de la taille des immeubles qu'ils possédaient dans la juridiction de Castelnau-Montratier. Lefranc et Dominicy disent que leurs biens ne peuvent subir de séquestration en raison de leur qualité ; l'un étant officier de l'armée du roi, et l'autre « advocat ordinairement employé » et ils demandent d'en être déchargés.

Le sergent royal répond qu'il n'est que le mandataire de Galtier et ne s'oppose nullement à la décharge et Galtier n'y fait pas non plus d'opposition « n'ayant d'intérêt en l'affaire qu'en sa susdite qualité pour celle du roy et du trésorier de l'épargne ». La requête primitive avait été établie pour faire saisir les biens de noble Jean de Puniet, seigneur de Peyrilhes,— un voisin de maison, par parenthèse, de Galtier dans la rue de « la Fondude », — et, peut-être à son insu, les sieurs Dufranc et Dominicy, avaient été nommés dans l'exploit, à la grande indignation du dernier, qui rappelle que « d'ailleurs le sieur de Punhiet était son henemy capital avec lequel il a procès criminel pendant en la souveraine cour du parlement de Tholose». Galtier n'avait pas eu la main heureuse. Il avait maltraité des amis presque des parents, l'officier Lefranc et l'avocat Dominicy étant l'un, le cousin et l'autre, le

(1) Dominici. — Né à Cahors vers 1600, mort en 1650, à Paris, jurisconsulte célèbre en son temps ; historiographe du Roi, professeur de droit à l'Université de Bourges, auteur de plusieurs ouvrages de droit ou d'histoire, et d'une Histoire du Quercy restée manuscrite.
(2) Castelnau-Montratier, canton de l'arrondissement de Cahors.

gendre du doyen des régents en droit Antoine Lefranc, marié avec une sœur de la femme de Raymond du Bousquet, le premier beau frère de notre médecin.

Encore cette même année et le mois suivant, chez Dupon, Galtier fait un accord avec un certain François Montal bourgeois, fermier des biens de Teissier, l'acquéreur de sa charge d'avocat du Roi, et dont il a la jouissance depuis 1635. Galtier règle avec Montal, comme un propriétaire avec son métayer tout en continuant auprès du Parlement de Bordeaux, après celui de Toulouse, la poursuite du débiteur Teissier qui ne s'est pas encore acquitté

A la fin de l'année 1638, le 12 octobre, (Dupon n^{re}), il quitte la maison de son ami Antoine de Pinquier. Il change de paroisse, laisse celle de Saint-Maurice et s'installe dans celle de Notre Dame des Soubirous. Il abandonne le centre commercial de la ville pour le quartier bourgeois et aristocratique.

Il loue, en effet, pour trois ans à raison de 55 livres par an, une maison sur la grand'rue paroisse des Soubirous, à Jean Dadine, sieur d'Hébrard, bourgeois. Il y a quelques meubles que le médecin rendra à la fin du terme ou quand bon lui semblera au propriétaire qui se réserve la jouissance d'une chambre, tant pour lui que pour son frère et une place à l'écurie pour sa monture.

Il fait à peu près en même temps le discours de rentrée en médecine et prend pour sujet de son cours en 1638-1639, de *vulneribus capitis*.

Pendant l'année 1639 se termine un concours pour remplacer dans sa chaire de droit civil, le célèbre Jean de Lacoste (1), *Johannes a Costa*, mort en 1637. L'université est divisée en deux partis : l'un qui veut faire nommer le fils du défunt soutenu par les Lefranc, dont Galtier est l'allié. Ce Lacoste Thomas, est le gendre de Dadine d'Auteserre, sieur de Salvezou dont le cousin, Dadine d'Hébrard, est le propriétaire de la maison qu'occupe Galtier, qu'il achètera peu

(1) Jean DE LACOSTE. — Successivement régent de droit civil à Cahors, à Toulouse, et de nouveau en 1630 à Cahors.

de temps après et achèvera de payer en décembre 1640. Il aura mis 17 ans à trouver le logis, qu'il avait l intention de se procurer au lendemain de son mariage avec Paule du Bousquet.

Dans cette lutte entre les partisans de Thomas de Lacoste, fils de Jean, et de ceux d'un autre Lacoste, Jacques, gendre du professeur de droit canon, Pierre d'Olive, Galtier qui est, bien entendu, de la coterie contraire à celle de son collègue Jean Pujol, marche résolument avec les siens. Il prend part à toutes les querelles, mêlées d'invectives, et même de voies de fait qui signalent et remplissent les trois ou quatre séances terminées par l'élection de Thomas.

Comme si ce n'était pas assez de cette agitation universitaire, il a un procès avec noble François Deslacs, sieur de Pern et du Bousquet, l'oncle de sa première femme. Il comptait évidemment dans l'intérêt des enfants de son premier lit, régler la part d'héritage de ses beaux parents revenant à sa femme, avec son beau-frère Raymond du Bousquet. Ce dernier était tenu de lui payer 5300 livres et lui avait cédé à cet effet, entre autres choses, une métairie située près de Pern et de l'Hospitalet (1), dite la « Borie grande ».

En vertu d'actes anciens le sieur de Pern est venu troubler le sieur de Mallevielhe, au moment où il allait être mis en possession de l'immeuble et après trois ou quatre ans de procès, les parties en arrivent à un accord assez compliqué, car il y avait plusieurs dettes réciproques à régler, par lequel Galtier reste possesseur de la « Borie grande » estimée 2635 livres.

Pendant l'année scolaire 1639-1640, il prend pour thème de ses leçons « *quomodo et quando purgare oportet de Galeno*. Il est présent aux diverses délibérations de 1640, mais lorsqu'on en établit le tableau des Lectures pour la période 1640-1641, il ne s'est pas encore décidé et remet à plus tard le programme de son enseignement. En face de son nom on écrit « baillera la question ».

Jusqu'ici nous avons vu au milieu de quelles affaires embrouillées notre régent en médecine passait son temps. Il ne cesse pas de s'en mettre de nouvelles sur les bras. Il reçoit procuration en 1640, le 4 juillet, dressé par Uzerche, notaire à Toulouse, d'un certain avocat du nom de, Balthasard Martini, de recouvrer un pré qui lui appartient dans les paroisses de Pern et de l'Hospital et au voisinage de la « Borie grande » qu'un laboureur détient et jouit injustement. Dans cette procuration, il est encore qualifié de « *docteur régent en l'Université de Toulouse* », ce qui pourrait bien donner raison à M. Barbot, quand il avance que c'est vers 1641 que Nellan Glacan le remplaça dans sa chaire de chirurgie et pharmacie. Au sujet de ce pré, le voilà qui passe des actes au mois d'août avec le détenteur récalcitrant qu'il ne laisse pas tranquille.

Comme il ne se laisse pas démonter facilement, ainsi qu'on a pu s'en apercevoir, il va nous le montrer encore.

Ses absences devaient être toujours fréquentes pour toutes ces affaires, aussi le voyons-nous visé dans une délibération du 7 juin 1641, par laquelle l'Université décrète que, « dores en avant les régens absents des facultés de théologie, médecine et arts ne pourront estre tenue pour présents, ny participer aux esmoluments de la chancelerie, s'ils demeurent absens dans leur année plus de trois mois consécutivement, et que dans les autres neuf mois restants de l'année, ils ne pourront rien préthendre, s'ils demeurent absens audelà desd. trois mois, excepté pour cause de maladie. »

Il s'agissait certainement ici de Galtier et peut être aussi d'un professeur de théologie, Louis Mesplède, de l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains, grand prédicateur qui quittait souvent Cahors pour aller prononcer des sermons dans la province et même au delà.

Ces malheureux gages, ces émoluments maigres certainement, car les graduations, sauf en droit, n'étaient pas nombreuses, préoccupaient beaucoup les professeurs de théologie, médecine et arts bien moins favorisés que leurs collègues du droit et provoquaient

leurs fréquentes doléances. En 1640, le 20 juillet, ces deshérités de l'*alma mater* se plaignent de n'avoir pas été payés depuis deux ans, quoique les impôts nécessaires aient été perçus. Ils réclament que la répartition en soit enfin faite par l'Evêque, et demandent à l'Université de les laisser nommer un syndic, pour défendre leurs intérêts, et de décider que toutes les instances ou poursuites à faire seront payées par la bourse commune ; ce qu'acceptent volontiers les professeurs de droit, désintéressés cependant en cette occasion, car ils ont déjà touché leurs gages. Mais ils ont souvent eux-mêmes des difficultés à ce sujet et compatissent aux ennuis de leurs collègues. Probablement après forces conciliabules et discussions préparatoires, tous les régents de quelque faculté qu'ils soient, touchés par les accents de la sirène Galtier, en arrivent à accepter le 20 octobre 1641 les propositions qu'il leur fait.

Ils approuvent d'une voix unanime et du consentement et agrément du sieur Galtier l'arrangement suivant. Tous les ans, on répartit entre les professeurs des diverses facultés la somme de neuf cens écus — 2700 livres, — alors que le pays de Quercy est annuellement imposé de onze cens écus — 3300 livres — pour l'entretien de l'Université. Les régents se contentent des neuf cens écus qui seront distribués entre eux entièrement, à l'exclusion de Galtier auxquels ils font remise pour stimuler son zèle, des deux cens écus restants, sur l'imposition totale. Galtier renonce à ses gages, mais il touchera ces six cens livres, moins quatre vingt livres pour les frais de recouvrement. Il en poursuivra l'encaissement à ses « couts, despans, périls et fortune ». Cet arrangement durera toute la vie du sieur Galtier, sans tirer à conséquence pour ses successeurs. Il agira au nom du syndic de l'Université, qui lui donnera une procuration « sans qu'il soit tenu pour cella de contribuer aulcunement ausd frais, ny porter caution et garantie des gaiges dud sieur Galtier ». Cet arrangement aura ses effets, dès la présente année, ce que les parties

promettent et jurent sur les Saints Evangiles, en s'obligeant réciproquement leurs biens. Les régents ont foi dans le génie financier de leur collègue et se figurent qu'ils ne verront plus que des années de vaches grasses, après tant d'annéesde vaches maigres.

Avait il besoin de tant d'argent que cela pour les frais de son ménage, femme et enfants des deux lits, pour l'acquisition et la réparation de sa maison, le règlement de ses procès et les dépenses de ses incessants voyages? Ou bien l'*auri sacra fames* le rongeait-il et voulait-il accumuler de l'argent? Ce n'était d'ailleurs pas sans peine et sans difficulté, comme il ressort de l'acte passé chez Delpon n[re] le 5 mars 1642, qui nous le montre dans son rôle de fermier d'impôts.

Un Charles Froger, avait, le 20 juillet 1633, fait un traité général avec le roi pour la perception des droits de franc fief (1) et de nouveaux acquêts. Il l'avait cédé à Pierre Razes, bourgeois de Béziers, ville où le père de Galtier avait des intérêts et des biens, pour ce qui concernait le ressort du parlement de Toulouse. Et ce même Razes avait sous traité à forfait, avec Galtier et avec son propre frère Mathieu Razes, le 14 juin 1641, chez Remoullies, notaire de Béziers, pour la somme de trente mille livres des impôts de cette catégorie à percevoir pour le pays de Quercy y compris les villes et lieux du Vicomté de Turenne, dépendant de cette province. Il avait encore traité avec eux de la levée des taxes de remplacement imposées sur les villes privilégiées, exemptes des droits de franc-fief et de nouveaux acquêts, que lui avait cédée le sieur Jean Baptiste Paleologo (un joli nom de traitant italien), et dans la même région. A la suite de ses conventions, notre régent en médecine aurait fait cinq ou six mille livres de frais pour le recouvrement de ces taxes, « employé son argent et ses peines *au grand risque de sa vie* », (ce qui montre que la perception des impôts n'était pas sans soulever des protestations

(1) *Franc fief*: droit dû par les roturiers acquéreurs d'un bien noble.
Nouveaux acquêts: droit dû au roi par les gens de main morte pour les biens qu'ils acqueraient.

et des émotions parmi la population). Il a en outre payé à Pierre Razes, 8650 livres, sans que son frère Mathieu son associé, à lui Galtier, ait en rien participé à ces frais. Au contraire, les frères Razes entrant en collusion, l'empêchaient sous main de faire sa levée, en empêchant le secrétaire de l'Intendant de justice, police et finances de Guyenne, commissaire général délégué par le roi pour la levée de l'impôt, de lui délivrer les registres, indiquant le montant des revenus à imposer. Ce secrétaire ne lui expédie même pas les ordonnances de l'Intendant rendues au profit des sous traitants.

Les Razes se sont entendus avec Paleologo pour le géner dans sa perception, sur le territoire des élections de Cahors et de Figeac. Ils ont fait révoquer et remplacer un avocat de Cahors, désigné en cette région comme commissaire subdélégué, son ami Chomier.

De tout cela, il résulte un « fourmillement » de procès civils et criminels auxquels sont mêlés ce même Chomier, Geraud Lefranc, président au présidial, commissaire nommé par l'Intendant et Pozal ques ou Pouzargues, procureur du roi à ce dernier tribunal. Ils sont tous assignés à comparaître devant les commissaires généraux, contrôleurs de cette affaire.

Dans ces conditions, Galtier requiert le sieur Pierre Razes de lui rembourser la moitié des frais engagés dont il lui tiendra compte, de nommer un commis capable aux bureaux de Cahors et de Montauban, pour recevoir avec lui le montant des impôts à recouvrer.

Il lui demande de participer aux frais à engager dans l'instance ouverte devant le Conseil du roi contre le nommé Paleologo. Il réclame la livraison des registres des taxes et des mandats établis par l'Intendant en faveur des sous-traitants. Razes devra faire cesser les oppositions faites par Paleologo et ses commis. Il prendra fait et cause à Paris pour lui, pour Chomier, Lefranc et Posalgues. Il nommera des ar-

bitres pour apprécier le dommage occasionné au requérant par la décharge de ces droits de francs fiefs, accordée par le roi aux ecclésiastiques.

« A défaut de ce faire » il lui demande des dommages et intérêts et se réserve à l'occasion de se pourvoir où il appartiendra.

Le 23 mai, sa réquisition a produit son effet et il reçoit de Pierre Seguy, commis à la recette des droits de franc fief, à Cahors, au nom de Pierre Rases, une somme de 3225 livres qui est remise à Raymonde de Queyratz, sa femme, munie d'une procuration de son mari du 15 avril dernier, passée devant Devasse, notaire à Montdenard, circonstance qu'il y a lieu de retenir.

Il y a des paiements ou des dépenses nécessaires à effectuer et l'argent reçu n'y suffit pas, puisque le 29 mars (Dupon n^{re}), Me Chomier, déjà nommé plus haut, conseiller au présidial, prête à Raymonde de Queyratz, 600 livres avec la caution d'un frère de celle-ci, Jacques de Queyratz, curé doyen de Lorgues, en Provence. L'utilisation en est prévue et le 1er juillet (Dupon n^{re}) la femme de Galtier fait avec un maître charpentier, une convention pour la réfection des étages et des planchers de la maison que le ménage a acquis, il y a dix huit mois environ à la fin de décembre 1640.

Il est vrai que pour régler ses dépenses, Galtier, en plus des sommes reçues comme fermier des impôts, avait à son arc une corde jusqu'alors inconnue. Il pouvait payer avec de la fausse monnaie, dont il devait être pourvu, comme nous l'apprend la délibération suivante, rédigée pendant le rectorat de Pierre d'Olive, qui n'était pas de ses amis.

Le 6 avril 1642, l'Université s'assemble et le chancelier lui dit et représente « que cette compagnie ne peut dissimuler qu'elle ne sache comme Me Guillaume Galtier, docteur régent en la Faculté de médecine est accusé de malversations au faict des monnoyes, qu'il y a eu décret de prise de corps contre luy, qu'il a esté taxé et capturé et qu'il a fait le parti contre ceulx qui sont accusés du mesme crime ; oultre ce, qu'il a fait

d'aultres traités indignes d'une personne de sa profession; qu'on l'a veu depuis marcher accompagné de gens armés. Mesme, dimanche dernier, il vint à la messe de l'Université accompagné d'un grand nombre de soldats. De quoy non seulement ceste compaignie feust scandalisée, mais encore tous ceux qui virent cette action. Oultre cela, à cause de diverses occupations auxquelles il cest attaché, du tout estrangères et esloignées de sa vacation, il a par de frequentes et longues absences négligé sa charge depuis longtemps et fait d'autres actions de mespris de la dignité de Docteur Regent, s'estant venu assoir dans la grande église au banc de l'Université pour ouir le sermon avec le manteau (1) et sestant presenté avec le meme manteau à quelques actes de la chancellerie, de maniere qu'il semble croire que tout luy doibt estre permis impunément; et d'aultant que la gravité de ce corps mérite que le général et les particuliers soint purgés de toute sorte de blasme et de reproche, et qu'il importe que les professeurs soint contenus en leur devoir, et que plusieurs personnes mesmes de cette compaignie, luy ont fait cognoistre qu'on trouvoit estrange que l'Université passât cela par connivance et dissimulation, la corruption d'un membre pouvant donner mauvaise odeur à tout un corps.»

Il (le chancelier) a supplié et requis lesd docteurs regents de toutes les Facultés de délibérer là dessus, lesquels ayant entendeu la proposition et opiné l'un après l'autre, décident comme il suit.

« Attendeue que l'accusation contre ledit sieur Galtier est notoire, qu'il apert du decret de prinse de corps, signé par messieurs de Foulé et Dupleix, en date du vingt septieme mars mil six cens quarante et ung, qu'il a ete taxé comme rogneur et fabricateur a la somme de cinq mille livres, la taxe estant conçeue en ces termes. Et depuis, pour se redimer de laditte accusation et se garentir de la condemnation qui

(1) Il aurait dû être en robe, l'Université à diverses dates insiste sur cette obligation.

s'en pouvoit suivre, le bruit estant publique est qu'il a faict le parti contre ceux, qui sont accusés du mesme crime et cest obligé de fournir a la recette desdittes taxes la somme de quarante cinq mille livres. Et attendeu que c'est un crime infâme dont la honte rejallit sur tout le corps mesme par l'edict portant abolition de ce crime (1), il est enjoint aux officicrs du Roy qui en seront tachés de se demettre de leurs offices, cn laquelle declaration les professeurs des Universités sont comprins, les offices estant royaulx. Oultre cella il conste assés à la Compaignic, que ledit sieur de Galtier cest chargé de *diverses commissions dont le negoce est indecent aux personnes de ceste profession.* De plus c'est une chose publique qu'on la veu marcher entouré d'archers et de soldats par la ville, mesme quil vint Dimanche dernier, à la messe de l'Université accompagne par un grand nombre desdits soldats, et suyvi de cette compagnie, passa par la grande esglise et s'en alla sur le banc de l'Université. Il est aussy evident que, depuis plusieurs années, il a grandement negligé sa charge, ayant demeuré la plus grande partie du temps absent et sans faire sa fonction ; et adjoustant à ce la liberté qu'il a prins dasister avec le manteau par faict (sic) et au sermon dans le banc de l'Université, tellement qu'il semble que l'indulgence des faultes passées au lieu de le faire recognoistre le confirme en ses devoyemens.

« Pour ces causes ont esté d'avis par la plus grande voix, que ledit Galtier doibt estre suspendu de sa charge et privé des esmoluments et inhibé de se trouver aux actes et assemblées de ladite Université durant ung mois, pendant lequel il y est enjoint de se purger et de se justifier des cas et crimes qui luy sont imposés et de raporter les actes de sa justification en bonne et deue forme, aultrement a faulte de ce faire, sa chaire sera declarée vacante ».

Les bedeaux sont chargés de communiquer pour

(1) Allusion sans doute à l'édit de Richelieu de 1640, cité par Grellet-Dumazeau.

qu'il n'en ignore le présent décret à Galtier, ce qu'ils font le 10 avril parlant à sa personne.

Tous les régents présents signent avec le chancelier et le recteur, à l'exception d'Antoine Lefranc, doyen de la Faculté de droit, son allié, et de Thomas de la Coste, professeur de droit civil, son client reconnaissant.

Tout y est dans cet acte d'accusation : les absences fréquentes de Galtier, car il ne fait pas ses cours ni n'assiste aux examens ; ses tripotages dans les fermes royales ; son mépris révolutionnaire des convenances universitaires ; ce n'est pas en robe mais en manteau, en tenue de tous les jours, qu'il assiste aux réunions ; son audace, car il se fait accompagner des mêmes archers et des mêmes soldats, qui lui servent probablement de garnisaires pour faire rentrer les tailles. Peut-être d'ailleurs s'en entoure-t-il pour éviter une arrestation et une incarcération, et il a assez « de cran », comme on dit, pour ne pas se laisser faire. Le comble cependant de son toupet — il n'y a pas d'autre mot — c'est d'oser se proposer pour recueillir le montant des amendes qu'on a infligées aux nombreux faux-monnayeurs du Quercy. Il en fait « un parti ». Il en offre quarante-cinq mille livres. A lui d'en retirer un bénéfice, à ce degré là son impudence est remarquable. Sa résolution et son énergie ne l'empêchent pas de prendre les précautions nécessaires. Immédiatement après la délibération du 6 avril, il court se réfugier dans le manoir de son noble ami Corneilhan, seigneur de Mondenard, en Bas Quercy (1) : d'où comme on l'a vu plus haut, il faisait à sa femme, le 15 avril, une procuration pour toucher l'argent à lui versé par Pierre Rases, le traitant de Béziers.

Un mois après, l'Université de nouveau réunie constate que Galtier, dans le délai, qu'on lui avait accordé,

(1) Mondenard, commune de Cazes-Mondenard, canton de Lauzerte (Tarn-et-Garonne). Cf. Arch. Dep. du Lot, série B. 412. En 1639, dénombrement des fiefs de la famille de Corneilhan, seigneur de Mondenard. Un françois de Corneilhan, était évêque de Rodez, au commencement du XVII[e] siècle. Se rappeler que Galtier était né dans le Rouergue.

ne s'est pas justifié des accusations portées contre lui, et n'a pas fourni les preuves de son innocence, « au contraire, il s'est encore plus diffamé, c'estant associé avec le sieur de Mondenard et c'est retiré dans sa maison, où ce treuvent grand nombre de soldats, par le ministère desquels ils font et exercent de grandes violences, dont tout le pays demeure grandement escandalisé (1) ».

Les régents présents décident à l'unanimité de lui signifier encore une fois après un nouveau délai d'un mois, de satisfaire au décret qu'ils ont porté contre lui, c'est-à-dire de leur apporter les preuves de sa justification. Sinon sa chaire sera déclarée vacante. En attendant, il sera suspendu de ses fonctions et privé « de ses esmoluments ». C'est ce que lui signifient « a son domicile parlant à la damoiselle sa femme » les bedeaux de l'Université.

Ce Galtier a vraiment de l'estomac, comme on dit aujourd'hui familièrement, et fait figure de ces seigneurs campagnards, qui furent poursuivis et punis lors de la réunion des grands jours d'Auvergne.

Le nouveau délai d'un mois écoulé. Galtier ne s'est pas présenté avec les preuves demandées, il a continué au contraire à demeurer « dans la honte et l'infamie », persévérant « dans ses desportements », résidant toujours hors de la ville dans le château de Mondenard. Une troisième fois, les régents assemblés lui font une admonition d'avoir à se justifier, toujours « faute de quoy sa chaire sera declarée vacante ». Pour être sûr de l'atteindre, les bedeaux laissent une copie de la délibération à la femme avec indication de la faire parvenir au mari.

Evidemment, tout en poussant au noir dans leurs délibérations, la conduite de Galtier, les Régents le ménagent, ne regardant peut être pas au fond le crime

(1) Sous Louis XIII, les mœurs étaient grossières et violentes. Dans les campagnes, des seigneurs, surtout des cadets de noblesse, entourés de soldats déserteurs s'installaient dans quelque château et rançonnaient le pays à plusieurs lieues à la ronde. (A. Rambaud, Hist. de la civilisation française. Paris, Colin, 1885, t. I, p. 566.)

de fausse monnaie comme irrémissible. Il conserve toujours d'ailleurs des amis et des défenseurs parmi eux et même sans doute, dans la ville. N'est-il pas le parent et l'allié de tout ce qu'il y a de mieux dans la haute bourgeoisie, et dans la haute magistrature de Cahors? : Lefranc, Dadine d'Auteserre, du Bousquet, Regourd, etc. Ceux-là même qui vont envahir la Souveraine cour des aides, créée à Cahors en 1642, pour la généralité de Montauban qui comprend le Rouergue, le Quercy et la Lomagne.

Nulle part, on ne trouve la mention qu'il ait été réellement privé de sa chaire. Aucune décision n'est prise par le pouvoir central à l'aide de lettres de provision ou par l'Université au moyen du concours pour le remplacer.

Il contracte même, devant Dupon, n^re^, son voisin, puisque celui-ci demeure dans la même rue, du même côté, en face de l'Eglise Notre-Dame des Soubirous, le 21 avril 1643, une obligation de 790 livres, en faveur de Pierre de Bessac, docteur et avocat, dans laquelle pour lui faire plaisir lui sert de caution, son grand ami, l'avocat Antoine de Pinquier, qui passe pour riche.

Il a perdu son beau-père Queyratz, remplacé comme professeur de médecine à Toulouse par le sieur Purpan, qui a dû laisser à sa fille un bel héritage, et l'on sait que les beaux héritages sont faits pour rehausser les situations.

Ainsi a-t-il tout faux monnayeur qu'il est, attiré auprès de lui des gens de sa famille. Deux neveux ou cousins, deux Galtier de Saint-Affrique, diocèse de Vabre se font recevoir en juillet 1644 et le même jour le 12, docteurs en droit civil.

Le 4 octobre 1645, un de ses fils, Antoine, né en 1627, est reçu docteur en médecine : *Galtier civitatis cadurci, doctor in medicina, die quarta mensis octobris 1645.*

Quelques jours auparavant, le 1er octobre, il prend part à l'élection trimestrielle du Recteur, est chargé du discours d'entrée, donne le sujet de son cours : *De morbis Hippocrates* (sic) ; et incontinent après est

l'objet d'une attaque virulente de son collègue et ennemi invétéré : Jean Pujol.

Pujol lui reproche ses fréquentes absences, le délaissement de sa chaire de médecine et ses occupations diverses indignes d'un professeur.

L'Université a rendu plusieurs décrets contre lui déclarant sa régence vacante. Mais « il les a rendus illusoires », à cause des protecteurs qui agissent en sa faveur. Puis est exposée la question d'argent. Pujol, faisant seul passer les examens, serait en droit de toucher seul les émoluments perçus à cette occasion. Mais Galtier en prélève la moitié tout comme s'il étaient présent, sous prétexte qu'il a fait avec son collègue une convention par laquelle ces émoluments doivent être partagés entr'eux qu'ils soient présents ou absents, quel que soit celui qui est présent ou qui est absent.

Pujol ne se souvient pas d'avoir conclu verbalement ou signé pareille convention. Il insinue même « que quand la chose seroit ainsy que par l'induction, persuasion et *surprinzes* dudit Galtier ledit Pujol auroit donné son seing ausdit articles, Galtier ne peut se garantir à l'avenir de la privation de ses emolumens, lorsqu'il sera absent. D'ailleurs cet arrangement est nul. S'il existait, il serait contraire « au droit commun, à la discipline, statutz et règlements de l'Université ». Ce ne serait qu'une convention particulière, qui peut être à chaque instant rompue par une des parties. Il déclare donc que, pour son compte, il ne veut toucher ses émoluments que lorsqu'il sera présent, et il requiert les Chancelier et professeurs d'ordonner que conformément « aux statuts en vigueur dans les universités bien réglées », Galtier sera privé à l'avenir de ses émoluments quand il sera absent.

Galtier répond : il ne veut pas rompre la convention, dont il a le droit d'exiger l'exécution par toutes les voies légales. L'Université n'est d'ailleurs pas compétente pour intervenir dans l'interprétation d'un acte privé bilatéral. Du reste il ne s'est pas absenté,

en vertu de la tolérance donnée pour trois mois par cet arrangement : « *mais par extrême nécessité, pour résister aux attaques de ses ennemis, lesquels pour luy ruiner sa fortune, son honneur et sa vie, luy ont suscité plusieurs faulses et calompnieuses* ASSIGNATIORS DESQUELLES IL EST NEANGMOINS PURGÉ... Espérant que ses ennemis seront lassés de le persécuter et qu'il aura la liberté d'exercer sa charge, il promet de faire son devoir avec assiduité, et de se soumettre aux lois de l'Université et, *in caudâ venenum* « sans toutes fois se départir des susdits articles ».

La compagnie invite à se retirer les deux parties pour délibérer.

Et elle décide de donner acte à Pujol de sa résolution de ne plus observer les articles de la convention, pour luy servir en cas de besoin, sans préjudice pour lui de se pourvoir en cassation de ces articles s'il lui convient, et qu'il sera fait par le Chancelier « une admonition et exhortation au sieur Galtier de ne plus *s'engager dans des partis* n'y aultres occupations indignes de sa qualité de professeur et de randre l'assiduité qu'il doibt à sa charge comme les aultres professeurs. Aultrement qu'à faulte de ce faire qu'il seroit *mulcté* (1) suivant la rigueur des Statuts et règlements de l'Université ». On rappelle les deux médecins et on leur notifie la résolution de l'assemblée.

Comme on le voit, notre bon apôtre de Galtier n'est pas facile à démontrer ; et conformément à la règle tactique, pour se défendre il attaque. Qu'il y eut ou qu'il n'y eut pas un arrangement passé entre les deux professeurs de médecine au sujet des émoluments, qu'ils devaient toucher même quand ils étaient absents, il est certain que Pujol devait être fatigué de supporter le poids des examens à moitié prix, alors que son collègue toujours en voyage était payé autant que lui. Galtier se dit innocent, ou du moins innocenté des accusations portées contre

(1) Puni.

lui; mais son antagoniste a mis le doigt sur la plaie, c'est à des protecteurs influents qu'il doit de s'être tiré d'affaire, quand il a été accusé et même, semble-t-il, convaincu d'être un faux monnayeur.

Les années 1645, 1646 et 1647 se passent normalement pour Galtier à l'Université. Il est présent aux actes, paraît faire son cours — en 1646-1647 sur le *Liber tertius de morbis subitaneis* ; mais ce serait peu le connaître que de croire qu'il n'intriguera plus, sinon pour lui, du moins pour les siens.

Le 21 juin 1647, Jean Pujol gravement malade depuis quelque temps remet, en présence des témoins nécessaires, son testament entre les mains de son notaire, Me Saux. Il meurt le 20 juillet, et dès le 25, l'Université s'occupe de son remplacement. Elle n'a pas encore fait afficher le « notum sit » qui doit faire connaître la vacance aux candidats désireux de concourir pour l'obtenir, quoique le Parlement de Toulouse, vienne de rendre un arrêt dans ce sens. Elle est d'ailleurs avertie que Galtier — (qui a dû surveiller attentivement la marche de la maladie de Pujol et n'a point perdu de temps) — « a obtenu brevet de Sa Majesté de ladite regence, en faveur de M. Galtier, docteur en médecine, son fils ; et d'aultant que ledit brevet n'a esté encore nottifié et pour conserver l'autoritté et privilege de l'Université, le chancelier (1), requiert lesdits sieurs Recteur et Docteurs regens de vouloir opiner et donner leur avis et suffrages ». Trois professeurs de Théologie proposent de nommer par postulation à cette chaire, François Durrieu, docteur en médecine, professeur de philosophie à la Faculté des Arts depuis février 1627, avantageusement connu et apprécié dans la ville. Cependant la majorité vote pour la dispute. Le « Notum » est affiché le 5 août.

Se font inscrire : le 10 août : François Durrieu, docteur en médecine et professeur ès arts (philosophie).

Le même jour, Bernard Douvrier, de Cahors.

(1) Pierre de Pariel.

Le 14 : Jacques Balitrand, de Cahors.

Le 15 : Pierre Durand, de Cahors.

Le 31 : Antoine Galtier, de Cahors, pour lequel se présente, muni d'une procuration, Mᵉ du Bousquet conseiller au présidial, son oncle.

Le 23 septembre. Pierre Vilaret, de Castelnau de Vaux.

Le 4 janvier 1648 : François Drouault, de Saint-Jean-des-Monts (Limousin).

Après les préleçons, le 9 mai 1648 le bail des points (sujet de Thèse, aphorisme d'Hippocrate, tirés au sort) est fait à François Durrieu.

Le 6 juin à Bernard Douvrier.

Le 5 juillet, à Pierre Durand.

Le 15 août, à Pierre Vilaret.

Mais pour que la tradition ne se perde pas, il survient « un incident Galtier ».

Le 4 octobre, le Chancelier rappelle à l'Université réunie que, sur l'intervention de Mᵉ du Bousquet, Mᵉ Antoine Galtier, fils de M. Galtier, professeur en médecine en la présente Université, s'est fait inscrire parmi les concurrents. Il a pris part à toutes les épreuves et assisté à la dispute des thèses des cinq autres candidats qui ont persisté. Au commencement de septembre, Antoine Galtier a été victime d'un accident. A cause des blessures qu'il a reçues, il n'a pu se présenter pour prendre les points. Il y a déjà un mois que le dernier soutenant, Vilaret, a défendu ses thèses. Les « contendants » attendent depuis cette époque, qu'Antoine Galtier se présente pour obtenir le sujet des épreuves terminales qu'il doit subir. Or il est guéri et absent de la ville. Il semble donc qu'il se désiste. Plusieurs candidats sont étrangers. « Il n'est point raisonnable de les tenir en suspens et de les faire se consumer en frais. » Après cette exposition des faits, l'Université décide qu'on priera M. du Bousquet, son oncle et procureur, de l'avertir d'avoir à se présenter le samedi prochain, 10 octobre pour recevoir les points ; sinon, on procédera à l'élection conformément aux ordonnances.

Seize jours après, le 20, il est résolu qu'une nouvelle signification sera faite à M. du Bousquet, de prévenir Antoine Galtier d'avoir à se présenter dans la huitaine.

Puis vient un troisième acte, fait le 5 novembre, ne laissant plus que trois jours de délai au candidat récalcitrant.

De guerre lasse, l'Université procède à l'élection à la régence vacante et nomme François Durrieu, qu'on met immédiatement en possession de sa chaire.

Mais Galtier semble se sentir de plus en plus dépaysé dans cette université, où il accomplit son office si irrégulièrement et où il n'a pu faire entrer son fils directement et sans concours. La disparition de son adversaire irréconciliable, Jean Pujol, ne lui fait peut-être plus trouver de saveur dans l'exercice de sa régence de Cahors et il envoie au sieur de Valet professeur de droit canon et avocat du roi au présidial — cumul de charges autorisé par le roi en 1632 ; et cela semble montrer qu'il y avait eu quelque partialité ou animosité contre Galtier quand on l'avait forcé à opter entre sa chaire de médecine et son office d'avocat du roi en l'élection : — Galtier envoie donc à Valet une procuration (1) pour remettre entre les mains du Chancelier, Recteur et Professeurs la démission de la chaire de médecine qu'il occupe depuis le 15 mai 1623. Espère-t-il désarmer l'Université, et lui faire accepter les lettres royales de provision obtenues pour son fils Antoine auquel il laisserait ainsi sa chaire ? Ce désir, s'il l'eût, ne fût pas réalisé.

Le 28 novembre 1648, l'Université se demande s'il y a lieu de mettre cette chaire au concours. Mais la dispute pour celle de Pujol vient à peine de se terminer. Elle a été suivie « de *si grandes brigues et solicitations qu'elles eussent pu mettre de la division dans une compagnie moings intelligente et exacte à recognoistre et récompanser la vertu des contendants.* »

(1) Despiau, notaire à Toulouse ; rédigée le 25 novembre 1648, remise à l'Université de Cahors, le 28 du même mois.

Pour ces raisons, et les mérites des candidats étant bien connus d'elle, par les épreuves qu'ils viennent de subir, l'Université décide de nommer par postulation à la chaire de médecine vacante par la démission de Galtier, Me Bernard Douvrier (gendre d'ailleurs de Jean Pujol), et à celle de philosophie laissée libre par François Durrieu dans la Faculté des Arts, Me Pierre Durand, docteur en médecine. Si on attendait encore de nouveaux et sans doute nombreux compétiteurs, on frustrerait l'Université des lectures et le public des secours qu'il doit attendre des personnes de cette profession. De plus, on ne peut pas espérer d'en trouver de plus capables.

On fait appeler Douvrier et Durand pour leur demander s'ils acceptent les chaires de médecine et de philosophie auxquelles on les appelle par postulation, sous le bon plaisir de la cour du Parlement. Les nouveaux promus acceptent en remerciant, et, après avoir prêté serment sont installés avec le cérémonial accoutumé.

La vie de Galtier à Cahors paraît terminée et il semble faire de Toulouse sa résidence habituelle.

Il laissait cependant derrière lui des intérêts et une installation assez importante et pendant de nombreuses années encore après sa mort, nous trouvons des traces de la vie à Cahors des membres de sa famille.

Le cadastre de Cahors de 1651 (quartier de la Barre) nous apprend que :

« Monsieur maistre Guillaume Galtier, docteur régent en médecine et avocat général (on voit qu'on lui donnait encore les titres de ses anciennes fonctions), « tient maison à rue droite (1), confrontant du devant avec icelle ; d'un costé maison des héritiers Tapioc, marchand grossier dans bote (2) de Florene, fond maison de Me Jean Pierre de Roaldès, avocat ; et à la place

(1) Rue allant de la place des petites boucheries à la citadelle. Rue du château du Roi aujourd'hui.
Cette maison est celle qui porte les numéros 2 et 4, de cette rue, entre la rue Feydel et la rue Jean Vidal, qui étaient au XVIIe siècle les rues de la Grangia et de Florene, de nom du deux familles bourgeoises.

(2) *Bote*, petite rue, ruelle en patois.

des petits mazels (1), une maison: confronte du devant avec icelle ; d'un costé maison de Jean de Campagne et maison des héritiers de Salomon Fauché; fonds Hebrar et Jean de Pebre. »

D'après le barême municipal, la taille se montait à 28 livres 16 sols, corrigée à 42 livres 14 sols : côte, qui classe Galtier, non parmi les riches, mais parmi les gens aisés.

Lorsque la peste réapparut à Toulouse, après 24 ans, en juillet 1652, Galtier fit partie du premier conseil de santé, réuni le 14 de ce mois pour décider des mesures sanitaires à prendre contre la maladie. Le conseil comprenait quatre médecins : Purpan, Lecoq, Queyratz (2) et Galtier.

Dans les réunions du 1er août et du 22 décembre, son nom ne figure plus. Fût-il emporté par la peste au début de l'épidémie ! (3) En tout cas il était mort en mars 1653, époque à laquelle, sa seconde femme Raymonde de Queyratz est qualifiée de veuve, dans un acte notarié.

Laissa-t-il à sa mort des affaires embarrassées. On pourrait le soupçonner *a priori*, car il avait été mêlé à tant de combinaisons financières, avait eu tant d'actes à passer et de procès à soutenir. Cela ressort peut-être d'un jugement rendu au présidial de Cahors, le 17 février 1662, dans lequel la Cour condamne un marchand de Montcuq du nom de Pomié, à rendre à Jean de Galtier, conseiller en la cour des aides de Cahors, héritier soi-disant, *par bénéfice d'inventaire* de feu Me Guillaume de Galtier, docteur en médecine, son père, le montant d'une rescription (4) de 1500 livres,

(1) Place des petites boucheries d'aujourd'hui. *Mazel* en patois cadurcien, signifie boucher.

(2) Beau-frère de Galtier.

(3) M. l'archiviste-adjoint de la ville de Toulouse a bien voulu sur notre demande rechercher dans les registres paroissiaux du xviie siècle, la mention de la sépulture de Galtier. Ceux des paroisses de la Daurade, du Taur, et de Saint-Nicolas, n'existent pas pour les années 1652-1653. Dans les autres paroisses et dans un registre spécial des pestiférés morts au pré des Sept deniers, il n'a rien trouvé concernant notre professeur.

(4) Ordre de payer une somme déterminée, adressée à un caissier ou receveur, par la personne à laquelle il doit compte de son mandat.

avec les intérêts depuis la délivrance remise à Pomié par Galtier le père. Cette rescription avait été donnée à ce dernier par le financier Puget de Montauron, le 14 décembre 1636, et à prendre sur le S[r] Dallier, receveur à Montauban. On ne dit pas dans quel but elle avait été mise entre les mains de Pomié. Cette affaire avait donné lieu à un procès interminable depuis 1643.

Quand il mourut, notre docteur régent laissait trois fils : Antoine, fils de Paule de Bousquet, et Jean et Guillaume, fils de Raymonde de Queyratz.

Le premier que nous avons rencontré lors de la dispute pour la chaire de Pujol, et qu'un accident avait empêché d'y prendre part jusqu'à la fin, était d'un caractère violent, dû peut-être à son hérédité. Il figure en effet comme prévenu dans une enquête faite en 1650 par le viguier de Cahors, de laquelle il résulte que M. François d'Héliot conseiller à la Cour des aides se promenant un soir avec son collègue M. Antoine Mostolac, fut assailli devant la porte de la Cathédrale par un nommé Préfontaine, écolier, *Galtier fils médecin*, Jean de Vallet avocat, Issala avocat, et Drouau médecin (1). Ils l'insultèrent, le menacèrent de mort, le frappèrent à coup de poing, de pieds et même de poignard. Il leur échappa, mais ces forcenés le poursuivirent et il dut se réfugier dans la maison du sieur Birou, procureur, où ils essayèrent vainement de pénétrer après lui.

M[e] Mostolac, M[e] Birou, ses clercs et les autres témoins attestent la véracité de ces faits.

Ils n'y allaient pas de main morte, nos jeunes confrères cadurciens de 1650 ; tous deux candidats au concours de 1647-1648, camarades d'étude, docteurs du même mois d'octobre 1645. Le premier du 4 et le second du 7.

M. Barbot nous apprend qu'Antoine Galtier sans doute assagi se serait fixé, après mariage à Sauveterre-de-Rouergue.

(1) Bull. de la Soc. des Études du Lot, t. 28, p. 282, 21 décembre 1903. D'après le texte original communiqué par un descendant de François d'Heliot, M. le comte d'Armagnac.

Son demi-frère, Guillaume, médecin lui-même voit en février 1661 sa mère Raymonde de Queyratz approuver son mariage et lui constituer une dot de 2000 livres.

Deux ans après il veut, lui aussi, devenir docteur régent de médecine à l'Université. Le 17 février 1663, elle faisait afficher le « *Notum sit* » que la chaire occupée par François Durrieu, était vacante par suite de son décès récent.

Sept candidats s'étaient déjà fait inscrire le 7 juin, lorsque le 2 août presque à l'expiration du délai de six mois qui suivait le « notum » pour les inscriptions, voici qu'il y a comme une sorte d'apparition fantomatique du Galtier d'autrefois qui agita si fort la Faculté. Me Guillaume Galtier se fait inscrire à son tour. Mais sentant peut-être qu'elle se souciait peu d'avoir un nouveau Galtier parmi ses professeurs, il semble n'avoir pas pris effectivement part au concours, car il n'est plus nommé dans les épreuves qui se terminèrent, le 31 mars 1664 par la nomination de Pierre Durand.

Le troisième fils du professeur Jean de Galtier achète le 27 janvier 1660 (acte Moncoutié, décembre 1667) un office de conseiller à la cour des aides, créée à Cahors en 1642, et transportée à Montauban en 1662.

Ce dernier a fait le 28 janvier 1669 (Valenty n^re^) assigner au présidial de Cahors, le sieur Pierre Dardenne de Bilhorgues, conseiller à l'élection de Cahors, pour lui faire faire l'aveu d'une déclaration qu'il avait faite à Galtier le père le 15 février 1643, portant la promesse de lui délivrer une obligation de 400 livres contractée en faveur de M. Chomier et de sa femme Toinette du Franc, par Raymonde de Queyratz et messire Jean Jacques de Queyratz (son frère) chanoine en l'église cathédrale de Nîmes. Dardenne, beau-frère de Chomier, avoue qu'il a fait cette déclaration mais qu'il n'y a pas lieu de délivrer l'obligation Chomier, parce que Galtier le père n'a pas satisfait à une promesse touchant cette affaire qu'il avait faite à un cousin de Dardenne et de Chomier, le sieur Lefranc,

greffier en la cour des Aydes. Jean Galtier requiert Dardenne de lui exhiber cette prétendue promesse, qu'il a retirée des mains du feu sieur Lefranc, greffier, et dont il ne connaît pas le contenu. Dardenne poursuit à ce propos le chanoine Queyratz devant le présidial de Nîmes, quoique il ne soit rien dû par cet ecclésiastique, qui ne consentit à signer l'obligation que pour faire plaisir à Galtier, le professeur, et pour lui donner le moyen de se garantir du crime de fausse monnaie. Jean Galtier prend fait et cause pour son oncle et se substitue à lui dans la poursuite commencée.

De cet acte on peut donc tirer l'indication que Guillaume Galtier se défendit énergiquement contre l'accusation qu'on avait portée contre lui. Peut-être était-il réellement parvenu à se tirer d'affaire, et à se purger des fausses et calomnieuses assignations, comme il l'assurait devant l'Université le 1er octobre 1645.

Nous voyons Jean de Galtier figurer en divers actes, mêlés comme celui de 1662, aux affaires de la succession de son père.

Chez Geniès, le 18 novembre 1663, son frère Guillaume, qu'on qualifie de professeur en médecine, le souvenir du premier Guillaume y aidant sans doute, fait cession à unTeissier, marchand apparenté croyons-nous à ce Teissier qui avait acheté la charge d'avocat du roi en l'élection à son père, de 290 livres tournois à prendre sur MeJean de Galtier, conseiller aux aides à Montauban, sur les intérêts de la somme de 3500 livres qu'il lui doit.

En 1671, 12 avril (Valenty nre), un Donet de Réau (1) fait à Jean une obligation, comme métayer d'une des propriétés que son père possédait dès 1634, dans les paroisses de L'hospitalet, Pern et Labastide Marnhac. Chez Saurazac, le 23 septembre 1673, il achève de régler avec le recteur, de la paroisse Notre-Dame des Soubirous, la rente d'un obit, de la famille qui avait donné le nom de Grangia, à la rue, au coin de laquelle

(1) Raux, commune de Labastide Marnhac, canton de Cahors.

était située la maison acquise en 1640 de Dadine d'Hebrard, dont il semble être encore le possesseur.

Dès décembre 1656, il s'était défait assisté de sa mère, de la maison de la place des petites boucheries, acquise autrefois par son père en paiement d'une dette contractée par la sœur d'un sergent royal, qu'il avait fait saisir; ce qui fut aussi la cause de plusieurs procès.

La dernière mention que nous trouvions de tous ces Galtier, se trouve dans une délibération du 13 novembre 1674, par laquelle l'Université ordonne qu'on retirera les papiers la concernant, détenus encore chez les héritiers de Guillaume de Galtier.

Aujourd'hui qu'il est à la mode d'accoler une épithète, plus ou moins caractéristique et sensationnelle au récit de « la vie » d'un personnage, et si notre héros méritait cet honneur, nous devrions intituler le chapitre qui lui est consacré, *La vie agitée* de Guillaume de Galtier, Seigneur de Malleville, et l'épithète nous semblerait justifiée.

Vie bien agitée, comme on l'a vu que celle de ce médecin, professeur à la fois pendant 7 à 8 ans dans les deux Universités de Cahors et de Toulouse, bien qu'il ne soit pas sûr qu'il ait jamais rempli son office dans cette dernière; avocat du roi en l'élection de Cahors ; légiste retors et procédurier; financier roué; partisan au sens péjoratif où on l'entendait alors ; presque certainement faux monnoyeur ; homme d'action, toujours à cheval et en voyage; faisant figure par moment de capitaine de lansquenets; se tirant constamment d'affaire, remontant à la surface à peine submergé; trouvant toujours des protecteurs puissants, et ayant sans cesse sous la main des lettres de provision pour une chaire soit pour lui, soit pour les siens. Avec cela, médecin, médecin pratiquant, le seul professeur de médecine de Cahors ayant laissé un écrit, son petit *Traité sur les moyens de se garantir et de se soigner de la Peste*, de 1331 à 1721, année où un de ses successeurs Jean Mailhe, employé à Marseille pendant la peste de 1720, publiait aussi un opuscule.

Sa *Lettre sur la peste;* médecin estimé de l'Évêque Habert de Montmor, un très grand seigneur, qui est le parrain d'un de ses fils; praticien conservant des clients fidèles et dévoués, qui le soutiennent dans ses épreuves (1); docteur régent qui enseigne car en somme, si de 1623 à 1648, il semble avoir oublié pendant 14 ans, peut-être, qu'il était professeur; pendant les 11 autres il prononce plusieurs discours d'entrée et fait ses leçons, parfois sur des sujets d'actualité si on peut dire, parfois sur des sujets intéressants et originaux. S'il traite des sujets vagues ou banals *De febribus* 1626, *De humoribus* 1631, *quomodo et quando purgare oportet de Galeno*, 1639, *de morbis Hippocratis* 1645; on le voit aussi sacrifier à l'actualité, aux choses récentes en dehors de l'Hippocratisme et du Galénisme. C'est, il est vrai, dans sa jeunesse au début de son professorat: *Ferneli Physiologia* 1623. *De spiritibus et calido innato*, 1624, qui sont des sujets neufs ou récemment renouvelés Il s'attaque aussi aux questions précises: *de curandis febribus cartanis* 1635, *de vulneribus capiti* 1638, *de morbis subitancis* 1646. Il s'engage même sur le terrain de l'érudition; en 1641 il traite *de Homerica médicatione* et nous ne pouvons croire qu'il ait abordé ce dernier sujet sans connaître le grec.

Et enfin, finissant en vrai médecin, il meurt sur un champ de bataille professionnel, en pleine épidémie de peste, à Toulouse en 1652.

C'est vraiment une physionomie fort intéressante et fort originale, qui doit certainement beaucoup au cadre et au temps, 1600-1652, c'est-à-dire à la période des dernières guerres religieuses, aux temps de Louis XIII, de Richelieu, de la régence d'Anne d'Autriche et de la Fronde, et pas mal aussi à l'intelligence et même à la bizarrerie innée qui se traduit dans la signature de Galtier, qui pour la première fois, en mars 1632, porta le nom de Malevielle accolé à celui de Galtier.

(1) Dans l'assemblée du 26 juin 1645, Thomas de la Coste, professeur de droit civil, s'excuse de ne pouvoir opiner, disant que le S[r] Galtier est son médecin ordinaire.

La complication de cette vie nous fait espérer qu'on voudra bien excuser la minutie des détails, dans lesquels nous sommes entrés, pour camper notre personnage et en dessiner la physionomie.

(A suivre).

QUELQUES DOCUMENTS ET PIÈCES D'ARCHIVES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU FEU SAINT-ANTOINE

Par le Dr Henry CHAUMARTIN (de Vienne),

Lauréat de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Nous présentons ici, quelques brèves notices historiques que nous extrayons des fiches établies par nous, à l'occasion de notre thèse sur l'Abbaye de Saint-Antoine de Viennois. Nous nous excusons de les présenter sous cette forme décousue, mais nous pensons que, malgré cela, elles peuvent présenter de l'intérêt pour les chercheurs ou simplement les curieux d'histoire médicale. Nos occupations professionnelles ne nous laissent guère le loisir de les condenser en une étude d'ensemble, et d'autre part leur caractère disparate et leur chronologie sans suite ne les habilitent guère à une analyse commune. Aussi bien est-ce là un simple exposé de documents.

I

Extrait du voyage littéraire en France par deux religieux bénédictins, Dom Martenne et Dom Durand, Paris 1777, 2 vol. in-4°, tome Ier, p. 261. Des passages de ce livre se trouvent aux Archives de l'Isère où nous avons puisé le document reproduit.

« Nous avons dit que les malades infectés du feu Saint-Antoine avaient donné occasion à l'établissement de l'ordre qui porte le nom du Saint; cette maladie ayant discontinué

durant cent ans, avoit commencé de se faire sentir depuis un an et les religieux avoient charitablement rouvert leurs hôpitaux fermés depuis si longtemps aux pauvres misérables qui en sont attaqués. Nous en vîmes avec beaucoup de compassion une *vingtaine*, les uns sans pieds, les autres sans mains et quelques-uns sans pieds et sans mains, car on ne peut guérir ce mal qu'en coupant les membres auxquels il s'attache d'abord. Il y avoit là un *frère* fort habile, qui n'en manquoit aucun. Il nous fit voir des pieds et des mains coupés depuis cent ans qui sont semblables à ceux qu'il coupoit tous les jours c'est-à-dire tout noirs et tout secs.

II

Archives du Rhône. Malte. H 671.

A

Pièces relatives à la maison de Chambéry : compte d'administration du sieur Viviand; mémoires de vérification de ce compte par le chevalier d'Ussel; observations portant que le sieur Vinaud en bon savoyard ne veut pas enfeindre les ordres de son souverain, de ne point laisser sortir le fisc des états sardes, puisque depuis huit ans, nous n'avons pas touché un sol des revenus des biens antoniens de Chambéry « et concluant qu'il vaudrait mieux vendre « ces vieilles baraques, église et cloches » (12 mai-19 septembre 1785).

B. 1er mai 1785.

« J'ai reçu de Monsieur de Menon, administrateur de l'abbaye de Saint-Antoine la somme de six cent livres pour être employée à l'entretien de l'hôpital des démembrés de l'Ordre de Malte, à Saint-Antoine ce 1er mai 1785. Robert de Malte.

C. 1er août 1785.

J'ai reçu de Monsieur de Menon administrateur de l'ordre de Malte la somme de six cent livres pour être employée à la nourriture et entretien des infirmes qui sont dans l'hôpital du dit ordre à Saint-Antoine, le 1er août 1785. Robert de Malte.

III

A.R. Malte. H. 668.

31 décembre 1784.

L'hôpital des affligés du feu de Saint Antoine situé dans le bourg du même nom entretenu par Messieurs de Malte, est actuellement composé de « *onze personnes* » y comprise Jeanne

Terrassot, domestique dudit hôpital : âge nom et patrie des dix autres (à noter que tous ces malades sont originaires du Dauphiné).

Diocèse de Vienne Jean Meunier âgé de 54 ans de la paroisse (1 malade de 60 ans, 1 de 54, 2 de 45, 1 de 35, 1 de 22, 2 de 21, 1 de 15). Il est bon d'observer que depuis la réunion on a enterré 4 personnes et plusieurs autres ont été renvoyées « *après leur parfaite guérison* » : que les loix de cette hôpital obligent de recevoir tous ceux qui s'y présentent pourvu qu'ils soient affligés du feu de Saint-Antoine, par conséquent le nombre ne peut pas en être fixé. La dépense de l'hôpital des démembrés depuis le 1er janvier 1778 jusqu'en décembre 1783 monte à la somme de 14.961 l. 6 s. 6 d., ce qui fait par année 2.493 l. 11. s. 1 d.

IV

A. R. Malte H 679

Compte meusuel des dépenses pour l'hôpital des démembrés de décembre 1783 à avril 1787, achat de pommes de terre, honoraires du « *médecin* », de la femme qui a servi et veillé les malades, achats de cochons, de bœuf, d'huile, de sel, de ratine de Roybon, « *de jambes de bois* ».

Décembre 1783.

Menuisier. — Le 22 payé au menuisier pour une jambe de bois pour Barthelemy Genon.

Mars 1784.

Le 30 payé au menuisier une jambe de bois pour Rageon.

Octobre 1784.

Le 30 payé au menuisier 2 jambes de bois à 3 l. 12 s. l'une.

Avril 1787.

Le 18 payé à Giroud le menuisier pour 3 jambes de bois faites à neuf et trois raccomodées.

Minutes d'observation sur les comptes de gestion de l'abbaye.

Suivant le compte de l'hospitalier, la dépense pour l'hôpital monte à 15639 l. pour les années 4 mois à compter du 1er août 1777 au 30 novembre 1783.

Les aumônes étaient payées en « *grains* » savoir 90 setiers distribués aux pauvres et 90 setiers étaient prêtés aux babitants les moins aisés.

(On nous permettra d'ajoindre à ces notes d'un rapport sûr avec l'histoire de la médecine puisqu'elles nous rénseignent

sur le nombre des malades hospitalisés à Saint-Antoine, au moment de l'agonie de l'ordre, ces quelques extraits de l'œuvre de l'historien de notre provinee, Nicolas Chorier. Sans doute se rapportent-elles plus particulièrement à la vie même de l'ordre des antonins mais celui-ei est-il séparable dans une certaine mesure de la maladie fameuse ?

V

Nicolas Chorier. — Histoire générale du Dauphiné depuis l'an M de N. S. jusques à nos jours, à Lyon, chez Jean Thioly, rue Mercière, M.D.C.LXXII.

A. page 19.

L'ordre de Saint Antoine de Viennois fut approuvé par Urbain II au concile de Clermont cn 1095, où Pierre l'Hermite prêcha la première Croisade.

Chorier nous dit que Josselin (Joeelin ou Gozzelin) était fils de saint Guillaume duc d'Aquitaine qui vécut sous l'empire de Charlemagne et finit ses jours dans un monastère du dioeèse de Lodève.

B. page 31 (Texte).

..... La nature avoit souffert d'étranges convulsions en toutes ses parties à la fin du xe siècle, elles avoient duré si longtemps que l'on la crût menacée de sa fin. On erût que l'Anté-Christ devait naître en ce siècle. Saint Norbert autheur de l'ordre de Prémontré donna de l'authorité à cette opinion en y adjoûtant foy. L'ordre des saisons avoit été renversé : des pluyes eontinuelles avoient noyé la féeondité de la terre et entre les maux qu'elles avoient eausez, une famine presque universelle, qui en produisit une infinité d'autres, fut le pire. Ce fut alors (comme le remarque un eélèbre historien de ce temps là) que l'effroy qui troubloit les plus forts esprits les porta à implorer le secours du ciel eontre les misères présentes et contre les images de eelles qu'ils craignoient..... Les anciennes églises furent réparées, on en bâtit de nouvelles..... Il se fit une exacte et curieuse recherehe des corps des saints, pour mériter leur intereession en honorant leurs sacrées reliques. Ce fut une des principales occupations des prélats et des ecclésiastiques. Et ce fut alors que l'on commença, premièrement, à débiter tant de ehoses si peu vraysemblables, que néanmoin il n'a pas été depuis avantageux aux sçavants de mettre en doute.

C. page 195 (Texte).

... Enfin Boniface honorant Aymon (Aymon de Montagny fon-

dateur de l'Ordre de Saint-Antoine) de la dignité d'Abbé assujettit ce nouveau monastère à la règle de Saint-Augustin et immédiatement au Saint-Siège. Cette indépendance qu'il acquit ainsi à l'égard de l'archevêque de Vienne lui fut une nécessité de préférer aveuglément l'obéissance de Rome à tous autres devoirs. Il fut déclaré le Chef de tous les autres hôpitaux de Saint-Antoine et ordonné que l'Hôspitalité envers ceux qui seroient frapez de cette maladie que le peuple ignorant appelle le feu de Saint-Antoine y seroit exercée, comme elle l'etoit avant ce changement. L'habit des religieux ne fut pas changé et le Pape voulut que le Tau à qui il donna le nom de « *Potence* » dans sa Bulle y « aurait toujours la même place. »

Ce nom de potence : dans la bulle papale doit mettre court aux imaginations des critiques. Il rappelait simplement que les religieux avaient pour mission de secourir des « démembrés ».

D. page 509.

Maximilien (l'empereur) etoit fort dévot : il avoit mêmes un zèle fervent pour les reliques de Saint-Antoine conservées dans le Viennois et une grande estime pour Théodore de Saint-Chamond abbé général de l'ordre dont ce saint est le Patriarche. Ce fut en partie à la considération de ce vertueux Abbé qu'il donna à cet ordre par ses Lettres Patentes un Aigle d'or aïant au col une couronne a même avec le Tau.

VI

Chorier. Hist. gen. du Dauphiné p. 196. Sur le Tau.

« Cette figure qui lui est comme une marque particulière qui fait discerner plus facilement ses Religieux d'avec ceux des autres ordres, leur est aussi un enseignement. Elle a du rapport au T des grecs et des latins : mais elle n'est que la grossière représentation des potences par l'aide desquelles les mal-heureux que cette étrange maladie affligeait venoient implorer le secours de saint Antoine dans son Eglise et celui de ses religieux dans son Hôpital. Il témoignoit ainsi qu'ils faisoient toute leur gloire de ce laborieux mais charitable ministère, dans la société des chrétiens. Il n'y a pas d'autre secret ny d'autre ministère caché. »

VII

Iconographie.

Procession de Saint Hubert guérisseur de la rage et de Saint Antoine guérisseur du feu sacré.

Copie par Breughel d'Enfer d'un tableau de Breughel l'Ancien. (Musée de Bruxelles.) (Voir *Æsculape*, avril 1926.)

VIII

Extrait d'une conférence de M. Richard conseiller à la cour de Lille, ex-juge au tribunal civil de Tulle sur l'histoire antonienne en Limousin.

... « Au XIIe, au XIVe siècle, saint Antoine eut en bas Limousin, comme ailleurs en France et à l'étranger une très grande vogue. Un certain nombre d'églises, bâties à cette époque furent placées sous son patronage : celles de Limonagerie qui eut également un prieuré de filles antoniennes : Roche de Peyvoux, Rillac-Treignac ; Lagneuve, Couffy, Beaumont et Seilhac (patronat secondaire pour ces quatre dernières paroisses).

Il y a plus, dès le commencement du XIVe siècle, la paroisse de Lestards, aujourd'hui commune du canton de Bugeat demanda et obtint une commanderie de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne, dont Pierre de Beaumont, un Treignaçois était commandeur. Avant Lestards une autre paroisse de la montagne limousine touchée par le terrible mal implora saint Antoine et lui éleva une église qu'elle plaça sous son patronage. C'était l'église d'Egleton qui, d'après Nadaud, n'était à l'origine qu'une annexe de celle de Rosiers.

La paroisse d'Estivals (canton de Brive) est sous le patronage de saint Antoine : « Le culte de Saint-Antoine ermite aujourd'hui prédominant dans la paroisse, écrit Poulbière, a eu pour cause ou pour aliment le don d'une relique fait en 1689 (?) par un ermite de Terrasson » en somme, la preuve littérale, *tirée de la vie de saint Som* de l'abbé Pergot (p. 415): « Le frère Joseph Blanc, hermite, de Terrasson, en Périgord, déclare à tous ceux qu'il appartiendra avoir donné une petite partie d'ossement du bras droit du vénérable père patriarche saint Anthoine à Me Gabriel de Montereau, à présent curé de St-Barthélemy d'Estivals vicomte de Turennes ; déclare de plus avoir tiré les susdites reliques du trésor de l'abbaye de Saint-Som de Terrasson et n'avoir été données par Dom Jean de Calvimont, prieur de ladite abbaye, protestant, moi susdit père, le tout ci-dessus contenir vérité. En foi de quoi me suis signé, dans mon hermitage Saint-Som de Terrasson, ce 3e Janvier mil six cent huitante neuf. Frère Joseph Blanc hermite attestant ». (Poulbiere. Dict. hist. archéol. du Diocèse de Tulle. Ve Estivaux, I, p. 479).

IX

J. K. HUYSMANS. Trois églises et trois Primitifs, p. 192. Saints invoqués contre le feu Saint Antoine.

En Picardie, c'était la Vierge. Elle y préside toujours au sanctuaire de Notre-Dame des ardents et la sainte chandelle d'Arras conserve encore ses dévotions.

Saint Israël, chanoine du Dorat.

Saint Gilbert, évêque de Meaux.

Saint Martin par une cure miraculeuse, opérée sur une troupe de malades, dans une église de Paris, à son vocable.

Saint Leobon en Limousin.

X

J. K. HUYSMANS. *Sainte Lydwine de Schiedam*, Paris, Plon, 1911, p. 83.

... En outre des ulcères dans lesquels vermillaient des colonies de parasites qu'on alimentait sans les détruire, une tumeur apparut sur l'épaule qui se putréfia ; puis ce fut le mal redouté du moyen age, le feu sacré ou le mal des ardents qui entreprit le bras droit et en consuma les chairs jusqu'aux os ; les nerfs se tordirent et éclatèrent sauf un qui retint le bras et l'empêcha de se détacher du tronc.

P. 86.

Il convient de remarquer maintenant que parmi ces méchéances dont elle souffrit, deux sont comprises dans les trois fléaux venus de l'Orient qui désolèrent l'Europe pendant le moyen age : le mal des ardents, une sorte d'ergotisme gangréneux brûlant ainsi qu'un feu caché les chairs des membres et debitant les os jusqu'à ce que la mort achevât le supplice.

En note, voir Acta Sanctorum, aprilis, Tomus secundus, p. 270-365, édition des Bollandistes, Palmé, Paris, 1866.

XI

Dr E. DUPOUY. *La Prostitution dans l'antiquité.* Paris, de Rudeval, 1906. Sur le Tau.

« Ceux-ci (les Egyptiens, déifièrent donc le soleil en Osiris comme le représentant de la nature mâle et la terre en Isis comme le principe de la nature femelle : « dans les cérémonies, dit Pierre Dufour, les prêtres de la déesse portaient le « van » mystique qui reçoit le grain et le son, mais qui ne garde que le premier en rejetant le second. Les prêtres du dieu portaient le « Tau » sacré ou la clef qui ouvre les serrures les mieux fermées. Ce Tau figurait l'organe de l'homme : ce van l'organe de la femme. Il y avait encore l'œil, avec ou sans sourcil qui se plaçait à côté du Tau dans les attributs d'Osiris, pour simuler le rapport des deux sexes ».

DOCUMENTS

Un rapport en chirurgie.

(31 mars 1781.)

L'an mil sept cens quatre vingt un, le trente-un mars, quatre heures de relevée, nous Claude-Nicolas-Marguerite, maître en chirurgie et juré au bailliage de Brie-Comte-Robert y demeurant, certifions qu'en vertu de l'ordonnance de M. le prévost de la baronnie de Lézigny en datte du vingt-neuf du présent mois, nous sommes transporté au village de Chevry distant de notre demeure d'une lieue en la maison dudit Prot, cabaretier audit lieu, à l'effet de voir et visitter en ses blessures le nommé Pierre-Antoine Belletot, treillageur. Nous avons trouvé ledit Belletot assis dans un fauteuil ayant sa main gauche en écharpe dans sa veste et un appareil sur ledit avant-bras. Après l'avoir interrogé, nous lui avons tâté le pouls que nous avons trouvé plein et ému. Ensuite, nous lui avons enlevé ses appareils et nous avons remarqué à la partie postérieure de l'avant-bras gauche une petite playe à demy-fermée et une forte tention et gonflement depuis les extrémités supérieures jusqu'aux inférieures, tant antérieurement que postérieurement, ce qui occasionne même un gonflement et une tention au carpe par l'empeschement du cours des esprits vitaux causé par la forte pression des tendons des muscles biceps, cubital externe et palmaires, ce qui empesche lesdittes parties de faire leurs mouvemens naturels.

En conséquence, nous estimons que ledit Belletot pourra travailler à sa profession dans quinze jours, s'il ne survient pas d'accidens imprévus. De tout ce que dessus, nous avons fait et rédigé notre présent rapport pour servir et valloir ce que de raison, le jour, an et heure susdits et avons signé (1).

Marguerite.

Un rapport en chirurgie.

(11 septembre 1781.)

Nous Jean-Auguste Despois, maître en chirurgie à Brie-

(1) Collection particulière.

Comte-Robert, en conséquence de l'ordonnanee estant au bas de la requeste présentée à M. le prévost de Lézigny, le jour d'hier, par Henry Guillot, vigneron, demeurant à Servon, nous sommes transporté audit lieu, où estant en la maison dudit Guillot nous avons proeédé à la visitte et examen, des blessures qu'il nous auroit dit luy avoir été faittes par des partieuliers de Santeny, le neuf du présent mois et après ledit examen fait, nous aurions trouvé une petite playe et une légère contusion sur le muse (*sic*) sternoeléidomastodien (*sic*) sous l'angle de la mâehoire inférieure du costé droit, une autre playe d'un pouce et demy ou environ avee une légère équimose à la partie supérieure et externe du métaearpe dessus le musele extenseur des doigts annulaire et orieulaire de la main gauche, se plaignant ledit Guillot de douleurs sur la teste et sur le dos sans contusions apparentes qu'il nous a dit provenir des eoups eontondans qu'il a reçu des particuliers de Santeny, lesquelles blessures ne pourront être guéries que dans dix jours s'il ne survient d'autres aeeidens. En foy de quoy, nous avons fait et rédigé le présent notre (*sic*) raport sur le lieu, pour servir et valloir audit Guillot en tems et lieu ee qu'il apartiendra et avons signé ce jourd'huy onze septembre mil sept eens quatre vingt un (1). DESPOIS fils.

Un rapport médical.

(20 février 1790.)

Nous Jean-Etienne Meignen et Gilbert-Joseph-Mathieu Pesser, tous deux maîtres en chirurgie, demeurant à Brie-Comte-Robert, experts nommés d'office par l'ordonnance de M. le prévost de Lézigny et Chevry, nous sommes transportés dans les prisons de Brie-Comte-Robert, où est détenu Louis Trifaut, laboureur, demeurant à Chevry, à l'effet de l'entendre, en ses raisons et conversations et après l'avoir fait amener devant nous par le geôlier desdittes prisons et l'avoir examiné sur son cas de démenee dont il est prévenu, nous avons procédé au rapport de cet examen ainsy qu'il ensuit.

Premièrement ledit Trifaut nous a paru être âgé de soixante-trois ans et l'ayant vu, examiné et conversé avee nous, luy avons trouvé une conversation libre, mais un peu entrecoupée de démenee, le pouls raide ee qui marque une tension dans les fibres du serveau, ee qui occasionne la démence et extrava-

(1) Collection particulière.

gance dudit Trifaut. Nous luy avons présenté pour boire un demy-septier de vin pour voir l'effet que cela feroit audit Trifaut, laquelle boisson a augmenté sa manie.

En foy de quoy, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal ésdittes prisons pour servir et valoir audit Triffaut et à tous autres qu'il apartiendra ce que de raison, et avons signé aujourd'huy samedy vingt février mil sept cens quatre vingt dix, neuf heures du matin (1). MEIGNEN-PESSER.

Communication du Dr Roger GOULARD, *de Brie-Comte-Robert.*

(1) Collection particulière.

BIBLIOGRAPHIE

A. VAN SCHEVENSTEEN. *Les prescriptions hygiéniques et médicales à Anvers entre 1439 et 1496.* Extrait des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 7e série, t. IV, Anvers, imprimerie V. Resseler, 1927, in-8°, p. 43-62.

Travail basé sur les ordonnances de la ville d'Anvers de 1439 à 1496 dont l'inventaire n'a pas été publié et qui pour cette raison ont échappé jusqu'ici à l'attention des historiens anversois. On peut donc être certain de n'y trouver que de l'inédit.

La plupart des ordonnances analysées par notre savant confrère ont trait à l'enlèvement des ordures et à la propreté de la voirie, au curage des canaux, aux fosses d'aisances, aux étables à porcs, — « certains habitants de la ville tenaient chez eux des porcs en l'honneur des saints Antoine, Corneille, Hubert et Jacques, » — au commerce des denrées alimentaires, à la lutte contre les maladies épidémiques. A noter qu'il n'y est point question de vérole. Van Schevensteen reproduit aussi le texte d'un règlement de l'hôpital de Saint-Julien qui avait échappé à Gudens, l'historien de cet établissement charitable et celui d'une ordonnance de 1457 contre les mendiants simulateurs de maladies. Curieuse ordonnance de 1489 contre les fabricants de cercueils qui « délivrent une marchandise confectionnée en bois très mince et mal clouée, de sorte que les cadavres en tombent pour la grande honte des amis, l'injure du défunt et le péril de ceux qui sont dans le voisinage ».

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Le Secrétaire général, gérant,
Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 Novembre 1928.

Présidence de Mr C. Sieur.

Etaient présents : MM. Avalon. Barbillion. Beaupin, Brodier, Dorveaux, Fosseyeux. Guelliot, Guisan, Hahn, Laignel-Lavastine, Le Gendre, Aldo Mieli, Ozanne, F. Regnault, Rouvillois, Sevilla, Trenel, Variot, Vinchon.

Candidats présentés :

MM. Morin (Georges), Dr, 7, Cours de Verdun, Lyon, par MM. Laignel-Lavastine et Sieur;

Noir (Dr Julien), 9, rue Linné (5e), par les mêmes.

Communications :

M. le Dr F. Regnault présente *un portrait de F. Hals*, celui de Jacobus Zaffius, doyen archiépiscopal de Harlem, âgé de 77 ans, et qu'il peignit en 1611, alors qu'il avait 27 ans ; ce personnage est atteint de paralysie faciale gauche ; M. F. Regnault remarque que dans tous ses portraits, F. Hals évite la symétrie des deux moitiés de la face, soit en plaçant son modèle de trois quarts, soit légèrement de biais. Il ajoute que F. Hals, comme Rembrandt et la plupart des peintres hollandais, se livra à l'ivrognerie vers la fin de sa vie ; voyant son talent méprisé, il cherchait une diversion dans l'abus de l'alcool. Cette communication donne lieu à diverses remarques de MM. Barbillion, Le Gendre et Variot.

M. Wickersheimer dans une note intitulée *Civilisation et maladie* fait un compte rendu critique d'un article de M. le Pr Sigerist, paru dans le premier *volume de Kyklos*, *Jarbuch des Instituts fur Geschichte der medizin an den universität Leipzig*, où ce dernier présente des considérations hasardeuses tirées du fait que deux pandémies de peste bubonique, celle du règne Justinien au VIe siècle et la peste noire de 1348, marquent l'une le début et l'autre la fin du moyen âge.

M. Laignel-Lavastine présente deux volumes : *Esculape chez les artistes* de feu le Dr Cabanès et *Sainte Beuve et la médecine* de M. le Dr G. Morin ; celui-ci met en vedette l'influence des études médicales de Sainte Beuve sur la physionomie de son œuvre ; il signale qu'il mourut le 13 octobre 1869 à la suite d'un cathétérisme malheureux de Ricord, et que son autopsie fut faite par Pinard, alors élève de Gosselin.

M. Laignel-Lavastine offre d'autre part son récent volume sur la *Méthode concentrique dans l'étude des psychonévroses*, leçons cliniques faites à la Pitié, en 1927 ; le chapitre sur le moi profond des psychonévrosés est une contribution de l'expérience ascétique et à l'étude des mystiques.

M. le Dr Aldo Mieli communique *les statuts provisoires* du Comité international d'histoire des sciences, dont il est secrétaire et dont la teneur suit :

1. Le Comité international des Sciences Historiques par l'intermédiaire de la Section d'histoire des sciences du Congrès international des sciences historiques de Oslo s'est fait promoteur d'un *Centre International d'Histoire des Sciences*.

2. Le Centre international d'histoire des sciences a provisoirement son siège à Paris, au Centre International de Synthèse. Le siège définitif sera établi par le bureau du Centre international d'histoire des sciences après sa constitution définitive.

3. Les buts poursuivis par le Centre international d'histoire des sciences sont les suivants :

a) Etablir des rapprochements entre les historiens des sciences, et aussi entre les institutions, les sociétés, les rédactions des revues, etc., consacrées à cette discipline ;

b) Organiser du point de vue technique et scientifique les réunions périodiques internationales, qui se tiendront, d'ordinaire, aux Congrès internationaux des sciences historiques, sous forme de section particulière ;

c) Organiser un centre d'information bibliographique, d'échange de vues, de collaboration de travail, etc.

d) Collaborer à l'Annuaire international de bibliographie historique ;

e) Rassembler tous les documents, etc., qu'on croit nécessaires au développement de l'histoire des sciences ;

f) Prendre toutes les mesures qu'on croira nécessaires ou utiles pour le développement de l'organisation des historiens des sciences.

4. Le Centre international d'histoire des sciences est régi provisoirement (jusqu'à la constitution définitive de son bureau) par un secrétaire, assisté par un Conseil de six membres. Ce bureau provisoire est formé par la Commission nommée par la Section d'histoire des Sciences du Congrès d'Oslo et se compose de MM. Abel Rey, George Sarton, Henry E. Sigerist, Charles Singer, Karl Sudhoff, Lynn Thorndike et Aldo Mieli, ce dernier en qualité de secrétaire.

5. Il est constitué un *Comité international d'histoire des sciences*, composé de 30 membres effectifs et de 50 correspondants. Les 30 membres effectifs règlent les travaux du Comité. Ils nomment tous les trois ans un président, trois vice-présidents et un administrateur-trésorier. On nommera aussi un secrétaire perpétuel. Le Conseil directeur du Comité et le secrétaire, seront aussi Conseil directeur et secrétaire du Centre international d'histoire des sciences.

6. Le Conseil et le secrétaire provisoires du Centre international d'histoire des sciences formeront les premiers sept membres effectifs du Comité.

Jusqu'au 1er mars 1929 les sept membres du Comité provisoire nommeront par cooptation quinze nouveaux membres effectifs.

Ces vingt-deux membres effectifs du Comité établiront le Statut définitif du Comité et du Centre international d'histoire des sciences, procéderont à l'élection du bureau et à celle des autres membres effectifs et correspondants. Seuls les membres effectifs pourront élire les nouveaux membres (effectifs ou correspondants), et cela par votations que l'on peut envoyer

aussi par poste, et sur une proposition faite par trois membres, accompagné d'un rapport sur les mérites scientifiques du candidat. Le Comité d'après son jugement, pourra répartir les élections des membres et des correspondants sur plusieurs années.

7. La charge de membre du Comité international d'histoire des sciences est à vie, mais les membres correspondants laissent leur place en étant nommés effectifs. Exception faite pour les premiers vingt-deux membres effectifs, l'élection à effectif ne peut avoir lieu que si le candidat est déjà membre correspondant.

* * *

Le Comité se réunira à Paris (Hôtel de Nevers, 12, rue Colbert) dans la semaine qui suit la Pentecôte (19 mai 1929). Il y aura aussi en même temps des réunions auxquelles tous les historiens des sciences sont invités.

Les Membres du *Comité International* sont les suivants pour 1929 :

Cajori Florian, Berkeley, Cal., Etats-Unis.
Feldhaus Frans Maria, Berlin.
Haskins Charles Homer, Cambridge, Mass., Etats-Unis.
Heath, Sir Thomas L., Londres.
Karpinski Louis, Ann Arbor, Mich., Etats-Unis.
Lippmann, Edmund O. von, Halle a. d. S., Allemagne.
Loria Gino, Genève.
Metzger Hélène, Paris.
Mieli Aldol, Paris.
Neuburger Max, Vienne.
Radl Emannel, Prague.
Rey Abel, Paris.
Ribera y Tarrago, Julian, Madrid.
Ruska Julius, Berlin.
Sarton George, Cambridge, Mass., Etats-Unis.
Sigerist Henry E., Leipzig.
Singer Charles, Londres.
Singer Waley Dorothea, Londres.
Smith David Eugène, New-York, Etats-Unis.
Steele Robert, Londres.
Sudhoff Karl, Leipzig.
Thorndyke Lynn, New-York, Etats-Unis.

ASSEMBLÉE GENERALE DU 8 DÉCEMBRE 1928

Présidence de M. le Pr Sieur.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbillion, Brodier, Boulanger, Dardel, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Genot, Guelliot, Hahn, Klebs, Laignel-Lavastine, Lutaud, Mauclaire, Menetrier, A. Mieli, Olivier, Neveu, Nuyens, Roucayrol, Rouvillois, Papillault, Trenel, Torkomian, Semelaigne, Variot, Valensi, Vinchon.

Excusés : Colin, Hervé, Meige, Tricot-Royer.

Renouvellement du bureau. — Le Bureau est renouvelé par 82 voix, dont 61 par correspondance. A la demande de M. Boulanger, M. Genot a été élu trésorier-adjoint.

Candidat présenté : Orfila (Jacques), rue Puvis-de-Chavannes (17e), par MM. Laignel-Lavastine et Menetrier.

Communications :

M. le Médecin inspecteur général Delorme, ancien président de l'Académie de Médecine, présente sous le titre de *Pages de Curriculum vitæ* une véritable auto-biographie pleine d'enseignements précieux et d'aperçus pittoresques notamment sur sa vocation de peintre, sur son séjour en Algérie et sa mission au Maroc, sur ses travaux au Val-de-Grâce et sa brillante carrière militaire.

M. le Dr Barbillion avec la verve poétique dont il est coutumier, étudie le poème de La Fontaine sur *le quinquina* paru le 13 janvier 1682, à la demande de la duchesse de Bouillon, châtelaine de Château-Thierry ; la nouvelle drogue était alors la panacée à la mode ; elle avait guéri Colbert et Condé, et le roi s'en était déclaré partisan après en avoir acheté le secret au chevalier anglais Talbot pour 48.000 £ en

1679, la même année où Monginot faisait paraître sur le quinquina un petit traité anonyme qui n'aura pas moins de cinq éditions.

M. Fosseyeux rappelle à cette occasion que M. le Dr Delaunay, dans un article sur La Fontaine et les médecins, paru au tome I de ses *Médecins Sarthois*, avait déjà publié une étude érudite sur la querelle du quinquina, qui, comme celle du vin émétique ou de la saignée, divisait la Cour et la Ville.

M. le Dr Laignel-Lavastine présente le volume de M. Maurice de Fleury : *les fous, les pauvres fous et la sagesse qu'ils enseignent*, résumé de la doctrine de Delmas et Boll sur les constitutions psychiatriques et celui de M. le Dr Auguste Marie sur *la Psychanalyse et les nouvelles méthodes d'investigation de l'inconscient*, où il met en évidence l'insuffisance psychiatrique du freuidisme.

Cérémonie en l'honneur de M. le Pr Jeanselme.

Le dimanche 9 décembre a eu lieu à l'hôpital Saint-Louis la remise d'une médaille, œuvre de Dropsy, à M. le Pr Jeanselme à l'occasion de sa retraite ; un buste en bronze, œuvre de M. Sabouraud, lui a été également offert.

Parmi les allocutions prononcées par MM. Hutinel, Achard, Roger, Teissier, Hudelo, Siredey, Queyrat, il faut signaler en particulier celle de M. Sieur, notre président, au nom de la *Société d'histoire de la médecine*, dont M. le Pr Jeanselme fut président de 1920 à 1922.

COMPTE RENDU GÉNÉRAL DU CONGRÈS D'OSLO

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE.

Ce Congrès s'est tenu à l'Université norvégienne d'Oslo, du 14 au 18 août 1928, sous la présidence du professeur Halvdan Koht, président de la Société historique de Norvège.

J'y fus le seul médecin français, et notre délégué norvégien de notre Société internationale fut absent d'Oslo pendant tout le Congrès. Il prenait ses vacances. J'espère qu'il en a joui pleinement.

J'envisagerai le Congrès d'Oslo au quadruple point de vue *pittoresque, médical, international* et *interpsychologique*.

I. — Point de vue pittoresque.

Un congrès n'est pas une excursion touristique. Je n'insisterai donc pas sur la luminosité de l'atmosphère norvégienne qu'ont bien exprimée ses peintres comme Wold Torne, Nicolai Astrup, Maaneskin, Harriet Backer, sur ses fiords qui en font une Suisse marine, ses sommets de 1.200 mètres, qui du fait de la latitude permettent dans une marge d'altitude de mille mètres de franchir toutes les zones alpestres et d'être avant 1.200 m. dans les neiges éternelles, son architecture enfin dont les ornementations romanes soulèvent le passionnant problème d'une influence asiatique. Je citerai seulement la vue bleue du port d'Oslo le soir, contemplé des fenêtres du vieux château fort d'Akershus, la merveille des découpures du fiord d'Oslo admirée du belvédère d'Holmenkolen, où m'avaient convié M. Osmin Laporte, ministre de France et son

exquise femme au délicieux sourire; Bergen avec ses maisons multicolores souvenirs de la Ligue hanséatique et son musée si riche en inscriptions runiques; Finse dont les neiges moirées miroitaient au soleil à côté des brisures bleues de son grand glacier. Et après la Norvège je dois un mot au cordial accueil de Copenhague, tout imprégné encore du XVIIIe siècle français. La réception à la glyptothèque fut un bain d'humanisme et en contemplant les marbres archaïques du VIe, les draperies si légères de la période hellénistique, l'unique collection de bustes gréco-romains réunis par Jacobsen, le brasseur, j'admirais cette transformation en science et beauté des gains réguliers d'un grand marchand de bière.

A côté de Copenhague, l'église de Roskilde, le Saint-Denis danois, nous fut aimablement ouverte par son conservateur Westrup et, dans l'ombre de la Cathédrale, au sein de son accueillante famille, nous avons goûté le charme prenant de l'hospitalité danoise.

II. — Point de vue médical.

Grâce aux professeurs Pirenne et Tricot-Royer, l'Histoire de la Médecine avait eu droit de cité au Ve *Congrès des sciences historiques* à Bruxelles.

A Oslo, elle constitua une sous-section dans l'histoire des lettres et des sciences (Section XI). Mais à mon avis, le principal intérêt d'une telle rencontre entre historiens et médecins est de se mieux connaître et de comprendre l'utilité de leur collaboration, car si l'érudition historique nécessite des connaissances techniques souvent ignorées des médecins, l'interprétation de très nombreux faits nécessite, moins rarement qu'on pense, un expert médical.

C'est pourquoi en dehors de notre sous-section d'histoire de la médecine, certains d'entre nous ont essaimé dans d'autres sections.

Dans la Section de Préhistoire et Archéologie (section II), Tricot-Royer (d'Anvers), a émis *quelques considérations d'ordre médical en faveur de Glozel.*

Il signale, en faveur du gisement de Glozel, quelques indices de sincérité d'ordre anatomo-physiologique. Il décrit d'abord les briques à empreintes de mains, dont la première, découverte en Mars 1914, est considérée comme authentique par les plus farouches adversaires de Glozel. Ces mains, longues comme les plus longues mains contemporaines, mesurent en largeur le double des nôtres. Ce sont ces puissants battoirs, qui expliquent les fines gravures sur basalte, dont le trait si élégant et si sûr provoque l'admiration. Contrairement à ce qui se passe pour les reproductions de mains à Gargas, à Altamira, à Castillo, où c'est toujours la gauche qui est représentée, à Glozel c'est toujours la main droite : l'auteur en conclut que, si les premières sont l'œuvre de droitiers, celles de Glozel sont l'œuvre de gauchers. Cette remarque paraît confirmée par le fait que, dans les idoles bisexuées, toujours, sauf une fois, le testicule droit tombe plus bas que le gauche; or, au contraire des droitiers, chez les gauchers toute la partie gauche du corps bénéficiant d'une tonicité plus robuste, le phénomène en question proviendrait d'un plus grand relâchement des tissus à droite. (Ceci sous toutes réserves car mes observations ne confirment nullement cette hypothèse.)

L'auteur cite encore quelques observations anatomo-physiologiques faites sur le même sujet par le Dr Gfeller, de Lausanne, qui, rapprochant des Boschimans les caractères relevés sur les symboles sexués, rappelle la ressemblance de cette race avec des squelettes de Grimaldi, les bas-reliefs et statuettes de Haussel.

M. Tricot-Royer termine son exposé par l'histoire d'une petite fourche en os fossilisé, trouvée aux champs des Duranthon, qui fit l'étonnement de tous les préhistoriens. Or, deux collections particulières à Anvers en possèdent plusieurs types provenus du lit de l'Escaut lors de la rectification des quais du port et l'auteur conclut que l'érudition du faussaire éventuel doit être incontestablement plus universelle que ne le pensent les plus grands partisans de la fraude.

Dans la Section d'Histoire moderne (section VI), M. Laignel-Lavastine et Jean Vinchon ont étudié *quelques Anormaux de la Révolution française à travers les observations de Pinel et de ses élèves.*

Les anormaux mentaux, en général, et les paranoïaques, en particulier, trouvent dans les révolutions un milieu remarquablement fertile pour leur activité sociale pathologique. Cette loi de psychopathologie sociale est nettement vérifiée par l'étude de la Révolution française. Certains auteurs, à la suite de Taine, ont déjà mis en évidence, par les méthodes historiques habituelles, des tares mentales chez beaucoup d'acteurs de la Révolution, tels Marat et Théroigne de Méricourt, par exemple.

Mais, jusqu'à présent, on ne s'est pas servi des observations recueillies par les médecins contemporains des événements. Or, la relativité restreinte du secret professionnel dans les multiples dossiers psychiatriques recueillis par Pinel et ses élèves, tels qu'Esquirol et Marcé, permet d'employer une méthode inverse de l'habituelle et beaucoup plus sûre. On part de malades, notoirement reconnus comme tels par les aliénistes les plus compétents de leur époque, et l'on peut ainsi facilement suivre l'influence de leur activité psychique et sociale pathologique dans le déterminisme de certains événements historiques révolutionnaires.

Les auteurs donnent des exemples de cette méthode psychiatro-historique appliquée à plusieurs paranoïaques, c'est-à-dire à des anormaux constitutionnels à caractère orgueilleux et susceptible et à raisonnement pathologique, qui dirigent facilement des courants d'opinion et deviennent le centre de groupement de formations passionnelles.

Parmi les conclusions générales, qui découlent de cet examen critique, les auteurs font remarquer que les révolutions agissent surtout sur les esprits et les poussent au déséquilibre en bouleversant les mœurs. Dans leurs périodes héroïques ou sanglantes, elles sont relativement moins nocives au point de vue médical.

Si une pareille étude apporte peu de documents sur

les faits, par contre elle nous offre une contribution importante à la philosophie de l'histoire en découvrant sous la folie l'empreinte de la psychologie collective qui impose sa forme à la vie affective de chaque contemporain.

Dans la Section XI (Histoire des Lettres et des Sciences) Aldo Mieli a fait un rapport sur l'*Organisation des historiens des sciences.*

Grâce au *Centre international de Synthèse historique*, dirigé avec tant de talent par Henri Berr, l'histoire des sciences a désormais un nid dans l'hôtel de Nevers. Là vont converger les efforts jusque-là dispersés de la *Société internationale d'Histoire de la Médecine*, de l'*History of Science Society*, de *Newcomen Society for the Study of the History of Engeneering and Technology* et des sociétés nationales, telles que la *Deutsche Gesellschaft für Geschichte der Medizin und der Naturwissen schaften*, la *Société française d'Histoire de la Médecine*, le *Deutsche Museum de Munich*, la *Società italiana di Storia delle Scienze mediche e naturali*, la *Société historique néerlandaise des Sciences médicales, exactes et naturelles*, la *Commission d'Histoire des sciences de l'Académie des Sciences de Léningrad.*

L'histoire des sciences pourra donc désormais avoir en main, à Paris, l'instrument de travail, qui lui manquait jusqu'alors.

Une séance spéciale de la XIe Section (Histoire des Sciences et des Lettres) fut consacrée à l'*Histoire de la Médecine*, l'après-midi du vendredi 17 août, dans le *Fysiologisk Auditorium* de la *Domus Occidentalis.*

Le bureau était constitué par Tricot-Royer, président, et Laignel-Lavastine, secrétaire.

M. Karl Sudhoff (de Leipzig), décrit l'*Enseignement médical au moyen âge et ses moyens d'études.*

En dehors du coût des études médicales, Sudhoff étudie les moyens d'études.

Dans le plan des études de l'école du palais de Charlemagne, la preuve de l'étude de la médecine dans l'enseignement général est pleine de valeur.

Le point important est l'incorporation des écoles, des cloîtres et des cathédrales au *Quadrivium.*

Les méthodes et les résultats dépendent du hasard des tendances et des dons médicaux des directeurs des écoles.

Le rapport de Richer de Reims sur les cours de médecine de Héribrand de Chartres, en 991, sur les aphorismes d'Hippocrate et un livre tel que le *Passionarius* étaient une exception.

Les expériences des frères étudiants apportent le complément pratique des leçons données dans les cloîtres.

L'école de Salerne n'avait pas non plus de moyens propres d'études avant Constantin l' « Africain », qui, en 1087, fit collectionner dans de courts commentaires les traductions arabes d'Hippocrate et les écrits de Galien sur le pouls et les vaisseaux.

« Ars Medicinae », « Ars Commentata », ou tout simplement « Ars » tel fut le nom donné à ces collections, qui devinrent le canon officiel de tous les enseignements médicaux donnés dans toutes les grandes écoles supérieures aussi bien à Paris qu'à Salerne.

— Birkenmajer confirme que le manuel indiqué par Sudhoff a une très grande importance pour l'histoire de la pénétration d'Aristote dans l'enseignement au xii[e] et xiii[e] siècles.

— Tricot-Royer (d'Anvers) décrit *la vie sociale du lépreux dans l'ancien duché de Brabant.*

Dans une étude précédente l'auteur avait établi que les tribunaux d'hygiène, dès le xvi[e] siècle, avaient coutume de condamner à la coercition non seulement l'infecte hansénien mais tout porteur d'une maladie répugnante ou réputée contagieuse du cuir humain. Un contradicteur s'est élevé contre cette affirmation qui força l'auteur à de nouvelles recherches. Celles-ci

permirent d'étendre à la Belgique entière une proposition d'abord limitée au duché de Brabant. Une fois déclaré, puis proclamé lépreux, le proscrit a droit à un uniforme spécial. Il est ensuite dirigé vers le lieu de retraite, dont nous possédons trois modes : l'hôpital *ubi leprosi aluntur et curantur,* l'enclosure où chacun habite sa maisonnette et, enfin, l'isoloir de campagne réservé aux villages, qui ne peuvent disposer des communautés existantes.

Des règlements sévères régissent ces diverses institutions largement entretenues par la charité publique et le dévouement des moniales nées du meilleur monde. Une fois par an tous les lépreux du duché font le pèlerinage de Rumpt, où se tranchent les différends éventuels et où s'élisent les nouveaux doyens. Le Congrès des lépreux a coutume de se terminer en libations monstres.

Si les lépreux jouissent en général de la sympathique sollicitude du public, des faits nombreux prouvent qu'ils ne s'en montraient pas très dignes : Ambroise Paré déjà les dépeignait aigris, hargneux, trompeurs, voleurs, querelleurs; comme nous venons de le voir, ils sont enclins à l'intempérance. Il s'ensuit qu'ils sont loin de créer un bon ferment au sein de la société. Parfois ils provoquent de dures représailles, telles l'aventure de Cornillon : mais faut-il ajouter foi aux holocaustes de lépreux brûlés vifs sous l'accusation qu'ils empoisonnaient les fruits, de commun accord avec les Juifs? Non.

Aucun document ne relate le fait.

— Frederik Grön (d'Oslo) expose l'état de *la Médecine scientifique en Norvège après le moyen âge.*

Pendant le moyen âge il n'y a que très rarement des médecins scientifiques en Norvège. L'Université de Copenhague, érigée en 1479, était aussi Université de Norvège jusqu'en 1811, dont l'Université d'Oslo date. Pendant trois siècles, du XVIe au XVIIIe, l'intérêt pour les études médicales fut très minime en Norvège. Par exemple, pendant le XVIIe siècle, on ne

trouve que six ou sept médecins de nationalité norvégienne. Mais, il y a pendant ce temps et plus encore au XVIIIe siècle beaucoup de médecins danois ou allemands, qui se rendent en Norvège afin d'y essayer la fortune. Le plus célèbre de tous est un médecin allemand, Johann Gottfried Erichsen, qui était « physicien de la ville de Bergen » vers 1750. Lui et un autre Allemand, Leriche, ont les premiers fait un cours public d'anatomie en Norvège. Le Dr Erichsen a aussi introduit le forceps en Norvège. La première pharmacie de Norvège date de 1588, à Bergen ; la seconde est fondée en 1628, à Christiania. Ce n'est qu'après la fondation de l'Université norvégienne, que la science médicale évolue en Norvège parallèlement à celle des autres pays européens.

— Stephen d'Irsay (des Etats-Unis) analyse *les premières chaires d'histoire.*

Les Universités du moyen âge n'avaient aucun intérêt pour l'histoire. Cet intérêt commence avec la Renaissance et se manifeste par la production d'ouvrages archéologiques, philologiques et purement historiques en Italie et surtout en France. Le siège de la nouvelle érudition se trouve dans les Académies et non dans les Universités conservatrices. En France, c'est le Collège de France, en Belgique le Collège Trilingue, à Louvain. Avec la Renaissance la Réforme pousse à l'histoire. Dans le Saint Empire ses représentants, dont le plus important est Mélanchton, commencent à enseigner l'histoire dans plusieurs Universités. La première chaire d'histoire est établie à la nouvelle Université de Strasbourg, en 1541, sous l'influence des érudits littéraires et des gens de robe. Plus tard les Universités d'Heidelberg, de Wittenberg et d'autres font une large place à l'enseignement de l'histoire par des spécialistes.

A ce point de vue K. Sudhoff fait remarquer que les Facultés de Médecine dans leur construction étaient très en retard sur les autres Facultés et que l'instruction des étudiants y était inférieure à celle

des autres Facultés. On s'explique donc que l'histoire de la médecine ait été longtemps négligée.

— M. V. Gomoïu (de Bucarest) étudie *le Folklore roumain*. Comme il a une ethnographie, chaque peuple a un folklóre médical. Par ce qu'il a choisi au sein de la nature ou qu'il a créé par lui-même un peuple prouve le génie de sa race; par ce qu'il a emprunté il donne la mesure de son caractère. Exceptant les coïncidences, la ressemblance des folklores dénote une relation assez étroite entre les peuples et peut même indiquer la route suivie dans leurs migrations.

Les Roumains conservent pour quelques plantes les mêmes dénominations géto-daces, leur reconnaissent les mêmes propriétés médicinales et en font encore usage dans le même but. C'est là une preuve assez concluante de leur continuité.

Ignorant ou abandonnant vite les recommandations des médecins, qui se sont rendus en Dacie accompagnant les légions romaines, les Roumains ont créé et ont adopté des pratiques tout à fait différentes.

A part les croyances religieuses et les conceptions erronées, le folkore roumain fournit des exemples, où on peut déceler un esprit d'observation très juste concernant la genèse de certaines maladies.

De même, la notion de la contagion pour quelques infections et la question de l'hérédité paraissent avoir été bien saisies par le peuple roumain.

En particulier, à l'égard de la thérapeutique, le folklore roumain constitue un vrai trésor, car il contient nombre de pratiques, qui tiennent à la médecine scientifique la plus moderne, comme par exemple : le traitement par les ferments lactiques, les pansements au sérum, le traitement arséno-mercuriel de la syphilis, etc.

La médecine populaire peut fournir parfois autant d'argnments pour la science que de remèdes pour les malades et à cet effet elle ne mérite pas d'être toujours méprisée.

— A. DE METS (d'Anvers) montre un petit almanach trouvé par lui. Il s'agit d'une minuscule plaquette en dialecte vénitien de 7 sur 12 cm., de 8 pages, avec titre et cul-de-lampe. Voici le titre totalement inconnu ainsi que son auteur et son éditeur :

RACOLTA DE MOLTI SECRETI
approbati et dispentati da me
CAMILLO BAGATTO in VENETIA
MDCLXV
Appresso Camillo Bortoli.

On trouve de tout dans cette plaquette : pronostics du temps et des évènements, éphémérides et surtout, à côté d'historiettes gaies, des recettes et des secrets pour guérir les hommes et les animaux. Par ces recettes cet almanach présente, comme tous ses innombrables semblables, un certain intérêt pour les médecins.

M. Salbe, le conservateur du Musée Plantin, en a fait une bonne étude.

Les membres de la *Société internationale d'Histoire de la médecine* profitèrent de leur rencontre dans la XIe section du VIe Congrès international des Sciences historiques à Oslo pour avoir une séance de leur Comité permanent.

Ils émirent le vœu suivant relatif au prochain Congrès des Sciences historiques, qui se tiendra à Varsovie en 1933 :

« Le Comité permanent de la *Société internationale d'Histoire de la médecine* réunissant à Oslo sept nations (Allemagne, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Norvège, Roumanie) émet le vœu qu'au prochain Congrès international des Sciences historiques, la XIe section soit divisée en deux, l'une consacrée à l'histoire des lettres et l'autre à l'histoire des sciences comme ce fut le cas à Rome en 1903. Dans cette section des sciences rentre naturellement l'histoire de la médecine ».

Le prochain Comité permanent aura lieu à Paris le 5 janvier 1929, et le prochain Congrès de la *Société internationale d'Histoire de la médecine* à Rome en 1930.

III. — Point de vue international.

A ces nombreuses assises, où furent présentés 15 rapports, qu'on trouvera dans le n° 5 du *Bulletin of the International Committee of Historial Sciences* (1) et près de 400 communications dont la plupart sont résumées dans le volume publié par le *Comité du Congrès* (2) la langue française tint le premier rang.

En effet il y eut 183 communications de langue française.

Se sont exprimés en cette langue : 73 Français, 45 Polonais, 7 Belges, 7 Roumains, 6 Norvégiens, 3 Russes, 3 Espagnols, 2 Hollandais, 2 Tchécoslovaques, 2 Finlandais, 2 Portugais, 1 Italien, 1 Chilien, 1 Danois, 1 Hongrois.

102 orateurs s'exprimèrent en *allemand* : dont 49 Allemands, 11 Autrichiens, 9 Norvégiens, 7 Tchécoslovaques, 6 Russes, 6 Suédois, 4 Suisses, 3 Hongrois, 1 Espagnol, 1 Polonais, 1 Bulgare, 1 Serbe, 1 Danois, 1 Finlandais.

Il y eut 52 discours en *anglais* prononcés par : 19 Anglais, 14 Américains U. S., 5 Norvégiens, 3 Suédois, 2 Danois, 1 Egyptien, 1 Hollandais, 2 Russes.

18 communications en italien ont 16 *Italiens* pour auteurs. 2 communications en langue *espagnole* furent prononcées par 1 Espagnol et 1 Uruguayen

Nos hôtes norvégiens eurent la courtoisie de s'exprimer souvent en français.

Je retrouvai parmi eux quelques-uns de ceux que j'avais reçus l'année précédente, à Evreux, comme président de la *Société libre de l'Eure*, où j'ai le plaisir d'avoir pour successeur M. Goyau, qui, à Oslo, représentait l'Académie française.

Au cours des travaux et discussions du Congrès, des relations cordiales se sont nouées ou renouvelées entre les représentants des différentes nations.

(1) In-8° de 197 pages. Les *Presses universitaires*. 1928.

(2) *Sixième Congrès international des sciences historiques*. Résumé des communications présentées au Congrès d'Orlo, 1928, in-8° de 406 pages.

IV. — Point de vue interspsychologique.

Montaigne insistait sur l'utilité de s'entrefrotter les cervelles pour faire jaillir les idées Il aurait joui de ce Congrès. La variété des disciplines intellectuelles rendait les conservations particulièrement fécondes et l'abattement des cloisons entre les spécialités permit une large ventilation, grâce à laquelle les grandes idées directrices du travail scientifique apparaissent les mêmes pour tous, historiens, archéologues, anthropologues, géographes, linguistes, économistes, démographes, juristes, ecclésiastiques, artistes, numismates, épigraphistes, philologues, chartistes, archivistes, paléographes, architectes, médecins, critiques d'art, professeurs des trois ordres, supérieur, secondaire ou primaire.

Qu'on en juge par le résumé suivant, que j'ai fait assez complet, car je connais la largeur de vue de mes confrères, qui les fait s'intéresser à toutes les manifestations intellectuelles tangentes à la médecine. Et qui oserait soutenir que les questions historiques ne touchent pas les médecins ?

Le travail du Congrès, divisé en 14 sections, fut forcément très pulvérisé.

Seuls les orateurs des séances *plénières* eurent le Congrès pour auditoire.

A la séance d'ouverture, parmi les discours d'Halvdan Koht (Orlo) président du Congrès ; remarques sur l'idée nationale à l'époque moderne, de Mgr Baudrillart (Paris), sur la psychologie religieuse de Louis XIV, de Brandi (Göttingen) sur Charles V, de Kidder (Washington), sur l'histoire de l'Amérique avant 1492, la communication de Pirenne (Gand) sur l'expansion de l'Islam et le commencement du moyen âge eut de beaucoup le plus de succès. Il montra avec précision et ampleur que ce qui domine dans la civilisation européenne jusqu'aux débuts du VIIIe siècle, c'est le caractère méditerranéen. C'est seulement quand la maîtrise de la mer tyrrhénienne passe aux

musulmans que l'unité méditerranéenne du monde européen est détruit. Les rapports avec l'empire byzantin s'interrompent, le centre de gravité de l'Europe occidentale est reporté au nord.

A la séance de clôture furent remarquées les communications de JORGA (Bucarest) sur les pénétrations réciproques entre l'Orient et l'Occident au moyen âge et surtout celle de ZIELINSKI (Varsovie) sur l'homme antique et l'homme moderne : confrontation sagace d'où il ressort que la différence spécifique entre l'un et l'autre est le caractère intellectualiste du premier et le caractère volontaire du second ; d'où Zielinski s'élève contre l'erreur fondamentale de ceux qui projettent inconsciemment la conception moderne dans l'antiquité.

Les membres de la *Société française de la médecine* ne s'intéressent pas qu'à l'histoire médicale.

Dans la *Section I* (Sciences auxiliaires, archives, publication de textes) Sophie DASZYNSKA-GOLINSKA (Varsovie), étudiant la doctrine de Malthus selon les théories démographiques récentes et les faits, cherche à trouver le degré de la population optimum différente pour chaque territoire.

KOULICHER (Paris) montre l'identité primitive de la guerre-migration et la migration fait permanent de l'histoire.

Jean BOURDON (Paris) démontre que le nombre et la précocité des mariages sont réglés par l'influence combinée de l'aisance et de la prévoyance.

Dans la *Section II* (Préhistoire et archéologie) notre ami TRICOT-ROYER n'a pas craint de parler de Glozel, comme je vous l'ai rappelé plus haut.

Dans les *sections III et IV* (Histoire ancienne, l'Orient, Grèce, Rome), CAVAIGNAC (Strasbourg) étudie les calendriers athéniens au Ve siècle. et GLOTZ, président de la délégation française, le prix de papyrus d'après les inscriptions de Délos.

Dans la *section V* (moyen âge y compris l'histoire byzantine), Halphen (Bordeaux) insiste sur l'importance historique des grandes invasions et réclame pour les étudier l'établissement d'une cartographie archéologique, ethnographique et linguistique;

Fliche (Montpellier) montre le rôle international de la papauté.

H. Delehaye, président des Bollandistes, insiste sur la richesse documentaire de l'hagiographie de Ravenne.

Konstanty Michalski (Cracovie) décrit la lutte autour de l'âme au xive et au xve siècle en se basant surtout sur les commentaires du *De anima* d'Aristote, car s'y révèlent les trois directions de la pensée péripatéticienne : la psychologie monopsychiste d'Averroès, le matérialisme d'Alexandre d'Aphrodise, l'accord avec la pensée chrétienne présenté par Thémistius.

L'auteur a découvert à la bibliothèque de l'Université de Cracovie le manuscrit 742, commentaire aux *Quæstiones* de Jean de Jandun sur le *de anima* par maître Théodoric. Ce Théodoric mentionné Barthélémy de Bruges comme l'adversaire des idées de Jandun sur le sens agent. Confirmation de cette donnée se trouve dans l'œuvre médicale de maître Barthélémy, dans le manuscrit 781 de Cracovie. Ce Barthélémy de Bruges, qui vivait dans le première moitié du xive, doit être distingué de deux autres Barthélémy du xiiie, que l'on cite dans l'histoire de la médecine.

J. Sajdak (Poznan) cite les poésies lyriques de Jean Géomètre comme source historique ;

Marc Bloch (Strasbourg) est pour une histoire comparée des sociétés médiévales.

C. Marinesco (Cluj) apporte une importante contribution à l'histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au xve siècle.

Dans la *section VI* (histoire moderne et contemporaine de l'Europe) Michel Lhéritier, notre secrétaire général, fait un rapport très large d'idées sur le rôle

historique du despotisme éclairé, particulièrement au XVIII[e] siècle. Pour lui le despotisme éclairé unit le système de la monarchie absolue et le culte de certaines idées, qui semblent incarner le progrès et sont toujours en un certain sens libératrices.

LESNIEWSKI (Varsovie) indique les sources et l'évolution de l'idée de paix durable au XVIII[e] siècle.

LAIGNEL-LAVASTINE et Jean VINCHON décrivent des anormaux de la Révolution française à travers les observations de Pinel et de ses élèves. Je ne reviens pas sur le résumé, que j'en ai déjà donné.

Jean de SALIS (Paris) fait une bonne synthèse sur Sismondi et sur son temps.

PAGÈS (Paris) reprend les relations de la France et de la Russie en 1860 d'après des documents inédits.

G. I. BRATIANO (Jany), fils du grand ministre Jean Bratiano, prématurément ravi à la Roumanie, complète un chapitre de la question d'Orient : le problème des frontières russo-romaines pendant la guerre de 1877-78 et au congrès de Berlin.

Dans la *section VII* (histoire d'Amérique, Extrême Orient et colonisation) B. FAŸ (Clermont-Ferrand) étudie les sociétés savantes au XVII[e] siècle en Europe et en Amérique dans leur rôle intellectuel, pédagogique, social et religieux.

Dans la *section VIII* (Histoire des religions et histoire ecclésiastique), après un rapport d'HALECKI (Varsovie) sur le problème de l'union des Eglises, ZEILLER (Paris) étudie des inscriptions de Dalmatie relatives au culte de la Magna Mater et celui de Mithra.

DENNEFELD (Strasbourg) montre le rôle de l'animal dans les conceptions et représentations assyro-babyloniennes relatives aux êtres ultra-terrestres et, en particulier, à Tiâmat.

A. LODS (Paris) fait quelques observations sur l'histoire du sacrifice israélite.

CAUSSE (Strasbourg) compare judaïsme et syncrétisme oriental à l'époque perse et voit dans la découverte des Maximes d'Amen-em-opep un argument

de plus en faveur de l'origine égyptienne de la sagesse juive.

Klawek (Lwow) insiste sur le caractère sémitique du christianisme primitif et particulièrement des évangiles synoptiques.

Guignebert (Paris) fait quelques remarques, d'origine philologique, sur la perfection — τελειωσις — et ses voies dans le Mystère paulinien. Ces voies sont celle de l'amour et celle de l'effort moral pour réaliser l'homme nouveau.

Pannier (Paris) analyse les origines françaises de la Réforme française.

M[lle] N. d'Asbeck (Paris) met en évidence la néoplatonisme dans le mystique de Ruysbrœck, qui est, comme la pensée de tout grand penseur, l'expression d'un type d'esprit. Le vedantisme de l'Inde, le néoplatonisme alexandrin et la mystique chrétienne du Pseudo-Denys l'Aréopagite, d'Eckhart et de Ruysbrœck expriment le même effort de dépasser le « moi » limité, afin de vivre la vie universelle, cosmique-Dieu. Cette participation à la vie divine s'exprime dans le védantisme par la formule : tu es cela; chez Philon d'Alexandrie par les paroles : « les parfaits, qui auront atteint le Logos divin, seront eux-mêmes le Logos; chez Plotin, par celles-ci : « En oubliant l'être particulier que vous êtes, vous deviendrez l'être universel »; chez Eckhart : « Je ne puis plus ici parler de l'âme..., elle ne s'appelle plus l'âme, mais essence infinie »; chez Ruysbrœck : « La compréhension de l'esprit s'est faite si vaste qu'il est redevenu lui-même l'étendue qu'il comprend. C'est ainsi que Dieu est vu et compris par Dieu ». Ruysbrœck appelle cet état de conscience : « la vie vivante ».

Dans la *Section IX* (histoire du droit et des institutions), Collinet (Paris) dégage avec une clarté remarquable les facteurs de développement du droit romain privé au Bas-Empire et démontre les origines diverses des interpolations préjustiniennes dans le Digeste et les Institutes.

Prentout (Caen), dont l'*Histoire des Etats provinciaux de Normandie* fait autorité, montre l'intérêt de la question des Etats provinciaux en France.

Ganshof (Gand) montre comment le mallus carolingien en France au x[e] siècle s'est transformé en cour féodale.

Olivier Martin (Paris) fait quelques observations sur le rôle de la royauté française au-dessus des trois ordres de la nation.

Dans la *section X* (histoire économique et sociale) H. Hauser (Paris) expose l'histoire — toujours d'actualité — de la banque et des changes du xv[e] au début du xix[e] siècle ;

Marion (Paris) étudie les changes sur la Révolution.

Dans la *section XI* (histoire des sciences et des lettres) Bonnerot (Paris) montre que l'ancienne Université de Paris étant déjà un centre international d'études.

Le terme Université apparaît pour la première fois dans un acte de 1215 du cardinal de Courçon : *Universitas magistrorum et scolarium*. L'enseignement comprenait : Arts libéraux, Droit, Médecine, Théologie. Les étudiants s'assemblaient en quatre « Nations » qui semblent constituées dès 1200 : Normandie, Picardie, Angleterre et France. La nation de France comprenait cinq provinces métropolitaines : Paris, Sens, Reims, Tours, Bourges.

C'est à l'anglais Josce, de Londres, que l'on doit le premier collège parisien en 1180. Il revenait de Jérusalem, lorsque, ému de la misère des écoliers de Paris, il eut l'idée d'acheter une salle de l'Hôtel-Dieu de Paris et y affecta une rente permettant de coucher dix-huit clercs écoliers qui devaient en échange veiller à tour de rôle les morts de l'hôpital et porter aux enterrements la croix et l'eau bénite. Bientôt, il quittèrent l'Hôtel-Dieu et possédèrent une maison propre dans Paris, qui prit le nom de collège des Dix-Huit.

Chaque corporation, faculté ou nation, possédait un livre et des registres. Les vingt-quatre registres de

« commentaires » de la Faculté de médecine, qui embrassent, sans lacune, les années 1395 à 1777, sont bien connus grâce à la belle édition de notre ami Wickersheimer (pour la période de 1395 à 1516) et de la publication de Henri Varnier et Steinheil par le XVIII[e] siècle.

P. Van Tieghem (Paris), fils du botaniste, cherche quelles sont les méthodes les plus efficaces pour étudier les aspects internationaux de l'histoire littéraire.

Zaleski (Paris), envisageant la littérature comparée en fonction de la psychologie internationale, voit actuellement l'évolution littéraire aller du cosmopolitisme unificateur classique, à travers la multiplicité des « nationalismes littéraires », réveillés ou libérés par le romantisme, vers l'internationalisme littéraire organisé sur la base de l'irréductibilité des personnalités nationales et de leur interdépendance ou coopération. Ainsi la littérature comparée peut aider à dégager de l'enchevêtrement des tendances nationales une unité vivante des éléments irréductibles en soi, mais aptes à créer une somptueuse orchestration universelle.

Lhéritier expose les origines historiques de la coopération intellectuelle, qui aujourd'hui a pour centre la *Société des nations* et l'*Institut international de coopération intellectuelle.* Elle a pour organes, en plus de l'*Union Académique internationale* et du *Conseil international des Recherches,* les Unions et Associations spécialisées, parmi lesquelles figure notre *Comité international des sciences historiques* et notre *Société internationale d'histoire de la médecine.*

Aldo Mieli (Paris expose tout un programme pour l'organisation des historiens des sciences, dont j'ai plus haut donné l'essentiel.

Abel Rey (Paris) montre l'effort de synthèse fait par la collaboration française à l'histoire des sciences depuis la fin du XIX[e] siècle.

Une séance spéciale de cette section a été comsacrée à l'histoire de la médecine. J'en donne plus loin le compte-rendu.

Dans la *section XII* (histoire de l'art). Charles Diehl (Paris), résumant les influences de l'art oriental en Occident, conclut que c'est un fait indiscutable, qu'entre le IVe et le XIVe siècles l'art d'Orient chrétien a, pendant mille ans, exercé une influence puissante sur l'Occident. Mais, ceci posé, combien de points importants demeurent encore obscurs ! Quel a été le rôle de l'Arménie ? Quelle part faut-il faire à la Syrie ? Quelle part à Constantinople ? Que doit l'art roman à l'Orient, et dans quelle mesure en tire-t-il ses origines ? Que doit à l'Orient la peinture italienne du XIIIe et du XIVe siècle et qu'a-t-elle donné en échange de ce qu'elle a reçu ? Et par quels intermédiaires enfin se sont transmises à l'Occident les leçons et les influences de l'art oriental ?

Puig i Cadafalch (Barcelone) dans ses *origines de l'art roman* assimile l'histoire de l'architecture à celle du langage et conclut que le premier art roman (avant la fin du XIe siècle) représente la première période de la formation d'un langage ; le second art roman est le moment, où s'épanouit une littérature et se produit l'œuvre éternelle, profondément humaine.

Réau (Paris) dans son rapport sur l'influence de l'art français à l'étranger aux VIIIe siècle conclut qu'avec la Révocation de l'Edit de Nantes les événements qui ont peut-être le plus contribué à la diffusion de l'art français sont la banqueroute de Law et l'émigration provoquée par la Révolution. De plus ce qui fait l'intérêt psychologique de ce travail, c'est qu'il montre comment et en quoi les artistes français se sont modifiés en se transformant et quelles furent les différentes réactions des artistes étrangers au contact de l'art français.

J. Cordey (Paris) exhume du Cabinet des Manuscrits, à la Nationale, un album de dessins d'antiques de Charles Le Brun.

J. Alazard (Alger), dans une étude sur l'Orient et la peinture française au XIXe et au XXe siècle, montre que c'est dans ces trente dernières années que s'est vérifiée la justesse des impressions ressenties par Delacroix au cours de son voyage dans l'Afrique du Nord.

A. Depréaux (Paris) insiste sur l'importance de l'iconographie comme science auxiliaire de l'histoire, et demande la création d'*Archives photographiques* et d'*Archives cinématographiques*.

A Blum (Paris) fait un rapport sur les sources iconographiques et leur enseignement, leur valeur artistique et historique. Il met en garde contre le décalage fréquent des figures plus récentes illustrant des textes plus anciens.

A cette occasion je fais la remarque inverse pour de nombreux livres de médecine où souvent de vieilles gravures sont reprises pour illustrer des textes plus récents. Voir à ce point de vue l'iconographie de Jean de Ketham et d'André Vésale, par exemple.

Dans la *section XIII* (méthode historique), J. Smets (Bruxelles) considère les rapports de l'histoire et de la sociologie. Pour être scientifique jusque dans ses fins, l'activité de l'historien devrait se borner à la mise à l'épreuve des affirmations d'ordre sociologique impliquées dans les procédés de la méthode historique, en vue de provoquer éventuellement une révision de ces affirmations par un de ces chocs en retour que toute application peut exercer sur la science théorique appliquée. Mais ce serait réduire l'œuvre de l'historien à une sécheresse trop souvent stérile que de lui interdire l'exercice d'autres fonctions, que justifient d'ailleurs amplement les nécessités de la vie des groupes sociaux auxquels il appartient. C'est l'évidence même.

Appuhn (Paris), prenant prétexte de l'histoire jugée par les philosophes, considère que la philosophie ne peut pas être autre chose qu'un effort de l'humanité pour prendre d'elle-même une conscience plus claire. Pour lui, à la recherche d'une solution de problèmes dits philosophiques se substituera l'étude historique des formes que ces problèmes ont pris dans l'esprit humain.

Lhéritier (Paris) brosse une large fresque de l'histoire dans ses rapports avec l'espace et le temps.

Il montre l'extension des notions historiques dans le temps et la nécessité de distinguer des régions historiques. Il distingue ensuite l'influence du milieu et celle des milieux. Si le XIX[e] siècle a été celui des nationalités, le XX[e] siècle pourra être celui des régions historiques.

Zielinski (Varsovie), comparant l'historiosophie grecque à celle des Hébreux, y voit la transformation du cercle en spirale.

Hoogewerff (Rome) montre l'importance de l'iconologie pour l'étude systématique de l'art ancien.

Dans la *section XIV* (enseignement de l'histoire) Lhéritier, envisageant l'histoire et le rapprochement des peuples, énumère les nouvelles sciences d'organisation dans le prolongement de l'histoire et voit dans l'histoire scientifique, qui n'est pas très éloignée de la sociologie, le fondement naturel des sciences d'organisation.

Dans la *section XV* et dernière (histoire des nations nordiques), Johnsen établit l'organisation des recherches sur l'histoire du commerce et de la navigation des norvégiens pendant les temps modernes jusqu'au XVIII[e] siècle.

Prentout (Caen) montre le rôle si important de la Normandie dans l'histoire avec son extension dans les Deux-Siciles, au Canada et la conquête de l'Angleterre.

*
* *

Pareille multiplicité de sujets fatigue comme un kaléïdoscope. On sent la nécessité de grouper désormais les légions des communications autour de trois ou quatre sujets assez vastes pour permettre des orientations spirituelles sans trop décourager les spécialistes des petites questions.

J'ai, en effet, été frappé par l'abondance de ces questions locales très limitées, qui ont leur valeur, car chacun est un petit cube dans la mosaïque historique, mais qui ne sont guère à leur place dans un congrès interna-

tional, où les divers pays, qui s'affrontent, ont besoin de plus larges sujets pour développer leurs idées. A ce dernier point de vue, j'ai été frappé aussi de la facilité avec laquelle des orateurs réputés ont émis des hypothèses, dont la beauté ne peut empêcher de discuter la solidité. Comment alors ne pas se souvenir du sourire renanien relatif à la « petite science conjecturale? »

Une troisième remarque est relative aux courants d'opinions qui ont parcouru le congrès, en amenant même quelques remous, qui ne sont pas encore complètement amortis.

Il avait été entendu que la question historique des origines de la guerre de 1914 ne serait pas posée. Elle l'a été incidemment, mais le foyer d'incendie a été immédiatement circonscrit et il s'est éteint de lui-même. Il n'en est pas moins vrai qu'on a vu combien cette question était encore imprégnée de subjectivité.

Enfin l'idée qu'on sentit venir de plusieurs côtés à la fois est celle d'un pacifisme niveleur et d'un internationalisme cherchant à entraîner dans son orbe l'enseignement même de l'histoire. C'est un danger que je signale, car l'enseignement de l'histoire doit d'abord faire connaître aux enfants d'une nation les caractéristiques de leur race et ce n'est pas en émasculant ses grands hommes qu'on facilitera les amitiés internationales. Au contraire. Il en est des peuples comme des individus. Celui qui montre son caractère est respecté, recherché et aimé. « Ils étaient, dit la Bible, un seul peuple et ils avaient pour eux une même langue ». Oslo fut peut-être un premier pas vers la réalisation de cet idéal. Souhaitons que Varsovie en soit un second en 1933.



NOTICE HISTORIQUE SUR LA DERNIÈRE MALADIE ET LES RESTES MORTELS DE BUFFON
LE CRANE & LE CERVEAU

Par G. VARIOT,
Médecin honoraire des hôpitaux de Paris.

La maladie et la mort de Buffon.

Rien de ce qui touche à la mémoire des grands hommes doués d'un génie universel, tel que celui de Buffon, ne laisse indifférentes les générations qui les suivent. On s'intéresse à leur origine, à leur famille, à leur enfance, à leur éducation, à leur vie privée, à leurs amis, à leurs collaborateurs, aux lieux dans lesquelles ils ont vécu... Sur ce sujet, les documents biographiques ne nous manquent pas (1); mais il appartient surtout à nous, médecins, d'étudier la constitution organique de cet homme extraordinaire dans ses rapports avec les manifestations de sa vaste intelligence. Nous voulons même aller plus loin, le suivre jusqu'au terme de sa carrière, connaître la cause et la marche de de la maladie qui a mis fin à ses jours, de même que les lésions des organes constatées lors de l'autopsie.

Enfin, on entoure d'un pieux respect, d'une sorte de vénération, les restes mortels de ces grands génies : la sépulture de Buffon, en particulier, profanée pendant la révolution, inspire un vif intérêt. J'exposerai

(1) Voyage à Montbard, par Hérault de Séchelles. Vie privée du Comte de Buffon, par le chevalier Aude, 1788. Mémoires de Humbert Bazile, le dernier secrétaire de Buffon.

Je tiens à remercier vivement mon ami, le Dr Paul Dorveaux, archiviste de l'Académie des Sciences, pour tous les renseignements bibliographiques qu'il a bien voulu me fournir.

Bul. Soc. Hist. Méd., t. XXII, nos 11-12 (1928).

spécialement dans ce travail l'histoire des deux précieux débris que nous possédons de son corps : le crâne et le cerveau.

Buffon est issu d'une robuste race de Bourguignons ; il était né à Montbard le 2 septembre 1707 et il fut baptisé le même jour dans l'église de Saint-Urse, où il devait être inhumé. Il était l'aîné des cinq enfants que son père, Benjamin-François Leclerc, conseiller au Parlement de Bourgogne, avait eu d'un premier mariage. Son père mourut à 92 ans, son aïeul avait vécu jusqu'à 88 ans, et son bisaïeul jusqu'à 94 ans. Buffon lui-même est mort dans sa 81e année (1).

La longévité était donc héréditaire dans sa famille et ce fait n'est peut-être pas étranger à l'opinion qu'il s'était formée sur la durée de la vie humaine. A plusieurs reprises, soit dans le chapitre sur la vieillesse de son Histoire naturelle, soit dans sa correspondance, il exprime cette idée que la nature de l'homme devait lui permettre de vivre un siècle. Dans une lettre au président de Ruffey, en 1780, il écrit : « C'est depuis environ 60 ans que nous nous aimons, et j'espère que nous signerons encore 1800, comme 1780. Tout homme sage doit croire qu'il vivra jusqu'à cent ans ; il vaut mieux se tromper de cette façon que de toute autre (2).

Mais Buffon appuyait son opinion sur une considération générale fort juste, résultant de la longévité comparée chez les animaux. « La durée totale de la vie peut se mesurer en quelque sorte par celle du temps de l'accroissement... L'homme croît en hauteur jusqu'à 16 ou 18 ans et cependant le développement entier de toutes les parties de son corps n'est achevé qu'à 30 ans. Les chiens prennent, en moins d'un an, tout leur accroissement en longueur, et ce n'est que dans la seconde année qu'ils achèvent de prendre leur grosseur. L'homme qui est trente ans à croître vit quatre-vingt-dix ou cent ans ; le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit aussi que dix ou douze

(1) Voir pour la généalogie de Buffon, les Mémoires de Humbert Bazile.

(2) Correspondance de Buffon publiée par son arrière petit-neveu, M. Henri Nadault de Buffon, avocat-général à Rennes.

ans. Il en est de même de presque tous les animaux.»

La caducité et la décrépitude, correspondant à la dégénération lente de l'organisme, suivent donc un rythme qui se rapproche de celui de la croissance.

Buffon était vigoureusement charpenté; il avait une stature haute de cinq pieds et demi, soit environ 1 m. 82 cent. Voltaire disait de lui qu'il avait l'âme d'un sage dans le corps d'un athlète.

D'après ses multiples portraits et surtout d'après la statue et les bustes de Pajou, on voit qu'il avait la tête plutôt petite, le front large mais un peu fuyant. On a pu contrôler directement sur le crâne retrouvé dernièrement dans la sépulture de Montbard, les caractères de sa conformation céphalique, ainsi que je l'exposerai plus loin. Il avait les traits du visage réguliers et le teint assez coloré. Madame de Pompadour qui ne manquait pas de goût, lui aurait dit un jour à Versailles : « Vous êtes joli garçon ».

Cependant il a signalé lui-même qu'il était très myope, qu'il avait la vue faible, ce qui l'avait empêché de s'intéresser à la botanique et de faire des herborisations...

Bien que Buffon vécut en grand seigneur à Montbard, comme à Paris, qu'il tint table ouverte, il ne commettait pas d'excès. Le matin on lui apportait à 8 heures, sur un plat d'argent, dans son cabinet de travail, un carafon de vin et un morceau de pain. Il déjeunait donc d'une *trempée,* comme un vrai Bourguignon. Il prenait son grand repas à 2 heures avec sa famille et ses hôtes; il était fort gai et il ne dédaignait les plaisanteries un peu salées et les propos égrillards; il ne prenait ni café ni liqueurs. Après le dîner, à Montbard, il se promenait seul sur ses terrasses, visitait ses serres et ses volières autour de sa maison, et se remettait au travail à 5 heures jusqu'au soir. A partir de 1783, c'est-à-dire du début de sa maladie, il se nourrissait surtout d'œufs, de poisson et de laitage. Il était levé à 5 h. du matin et couché à 9 h. du soir.

L'histoire de son fidèle valet de chambre Joseph, qui le tirait hors de son lit de grand matin, et qui recevait un écu pour celà, est restée légendaire.

Comme beaucoup d'hommes d'une forte constitution, Buffon avait des besoins génitaux à satisfaire et il avait un penchant prononcé pour le beau sexe. Il eut quelques aventures de jeunesse. Cependant, il paraît n'avoir éprouvé qu'une seule grande passion, celle pour Mademoiselle de Saint-Belin qu'il épousa à 45 ans, malgré l'opposition de son père.

Son amour fut partagé par sa femme beaucoup plus jeune que lui et elle lui donna un fils et une fille. Il se plaisait à appeler son fils Buffonet pendant son enfance; on sait que cet unique héritier de son nom périt sur l'échafaud en 1793, comme un vulgaire ci-devant. Sa fille mourut à l'âge de 18 mois Madame de Buffon était très belle, mais d'une santé délicate et elle mourut jeune : son mari fut inconsolable de sa perte et fit à la suite une longue et grave maladie sur laquelle nous sommes mal renseignés, mais qui l'obligea à interrompre ses travaux.

Depuis lors, Buffon ne chercha dans ses rapports avec les femmes que le plaisir physique. Hérault de Séchelles qui avait été reçu à Montbard, a prétendu que ses aptitudes génitales l'avaient porté à fréquenter « les petites filles ».

Ce terme est équivoque, mais il semble probable qu'à cette époque il s'appliquait aux filles galantes et non à des enfants : les mœurs étaient alors fort libres. Le Chevalier Aude nous apprend « que Buffon abrégeait les préliminaires, que les plaisirs difficiles lui auraient coûté trop de temps et qu'il les abandonnait aux amateurs. Les jeunes filles, les femmes niaises étaient fort de son goût, pourvu toutefois qu'elles fussent jolies. » Il n'est donc pas question, on le voit, de « petites filles». Ces habitudes sexuelles un peu sommaires ne l'empêchèrent pas de se montrer d'une galanterie raffinée avec les femmes de la haute société et spécialement avec Madame Necker, qui avait une grande admiration pour son génie; et « il a été, dans son jeune âge comme dans sa vieillesse, un de leurs plus vigoureux courtisans ».

« Il cherchait des jouissances journalières dans une

classe de femmes peu faites pour l'enlever à la gloire, sa grande maîtresse... Il leur offrait un tempérament au lieu d'un cœur, et des écus au lieu de soins. » On voit donc que rien dans la vie de Buffon, qui avait une si haute tenue, ne peut légitimer le soupçon de relations sexuelles anormales; il aimait trop la nature pour ne pas la respecter. La tradition, à ce sujet, qui s'est encore perpétuée à Montbard parmi les vieillards, n'a retenu aucun souvenir qui puisse nuire à la mémoire du grand homme. Je m'en suis assuré moi-même.

Buffon n'a pu laisser des œuvres aussi variées et aussi parfaites sans fournir une somme énorme de travail. Il a dit quelque part qu'il était resté quarante ans de sa vie à son bureau et jusqu'à 14 heures par jour. Cette extrême assiduité ne lui laissait que peu de temps pour prendre de l'exercice musculaire. A Montbard, il allait le matin à pied de sa maison à son fameux cabinet de travail, situé au haut des terrasses d'où il dominait la ville et les collines circonvoisines. La distance parcourue n'était que de trois à quatre cents mètres. Son cabinet consistait dans un petit pavillon très simple, à rez-de-chaussée, carré, et qui est heureusement conservé; il l'avait fait construire non loin de la tour antique du château des comtes de Montbard et pouvait y méditer silencieusement, à l'abri des importuns. Comme meubles, un secrétaire, un vieux fauteuil et une table, une seule gravure au mur, représentant Newton. C'est dans cet endroit bien isolé que Buffon a écrit les pages immortelles de son histoire naturelle, et l'on a rapporté que J.-J. Rousseau, lors de son passage à Montbard, se mit à genoux devant cet asile du grand litterateur, pour en baiser le seuil.

Il ne prenait pas d'autre exercice, d'après son dernier secrétaire Humbert Bazile, que de se promener de long en large dans ce cabinet qui n'a pas plus de cinq mètres de côté. Il est vrai qu il faisait des promenades jusqu'au village de sa terre de Buffon, à quatre kilomètres de Montbard, pour visiter les forges très importantes qu'il avait fait construire et

qu'il dirigeait. Mais ce grand seigneur avait de vastes écuries et des équipages et il est peu probable qu'il faisait à pied ses excursions dans le voisinage. On peut donc admettre que cette vie trop sédentaire a contribué au développement de la maladie qui l'a tourmenté pendant ses dernières années et qui a fini par l'emporter à l'âge de 81 ans.

Il n'est pas douteux, comme je vais l'établir, qu'il a succombé à des accidents de lithiase rénale et nous savons bien que cette affection peut résulter des troubles nutritifs qui surviennent habituellement chez les hommes de cabinet. La mort de Bossuet, cet autre grand bourguignon, a été causée par une longue et douloureuse maladie des voies urinaires. Un des contemporains de Buffon, d'Alembert, est mort aussi de la pierre et j'ai eu l'occasion de rappeler récemment que Voltaire devait être sondé dans les derniers temps de sa vie (1).

Plus près de nous Sainte-Beuve a été atteint aussi de la gravelle et a succombé à des troubles consécutifs. La lithiase rénale, avec ses complications, est donc fréquente chez nos grands hommes de lettres.

En 1785 Buffon était déjà très incommodé par des accidents vésicaux. Hérault de Séchelles nous apprend que, lors de sa visite à Montbard, l'illustre savant venait de passer cinq nuits sans fermer l'œil, dans des souffrances inouïes, et cependant « il était frais comme un enfant et tranquille comme en santé » tant il avait d'empire sur lui-même. Plus loin il ajoute : « comme les maux étaient continus ainsi que les besoins, il me priait de me retirer et me faisait rappeler quelques moments après ». Mais il y avait plusieurs années qu'il avait commencé de rendre des graviers, qu'il était sujet à de violentes coliques néphrétiques, et à des crises de dysurie. En 1783, dans une lettre à son collaborateur l'abbé Bexon, il écrit : « qu'il est encore incommodé, d'un jour à

(1) **Le Cerveau de Voltaire par G. Variot.** ***Bulletin de la Société d'histoire de médecine*, 1927.**

l'autre, par des graviers et que le lait qu'il prend six fois par jour, lui fait du bien ».

Dans une autre lettre du 18 août de la même année à Madame Necker, il s'exprime ainsi : « le gravier n'est pour ainsi dire plus rien, les urines passent très librement, il ne reste qu'un peu de faiblesse et de désagrément de ne pouvoir m'occuper d'études profondes ou des objets qui me seraient le plus agréables ».

Il écrit à son fils en 1784 : « je suis toujours tracassé et souvent douloureusement par des graviers gros ou petits ; je continue toujours l'usage du savon (probablement le savon d'Espagne, composé riche en soude) et ne bois pas d'autre eau que celle de Contrexéville. Je ne vois cependant pas le bien que les remèdes me font ».

Le 18 juillet 1784 il mande à Daubenton : « il n'y a que huit jours que je suis quitte des grandes souffrances que m'occasionnaient les gros graviers. Ils sont devenus plus petits et même il paraît qu'ils se ramollissent. Cela augmente ma confiance au savon que je n'ai pas interrompu depuis deux mois ».

A la fin de 1784, il supporte déjà très difficilement la voiture et dans une lettre du 7 novembre à Mme Necker, il se plaint des souffrances qu'il a éprouvées pendant son voyage de retour de Montbard à Paris. « Le roulement sur le pavé de Fontainebleau à Paris, m'a fait rendre du sang et je vais garder la chambre huit ou dix jours, pour ne pas m'exposer à de pareils accidents sur le pavé de Paris. »

Le 3 octobre 1785, dans une lettre à M. Thouin, son collaborateur aux jardins du roi, il écrit : « Après 17 jours d'insomnie et de douleurs cruelles qui ne m'ont pas permis de jouir d'un instant de repos ni de sommeil, j'ai rendu tout à la fois dix graviers dont deux sont plus gros que des balles de pistolet et ce n'est que de cette nuit que j'ai retrouvé le sommeil ».

A cette époque, Buffon eut des chagrins de famille à cause de l'inconduite de sa bru, née de Cépoy, qui

s'affichait comme maîtresse du duc d'Orléans, de celui qui devait être décapité plus tard sous le nom de Philippe Egalité. Il ne parvint pas à rétablir le ménage de son fils et il lui donna l'ordre de quitter son régiment et d'aller voyager. Le mariage fut rompu et le fils de Buffon dut se consoler en épousant une de ses cousines, M[lle] Daubenton, de Montbard.

Les accidents de lithiase rénale dont souffrait Buffon allèrent en s'aggravant mais il ne fit appel aux soins de Portal qu'à une période avancée, alors qu'il était âgé de 80 ans. Ce dernier était un des médecins de la cour et, comme il était docteur de la Faculté de Montpellier et non de Paris, il avait fallut l'attacher comme professeur d'anatomie à la personne du dauphin, pour qu'il fut autorisé à exercer la médecine. Buffon qui avait de l'estime pour lui l'avait fait nommer à la chaire d'Anatomie aux jardins du roi. Antoine Portal devait avoir une longue et brillante carrière; il fut membre de l'Académie des Sciences, Président de l'Académie de médecine peu après sa création et l'un des plus célèbres praticiens de son temps.

Il ne soigna donc Buffon que tardivement et nous a laissé une brève relation de sa maladie que je reproduis textuellement (1).

« M. de Buffon, à l'âge de 75 ans, éprouva des variations dans l'excrétion des urines; incommodité d'abord : deux ans après, les urines devinrent troubles avec un sédiment muqueux, quelquefois chargé d'une substance sabloneuse, d'autres fois rougeâtre et grisâtre. Le malade se plaignait de douleurs lombaires surtout à droite. L'excrétion des urines devint difficile, il ressentait en les rendant des douleurs piquantes et fugaces au bout du gland ; et quelquefois une sensation graveleuse vers le périnée et le fondement, surtout lorsqu'il allait en voiture et dans des chemins raboteux ».

Deux ou trois années s'écoulèrent dans cet état, cependant son teint jaunit, il survint des troubles

(1) Observation extraite du *Traité des hydropisies de Portal*, t. I.

dans les digestions, de l'amaigrissement et de l'œdématie aux pieds et aux jambes, avec une grande diminution de l'excrétion des urines qui étaient épaisses et foncées de couleur.

Il parvint ainsi à l'âge de 80 ans lorsqu'il me fit appeler. Tout me parut annoncer une pierre et menace d'hydropisie. Mais ayant considéré le grand âge du malade et qu'il était depuis quelque temps considérablement maigri, avec un teint jaune et du dérangement dans les digestions, je crus pouvoir l'éloigner de toute idée de l'opération de la taille. Je lui proposai d'augmenter l'usage de ses boissons adoucissantes et diurétiques et je soutins ainsi mon malade, bien persuadé que la lithotritie n'était pas praticable. Le dévoiement se réunit à la fièvre qui était continue et redoublait le soir. C'est ainsi que finit ce grand homme ».

Buffon était revenu dans l'hôtel de l'intendant des jardins du roi (aujourd'hui la maison de Buffon conservée dans l'enceinte du Muséum), pour y mourir le 16 avril 1788. Il y fut entouré jusqu'à la fin des soins de sa famille et de la sympathie de ses nombreux amis. M[me] Necker, sa noble et grande amie, comme il se plaisait à la nommer dans ses lettres, lui prodigua les marques de la plus tendre sollicitude, cherchant à le réconforter dans ses cruelles souffrances. La dernière lettre qu'il dicta à son fils, la veille de sa mort, fut pour remercier cette généreuse femme d'un livre publié récemment par son mari.

Sentant sa dernière heure approcher, il voulut remplir publiquement ses devoirs religieux, et comme le curé de Saint-Médard tardait à arriver, il perdit patience et s'exclama : « ils veulent donc me laisser mourir sans sacrements ».

L'autopsie de son corps, qui devait être transporté à Montbard suivant sa volonté, eut lieu, en vue de l'embaumement, le 16 avril, sept heures seulement après la mort. Elle est signée de Portal, Retz et Girardeau. Retz était médecin du roi par quartier (pour un trimestre), et avait été vraisemblablement

adjoint à Portal à la phase ultime de la maladie. Quant à Girardeau qui procèda à l'autopsie et à l'embaumement, il était membre de l'Académie de chirurgie.

Voici d'ailleurs la relation intégrale de l'autopsie de Buffon extraite du traité des hydropisies de Portal.

Autopsie. A l'ouverture du corps on reconnut :

1° Un épanchement dans le bas ventre d'une humeur grisâtre, comme purulente, dont on évalua la quantité à deux pintes ; l'estomac et les intestins très gonflés et parsemés de points livides.

2° La vessie d'un volume quatre fois plus grand environ que dans l'état normal ; ses parois d'une épaisseur d'un demi travers de doigt, d'une nature dure et comme cartilagineuse en divers endroits ; sa surface interne comme ulcérée, avec des mucosités ; des cellules d'où s'écoulent une grande quantité de matière purulente dont la vessie était remplie. Il y avait en outre dans ce viscère une trentaine de pierres de la grosseur d'un gros pois et une douzaine d'autres plus petites d'une dureté excessive. Quelques-unes étaient logées dans les cellules de la membrane muqueuse et le reste flottait dans la capacité.

3° Le rein droit, d'un volume double de celui qu'il a dans l'état naturel ; sa substance ramollie, ses cavités très dilatées et parsemées de petits graviers. L'uretère du même côté aussi très dilaté ; le rein gauche aussi volumineux que l'autre, mais sans graviers.

4° Tous les autres organes n'ont rien présenté qui ne fut dans l'état naturel.

Signé : PORTAL, RETZ et GIRARDEAU.

Le crâne de Buffon fut scié pour enlever le cerveau, suivant l'usage au XVIIIe siècle pour les hommes célèbres, lorsqu'ils étaient embaumés. Mais Portal, on le voit, ne donne aucun détail sur la conformation du cerveau, il se borne à spécifier que, à part les lésions des voies urinaires, tous les autres organes étaient dans l'état naturel. A cette époque, malgré les beaux travaux de Vicq d'Azyr sur les centres encéphaliques, on ne pratiquait pas encore les recherches anthropologiques sur le cerveau qui ont été pour-

suivies depuis lors ; on ne le pesait même pas. Nous relevons cependant dans un article nécrologique publié dans le *Mercure de France*, à la date du 26 avril 1788, « que le cerveau s'est trouvé d'une capacité un peu plus grande que celle du cerveau ordinaire ».

Buffon, dans les derniers jours qui précédèrent sa mort, avait demandé qu'on remît son cœur, comme souvenir, à Faujas de Saint-Fond, le géologue, un de ses collaborateurs qu'il affectionnait particulièrement. Mais après l'autopsie, le fils de Buffon refusa d'abandonner le cœur de son père et offrit en échange à Faujas le cerveau qu'il accepta.

Le cœur et le cerveau furent placés dans des urnes en cristal. L'urne contenant le cœur fut conservée par le fils de Buffon ; mais, en 1793, après son arrestation, qui précéda de peu de temps sa mort sur l'échafaud, ses biens furent mis sous séquestre et ses meubles vendus au profit de la nation. On ne sait entre les mains de quel acquéreur tomba l'urne en cristal dont le contenu fut ainsi perdu. Quant au cerveau il fut gardé très précieusement par Faujas et plus tard par ses héritiers, dans son urne en cristal sur laquelle était gravée cette inscription : « Cervelet de Buffon, conservé par la méthode des Egyptiens ». Nous exposerons plus loin l'histoire et les pérégrinations de cette relique déposée en 1870 dans le piédestal de la statue de Pajou, au Muséum.

Le corps du grand homme fut embaumé, comme nous l'avons dit, lors de l'autopsie, et Girardeau reçut mille livres d'honoraires pour son intervention. Nous avons le reçu de la somme ainsi libellé :

Je soussigné, chirurgien en chef en survivance des maisons de l'hôpital général et membre du collège de l'Académie royale de chirurgie, reconnais avoir reçu de M. Lucas (l'intendant de Buffon) la somme de mille livres pour l'ouverture de feu M. le Comte de Buffon, embaumement, dépense des aromates, frais particuliers et honoraires, dont quittance à Paris le 24 avril 1788.

Signé : GIRARDEAU.

Pour le transfert du corps de Paris à Montbard, où l'inhumation devait avoir lieu dans la chapelle seigneuriale, le maître plombier Farcy fournit un très grand cercueil en plomb, du prix de 300 livres, plus deux épitaphes en cuivre payées 36 livres, plus une boîte carrée en plomb pour mettre les entrailles, payée 60 livres : c'est ce cercueil qui devait exciter la convoitise des révolutionnaires de Semur qui profanèrent la sépulture en 1794 pour en retirer le plomb.

Nous trouvons encore parmi les comptes publiés dans les mémoires d'Humbert Bazile la mention d'un coffre en sapin fourni par Hainaut, pour le convoi de M. de Buffon, du prix de 21 livres. Il est vraisemblable que ce coffre, placé à l'intérieur du cercueil en chêne plombé fut seul respecté, lors de la violation du caveau à Montbard et laissé sans être ouvert, sur des tréteaux, comme nous le verrons plus loin.

Sur les épitaphes en cuivre fournis par Farcy pour être apposés sur les cercueils, étaient inscrits les titres et dignités du défunt : Messire Georges Leclerc, comte de Buffon, seigneur de Montbard, marquis de Rougemont, vicomte de Quincy, seigneur de la mairie, les Hérauts et autres lieux, intendant des jardins et des cabinets d'histoire naturelle du roi, l'un des quarante de l'Académie française, trésorier perpétuel de l'Académie royale des sciences, membre des Académies de Berlin, de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Philadelphie, de Dijon, etc., décédé en l'hôtel de l'intendance des jardins du roi, la nuit du 15 au 16 avril 1788, à minuit quarante minutes, âgé de quatre-vingts ans, sept mois, huit jours, présenté à l'église Saint-Médard sa paroisse et transporté dans sa terre de Montbard. Ces épitaphes ont disparu, en même temps que le plomb des cercueils.

Les obsèques de Buffon à Paris furent d'une solennité princière, les frais pour la décoration funèbre, pour les cérémonies du culte furent très élevés ; le luminaire à lui seul coûta 832 livres. Trois mille billets grand format, du prix de 300 livres furent adressés aux invités. Une foule immense se pressait au

cortège ; on fit appel aux soldats de la garde de Paris pour maintenir l'ordre et M. de Reynaud, major de la garde, reçut pour ses hommes, une gratification de 72 livres. Les garçons des jardins du roi suivirent, aux flambeaux, le corps de M. de Buffon jusqu'à Villejuif et eurent une gratification de 18 livres. Enfin, pour ne rien omettre, je rappelle que la garde malade qui l'avait soigné pendant les vingt derniers jours de sa vie, reçut de M. Lucas 72 livres, plus « suivant l'usage, un drap et un bonnet de coton qui étaient autour du corps de M. de Buffon, à son décès ».

L'inhumation à Montbard eut lieu en grande pompe dans le caveau de la chapelle seigneuriale annexée à l'église Saint-Urse et que Buffon avait fait construire. Il avait obtenu, non sans difficulté, de l'évêque de Langres l'autorisation d'édifier cette chapelle qui devait servir à la sépulture de sa famille. On raconte que, pendant que les ouvriers travaillaient au caveau creusé dans le roc, il leur disait : « Faites-le profond et commode, car je serai ici plus longtemps qu'ailleurs. »

Profanation de la sépulture de Buffon en 1794.

Je rappellerai brièvement les circonstances dans lesquelles fut profanée la sépulture où les restes du grand homme reposaient avec ceux de sa femme, de sa fille et de son père. Le général Du Plessis a publié sur ce sujet (1) une étude bien documentée à laquelle je me bornerai à faire quelques emprunts.

Les restes de Buffon reposèrent en paix de 1788 à 1793, mais le 13 septembre 1793, le Comité de Salut Public prit un arrêté qui devait avoir pour conséquence la violation des sépultures les plus vénérables, dans toute la France.

Considérant qu'il faut du cuivre, de l'étain, du métal de cloche, du fer, de l'acier, du plomb, etc., pour fabriquer des

(1) La profanation de la tombe de Buffon. *Bulletin de la Société d'Archéologie de Montbard*, avril 1927.

canons, des fusils et des balles, arrête : 1° que les plombs, cuivre, étain, fer, qui sont dans les maisons nationales, celles des émigrés et celles de la ci-devant liste civile, serviront à la fabrication d'armes et seront mises à la disposition du Ministre de la Guerre.

Cet arrêté devait être complété le 2 décembre 1793 par une circulaire notifiée aux districts par le ministre de la guerre Bouchotte. On y relève les passages suivants :

« Je crois de mon devoir de vous rappeler qu'il existe dans les souterrains et caveaux destinés aux sépultures fastueuses, une quantité considérable de fer et de plomb que l'orgueil de l'aristocratie y ont accumulé. Sous le règne de l'égalité doivent disparaître tous ces vains monuments. Il ne pourra en être élevé désormais qu'à l'action vertueuse qu'un citoyen aura faite. » Ce dernier cas était pourtant celui de Buffon qui avait élevé, dans ses œuvres, un monument immortel à la science et à la littérature.

Néanmoins, les administrateurs du district de Semur crurent devoir appliquer ces prescriptions à la sépulture de l'illustre savant. Les officiers municipaux de Montbard, obéissant à l'ordre qui leur était enjoint, avertirent les membres composant le Directoire du district, qu'à leur connaissance il existait dans un caveau d'une chapelle attenante à l'église, appartenant au citoyen Leclerc, ci-devant Buffon, deux cercueils en plomb, l'un du père Leclerc, l'autre de sa fille.

Les bons souvenirs que Buffon avait laissés étaient encore récents et la Société populaire de Montbard tenta de s'opposer à la profanation de ses restes mortels, elle prit une délibération le 20 décembre ainsi libellée : « Le citoyen Guiod est chargé de faire une pétition à la Convention nationale, pour lui demander que le corps du père Leclerc-Buffon fut déposé dans un lieu où il a travaillé le plus particulièrement dans les sciences ; qu'un tombeau soit posé sur les cendres de ce grand homme pour conserver sa mémoire, que cette place soit donnée et déclarée être une propriété de la commune de Montbard ».

Malgré cette opposition, la municipalité de Montbard recevait du directoire de Semur une nouvelle communication datée du 27 décembre 1793, donnant l'ordre de faire sortir de leur caveau les cercueils de Buffon et de sa fille, mais elle hésitait à l'exécuter, et l'agent national fut obligé, le 3 janvier 1794, de requérir la municipalité d'avoir à faire peser les deux cercueils le plus tôt possible et d'en expédier rapidement le plomb au directoire.

L'opération se fit le jour même, les deux cercueils donneront un poids total de 228 livres de plomb. On y ajouta 15 onces de cuivre provenant de l'épitaphe apposée sur le cercueil et qui fut brisée en plusieurs morceaux. Dès le lendemain on transportait le métal à Semur où il fut fondu par un potier d'étain pour être converti en plateaux et envoyé au ministre de la guerre.

Mais, après qu'on eut enlevé le plomb doublant le cercueil en chêne fourni par Farcy à Paris, et dont nous avons parlé plus haut, il restait le coffre en sapin dans lequel était enfermé le corps embaumé de Buffon. Il est à peu près certain que ce cercueil intérieur n'aurait pas été ouvert pendant les opérations nécessaires pour récupérer le plomb ; on l'aurait replacé sur deux trépieds et le caveau aurait été refermé.

Pendant ce temps la pétition de la Société populaire de Montbard était parvenue à la Convention nationale. Le Comité de Salut public en fut ému et voulant dégager sa responsabilité des conséquences déplorables résultant de son arrêté, il adressa la lettre suivante à la municipalité (1) :

Citoyens. Le Comité a été instruit que la commune de Montbard s'est emparée du cercueil de plomb dans lequel étaient enfermés les restes de Buffon. Cet acte auquel elle s'est crue autorisée pour l'exécution littérale de la loi, pourrait être interprété défavorablement par les malveillants qui cherchent chaque jour de nouveaux prétextes pour calomnier notre sublime révolution. L'enlèvement de ce plomb destiné à foudroyer des

(1) *Archives de la Côte d'Or.*

hordes de barbares, pourrait être presenté comme une violation des cendres d'un homme que l'Europe compte parmi les plus célèbres naturalistes.

C'est à la commune à prévenir la calomnie. Le Comité vous invite, en conséquence, à placer sur la tombe de Buffon, avec quelque solennité une simple pierre qui prouvera le respect que vous avez pour sa mémoire.

On trouve parmi ces signatures de la lettre les noms de Carnot et de Robespierre.

La municipalité ne donna aucune suite à l'invitation du Comité de Salut public et le corps fut laissé simplement dans le caveau de la chapelle seigneuriale.

Depuis ces tristes évènements on rouvrit deux fois ce caveau pour recevoir les dépouilles mortelles de Edme Nadault de Buffon, conseiller au parlement de Bourgogne, neveu du grand homme, décédé le 18 février 1804 et, beaucoup plus tard, pour l'inhumation d'Elisabeth Georgette Daubenton mariée au fils de Buffon et décédée le 17 mai 1852. A cette époque le conseil de fabrique de l'église Saint-Urse contesta formellement aux héritiers de la famille la propriété de la chapelle seigneuriale, dont Buffon avait payé de ses deniers la construction en même temps que celle du caveau. Maintenant cette chapelle est ouverte comme une dépendance de l'église.

On doit noter, d'après le témoignage de M. Nadault de Buffon, que lorsqu'en 1852 le caveau fut ouvert pour la dernière fois, on trouva dans le coffre en sapin, le corps du grand homme *noirci comme une momie d'Egypte*. On savait que le cœur et le cerveau avaient été conservés à part à Paris.

Il semble certain que la nouvelle de la profanation de la sépulture de Buffon fut connue à Paris par les professeurs des jardins du roi auxquels on venait d'attribuer le nom de Muséum d'histoire naturelle.

Cette pléiade d'hommes éminents avaient, presque tous, été les collaborateurs, les amis ou les élèves de cet illustre maître. Ils voulurent réparer, autant que possible, les horreurs commises à Montbard par les énergumènes révolutionnaires.

Nous en trouvons la preuve dans l'extrait suivant des procès-verbaux de l'assemblée des professeurs (1).

Extrait de la séance du 14 Pluviose, an IV, à laquelle ont assisté les citoyens : Daubenton, Mertrud, Lamarck, Lacépède, Thoin, Van Spaendonck, Jussieu, Portal, Desfontaines, Brongniart et Geoffroy. L'assemblée, désirant rendre à Buffon les honneurs dûs à son génie et à ses écrits immortels, et voulant recueillir ce qui reste de ce grand homme dans un lieu rempli de ses bienfaits et de sa gloire, arrête :

1° Qu'il sera écrit à sa famille pour lui demander qu'elle consente à la translation du corps de Buffon et à son dépôt au Muséum d'histoire naturelle.

2° Qu'il sera présenté au Directoire exécutif un programme par les citoyens Lacépède, Daubenton et Jussieu pour en obtenir son agrément.

3° Qu'un projet de monument simple sera demandé au citoyen Molinos et joint, après l'approbation des Professeurs, au programme présenté au Directoire.

Extrait de la séance du 24 Pluviose, an IV.

Le citoyen Molinos présente un projet de monument à élever à Buffon. Il est adopté et les Commissaires nommés dans la dernière séance sont chargés de le présenter au Directoire exécutif.

Extrait de la séance du 24 Germinal, an IV.

Il sera écrit au Commissaire du pouvoir exécutif de Montbard pour lui demander des renseignements sur l'état actuel des cendres de Buffon.

Il ne fut pas donné suite à ce projet, de transfert des restes mortels de Buffon dans l'enceinte du Museum qui lui devait, sinon sa création qui remonte à Guy de la Brosse, au moins une organisation nouvelle de l'enseignement des sciences naturelles, l'agrandissement considérable des jardins jusqu'à la Seine et la construction des galeries pour les collections ; il avait avancé au roi plus de cent mille livres pour en accélérer l'installation.

Ces galeries subsistent encore en bordure de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire ; elles ont été désaffectées par-

(1) *Archives du Muséum d'histoire naturelle.*

tiellement, depuis qu'on a ouvert au public, il y a 25 ans environ, les nouvelles galeries monumentales de zoologie plus spacieuses que les anciennes.

Inspection du caveau de la chapelle seigneuriale de Montbard en 1927

Découverte du crane de Buffon.

Depuis la violation de la sépulture pendant la période révolutionnaire on admettait généralement qu'après l'ouverture du cercueil pour en retirer le plomb, les restes du grand naturaliste avaient été dispersés ou anéantis. Mais, comme nous l'avons indiqué plus haut, lors de l'inhumation de la dernière comtesse de Buffon, en 1852, dans le caveau, le corps de Buffon momifié après l'embaumement, avait été retrouvé dans son cercueil en sapin placé sur des tréteaux tel que l'avaient laissé les profanateurs. On ignorait ce qui s'était passé depuis 1852 et il était à craindre que le coffre en bois blanc n'eut pas résisté à la pourriture et aux injures du temps. C'est sans doute ce qui détermina les membres de la Société d'archéologie de Montbard, présidée par M. Dargentolle, a faire une inspection dans le caveau de la chapelle seigneuriale (1); elle eut lieu le 19 mars 1927, après entente avec le clergé de l'église Saint-Urse.

A part l'inscription suivante placée au-dessus de la porte extérieure, aujourd'hui murée, de la chapelle : « Buffon a été inhumé dans le caveau de cette chapelle le 20 avril 1788 », on n'avait pas d'indication exacte sur l'entrée du caveau, qui était scellé par une dalle de pierre dans laquelle on avait enchassé des petits pavés noirs, de forme carrée pour imiter le reste du pavé. Après deux tentatives infructueuses, à la porte extérieure et à la porte intérieure de la chapelle, on découvrit l'existence d'une dalle beaucoup plus grande que celles du pavé et difficile à distin-

(1) *Bulletin de la Société d'archéologie de Montbard*, 1927.

guer, à cause de l'incrustation, dans sa couche extérieure, de plusieurs petits pavés noirs régulièrement disposés.

Un escalier de cinq marches, après le soulèvement de la grande dalle, conduit au fond du caveau. Celui-ci est spacieux et voûté, orienté dans le même sens que l'église, c'est-à-dire de l'Est à l'Ouest; il mesure 3m90 de longueur sur 2m10 de largeur et la voûte, en berceau brisé, s'élève à 1m80 au-dessus du dallage.

A droite du caveau, le long de la paroi ouest, est un cercueil en bois de sapin, moulure à la façon de la tôle ondulée; il a paru aux membres de la Société être d'un âge relativement récent et être, sans conteste, celui de la comtesse de Buffon inhumée en 1852. Ce ne pouvait être le cercueil contenant les restes de Buffon, puisqu'ainsi que nous l'avons bien spécifié, il consistait dans un simple coffre en sapin recouvert par le cercueil en chêne plombé.

On n'a pas trouvé d'autres cercueils, mais le long de la paroi sud, sur un dallage intact, « est une masse noire de deux mètres de long environ, où se mêlent ossements, terreau et débris de planches. Deux crânes sont en évidence, à l'extrémité Ouest de cet amas. L'un d'eux est nettement sectionné, scié en deux parties qui s'ajustent parfaitement ». A la tête manque le maxillaire inférieur. L'autre crâne est entier, non scié et est dépourvu de dents comme le précédent. Il est bien probable qu'il s'agit du crâne du père de Buffon inhumé avant lui dans le caveau, et qui est mort à l'âge de 92 ans ; l'absence de dents n'a rien d'extraordinaire à cet âge avancé. Quant au premier crâne *scié* régulièrement, de sorte que la voûte est bien séparée de la base, il ne paraît pas douteux qu'il s'agit du crâne de Buffon, comme je l'expliquerai plus loin. Aucun des autres crânes retrouvés dans la sépulture n'est sectionné de la même manière. En poursuivant le 25 mars les recherches interrompues pendant quelques jours, dans le caveau, on retrouva, parmi d'autres os mélangés, un maxillaire inférieur dénué de dents, qui s'adaptait exactement par ses

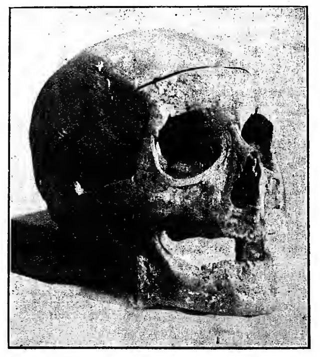
condyles à la base du crâne scié. Tous ces ossements, y compris les crânes, ont été déposés dans une petite bière en sapin confectionnée par les soins de la Société d'Archéologie. Sur une dalle en saillie, au milieu du caveau, la bière neuve a été déposée ; elle porte une plaque de marbre avec cette inscription gravée: Buffon 1927. Le 26 mars, le caveau a été refermé et le pavé de la chapelle entièrement reconstitué et cimenté. Une petite croix, gravée en creux, indique seule la dalle qui en recouvre l'ouverture.

Nous avons pu contrôler nous-même, lors d'une visite récente à Montbard, guidé par M. Dargentolle, la disposition extérieure du caveau qui forme une sorte de cachette. Ne serait-il pas utile de faire graver une inscription indiquant la place même de la sépulture ?

Les membres de la Société d'Archéologie n'ont pas essayé de reconstituer le squelette de Buffon; c'eut été une opération difficile et qui eut nécessité une grande expérience des recherches anthropologiques. Etant donné le mélange des ossements de plusieurs squelettes, la discrimination des os du père Benjamin François Leclerc et de son fils Buffon eut été particulièrement malaisée. Il est vrai que nous connaissons la haute taille de ce dernier et, qu'à l'aide de cet indice, on eut pu tenter de mesurer la longueur des fémurs et des tibias lui appartenant; mais la reconstitution du squelette entier n'eut guère été possible ; elle n'avait pas d'ailleurs un intérêt de premier ordre.

Il en était tout autrement du crâne du grand homme que l'on a pu heureusement identifier, puisqu'il différait entièrement des autres crânes des membres de la famille; en effet, comme je l'ai dit plus haut, il avait été scié en deux parties lors de l'autopsie faite par Girardeau pour en extraire le cerveau. La séparation complète de la voûte et de la base du crâne par le trait de scie que l'on voit très nettement sur le cliché photographique ci-contre, peut être considérée comme une preuve rigoureuse qu'on se trouve bien en présence du crâne de Buffon. D'ailleurs, la courbe

spéciale de l'os frontal, un peu fuyante en arrière, correspond exactement à celle qu'on remarque sur la statue en marbre qui a été exécutée par Pajou, aussi bien que sur la tête du buste du même artiste, conservé au musée du Louvre. Il ne peut donc rester aucun doute à ce sujet, puisque je le répète, aucun des autres crânes ne présentait de trait de scie semblable.



Le crâne de Buffon retrouvé en 1927 dans la chapelle de Montbard.

Il était d'usage, au XVIIIe siècle, d'ouvrir le crâne des grands hommes pour en extraire le cerveau; il en fut ainsi pour Voltaire et pour J.-J. Rousseau et j'ai décrit, après mon ami le Dr Paul Dorveaux, les modifications profondes qu'avait subies le cerveau de Voltaire conservé par l'apothicaire Mitouart, sous le nom de cervelet. J'ai étudié cette relique donnée au

musée de la Comédie Française et j'ai établi qu'il s'agissait, non du cervelet seulement, mais d'un débri du cerveau entier rétracté et desséché. A cette époque, on se servait habituellement du terme de cervelet pour désigner le cerveau conservé dans les liquides spéciaux. C'est ainsi que le cerveau de Buffon, conservé précieusement par Faujas de Saint-Fond, a été offert au Muséum sous le nom de cervelet, comme l'indique la plaque en marbre apposée sur le piédestal de la statue de Pajou. Je reviendrai plus loin sur ce point. Je rappelle que lorsqu'en 1892 on fit des recherches dans les tombeaux de Voltaire et de Rousseau au Panthéon, pour s'assurer que leur squelette y était bien contenu, car on avait émis des doutes à ce sujet, le procès-verbal de cette cérémonie funèbre relate que le crâne de Voltaire, aussi bien que celui de Rousseau, examinés par Marcellin Berthelot, avaient été sciés; que la voûte avait été séparée de la base (1). Le crâne de Buffon a donc été sectionné comme celui de ses illustres contemporains et son authenticité ne saurait être contestée, vu les circonstances dans lesquelles il a été retrouvé, l'an dernier, dans le caveau de la chapelle seigneuriale de Montbard.

Il eût été intéressant de faire l'examen craniométrique complet, suivant la méthode rigoureuse des anthropologistes, de mesurer exactement les diamètres et de calculer la capacité cranienne, d'où l'on peut déduire le volume du cerveau, d'enregistrer l'angle facial, etc. Mais l'essentiel est que nous soyons sûrs de posséder le crâne du grand homme; un jour ou l'autre, si l'on rouvre le caveau, on pourra compléter l'inspection sommaire faite l'an dernier. M. Dargentolle a bien voulu me communiquer un calque, qu'il a soigneusement tracé au crayon, sur le pourtour de la circonférence de la calotte cranienne, appliquée sur un plan horizontal. Ce schéma permet de se faire une idée approximative de la grandeur et de la forme de

(1) Voir le procès-verbal de la cérémonie dans le journal l'*Illustration*, janvier 1898.

l'enveloppe osseuse des centres encéphaliques. Sur cette coupe, la paroi du crâne paraît légèrement asymétrique, la base frontale gauche est un peu plus saillante que la droite et la région pariéto-temporale droite est assez fortement renflée.

Le diamètre antéro-postérieur de la calotte est de $0^{m}191$, et le diamètre transverse *maximum* de $0^{m}148$. M. Papillault, mon collègue à la Société d'Anthropologie, a fait très justement remarquer que la longueur du diamètre antéro-postérieur devait être un peu majorée, car le trait de scie portant sur le frontal, au-dessus de la gabelle, est un peu oblique en arrière. Si l'on calcule l'indice céphalique, d'après les dimensions de la calotte cranienne, on obtient le chiffre de 77, ce qui doit faire classer Buffon comme dolicocéphale. La circonférence cranienne ne mesure que $0^{m}535$.

Ces documents, bien qu'incomplets, permettent cependant de présumer que le crâne, et par suite le cerveau de Buffon, n'avaient pas un développement qui dépassait la moyenne. D'ailleurs, les anthropologistes ont reconnu que, chez les hommes supérieurs, le poids de l'encéphale était loin d'être toujours très élevé et que le volume de cet organe n'était pas en rapport constant avec la puissance des facultés intellectuelles. Le poids du cerveau de Gambetta n'excédait guère 1100 grammes, et le poids du cerveau d'Anatole France, enregistré lors de son autopsie récente, par MM. Dubreuil-Chambardel et Guillaume, n'atteignait que 1040 grammes. Ce sont des poids bien inférieurs à la moyenne qui est de 1330 grammes chez les Français. On doit donc convenir que nous ne sommes pas encore fixés sur les rapports du développement de la masse encéphalique avec les fonctions psychiques.

Le cerveau de Buffon.
Dépôt du cervelet dans le piédestal de la statue de Pajou au Muséum en 1870.

Lors de l'autopsie de Buffon, comme je l'ai indiqué plus haut, le cerveau fut remis entre les mains de

Faujas de Saint-Fond, au lieu du cœur qui fut conservé par le fils du grand homme. Faujas était un collaborateur très cher au grand naturaliste; il l'avait fait nommer adjoint à l'intendance des jardins du roi et, quelques jours avant sa mort, il avait exprimé le vœu qu'on lui donnât son cœur comme souvenir. Mme Necker et Mlle Blesseau, gouvernante de la maison de Montbard, eurent seules connaissance de cette dernière volonté qui ne devait pas être exécutée.

Par suite de circonstances que nous ignorons, la famille de Faujas quitta Paris pour aller résider à Toulignan, dans la Drôme, et le cerveau contenu dans son urne en cristal, sur laquelle était gravée l'inscription : « Cervelet de Buffon préparé à la manière des Egyptiens », fut confié en dépôt à un ami habitant Paris, M. du Barroux. Celui-ci se servit de cette précieuse pièce anatomique pour entrer en relation avec des savants, et Georges Cuvier, connaissant cette relique, demanda au fils de Faujas de la céder au Muséum pour la placer au pied de la statue en marbre de Pajou qui décorait une salle de cours dans les galeries construites par Buffon. Le fils de Faujas refusa de se séparer de ce souvenir vénérable, cher à sa famille. En 1829, M. du Barroux vint à mourir et Faujas écrivit une lettre aux héritiers pour réclamer le cervelet, demandant que l'urne lui fût envoyée à Toulignan par le roulage et non par la diligence pour éviter des frais trop élevés de transport (1). Il est probable que pendant ce long voyage, le cerveau secoué par les cahots de la voiture dut être fortement détérioré. Néanmoins, la caisse arriva à destination et un procès-verbal fut dressé le 28 mai 1829 à Toulignon constatant que son contenu était en bon état. « Après avoir ouvert l'urne, on trouva le cervelet entier et bien conservé, et tous les admirateurs du génie de Buffon l'ont examiné avec beaucoup d'attention » (1).

(1) Le procès-verbal de réception du cervelet de Buffon, à Toulignan établissant son authenticité, la lettre de Faujas aux héritiers de M. du Barroux pour réclamer la pièce anatomique et toutes les lettres administratives que je vais citer sont conservées à la bibliothèque du Muséum.

Ce procès-verbal de réception fut signé par le préfet de la Drôme en tournée d'inspection pour le conseil de révision, par un maréchal de camp, un médecin militaire, etc.

Depuis 1829 jusqu'en 1867 le cervelet fut conservé par la famille Faujas dont la situation de fortune devait être médiocre. Toujours est-il que Mme Faujas se trouve obligée de tirer parti de cette relique de Buffon et qu'elle se concerta avec M. Henri Nadault de Buffon, arrière petit neveu de l'illustre savant, et avocat général à Rennes, pour l'offrir au Ministre de l'Instruction publique qui était alors M. Duruy.

Mme Faujas réclamait en échange du cervelet deux bourses dans un lycée impérial pour ses deux fils, faisant valoir qu'on lui offrait 50.000 francs en Russie pour ce souvenir précieux. M. Nadault de Buffon se chargea de toutes les démarches administratives qui furent longues et laborieuses, de la correspondance avec le ministre, avec le directeur du muséum, etc. Voici le texte de la lettre adressée par le ministre au directeur du Muséum, qui était alors M. Chevreul, pour l'informer de l'offre qui était faite par MM. Nadault de Buffon et Faujas de Saint-Fond.

Paris, 3 juillet 1867.

M. le Directeur,

M. Nadault de Buffon m'a offert pour le Musénm le cerveau de Buffon conservé dans le famille du savant géologue Faujas de Saint-Fond, l'ami de Buffon.

J'ai fait connaître à M. Nadault que cette offre me paraît devoir être accueillie avec reconnaissance par le Muséum et que je suis disposé pour ma part, à accorder aux jeunes Faujas de Saint-Fond une bourse impériale]

Je reçois aujourd'hui de M. Nadault de Buffon une nouvelle lettre dans laquelle je lis ce qui suit : « l'intention de M. Faujas est que je remette au Muséum, en son nom et au mien, le cerveau de Buffon, dont je suis actuellement détenteur, après que votre Excellence aura bien voulu obtenir un décret de concession de bourse pour chacun de ses deux enfants et sous les conditions que :

1° Le cerveau de Buffon sera déposé au Muséum dans un lieu digne de lui.

2° Sur l'inscription qui l'accompagnera, le nom de M. de Faujas figurera avec le mien.

3° Pour mieux honorer la mémoire de Buffon, la remise de son cerveau sera faite avec une certaine pompe destinée à témoigner du prix que l'Etat et les professeurs du Muséum attachent à la conservation de ce précieux reste ».

Je vous prie de vouloir bien saisir le plus tôt possible l'assemblée des professeurs de cette proposition. Vous voudrez bien me faire connaître dans un rapport spécial, avec l'avis de l'Assemblée, votre avis personnel sur les dispositions qu'il conviendrait de prendre pour répondre aux intentions du donateur.

Recevez M. le Directeur, etc..,

Pour le Ministre de l'Instruction publique et par autorisation.

Le Directeur du Personnel.

Je reproduis le procès-verbal de la séance dans laquelle fut accepté le cervelet par les professeurs du Muséum.

Séance extraordinaire du 6 *juillet* 1867.

Don fait au Muséum du Cerveau de Buffon.

Furent présents : MM. Chevreul, Milne Edwards, E. Blanchard, de Quatrefages, Decaisne, Becquerel, Daubrée, Duméril, Serres et Lacaze-Duthiers.

M. le Directeur donne lecture de la lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique en date du 3 juillet 1867, faisant connaître que M. Nadault de Buffon lui a offert pour le Muséum le cerveau de Buffon, conservé dans la famille de Faujas de Saint-Fond, ami du célèbre naturaliste.

M. le Ministre demande que l'Assemblée soit saisie des propositions faites par M. Nadault de Buffon dans sa lettre.

L'assemblée accepte avec reconnaissance l'offre qui est faite.

Le cerveau sera déposé dans le socle de la statue de Buffon placée dans les galeries de zoologie, avec une inscription où figureraient les noms des donataires.

L'Assemblée est unanime pour exprimer le désir que la cérémonie de la remise du cerveau soit très simple tout en étant digne du grand nom qui est une des gloires du Muséum.

Lettre du Ministre annonçant l'envoi au Muséum du cerveau de Buffon :

Paris le 2 avril 1868.

M. le Directeur :

Je charge M. du Mesnil, chef de la première division de vous remettre officiellement le cerveau de Buffon qui vient de m'être adressé par M. Nadault de Buffon, avocat général à Rennes, mandataire de M. Faujas.

Vous voudrez bien remettre à M. du Mesnil un récépissé à mon nom constatant la réception et la date.

Je vous prie, en outre, d'arrêter le plus promptement possible en assemblée, les dispositions nécessaires pour répondre aux désirs des donataires. Vous voudrez bien ensuite m'adresser votre rapport avec l'indication complète des voies et des moyens.

Vous jugerez sans doute nécessaire d'écrire directement à MM. de Buffon et de Faujas au nom de l'Assemblée. Vous voudrez bien me faire connaître s'il ne vous paraît pas convenable de réclamer en tems (sic) utile l'insertion d'une note spéciale au Moniteur.

Recevez, Monsieur, etc...

Le Ministre de l'Instruction publique.
V. Duruy.

La remise du cerveau au Muséum n'eut lieu cependant que le 30 novembre 1869 et il ne fut placé dans le piédestal de la statue que le 17 octobre 1870, comme en font foi les pièces suivantes :

L'an mil huit cent soixante dix, le dix sept octobre, le cervelet de Buffon a été déposé dans le piédestal de la statue de cet illustre savant, située dans la salle des cours de la galerie de zoologie, en présence de MM. Chevreul, Directeur du muséum, Gervais, professeur secrétaire de l'Assemblée, Deshayes, professeur, André, architecte, et Chezel, agent comptable du muséum.

Fait à Paris, le 17 octobre 1870.

(Suivent les signatures).

Lettre du Directeur du Muséum à M. le ministre de l'Instr. publ. et des Cultes.

Paris, le 18 octobre 1870.

M. le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au désir exprimé dans la dépêche de votre prédécesseur en date du 13 mai dernier, le cervelet de Buffon a été déposé, le 17 du pré-

sent mois, dans le piédestal de la statue de cet illustre savant qui orne l'une des salles de la galerie de zoologie.

Un procès-verbal constatant le dépôt, et dont vous trouverez ci-joint copie, accompagne le vase qui contient ce précieux reste.

L'inscription suivante a été gravée sur la plaque en marbre scellée sur le piédestal même :

Le cervelet de Buffon, offert au Muséum par MM. Faujas de Saint-Fond et Nadault de Buffon, a été déposé dans l'intérieur de ce piédestal le 17 octobre 1870.

J'ai reçu dimanche 30 novembre 1869 de M. Lescours, chef de bureau du ministère de l'Instruction publique, le cerveau de Buffon.

E. Chevreul.

M. Nadault de Buffon, qui a publié la belle correspondance de son grand oncle, reçut comme récompense de ses longues négociations, la rosette d'officier de l'Instruction publique ; il fut très reconnaissant à M. Duruy de cette distinction, le ruban rouge était rare dans ce temps.

Il est peu probable qu'il ait pu assister au dépôt de la relique dans le piédestal de la statue, car le 17 octobre 1870 les allemands commençaient d'investir Paris et l'on doit remarquer le petit nombre de professeurs qui ont signé le procès-verbal du dépôt, la plupart d'entre eux avaient dû quitter la capitale.

Nous n'avons trouvé dans les archives du Muséum aucun document qui nous fournisse des indications sur l'état de la pièce anatomique, dite cervelet de Buffon, et qui a été incluse dans le piédestal de la statue de Pajou, sous ce nom, suivant l'inscription gravée sur la plaque de marbre. Il est à peu près certain qu'il s'agit, non du cervelet, mais de ce qui reste du cerveau. Le cas est le même que pour le cervelet de Voltaire, conservé au Théâtre Français, comme je l'ai déjà rappelé. Nous avons relevé à ce sujet un vague renseignement dans un journal bourguignon, l'Echo de l'Auxois, du 24 novembre 1869. « Le cerveau de Buffon serait entièrement desséché, de l'apparence du parchemin. Ce n'est, à vrai dire, que l'enveloppe dont la matière cérébrale a été retirée ».

Nous ne sommes donc nullement fixés sur l'état de conservation du cerveau de Buffon et il m'avait paru intéressant, pour s'en assurer, de faire desceller la plaque de marbre recouvrant l'urne enfermée dans le piédestal de la statue. Je soumis cette idée à mon ami M. Anthony, professeur d'anatomie comparée du Muséum, qui avait qualité pour procéder à l'examen scientifique de la vénérable relique et pour en assurer la conservation. Le conseil des professeurs fut saisi par lui de la question et l'on demanda même l'autorisation au ministre de procéder à cette vérification. Mais, je ne sais pour quelle cause l'administration du Muséum n'a pas donné suite à ce projet.

Néanmoins je suis parvenu par une enquête personnelle à recueillir des renseignements dont il faut se contenter pour le moment. Un gardien des nouvelles galeries de zoologie, attaché depuis longtemps au Muséum que j'ai interrogé à ce sujet, m'a déclaré avoir eu en mains le cervelet de Buffon pour le porter dans le cabinet du Directeur, lors du déplacement de la statue de marbre, qu'on a descendue des anciennes galeries, pour l'exposer au bas d'un escalier des nouvelles galeries de zoologie où elle se trouve actuellement.

Les souvenirs de ce brave gardien sont très précis et m'ont paru dignes de foi. Il y a une quinzaine d'années environ, on décida d'enlever de la niche dont j'ai vu l'emplacement dans une salle de cours désaffectée au premier étage des anciens bâtiments, le lourd marbre de Pajou ; dans la crainte de briser l'urne contenant le cervelet pendant le transfert, on descella la plaque de marbre qui ferme la loge creusée dans le socle, et on chargea le gardien de porter la relique dans le cabinet du directeur, qui était alors M. Edmond Perrier.

« L'urne en cristal, m'a-t-il dit, n'était guère *plus grande qu'une coupe à champagne* » et il ne doutait pas que son contenu fut un cervelet, car il n'était pas plus gros qu'une pomme séchée et durcie d'une coloration grisâtre. L'urne ne contenait aucun liquide,

mais un ruban y était attaché avec une inscription. Lorsque la statue fut installée dans son emplacement actuel,on remit en place l'urne qui était restée quelque temps dans le cabinet du Directeur, et on rescella la plaque de marbre qui obture la loge. Je me crois donc autorisé, d'après ces renseignements d'un témoin oculaire, à admettre que le soi-disant cervelet de Buffon, n'est qu'un résidu desséché du cerveau désagrégé partiellement, à la suite de ses longues et multiples pérégrinations, donc tout à fait comparable au cervelet de Voltaire, dont j'ai présenté la description détaillée à la Société (1).

Ainsi s'est réalisé le vœu de Georges Cuvier qui, dès 1827, aurait voulu déposer le cerveau de Buffon au pied de la statue de Pajou. A défaut des restes mortels du grand homme, que les professeurs auraient voulu faire transporter de Montbard au Muséum, en l'an IV, on conserve donc aujourd'hui un reliquat rétracté de ce puissant cerveau qui a élaboré le monument scientifique et littéraire immortel de l'*histoire naturelle générale et particulière*.

Ce débris infiniment précieux est enfermé dans un reliquaire vraiment digne de lui, sous le socle de la belle statue que le roi commanda à Pajou en 1776, du vivant de Buffon, qu'il voulait honorer comme le plus grand savant de son siècle. Le roi ordonna, en outre de graver sur le socle cette inscription célèbre : « *Majestati naturae par ingenium* ». Le marbre n'est pas exposé en bonne place, sous un escalier et ne peut être admiré, comme il mérite de l'être, à cause du manque de lumière. M. Perrault Dabot, inspecteur des Beaux-Arts, vient de le faire classer comme monument historique.

Buffon est représenté debout : les épaules, les bras et la partie supérieure du torse sont nus; le corps est drapé à l'antique, suivant la mode adoptée par les sculpteurs du temps. La jambe gauche nue, avec le

(1) Le cerveau de Voltaire. *Bulletin de la Société d'Histoire de la médecine*, 1927.



Statue de Buffon, par Pajou,
placée au pied d'un escalier de la grande galerie de zoologie au Muséum.
(Cliché communiqué par l'*Illustration*).

pied, émerge sous la draperie ; la main droite tient un stylet et la gauche une tablette. La tête peu volumineuse d'une exécution très soignée est légèrement renversée en arrière, la région frontale est un peu fuyante et correspond bien à la forme du crâne retrouvé l'an dernier.

Quelques attributs symboliques sont au pied de la statue : à droite une tête de lion ; entre les pieds, le museau d'un chien posé sur les deux pattes, à gauche un globe terrestre, en bas des blocs de minéraux et un serpent qui rampe tortueusement. Pajou exécuta aussi plusieurs bustes en marbre ; l'un fut envoyé par Buffon à l'impératrice Catherine qui était une grande admiratrice de son génie, un autre à l'Académie de Dijon, un autre enfin conservé au Musée du Louvre.

La statue de Pajou fut achevée à l'insu du grand naturaliste, qui la trouva en 1776, à son retour de Montbard à Paris. En voyant cet hommage éclatant rendu à son génie, sa surprise égala sa reconnaissance. Mais Bachaumont, dans ses mémoires, critique déjà l'emplacement choisi pour exposer ce marbre, au pied de l'escalier du cabinet d'histoire naturelle de sa majesté ; « elle est, écrit-il, fort mal située et n'est pas bien dans le point optique qu'il faudrait à ce monument. » Ce n'est donc qu'ultérieurement que ce beau marbre fut placé dans la niche, en vue de laquelle il avait été taillé, au premier étage des galeries d'histoire naturelle ; il resta dans cette salle de cours, au voisinage de la bibliothèque, jusqu'à son transport, il y a quinze ans, au pied de l'escalier des nouvelles galeries de zoologie, où il est encore mal éclairé, comme au temps de Bachaumont.

Le 18 janvier 1776, à propos de cette statue, Buffon écrit à son ami le président de Ruffey : « je vous remercie bien vivement de la part que vous avez eu la bonté de prendre à cette statue, que je n'ai en effet ni mendiée ni sollicitée et qu'on m'aurait fait plus de plaisir de ne placer qu'après mon décès. J'ai toujours pensé qu'un homme sage doit plus craindre l'envie que faire cas de la gloire, et tout cela s'est fait sans qu'on

m'ait consulté ». D'autre part, dans une lettre à son fils qu'il avait envoyé en Russie pour remercier la grande Catherine de ses libéralités et pour lui porter son buste et ses œuvres, il demande : « si sa majesté impériale ne fera pas placer au bas du buste l'inscription gravée, par ordre du roi, sur le piédestal de la statue à Paris ». Etienne Geoffroy St-Hilaire, dans un mémoire bien connu sur Buffon, rapporte les circonstances singulières dans lesquelles avait été commandée la statue de Pajou par le roi. Le grand naturaliste avait rendu de tels services qu'il crut pouvoir demander la survivance de sa charge, vraisemblablement pour la léguer à son fils. Il était, on le sait, fort bien en cour et Louis XV, qui appréciait fort son génie, l'avait créé en 1771, comte de Buffon, du nom de la terre qu'il possédait dans ce village et qu'il devait illustrer. Après l'avènement de Louis XVI, sa faveur ne diminua pas, de plus il était intime avec la famille du ministre Necker. Mais il devait se trouver en compétition avec un courtisan ambitieux, le comte d'Angévillers qui désiraitjoindre à sa charge d'intendant des bâtiments du roi, celle d'intendants de ses jardins. Le courtisan l'emporta sur le grand naturaliste et Buffon fut très affecté de cet insuccès. Ce fut pour le consoler que d'Angévillers reçut du roi l'ordre de commander la statue de Pajou. Cet honneur extraordinaire rendu à son génie lui était donc doublement dû.

La fin de la carrière si brillante du grand homme fut attristée par d'autres déceptions et d'autres mécomptes. J'ai déjà signalé les infortunes conjugales de son fils dont il ressentit douloureusement le contre-coup. Il fit aussi, vers cette époque, de grandes pertes d'argent, par la malhonnêteté de l'intendant qui régissait les forges qu'il avait organisées dans sa terre de Buffon et dans lesquelles travaillaient plusieurs centaines d'ouvriers. Par une bien intéressante communication à l'Académie de Dijon, M. Estaunié, de l'Académie Française, nous a fait connaître Buffon comme grand industriel ; non

seulement il faisait forger les belles grilles qu'on admire autour de son parc de Montbard, mais aussi les grilles qui fermaient les jardins du roi à Paris et qui subsistent encore. Bien plus, avec l'illustre chimiste bourguignon Guyton de Morveau, il poursuivait des recherches pour perfectionner le métal des canons qui éclataient trop souvent dans les armées du roi.

Mais sa plus grande épreuve, qu'il subit courageusement, fut la longue et cruelle maladie dont j'ai retracé les phases et l'évolution progressive. Faut-il le plaindre d'avoir succombé avant le grand cataclysme de la révolution qui ne devait même pas respecter sa sépulture?

Deux Professeurs en médecine de l'Université de Cahors condamnés comme faux monnayeurs au XVIIe siècle

(*Suite et fin*)(1)

Par le Dr J. BERGOUNIOUX.

II. — Bernard Douvrier.

La vie de notre second professeur, fabricateur de fausse monnaie, successeur de Galtier dans sa chaire de Cahors, et que les tribulations de celui-ci ne détourneront pas de commettre le même crime, n'aura pas le pittoresque de la précédente. Bernard Douvrier qui n'est pas seigneur de Malleville, près Clermont-Lodève, comme son prédécesseur, ne réunira pas en lui l'homme d'épée, le financier, l'homme de robe et le docteur régent en médecine.

(1) Voir numéros 9-10, page 315.

Il mènera une vie plus bourgeoise, et sans doute beaucoup plus gênée, par suite des nombreuses charges de famille qu'il assumera et qui le pousseront sous les dehors d'un grave personnage, jusqu'à fabriquer de la fausse monnaie.

Seulement les temps seront moins propices pour éviter les sanctions et remonter à la surface, après les peines prononcées. L'ordre est rétabli dans le royaume. Le pouvoir est fort. Et sur ce point du faux monnayage, M. Colbert, qui a attaqué, après 1661, si vivement les partisans et les financiers et renversé et fait emprisonner M. Fouquet, n'entend pas raillerie à ce sujet, pas plus d'ailleurs que les Intendants qu'il nomme dans les provinces.

Le père et la mère de Bertrand Ouvrier ou Douvrier [il signa d'abord Ouvrier, puis Douvrier : Bernard d'Ouvrier, fils d'Ouvrier] s'appelaient Jean Ouvrier et Hyacinthe de Teyssier.

Jean Ouvrier, était un maître chapelier, aisé, établi au faubourg de Labarre, où il possédait deux maisons sur la grand rue, du côté ouest et vers le milieu de celle-ci. Il était aussi propriétaire, en divers terroirs de la ville, de quatre vignes et de quatre pièces de terre, dont deux dans la plaine de Labarre et une à la rivière du Pal, renommées pour leur fertilité. En 1651 ces immeubles restaient encore en possession du professeur en médecine.

Jean maria ses filles ; Jeanne à Michel Lugol, chirurgien à Rampoux près Lavercantière et Suzanne, à Antoine Mazoc de Caniac, bachelier en médecine et Maître apothicaire de la ville de Cahors. Un de ses fils, le plus jeune, Pierre, entra dans les ordres et devint recteur de Saint-Médard (1). Il était aumônier et généreux, car on le voit vers 1595 faire un don à l'hôpital Saint-Michel de Labarre dont sa maison était voisine.

C'était, comme on voit, une famille de petite bourgeoisie. Son père fit de Bernard, un médecin et celui-

(1) Commune du canton de Catus, arrondissement de Cahors.

ci par deux alliances successives entra dans des familles d'un rang social plus élevé que le sien.

Par son premier mariage, contracté le 29 avril 1642, avec Marguerite de Pujol, il devint le gendre de Jean Pujol, professeur en médecine à l'Université et par son second avec Françoise de Pouzargues, fille d'un avocat, apparentée à des magistrats importants, il se trouva parent des meilleures familles de robe de la ville.

Les Pujol, d'abord apothicaires, comptèrent parmi eux plusieurs médecins, dont deux docteurs régents à la faculté, des avocats et des magistrats au présidial et des consuls de la cité.

Les Pouzargues étaient alliés à l'importante famille des Regourd de Vaxis et par suite à celle des Lefranc et de bien d'autres bourgeois et magistrats. L'un d'entre eux succèda en 1655, à Ambroise de Regourd, comme juge-mage, lieutenant général du Sénéchal de Quercy : la plus importante sinon la plus haute fonction judiciaire de la sénéchaussée. Ses descendants occupèrent cette situation très en vue jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

De sa première femme, Douvrier eut avant de la perdre le 24 juillet 1665, « de la maladie des neuf jours (peut-être une pneumonie) neuf enfants dont plusieurs moururent en bas âge. Nous en retrouverons deux plus tard lorsqu'il fut poursuivi pour fausse monnaie en 1676.

De Françoise de Pouzargues, qu'il épousa moins de deux mois après le décès de sa première femme, le 10 septembre 1665, sans doute par suite de la nécessité de tenir son ménage, surchargé de parents et d'enfants, il en eut quatre de 1667 à 1672.

Ces treize enfants en 30 ans, expliquent peut-être par la dépense occasionnée par une maisonnée aussi nombreuse, qu'il se soit laissé aller à demander aux faux monnayage, un complément à ses ressources ordinaires : revenus de ses biens personnels ; de ceux de ses deux femmes ; gages de professeur, insuffisants, il est vrai, car en 1650 il touchait pour une année 132 livres ; maigres émoluments retirés des

consignations aux examens des bacheliers, licenciés et docteurs en médecine. Ces émoluments étaient partagés, du reste, en 1648 entre trois professeurs : un des professeurs des arts, docteur en médecine lui-même, n'ayant cessé de participer aux examens et aux profits qu'ils en retiraient.

Le 16 juillet 1641, Douvrier était reçu docteur en médecine, entre 19 ou 20 ans vraisemblablement. Il serait donc né vers 1620, au faubourg Labarre, paroisse Saint-Barthélemy.

Après le mariage de 1642, les enfants étaient venus plus vite que la clientèle, car il y avait en ville en dehors des deux régents, trois ou quatre médecins à peu près parmi lesquels il fallait se faire une place et Douvrier put avoir la pensée d'ajouter à sa carrière l'exercice d'une autre profession ou celui d'un office ou d'une charge plus rémunératrice que les visites et que les consultations.

Le 20 mai 1645 un « Bernardus Douvrier, civitatis cadurcensis » qui ne peut être que lui, était reçu « baccalaureus in jure civili », sans qu'il y ait plus tard trace de sa réception au Doctorat, grade nécessaire pour occuper une place dans la magistrature.

S'il pensait à cela, il pouvait arguer de l'exemple de Galtier, qui, docteur en médecine et même docteur régent en l'Université, avait été en même temps avocat du roi en l'élection.

Il fut nommé professeur en médecine, on l'a déjà vu plus haut, par postulation le 28 novembre 1648, en remplacement de Galtier démissionnaire. Le 3 décembre, son élection par l'Université était approuvée par le Parlement de Toulouse.

Nous ignorons quelle question et quel aphorisme d'Hippocrate il eut à traiter dans ses thèses et à défendre dans ses triduanes, l'acte du bail de ces points étant arrêté à la quatrième ligne du Protocole dans les Registres des délibérations de l'Université. Il n'en avait pas moins pris part à toutes les épeuves pendant la dispute de la chaire vacante de son beau-père Pujol. Il y avait donné des « épreuves de sa suffi-

sance et capacité », ce concours s'était terminé : comme on sait par l'élection de François Durrieu.

La démission de Galtier était venue à point pour Douvrier. Elle lui permit d'obtenir une régence de médecine en même temps qu'on nommait régent de philosophie, le Docteur en médecine Pierre Durand, à la place de Durrieu. A ce propos l'Université remarquait qu'il était fort utile de nommer un médecin professeur de philosophie, « la médecine et la philosophie étant deux Facultés qui ont une grande affinité l'une avec l'autre ; attendu, que les Universités sont à présent désertées pour l'exercice de la philosophie, à cause du nombre des régences en philosophie qu'il y a dans les autres collèges publics » (1).

Elle ajoutait « que les vœux des habitants sont qu'on se serve de cette occasion pour remplir promptement ces places et acquérir au public des personnes très utiles et nécessaires ; ce proposant que la ville sera mieulx acistée de médecins, s'y on prend des personnes de ceste profession pour occuper la régence de philosophie. Et mesme que l'Université se rendra plus florissante par les fréquentes lectures et exercices de la médecine ».

Pareil fait et pour les mêmes raisons se présenta en 1663 où à la mort de François Durrieu, on le remplaça par Pierre Durand, régent de philosophie depuis quinze ans et on donna à Durand pour successeur Géraud Chenaud, docteur en médecine, si bien que, dans ces deux occasions, l'Université avait élégamment résolu le problème d'avoir trois professeurs de médecine au lieu de deux : car le régent de philosophie ne traita pendant près de trente ans que des questions de médecine, sauf en 1655 où Durand parla *de partibus animalium citra Aristotelem* et en 1669, où Chenaud donna un *Tractatus philosophiœ*.

Moins d'un an après le concours terminé en 1648, le 10 août 1649, cette situation amenait un conflit entre les trois médecins.

(1) Notamment au Collège des Jésuites de la ville très fréquenté.

Le professeur de philosophie, Durand, expose qu'un écolier en médecine s'étant présenté pour subir les examens du doctorat, le chancelier l'aurait fait entrer pour disputer, d'autant plus que l'un des deux régents en médecine devant être le parrain du candidat, il n'en restait qu'un pour argumenter. Durand avait assisté à l'examen et disputé. Pour son salaire le chancelier lui aurait attribué « suivant l'ancienne coutume « trois livres à prendre sur le droit de consignation de l'étudiant ». Durieu avait joui de cet avantage pendant tout le temps qu'il avait occupé la chaire de philosophie. Cependant ce dernier et son collègue Douvrier s'étaient opposés à la prétention de Durand et avaient défendu au trésorier de lui donner ce qu'il réclamait. Durrieu ajoutait même « que ce n'était pas à l'Université à régler ces droits,» mais à chaque Faculté en pareil cas ».

Le sieur Delparc, secrétaire, interrogé « sur luzatge et coutume ancienne de ladite Université » atteste « que ceux qui ont occupé la régence ès arts faisant profession de la médecine ont toujours esté appelés à l'examen et dispute des respondants en médecine, à cause de la disformité qu'il y auroit s'il n'y avoit qu'ung argumentant; que l'acte serait imparfaict; et pour leur salère, on leur a toujours baillé trois livres à prendre de la consignation que le respondant faict » Et il en est ainsi décidé à la pluralité des voix.

Cette résolution diminuait donc pour chacun des régents en médecine les faibles salaires des examens.

La vie de Douvrier à l'Université est une vie calme et régulière. Il est habituellement présent aux délibérations. Il fait son cours sur les sujets habituels, communs, ainsi que nous pouvons nous en rendre compte par le Registre des délibérations, quand il nous a conservé le sujet traité par lui, car il nous en manque la moitié, de 1640 à 1675. *De humoribus, de crisibus, de Pathologia, de Affectibus prœter naturam, de rebus naturalibus, de physiologia, de Actis sanorum, de Febribus, de Causis morborum*, une fois cependant, il traite un sujet spécial « de *morbis mulierum* ».

Il a la confiance de l'Université. En 1658, il est délégué avec un professeur de Théologie, pour agir devant le Parlement de Toulouse, dans un procès entre les Régents et le Chancelier, qui contrairement aux statuts veut prélever « à son profit un escu (1) sur chaque bachelier licencié ou docteur » reçu dans chaque Faculté, en sus des droits que lui-même et ses prédécesseurs avaient jusque-là l'habitude de prendre. Les délégués devaient en outre laver devant le Parlement les professeurs « de l'injure calomnieuse » — médisance malveillante aurait été plutôt le terme — que le Chancelier leur avait faite en les accusant de négliger leurs devoirs.

Cette querelle d'ailleurs ne s'apaisa qu'en 1660, sur l'intervention des Evêques de Cahors et de Sarlat (2) réunis alors au château de Mercuès (3).

Douvrier fait encore en 1664, un voyage à Toulouse pour défendre devant le Parlement la postulation à la chaire de philosophie, que les régents avaient faite en faveur de Géraud Chanaud « après une dispute longue et célèbre » et « détruire l'effet de requestes faites par certaines personnes contre l'honneur et l'intégrité de l'Université. Le sieur Ouvrier avait offert le 30 avril « de faire ce que la Compagnie lui ordonnerait ».

Pendant l'année 1665, il fait aux frais de l'Université trois voyages à Montauban, pour obtenir de Messieurs les trésoriers généraux, le paiement des gages des professeurs en souffrance.

Il est obligé d'aller en Normandie, en 1674, pour ses affaires particulières, probablement le mariage de son fils Michel, bachelier en médecine (4) et chirurgien, qu'il émancipe le 10 février à l'âge de 27 ans.

(1) Un « escu » évalué à trois livres.

(2) Nicolas de Sevin évêque de Cahors et Antoine de Salignac Fénelon, évêque de Sarlat, oncle de l'auteur du Télémaque.

(3) Mercuès, commune du canton nord de Cahors, où les évêques ont possédé un superbe château du XIIIe siècle, jusqu'en 1905. Il est aujourd'hui (1927) la propriété du grand chirurgien Jean-Louis Faure, professeur de clinique gynécologique à la Faculté de médecine de Paris.

(4) A Cahors du 2 janvier 1674.

Comme il se trouve à Paris, en mai, l'Université lui fait écrire le 12 de ce mois « a esté délibéré d'un commun advis qu'on faira scavoir au sieur Ouvrier, professeur en médecine de l'Université la délibération envoiée au pères Serres, professeur en Théologie (1), pour s'opposer à tous les brevets et provisions qu'on poursuit au conseil du Roy pour les régences vacantes (2), en ladite Université ; de quoy ledict sieur Ouvrier qui est à Paris sera de plus fort adverti, prié et exhorté de ne donner aulcun secours pour l'obtention des dicts brevets et provisions, comme très préjudiciables à l'honneur de l'Université et au bien public et que aussy l'Université désire qu'il vienne sans delay continuer la fonction de sa charge, auquel effect la présente délibération luy sera signifiée ».

Le voyage en Normandie de Douvrier n'était peut être qu'un prétexte ou un moyen d'endormir la vigilance de ses collègues, qui lui mesuraient alors la confiance, qu'ils lui donnaient auparavant et en cela ne se trompaient-ils point. Ils insistaient pour qu'il ne donnât pas son secours a des demandes de lettres de provision pour les chaires vacantes. Ils pressaient sa rentrée à Cahors sans délai. Il était trop tard, au moins pour une des chaires, car le 23 avril de l'an de grâce mil six cens soixante quatorze, le roi signait des lettres de provision de la chaire de grammaire de la Faculté des Arts, vacante depuis assez longtemps par le décès de Jérôme Montal, en faveur de Mᵉ Pierre Foureau, docteur et avocat, Depuis le 18 octobre 1667, Foureau était le gendre de Douvrier et marié à sa fille Claire.

En ville Bernard Douvrier passait pour un habile praticien. Il possédait toute la confiance de l'évêque, le vertueux et vénérable Alain de Solminihac (3), dont on attend incessamment la canonisation en cour de Rome.

(1) Alors à Paris.
(2) Une de droit canon et une de grammaire.
(3) Evêque de Cahors de 1636 à 1660.

Ses enfants, en dehors de leurs grands parents avaient eu pour parrains ou marraines : Pierre de Parriel, chanoine et chancelier de l'Université ; Hélène de Cayx, femme de M. Géraud Le Franc, ancien président au présidiel, second président à la Cour des Aides ; Me Pouzargues, juge-mage ; damoiselle Antoinette de Regourd, femme du juge mage qui précéda Pouzargues ; Jacques de Lacoste, docteur régent en droit canon. Le chancelier Parriel, baptise lui-même un de ses fils en 1670.

Suprême honneur, il est premier consul de la ville en 1657 (1).

L'état de ses finances d'ailleurs n'était pas fort brillant, puisque en 1662 le tribunal de l'élection approuve la saisie d'une pièce de terre lui appartenant, pour payer les tailles des années 1659, 1660 et 1661, qu'il avait oubliées d'acquitter, et s'élevant à la somme de 242 livres 2 sols, 1 denier, réclamée par le sieur Arnal, exacteur des deniers royaux et notaire royal. (Fonds Lescale, Sourdrille, 8 novembre 1662).

Le 27 septembre 1668, il est poursuivi pour le paiement d'une somme de 318 livres 15 sols, empruntée solidairement avec Guillaume Lagrèse, procureur au senechal, à damoiselle Françoise Dolive, veuve à feu Jean de Videran, écuyer. Faute de paiement, il est appelé au Parlement de Toulouse, devant la chambre des requêtes duquel il avait évoqué son procès en vertu de son droit de *committimus*. Il est obligé de transiger et de payer.

En outre tout comme Galtier il était *partisan*. Il avait pris après adjudication le recouvrement des fruits décimaux de la cure de Cailhac, près Cahors. Il lui sont réclamés par les héritiers du recteur de cette paroisse. Il s'agit d'une somme de 39 livres, pour laquelle il avait signé, en leur faveur, une promesse le 5 mars 1645 et qui n'était pas encore réglée en 1669. Il a beau prétendre, qui lui était dû une plus forte somme « pour des paines et vacations par luy

(1) D'après l'acte de baptême de son fils Pierre, paroisse de Saint-Barthélemy.

employées en qualité de médecin en plusieurs maladies de feu Murat, neveu et héritier du curé, de sa femme et de ses enfants ». Elle s'élèverait même à six vingt livres. La veuve lui répond que c'est la première fois qu'il fait pareille demande, qu'il ne l'a jamais faite pendant la vie du créancier, mort il y a cinq ans. Après divers comptes, Douvrier conclut avec son adversaire, devant Génies notaire, le neuf janvier, un accord par lequel il est tenu de payer 36 livres cinq sols, que sa femme damoiselle Françoise de Pouzargues paie immédiatement en « escus blancs et demy escus blancs et autre bonne monnoye » .

Etait-ce vraiment de la bonne monnaie? Car en 1676, Douvrier était accusé d'en faire de la fausse par un des meilleurs, des plus habiles et des plus énergiques agents de Colbert, Nicolas Joseph Foucault, intendant de police, justice et finances de la généralité de Montauban.

Voici ce qu'il écrit dans ses Mémoires (1) :

« Le 12 août 1676, j'ai envoyé à M. Colbert le jugement que j'ai rendu avec sept gradués, contre de faux monnayeurs et fabricateurs de faux timbres et de papier marqué dans le Quercy: le nommé Seguy, arpenteur de Montpezat a été condamné à être pendu et exécuté ; il a tout avoué à la question. Cinq des fabricateurs de Cahors ont été condamnés *par contumace* a être pendus. Le nommé Douvrier, professeur en médecine de l'Université de Cahors était un des cinq. J'ai proposé le sieur Senault, habile médecin, pour remplir sa place. *La fausse monnaie et le faux timbre se faisaient publiquement à Cahors, où les juges ne faisaient aucune diligence pour les faire prendre et punir.* »

La dernière partie de la phrase précédente s'explique par les alliances et les relations que ces juges avaient avec les faux monnoyeurs, et particulièrement avec Douvrier et que nous avons précédemment détaillées.

(1) Mémoires de Foucault, p. 38.

Du reste son affaire ne traîna pas, elle était terminée le 12 août et avait commencé au mois d'avril.

Le 24 avril 1676, devant Germain notaire « comparaît damoiselle Douvrier femme de M. Pierre Foureau, professeur en l'Université de Caors, fille à M. Bernard Douvrier professeur aussy, en icelle, faisant tant pour elle que pour demoiselle Anne Douvrier sa sœur ; ensemble pour Me Pierre Douvrier, prebtre et recteur de Saint-Meard (frère de son père) et même pour le sieur Douvrier son père, elle dresse ses paroles à Raymond Dutilh, huissier et archer de Monsieur le vice-senechal du présent pays de Quercy résidant audit Caors, paroisse Saint-Urcisse ».

Elle requiert Dutilh de lui dire pourquoi il s'est transporté dans la maison de son père, et en vertu de quels ordres, il prétend saisir ses biens. Elle réclame copie des actes faits à ce sujet. Son père a été obligé de s'en aller du côté de Paris pour régler les affaires de son fils, marié en ce pays et dont il vient d'apprendre la mort récente. A défaut de la remise de la copie de ces actes, elle proteste « de tout attemptat, nullité et cassation de ce qui pourrait être fait » et a l'intention de se pourvoir à ce sujet.

Au surplus, elle-même et ceux pour lesquels elle fait cette protestation ont des reprises à exercer « privilégiées et préférables à toutes personnes » sur les biens de Douvrier. Elle s'oppose de son chef et de celui de sa sœur et de son oncle à toute saisie. Ces biens sont hypothéqués de sa part de trois mille livres et des intérêts de cette dot à elle constituée par contrat de mariage du 15 octobre 1667 ;

De sa part et de celle de sa sœur, de leurs droits sur l'héritage de leur mère, qui s'élèvent à huit mille livres, hypothèque privilégiée ;

De la part de son oncle, de 1500 livres pour son titre clérical et ses droits légitimes sur la succession de son père et de sa mère, qui ne lui ont jamais été payés.

L'huissier répond qu'il est venu avec trois archers dans la maison, en exécution d'une ordonnance du 22 courant prise par M. d'Hélicour, conseiller du Roy,

commissaire subdélégué de Mgr de Foucauld, intendant de la province, pour se saisir de la personne du sieur Douvrier et à défaut de le pouvoir appréhender, saisir ses biens. Cependant il veut bien accepter un dépositaire, et il demande copie de l'acte de protestation.

Claire Foureau persiste dans son opposition qu'elle se réserve de rédiger en forme, en temps et lieu et sous cette réserve et « pour obéir à justice » nomme pour dépositaire des biens, Pierre Guiral Vinaigre, maître chapelier de Caors et demande copie de l'ordonnance.

Guiral déclare à Duthil qu'il veut bien être le dépositaire en justice des meubles de Douvrier « sans préjudice des prétentions qu'il a sur les biens de ce dernier qu'il se réserve de faire valoir en temps et lieu ».

Et le notaire requis retient acte des faits exposés et des protestations faites.

Bernard Douvrier, prévenu sans doute par ses amis et protecteurs, a pris la fuite et s'est caché. Et ses enfants du premier lit, sous la direction de Foureau, défendent les biens de leur père et les leurs contre la confiscation qui les menace. Notre faux monnayeur sait que M. de Foucault a la main ferme et prévoit peut-être le sort qui est réservé aux gens de son espèce et dont celui de l'arpenteur Seguy sera un terrible exemple.

En dehors des biens du docteur régent que nous a fait connaître le cadastre de 1651, et des reprises détaillées ci-dessus à exercer, il y avait encore à Pissepourcel, juridiction de Flaujac, près Cahors, une métairie provenant de la succession de Marguerite de Pujol, qui chargeait son avoir.

Tout d'abord Douvrier resta caché, et il est possible et même probable qu'étant donnée sa situation antérieure assez élevée, on ne tenait pas beaucoup à s'emparer de lui. Son affaire dut s'arranger. Peut-être y eut-il des lettres de rémission. En tout cas, il était tranquillement dans sa maison de Labarre lorsqu'il y mourut le 18 septembre 1680. Après y avoir reçu tous

les sacrements, il fut enseveli au tombeau de ses prédécesseurs, vis-à-vis de la chaire dans le milieu de l'Eglise Saint-Barthélemy sa paroisse, le 19 septembre.

Un mois et demi après environ, le 7 novembre, sa veuve Françoise de Pouzargues, par devant son voisin le notaire Germain, déclare que son mari est mort intestat, laissant deux filles mineures. Comme il y a de grandes hypothèques sur les biens de feu son mari, elle n'en accepte la succession que sous bénéfice d'inventaire, n'entendant faire aucune confusion de ses biens personnels avec ceux de son mari. Aussi a-t-elle présenté requête devant le sénéchal de la ville de lui permettre de faire l'inventaire des biens-meubles, laissés par Douvrier. Et réellement notre malheureux confrère devait être bien mal à son aise, puisqu'on ne trouve chez lui, qu'un acte d'achat d'une petite maison du prix de septante livres, trois ou quatre quittances de modestes sommes et les objets à son usage dont le détail suit :

« Premièrement deux chemises de toille de paris demi uzées;

Plus un paire de mouchoirs aussy de toille de paris uzés;

Plus un habit de droguet gris, composé d'haut de chausses et casaque, uzé ;

Plus une aue casaque de toille teinte avec les bas ;

Plus une aue habit de raze coleur de cannelle composé aussy de casaque et de chausse, le tout uzé;

Plus un paire de calsons de toille de labal uzés;

Plus un manteau uzé bleu;

Plus deux perruques une demi uzée et l'aue toute gastée ;

Plus un chapeau noir uzé;

Plus un paire de vieux soliers;

Plus deux carabattes de toille mousseuline uzées sans dentelle;

Plus un sabre, la poignée et garde d'estain fin;

Plus un paire de pistolets avec les fourreaux;

Plus un paire vieux gans;

Plus un vieux sac de selle;

Plus une coiffe de toille uzée;

Plus un peigne de corne;

Plus a dict. lad. damoiselle appartenoit à l'hérédittė dud sieur Douvrier une jument poil blanc, avec sa selle bride et licou, avec une ousse rouge, qu'elle a dans l'escuyerie.

On n'y trouve pas de livres, ou du moins on n'en signale pas.

Nous pouvons maintenant nous faire une idée de la silouette du Docteur régent, coiffé de son chapeau noir sur sa vieille perruque, vêtu de droguet gris ou de rase couleur de cannelle, monté sur son cheval blanc, le sabre à poignée d'étain au côté, ses pistolets dans les fontes, se rendant aux propriétés de ses femmes successives à Pissepourcel ou à Labastide Marnhac ou allant donner ses soins aux malades de la banlieue, par les rues étroites, sombres et boueuses de la ville de 1678. Et comme le disait de Guenaut, Nicolas Boileau Despreaux, plus d'un cadurcien s'écriait peut-être:

Douvrier sur son cheval en passant m'éclabousse.

Il est difficile d'accepter qu'il fut dans un dénuement pareil à celui dont témoigne son inventaire. Il y a lieu de croire que Françoise de Pouzargues avait préalablement à cette opération fait sortir de sa maison tout ce qui pouvait avoir quelque valeur, quoiqu'elle déclare « avoir exhibé tout ce qui dépend de l'hérédité de feu son mari et ne détenir rien par dol, fraude, ou autrement, conformément au serment par elle prêté sur les saints Evangiles de Dieu ». Nous ne voulons pas nettement la croire capable d'un faux serment sur l'héritage d'un faux-monnayeur. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'avoir des doutes sur sa véracité.

Il y a encore dans la maison divers meubles qui ne sont pas sur cet inventaire, quoiqu'ils aient appartenu à Douvrier. Ils ont été saisis à la requête « de Me Martin du Fresnoy, fermier général des fermes de France, en conséquence de l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant du 1er mars 1678 ». Lors de la vente à l'encan, ils ont été adjugés au sieur Foureau, son gendre, qui avait surenchéri jusqu'à 150 livres. Ils lui ont été délivrés

et il les a revendus à damoiselle Françoise de Pouzargues.

Bref! tant du côté des héritiers provenant du premier mariage, que de ceux du second, toutes les mesures sont prises de connivence pour rendre nulle la saisie de l'Etat.

Cette affaire n'est pas terminée en 1686. Le 4 septembre (Germain nre), Foureau, faisant pour sa femme, sa belle-sœur, et leur oncle le recteur de Saint Méard, s'oppose à la vente de meubles ou immeubles ayant appartenu à Douvrier, que veut faire le procureur du Roi et qui sont tous grevés d'hypothèques par les biens de sa première femme, Marguerite de Pujol et de 2.500 livres que son père Jean Pujol lui avait laissés par testament: tous biens dotaux.

A l'Université, Bernard Douvrier était remplacé depuis le 2 septembre 1676, lors de la réunion des régents, qui, au lieu d'être tenue dans la Chancellerie au cloître de la Cathédrale, eut lieu dans la maison du recteur Louis Lefranc de Montruc, indisposé. Celui-ci fait connaître « qu'il y avait déjà quelque temps qu'il avait été pressé de convoquer l'Université pour pourvoir à la régence du sieur Ouvrier, professeur en médecine comme condempné à mort, par Mgr de Foucault, intendant dans la Généralité de Montauban. » Il avait délayé, c'est-à-dire pris un délai, avant de convoquer l'assemblée, pour avoir le temps d'avertir quelques professeurs absents. Il l'a fait à plusieurs reprises. Mais ils ont répondu qu'ils ne pouvaient venir en personne et déclaré que leur sentiment était de demander par postulation la nomination de Géraud-Chenaud, docteur en médecine et professeur ès arts, de philosophie, en place de Douvrier. C'était le candidat, et, bien entendu dont le choix s'imposait, de l'Intendant et que celui-ci appelait Senaut. Cette élection ne peut souffrir de retard, tant pour les leçons qui vont recommencer en octobre, le jour de la Saint Luc, que pour les graduations et pour les autres affaires de l'Université. Le seul professeur de médecine qui reste ne peut suffire à tous les emplois, qui regardent la

Faculté de Médecine. On élit d'une voix unanime, après de pompeux éloges, le médecin déjà désigné par Foucault. Il a donné tant de preuves de savoir théorique et d'habileté pratique depuis dix-huit ans, en concourant à l'enseignement de la médecine, quoique professeur de philosophie, et en exerçant sa profession avec un grand succès.

Evidemment, le Recteur ne tient pas beaucoup à ébruiter l'affaire qui, somme toute, ne fait pas honneur à l'Université. Il met le temps à la lui soumettre. Les professeurs ne se soucient pas, non plus, d'y être mêlés. Ont-ils peur d'être soupçonnés de complicité, tant il y a de faux-monnayeurs et de fabricants de faux timbres, dit-on, dans la ville? Est-ce pour cela qu'ils s'abstiennent de se rendre aux convocations et de prendre parti ?

Pendant ce temps, Douvrier, un ami de la veille, un parent, un allié de quelques-uns, aura le temps de se mettre à l'abri et d'épargner à la compagnie la honte d'une exécution que l'Intendant serait bien capable de faire faire. Cependant de ce côté, on semble n'avoir pas mis beaucoup de zèle à mettre la main sur les coupables autres que le malheureux arpenteur Seguy, homme de peu, sans doute, et non apparenté.

Ainsi finit l'histoire des deux professeurs en médecine faux monnoyeurs à l'Université de Cahors entre 1642 et 1676. Des différences notables les séparent et les caractérisent. Le premier, — Galtier, — contemporain dans sa jeunesse des luttes religieuses et politiques du règne de Louis XIII, dans toute sa maturité sous la régence d'Anne d'Autriche, plein d'audace d'ailleurs, arrive grâce au trouble des temps à se remettre en selle après sa condamnation. Le second, — Douvrier, — commençant à vieillir dans des temps mieux ordonnés, où Louis XIV règne réellement et où Colbert administre avec fermeté, se souvenant trop d'avoir été témoin dans son adolescence et sa jeunesse de l'anarchie de la Régence et de la Fronde, commet un crime qui ne paraît plus véniel, et s'il voit commuer la peine de mort par contumace prononcée contre lui, s'il

ne perd pas sa liberté, il n'en est pas moins privé de sa place de professeur et condamné à la saisie de ses biens que ses héritiers arrivent cependant à garantir des griffes du fisc.

Tous deux d'ailleurs furent peut-être poussés au faux monnoyage en même temps que par l'exemple qu'ils avaient autour d'eux et par l'indulgence qu'on montrait d'habitude aux « fabricateurs », mais encore peut-être surtout pour le dernier par la *Res angusta domi*, occasionnée par l'incertitude de paiement et la faiblesse des gages et des rétributions d'examen partagées souvent entre trois docteurs régents, qui avaient en ville à subir auprès des clients la concurrence de trois ou quatre médecins non professeurs, de sept ou huit chirurgiens et d'autant de pharmaciens, qui sans compter les empiriques, ne se faisaient pas faute de s'occuper de médecine interne. Il leur fallait cependant faire face à l'entretien de familles, dans lesquelles les enfants pullulaient à l'inverse de ce qu'on voit à présent.

Mais pourquoi parmi les professeurs de l'Université, en mettant à part ceux de Théologie, religieux d'ordres mendiants, sans famille et dont le couvert était toujours assuré au couvent, seuls ceux de médecine ont-ils pensé à faire de la fausse monnaie ? Peut-être était-ce parce que les professeurs de droit appartenaient à des familles plus aisées et qu'ils trouvaient souvent des ressources supplémentaires dans les magistratures qu'ils cumulaient avec leur régence ou dans la pratique du métier d'avocat.

Cependant les médecins n'étaient pas sans ressources héréditaires. Il faut donc croire que le caractère ambitieux et cupide de Galtier et les besoins de famille de Douvrier ont été pour beaucoup dans leur conduite.

Ils nous paraissent très différents, surtout le premier du type du professeur de notre temps, et même il faut le dire de beaucoup de types anciens des professeurs et des docteurs en médecine, quoique si nous en croyons les médisances de Guy Patin, bien des

médecins à Paris couraient sans scrupules, après la clientèle et la fortune.

Et puis tout en faisant la part de la différence des époques et des mœurs, nos faux monnoyeurs paraissent avoir été de cette espèce de gens peu scrupuleux et sans préjugés gênants, qui de tout temps ont pensé que ce n'est faire du tort à personne que d'en faire à la collectivité. Sous la forme mythique et mystique de l'Etat, elle est censée posséder une caisse inépuisable, qui ne se remplit, du reste, que parce que les contribuables, c'est-à-dire tout le monde, y mettent.

Comme il a été déjà dit, cette chronique trop détaillée peut-être de la vie de Galtier et de Douvrier éclaire en outre d'un jour peu favorable la vie de certaines Universités de province au XVII[e] siècle où la préoccupation dominante était, non la recherche scientifique ou l'enseignement, mais la perception des gages et des droits d'examen, pour les maîtres, et, pour les élèves, le versement de consignations qui leur assurait le succès dans les épreuves à subir.

BIBLIOGRAPHIE

BAUDEL et MALINOWKI. *Histoire de l'Université de Cahors*. Cahors, Laytou, 1876.

Dr P. LAFEUILLE. *Histoire de la Faculté de médecine de l'ancienne Université de Cahors*. Lyon, Storck, 1895 (Thèse de Doctorat).

Dr J. BARBOT. *Les chroniques de la Faculté de Médecine de Toulouse du XIII[e] au XX[e] siècle*. Toulouse, Ch. Dirion, 1905.

G. HANOTAUX. *Histoire du cardinal de Richelieu*. Paris, Firmin Didot, s. d.

GRELLET-DUMAZEAU. *Les faux monnoyeurs de Guienne* (1639-1645). Revue de Paris du 1[er] septembre 1912.

TALLEMANT DES REAUX. *Historiettes*. Ed. Monmerqué, Paris, Levavasseur, 1834 (*passim*).

Mémoires de l'Intendant Foucault. Paris, imprimerie Impériale, 1862 (collection des documents inédits sur l'Histoire de France).

D'AVENEL. *Richelieu et la monarchie absolue*. Paris. T. II, p. 105 et 149 (note).

Dr J. ROUCAUD. *La Peste à Toulouse des origines au XVIII[e] siècle*. Toulouse, Marqueste, 1919 (Thèse de doctorat).

R. P. Léonard CHASTENET. *La vie de Mgr Alain de Solminihac, évêque de Cahors*. Cahors, Jean Bonnet, 1663.

Dr J. BERGOUNIOUX. *Les gradués en médecine de l'Université de Cahors au XVII[e] siècle*, dans les Bulletins de la Société Française de l'histoire de la médecine, tome XVIII, année 1924, p. 40.

E. Dufour. *Trois budgets de la ville de Cahors aux XVIe et XVIIe siècles.* Cahors, 1859, in-8e.

Fernand d'Hébrard de Saint-Sulpice et Armaad Viré. *Un atelier monétaire* claadestin, au château de Saint-Sulpice (Lot). *Revue numismatique,* Paris, Rollin et Feuardant, 1921.

Sources : Bibliothèque universitaire de Toulouse. *Archives de l'Université de Cahors.* Nos 146, 147, 148. Registre des délibérations de 1603 à 1679, nos 155, 168, 169; Registre des graduations de 1617 à 1679; du *Catalogue des manuscrits.* Paris, Ploa-Nourrit, 1916.

Archives départementales, Haute-Garonne. *Série B.* Registre 504.

Archives départementales, Lot. *Actes notariés. Fonds Lescale et Sourdrille non classés,* xvie, xviie, xviiie siècles (près de 100 actes dont plus de 80 pour Galtier et sa famille).

Archives municipales à la Bibliothèque municipale de Cahors. *Registres de l'Etat civil,* paroisses Saint-Pierre, Saint-Maurice, Notre-Dame-des-Soubirous, Saint-Barthélemy. *Cadastre de 1651.*

(Il n'est pas donné pour les Registres de l'Université et de l'état civil d'indication des folios ou des pages, on se rapportera aux dates indiquées. La date des actes est toujours donnée ainsi que le nom du notaire).

Tout ce qui coacerne le passage de Galtier à la Faculté de Médecine de Toulouse est rédigé d'après M. Barbot qui, dans ses « chroniques », a copié textuellement tout ce qui concerne ce professeur, dans les archives de l'Université de Toulouse.

Pour sa régence à Cahors, les indicatioas brèves et sèches de Baudel et Malinowski, du Dr P. Lafeuille et du Dr Barbot, ont été largement complétées par l'analyse plus détaillée ou par la copie, quand cela semblait nécessaire des Registres des Délibérations de l'Université de Cahors. Ils paraissent avoir igaoré ceux des graduations.

BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr Georges MORIN. — *Sainte-Beuve et la médecine. Essai de philosophie médicale,* Thèse de Lyon 1928, un vol. in-8, de 262 p. Baillière.

Quel admirable sujet pour un médecin humaniste que Sainte-Beuve et la médecine ! J'ai vécu de longs jours dans les *Lundis* et mon intimité avec Sainte-Beuve s'est exprimée voilà quelques années par deux notes (1) indiquant au grand public de nos confrères quelle mine d'observations physio-psychologiques normales et pathologiques était pour les amateurs d'âmes toute l'œuvre de Sainte-Beuve.

Aussi mon collègue et ami le Pr Etienne Martin, de Lyon, a-t-il été bien inspiré en engageant M. Georges Morin à étudier Sainte-Beuve en vue de mettre en évidence l'influence de son initiation médicale sur la physionomie de son œuvre.

Mettant en pratique le précepte de Rémy de Gourmont : « Il faut faire entrer le plus possible de littérature dans la science et de science dans la littérature », M. Morin, après avoir rappelé que Sainte-Beuve étudia la médecine pendant quatre ans et fut même externe des hôpitaux, expose quelle fut l'éducation médicale de son héros et la part importante qu'elle eut sur la formation de son esprit et la valeur de ses travaux.

Comme l'a dit le comte d'Haussonville. « Ce n'est pas seulement l'éveil de la réflexion philosophique qu'il est intéressant de saisir chez Sainte-Beuve pendant la période d'études médicales, c'est peut-être aussi le germe et la conception première de sa méthode de critique littéraire. Personne, dans ses jugements, n'a étudié avec une sagacité plus attentive l'influence des phénomènes matériels sur les phénomènes intérieurs. Personne ne s'est attaché avec tant de soin à faire ressortir l'action du tempérament sur l'esprit, de la nature

(1) LAIGNEL-LAVASTINE. — Remarques psychologiques en marge des « Lundis » Presse médicale 12 novembre 1919, pp. 961-962.
— Notes psychiatriques en marge des « Lundis », Paris médical, 15 novembre 1919, pp. I-III.

physique sur la nature morale. » C'est qu'il fut d'abord disciple de Cabanis. « J'ai commencé, dit-il lui-même, franchement et crûment par le XVIIIe siècle le plus avancé, par Tracy, Daunou, Lamarck, et la physiologie : là est mon fond véritable. De là je suis passé par l'école doctrinaire et psychologique du « Globe », mais sans y adhérer. De là j'ai passé au romantisme poétique et par le monde de Victor Hugo et j'ai eu l'air de m'y fondre. J'ai traversé ensuite ou plutôt cotoyé le Saint-Simonisme et presque aussitôt le monde de Lamennais, encore très catholique. En 1837 à Lausanne j'ai cotoyé le Calvinisme et le Méthodisme et j'ai dû m'efforcer à l'intéresser. Dans toutes ces traverses, je n'ai jamais engagé ma croyance, mais je comprenais si bien les choses et les gens que je donnais les plus grandes espérances aux sincères qui voulaient me convertir et qui me croyaient déjà à eux. Ma curiosité, mon désir de tout voir, de tout regarder de près, mon extrême plaisir à trouver le vrai relatif de toute chose, de chaque organisation, m'entraînaient à cette série d'expériences, qui n'ont été pour moi qu'un long cours de physiologie morale. » C'est nettement exprimer la position scientifique de la relativité romantique.

Grâce à de nombreuses lettres inédites acquises à la vente de Troubat, secrétaire de Sainte-Beuve, par le Pr Lacassagne et communiquées par son fils Jean Lacassagne et à des renseignements recueillis à l'Assistance publique de Paris et auprès de notre ami Brodier, dont je connais l'inépuisable érudition, M. Morin a pu compléter le côté médical de la biographie de Sainte-Beuve.

« Son enfance, écrit Bellesort, eut la teinte grise des longs après-midi du dimanche, sous un ciel voilé, dans une petite ville assoupie, où des figures sans âge regardent derrière leurs vitres l'herbe qui pousse entre les pavés. »

Arrivé à Paris il connut les survivants de la Société d'Auteuil : Daunou, Fauriel, Destut de Tracy. Il lut Condillac et Cabanis. Ainsi tout naturellement son esprit évolua vers les sciences et il devint un auditeur assidu de l'Athénée, resté le centre de la philosophie du XVIIIe siècle et l'antagoniste de la Société des Bonnes lettres.

Etudiant en médecine de 1823 à 1827, Sainte-Beuve vit probablement Laennec jouer de la flûte chez Fauriel. Il eut pour maître Richerand, Dupuytren et Alibert. Passionné de dissection il se souvint souvent de ses premières années anatomiques dans ses descriptions critiques. Ainsi sur Marivaux : « En se promenant dans les musées d'anatomie, on voit des pièces très bien figurées et qui ont forme humaine ; mais à

l'endroit, où l'anatomiste a voulu se signaler, la peau est découverte et le réseau intérieur apparaît avec sa fine injection: c'est un peu l'effet que produit l'art habile de Marivaux. » Et sur Mignet : « Il s'attache d'abord à séparer la partie fixe de la partie mobile de l'histoire ; il embrasse du premier coup d'œil celle-ci, les grands résultats, les faits généraux, qui ne sont que les lois d'une époque et d'une civilisation : c'est là selon lui la charpente, l'ostéologie, le côté infaillible de l'histoire. »

Morphologiste, sans tomber dans les divagations de Gall, que M. Morin traite de « grand physiologiste », il compare la forme et le volume des fronts de Mirabeau et de La Fayette, celui de Mirabeau qui est l'ampleur même, celui de La Fayette qui est fuyant. Même tendance dans « Mes poisons » : « Hugo a le front magnifique ; mais sa mâchoire inférieure est forte et lourde ; Lamartine, au contraire, a un peu le nez au vent et pas assez de mâchoire. »

Mais en 1827 Sainte-Beuve connut Victor Hugo et c'en fut fait de la médecine.

Jusqu'en 1840 c'est la période des métamorphoses, où Sainte-Beuve, comme il l'a dit lui-même, subit successivement l'influence de Victor Hugo, de Saint-Simon, de Lamennais et de Port-Royal avant d'en venir à l'attitude critique, en dehors de toute foi, qui fut celle de sa grande période de production de 1840 à sa mort.

Nommé bibliothécaire à la Mazarine, il trouva dans le fondateur de cette bibliothèque, Gabriel Naudé, médecin honoraire de Louis XIII, un esprit fort analogue au sien. Naudé avait lui aussi trouvé un fonds véritable dans la physiologie. « Né en 1600 en un siècle de contradictions, où l'astronomie n'était pas encore séparée de l'astrologie, où la magie étant encore acceptée dans le monde savant, il n'était qu'un parti pour les esprits rassis, judicieux, critiques, et ce parti était le doute. Naudé suivait l'axiome des jurisconsultes : « Ce qui ne tombe pas immédiatement sous les sens ou ne peut s'en déduire avec précision est absolument pour nous comme n'existant pas. »

Dans « Mes Poisons », Sainte-Beuve a bien noté avec sa clairvoyance habituelle l'influence de Naudé sur son attitude spirituelle : « J'ai sous les yeux deux sortes d'objets, écrivait-il à la Mazarine, qui me font continuellement l'effet d'un memento mori : cette multitude de livres morts et qu'on ne lit plus, vrai cimetière qui nous attend ; et cet énorme globe terrestre, où l'Europe et la France font une mine si chétive en regard de ces immenses espaces de l'Afrique et de l'Asie et de

toute cette immense étendue d'eau qui couvre presque tout un hémisphère. De mon fauteuil, je vois tout cela et je tourne une page de plus de mon Gabriel Naudé. » C'était ou l'*Instruction à la France sur la vérité de l'histoire des Frères de la Rose-Croix* ou l'*Apologie pour les grands personnages inculpés de magie* (1625).

Pour produire au maximum Sainte-Beuve avait le plus grand soin de son cerveau, n'usant d'aucun excitant, ne prenant pas de café, ne fumant pas ; tout au plus se permettait-il, après le dîner, d'après son fidèle Troubat, « le mélange About (du curaçao avec un soupçon de rhum) dont le spirituel auteur du « roi des Montagnes » lui avait donné la recette facile... Le dîner, plus substantiel que le déjeuner, était délicatement mais sobrement composé : potage, rôti, salade, légumes, fromages, fruits ou gâteaux. Il affectionnait certain gâteau spécial aux amandes, qu'on prenait chez le boulanger de la rue de Fleurus. Il aimait beaucoup les fraises et en mangeait quelquefois au sucre, le soir avant de se coucher. A peine le matin prenait-il la valeur d'une soucoupe de chocolat au lait, sans pain ».

Ce travailleur intellectuel, dont la vie fut minutieusement et méthodiquement réglée, mourut le 13 octobre 1869 à la suite d'un cathétérisme malheureux de Ricord. A l'autopsie, où l'on trouva, comme Sainte-Beuve l'avait diagnostiqué, des calculs, assistait en qualité d'externe de Gosselin, le Pr Pinard.

Après avoir passé en revue tous les médecins, et ils sont nombreux, que connut Sainte-Beuve, M. Morin résume dans un chapitre fondamental l'influence évidente de l'éducation médicale de Sainte-Beuve sur sa méthode de critique littéraire. Cette idée, depuis bien des années exprimées par beaucoup d'auteurs, est ici appuyée de nombreuses citations toujours charmantes à relire.

A propos de ces vers de Théophile Gautier :

Je suis jeune, la pourpre dans mes veines abonde ;
Mes cheveux sont de jais et mes regards de feu.
Et sans gravier ni toux, ma poitrine profonde
Aspire à pleins poumons l'air du ciel, l'air de Dieu.

« Jamais homme maigri et chétif, remarque Sainte-Beuve, ne fera de cette poésie-là. Il admettait ainsi en partie l'opposition entre la poésie d'homme gras et floride et la poésie d'homme maigre.

Il a bien noté aussi l'influence du *tempérament* comme de l'*âge* et des *maladies*. « Une complexion frêle laisse à l'esprit

tout son jeu et donne aux organes une certaine transparence. La pensée y acquiert et y conserve plus de délié ; elle s'y aiguise. Chez Erasme, Bayle et Voltaire ne semble-t-il pas, en effet, que la finesse de la lame se fasse mieux sentir dans le mince fourreau ? Joubert, Pline le jeune, avaient déjà prétendu que nous sommes meilleurs quand nous sommes malades. La maladie crée un état de langueur humiliante à laquelle nous devons en partie Pascal. »

Relativement à l'influence de l'âge « voici comment, dit-il, je conçois la marche du talent. On commence par une sorte d'abandon, de vivacité et d'ardeur plus ou moins mêlée d'inexpérience, mais rachetée par bien des qualités primitives. Puis le talent ne s'en tient pas à des coups d'essai, il récidive. A ce second temps, à cette seconde saison, il a gardé encore de la fraîcheur et de la facilité des inspirations premières, mais elles ont acquis plus de développement, de fermeté, de maturité déjà : c'est le lucide moment, la nuance épanouie.

« Enfin en achevant de mûrir, le talent arrive à d'heureux résultats encore, plus approfondis peut-être, plus concentrés ; mais, désormais un certain rayon qui se joue et la fraîcheur du premier duvet ont disparu. »

Quant à l'influence des maladies, Sainte-Beuve en a noté de nombreux cas. A propos du duel d'Armand Carrel il s'écrie : « Médecins, moralistes, vous tous qui ne faites pas des oraisons funèbres n'oubliez pas ceci : A. Carrel avait eu précédemment une maladie de foie assez grave et il en avait gardé de l'irritabilité. » Et à propos de lui-même : « Les physiologistes ont beau dire, il n'y a pas loin de la prostate au cerveau. »

J'en ai assez dit pour montrer le grand intérêt de cette thèse très consciencieuse de M. Morin, dont voici la conclusion : « Sainte-Beuve porte le sceau de l'éducation médicale qui lui fut donnée : il en eut les qualités et les défauts. Excellent observateur, trop scrupuleux peut-être, il manque de largeur de vue et d'esprit de généralisation ». Cette dernière phrase pourrait être critiquée. On n'est jamais trop scrupuleux dans l'observation et l'on sait trop le mal des généralisations hâtives en médecine pour risquer de reprocher trop vite à Sainte-Beuve sa prudence.

Laignel-Lavastine.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques.

M. Gille. *Une curieuse figure médicale du XVIIIe siècle, Lefebure de Saint-Ildephond,* Revue pratique de biologie appliquée, 21e année, n° 2, février 1928, p. 40 46. — Ce faux baron, né à la Croix-sur-Orne en 1742, se disant, sans preuves, et malgré le démenti des Ecoles intéressés, docteur d'Erfurt et agrégé de la Faculté de Nancy, n'en devint pas moins médecin de Monsieur, frère du roi, comte de Provence. Il voyagea en Allemagne et dans les Pays-Bas, écrivit des comédies, des tragédies, se spécialisa dans le traitement des maladies secrètes, inventa même un chocolat antivénérien et un caleçon prophylactique, publia avec le Dr E. de Cézan un *Etat de médecine* qui est le plus ancien annuaire médical connu, mais dont la Faculté de Paris fit révoquer le privilège Il se vit alors contraint de quitter Paris, et dirigea hors les barrières, au Roule et à Versailles, deux « hôtels de santé ». A la Révolution, il émigra, pratiqua en Hollande, en Allemagne, en Italie, rentra en France en 1801, mais suspect au régime napoléonien, dut émigrer de nouveau. Il exerça l'ophtalmologie à Vienne, Francfort, Dresde, Munich, fut nommé le 6 mai 1809 médecin en chef des hôpitaux d'Augsbourg, où il mourut du typhus, contracté au chevet des blessés français de Ratisbonne et d'Essling. Libre-penseur, il refusa les secours du clergé d'Augsbourg, et voulut être inhumé dans le cimetière protestant.

P. Lemée. *Une figure peu connue, Offray de la Mettrie*, 1709-1751, *chap. II, Le médecin et l'auteur médical,* Saint-Servan, impr. Haize, 1927, 34 p. in-8° (Extr. des Ann. de la Soc. hist. et archéol. de l'arr. de Saint-Malo). — Catalogue critique des publications imprimées de la Mettrie, et qui nous vaut une plaisante histoire. Tous les biographes ont attribué à ce médecin, à la suite de Frédéric II, qui composa un *Eloge* de son lecteur, certain *Traité du feu* datant de 1734. Or, le Roi-Caporal était un bibliophile assez mal renseigné : ce traité est imaginaire, et il s'agit de la traduction du Traité de *feu* M. de Bœrhaave *sur les maladies vénériennes* ! Combien de bibliographes contemporains, faute de remonter aux sources, ont commis de semblables incartades !

J. PIERRE et M. MOLUÇON. *Le traitement d'un cas de phtisie pulmonaire à l'époque de Louis XV.* Courrier médical, 8 mars 1928, p. 117-123. — La patiente était une dame Billot, femme du directeur général des Aides en l'élection de Vendôme. Son dossier, ordonnances des médecins traitants, consultations écrites formulées par des consultants à distance, et non des moindres, puisqu'on eut recours à Helvétius et à Chicoyneau, nous édifie sur le traitement alors imposé aux « pulmoniques », et sur les théories médicales, intromécanisme, iatrochimie, panachées d'empirisme, alors en vogue.

GENTY. *Le premier titulaire de la chaire d'histologie, Charles Robin.* Progrès médical, n° 11, 17 mars 1928, p. 458. — La micrographie fut longtemps dédaignée et traitée, chez nous, d' « illusion microscopique ». Cependant, Donné lui avait consacré, dès 1838, un. cours libre, Lereboullet, en 1839, à Strasbourg, quelques leçons. En 1847, Ch Robin, ouvrit, rue Garancière, à Paris, un laboratoire d'histologie, et publia, un an plus tard, son Traité du microscope. C'est seulement le 19 avril 1862 qu'à la demande de Rayer, sollicité, dit-on, par Mme Comte, qu'un décret créa la chaire d'histologie de la Faculté de Paris. Le signataire était le ministre de l'Instruction publique Roulland, mais le rapport préliminaire avait été rédigé par Littré. Robin fit sa leçon inaugurale le 26 novembre 1862; on redoutait quelque effervescence, le nouveau doyen Rayer, compromis par l'appui de l'Empereur, ayant été vigoureusement conspué par les étudiants quelques jours auparavant. Il n'en fut pas de même ce jour-là, et Robin, quoique médiocre orateur, et quelque peu troublé, pérora sans encombre, et *cum plausu*, devant les 1500 auditeurs massés dans le grand amphithéâtre. Dr Paul DELAUNAY.

ERRATUM

P. 283, ligne 1 : *au lieu* de Autonmarchi *lire* Antommarchi.
P. 290, ligne 12 : *au lieu* de Dr Romme *lire* Rome.
Ligne 13 : *au lieu* de Dr Brénassis *lire* Benassis.
P. 314, lignes 4 et 9 : *au lieu* de legoffin *lire* Segoffin.

TABLE DU TOME XXII

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel FOSSEYEUX.